MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Ph. Blommaert, avocat, à Gand.
J. Borgnet, archiviste de la province, à Namur.
Ul. Capitaine, bibliographe, à Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
Ch. de Chênedollé, bibliographe, à Bruxelles.
D. de Haerne, membre de la Chambre des Représentants, à Courtrai.
Men De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J. J. De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O. Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
A. Du Bois, avocat, à Gand.
E. Gachet, chef du bureau paléographique, à Bruxelles.
V. Gaillard, secrétaire de la Commission des Monuments, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
Fr. Jacquemin, à Bruxelles.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
J. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie royale, à Bruges.
F. Laurent, professeur à l'Université de Gand.
F. Lecouvet, professeur à l'athénée royal de Gand.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
H. G. Moke, professeur à l'Université de Gand.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit-de Rosen, à Tongres.
M. L. Polain, archiviste de l'État, à Liége.
Alex. Pinchart, second commis aux Archiv. du royaume, à Bruxelles.
Henry Raepsaet, juge-de-paix, à Lokeren.
Charl. Rahlenbeck, consul de Saxe, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Alex. Schaepkens, artiste-peintre, à Bruxelles.
Arn. Schaepkens, à Maestricht.
A. Siret, chef de bureau, à Namur.
J. Stecher, professeur agrégé à l'Université de Liége.
Ed. Van Cauwenberghe, à Audenarde.
D. J. Vander Meersch, docteur en médecine, à Audenarde.
Edm. Van der Straeten, à Audenarde.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
L. A. Warnkoenig, professeur à l'Université de Tübingue.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre orientale, à Gand.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

DES ARTS

ET

DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

Recueil publié par

MM. J. DE SAINT-GENOIS, Professeur-Bibliothécaire à l'Université;
C. P. SERRURE, Professeur d'histoire à l'Université;
A. VAN LOKEREN, Avocat, Échevin et Archiviste honoraire de la ville;
P. C. VAN DER MEERSCH, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale;
et PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE;
A GAND.

Année 1854.

Gand,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,
Rue des Peignes, 6.

Eglise paroissiale de Saint-Michel,

A GAND.

Les démolisseurs sont nombreux,
Les bons architectes sont rares.
Baron de Stassart, *Fables*.

Le premier soin de celui qui écrit l'histoire d'un monument, est de tâcher de préciser la date à laquelle il a été construit. Mais, avant d'atteindre ce but, avant de pouvoir signaler le nom de l'homme de talent ou de génie qui en fut le créateur, combien de fouilles et de minutieuses recherches n'a-t-il pas dû faire, et combien de fois n'a-t-il pas vu ses espérances s'évanouir au moment même où la lumière semblait devoir jaillir? Hélas! nous devons le déclarer, tel a été le résultat des explorations que nous avons faites pour découvrir, en consultant les sources les plus respectables, le nom de l'architecte qui dressa les plans de la vaste et élégante église paroissiale de S^t^-Michel.

Ne pouvant rien ajouter à ce que Sanderus, Marc de Vaernewyck et Diericx ont écrit sur l'origine de ce bel édifice, nous rapporterons un passage de ce dernier, extrait de ses *Mémoires sur la ville de Gand :* « Il paraît que l'église de S^t^-Michel, dit ce savant archéologue, ne formait en 1105 qu'une chapelle succursale de la paroisse d'Eckerghem; mais nous ignorons quand on fonda cette chapelle, et quand on la sépara de sa *Mère Église*. Cette chapelle brûla en 1120 et 1125. Il n'y eut en 1147 qu'un seul curé pour le service de l'église paroissiale de S^t^-Michel; mais il y en avait quatre en 1199, lorsqu'on en sépara l'église de Wondelghem. Celle-là fut encore réduite en cendres en 1225. On étaya en 1414

la tour de l'église de S^t^-Michel, qui menaçait ruine, et le nommé Arnould Van den Sande, marchand de pierres (*roquetier*) à Vilvorde, livra à cet effet les matériaux nécessaires. On entoura le cimetière de cette église d'un nouveau mur en 1420. Ce ne fut qu'en 1440 que l'on commença à construire la nouvelle tour qui existe encore à présent, et l'on n'y plaça qu'en 1512 les cloches que l'on venait de refondre. On était déjà en 1445 occupé à bâtir la nouvelle église; mais la partie occidentale ne fut construite qu'en 1480: époque où l'on donna de ce coté une nouvelle direction à la rue dite *Onderbergen.* »

Ainsi, l'église actuelle fut commencée en 1440. Depuis cette époque les travaux de construction furent souvent interrompus, et ce ne fut que vers la fin du XV^e^ siècle que l'on mit la main à la partie occidentale, construite sur le terrain qu'occupait jadis la *Maison des Brasseurs* transférée en 1502 dans la rue des Sœurs Noires, où elle existe encore aujourd'hui.

Il est probable que la nef occidentale fut terminée en 1598, car on trouve ce millésime sur une clef de voûte de la première chapelle.

Les archives mentionnent que depuis l'année 1612 les souverains accordèrent des subsides et des impôts pour achever la construction de cette église. L'un de ces octrois, daté du 15 avril 1672, est de Charles II, et porte qu'il sera prélevé un sol par sac de grain se vendant en ville. Le produit de cette imposition devait à servir à payer les intérêts des rentes; la moitié du surplus était employée à la construction et à l'entretien de la maison des pestiférés, dite : *het Pest-huys;* un quart servait à l'achèvement de la tour de l'église de S^t^-Michel et le quart restant à la restauration des églises de S^t^-Nicolas et de S^t^-Martin, qui avaient beaucoup souffert pendant les troubles religieux du XVI^e^ siècle.

Les travaux sans cesse interrompus ne marchaient qu'avec

une lenteur extrême. Ce ne fut qu'au commencement de notre siècle, en 1827, que la tour ouverte de tous cotés à la pluie et au vent, fut mise en état de recevoir la sonnerie.

Si on jette les yeux sur le modèle de bois de la tour et sur une gravure représentant tout l'édifice achevé, on regrette de ne pas voir cette tour élégante s'élancer svelte et gracieuse dans les airs, comme ses rivales qui donnent à notre ville un aspect à la fois réjouissant et pittoresque (1).

Le jubé établi aujourd'hui au-dessus du grand portail avait, avant 1815, sa place au-dessus de l'entrée occidentale, où l'ancien orgue dont Marc de Vaernewyck fait l'éloge, produisait le meilleur effet.

Lorsque les Sans-culottes se ruant sur tout ce qui appartenait au culte catholique, eurent transformé l'église de S[t]-Michel en Temple de la Raison, ils conservèrent l'orgue pour accompagner leurs hymnes républicaines.

Plus furieux encore que les Iconoclastes du XVI[e] siècle, ils ne se contentèrent pas de briser, comme eux, les images des saints, de troubler la cendre des morts et de transformer les églises en étables ou en lieux de débauche; ils allèrent plus loin : ils supprimèrent Dieu lui-même, pour ne plus reconnaître que la déesse de la Raison. Jamais la Folie ne s'est montrée sous des traits plus ignobles et plus repoussants (2).

Après avoir tracé succinctement l'histoire du monument, jetons les yeux sur les œuvres d'art qu'il renferme, et nous

(1) La gravure que nous signalons est due au burin de *N. Heylbrouck*, et porte cette inscription : *Prospectus templi et turris sancti Michaelis Gandavi sicut perficietur.*

(2) Les caveaux des morts de la chapelle de S[t]-Hubert servirent de fosses aux latrines du temple.

Le 2 floréal an X, à la demande de la fabrique d'église, on procéda à l'expertise des dégâts que le monument avait subis par sa transformation en Temple de la Loi ou de la Raison. Ces dégâts furent évalués à la somme de 114,607 francs. Pour mettre l'église en état de service, la fabrique demanda 72,406 francs.

verrons qu'elles sont dignes d'exciter l'envie des plus riches musées du pays.

La première chapelle à droite, en entrant par le grand portail, est la

CHAPELLE, DITE : DISCHKAPPEL.

Les maîtres des pauvres y faisaient autrefois leurs distributions aux indigents. On y remarque un tableau représentant la *Flagellation,* par *Abraham Janssens.* — Cette toile qui n'est pas sans qualités et qui mérite une meilleure place, avait d'abord été commandée par la confrérie de la Sainte-Croix à Jean Janssens. Celui-ci n'ayant pas rempli l'engagement qu'il avait contracté, son frère Abraham vint à son secours en se chargeant de l'exécution du tableau (1).

Au milieu du mobilier de toute espèce qui encombre cette chapelle, se trouve le modèle de bois de la tour de l'église, exécuté en 1652 par le sculpteur *Gilles Boniours* (2).

(1) Le registre des résolutions du Conseil d'administration de la confrérie de la Sainte-Croix de l'année 1626, contient ce qui suit :

« Dese voorschreven heeren hebben besteedt Jan Janssens een schilderie wesende de gheesselinge van onsen Heere, om te stellen in de H. Cruyscapelle, maer is den selven Janssens in faute ghebleven van te volmaecken.

» Dese Janssens in faulte blyvende is de schilderie in den ..... bestet ende ghelevert by Abraham Janssens.

» Den 2en april XVIcXXVI is door sr Janssens de schilderie gelevert gheweest hier vooren vermelt van de geesselinghe van onsen Heere, ende by accorde ghemaeckt tusschen den voors. schildere ende mynheere den baron van Nevele. Vut de name van de confrerye is hem daer vooren belooft drie hondert vyftich guldens, die hem heden ghetelt syn, ter presentie van dese onderschreven. »

Item betaelt aen Abraham Janssens, schilder, over syne leveringhe van de schilderie die staet in de H. Cruyscapelle, wesende de geesselinghe van onsen Heere, p. ord. ende quit , de somme van LVIII lib. VI sch. VIII gro.

(*Comptes de* 1625).

(2) Ontfaen by my onderschrevene vuter handt van myn Eerw. heer pastor Breydel, de somme van twee pond XI sch. gr., over het maken van copie van den nieuwen torre. My toorcon. in juny 1652.

Gillis Boniours.

Cette pièce est assez remarquable pour être mise en évidence, et nous nous demandons pourquoi on ne l'a pas laissée à la place qu'elle occupait jadis devant la balustrade de la chapelle, où elle produisait le meilleur effet?

DEUXIÈME CHAPELLE.

Une grande toile représentant *une des sept Douleurs de la Vierge,* par *Louis Primo,* dit *Gentil.* Notre Seigneur attaché sur la croix et porté au ciel par des anges, qui offrent à Dieu le Père cette divine victime. La Sainte-Vierge est agenouillée sur l'avant-plan, dans l'attitude de la douleur (1).

En face, une autre toile représentant l'*Incrédulité de S^t^-Thomas,* par *Antonio Van den Heuvele.*

TROISIÈME CHAPELLE.

Une toile de grande dimension décore le mur principal. Elle représente *la Guérison miraculeuse d'un malade par l'intercession de la Vierge Marie,* peinte en 1636 par *Jacques Van Oost;* elle est marquée : Iacomo Van Oost fe. 1636, et porte les armoiries du donateur.

Ce tableau qui devrait être restauré, peut être compté au nombre des belles œuvres que l'église de S^t^-Michel possède.

QUATRIÈME CHAPELLE, DITE : DU CHRIST SOUFFRANT DE GEMBLOUX.

Ici nous ne trouvons qu'un seul tableau peint sur toile sous la forme de tryptique. La partie du milieu nous offre *la Vierge accompagnée de Marie-Madeleine et de S^t^-Jean, pleurant la mort du Christ.* Les compartiments de droite

(1) Déposé à l'église de S^t^-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, du 18 octobre 1809. Figure au catalogue imprimé à Gand, chez De Goesin-Verhaeghe en l'an XI, sous le n° 57.

et de gauche sont occupés chacun par *un ange en pleurs tenant un flambeau allumé à la main*, par *Antonio Van den Heuvele* (1). — Comme l'artiste a admirablement rendu les diverses expressions de navrante douleur empreintes sur tous les visages ! Sur les traits nobles et délicats de la Mère de Dieu, ce sentiment a quelque chose de divin qui inspire le respect. Toutes ces figures dont les poses sont à la fois gracieuses, diverses et naturelles, respirent une tristesse si vraie, si profonde, qu'on se sent ému en les contemplant. Dans aucune de ses œuvres Van den Heuvele ne s'est montré à la hauteur de cette composition, remarquable comme sentiment, comme coloris et comme dessin.

Ce tableau qui devrait passer par les mains d'un habile restaurateur, appartenait autrefois de la confrérie de la Sainte-Croix (2).

CINQUIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINT-JOSEPH.

On vient de décorer cette chapelle d'un autel dont le retable de pierre blanche, est sculpté dans le style gothique fleuri, par *J. Franck*. — Quoique cette œuvre soit loin d'être exempte de reproches, nous devons à la vérité de dire qu'elle est infiniment préférable aux autres constructions de ce genre qui ont été faites, il y a quelques années, non-seulement dans l'église de S^t^-Michel, mais encore dans la plupart des églises du pays. Ces constructions ne sont nullement en harmonie avec le style général de l'édi-

(1) Déposé à l'église de S^t^-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, datée du 18 octobre 1809, et figure au catalogue de l'an XI, sous les n^os^ 176, 182 et 183.

(2) Les comptes de cette confrérie, de 1629-1630, renferment l'extrait suivant, que nous ne garantissons cependant pas comme devant s'appliquer au tableau qui nous occupe : — « Item betaelt aen S^r^ Anthonis Van den Heuvele over de schilderye by hem gelevert van het H. Graf, staende in de H. Cruyscapelle, de somme van XXVI lib. gr. »

fice, et le bon goût devrait les bannir de tous les monuments appartenant à une époque où l'architecture grecque n'était pas employée dans les temples catholiques du nord de l'Europe.

Le tableau d'autel représente *la Fuite en Egypte,* par *Antonio Van den Heuvele* (1). — Il est difficile d'admettre que ce tableau soit sorti du pinceau du même maître qui exécuta le beau tryptique que nous venons de décrire. Au reste, cette toile aurait pu être mieux restaurée.

En face :

Une Circoncision de Notre Seigneur, par *Gaspard De Crayer,* tableau de petite dimension.

SIXIÈME CHAPELLE, DITE : DE LA VIERGE.

Cette chapelle, située dans le croisillon de l'église, possède un autel construit en 1813 d'après les plans de l'architecte *L. Roelandt.*

Placée dans une église appartenant à l'architecture grecque, cette construction obtiendrait de justes éloges, car le style en est à la fois pur, élégant et gracieux; mais dans un monument gothique où elle présente un caractère disparate avec le style général de l'édifice, elle perd tout son effet.

Le retable de cet autel est décoré d'une magnifique statue de marbre, représentant la *Mère du Sauveur assise, ayant près d'elle son divin fils,* par *B. Pauli,* d'après l'œuvre de Michel-Ange, que l'église de Notre-Dame à Bruges possède encore aujourd'hui (2).

(1) Déposé à l'église de St-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, datée du 18 octobre 1809. Figure au catalogue de l'an XI, sous le nº 100.

(2) Cette statue a été déposée par la ville à l'église de St-Michel, en vertu d'une décision du 4 juin 1818.

Le bas-relief de marbre représentant *une sainte Famille,* sculpté dans l'antependium, est de *Gery Helderbergh.*

A côté de l'autel on voit une vaste toile, représentant l'*Assomption de la Vierge,* par *Joseph François,* de Bruxelles. — Composition large et grande, parfaitement conçue et exécutée avec beaucoup de talent. La figure de la Mère du Christ est belle et pleine de sentiment et de majesté. Les anges qui la couronnent et l'enlèvent au ciel, sont groupés de la manière la plus heureuse. Dans les plis de la robe on lit : « Se recommande a la Vierge, J. François, 1811. »

Dans ce tableau le peintre, élève d'André Lens dont nous allons apprécier l'œuvre, a selon nous, surpassé son maître (1).

A côté de cette œuvre, on remarque une autre toile de la même dimension. Elle représente l'*Annonciation,* par *André Lens,* de Bruxelles. — Cette composition qui ne comprend que deux figures, est considérée comme le chef-d'œuvre de ce peintre.

Une observation cependant. Comment se fait-il qu'un artiste aussi exprimenté, aussi sévère sur l'exactitude des costumes et des accessoires, ait eu la malheureuse idée de placer derrière la Vierge une disgracieuse chaise de la fin du siècle dernier? Le choix de la table et du panier n'est guère plus heureux.

Les archives de l'église renferment une liasse contenant la correspondance entre les administrateurs de la confrérie de la Ste-Vierge et le peintre André Lens. Ces pièces offrant un intérêt réel pour l'art, nous allons en reproduire les plus importantes.

La première que nous rencontrons est une lettre du peintre à M. Gobert, alors membre et administrateur de la confrérie :

(1) Cette toile coûta 1500 florins, recueillis au moyen d'une souscription.

« Monsieur, je suis très-sensible à la lettre amicale, ainsi qu'à l'honneur de me la faire parvenir par une dame si respectable (1). Je lui demandois permission de la lire à l'instant. La description que vous y faites de l'Annonciation me troubla tellement qu'après l'avoir lue, monsieur votre fils me demandant où en étoit le tableau que je faisois pour l'église de St-Michel, je ne pus lui dire que, ce n'étoit pas moi qui faisois un tableau pour cette église, qu'assurément c'étoit une commission pour un autre peintre. Revenu à moi-même je repris mes sens, en lui disant que c'étoit à ce sujet que vous aviez la bonté de m'écrire et que je repondrois par écrit.

» Je le répète, Monsieur, la lecture de votre lettre qui contient parfaitement ce qu'il y a à faire, me fait trembler. Il ne s'agit pas ici des principes, des connaissances ou des règles; il faut, s'il m'est permis de le dire, une inspiration divine pour réussir. Ce n'est pas que j'ignorois ces difficultés, non Monsieur, mais elles me paroissent actuellement plus au-delà des forces humaines et à coup sûr au-dessus de mes capacités.

» Je vois cependant les efforts que vous faites avec votre digne ami M. Van Hulthem, pour parvenir à ce que je le fasse. Je loue un zèle si religieux, et de mon côté, je suis reconnaissant de la distinction dont vous m'honorez. J'ai souvent pensé à M. Gobert et toujours au motif qui m'a procuré la connaissance d'une personne si estimable : certainement j'en ai l'obligation à M. Van Hulthem.

» Dans la conversation que nous avons eue ensemble, vous m'avez touché par votre zèle pour la gloire de la Glorieuse Vierge Marie. J'ai sacrifié 300 florins en descendant à 1500; mais, comme alors vous n'étiez pas sûr d'être puissamment secondé, je suis resté dans l'inaction. Ainsi que j'attends une décision nette pour que je puisse ordonner la toile. Je souhaite aussi, avant que je puisse commencer l'esquisse, de savoir si la lumière vient de la main droite de celui qui regarde le tableau.

» Comme Van Dyk avoit beaucoup de figures pour remplir son tableau, il n'a pas pu leur donner toute la grandeur que l'emplacement exige; de sorte que je tiendrai les miennes un peu plus grandes.

» J'ai vu avec plaisir la notice de l'histoire de la sainte Casa de Lorette, que j'avois lue, il y a du temps; mais en peintre je dois employer mes foibles moyens pour faire valoir le principal; en conséquence, c'est en sacrifiant tout que je dois y parvenir.

» Si l'esquisse eut été faite, j'aurois prié Mme De Ryckere de bien vouloir

(1) Mme De Ryckere, veuve en premières noces de Balthazar Solvyns, d'Anvers, l'auteur de la magnifique *Histoire des Hindous*.

s'en charger; mais avant que ma cervelle puisse l'accoucher, je dois être assuré de quel côté le tableau reçoit la lumière.

» Je me suis déjà imaginé que la Sainte Vierge sera debout. Ce n'est pas que je suppose qu'elle le fût quand l'ange se présenta, mais elle a pu se lever à la réponse que l'ange lui fit que ce seroit par la vertu du Très-Haut, pour se mettre dans une position plus humble en disant : « Qu'il me soit fait selon votre parole. »

» Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes sentiments d'estime et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre très-obéissant serviteur,

André Lens. »

Bruxelles, le 27 août 1809.

Le 26 octobre de la même année, le peintre écrit encore :

« J'ai été bien aise d'apprendre par votre gracieuse du 29 septembre, que ma composition vous a satisfait, ainsi qu'à M. Van Hulthem. Je suis charmé, Monsieur, que vous soyez content de la Vierge, parce que c'est la personne principale. Oui, Monsieur, l'art a ses bornes. Je ne saurois faire intéresser l'ange plus avantageusement qu'aux dépens de la Vierge. Je vous confesserai toujours que j'ai eu peur de ne pouvoir convenablement remplir une largeur si considérable avec deux figures. »

Peu de jours après, le 28 octobre, Mr P. Gobert, chargé de la correspondance au nom de l'administration de la confrérie, adresse au peintre quelques observations critiques sur le costume qui laissait trop deviner les formes du corps de la Vierge, tandis que l'archange sous la figure d'un beau jeune homme, ne semblait pas assez drapé.

A ces observations, le peintre répondit une longue lettre que nous allons reproduire *in extenso,* parce qu'elle nous paraît de nature à intéresser vivement tous ceux qui s'occupent de l'étude des arts; la voici :

« Monsieur, votre gracieuse qui accompagnoit mon dessin m'a fait faire bien des réflexions, surtout par rapport au costume. Faut-il donc peindre la Sainte Vierge, non pas comme il est très-probable qu'elle a été habillée, mais comme les statues ornées d'étoffes de soie, de dentelles de Bruxelles et d'ornements en or ou en argent, nous la représentent? Je sais bien qu'on me dira non. Mais la beauté des draperies consiste précisément en ce qu'elles

conservent la forme des membres. Nous connaissons par les monuments les habits qui étoient communs aux Grecs, aux Égyptiens, aux Romains et aux Juifs; je n'ai pas vu que les prophètes, les apôtres ou autres prédicateurs de l'Évangile aient blâmé le costume; mais Senèque en a blâmé l'abus, et c'est l'abus que nos prédicateurs blâment. Les peuples plus orientaux et plus méridionaux que nous, ne se sont jamais couverts avec des étoffes grossières. Ils conservèrent la liberté aux membres de leur corps. Le corset à baleines et tous accoutrements grossiers qui cachoient et qui gênoient les membres, leur étoient inconnus. Je sais que l'habitude influe beaucoup sur les sensations de ce qui est décent ou indécent. Je fus choqué moi-même au commencement de mon séjour en Italie, mais habitué après quelque temps, je vous avoue que les statues les plus nues, qu'on voit en public, par toute l'Italie, ne me faisoient plus la moindre sensation. Nous voyons sur les plus anciens monuments du christianisme les figures d'Adam et d'Ève tout à fait nues, excepté les seules parties naturelles. Ces monuments viennent cependant des catacombes qui étoient les premières églises des chrétiens. Je ne puis que louer le zèle des ecclésiastiques qui font leur devoir pour arrêter la corruption de nos mœurs. La beauté est un don de Dieu; la sainte Écriture l'attribue aux personnes les plus saintes; devrions-nous la cacher? Alors les arts d'imitation doivent être condamnés et défendus. Alors les belles personnes devroient se défigurer. Je ne dis pas qu'il faut exposer Adam et Ève dans les églises, mais leur représentation n'est pas défendue : *Honni soit qui mal y pense.*

» La corruption est dans notre cœur, c'est notre concupiscence qui se scandalise d'une main, d'un pied, etc. Je sais, il est vrai, qu'il n'est pas apparent que la tunique de l'ange laissa son épaule découverte, quoique je l'aie fait pour donner un peu d'agrément pittoresque à la figure; je la couvrirai. Quant à la cuisse, elle est couverte jusque au bas du genou quoique cela pouvoit paroître douteux sur le dessin.

» Enfin, Jésus Christ notre Sauveur; quel est le peintre qui oseroit le peindre après sa résurrection autrement qu'avec une simple draperie et avec la majeure partie du corps nu? Je suis cependant persuadé que notre Sauveur étoit aussi beau qu'aucun ange a jamais pu le paroître aux yeux des hommes. Quant à la position de la Sainte Vierge, je profiterai de votre réflexion, autant que l'expression d'humilité me le permettra. Vous conviendrez, Monsieur, que cette expression est la seule que je puisse lui donner. Vous m'accorderez encore j'espère, Monsieur, que je ne saurois rendre cette expression trop gracieuse, et pour cela je dois éviter une position trop droite.

» Votre réflexion est très-juste, Monsieur, le spectateur étant plus bas que

le pavement de la place où se trouve la Sainte Vierge, il est de toute impossibilité de voir au-dessus. Je sais que les grands génies ont abandonné ces règles, quoique démonstratives, mais ne me croyant pas doué d'un talent qui surpasse ces règles, je crois les devoir suivre pour rendre ma représentation vraisemblable. Vous dites fort bien que Van Dyk a profité d'un plan montagneux que le Calvaire lui offrait. Ce grand homme avoit encore bien des avantages dont je suis privé; sans parler de la supériorité de son génie et de ses talents, son sujet lui donnoit tous les contrastes possibles, qui sont la force de notre art. Son beau Christ est contrasté par un nu grossier, qui se trouve à son tour contrasté par le militaire cuirassé et par le cheval. Alors il avoit encore les draperies de la Sainte Vierge et de St-Jean. Hélas! ma figure principale est la plus difficile du monde. L'ange, au lieu d'offrir un contraste favorable, doit encore figurer avec toute la beauté possible. Il me reste de petits anges, dont la beauté doit encore paroitre admirable. Voilà mes ressources, Monsieur. Je vous confesse qu'il me fallut du courage pour entreprendre un sujet semblable et dont je connaissois toute la difficulté, surtout à l'âge que j'ai et cela pour être exposé dans une église, de plus, ayant adopté un style qui n'est précisément pas celui de l'École flamande. Comme cependant le courage ne m'a jamais manqué, avec la grâce de Dieu et la protection de la Sainte Vierge, je tâcherai de surmonter toutes les difficultés, d'autant plus que ce sera apparemment le dernier grand tableau que je peindrai.

» J'ai lu avec plaisir l'historique de l'Annonciation que vous m'avez communiqué, dont je profiterai autant que la critique me le permettra. Vous savez, Monsieur, que ces sortes d'écrits n'ont pas la force de preuve vis-à-vis les littérateurs profanes, surtout en fait de costume.

» Vous excuserez, j'espère, le peu d'ordre que j'ai mis à mes réflexions. Vous excuserez encore, je me flatte, la défense que j'ai prise de mon état. Je dis mon état, Monsieur, parce que je suis peintre et qu'on ne sauroit exercer la peinture sans ces vanités dont j'ai pris la défense. Je n'en estime pas moins les ecclésiastiques zélés qui n'ont en vue que le bien spirituel. Ils doivent cependant avoir un peu de pitié de nous dont l'occupation est la vanité même. En effet, qu'y a-t-il de plus vain et de plus illusoire qu'un tableau? J'ai mainte fois regretté d'avoir eu une vocation si dangereuse et de voir passer toute ma vie dans une occupation si frivole.

» Je me suis mis en train, et il ne dépendra pas de moi si ce tableau ne devient pas un des meilleurs que j'ai faits de ma vie.

» J'ai prié monsieur votre fils de me venir voir autant que cela lui sera agréable. Il verra progressivement avancer le tableau.

» Je suis charmé qu'on a résolu de faire un autel à l'endroit où mon tableau doit être placé. La composition est très-convenable pour cela, et il figurera mieux avec l'entourage qu'un autel occasionne, qu'il n'auroit pu faire sur une simple muraille.

» Je vous prie, Monsieur, de vouloir présenter mes respects à M. Van Hulthem et à M. Van Poucke (1), et de me croire avec tout le respect et le dévouement possibles,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

André Lens. »

Bruxelles, ce 7 novembre 1809.

Dans une lettre datée du 21 novembre 1809, M. Gobert lui dit :

« J'ai communiqué votre lettre à M. Van Hulthem. Il m'a chargé de vous présenter ses amitiés, j'allois en faire autant à M. Van Poucke, lorsque j'appris que le Seigneur en avoit disposé après diverses attaques d'apoplexie auxquelles sa vie trop sédentaire n'a que trop contribué. Quoique nous ignorions l'heure que Dieu voudra nous appeler à lui, j'ose me flatter que votre genre de vie bien différent de celui de votre respectable ami, vous conduira à une grande longévité. Je n'oublie pas de vous recommander journellement dans mes foibles prières et particulièrement au saint archange Gabriel, afin qu'il conduise votre pinceau dans un travail qui le regarde de si près. »

Le 25 novembre, André Lens lui écrit encore :

« Quoique les réflexions que vous m'avez communiquées, Monsieur, ne venoient pas d'artistes, vous verrez par le tableau, le cas que j'en ai fait. Ce sont les personnes d'une organisation fine qui sentent la beauté de la nature et des arts; ce sont elles, qui sans prévention de matière ou d'école forment la décision publique, non pas dans un seul pays, mais dans toute l'Europe. Nous avons vu un Lemoine, un Van Loo, un Bouchez, un Pierre (2), prônés et admirés dans une capitale qui rougiroit aujourd'hui de ces applaudissements. C'étoient les artistes qui avoient occasionné cette réputation éphémère.

» Je suis fâché de la perte que vous venez de faire d'un bon artiste et d'un ami (3). Nous n'avons plus que Godecharles, à ce que je sache, qui soutienne la sculpture dans ce pays. »

(1) Le sculpteur Charles Van Poucke.

(2) Peintres français.

(3) Charles Van Poucke, mort le 12 novembre 1809.

Le 10 juillet 1810, André Lens ayant terminé son œuvre l'envoya à Gand. Admirée comme elle méritait de l'être sous le double rapport de l'exécution et de la pensée, elle souleva cependant un orage qui devait avoir pour résultat l'exclusion de la toile de l'église. Et voici ce que M. Gobert écrivit le 7 décembre 1810, à ce sujet, au peintre François, de Bruxelles :

« Messieurs les ecclésiastiques veuillent faire ôter le tableau de l'église, parce que l'archange n'a pas d'ailes; ils citent un texte de St-Ambroise, qui prouve sans réplique que depuis l'Église primitive, dans ce mystère, Gabriel a toujours été représenté avec des ailes. L'évêque ne disconvient pas d'avoir vu l'esquisse sans ailes. Sa critique n'ayant porté que sur les nudités, il n'a pas fait autant attention à Gabriel représenté comme un jeune homme. C'est sur son autorité que je me suis appuyé jusqu'à ce jour pour défendre le sentiment de M. Lens. Cependant la grande majorité de ces messieurs se récriant contre cette nouveauté, l'évêque m'a dit que je dois engager M. Lens à joindre des ailes à l'ange, sans quoi le tableau, quoique très-bien peint, ne peut pas figurer dans une église de son diocèse.

» Je vous avoue, Monsieur, que c'est la seule contradiction de toutes celles que j'ai rencontrées, qui me fasse une véritable peine; avec vous l'embarras serait moindre, parce que je sais que vous ne feriez aucune difficulté d'y joindre des ailes, mais comment faire avec M. Lens?... Si M. Van Hulthem est à Bruxelles, je vous prie de vous concerter ensemble, afin d'engager M. Lens à contenter le public par le sacrifice de son opinion sur ce sujet. »

Le peintre consentit à donner des ailes à l'archange. Voici la lettre qu'il écrivit le 22 février 1811, à M. Gobert :

« Monsieur, en réponse à votre gracieuse du 20 courant, je dois vous rappeler, que je me soumets certainement aux vœux des ecclésiastiques, nos supérieurs en tout ce qui regarde les représentations exposées dans nos églises. C'est par cette obéissance que je vous ai envoyé le dessin du tableau, afin d'avoir la censure avant que de le commencer. Selon votre lettre on le trouva convenable; on désiroit cependant que j'eusse couvert l'épaule de l'ange et une partie du genou. Après cette instruction à laquelle je me suis conformé, j'avois l'esprit tranquille et rassuré. Je m'efforçois alors à donner à la Sainte Vierge toute la modestie, toute l'humilité, toute la candeur et toutes les grâces que la plus distinguée des créatures peut avoir. Je m'efforçois de même de donner à l'envoyé du Seigneur une majesté jointe à

la vénération que le consentement de la Sainte Vierge lui inspiroit dans ce moment. C'est à ceux qui savent distinguer une beauté vénérable d'avec une beauté mondaine, à juger si j'ai réussi. Me laissant terminer le tableau dans cette assurance je croiois avoir satisfait à tous mes devoirs. A peine fut-il placé sur l'autel qu'on désire que je donne des ailes à l'ange. J'ai promis de le faire, ainsi j'ai contracté une obligation dont je veux m'acquitter. Mais ce qui m'étonne et ce qui me chagrine, c'est qu'on désire encore que je donne un voile à la Sainte Vierge. Peut-être après cela désirera-t-on encore autre chose. Si à la vue de mon dessin on eut fait toutes ces observations, peut-être aurois-je pu faire une composition avec les particularités qu'on désire. Affligé d'un événement si inattendu, je dois vous dire, M. Gobert, que je ne puis plus mettre un voile à la Sainte Vierge. J'espère que vous trouverez à Gand un artiste qui aura assez de génie pour l'adapter à la figure, sans nuire au tableau et à la tête qui m'a coûté tant de peine. Quant au costume je n'ai pu trouver que les femmes se couvroient la tête, sinon dans l'affliction; aux cérémonies du mariage chez les Romains; et il est possible dans les rues et places publiques.

» Je vous prie de remarquer qu'il y a plusieurs significations à donner au mot *voile*. Les monuments nous offrent des femmes dont le manteau couvroit la tête, comme je viens de le dire. C'est ainsi qu'on représente Notre Dame de Pitié. Or, c'est apparemment ce voile qu'on désire et c'est celui que je ne puis plus faire. Quoique je ne l'aie jamais trouvé sur les monuments anciens, les peintres ont souvent donné à la Sainte Vierge une draperie légère, une espèce de gaze qui couvre en partie les cheveux et qui descend un peu sur la poitrine, mais si légèrement qu'il ne cache rien. C'est ce dernier que je pourrai peut-être adapter à la figure si on s'en contentoit, mais je n'ose guère espérer que cela put suffire.

» Quant au temps où je pourrai vous renvoyer le tableau, je ne puis vous le dire au juste, parce que les couleurs ne sèchent pas facilement dans cette saison. Soyez persuadé cependant que je serai charmé de me débarrasser le plus tôt possible d'un tableau qui m'a coûté tant de peine.

» Soyez assuré encore de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur,

» Votre dévoué serviteur,

André Lens. »

Grâce à l'autorité de Monseigneur l'évêque de Broglie, les critiques ridicules qui allaient forcer l'artiste à mutiler lui-même son œuvre, tombèrent devant la décision que prit

le prélat de n'apporter d'autre changement à la composition que d'ajouter des ailes à la figure de l'ange Gabriel. Changement qui, d'après l'opinion d'André Lens lui-même, ne nuit point à l'effet du tableau.

On le voit, cette correspondance n'est pas sans intérêt pour l'art et prouve que André Lens à la fin de sa longue carrière, avait su conserver la force et le verdeur de la jeunesse. Il a laissé deux ouvrages importants : un *Essai sur le bon goût en peinture* et un *Traité sur les costumes des peintres anciens.*

SEPTIÈME CHAPELLE, DITE : DES AMES DU PURGATOIRE.

Avant d'entrer dans cette chapelle, on remarque contre le mur une belle esquisse, représentant *la Délivrance des âmes du purgatoire,* par *Bockhorst,* dit *Langen Jan.*

Le retable de l'autel renferme une toile retraçant le *même sujet,* par *De Cauwer-Ronse.*

En face de l'autel une inscription funèbre, décorée des armoiries de Van Hoorenbeke d'Overbrouck et d'Hamelinck.

En sortant de cette chapelle, on passe devant une statue de marbre, représentant *un jeune homme s'appuyant sur un monument funèbre. Dans la main droite il tient une urne, et dans la main gauche un fallot renversé qu'il éteint,* par *Charles Van Poucke.*

Cette statue, d'un maître qui a laissé un glorieux souvenir dans les annales des arts, a été exécutée en 1788, et payée 1000 florins argent courant de Brabant.

HUITIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE.

Le tableau d'autel, peint sur toile par *Van der Plaetsen,* de Gand, retrace *les derniers Moments de Louis XI, roi de France.*

Le roi se jette à genoux entouré de toute sa cour, devant S^t^-François de Paule, qu'il a fait venir d'Italie pour le prier de prolonger sa vie.

En face de l'autel, *le portrait de S^t^-François de Paule,* par *Joseph Ribera,* dit *l'Espagnolet.* Le fondateur de l'ordre des Minimes y est représenté en buste, levant les yeux au ciel et tenant dans la main un papier sur lequel on lit le mot Charitas, la plus belle de toutes les vertus chrétiennes. — Cette petite toile est d'une grande valeur et devrait être nettoyée par un restaurateur intelligent et habile.

En sortant de cette chapelle on passe devant une *statue de marbre,* sculptée par *Tamine de Nivelles.* Ce monument a été élevé à la mémoire de Philippe Baesbancq, chapelain de l'église de S^t^-Michel.

NEUVIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINTE-CATHERINE, AUTREFOIS DE SAINT-THOMAS.

Cette chapelle, autrefois dédiée à S^t^-Thomas, possédait une belle balustrade de marbre (1). On y voit un tableau représentant *S^te^-Catherine debout sur le globe terrestre et enlevée au ciel par les anges,* par *Gaspard De Crayer.* — La sainte dans toute sa gloire y triomphe des grandeurs et des vanités humaines représentées au bas du tableau par des princes, des reines et des savants groupés à ses pieds.

Le confessionnal qui se trouve au fond de la chapelle, est sculpté dans le style de l'époque de Louis XV, et pour-

(1) Ceci se trouve confirmé par les comptes de 1662-1663, dans lesquels on lit :

« Betaelt aen den selven Mr Jacques Coex de somme van vier hondert guldens op rekeninghe van het marbelen afschutsel staende voor de capelle van Ste Thomas. »

rait bien être l'œuvre d'un artiste anversois, *Michel Van der Voort,* qui exécuta en 1727 des confessionnaux pour cette église.

En face du tableau de De Crayer on remarque un beau monument funèbre de marbre blanc et noir, élevé à la mémoire de Jean-Baptiste Papejans de Morchoven et de sa femme Jeanne-Livine Lefevere.

A la sortie on voit *un ange de marbre appuyé sur un mausolée,* par le sculpteur *Matthys,* élève de Jérôme Duquesnoy.

DIXIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINT-HUBERT.

La noble et ancienne famille de Baenst avait autrefois sa franche sépulture dans cette chapelle. Lorsqu'en 1850 on renouvella le pavement de l'église, on découvrit au fond du caveau une petite pierre blanche scellée dans le mur; elle portait cette inscription :

VRY SEPULTURE
VAN
JOF JOOS DE BAENST,
ENDE
VRAU JENNE DE LA DEUSE
ENDE HAERL. NAERCOMMERS.
1655.

Au-dessus d'un confessionnal sculpté dans le même style que celui que nous venons de citer et qui pourrait bien être de la même main, on remarque une vaste toile malheureusement trop peu éclairée, représentant *S^t^-Hubert chassant le cerf dans la forêt des Ardennes,* magnifique tableau de *Bockhorst,* dit *Langen Jan.*

Cette œuvre, l'une des plus remarquables de l'église, atteste combien ce grand artiste savait soigner toutes les parties qui composent un tableau. L'expression peinte sur la noble figure du saint se jetant à genoux à la vue du cerf portant l'image du Rédempteur, est admirable. Le groupe

du page tenant le cheval, les chiens effrayés regardant leur maître, le paysage même, en un mot toutes les parties, sont également belles et vigoureusement traitées. Comme couleur, comme composition et comme dessin, ce tableau est un des plus beaux de l'École flamande. Il fut peint en 1666. Descamps parle ainsi de ce célèbre peintre : « Il composoit et dessinoit bien. Ses têtes de femmes sont gracieuses; ses têtes d'hommes ont beaucoup de caractère. Sa manière de colorier tient, tantôt de celle de Rubens et plus souvent elle approche de celle de Van Dyck. Il fondoit ses couleurs comme le dernier. Ses tableaux sont vigoureux et dans tous ses ouvrages on trouve une belle harmonie et une belle entente du clair-obscur. Les portraits qu'il a fait en grand nombre, peuvent être comparés à ceux de Van Dyck : éloge que les artistes lui ont accordé en tout temps et qui fixe son mérite pour la postérité. »

Contre le mur principal nous voyons encore une toile qui représente *le pape Grégoire I,* dit *le Grand, enseignant le chant grégorien, dont il est l'auteur, à des enfants de chœur groupés près de lui,* par *Philippe de Champagne* (1). — Dans le haut du tableau des anges tiennent une banderole sur laquelle on lit : Gratus est Deo cantus Gregorianus. — Cette toile est encore comptée parmi les plus belles de l'église.

En quittant la chapelle dédiée à S^t^-Hubert, on s'arrête devant *un S^t^-Sébastien* de bois, sculpté par *Allaert.* Ce morceau d'une bonne exécution, a le malheur d'être enduit d'une couleur à l'huile qui lui enlève tout mérite artistique.

(1) Déposé à l'église de S^t^-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, datée du 18 octobre 1809. Figure au catalogue de l'an XI, sous le n° 15.

ONZIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINT-SÉBASTIEN.

Cette chapelle, l'une des mieux conservées de l'église, appartenait autrefois à la famille d'Hane, qui y avait sa franche sépulture.

L'autel, les chandeliers et tous les ornements qui en dépendent, sont de cuivre ciselé au repoussé et à jour. L'antependium porte au centre les armoiries de d'Hane et le nom de *Jean Pilsen,* qui exécuta ce curieux travail en 1729.

Le retable de l'autel renferme une fort belle toile, due au pinceau de *Charles Van der Mandere,* dont Descamps a dit : « Nous écrivons la vie d'un grand peintre, d'un bon poëte, d'un savant éclairé, d'un sage critique et qui plus est d'un homme de bien. » Éloge aussi brillant que concis, mais digne de tous points de l'homme de génie auquel il s'adresse.

Ce tableau retrace allégoriquement la peste de Milan. *S^t^-Charles-Borromée, S^t^-Sébastien et S^t^-Roch invoquent la clémence divine pour les pestiférés groupés à leurs pieds.* Le Père éternel entouré d'anges plane dans les nuages. — Cette toile, hélas! trop peu éclairée, est d'une délicatesse de ton et d'une finesse de couleur remarquables. Elle doit être comptée au nombre des belles productions de ce maître dont les œuvres sont devenues assez rares aujourd'hui.

A la droite de l'autel, contre la muraille, on voit un monument gracieusement sculpté en bois, renfermant un tableau qui représente *la sainte Trinité et la Vierge Marie,* peint sur panneau dans le style gothique. Ce monument a été élevé à la mémoire de Charles Thadéi-de Clèves, par sa belle-fille Marie-Anne d'Hane, comme l'atteste l'inscription suivante, surmontée des armoiries de Thadéi, écartelées de de Clèves, et de celles de d'Hane :

En mémoire

de très-noble homme messire Charles Thadei de Cleves, chlr. seigr de Belluca, conseil de guerre du roi Philippe IIII, gentilhomme de la chambre de Son Altse Serenme le duc de Nieubourg, sergeant-major de don Andrea de Cantelmo, commandant des forts à l'entour de la ville de l'Ecluse et sur la rivière de Bruges, à Gand, au service de susdite Majesté, qui décéda le 3me de janvier 1644, et en conformité des désirs de très-noble homme Frans Thadei de Cleves, seigr de Belluca, son fils, étant trépassé le 19me de janvier 1674, fut la présente mise en cette chapelle par dame Marie-Anne d'Hane, douairière du surnommé seigr Frans, 1684.

—

QUARTIERS.

Thadei, Laccini, Ricci, Bruni,
Aldebrandini, Baromelle, Clansiliazi, Manucci,
Cleves, Portugal, Marcq, Utenhove,
Maulde, Leaucourt, Bergue, Baillœul.

Il est fâcheux que ce tableau et les sculptures délicates qui l'entourent soient en mauvais état; une restauration complète est devenue indispensable.

Dans la muraille qui fait face à ce monument, on en voit un autre de marbre blanc et noir, élevé à la mémoire de Jean-Baptiste d'Hane et de Marie-Anne de Nieulant.

En sortant de la chapelle de St-Sébastien, on passe devant la statue de marbre de *la Charité,* par *Alexandre Schobbens,* d'Anvers (1754). Mauvaise exécution.

DOUZIÈME CHAPELLE, DITE : DU SAINT-SACREMENT.

Autrefois il y avait dans cette chapelle un autel sculpté en 1689, par *Géry Helderbergh.* Détruit par les Sans-culottes en 1794, il fut reconstruit en 1810. Cependant le tabernacle de marbre blanc est antérieur à cette époque. Il fut sculpté en 1791, par *Joseph-François Engels,* élève de Charles Van Poucke, d'après les dessins de l'architecte *Jean d'Huyvetter.* — Cette œuvre dans le style grec a de belles proportions.

Le retable de l'autel est orné de l'une des plus belles

toiles que le magique pinceau de *Bockhorst,* dit *Langen Jan,* ait produit. Elle retrace *le Symbole du triomphe de la loi nouvelle sur la loi ancienne* (1). — Les quatre prophètes de l'ancien Testament y figurent. Moïse tenant l'arche d'alliance sous le bras, et son frère aîné, le grand-prêtre Aaron, sont debout derrière une table chargée des pains de proposition. Melchisedech, roi de Salem et grand-prêtre du Très-Haut, est agenouillé sur un coussin, tandis qu'un de ses serviteurs, la tête couronnée de lauriers, soulève son manteau. Le prophète Elie qu'un corbeau a nourri dans le désert, est également agenouillé. Tous, ils adorent le mystère de la nouvelle alliance qui leur a été si souvent annoncé et qui leur apparaît enfin dans le ciel, sous la forme de l'hostie et du calice portés par des anges. — Cette composition grandiose où toutes les parties sont également bien traitées, produit un effet saisissant. Quelle grandeur, quelle noblesse ne rencontre-t-on pas dans toutes ces imposantes figures, groupées avec tant d'art? Quelle tête majestueuse que celle de Moïse! Cette toile parfaitement conservée, est à coup sûr une des meilleures du maître. — Les comptes de l'église nous apprennent que vers la fin du XVII[e] siècle ce tableau fut nettoyé par le peintre *Philippe Bernaert* (2).

Des deux cotés de la chapelle, *le Christ avec les deux disciples d'Emmaüs* et *la Cène,* grisailles peintes à la colle en 1824, par *Antoine Steyaert.*

Sous les fenêtres on remarque deux pierres commémoratives incrustées dans le mur. L'une porte l'épitaphe du chevalier Jean-François de Rombaut, seigneur de Terhaegen,

(1) Déposé à l'église de S[t]-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, datée du 18 octobre 1809. Figure au catalogue de l'an XI, sous le n° 16.

(2) Item aen Philips Bernaert over het schoonmaken vande schilderye van het Oudt ende Nieuwe Testament van Langhen Jan ende van achter gheprimmerdt per ord. ende quit. 11 lib. groot.

dit Volkaersbeke. L'autre porte l'épitaphe de Georges-Louis Van Alstein.

En sortant, on passe devant la statue de marbre de l'*Espérance,* par *Alexandre Schobbens*. Elle ne vaut pas mieux que celle de *la Charité*. Les comptes de l'église prouvent que ces deux statues coûtèrent ensemble 1400 florins argent courant de Brabant.

TREIZIÈME CHAPELLE, DITE : DE JÉSUS, MARIE, ANNE.

Le tableau d'autel qui orne cette chapelle, autrefois réservée à la fondation *Grégorienne* dont nous parlerons plus tard, représente *Ste-Anne et St-Joachim recevant la visite de la Vierge Marie portant l'enfant Jésus, et de St-Joseph,* par *J.-B. Maes-Canini*. La scène se passe sous un portique. L'aïeule du Christ assise reçoit le divin Enfant des mains de sa fille, tandis que St-Joachim le contemple dans l'attitude de la prière. St-Joseph appuyé sur un bâton jette un regard plein de tendresse, de respect et de reconnaissance sur le Verbe qui s'est fait homme pour racheter les péchés de l'humanité. — De toutes les toiles modernes qui ornent l'église de St-Michel, celle-ci est incontestablement la plus belle. Exécutée à Rome, elle reflète en quelque sorte le charme que les grands maîtres de l'école italienne savaient répandre avec tant d'art dans toutes leurs productions. Les figures naturellement groupées sont à la fois gracieuses, correctement dessinées et d'un coloris suave et harmonieux. Ce tableau passe à juste titre pour un des meilleurs de ce peintre, qui le termina à Rome en 1827 (1).

Les archives de l'église constatent que la chapelle dédiée à Ste-Anne, possédait autrefois une toile de *Guillaume Herricx,* d'Anvers. Elle représentait une *sainte Famille*. La

(1) On trouve une notice biographique sur ce peintre dans les *Annales du salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas,* par L. De Bast. Gand, 1825.

place principale y était réservée à Ste-Anne, adorant l'enfant Jésus assis sur les genoux de la Vierge; à côté d'elle on voyait son époux St-Joachim et derrière la mère de Dieu, St-Joseph. Ce tableau peint en 1738, avait coûté 80 patacons.

L'antependium de l'autel est de marbre blanc. *Une sainte Famille,* sculptée en bas-relief par *Géry Helderbergh,* en occupe le centre.

A côté des fenêtres on remarque deux vastes toiles que l'on attribue au pinceau de *Charles Van der Mandere.* — La première retrace l'*Élévation de St-Grégoire au trône pontifical.* Se croyant indigne d'occuper le saint siége, il s'était refugié loin de Rome dans une caverne, lorsque les cardinaux guidés par une colonne de lumière qui alla se poser sur le lieu de sa retraite, le découvrirent et le forcèrent à accepter la dignité à laquelle le ciel l'appelait par un prodige.

L'autre toile, de même dimension, représente *St-Grégoire recevant Jésus-Christ dans son palais.* Le saint admet à sa table hospitalière de nombreux pélerins, quand tout-à-coup il reconnait au milieu d'eux le Sauveur auquel il verse à boire.

Ces deux tableaux sont-ils bien de Charles Van der Mandere? Est-il possible de le croire quand on les compare à la magnifique composition qui orne la chapelle de St-Sébastien? Évidemment non; et cependant, il sont généralement regardés comme étant l'œuvre de ce maître. Van der Mandere serait-il comme tant d'autres peintres illustres, qui créèrent des chefs-d'œuvre en même temps qu'ils donnèrent le jour à des compositions indignes de leur pinceau?

Une belle statue de marbre, représentant *St-Liévin adorant le Seigneur,* par *Delvaux,* orne encore cette chapelle. Il est à regretter qu'une pièce aussi précieuse, qu'on devrait pouvoir admirer de tous les côtés, soit posée contre

la muraille qui dérobe aux regards les parties les plus délicates des vêtements (1).

En sortant, on s'arrête devant une statue de marbre, tenant entre le bras un ovale sur lequel se lit une inscription.

QUATORZIÈME CHAPELLE.

Ici point d'autel, mais deux tableaux de grand mérite.

1° *Le Jugement de David repentant,* par *Bockhorst,* dit *Langen Jan.*

Le peintre a pris son sujet dans le deuxième livre *des Rois,* chapitre XXIV, 10e verset.

« Après ce dénombrement du peuple, David sentit un remords en son cœur; et il dit au Seigneur : J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, de détourner de devant vos yeux l'iniquité de votre serviteur; car j'ai fait une très-grande folie.

» Le lendemain matin lorsque David se fut levé, le Seigneur adressa sa parole à Gad, prophète, et voyant de David et lui dit :

» Allez dire à David : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois fléaux; choisissez celui que vous voudrez que je vous envoie.

» Gad étant donc venu vers David, lui dit de la part du Seigneur : Ou votre pays sera affligé de la famine pendant trois ans; ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis qui vous poursuivront; ou la peste sera dans vos états pendant trois jours. Délibérez donc maintenant, et voyez ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

» David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité : mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puisqu'il est plein de miséricorde, que dans les mains des hommes.

» Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël depuis le matin de ce jour-là jusqu'au temps arrêté : et depuis Dan jusqu'à Bersabée il mourut du peuple soixante et dix mille personnes.

» L'ange du Seigneur étendait déjà sa main sur Jérusalem pour la ravager, lorsque Dieu eut compassion de tant de maux, et dit à l'ange exterminateur :

(1) Cette statue a été déposée à l'église de St-Michel, en vertu d'un arrêté de MM. les bourgmestre et échevins de la ville de Gand, en date du 15 juin 1820.

C'est assez, retenez votre main. L'ange du Seigneur était alors près de l'aire d'Aréuna ou Ornan Jebuséen.

» Et David le voyant qui frappait le peuple, dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché; c'est moi qui suis coupable : qu'ont fait ceux-ci qui ne sont que des brebis? Que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père. »

L'artiste a choisi le moment où David à genoux reçoit du prophète la terrible communication qui lui donne le choix entre trois fléaux. Dans le haut du tableau apparaît le Père Eternel qui écarte l'ange exterminateur prêt à fondre sur Jérusalem. — Cette composition grande comme le sujet qu'elle retrace, est traitée d'une manière large et hardie. La touche et le coloris sont dans maint endroit dignes de Rubens et de Van Dyck, et l'expression que le peintre a donnée aux figures est pleine de grandeur et de majesté. Dans cette œuvre l'artiste inspiré s'est élevé à la hauteur du poëte.

Au-dessus du confessional orné des statues de *David* et de *la Madeleine repentante,* on remarque une grande toile représentant *le Martyre de Saint-Crispin et de Saint-Crispinien,* par *Jean de Cleef* (1). — Production d'un mérite incontestable, mais malheureusement placée dans une obscurité telle qu'il est impossible d'en apprécier toutes les qualités. L'ange qui apparaît aux deux martyrs, est admirablement drapé et digne des grands maîtres de l'ancienne École flamande. Pourquoi ne placerait-on pas ce tableau en face de celui de Bockhorst ? La chapelle n'en paraîtrait que mieux garnie (2).

(1) Déposé à l'église de St-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, datée du 18 octobre 1809. Figure au catalogue de l'an XI, sous le nº 94.

(2) Dans les archives de l'église, on trouve l'extrait suivant qui prouve que cette toile a coûté 100 patacons :

« Aen Joannes de Cleef, mr schilder, is by den heer onderpastor Flamend betaelt tot hondert pattacons in specie, over t'schilderen van een schilderye

A la sortie on voit un monument de marbre élevé à la mémoire de Pierre Van den Berghe.

Les archives constatent que des difficultés surgirent pour l'acceptation du legs que ce personnage avait fait à l'église. Un placard du 15 septembre 1755 prescrivait à tout donateur qui disposait par testament en faveur d'une église, d'une somme dépassant les mille florins, l'obligation de s'adresser au gouvernement afin d'obtenir l'autorisation de faire pareille disposition testamentaire. Cette formalité ayant été négligée par Pierre Van den Berghe, l'église eut recours au prince Charles de Lorraine, qui trancha toutes les difficultés par l'apostille suivante :

« Son Altesse Roiale aiant eu rapport de cette requête, a pour et au nom de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, permis et accordé comme elle permet et accorde que les dispositions faites par Pierre Vanden Berghe, de quatre cens livres de gros pour quatre anniversaires et de trois cens livres de gros pour la construction d'une niche de marbre dans l'église de St-Michel, à Gand, puisent avoir lieu et sortir leur plein et entier effet, à charge que le présent acte sera exhibé aux conseillers fiscaux au conseil en Flandres. Ordonne Son Altesse Roiale à tous ceux qu'il appartiendra, de se régler et conformer selon ce. Fait à Bruxelles, le 14 mars 1759. Ne vt. »

Charles de Lorraines.

Près de la porte de la Sacristie se trouve *la Flagellation,* par *Gérard Seghers,* offert à l'église par M. Terlack avant la Révolution française.

Ce tableau, d'un coloris et d'un dessin irréprochables, est rendu avec la plus grande vérité. Peut-être a-t-il aussi le défaut de cette qualité; car dans le Christ dont les formes sont trop replètes, on devine le modèle. Cette toile compte au nombre des chefs-d'œuvre de Seghers, qui fut l'ami de Rubens et de Van Dyck.

inhoudende d'historie ende martelie van de H. H. Crispin ende Crispiaen, ghestelt ende ghegeven aen dese kercke volghens de quit. die by den rendent niet en is betaelt. Dus alleenelyck memorie. » (*Comptes de l'église*, 1698 et 1699).

Avant d'entrer dans la chapelle suivante, on passe devant un *Ange de marbre,* sculpté en 1769 par *P. Pepers,* de Bruges.

QUINZIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINT-ADRIEN.

Le retable de l'autel renferme une toile que l'on considère comme une des plus précieuses que la ville de Gand possède. Elle représente *le Martyre de St-Adrien,* par *Théodore Van Thulden.* Le saint occupe le centre du tableau; il a la jambe gauche couchée en raccourci sur une enclume, tandis que le bras droit, dépouillé de la main par la hache du bourreau, repose tout sanglant sur le bras d'une jeune et belle femme agenouillée, qui exhorte le saint par de consolantes paroles à souffrir courageusement pour conquérir les palmes du martyre. — Le coloris de ce tableau est si suave et si harmonieux, la touche en est si vigoureuse, qu'on l'a souvent attribué à Rubens. Élève de ce grand homme, Van Thulden est celui qui s'est le plus rapproché de sa manière.

Ce peintre est également connu comme graveur. Il a laissé des eaux-fortes que l'on rencontre dans quelques collections renommées.

A la sortie on voit une statue de marbre de *St-Luc.*

SEIZIÈME CHAPELLE, DITE : DU SAINT-ESPRIT.

Le tableau d'autel représente *la Pentecôte ou la descente du St-Esprit sur les apôtres,* par *Gaspard De Crayer.*

Voici le texte des *Actes des Apôtres,* chapitre III, que le peintre a pris pour sujet :

« Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu, on entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux, qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où ils étaient assis.

» En même temps ils virent paraître comme des langues de feu, qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux.

» Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur mettait les paroles en la bouche. »

Les figures parfaitement groupées ont toutes un type différent. Cette composition est belle, le coloris en est brillant et le dessin correct.

DIX-SEPTIÈME CHAPELLE, DITE : DE LA SAINTE-CROIX.

Avant d'entreprendre la description de cette chapelle, il sera utile de dire quelques mots sur l'origine de la célèbre confrérie à laquelle elle est consacrée.

Vers la fin du XVI^e^ siècle l'église de S^t^-Michel possédait déjà deux morceaux de la vraie Croix. Le plus grand avait été apporté de Jérusalem par les ancêtres de Philippe de Romerswaele, qui en fit cadeau à l'église de S^t^-Michel le 8 du mois d'août 1589. L'autre morceau, de moindre dimension, appartenait à un curé d'Ackerghem. Forcé de s'expatrier pendant les Troubles, ce vénérable prêtre chargea l'un de ses marguilliers de remettre la précieuse relique à l'église de S^t^-Michel. Quant au troisième fragment de l'instrument du supplice de notre Sauveur, l'église le doit à un gentilhomme flamand, nommé Gérard de Blasere, premier Echevin de la Keure en 1592, qui l'avait apporté de l'abbaye de Flines, près de Douai.

Un trésor aussi vénéré et aussi riche fit naître l'idée de créer une confrérie chargée de veiller à sa garde et d'attirer par des prières et des actes de dévotion la miséricorde divine sur tous ceux qui feraient partie de la nouvelle association.

Sur les instances du curé Gilles Bauters et de Guillaume de Blasere, seigneur d'Hellebos, fils de Gérard, le pape Paul V par une bulle datée du 6 décembre 1600, accorda

l'autorisation de fonder dans l'église de S^t^-Michel une confrérie de la sainte Croix, que les archiducs Albert et Isabelle instituèrent solennellement, le 3 mai de l'an 1603.

La confrérie acquit bientôt une grande renommée; et les personnes les plus honorables et les plus distinguées se firent un honneur d'y appartenir. De riches offrandes vinrent s'entasser dans sa trésorerie jusqu'au moment où l'empereur Joseph II, par son édit du 8 avril 1786, prononça la suppression de toutes les corporations. Une large part du trésor fut enlevée par le gouvernement et convertie en monnaie. Combien de chefs-d'œuvre d'orfévrerie sortis des mains de nos habiles ciseleurs flamands des XV^e^ et XVI^e^ siècles ne vit-on pas disparaître dans les creusets de l'État comme dans un gouffre? Les archives des diverses églises que nous avons décrites, donnent parfois de curieux détails sur ces œuvres d'art, dont la perte est à jamais regrettable.

Jetons à présent un coup-d'œil sur la chapelle réservée à la confrérie.

L'autel construit dans le style grec, d'après les plans de M. l'architecte Roelandt, est semblable à celui de la Vierge qui lui fait face dans l'autre partie du croisillon, et l'observation que nous avons faite alors, s'applique également à l'architecture de l'autel de la S^te^-Croix.

Dans deux petites niches pratiquées dans l'antependium sont placées des statuettes de marbre, portant des écussons aux armes de Bourgogne.

Contre la muraille, à côté de l'autel, on remarque une belle toile représentant l'*Invention de la Croix,* par *Joseph Paelinck.*— Voici comment De Bast décrit cette vaste composition (1) :

(1) *Annales du salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas.* Gand, 1825.

« La scène se passe dans le vestibule du palais de l'Impératrice. La malade, après avoir été touchée par la vraie croix, sent ranimer ses forces; on la voit élever le bras et les yeux vers le Ciel, pour remercier Dieu de l'insigne bienfait opéré sur elle par ce miracle; l'impératrice Hélène est à côté du lit, un genou en terre, pénétrée de respect et de vénération, adressant de ferventes prières au Ciel en témoignage de sa gratitude pour le bonheur d'avoir réussi dans ses longues recherches à trouver la vraie croix; le mari avec son enfant est au pied du lit de son épouse malade, contemplant avec ravissement ce changement inouï; à droite et debout est S^t^-Macaire, patriarche de Jérusalem, en habits pontificaux, levant également les bras vers le ciel en action de grâce d'un aussi grand miracle : son porte-croix et plusieurs assistants l'entourent. Le peintre a placé la mère de la malade au chevet du lit, avec plusieurs jeunes filles et garçons. D'autres personnes d'âge et de sexe différents, pleines d'étonnement, de surprise et de joie, forment les groupes du fond du tableau. Ce tableau a quinze pieds de hauteur sur douze de largeur. » Une gravure au trait par C. Normand, accompagne ce récit.

Cette œuvre exécutée à Rome, est regardée comme la plus belle que Paelinck ait produit. Elle fut payée au prix de cent louis d'or. Les deux tiers de cette somme furent couverts par la confrérie de la S^te^-Croix, qui avait commandé le sujet à l'artiste avant son départ pour Rome, et l'autre tiers se couvrit par une souscription entre les amateurs des Beaux-Arts de la ville.

Nous devons cependant faire une remarque. On sait que sainte Hélène naquit en 247 dans la Bithynie; qu'elle épousa le garde prétorien Constance-Chlore, qui la répudia lorsqu'il fut associé à l'empire par Dioclétien en 292. Constantin, son fils, devenu empereur, la rappela. En 325 elle visita la Terre sainte, et c'est alors qu'elle découvrit la vraie croix.

Hélène mourut deux ans après à Nicomédie, à l'âge de quatre-vingts ans.

Pourquoi l'artiste a-t-il représenté cette princesse ornée de toute la fraicheur et de toutes les grâces de la jeunesse, alors qu'elle avait SOIXANTE-DIX-HUIT ANS? Cette licence par trop poétique, constitue à notre avis un anachronisme impardonnable, contre lequel un peintre d'histoire doit se tenir en garde.

Quoiqu'il en soit, cette œuvre fait l'admiration de tous les connaisseurs : aussi a-t-elle obtenu les honneurs d'une reproduction lithographiée (1).

Ce tableau est en très-mauvais état. La peinture se détache de la toile et se perdra indubitablement si on ne prend de promptes mesures pour arrêter le mal. Il est évident que la mauvaise restauration qui a eu lieu en 1820 doit être pour quelque chose dans les dégradations que nous signalons aujourd'hui.

Arrêtons-nous maintenant devant une composition dont la renommée attire chaque jour de nombreux visiteurs : nous voulons parler du *Christ mourant sur la croix,* par *Antoine Van Dyck.*

Le peintre a choisi le moment où le Christ va rendre le dernier soupir. Moment solennel où le soleil dérobant sa lumière, couvre la terre de ténèbres. La Mère du Sauveur, S^{t}-Jean et la Madeleine sont au pied de la croix que cette dernière tient embrassée : deux cavaliers et un des bourreaux portant au bout d'une lance l'éponge imprégnée de vinaigre et de fiel dont il vient d'abreuver Jésus, sont groupés auprès des saintes femmes qui pleurent la mort de leur divin maître. Dans le haut du tableau, des anges accablés de douleur planent au milieu des nuages amoncelés par

(1) M^{r} F. Goethals a publié une intéressante notice biographique sur Joseph Paelinck, dans son *Histoire des Lettres,* t. II, p. 436.

la tempête que le supplice de l'Homme-Dieu a soulevée.

Quelle composition imposante et grandiose! Mensaert dit, et il a raison, que cette pièce est si lugubre que ceux qui l'examinent avec attention, ne peuvent se retirer sans être touchés intérieurement par l'expression de douleur qu'on remarque sur les visages et principalement sur celui de la mère de Jésus-Christ.

Les brillantes qualités qui distinguent le génie de Van Dyck, se rencontrent toutes dans cette admirable toile. Ses ennemis mêmes, en la contemplant, furent forcés de convenir que pour la délicatesse des teintes et la fonte des couleurs, Van Dyck surpassait Rubens.

Les archives de la confrérie de la S^te^-Croix constatent que cette œuvre coûta 133 livres de gros, 6 escalins et 8 gros (800 florins courant de Brabant) (1).

Le conseil d'administration de la confrérie avait d'abord songé à Rubens et avait même pris une résolution officielle consignée dans ses registres, par laquelle ce grand peintre devait être chargé de l'exécution du sujet. Il nous a été impossible de découvrir les motifs qui engagèrent la confrérie à confier ensuite cette œuvre à Van Dyck (2).

Ce beau tableau, de même que *la Descente de croix* de *Rubens,* compte au nombre des plus précieux joyaux artistiques que la Belgique possède; et le Gouvernement poserait

(1) Item betaelt aen S^r^ Anthonio Van Dycke voor de schilderye staende op den autaer van het H. Cruys, de somme van I^c^XXXIII lib. VI sch. VIII gr., blyckt by ord. bestedinghe ende quit. (*Comptes du 25 juillet 1629 au 25 juillet 1638*).

Item voor de vracht vande schilderye van S^r^ Anthonio Van Dycke XIII sch. IIII gr.

(2) Voici l'extrait tiré du registre des résolutions de l'année 1627 :

« Insgheliex is in ghevolghe vande voorgaende resolutie by laste vanden eedt duer mynheer den pasteur Bauters besteet aen S^r^ Pauwel Rubbens, tot Antwerpen, het maecken ende schilderen vande Aultaer tafel inde capelle van th. Cruysse, totter hoochde van XIIII voeten ende breet naer proportie ende heesch van twerck, voor de somme van acht hondert guldens. »

un acte de justice et donnerait une preuve de plus de sa sollicitude éclairée pour nos gloires nationales, s'il chargeait la même commission qui a si admirablement restauré le chef-d'œuvre de Rubens, de restaurer également celui de Van Dyck. Cette toile fut nettoyée en 1747 par *Michel Breugel* et *Frans Reps,* pour la somme de 12 livres de gros, argent de change, et le registre des résolutions constate que ces deux experts déclarèrent qu'ils regardent comme dangereux de se servir d'eau pour rendre cette œuvre à son éclat primitif. Aujourd'hui ce tableau est dans un état déplorable. Des mains inhabiles ont essayé de remédier au mal et n'ont fait qu'ajouter de nouvelles dégradations aux ravages occasionnés par la vétusté. Nous engageons vivement la fabrique de l'église de S^t^-Michel, à s'adresser au gouvernement à l'effet d'obtenir la même faveur qui a été accordée à l'église de Notre-Dame à Anvers. C'est le seul moyen de sauver d'une destruction complète et même prochaine, une des œuvres les plus remarquables de l'ancienne École flamande (1).

La chapelle de la sainte Croix possédait jadis un *tombeau du Sauveur,* sculpté par *Hubert Hannicq* (2).

Nous signalerons encore un *Ecce Homo,* d'*Antonio Vanden Heuvele,* peint en 1639 pour la somme de vingt-cinq livres de gros. Mais on a surtout à déplorer la perte du beau vitrail qui ornait la croisée au-dessus de l'autel. On y voyait un vaisseau et les portraits des doyens de la cor-

(1) Il existe une fort belle gravure de ce tableau par Bolswert.

(2) Item betaelt aen M^r^ Hubert Hannicq, sculpteur, in minderinghe van meerder somme hem competerende, voor het maecken van een graf van Onsen Heere inde II. Cruuzecappelle, par ord. ende quit. de somme van LXXXI lib. gr. (*Comptes de* 1627-1628).

En outre, nous signalerons encore un *Ecce homo,* de *Antonio Vanden Heuvele,* que nous ne trouvons plus. Dans les comptes de l'année 1640, il est dit : « An Anthonio Vanden Heuvele over den schilderye, *Ecce homo,* volghende de ord. ende quit. van daten den XIX april 1639, XXV lib. gr. »

poration des francs-bateliers, indiqués par une inscription en lettres gothiques (1).

DIX-HUITIÈME CHAPELLE, DITE : DE SAINTE-BARBE.

L'autel est construit dans le style gothique fleuri d'après les plans du sculpteur *Franck*.

Au centre de l'antependium sont sculptées les armoiries de la famille Dons de Lovendeghem.

Le retable renferme une toile représentant *le Martyre de Ste-Barbe,* par *Antonio Vanden Heuvele* (2).

En face : *une Adoration des Bergers,* peinte sur toile par *Gaspard De Crayer*. Tableau de petite dimension.

DIX-NEUVIÈME CHAPELLE, DITE : DE NOTRE-DAME DES SEPT DOULEURS.

Un Christ descendu de la croix, figure dans le retable. Ce tableau est indigne de se trouver au milieu de tant de belles productions artistiques, surtout quand on se retourne

(1) Actum in de maent augusti 1749 :

« Inde selve maent hebben d'heeren vanden Eedt geordonneert te veranderen de glaesene veynster inde II. Cruys capelle, boven den autaer degonne stont in steenen posten waer van differente posten gebrocken ende stucken uyt gevallen waeren, ende alsoo ruine menasceerden, en die te stellen in yser, als oock daer in te stellen indien het doendelyck soude wesen het schipken van geschildert gelas t'gonne daer te vooren inde selve veynster stont met van onder differente postuerkens, degonne gebrocken ende teenemael geschonden waeren ende buyten staet waeren om te connen erstelt worden, representerende soo men conde bemerken vyt de inscriptien van aude Ste Pietersletters, dat het waeren de Dekens ende Supposten vande Neiringe vande Vrye Schippers, ende is ten selven teyde oock geordonneert de nevens staende veynster uyt te nemen en die van gelycke te stellen in yser, conforme aen de andere, soo dat beede die veynsters ten selven jaere syn voltrocken geworden. Dint hier voor memorie. »

(2) Déposé à l'église de St-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire datée du 18 octobre 1809. Figure au Catalogue de l'an XI, sous le n° 63.

et que les yeux s'arrêtent sur la *Résurrection de Lazare.* — Quoiqu'il nous soit impossible d'indiquer le pinceau qui exécuta cette œuvre, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, qu'elle appartient à l'école d'*Otto-Venius.* La composition en est gracieuse, les figures ont de l'expression, le coloris en est suave et moelleux (1).

VINGTIÈME CHAPELLE.

Une grande toile, représentant *S^t^-Joseph, S^t^-Bernard et S^t^-Georges adorant l'enfant Jésus,* par *Gaspard De Crayer,* orne cette chapelle. — Les figures de grandeur naturelle sont parfaitement dessinées, qualités que l'on rencontre dans toutes les œuvres de De Crayer. Le S^t^-Georges à genoux, en harnais de chevalier, est d'une exécution irréprochable. Ce tableau mérite l'importante restauration dont il a besoin.

En face il y a une petite toile tellement détestable que la fabrique de l'église agirait sagement de la faire disparaître pour la remplacer par une autre moins favorablement placée jusqu'à présent.

VINGT-UNIÈME CHAPELLE.

Elle est ornée de deux toiles; l'une représente l'*Immaculée Conception de la Vierge,* par *Jean De Cleef* (2), composition gracieuse peinte avec beaucoup de délicatesse; et l'autre, l'*Assomption de la Vierge.* — Nous croyons que ce tableau est l'œuvre de *Jean Janssens,* car les archives de l'église révèlent que par un acte passé le 30 octobre 1634,

(1) Ce tableau a été offert à l'église par un nommé Nicolas Paul.

(2) Déposé à l'église de S^t^-Michel par la ville, en vertu d'une lettre du maire, datée du 18 octobre 1809. Figure au Catalogue de l'an XI, sous le n° 14.

entre le curé Georges Breydel et ce peintre, celui-ci vend une Assomption de la Vierge au dit curé pour la somme de 600 florins, l'artiste se réservant pendant un an, la faculté de revendre son œuvre plus cher, si l'occasion s'en présentait.

Au-dessous de ce tableau, une pierre est scellée dans le mur; elle est décorée des armoiries de Hessels et de celles de Hoytema, et porte l'inscription latine suivante, en lettres d'or, que le conseil des marguilliers fit redorer en 1680 (1):

INCOMPARABILIS PUDICITIÆ INGENIIQUE,
NEC NON ERGA EGENOS LIBERALISSIMÆ
DOMINÆ D. JEDZ AB HOYTEMA FRISIÆ
DOMINÆ VANDER CAMERE CONJUGI
CHARISSIMÆ JACOBUS HESSELE PRÆSES
RHENENGARUM ET PRIMUS CONSILIARIUS
FLANDRIÆ ÆTATIS SUÆ LXVI. CONJUGIS
VERO XXXII. M. M. VIVENS POSUIT.
VIXIT ANNOS XXXI. MENSES DECEM, DIES
VIGINTI QUATUOR RELICTIS EX QUATUOR DUABUS
PROLIBUS FOLCARDO ET MARIA, OBIIT
VIGESIMA QUARTA MENSIS MAII ANNO
XV^C SEPTUAGESIMO SECUNDO.

Ce monument a été élevé par le célèbre conseiller Jacques Hessels, à la mémoire de sa femme Jedtz Van Hoytema, dame de Camere.

Ce personnage a joué un rôle trop important dans le long drame politique du XVI^e siècle, pour ne pas lui accorder quelques lignes dans l'histoire d'une église où sa cendre repose.

Jacques Hessels naquit en 1505. Après avoir obtenu ses grades académiques à l'Université de Louvain, il devint un des avocats les plus distingués du conseil de Flandre. Son éloquence et surtout la hardiesse de ses discours empreints de sentiments religieux poussés jusqu'au fanatisme, le firent remarquer de Marie de Hongrie, qui le nomma procureur-

(1) Résolution du 6 mai 1680.

général auprès du même conseil. Dans ces fonctions inquisitoriales, il montra une énergie et une persistance incroyables à poursuivre les Calvinistes, les Luthériens, les Anabaptistes et les Hérétiques, dont le nombre grossissait jour en jour. Persécutés par l'implacable procureur-général plusieurs d'entre eux périrent dans les flammes.

Jacques Hessels avait déjà cinquante-six ans, lorsqu'il épousa en 1561 Jedtz Van Hoytema, dame de Camere, fille de Jelle Hoytema et de Mintz d'Aytta, sœur du célèbre Viglius. Ce fut à l'occasion de son mariage que Hessels cédant aux vœux de sa femme, renonça à ses fonctions devenues odieuses au milieu de ces temps de troubles politiques. En vain Marguerite de Parme, alors gouvernante générale des Pays-Bas, lui offrit-elle la même charge au grand conseil de Malines, Hessels resta inébranlable dans son refus jusqu'au moment où le duc d'Albe parut dans les Pays-Bas. L'exaltation des partis étant alors poussée au plus haut degré, Hessels subit l'influence générale et s'arracha comme entraîné par une force occulte, aux paisibles joies de la famille pour se lancer de nouveau dans la grande lutte des partis.

Le duc d'Albe que Philippe II avait envoyé en Belgique pour y étouffer la rebellion à force de rigueurs, venait de créer le fameux Tribunal des troubles destiné à juger promptement les délits politiques et religieux. Il fit choix de juges entièrement dévoués à l'Espagne et sachant combien les sentiments de l'ex-procureur-général du Conseil de Flandre étaient conformes à ses vues, il lui offrit un siége à cette nouvelle cour de justice que l'histoire a baptisée du nom de *Conseil de sang*.

La rédaction de la sentence de mort prononcée contre les comtes d'Egmont et de Hornes, fut confiée à Hessels, qui attira sur sa tête en acceptant cette mission, la haine du parti qui se formait pour défendre les libertés nationales menacées.

Quelques chroniqueurs contemporains écrivant sans doute sous l'influence de l'esprit de parti, rapportent que Jacques Hessels avait l'habitude de s'endormir au conseil lorsqu'il siégeait après son dîner, et que réveillé en sursaut par ses collègues pour connaître son avis, il répondait invariablement : *ad patibulum, ad patibulum*. Cette anecdote, d'un cynisme atroce, nous paraît évidemment entachée d'exagération.

Après le départ du duc d'Albe, Hessels resta en faveur auprès des gouverneurs-généraux qui lui succédèrent. Il habitait à Gand un hôtel qu'il avait fait bâtir près de la Lys, à côté du palais du comte d'Egmont, lorsqu'il fut enlevée de chez lui pendant la fameuse nuit du 28 au 29 octobre de l'année 1577, par les satellites de François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, l'un des plus fougueux démagogues de ce temps. Après avoir subi une détention cruelle d'un an, Jacques Hessels en compagnie de Jean Visch, bailli d'Ingelmunster, détenu comme lui, fut conduit par son terrible geôlier, le seigneur de Ryhove, hors de la porte de Courtrai. Une garde nombreuse, au milieu de laquelle on remarquait le farouche capitaine Mieghem, l'âme damnée de Ryhove, servait d'escorte aux prisonniers. Les deux victimes descendirent du chariot et furent remises, après avoir subi d'indignes outrages, entre les mains de l'exécuteur des hautes œuvres qui les attendait. Ils furent pendus, sans aucune forme de procès, à un arbre, et Ryhove satisfait de son œuvre, retourna en ville avec sa bande, après avoir coupé la barbe blanche qui ombrageait la poitrine de Hessels, pour en garnir son chapeau comme d'un trophée. Ce crime horrible commis, le 4 octobre 1578, sur deux vieillards septuagénaires, a été justement flétri par les historiens appartenant à toutes les opinions.

Trois jours après, les corps furent détachés des branches et enterrés au pied de l'arbre où ils restèrent pendant sept ans, jusqu'au 4 octobre de l'année 1585. La dé-

pouille mortelle de Jacques Hessels ayant été trouvée intacte, le bruit se répandit qu'il était mort en odeur de sainteté. Son cadavre fut mis dans une bière et transporté au milieu d'une affluence extraordinaire de fidèles à l'église de Notre Dame à S^t^-Pierre, où il resta exposé jusque vers les cinq heures du soir. Puis, le clergé de toutes les églises de la ville, les chapitres de S^te^-Pharaïlde et de S^t^-Bavon, et tous les ordres religieux vinrent prendre le corps pour le transporter en grande pompe, accompagné de trente-deux torches allumées, à l'église paroissiale de S^t^-Michel, pour y être descendu dans la franche sépulture des Hessels, où dame Jedtz Van Hoytema reposait déjà.

Le Conseil de Flandre au grand complet, le magistrat de Gand et les hommes de loi de la seigneurie de S^t^-Pierre se firent un honneur d'assister à cette solennelle inhumation.

Il y a à peine quelques années qu'en ouvrant le caveau, on vit le cercueil parfaitement conservé; mais lorsqu'en 1851 le pavement de l'église fut renouvellé on ne trouva plus que des ossements épars et blanchis par le temps.

VINGT-DEUXIÈME CHAPELLE, DITE : DES FONTS BAPTISMAUX.

Aujourd'hui, cette chapelle ne possède plus rien de son ornementation primitive. Les anciens fonts baptismaux, sculptés par *Pierre Verbrugghen,* d'Anvers, étaient dus à la munificence des comtes de Wacken (1).

Le tableau d'autel, représentant *le Baptême du Christ,* était de la main de *Martin De Bast* (2).

(1) Aen S^r^ Pieter Vander Brugghen, m^r^ Biltsnyder tot Antwerpen, over reste ende volle betaelynghe van tmacken vande Vonte mette trappen van de selve, mitsgaders voor de trappen in de selve cappelle, ende een marbere schelpe tot wynwatervadt, per billet ord. ende quit. l^e^XXI lib. VI sch. VIII gr. (*Comptes de l'église de* 1681-1685).

(2) Item aen Marten De Bast, meester schilder, over t'schilderen vande doopynghe Christi inde Vontcappelle, per billet ord. ende quit. II lib. VIII sch. gro. (*Comptes de l'église de* 1681-1685).

Actuellement on y remarque un tableau retraçant l'épisode du *Christ guérissant l'aveugle de Jéricho,* par *De Cauwer-Ronse.* — Cette toile a été offerte en 1825 à l'église par le peintre lui-même.

CHAIRE DE VÉRITÉ.

L'ancienne chaire de vérité détruite par les Sans-culottes, était l'œuvre de *Jean-Baptiste Helderbergh,* qui l'exécuta en 1696.

Le sujet de celle que nous voyons aujourd'hui, rappelle *la guérison de l'aveugle de Jéricho;* elle est due au ciseau du sculpteur *Franck,* de Gand (1846).

L'artiste s'est inspiré de ce passage de l'Évangile :

« Après cela ils vinrent à Jéricho : et comme il sortait de Jéricho avec ses disciples, suivi d'une grande troupe de peuple, un aveugle nommé Bartimée, fils de Timée, qui était assis sur le chemin pour demander l'aumône, ayant appris que c'était Jésus de Nazareth, se mit à crier : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.

» Et plusieurs le reprenaient, et lui disaient qu'il se tût; mais il criait encore beaucoup plus haut : Fils de David, ayez pitié de moi.

» Alors Jésus s'étant arrêté, commanda qu'on l'appelât. Et quelques-uns appelèrent l'aveugle, en lui disant : Ayez bonne espérance, levez-vous; il vous appelle.

» Aussitôt il jeta son manteau, et se levant il vint à Jésus.

» Et Jésus lui dit : Que voulez-vous que je vous fasse? L'aveugle répondit : Maître, faites que je voie.

» Allez, lui dit Jésus, votre foi vous a sauvé, et il vit au même instant, et il suivait Jésus dans le chemin.

La chaire proprement dite en style gothique, est en bois de mahoni, ainsi que l'escalier dont les rampes sont composées d'un entrelacement de branches de chêne, réunies à une vigne chargée de grappes de raisins. Elle est soutenue par un figuier et ornée de quatre bas-reliefs de marbre, représentant : 1° *Le Christ prêchant sur la montagne;* 2° *le Christ entre les docteurs;* 3° *Jésus-Christ donnant à ses*

apôtres la mission de parcourir le monde et de répandre la lumière de l'Évangile; et 4° *l'Ascension de notre Seigneur.* L'épisode de l'*Aveugle de Jéricho guéri miraculeusement par Jésus-Christ,* est représenté sous la chaire au pied du figuier, par un groupe de marbre de deux figures de grandeur naturelle. L'abat-voix primitif — Le Père Éternel planant au milieu des nuages — a été remplacé par un autre en style gothique qui n'est guère plus heureux.

Quant à l'exécution de cette œuvre, nous dirons que les rampes de l'escalier, fouillées et sculptées à jour, sont très-gracieusement dessinées et découpées avec beaucoup d'art; mais il est fâcheux que le groupe de marbre, objet principal qui fixe naturellement tous les regards, soit loin de valoir la sculpture des boiseries (1).

CHOEUR.

Le sanctuaire ordinairement si riche et si orné dans d'autres temples religieux, est nu et dépouillé à S[t]-Michel. La fureur revolutionnaire de 1794 a semé la destruction dans ces lieux profanés par un culte impie.

Avant le règne des Sans-culottes, le chœur possédait un gigantesque maître-autel. Une colonnade élégante soutenait le dais chargé de figures et d'ornements d'une exécution parfaite. Au centre se trouvait la statue colossale d'albâtre de l'*archange S[t]-Michel terrassant le démon.* Le

(1) Avant la profanation de 1794, l'église possédait une chaire de vérité sculptée par *Jean-Baptiste Helderbergh.* Les comptes de l'église de 1694, 1695 et 1697 constatent qu'elle avait coûté 200 livres de gros.

« Aen Jan Bapte Helderbergh, mr bilthouder, over het eerste payement van syn aenghenomen werck int maeceken vanden nieuwen preekstoel, per quitantie, ord. op den voet van teontract van bestedynghe de somme van LXVI lib. XIII sch. IIII gr.

» Aen voorn. Helderbergh over syn tweede payement per ord. ende quit. de somme van LXVI lib. XIII sch. IIII groo. »

monument entier était dû au ciseau du sculpteur impérial *Jean-Pierre Van Baurscheit,* d'Anvers, qui avait entrepris ce grand travail pour la somme de 21,000 florins, argent de change. La pose solennelle de la première pierre du nouvel autel eut lieu le 22 novembre 1717, en présence des échevins Théodore Triest, seigneur de Meerelbeke, et de Georges de Crombrugghe. La consécration religieuse se fit le 18 janvier 1719 par l'évêque de Gand, Philippe Van der Noot, en présence des mêmes délégués du Magistrat, avec toute la pompe que l'église catholique seule donne à ses solennités.

Le modèle de cet autel, peint à l'huile, sans doute par *Josse Vander Meulen,* est conservé dans la sacristie (1), et les archives renferment encore un exemplaire d'une belle gravure sur cuivre, par *J.-B. Jongelinx,* représentant cette construction remarquable. Au bas de gravure on lit :

FIGVRA INSIGNIS ALTARIS BEATI MICHAELIS
GANDAVI.
J. P. Van Baurscheit sculptor
Cæsaris invenit et ex marmore struxit.
J. B. Jongelinex sculp. Antwerpiæ.

Les archives de l'église, que l'on ne consulte jamais en vain, nous apprennent qu'avant la tourmente révolutionnaire du XVI^e^ siècle, le maître-autel était orné d'un tableau que les pillards avaient enlevé de la maison du conseiller Liévin Snouck. Nous ignorons ce qu'il représentait, mais nous savons qu'à l'époque des troubles il fut vendu par les iconoclastes à un certain Michel Brakelman, qui le céda plus tard à l'église. Cette œuvre devait avoir une grande valeur artistique, puisqu'en 1598 le conseil de fabrique recon-

(1) Dans les comptes de 1717-1719, on trouve : « Item betaelt aen Joes Vander Meulen de somme van een pont vyftien schellynghen over het schilderen van de modelle vanden hooghen autaer in dese kercke, per ord. ende quit. I lib. XV sch. gro »

naissant son origine illégale, passa un acte avec Marguerite Petrins, veuve de conseiller Snouck, acte par lequel celle-ci laisse à l'église de S^t^-Michel la propriété du tableau, moyennant un anniversaire perpétuel à célébrer pour le repos de l'âme de son mari.

En 1676, l'ancien maître-autel fit place à un autre entièrement en bois, sculpté par *Arnout Donckeur* et *Blande Lefeer*. *Pierre Le Plat* en avait dessiné le modèle d'après les plans d'*Arnold Quellin;* et *Jean De Cleef*, une des gloires de l'École flamande, ne dédaigna pas d'entreprendre la peinture à l'huile des boiseries. Ce même artiste peignit en 1686 le modèle des stalles qui clôturaient le chœur (1). En 1721, deux ans après l'achèvement du maître-autel, construit par le sculpteur impérial *Baurscheit,* ces stalles furent changées et remplacées par d'autres d'un travail plus élégant, et couronnées par les statues des huit Beatitudes, confiées aux ciseaux de *Pierre De Sutter,* de Gand, et de *Michel Vander Voort,* d'Anvers. Le premier toucha pour son œuvre une somme de 147 li-

(1) Les comptes des années 1678 et 1679 disent :

« Aen Pieter Le Plat, m^r^ schilder, over teeckenen vande Modellen vande figuren ende ciraeten vanden hooghen autaer ende anderssins par ordon. ende quit. de somme van XXXII sch. groot.

» Aen Joannes de Cleef, meester schilder, over het schilderen vanden hooghen autaer dezer kereke, begrepen het marbelen vande pilaeren, ende anderssins par ordon. ende quit. de somme van XL lib.

» Aen m^r^ Arnoldus Quellin over vaeatien ende tmaecken vande modelle vanden hooghen aultaer boven vier ponden groot betaelt door den heer pastor Wuyts, volgens d'ord. ende quit. de somme van XVI lib. groot. »

Gheschildert duer ordre vande Eerw. ende Er^e^ Heeren myn heeren de gheestelicke ende Er^e^ Heeren Kerckmeesters vande parochiale kercke van S^t^ Michiels, te weten het model van het ghestoelte gherepresenteert in den hooghen choor, voor myn devoir daer in ghedaen ende van wedersyts gheschildert, compt ter somme van vyf ponden thien schellinghen groote.

Joannes de Cleef.

vres 5 escalins et 4 gros, et le second 58 livres 1 escalin 4 gros (1).

Au centre du chœur on remarquait un énorme lutrin de cuivre, surmonté de la statue colossale de l'*archange St-Michel terrassant le démon,* de même métal. Cette figure avait 6 1/2 pieds de hauteur, pesait 800 livres et coûta 1600 florins; elle était l'œuvre de *Michel Vander Voort,* d'Anvers, qui l'exécuta en 1725.

Le conseil de fabrique vient de confier à l'architecte Minard la construction d'un nouveau maître-autel, dont le plan est conforme au style de l'édifice. Le modèle de cette œuvre capitale est à peu près achevé et nous avons la conviction que sous tous les rapports elle sera digne du beau temple religieux dont elle est destinée à devenir le principal ornement.

Ne quittons pas le chœur sans jeter les yeux sur un plan fort curieux que nous avons trouvé dans le registre des résolutions de 1666 à 1762, f° 145. Il retrace l'ensemble des caveaux sépulcraux de cette partie de l'édifice. Ce document, le seul de ce genre qui existe peut-être encore, et que nous reproduisons ici en gravure, est d'autant plus intéressant qu'il indique aux descendants des familles qui avaient autrefois leur sépulture dans le chœur, la place exacte où repose la cendre de leurs ancêtres.

Depuis que ces monuments funèbres rappelant sans cesse à l'homme sa fin et le commencement de l'éternité ont disparu des églises, le sentiment religieux inspiré par le souvenir de ceux qui dorment sous ces dalles humides, a

(1) Item betaelt aen Piter De Sutter, mr beelthouder, de somme van een hondert sevenen veertigh pont dry schellynghen en vier grot., over arbeytsloon by hem verdient van het sneyden vande selve ghestoelten per thien ord. ende quit. met diversche gheslaeckte elaehten daer op gedaen, lib. 147. 3. 4. *Comptes de* 1721-1725.

diminué. Les pierres tumulaires ont fait place à un pavement uniforme, insignifiant et sans goût, et le sommeil des morts a été troublé pour livrer passage à des tuyaux de fer portant l'éblouissante lumière du gaz dans toutes les parties de l'église. Dépouillés de ces lugubres emblèmes, privés de cette douce et mystérieuse clarté qui prépare l'âme au recueillement, nos temples catholiques ont perdu leur caractère imposant et solennel, et le culte lui-même subissant l'influence générale, compromet son prestige en substituant aux accords si graves et si religieux de l'orgue, la musique éclatante et profane des orchestres de théâtre.

SACRISTIE.

Ce corps de l'édifice communique avec la cure et se compose de deux grandes pièces, où l'on entre après avoir traversé un corridor voûté. Dans la première on remarque 1° une toile cintrée, représentant *l'enfant Jésus que deux anges couronnent de fleurs, en compagnie de la Vierge Marie et de S^te^-Anne,* par *Gaspard De Crayer.* — Ce tableau a trop de mérite pour le laisser à la place qu'il occupe; à notre avis, il figurait mieux dans l'église.

Au-dessus de l'armoire contenant une partie des vases sacrés, on voit une statuette de bois de *la Mère de Dieu portant son divin enfant.* — Il est impossible de produire quelque chose de plus gracieux et de plus délicat; aussi regrettons-nous de ne pouvoir citer le nom de l'auteur de ce petit chef-d'œuvre, qui date probablement du commencement du XVII^e^ siècle.

L'autre pièce servant de salle de réunion aux marguilliers, est plus vaste que la première; elle est garnie d'armoires de chêne aux armes de la famille de Baenst. On y voit :

2° *Le portrait de Norbert Van Reysschoot,* maître des

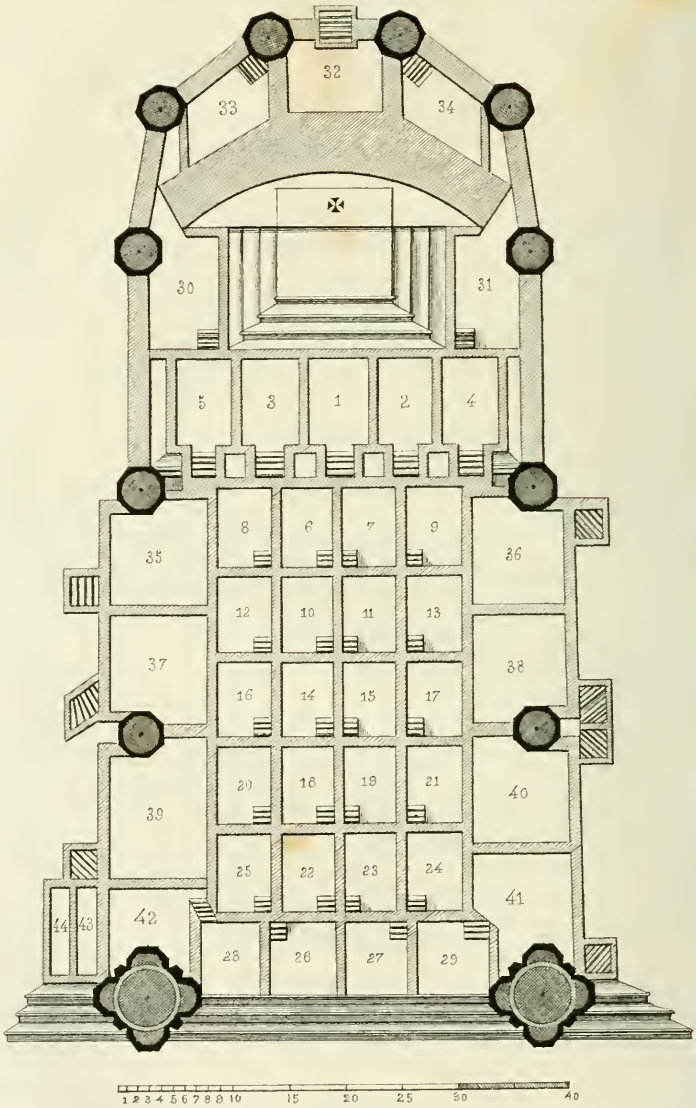

L. Defferrez Sc.

Plan des sepultures du chœur de l'église paroissiale de S.t Michel à Gand.

Familles ayant leur sépulture dans le chœur de l'église paroissiale de S^t^-Michel, d'après un plan extrait du registre des résolutions de 1666 *à* 1762, *f°* 145.

1. della Faille d'Huysse.
2.
3.
4. della Faille.
5. de Brackle de Willecom.
6. Stauthals.
7. Bauters, curé de S^t^-Michel.
8. Peeters.
9. Jacobs.
10. Dutry.
11. Kervyn.
12. Poelman.
13. Mantels.
14. Buens.
15. Spanoghe.
16. Vermeeren.
17. Werrebroeck.
18. Du Bois.
19. Meys.
20. Leemput.
21. Burgondie.
22. Vanden Berghe.
23. Van Alsteyn.
24. Vander Haeghen.
25. Patret.
26. de Dobbele.
27. Grenier.
28. Vanden Berghe.
29. del Campo.
30. de Moerman.
31. Walkiers.
32. Van Reysschoot.
33.
34. Vander Varent.
35. Verdonck.
36. Lippens.
37. Stevens.
38. Van Eeckhaute.
39. Schamp.
40. Verranneman
41.
42.
43. Van Cottem.
44. Van Cottem.

pauvres de la mense du Saint-Esprit, peint par *Pissens*. — Van Reysschoot y est représenté dans l'exercice de ses fonctions philanthropiques. — Ce portrait, encadré dans la boiserie de la cheminée, est d'un bon faire. Un ancien inventaire prouve que le tableau d'autel de l'ancienne chapelle des âmes était de ce peintre dont le nom est peu connu.

5° Au-dessus de la porte d'entrée : le portrait du curé *Grégoire Breydel,* qui fonda dans cette église l'institution dite *Grégorienne*, où un régent était chargé de faire l'éducation de six enfants de chœur, comme le prouve l'inscription suivante, tracée sur la toile :

Fondateur van eenen regent
ende ses choralen ten dienste
vande parochiale kercke van
Ste-Michiels, overleden den
7e janua. 1664, *oudt* 77 *jaeren.*

Les armoiries de Grégoire Breydel y sont reproduites (1). Ce portrait réellement beau, pourrait bien être l'œuvre de *Gaspard De Crayer*.

Les archives de l'église possèdent le registre contenant les clauses que le fondateur de l'institution Grégorienne a stipulées. Dans le premier paragraphe il explique le but de la fondation :

« Ick Gregorius Breydel, pbre pastor van Ste Michiels binnen Ghent, hebbe gefundeert ende fundere by desen een conviet van eenen Regent ofte Sangmeester ende ses choralen ten dienste vande voornompde kercke van Ste Michiels, omme de selve aldaer opghevoet te worden van aete ende dranck ende onderwesen te worden inde vreeze Godts, ende inden kerckelycken sanck, soo wel inde musycke als simpelen sanck, op dat de kercke wel ende behoorelyck door de selve mach gedient worden, tot welcke beter onderhout hebbe ick gheconcipieert eenighe reglen die ick begheere vanden selven Regent ofte Sangmeester ende Choralen van point tot point vastelijck onderhouden te hebben, soo hier naer volcht. »

(1) Ces armoiries sont celles de l'ancienne famille de ce nom, qui portait *de gueules à trois têtes de cheval de sable bridées d'argent.*

Puis il ajoute que le Régent devra toujours être choisi parmi les prêtres flamands, à l'exclusion des prêtres wallons. Voici les termes de cette condition, qui prouve jusqu'à quel point le fondateur était attaché à sa langue maternelle : *Eerst, dat men tot d'officie vanden Regent ofte Sangmeester altyt sal nemen eenen priester, wesende eenen natuerlyken Vlamynck, maer noynt gheenen Waele, om dit huys ende dese fundatie wel te regieren.* — Ce Régent devait fournir caution solvable pour la gestion des biens appartenant à l'institution. Les six enfants qui recevaient l'instruction dans l'établissement, devaient y rester jusqu'à l'âge de dix ans ou jusqu'à l'époque où la voix mue. Tous les frais payés, le surplus du revenu était accordé à l'élève le plus distingué, pour lui permettre de suivre un cours de philosophie à l'université de Douai ou à celle de Louvain.

4° *Le portrait du curé De Rouck,* par *Van Huffel.*

5° *Le modèle de l'ancien maître-autel,* par *Josse Vander Meulen,* dont nous avons parlé plus haut.

6° Un tableau de petite dimension, rappelant l'*Installation du curé Van der Haeghen,* par *Van der Plaetsen.*

TRÉSORERIE.

Quoique le trésor de l'église paroissiale de S^{t}-Michel ait subi toutes les vicissitudes qui ont assailli depuis des siècles ces précieux dépôts appartenant à toutes les églises de la Belgique, il renferme cependant encore assez de richesses pour mériter une description détaillée.

Citons en première ligne *le grand Ostensoir* de vermeil que nous reproduisons ici en gravure. — Dieu le Père et les anges adorant le saint Sacrement, ciselés en ronde bosse, sont d'un travail admirable. Les archives de l'église révèlent que ce chef-d'œuvre d'orfévrerie est de la main de

Ch Onghena Sc.

Jean-Baptiste Lenoir (1). L'ostensoir n'a plus la dimension qu'il avait jadis, l'ornement qui le couronnait en ayant été enlevé afin d'en diminuer le poids. Les diamants et les perles fines qui ornent cette pièce d'orfévrerie, ont été donnés à l'église en 1744 par Marie-Catherine Breughel.

2° *Un ostensoir d'argent,* exécuté en 1747 par *Mathieu Lenoir,* sans doute fils de Jean-Baptiste. Cette pièce porte sur le pied des médaillons ciselés représentant les quatre Evangélistes.

Si nous jetons les yeux sur la liste des orfévres que le comte de Laborde donne dans la seconde partie du tome premier (*Preuves*) de son important travail sur les lettres, les arts et l'industrie au XV^e^ siècle, nous y trouverons en 1423 un Guillaume Lenoir, indubitablement un des ancêtres de ceux qui nous occupent.

3° *Un grand ciboire de vermeil* (1).

(1) Voici ce qu'on trouve dans les comptes des années 1698 et 1699 :

« Aen Jean Baptiste Lenoir, coopman silversmet, over het maecken ende leveren van nieuwe remonstrance deser kercke inghevolghe het accort drye quitan. met ordon. vande reste ende volle betaelinghe bedraghende tsamen ter somme van IIIIc lib. XIII sch. XI gr. »

L'orfévre aurait-il fait une diminution sur le prix de son œuvre par suite de changements ordonnés? Car il ne peut être question dans l'extrait suivant d'un autre ostensoir, attendu qu'il n'est pas probable que l'église en ait commandé deux d'une aussi grande valeur à-peu-près en même temps.

« Le 10 avril 1700, livré à messieurs Pasteurs et maitres d'esglise de S^t^-Michel, à Gand, une remonstrance d'argent dorré, paisant deux cent nogante un onces dix-sept esterlins, à savoir, que deux cent quarante onces doifte estre paiés à huict florins dix souls l'once et le surplus qui est encor cinquante-un onces dix-sept esterlins, à quatre florins saize sauls l'once, portant ensemble deux mil deux cent quatre vingt-huit florins dix-sept patart esdemy qui font livre de gros trois cent quatre vingt-une, noeuf esql. sept gros. »

(1) Dans les comptes de l'année 1619, on trouve l'artiele suivant. S'appliquerait-il au ciboire de vermeil que nous citons?

« Eerst ende alvooren betaelt Jacques de Cautere, gautsmit, de somme van zessentneghentich ponden acht schellinghen vier grooten, over tleveren ende maecken van een vergulden ciborye, weghende hondert ende een houze, conforme zyn billet van specificatie, ordonnantie ende quittancie. »

4° *Un calice de vermeil,* orné de ciselures au repoussé d'un très-beau travail. Sur le calice même on voit trois médaillons : *la Descente de croix, la Mise au tombeau* et *la Résurrection de Notre Seigneur.* Le pied est orné de six sujets, représentant : *la Cène, Jésus dans le Jardin des Oliviers, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de la croix* et *le Christ expirant sur la croix.* Cette pièce, sans doute du commencement du XVII^e^ siècle, est d'un fini admirable.

5° *Un calice de vermeil,* dont le pied porte six médaillons contenant les images du *Christ,* de *la Vierge Marie,* de *S^t^-Jean,* de *S^t^-Paul,* de *S^t^-Jacques* et du *roi David.* Au-dessous on lit : Ludovicus de Lannoy C. S. J. junior. A° 1661 (1).

6° *Un calice de vermeil ciselé,* par *Tiberghien.* Superbe pièce offerte à l'église par le prévôt du chapitre de S^te^-Pharaïlde, de Potter, dont elle porte les armoiries.

7° *Un ciboire d'argent* et *quatre calices de vermeil.*

8° *Deux croix d'argent,* contenant les fragments de la vraie croix dont nous avons parlé en faisant l'historique de la confrérie de la Sainte-Croix. L'une de ces pièces est l'œuvre de l'orfévre *Jacques Schoof,* d'Anvers, qui l'exécuta en 1619. Des médaillons de vermeil portant les images de *S^t^-François d'Assise,* de *S^te^-Hélène,* de *S^t^-Heraclius* et de *S^t^-Bernard,* ciselés au repoussé, ornent les extrémités des branches (2).

(1) Nous n'osons affirmer que l'extrait ci-après tiré des comptes de 1620 et 1621, s'applique à ce calice :

« Betaelt Melchior Van Blootacker, gautsmit, over tmaecken ende leveren van eenen vergulden keele met de platene, by billette van specificatie, ordon. ende quittan. XLVII lib. XVI sch. (*Comptes de l'église des années* 1620 *et* 1621). »

(2) Dans les comptes de la confrérie de la Sainte Croix de l'année 1619, on trouve les détails les plus complets sur l'œuvre de Jacques Schoof :

« Item betaelt aen s^r^ Jacecques Schoof, gautsmit t'Antwerpen, over het maecken van een schoon crucifix toecommende de confrerie van het H. Cruys

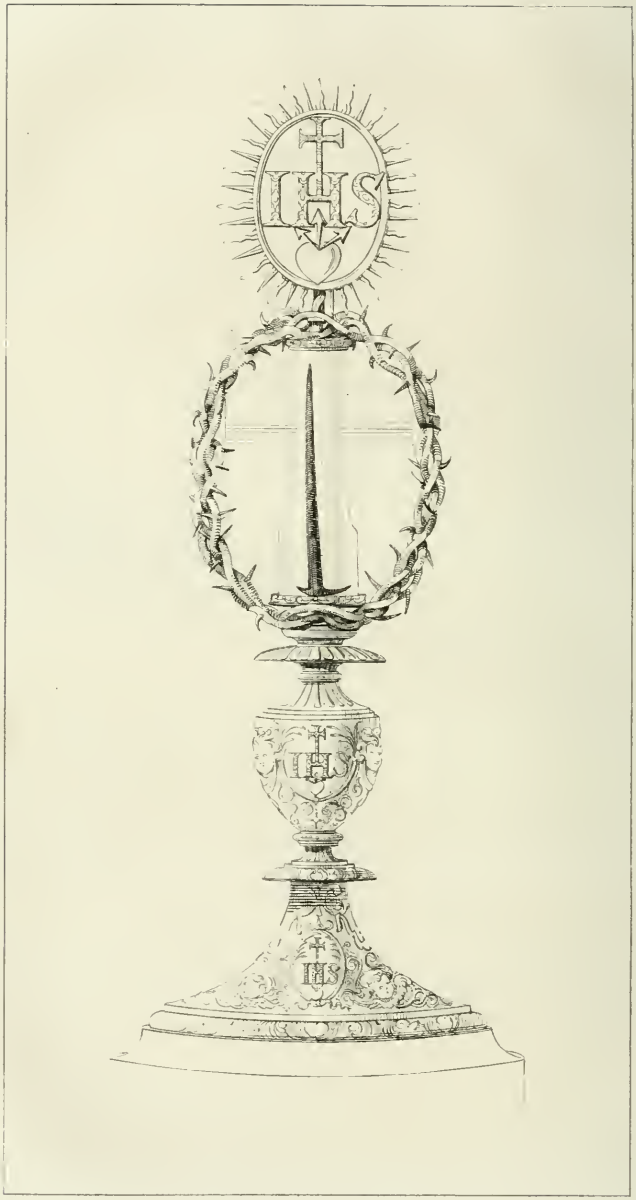

Ch Onçhena Sc

9° *Un Christ d'argent,* de deux pieds de hauteur, attaché à une croix qui en mesure six et qui porte cette inscription : *Den Christus aen dit Cruys is doen maecken ende gejont door joffren Caroline-Livine ende Clemence-Catherine van Alstein.* — Cette croix d'argent, pesant avec le Christ, qui est d'une fort belle exécution, 600 onces, est l'œuvre de *Frans Frays,* qui l'exécuta en 1729.

10° *Le reliquaire contenant une sainte épine de la couronne de Jésus-Christ.* — Le bijou qui renferme cette précieuse relique et dont nous donnons également la gravure au trait, est émaillé et ciselé de la manière la plus délicate et la plus gracieuse. Sous le pied on lit ces lignes :

☩ HÆC SPINA DE CORONA DŌI SANCTA
FUIT PRIMO MARIÆ REG. SCOT. MART:
AB EA DATA COMITI NORTHUMB. MART:
QUI IN MORTE MISIT ILLAM FILIÆ
SUÆ ELIZ^{a} QUÆ DEDIT SOC. HANCQ.
I: WIL^{s} ORNAVIT AURO.

L'église doit cette précieuse relique à M. Maximilien-Macaire de Meulenaere, grand-vicaire du diocèse de Gand et doyen du chapitre de la cathédrale de S^{t}-Bavon. Quelques mots sur son origine seront lus avec intérêt. Les renseignements que nous avons recueillis sont puisés dans les archives de l'église.

in S^{te} Michiels kercke, weghende een hondert ende derthien oncen in silver tot XIII lib. XI sch. gr.

» Item betaelt aen den voorn. Schoof, over twaelf peerlen an t'voorn. crucifix ghedaen, te vyfthien stuvers 'tsuck, XXX sch. gr.

» Item noch betaelt andite Schoof over sesthien steenen an tvoorn. H. Cruys ghedaen ter vyfthien stuuvers t'stuk compt. II lib. gr.

» Item voor het vergulden van thien rondelen an tvoorn. H. Cruys à V sch. elck rondeel, compt. II lib. X sch. gr.

» Item voor een cristal XIII sch. IIII gr.

» Item voor t'vergulden van elcke eop a X stuuvers, compt XXXII sch. gr.

» Item voor de custode van t'voorn. H. Cruys, III lib. gr. »

On sait que depuis l'an 326 plusieurs instruments de la Passion de Notre Seigneur, et notamment la couronne d'épines, découverts par Ste-Hélène, furent portés à Constantinople. En 1239, Saint-Louis, roi de France, acquit la couronne d'épines des seigneurs chrétiens assiégés dans Constantinople et fit construire à Paris la Sainte-Chapelle, où la couronne du Sauveur devait être conservée avec d'autres reliques et confiée à la garde d'un chapitre.

Le roi ne voulant pas posséder seul un bien qui appartenait à toute la chrétienté, distribua plusieurs épines à des abbayes, à des églises et à d'autres institutions religieuses et en gratifia parfois des personnages de haut rang auxquels il voulait donner une marque toute spéciale de son amitié. La famille royale d'Ecosse possédait une de ces épines. En 1587, lorsque l'infortunée Marie Stuart monta sur l'échafaud, elle remit la sainte épine que ses ancêtres lui avaient léguée, au comte de Northumberland qui la donna avant de mourir à sa fille Elisabeth. Celle-ci en fit présent à la compagnie de Jésus, qui la plaça dans le précieux reliquaire où nous la voyons aujourd'hui. Plus tard, le R. P. le Clereque, provincial des Jésuites à Londres, fit parvenir ce trésor en Flandre pour y être conservé jusqu'à ce qu'on le réclamât. On ignore à quelle époque la sainte épine arriva à Gand, mais on suppose que ce fut en 1763, après la suppression des Jésuites dans la Flandre française. Le pape Clément XIV (Laurent Ganganelli), ayant prononcé par un bref du 21 juillet 1773 l'extinction de l'ordre, les Jésuites anglais furent expulsés de Gand, mais le père recteur refusa de remettre la sainte relique aux délégués du gouvernement. Il la confia à Govard-Gérard Van Eersel, XVIe évêque de Gand, qui a pu la conserver en payant à l'état la valeur intrinsèque du reliquaire. Après la mort de ce prélat, arrivée le 24 mai 1778, l'épine de la couronne de Jésus-Christ qui avait appartenu à la maison royale

d'Ecosse, devint la propriété du grand-vicaire Maximilien-Macaire de Meulenaere, et ce fut lui qui l'offrit en 1818 à l'église paroissiale de S^{t}-Michel.

Il est impossible de ne pas dire un mot des broderies anciennes conservées dans le trésor, et sans les mentionner toutes, nous signalerons cinq *antependia* brodés en or, en haut-relief. Ces œuvres sont d'une grande richesse et d'une belle exécution. L'un de ces ouvrages a été exécuté à la Maison de force, par la main d'un criminel condamné à mort.

Le plus ancien brodeur dont les archives fassent mention, est un certain *Gilles D'Hooghe,* qui travailla pour l'église en 1559.

SONNERIE.

Nous avons dit précédemment que la grande tour ne fut mise en état d'être employée qu'en 1827. En effet, avant cette époque les cloches étaient appendues dans la tourelle appuyée sur la voûte du centre de l'édifice. Ce fut en 1512 qu'on y plaça la première sonnerie (1).

Au commencement du siècle dernier, l'église de S^{t}-Michel possédait comme celle de S^{t}-Jacques, un carillon qui se faisait entendre à toutes les fêtes célébrées par le catholicisme. En 1744, le carillon disparut ainsi que toute l'ancienne sonnerie dans les fourneaux du fondeur *Georges Du Mery,* d'Anvers, qui s'était engagé à couler de nouvelles cloches.

(1) Item, in dit jaer (1512) waren t' Sente Michiels, te Ghent, eerst de clocken gehangen, op den cleenen turre, al nieuwe ghegoten, ende waren een goet accoort, ende was gedaen ende ghemaect by der hulpe van mer Lievin Van Pottelsberghe, tresorier vander Keyserlicker Majesteyt ende heere van Vinderhaute, Merrendre ende Wissenkercke ten Broucke. — *Memorieboek der stad Ghent van 't jaer* 1301 *tot* 1737, uitgegeven door P. Van der Meersch, in de maetschappy der *Vlaemsche Bibliophilen.*

La cloche de la sacristie servant aujourd'hui à annoncer la célébration du service divin, est le dernier débris qui reste encore de ce joyeux instrument, si cher aux populations flamandes.

Aussi longtemps que dura la tourmente révolutionnaire on n'entendit pas le son vibrant des cloches appelant les fidèles à leurs devoirs religieux; mais après la chute du gouvernement républicain, les églises purent de nouveau les faire sonner, et S^{t}-Michel fut la première qui obtint cette autorisation le 25 mars 1803, quoique l'église ait été rendue au culte catholique dès le 15 juin 1802.

La sonnerie qui existe actuellement est composée de trois cloches, coulées en 1825 par *André Vanden Gheyn*, fondeur à Louvain.

La plus grosse dédiée à S^{t}-Michel, patron de l'église, pèse 1432 kilogr. La seconde dédiée à S^{t}-Gabriël, pèse 945 kilogr., et la troisième dédiée à S^{t}-Raphaël, pèse 838 kilogr. Elles répondent aux notes : *ré*, *mi* et *fa*, et portent chacune l'effigie d'un des trois archanges, avec l'inscription suivante :

Anno Domini 1825 zelò D. D.
Pastoris de Rouck;
Prænob C. della Faille, Prænob.
E. J. Borluut, L. Maertens-Pelckmans,
P. De Bruyne, L. Christaens-Dutry,
J. J. De Vos, J. B. De Schuyter, J. F.
Delebecque, J. H. Van Loo, Directorum
Ecclesiæ Sti Michs Gandæ ex
munificentiâ Parochiarum.

Les archives de cette église, comme tous les dépôts de ce genre, seront toujours consultées avec fruit par les généalogistes, mais elles ne renferment aucun document important pour l'histoire nationale. La pièce la plus ancienne qu'on y rencontre, est un acte daté d'octobre 1244, par

lequel *Wautier de Binge,* seigneur de Nevele, et sa femme *Isabelle* donnent certains biens à l'église.

En terminant nous nous faisons un devoir de témoigner à Mr Ch. Van Ackere, curé actuel de l'église de St-Michel, et à M. Martens-Pelckmans, membre du conseil de fabrique, notre reconnaissance pour les renseignements pleins d'intérêt qu'ils ont bien voulu nous fournir.

Nous devons aussi des remerciments à M. Heyse, dont nous avons mis l'obligeance plus d'une fois à l'épreuve.

Ph. Kervyn de Volkaersbeke.

Le Perron Liégeois.

Le Perron liégeois, monument qui rappelle le souvenir des franchises de l'ancien pays de Liége, a souvent occupé nos savants, qui ont cherché à en connaître l'origine. Plusieurs articles ont été publiés sur cet antique monument dans la *Revue numismatique belge* et dans la *Belgique communale,* 1848, et le lecteur curieux d'en connaître l'histoire, lira avec intérêt ces savantes recherches de nos numismates et de nos écrivains (1).

Le Perron liégeois est ordinairement représenté par une colonne, que surmonte un globe ou une pomme de pin couronnée d'une croix, posant sur une base à plusieurs marches, aux angles de laquelle sont couchés quatre lions. Cette forme du Perron a cependant varié à différentes époques sous la main des artistes qui l'ont représenté. Ainsi nous venons augmenter la série variée des reproductions de ce monument par le dessin ci-joint, qui le représente sous une forme plus riche et plus caractéristique, en ajoutant que cette figure n'a jusqu'à présent que peu attiré l'attention, malgré le mérite, sous le rapport monumental et figuratif, de cet antique emblème du pays de Liége.

Le monument tel que le reproduit notre planche en dimension double de l'original, se trouve ciselé sur un sceau de 1378. Cette forme plus monumentale du perron a quel-

(1) Ces différents articles sont écrits par l'abbé Louis, par M. Henaux, à Liége, par M. Perreau, à Tongres, et par M. Piot, un des directeurs de la *Revue numismatique belge.*

que chose d'original et offre un aspect agréable et élégant. L'artiste, au lieu de se tenir aux formes primitives et simples que ses devanciers avaient données jusqu'alors à l'écusson liégeois, y a ajouté des attributs et des ornements d'architecture nouveaux. Sa colonne, surmontée de la pomme de pin avec la croix, pose sur deux oiseaux chimériques, qui ont pour supports deux pilastres ou colonnettes, s'appuyant sur des lions couchés ou veillants, avec un second piédestal percé de trois arcatures en ogive et terminé par plusieurs marches.

Au faîte du monument s'offre donc la croix, symbole du triomphe, qui surgit de la pomme de pin, image symbolique de l'union, s'appuyant sur la colonne, soutien de la vérité et du repos. Les deux lions veillants expriment la force ou le pouvoir, et supportent le piédestal avec les deux oiseaux (1) qui se trouvent à la base de la colonne. L'ensemble de ce symbolique écusson avec ces différents emblèmes est des plus heureux et offre sans contredit le plus bel exemple de ce genre de production. A l'époque où ces sortes d'emblèmes parlaient plus directement au génie de la foule que nos écussons actuels, celui de Liége devait facilement enflammer ce peuple pour les actions de courage, de vertu et de religion, dont les images parlantes se trouvent réunies dans ce monument.

Arn. Schaepkens.

(1) Sont-ce des pélicans, pour signifier l'amour envers son prochain?

Notice historique

SUR

LA COMMUNE DE HOLLAIN EN TOURNÉSIS,

AUTREFOIS PROPRIÉTÉ DE L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE GAND.

Suite (1).

III.

L'abbaye de St-Pierre possédait une bonne partie du village de Hollain. La cense se trouvait à l'extrémité occidentale du village, du côté de Jollain. L'enclos de la ferme, borné de trois côtés par des chemins, et de l'autre par le *rieu du moulin,* présente une sorte de quadrilatère, et contient cinq bonniers trois quartiers et quarante-cinq verges; ce qui fait sept hectares environ (2). A l'un des angles de cet enclos se trouve la ferme, composée de vastes bâtiments comprenant une immense cour de forme carrée. Plusieurs parties de la ferme sont d'une date assez récente. La partie la plus ancienne est sans doute le corps de logis. La ferme de St-Pierre fut incendiée vers la fin du XIVe siècle. Nous ignorons la cause et même l'époque précise de cet incendie; mais nous savons qu'en 1390, la grange n'était pas encore entièrement rebâtie (3).

(1) Voir *Messager des Sciences historiques,* année 1855, p. 416.

(2) *La déclaration des terres et prèries du village de Hollain et Jolain et Merlen appartenant à la maison abbaitiale de St-Pierre lez Gandt. De par* Me Jean Lapparlier, *Me arpenteur à St-Amand.* 1656. — Archives de l'État à Gand.

(3) Cartulaire no 9, St-Pierre, folio 14 vo.

Les biens appartenant à l'abbaye de S^t^-Pierre peuvent se diviser en deux catégories : ceux dépendant de la ferme, et formant une vaste exploitation rurale affermée à un censier qui demeurait à la ferme même, et ceux qui étaient occupés par des particuliers. Ces dernières propriétés étaient pour la plupart des propriétés bâties, avec un jardin ou une petite exploitation agricole. Les fermiers de ces deux espèces de propriétés étaient soumis à des redevances fixes en espèces et à des prestations en nature. Les derniers étaient même astreints au droit de corvée.

Voici un inventaire des biens qui, à une certaine époque du moyen-âge, dépendaient de la ferme :

« Bona pertinentia ad Curtem de Hollain.

» Cultura coram Holain, xxii bon. terre.

» Item, ibidem versus Holain, viii bon. terre.

» Item, super prein piere, iii quartir.

» Item, super pratum de Merlein, ℔ bon.

» Item, versus le haye del mota, i ℔ quartir.

» Item, ante curiam de Holain, iiii bon.

» Item, in Buscalia, viii bon.

» Somma istius terre, xliii ℔ bon. ℔ quartir, et est seminata cum semine hyemali.

» Item, in cultura prope molendinum ventile, xxii bon.

» Item, ibidem super molendinum parvum, xi quartir.

» Item, Can a lanoit, ix quartir.

» Item, ale spinete (1), v quartir.

» Item, alei piere (2), ℔ bon.

» Item, in Buscalia, v quartir.

» Item, en lieu la on tent a plumires (3), ix quartir.

» Item, retro alnetum de le mota, vi quartir.

(1) Couture de l'épinette.

(2) Couture de l'espierre.

(3) Peut-être faut-il lire *Plùires* ou *Pluvires*. Ne s'agirait-il pas ici de pluviers?

» Somma istius terre xxxiiii bon., præter ℔ quartir hæc terra seminabitur cum semine estivali jam instantia.

» Item, in cultura retro domum Gontirs de Haunoit, xxii bon. in gasteria.

» Item, in cultura de Widbandrie, v bon.

» Item, in saueloen, vi bon.

» Somma istius terre, xxxiii bon. et hæc terra seminabitur cum semine hyemali ad festum sancti Remigii proximo venturum.

» Item, in preto quod dicitur coram comuenge, v bon.

» Item, ultra Scaldam juxta domum Domine de Darnedo, iiii ℔ bon.

» Item, in petia ante villam, ix ℔ bon.

» Item, delmota, i ℔ bon.

» Item, à le fosse, i bon.

» Item, à weces, iii bon.

» Item, à hantanoit (1), vi bon. iii quartir.

» Item, in bascanoit, x bon. iii quartir.

» Item, super Scaldam versus villam a latere, ℔ bon.

» Item, in preimosloi (2), v quartir.

» Item, ale preit de rech, i quartir.

» Somma istius, xliiii bon. (3). »

Nous avons donc ici une somme de 110 bonniers et demi de terres labourables et 44 bonniers de prairies. Toutefois le cartulaire n° 10, folio 71, donne pour la somme des terres *ahanables* (labourables) de Hollain, cii ℔ bonniers. On peut supposer qu'il y a là une faute de copiste, ou que ces deux récensements ont été faits à deux époques différentes.

D'après l'usage reçu pour la grande culture, un tiers

(1) Nous croyons qu'il faut lire *Haucanoit* (Hautquennois) et *Bascanoit* (Basquennois).

(2) *Prés Monchelcaux*, rive gauche de l'Escaut.

(3) Archives de St-Pierre, cart. 10, folio 104, et *Register* n° 48, folio 199.

était en semailles d'hiver, un tiers en semailles d'été, et le troisième tiers restait en jachère (1). C'est à peu près ce que nous voyons ici : 43 bonniers environ en semailles d'hiver, 32 en semailles d'été, et 33 bonniers en jachère pour n'être ensemencés qu'à la S[t]-Remi. Chaque bonnier de terre labourable rapportait annuellement en espèces vi livres tournois ou environ, et le bonnier de prairie I sous tournois (2).

Le fermier avait donc l'exploitation de ces 110 bonniers de terres labourables, et le revenu de 44 bonniers de prés. Les autres avantages de la ferme consistaient en :

1° Cinquante chapons dus sans doute par de petits censiers pour leur loyer ou leur fermage;

2° Neuf muids d'avoine, mesure de Tournai, d'une valeur approximative de xxvii livres tournois;

3° La petite dime et l'autel, d'un revenu de viii livres tournois;

4° La grande dime et le terrage, valant environ c livres tournois, ou xx muids de froment, mesure de Tournai (3). Le droit de terrage était de neuf gerbes au cent, et celui de dime, de dix au cent (4);

5° Le revenu du moulin à vent et du moulin à eau, qui était annuellement de sept muids de blé, mesure de Tournai (5).

Tels étaient les revenus de la ferme. Voyons maintenant ses principales obligations à la même époque. Sur ces biens, la ferme de Hollain devait payer :

1° Au chapitre de Tournai, une rente annuelle de sept

(1) Chacune de ces trois parties des terres d'une ferme s'appelait *roye*. *Gloss. de* Roquefort, *Supplément*.

(2) Archives de S[t]-Pierre, *loc. cit.*

(3) Le muid d'avoine valait donc environ 3 livres, et le muid de blé 5 livres; mais on sait que la mesure de l'avoine était plus grande que celle du blé.

(4) Archives de S[t]-Pierre, cart. n° 6, fol. 288.

(5) C'est sur la foi du *Register* cité que nous avons, dans notre 1[er] chapitre, donné cette somme pour le revenu du moulin à eau seulement.

rasières (1) de froment, outre six grands tournaisiens (2);

2° Deux sous parisis et dix rasières et demie d'avoine;

3° Six sous tournois à Joachim de Piere, sur une pièce de terre près du moulin.

Enfin l'archidiacre de Tournai y avait droit de gîte de trois en trois ans.

Avant d'aller plus loin, disons un mot des droits perçus à Hollain par l'église ou l'abbaye de S^t^-Pierre.

Nous n'entreprendrons pas la tâche impossible de les passer tous en revue. En cette matière, nous ne connaissons pas d'empêchement plus péremptoire que l'absence de documents.

Le village, comme nous l'avons dit, s'étend sur les deux rives de l'Escaut. Les abbés possédaient même sur la rive droite trente à quarante bonniers de prairies (3). Pour les communications entre les deux rives, se trouvaient établis un ponton et un bac. Dans un acte de la fin du XIII^e^ siècle, il est dit que le ponton et le bac y doivent être pour les aises de l'église de S^t^-Pierre et de la ville de Hollain. Cet acte ne fait aucune mention de droits de pontenage. Il est peut-être permis de supposer que les habitants de Hollain n'étaient pas soumis à ce droit. Un inventaire des archives de l'abbaye mentionne certaines lettres touchant le ponton de Hollain. Il y est également question de lettres pour la facture d'un pont (4). Comme rien n'indique qu'il y ait

(1) *Rasière*, mesure agraire et mesure de capacité. Cette dernière valait à Douai 84 litres. Elle servait à mesurer le blé et tous les autres grains, excepté l'avoine, qui avait sa mesure particulière, un peu plus grande que celle-ci. — *Gloss. de* Roquefort, *Supplément*.

(2) Il y avait le tournaisien forte monnaie et faible ou ancienne monnaie. 4 petits tournaisiens faisaient un denier parisis. M. Dumortier, *Notice sur l'époque de l'introduction de la langue française dans les actes publics au moyen-âge*.

(3) Nous n'avons rien trouvé qui prouvât que les abbés étendissent leur juridiction au-delà du fleuve. On sait au reste que les rivières bornaient d'ordinaire les juridictions.

(4) Archives de S^t^-Pierre. Inventaire n° 4.

jamais eu de pont sur l'Escaut à Hollain, il est probable que c'était là un des ponts établis sur le *rieu du moulin*. Il est à regretter que ces lettres aient échappé à toutes nos investigations. Nous y aurions peut-être puisé d'utiles renseignements.

Quoi qu'il en soit, nous donnons ici un passage curieux à plus d'un titre, et qui relate entre autres les droits de pontenage perçus sur l'Escaut entre Mortagne et Escanaffles, et conséquemment à Hollain, qui se trouve entre ces deux localités. Ce passage est extrait d'un registre ancien, qui est comme un registre des coutumes de l'échevinage de Tournai. Il date du XIII[e] siècle :

« C'est cou con a paijet dou pontenage ancijennement, c'est a savoir que iiij betes doivent passer pour j loenisien, et j bete pour ij tournisien, dont li iiij valent j paresis. Et j cars ki maine iiij touniaus de vin paie j loenisien. Et une karette paie j tournisien, dont li iiij valent j paresis. Et se passent un cent de biestes pour xx deniers paresis, et pour mains (1) li markans de biestes se li ponteniers voet. Et toutes biestes ki passent a nef u a neu entre Mortagne et Escanafle doivent aussi bien paijer que selles passoient au pont, et se les biestes ki le pontenage aront paijet repassent dedans lanee, elles ne doivent point de pontenage; et kevaus a frain et a siele ne doit rien s'il ne porte fardiel, et sil est sans siele il doit j tournisien dont li iiij valent j paresis, voire kevaus de markant. Et j agniaus ij pourceles ke on porte doit autant ke une karette à iiij kevaus. Et une truie ki alaite ses pourceles ne doit ke pour li mermes, et tout si pourcelet tant comme il alaitent sont tout quite (2). »

L'église de S[t]-Pierre possédait au XIII[e] siècle le terrage,

(1) *Pour moins.*

(2) Voir la notice citée de M[r] B. Dumortier, dans les *Archives Tournaisiennes*, t. I.

les dîmes, les rentes, les droits de tonlieu, d'entrée et de sortie, ceux de relief, de forage, de pastonage (pâturage), et autres droitures.

Vers le milieu du XVI^e^ siècle, nous voyons que l'église perçoit, entre autres, les droits suivants :

Le droit de forage sur le vin et la bierre, à savoir : sur chaque pièce vendue dans l'étendue de la seigneurie, 4 pots (2 *stoop*).

Le droit sur les bêtes à pieds fourchus (*animalium scilicet quæ findunt ungulam*) vendues dans la seigneurie, 2 deniers (*penningen*) parisis par tête.

Sur chaque bâteau ou chariot chargé à Hollain, un droit de sortie de 6 deniers parisis.

De plus, le droit de meilleur catel à mort, nommé droit de morte-main; des droits sur les biens des bâtards, sur ceux des aubains, sur les biens trouvés (1), l'entrée des forains (2), les confiscations, les tonlieux, ainsi que tous autres droits fiscaux. Les religieux avaient aussi les amendes perçues, en tout ou en partie. Ainsi l'église recueillait les amendes inférieures à 3 livres parisis; les amendes supérieures à 3 livres parisis devaient revenir par portions égales au seigneur de Mortagne et à l'église de S^t^-Pierre.

L'église percevait en outre un droit d'adhéritance et de déshéritance. Le premier était de 2 escalins 6 deniers par livre de gros, et le second de 4 deniers parisis. Le droit fut un peu plus tard réduit à 2 escalins par livre. Il paraît que les échevins le perçurent assez longtemps.

Il y avait encore, à cette même époque, un impôt sur le chemin pavé, sur le grain vendu et chargé. Quant au droit

(1) Ce droit seigneurial sur les biens trouvés soit dans les champs, soit sur un grand chemin, s'appelait *épave*. — *Gloss. de* Roquefort.

(2) *Forain* ou *déforain*, étranger qui possède néanmoins des terres ou des maisons dans une commune, et qui participe aux charges comme les habitants du lieu. — *Gloss. de* Roquefort.

de meilleur catel, il tomba en désuétude vers 1590, par suite de la mort du pasteur, qui était étranger (1).

Puisque nous venons de parler du pasteur, nous ajouterons quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés sur l'église de Hollain.

D'après Hoverlant (2), Baldéric, évêque de Tournai, obtint, l'an 1099, les dîmes de *Dons* (3), Espain (4), Marcq-en-Barœul et Hollain. Ces autels étaient alors tenus en personnat par un nommé Alulphe, chanoine de l'église de Tournai. Du consentement d'Alulphe, et de l'avis conforme de l'archidiacre Lambert et de son clergé, Baldéric donna, en 1100, ces autels au chapitre cathédral de Tournai, pour en former la dotation de deux canonicats, tout en réservant les droits de l'évêché.

L'abbé de S^t^-Pierre était patron de la cure de Hollain et gros décimateur. A ce titre, il faisait au curé, en 1720, une portion congrue de 500 livres.

Le curé jouissait alors de son presbytère et d'un grand jardin, et en outre du tiers de la dîme de Bruyelles, à charge de payer le tiers de la portion congrue du curé de Bruyelles (5). Ceci a peut-être son origine dans ce fait qu'un curé de Bruyelles, incapable de remplir ses fonctions, les

(1) Inventaire de l'abbaye de S^t^-Pierre, n° 5, folio 151. *Memorie van Hollain.*

(2) *Essai chronologique pour servir à l'Histoire de Tournai*, t. LXI, p. 252.

(3) Nous ignorons de quelle localité il est ici question.

(4) *Spethem.* Selon cet historien, *Spethemul* de la charte de donation de Godefroid le Captif, ne serait autre que Espain, et *Idelandi mansum* serait Jollain. Pour ce qui est de *Spethem*, nous le voulons bien. Nous ferons cependant remarquer que le cartulaire d'où nous avons extrait cet acte porte : *Spetemul, Idelandi mansum,* QUOD EST *Lesdennium.* Les mots QUOD EST peuvent être une addition du copiste. Rien ne s'oppose à la rigueur qu'Espain ait été autrefois dépendance de Lesdain. En résumé, il est très-probable que cet autel de *Spethem* soit Espain; mais, dans tous les cas, cet autel devait être alors de date récente. — L'orthographe *Spethem* vient à l'appui de notre opinion touchant les noms de lieux terminés en *ain* aujourd'hui.

(5) HOVERLANT, *Essai chronologique*, loc. cit.

résigna, en 1421, aux mains de l'abbé de S^t^-Pierre (1). Le curé avait encore une dotation territoriale d'environ 4 bonniers de terre situés à Hollain, et de 3 bonniers à Bruyelles.

Revenons à notre cense. Nous avons dit qu'elle était affermée moyennant une redevance fixe en espèces et d'autres obligations en nature. Qu'on nous permette d'entrer ici dans quelques détails au sujet des rapports des religieux avec leurs fermiers.

Le plus ancien acte de bail que nous ayons rencontré date du XIII^e^ siècle. Jean Descaut, abbé de S^t^-Pierre, donne à ferme la *court* de Hollain, à l'exception de la dime de Rumegies (2), à son bien-aimé de Maldenghem. La durée du bail est fixée à six ans. Le bail commence, contrairement à ce qui se pratique d'ordinaire aujourd'hui pour les propriétés rurales, le jour de la S^t^-Jean-Baptiste (24 juin 1269). Le fermage est de 200 livres parisis, payables chaque année en deux échéances, savoir : cent livres à la Noël, et cent livres à la Pentecôte. Le fermier doit en outre une redevance annuelle de cinq muids de grain, mesure de Gand, quatorze livres parisis, et une nappe de quatorze aunes (3).

A une époque un peu postérieure, sans qu'il nous soit possible de la déterminer exactement, peut-être vers le milieu du XIV^e^ siècle, le fermier était un certain Jean Liefman. Il jouissait de tous les revenus que nous avons mentionnés au commencement de ce chapitre, et devait supporter les obligations que donne le même inventaire. Cet inventaire porte que Jean Liefman jouit de la ferme et des appendances, et que son bail est de six ans, au fer-

(1) Archives de l'abbaye de S^t^-Pierre. Cartul. n° 2, folio 62.

(2) Ceci prouve que nous ne nous sommes pas trompé en prenant *Ramelgïis* pour *Rumegies*.

(3) Cart. 10 S^t^-Pierre, folio 34.

mage annuel de 300 livres parisis. Liefman en était alors à la cinquième année de son bail, et il avait satisfait à ses obligations pour les quatre premières années. Il y est dit encore que le fermage doit être payé chaque année à la St-Jean; mais il n'y est plus parlé de paiement en deux échéances. Il parait cependant certain que les abbés de St-Pierre exigeaient quelquefois une partie du fermage avant l'année révolue.

Vers la fin du XIVe siècle, la ferme était occupée par un nommé Lotard Rudan ou Rudain. Le cartulaire n° 9, folio 149, nous présente un acte de renouvellement de son bail, daté du 12 avril 1399 après Pâques.

Cet acte porte qu'il a été convenu entre Monseigneur de St-Pierre lez-Gand d'une part, et Lotard Rudan, son censier de Hollain, et *demisielle* (1) Isabiel Carette, sa femme, d'autre part, que lesdits censiers tiendraient la ferme de Hollain le terme de six ans commençant à la St-Jean 1399, pour *otel pris, quierques et condicions que par avant il lont tenue; réservet que lez rentez appendans* (2) *et appartenans à le dite maison demeurent et demoront au pourfit de Monseigneur dessus dit.* Lotard Rudan doit s'obliger de la même manière qu'il l'était auparavant, et, dans cette obligation, seront contenus et déclarés tous les arrérages qu'il doit pour son bail actuel, et qu'il devra s'engager à payer en six ans par portions égales. Et pour l'apaisement du seigneur, le fermier devra payer, sur ces

(1) Le nom de *dame* ne se donnait alors qu'aux femmes de distinction jusqu'aux femmes des chevaliers inclusivement. On appelait *demoiselle* une fille de noble extraction, qui, n'ayant pas titre de dame, était épouse d'un damoisel ou d'un écuyer. — *Gloss. de* Roquefort.

(2) On appelait *appartenances* les consistances primordiales de la seigneurie, en hommes, terres labourables, prés, bois, rentes, coutumes, droitures, péages, etc.; et *appendances* ce qui a été nouvellement attaché à la seigneurie, tant en domaines qu'en mouvances. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France.*

arrérages, la somme de cent francs avant le jour de la Toussaint de cette même année 1399 (1).

On voit que cet acte de renouvellement de bail ne nous indique pas quels étaient ces *pris, quierques et condicions*. Nous sommes réduit à les chercher dans les comptes de ce même censier. Or le cartulaire n° 9 St-Pierre nous présente trois de ces comptes pour les années 1389, 1390 et 1391, conséquemment pour le bail précédant celui dont nous connaissons l'acte de renouvellement.

D'après ces comptes, le fermage était de 350 francs l'an. De plus le fermier devait fournir en nature x muids de blé, un demi-muid de pois, x aunes de nappes et x aunes de doubliers (2). En outre, une redevance en porcs, qui paraît variable, puisque nous en voyons une fois deux, et deux fois quatre. Les redevances en blé et en porcs étaient rédimibles.

On nous pardonnera sans doute d'entrer dans le détail de ces comptes, qui nous révèlent du reste plus d'une particularité intéressante. Le premier porte la date du 1er octobre 1390. Lotard Rudan présente un compte de dépenses comprenant, entre autres, celles pour l'ouvrage et meules du moulin, et montant à iiii^{c}lix lib. ix s. v d. tournois.

Le fermier devait pour son fermage ou avait reçu pour le compte de l'abbé, iiii^{c}xxxviii lib. xvj s. tournois. A cette somme il faut ajouter x livres tournois pour les iiij *porciaux* de cette année 89. En outre Rudan devait de reste sur l'année 88, comme il appert du compte de cette année, xxxi livres v sous x deniers. Il doit donc en tout iiii^{c}iiii^{xx} livres xxii deniers.

En faisant la balance des recettes et des débours du censier, on trouve qu'il doit encore xx livres xii sous v de-

(1) Cartulaire 9 St-Pierre, folio 149 v°.

(2) Linge ouvré, double nappe ou serviette qui se met sur la table à manger.

niers tournois, laquelle somme *Monseigneur lui a rabatu pour le deffaulte que la grange nest point parfaite,* circonstance qui se rapporte à l'incendie de la ferme. L'abbé déclare en outre qu'il se tient content pour cette année 89, et pour toutes les années antérieures.

Ce même compte nous apprend que les abbés possédaient alors la ferme de le Motte à Jollain (1). Vincant Viesble en était alors censier. Il s'était élevé un désaccord entre le censier de le Motte et celui de la *court* de Hollain, pour *une haye et pluisieurs sauls entour le bosquet à le Mote.* L'abbé déclare que pour ce sujet on doit rabattre à Vincant Viesble, *censier à le Mote à Jolaing, cescun an sa cense durant i franc.*

Voici la date textuelle de cet acte, date qui semblerait prouver que les abbés de S[t]-Pierre rendaient de temps en temps visite à leurs fermiers : *Che fu fait présent Monseigneur le premier jour d'octobre en lan iiij[xx] et dys* (2).

Le compte de l'année 1390 est conçu à peu près dans les mêmes termes. Il y est dit que le censier a payé les nappes et *touailles* ou *doubliers* (3) de cette année et de l'année précédente, ce qui ferait croire que cette redevance ne se payait pas toujours année par année. Une circonstance de ce compte prouve que les abbés de S[t]-Pierre ne se laissaient pas duper par leurs fermiers. Lotard Rudan avait payé, sur son fermage de l'année 1390, à un certain

(1) Hoverlant dit qu'il n'a pu découvrir par quels seigneurs ce village fut possédé au moyen-âge. Il paraît que le seigneur était l'abbé de S[t]-Pierre. Du reste la position de la ferme entre Hollain et Jollain rend la chose toute naturelle. Au XVII[e] siècle, la seigneurie de Jollain appartenait à la famille de Villain. Elle passa en 1720 dans la famille Le Vaillant.

(2) Cartulaire 9, S[t]-Pierre, folio 14 v°.

(3) *Touwailles* ou *touailles,* linge pendu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer. Le linge ainsi pendu se trouve être plié en deux. De là le nom de *doublier.* C'est donc une serviette ou un essuie-mains.

Jehan Clobbard, receveur de l'abbé, un à-compte de 180 fr. Le franc avait été compté à cinquante petits gros de Flandre. Or le franc valait *adonc* plus, comme le fait observer le seigneur-abbé, et *en demande Monseigneur l'amendement, et en doit li dis censiers répondre à Monseigneur de St-Pierre ou Clobberd pour lui.* Le compte suivant présente la même particularité : preuve que, si Monseigneur était tenace, le fermier de son côté se faisait quelquefois tirer l'oreille.

Le compte se termine ainsi : « Et est à savoir que ad ce meisme jour li dis Lotard censiers payera à Monseigneur l'abbé xvij frans franchois en rabat de ce quil pooit devoir adonc de sa cense, pour lan et aoust mil ccc iiij^{xx} et onze. » Il semblerait résulter de là que le fermage de Lotard Rudan était exigible en plusieurs échéances. Toutefois ce compte ne porte pas la date du jour où il fut passé (1).

Le troisième compte, daté du 25 janvier 1592 (1593 n. st.), porte, outre les détails ordinaires, que le fermier doit *briefment payer à l'archidiacre de Bruges pour les* écoliers de Paris, une somme de l livres parisis, monnaie de Flandre, somme portée à tort comme payée, et qu'il doit *ent quiter Monseigneur et sa église.* Ces expressions sembleraient prouver que l'abbé de St-Pierre devait payer cette somme aux écoliers de Paris. L'abbaye possédait en effet à Paris une espèce de maison d'éducation.

Le compte se termine en disant que le fermier doit encore ix francs ou environ, *si que il appera par lez parchelz dudit compte* (2).

Nous avons déjà dit un mot des rentes dues par les particuliers. Voici quelques passages relatifs à ces rentes (3).

« Chest li rente ki fu accatée à Robert de le Mote à Holaing.

(1) Cartulaire 9 St-Pierre, folio 56 v°.
(2) Cartulaire 9 St-Pierre, folio 48 v°
(3) *Register* n° 48, et Cartulaire 10 St-Pierre.

» Jakemes Descaut doit i rente (1) davainne ii capons vi parisis pour un courtiel (2) encoste le maison Jehan le Fruitier, et sendoit i corouée de sarkeler et une de fener.

» Jehans li Fruitiers i rente davainne ii capons vi parisis pour son manage (3), et une corouée de fener et une de sarkeler.

» Item Jakemes Descaut xv hociaus (4) davaine et xv lonis (5) por li manage ki fu Henri Descaut, et une corouée et demi de sarkeler et autant de fener.

» Jakemes Biesdane v hociaus davaine et v lonis de sen manage, et demie corouée de sarkeler et demie de fener.

» Li masure (6) tenans au priestage (7) ii rentes davainne et vi capons, et i corouée de sarkeler et i de fener, et doit encore xii parisis au Noel.

» Li manages Jehan Catine i rente davainne ii capons vi parisis, et doit i corouée de sarkeler et i de fener.

(1) Voir plus bas la quantité désignée par ce mot.

(2) Le *courtil* ou *courtiel* était l'habitation le plus commune, celle du peuple. Comme le *manse*, il se composait d'une maison et d'une quantité déterminée de terre. Il paraît que le courtil était d'un demi-bonnier. Vr du reste le *Mémoire sur les anciennes habitations du département du Nord*, par M. Guilmot.

(3) Sous les faibles successeurs de Charlemagne, les manses cessèrent d'être une maison avec une quantité *déterminée* de terre. Alors les manses réduits à leur seule habitation, comme ceux accrus des dépouilles de leurs voisins, continuèrent à porter ce nom, en sorte que toute ferme, toute maison particulière avec ou sans terre, fut appelée manse ou encore *manage*. On l'appela aussi *manoir*, *metz*, *mes*. M. Guilmot, *loc. cit.*

(4) *Hociaux* ou *hotiaux*, encore en usage aujourd'hui, environ le 1/7 d'un hectolitre.

(5) *Lonis*, *Loenisien*, *Louisien*. Onze de ces deniers valaient 7 1/2 deniers tournois. Ils étaient autrefois fort en usage à Tournai et dans les environs. Il en est question jusqu'à la révolution française.

(6) Ce mot ne signifie pas une maison en ruines, mais un bâtiment avec un terrain contigu servant à l'économie rustique. Il y avait, dans certains pays, un *masurier*, qui percevait sur les habitations un droit de *masurage*.

(7) Presbytère.

» Godescans v s. de blans (1), iii capons et i lonis de cens pour le manage ki fu Ghoderic.

» Chest à Jollaing.

» Li hoir (2) Girart li Greil iii rentes et demie davainne v sous tournois et i capon, ii corouées de sarkeler et ii de fener pour un manage.

» Colars li Greil ii rentes davainne ii capons pour sen manage, et i corouée de sarkeler et une de fener.

» Li manage ki fu Lambert i quartereul (3) davainne et ii parisis de cens.

» Li Annois de saucoit i quartereul davainne ii parisis de cens.

» Li Rome i quartereul davainne pour sen manage et ii parisis de cens.

» Li manage ki fu Jaker de le Grange i quartereul davainne ii parisis.

» Li manage ki fu le Barlete i quartereul davainne ii parisis de cens.

» Chist chinc courtiel donnent ansante (4) i corouée de sarkeler et i de fener. »

Comme on le voit, ces petits fermiers étaient soumis au droit d'*avenage*, en vertu duquel ils devaient au seigneur une certaine quantité d'avoine. Nous reviendrons plus loin sur cette mesure. Ils devaient aussi pour la plupart fournir un certain nombre de chapons et une légère somme en espèces. Le droit peut-être le plus odieux était celui qui les obligeait à soigner le grain ou le foin du seigneur au moment même où ils auraient dû soigner les leurs. Il faut

(1) Petite monnaie qui valait 5 deniers, encore d'usage dans l'expression *six blancs*.

(2) Héritier.

(3) Probablement la 4e partie d'une rente. Les Anglais ont encore une mesure appelée *quarter*.

(4) Ensemble.

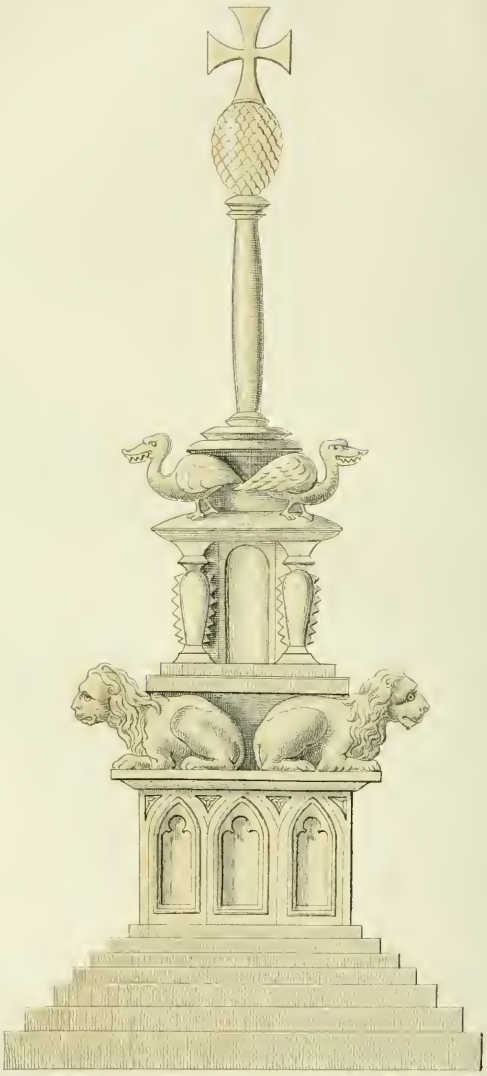

Arn. Schaepkens. L.Defferrez sc.

PERRON LIÉGEOIS

1378.

être juste cependant : rien n'indique que ce droit ait dépassé des bornes équitables; nous voyons même que parfois plusieurs petits censiers ne devaient ensemble qu'une corvée, preuve que le nombre de personnes nécessaire à une corvée était déterminé. La corvée existe encore aujourd'hui à Hollain, mais comme prestation communale et rédimible. Elle a d'ailleurs perdu son ancien caractère. Elle consiste uniquement à faire quelques voyages, en hiver ordinairement, au village voisin, pour y chercher les pierres ou le gravier nécessaire à l'entretien des chemins vicinaux.

Ces revenus, comme ces obligations, se modifiaient avec le temps, soit par suite d'achats de terres ou de rentes, soit par suite de transactions avec les particuliers. L'an 1162, la première année de la prélature de l'abbé Walter, nous voyons un exemple de ces sortes de transactions. Un certain Odon de Hollain possédait par droit d'héritage sur la ferme de S^{t}-Pierre une rente de huit rasières de grain. Se disposant à partir pour la Terre-Sainte, Odon s'engagea à renoncer à ses droits moyennant une somme de cinq marcs et demi pour le terme de quatre ans. Passé ce terme, la redevance était rédimible à toute époque. Les témoins de cette transaction furent Walker, maïeur (*villicus*) et Rodulfe Azzekin, échevin (1).

Un siècle environ plus tard, le maïeur de Hollain, Robert, possédait également par droit d'héritage, et du chef de son épouse Mathilde, une rente sur les revenus de la ferme (*grangia*) de Hollain, et spécialement *sur les batteurs et autres*. L'abbaye racheta ce droit en 1245 pour la somme de 70 livres, monnaie de Flandre (2).

Quelques années après, survint un dissentiment entre l'abbé d'une part, et les échevins et la commune d'autre

(1) Inventaire n° 6, page 407. Voir aussi les *Annales abbatiæ Sti Petri Blandiniensis*.

(2) Inventaire n° 6, page 410.

part, au sujet des pâtures. L'abbé, comme toujours, défendit hautement ses droits, et un arrangement concilia les parties. Il fut reconnu que le vivier appartenait à l'abbé jusqu'à un endroit déterminé. On convint de plus que, autour de ce vivier, l'église devait avoir deux bonniers de pâtures, le tout à sa volonté, et que, si elle avait besoin de plus, elle était en droit d'en prendre davantage. De son côté l'abbé cédait à perpétuité aux échevins et à la commune de Hollain tout le *remanant* des pâtures aussi loin que s'étendaient ses droits. Il y mit pour conditions que ce qu'il abandonnait à la commune serait payé 12 deniers par an, et resterait toujours *à pastures et à communs us del ville,* sauf la seigneurie que l'abbé y a et y doit avoir. Mai 1265 (1). C'est peut-être là l'origine de ces marais (vaine pâture) communaux, qui occupent encore un si grand espace aujourd'hui.

Presque partout, au moyen-âge, la succession d'un bâtard revenait au seigneur, quand le bâtard ne laissait pas d'héritiers légitimes, ou mourait sans avoir disposé de ses biens d'une ou d'autre manière. Les archives de l'abbaye nous offrent l'exemple de certain fief rencorporé au gros de la seigneurie par la mort d'un bâtard auquel ce fief avait appartenu. L'acte porte la date de 1488 (2).

Hollain comprend une superficie d'environ 500 bonniers. Nous avons vu quelle était la part de l'abbaye de S^t^-Pierre. Outre les biens de la fabrique et ceux de la commune, d'autres étaient en la possession de puissants propriétaires ou d'abbayes. Ainsi vers le milieu du XVI^e^ siècle (1562), l'importante maison de Rumes, de la famille de Mortagne, comptait dans son ressort de féodalité *le fief de le Motte,* et le fief dit *Priet de Rumes,* tous deux à Hollain (3). A la

(1) Cartulaire 10 S^t^-Pierre, folio 95.
(2) Cartulaire 6 S^t^-Pierre, folio 272.
(3) Hoverlant, *Essai chronologique,* t. III, p. 55.

fin du siècle dernier, l'abbaye de S^t^-Médard à Tournai y possédait onze bonniers, formant un revenu de 237 florins 10 patars. A la même époque, différents biens y appartenaient à la fabrique de S^t^-Piat à Tournai, à celle de Notre-Dame et à la fondation de François d'Arras, également à Tournai (1).

On sait quelle diversité existait au moyen-âge dans toutes les mesures. Il ne faudrait pas croire toutefois qu'il n'ait jamais été pris de dispositions pour les ramener à l'unité. La *keure* de la châtellenie de Bruges sous Philippe d'Alsace, vers 1190, porte que tous les poids et mesures seront les mêmes dans les villages que dans la ville, et que toutes ces mesures seront vérifiées sur celles de la ville (2). Ce sont là des efforts isolés qui n'eurent que peu d'influence sur la généralité.

Le bonnier, dont nous venons de parler tant de fois, est une mesure de terre très-répandue encore aujourd'hui dans le Tournésis et dans le Hainaut français. Ce mot vient du celtique *bunn,* d'où notre vieux français *boune, bonne,* aujourd'hui *borne,* et de *ar,* terre; d'où l'on a formé le latin *bunnarium.* Il se divisait en 16 *cents,* chacun de cent verges carrées, ou en quatre mesures appelées *quartiers,* ou dans certaines localités, *journels.* Son étendue variait d'un canton à un autre (3). Quelquefois aussi dans une même localité, il y avait plusieurs espèces de bonniers. Ainsi à Hollain même, sur la couture appelée *Boscaille,* treize bonniers mesure de Hollain ne faisaient que huit bonniers et demi à la mesure de Gand de 22 pieds la verge, tandis que devant Jollain treize bonniers de Hollain faisaient, à la mesure de Gand, dix bonniers et soixante-deux verges et demie. Le législateur Hoverlant, au commence-

(1) Idem. Ibid., t. LXI.

(2) Warnkoenig, *Histoire de la Flandre,* t. III, aux pièces justificatives.

(3) Voir le mémoire cité de M. Guilmot.

ment de ce siècle, évalue le bonnier de Hollain à 1 hectare 34 ares. Une évaluation toute récente le porte seulement à 1 hectare 17 ares (1).

Quant aux mesures de capacité, elles n'étaient pas plus uniformes que les mesures agraires. Il y avait même à la ferme une mesure pour les rentes de blé et une autre pour les rentes d'avoine. De très-ancien temps il existait à la ferme de Hollain certain *vassel* par lequel les tenanciers payaient les rentes d'avoine à leurs seigneurs, les abbé et couvent de S^{t}-Pierre. Or ce *vassel* périt dans l'incendie de la ferme vers la fin du XIV^{e} siècle, et personne n'en connaissait la grandeur exacte. A cette époque, c'était le censier de la cour qui avait la recette de ces rentes d'avoine. Pendant plusieurs années, le censier s'en fit payer à la mesure de blé de Hollain, mesure à comble. Mais c'était là chose *insuere et non juste,* vu que la mesure de blé de Hollain était plus grande que celle de blé de Tournai ou *d'aultre lieu voisin en Tournisien,* et que par conséquent la mesure d'avoine de Hollain devait être également plus

(1) Pour donner une idée de la diversité réellement incroyable de ces mesures de surface, nous placerons ici une évaluation du bonnier à la mesure de Gand pour huit ou dix endroits de Hollain. Nous croyons devoir avertir que nous ne donnons guère que la moitié du passage du cartulaire n° 10, folio 71.

Al pierre	½ b.	=	½ b.	—	27	verges.
Al espinette	5 q.	=	1 b.	—	35 ½	verges.
A tranloit	½ q.	=			155	verges.
A camp lanoet	2 b.	=	7 q.	—	10	verges.
Es savelons	6 b.	=	4 b.	1	verge.	
A Sartel	2 b.	=	1 ½ b.	—	25	verges.
Au pret de le Motte	½ b.	=	1 ½ q.	—	3	verges.
Grande couture	42 b.	=	33 b.	45	verges	
A tonboet	4 b.	=	3 b.	—	18	verges.

Somme des terres ahanables de Hollain 102 ½ bonn., et valent, al mesure de Gand de 22 pieds la verge, 75 ½ bonn. et 52 ½ verges.

grande que les mesures d'avoine des lieux voisins. *A la parfin, à la instance poursiente des diz tenans de Hollaing,* les religieux consentirent à ce que les tenanciers et leurs successeurs ou les ayant cause payassent aux religieux leurs rentes d'avoine à la mesure d'avoine de Tournai, *et d'ycelle se tenrent les diz religieulx et successeurs ou les aians cause content sans contredit aucun.* Le corps des échevins et tous les tenanciers promirent de tenir la main à l'exécution de cette convention, *voullant que ad ce toutes luer terres debvans rente as dis religieulx soient et demeurent obligiez.*

« Ce fu fait en la court de Hollaing par Monseigneur labbé Gerars Leewert, abbé de S^t^-Pierre les Gand, présent.... maistes Livin de Bleckere, prévost de Saint Pharahault...., le xiii^e^ jour dapvril après Pasques lan mil ccc iiii^xx^ et dys huit (1). »

Dans les rentes dues par les particuliers, il est souvent question de *quartereul* d'avoine. Il est probable que c'était là une mesure locale. Peut-être même cette mesure n'était-elle que la quatrième partie du *vassel* dont nous venons de parler.

Pour recueillir ces rentes, les abbés avaient des receveurs nommés par eux. Vers la fin du XIV^e^ siècle, nous trouvons cités en cette qualité Jean Clobbart, sire Jacques Lokerman, ainsi que le censier Lotard Rudan. Les archives de l'abbaye nous présentent même des copies de commissions données à ces receveurs. Ainsi par acte donné en la court de Zwynaerde le 3 mars 1412, Jean, abbé de S^t^-Pierre, établit pour recevoir toutes les rentes que *nous et notre église avons en la ville de Holaing et de Jollaing et ses appendances, Estienne de Willenez,* demeurant à Tournai. Les gages du receveur étaient de 6 livres tournois par an (2).

(1) Cartulaire 9 S^t^-Pierre, folio 154 v°.
(2) Cartulaire 2 S^t^-Pierre, folio 22.

Etienne de Willenez ne fut pas longtemps receveur de Hollain, puisque le 4 décembre de la même année un acte daté de la court de Hollain institue receveur aux gages de 8 livres Arnoul Daussay (1).

Enfin en 1419, le 15 octobre, Jean, abbé de S^t^-Pierre, nomme receveur Jehan Hellin, demeurant à Bruyelles. Les gages sont de 6 livres tournois (2).

IV.

L'administration communale, dans les campagnes du Hainaut, était ordinairement composée d'un maire ou maïeur, et de deux ou plusieurs échevins, et quelquefois d'un bailli, nommé par les seigneurs hauts-justiciers sous la juridiction desquels se trouvaient les localités. Les baillis et les maïeurs étaient nommés à vie. Leur nomination appartenait au gouverneur-général; mais elle se faisait au nom du souverain. Le maïeur et les échevins avaient d'ordinaire dans leurs attributions la moyenne et la basse-justice, la police civile, toutes œuvres de loi concernant les maisons et héritages. Ils avaient, pour le temporel seulement, la surintendance des églises, hôpitaux et lieux pieux. Les échevins devaient gérer les affaires de la communauté. Ils avaient aussi la tutelle et la curatelle des pupilles et des orphelins, et ils passaient tous actes judiciaires de moyenne justice, sauf ceux concernant les fiefs et les alleuds. Ils avaient sous leurs ordres des *massards*. Les *massards* étaient les receveurs des revenus des fonds publics et des deniers affectés à la construction et à la réparation, ainsi qu'à l'entretien des bâtiments publics (3). Nous avons encore

(1) Ibid., folio 14.

(2) Ibid., folio 49.

(3) J. B. Bivort, *Ancien Droit Belgique*. Analyse chronologique des chartes, coutumes, etc., qui depuis l'an 1200, ont régi le comté de Hainaut.

J. Zuallart, *Description de la ville d'Ath.*

aujourd'hui la ferme du *massard,* appartenant aux frères Cambier.

Quant au bailli, il avait la haute justice dans toute l'étendue de la seigneurie; sa juridiction s'étendait plus spécialement sur les affaires criminelles (1).

Hollain, au moyen-âge, avait, et son maïeur, et ses échevins, et son bailli. La première fois qu'il est question de maïeur et d'échevins, c'est en 1162. Nous voyons signer comme témoins dans une transaction un *Walkerus Villicus* et un *Rudolfus Azzekin Scabinus.*

Deux siècles environ plus tard, nous voyons à Hollain cinq échevins : Jehan Maket, Pierart de Courtseeles, Jehan Robert, Jehan de Launoyt et Jehan de Leschant (2). Ce nombre de cinq échevins est d'autant plus remarquable que ce n'est que huit ans après, en 1406, que la ville de Mons vit porter à dix le nombre de ses échevins (3).

A la même époque, le bailli de Hollain était Lotard Rudan, censier de la court. Le 9 novembre 1386, l'abbé de S^{t}-Pierre écrit à *son bien aimé et féal valet* bailli de Hollain, Lotard Rudan, pour lui faire savoir que Jehan de Lanoit (sans doute l'échevin dont nous venons de citer le nom) lui a *prins perpétuellement* une pièce de terre située sur l'Escaut, dans sa justice et juridiction, moyennant deux chapons de cens par an. L'abbé donne à son bailli plein pouvoir et mandement spécial pour adhériter Jehan de Lanoit en sa dite terre *bien et à loy selon la coutume et usage du lieu* (4).

(1) Le bailli de Hollain n'y a laissé pour souvenir que son ancienne maison et le sobriquet d'une famille. Le nom du *bailli de la Loge* (à Howardries) y est encore proverbial.

(2) Archives de l'abbaye de S^{t}-Pierre, Cart. n° 9, fol. 135.

(3) Bivort, *Ancien Droit Belgique.* — Ce nombre de cinq échevins paraîtra encore plus extraordinaire, si l'on considère la population de Hollain. En 1720, elle n'était encore que de 350 habitants; en 1789, elle montait à 682; en 1804, à 800; en 1807, à 805; en 1857, à 961. Elle dépasse aujourd'hui un millier.

(4) Cartulaire 6 S^{t}-Pierre, folio 3. — D'après Hoverlant, *Essai chronolo-*

L'an 1413, Lotard fut révoqué de ses fonctions. Ceci prouve que, si le bailli était nommé à vie, il n'était pas pour cela irrévocable. Par acte du 8 septembre de la même année, l'abbé de St-Pierre crée Jehan de Corbry, dit Lefevre, bailli de sa ville et juridiction de Hollain, et des appendances et dépendances d'icelle. Voici la commission de ce bailli (1) :

« Comission de bailli de Hollaing, Jehan de Corbry *alias* le fevre.

» Jehan et[a].... A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut et dilection. Sçavoir faisons que nous confians en la loyaulté, sens et discrétion de nostre bien amé Jehan de Corbry, dit lefevre, ycelly Jehan avons crée et establi, commis et ordonné, et par cez présentes créons, establissons, commettons et ordonnons nostre bailli de nostre ville et juridiction de Hollaing, et dez appartenances et dépendances à ycelle. Rappelant Lotard Rudan et tous aultres paravant la date de ces présentes audit office establiz et commiz.

» Et avons donné et donnons par ces présentes au dit Jehan de Corbry, plain pooir, auctorité et mandement espécial de créer sergans et yceulx déperter (2), de prendre, saisir et arrester, de coniurer (3) noz eschevins du dit lieu, et avoec yceulx faire droit et loy de tous cas et à tout ceulx qui le requirront, selong les droit, usaiges et coustumes del eschevinage de nostre dite ville et appartenanche dycelle, de calengier (4) nos eschevins et de y créer nouviaulx ou remettre y ceulx tous ou partie dyceulx, toute fois qui ly plaira et ly

gique, vol. 61, on suivait à Hollain la coutume ancienne de Tournai pour les mains-fermes, et celle de Tournésis pour les fiefs, et subsidiairement le droit romain.

(1) Cartulaire 2 St-Pierre, folio 25.

(2) *Déperter* (*de-pars*) probablement rappeler, démissionner.

(3) Convoquer les échevins pour venir juger une affaire.

(4) Blâmer, censurer, reprendre, selon Roquefort.

cas le requerra, de requeire le retour et renvoy de nos eschevins, hostez, subgiez et mannans, et généralement et spécialement de faire tout ce qui audit office pour bon et loyal bailli appartient et doibt estre fait, saulf en tout liretage de nous et nostre dicte église.

» Si donnons en mandement à tous noz eschevins dudit lieu que au coniurement de nostre dit bailli ilz dient et facent loy à toutes parties az drois, usaiges et coutumez de nostre dite ville, tout qui par nostre dit bailli requis ou sommé en en seront en tamps et lieu. Et oultre mandons à noz eschevins, sergans, hostes, subges et manans, prions et requérons tous aultres qui à nostre dit bailli ilz entendent et obéissent diligammant, et ly prestant ayde, conseil et confort son dit office faisant, cez présentes apprez nostre rappel non vaillaibles. Donné en nostre court à Harnez (1) soubz nostre scel secret pendant le viii[e] jour du mois de septembre lan mil CCCC et treze. »

Nous n'entrerons pas ici dans de plus longs détails relativement à l'administration; nous allons être obligé d'y revenir à propos des démêlés survenus entre les seigneurs de Mortagne et les abbés de S[t]-Pierre au sujet de leur seigneurie de Hollain.

Au XIII[e] siècle, Hollain était sous la dépendance du grand bailliage de Mortagne, et les seigneurs de Mortagne étaient alors les puissants châtelains de Tournai (2). Ces châtelains portaient très-haut leurs exigences. C'est ainsi qu'ils prétendirent vers la fin du XIII[e] siècle, lever le dixième denier sur le produit de la vente des terres dans

(1) Nous avons déjà dit que l'abbé de S[t]-Pierre avait le titre de *comte de Harnes*.

(2) Les Du Chastel de la Hovarderie descendent par les femmes des anciens châtelains de Tournai. Les châtelains de Tournai de la famille de Mortagne portaient *d'or à la croix de gueules ou de sable*. Les armes des Du Chastel sont *de gueules au lion d'or couronné et lampassé d'azur*.

le Tournésis. Ces prétentions donnèrent lieu à une enquête ouverte par monseigneur Jean Makiel et monseigneur Gilles, bailli de Lille, et dans laquelle furent entendus entre autres les échevins de Taintignies, de Marquain, de Calonne et de Froyennes (1).

Quoique l'abbé de S^t^-Pierre fût seigneur de Hollain, les châtelains paraissent y avoir conservé leurs droits de suzeraineté (2). Une charte d'Arnould, X^e^ châtelain de Tournai, en date de 1254, est une sentence arbitrale entre l'abbé de S^t^-Pierre à Gand et Arnould de Mortagne, au sujet de la ville et des habitants de Hollain (3). Une autre charte, donnée l'an 1274 par les religieux de cette abbaye, spécifie les droits que Jean, alors châtelain de Tournai et seigneur de Mortagne, percevait à Hollain (4). C'étaient à chaque instant de nouvelles exigences de la part des châtelains. Le prédécesseur de Jean, Arnould, avait eu de longs débats avec Jean Descaut, alors abbé de S^t^-Pierre, au sujet de certains points de droitures et de justice qu'Arnould exigeait en la ville de Hollain et dépendances. C'est ainsi que le seigneur-châtelain réclamait le meilleur catel et prétendait au droit de recevoir un demi-muid de blé et de mettre en août un sergent à Hollain. Les débats durèrent longtemps, et les chartes que nous venons de citer n'avaient pu y mettre fin. Enfin les difficultés cessèrent par l'acte arbitral suivant, passé en 1290.

L'abbé de S^t^-Pierre, de Gand, et Marie, demoiselle de Mortagne et châtelaine de Tournai (5), voulant mettre un

(1) Baron Jules de S^t^-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre conservées au château de Rupelmonde*, n^os^ 581 et 582.

(2) Hoverlant, *Essai chronologique*, etc., vol. 61.

(3) Elle est tirée, selon Poutrain, du trésor des chartes de la sainte Chapelle à Paris.

(4) Il est fait mention dans cette charte de Régnier le Borgne, XII^e^ avoué de Tournai, sire d'Aigremont et de Wez.

(5) Jean, fils d'Arnould, avait eu de sa femme Marie de Conflans, la de-

terme aux débats pendants entre eux, convinrent de ce qui suit (1). — Nous rédigeons cet acte par articles dans l'intérêt de la clarté :

I. Marie, demoiselle de Mortagne, reconnait que le *tréfonds* de Hollain appartient à l'église de S^t^-Pierre de Gand, que l'abbaye a le droit de nommer et de révoquer les échevins, que le maire *héritaulx* est, du chef de sa mairie, homme-lige de l'église de S^t^-Pierre.

II. Doivent être plaidés en la court de S^t^-Pierre à Hollain, et jugés par les échevins dudit lieu, tous les cas de *larechin* (larcin), et toutes les choses de haute et basse justice qui arrivent en la seigneurie de Hollain, soit en chemin royal, soit dehors, excepté les crimes emportant la peine de mort pour autre cause que pour larcin.

III. Les affaires concernant les fiefs tenus de l'abbé à Hollain doivent être traduites devant l'abbé et devant ses hommes en sa court là où il lui plaira. Les amendes reviendront à l'abbé.

IV. Pour les méfaits commis sur ces fiefs, les amendes de deniers (2) seront partagées entre l'abbé de S^t^-Pierre et le seigneur de Mortagne, sauf le droit des hommes.

V. Le courtil et le terrage de S^t^-Pierre demeurent à juger par ceux par qui ils *seulent* (3) *être jugiés*.

VI. Le maire doit semondre les échevins sur le commandement de l'abbé ou de son représentant. Il doit au nom de l'abbé tenir les plaids; le seigneur de Mortagne ou son ser-

moiselle Marie, XII^e^ châtelaine de Tournai. La charte porte que Marie conclut cet acte de l'assentiment et d'après les conseils de sa mère.

(1) Cette importante pièce se trouve en double aux archives de l'abbaye de S^t^-Pierre, cartul n° 4, fol. 72 et seq., et dans un autre manuscrit intitulé : *Carta circa jura Monasterii Sti Petri authenticata*, folio 22. Nous n'avons fait souvent qu'en rajeunir le français.

(2) Amendes pécuniaires différentes des amendes en nature. On appelait aussi amendes différentes sortes de peines.

(3) *Solent*, ont coutume.

gent doit assister à ces plaids pour y sauvegarder son droit; et s'il arrivait que l'abbé, le maire ou ses sergents *défaufissent de loyal affaire,* le seigneur de Mortagne peut et doit lui-même faire droit.

VII. De tous les forfaits dont on lèvera peine d'argent qui passera ix sous, le seigneur de Mortagne doit avoir la moitié et l'église de S[t]-Pierre l'autre moitié, hormis les amendes des terrages de S[t]-Pierre.

VIII. Si dans la *pourchainte* (1) de Hollain se commet quelque crime rentrant dans les quatre cas de haute justice, à savoir : *murdres, arsin* (2) *à bannière levée, efforchements de femmes et reubs* (3) *de chemin,* et autres crimes, quels qu'ils soient, emportant la peine de mort pour autre cause que pour larcin, la connaissance en revient au seigneur de Mortagne. Le seigneur de Mortagne fera garder le malfaiteur dans la ville de Hollain, hors de la court de Hollain; et il le fera juger à Hollain même par ses hommes. Et si l'auteur du crime se trouve être une personne qu'on ne puisse garder à Hollain, le seigneur en ce cas aura le droit de la faire conduire à Mortagne; mais il devra ensuite la ramener à Hollain et là *jugier* et *justicier.*

IX. L'abbé toutefois aura toujours la connaissance de ses propres sergents, et les fera juger par ses hommes. La demoiselle de Mortagne et ses successeurs auront le même droit relativement à leurs sergents particuliers.

X. Si les sergents de l'un ou de l'autre seigneur doivent

(1) Enceinte, ressort. Dans le ressort de la juridiction.

(2) De *ardere,* brûler. On entend ordinairement par ce mot l'action de brûler, par ordre de justice, une maison appartenant à un criminel. En 1424, un habitant de S[t]-Amand ayant été condamné au dernier supplice, on exerça ce droit contre sa propriété; mais le feu se communiqua à toutes les maisons de la ville. Il ne resta debout que l'abbaye et ce qui l'entourait. — Chotin, *Histoire de Tournai,* t. II, p. 171. — Ici *arsin* garde sa signification étymologique.

(3) *Reub,* de l'allemand *rauben,* voler, d'où notre composé *dérober.*

dettes, rentes, tailles ou autres droitures (1), ils seront justiciés comme les autres individus.

XI. Si quelqu'un est jugé à mort à Hollain pour toute autre cause que pour larcin, le sire de Mortagne ou son sergent le justiciera.

XII. Les délits qui n'entraînent pas la peine de mort et de larcin seront jugés de commun accord par l'abbé de S^{t}-Pierre et le sire de Mortagne ou leurs sergents.

XIII. Et si l'un des deux y était et que l'autre n'y fût pas, celui qui serait présent, pourvu qu'il l'eût fait savoir suffisamment en la ville de Hollain, et qu'il eût attendu un seul jour, pourrait faire justice, sans que la partie absente eût le droit de se croire lésée dans ses prérogatives.

XIV. Si un homme, de quelque lieu qu'il soit, est jugé et mis à mort à Hollain ou ailleurs, et qu'il possède des biens meubles à Hollain, ces biens reviendront pour moitié à l'abbé de S^{t}-Pierre et pour moitié au seigneur de Mortagne; et si le condamné possède à Hollain fief ou héritage, il devra les laisser à celui dont il les tient.

XV. Si quelqu'un est arrêté dans la seigneurie de Hollain pour cas n'emportant pas peine de mort ou pour larcin, on le doit tenir en la court de Hollain aussi longtemps qu'il lui sera fait droit ou qu'il sera justicié. Pour ce qui est des amendes, l'abbé de S^{t}-Pierre et le sire de Mortagne y ont chacun une part; la trève de justice a droite moitié; et le reste demeure aux communs usages de la ville.

XVI. Et est à savoir que le sire de Mortagne ne peut et ne doit avoir un demi-muid de blé qu'il a plusieurs fois réclamé sur la grange de Hollain; mais ladite grange en est quitte, ainsi que du sergent que le sire de Mortagne voulait mettre en août (2). Le sire de Mortagne ne peut

(1) Redevances seigneuriales. On étendait abusivement ce mot aux redevances foncières. *Glossaire de* Roquefort.

(2) C'était là peut-être un de ces *messiers*, espèce de gardes-champêtres en fonctions seulement au temps de la moisson (*messis*).

désormais demander le blé, ni mettre le sergent en août.

XVII. Et est aussi à savoir que le maire doit crier (1) les plaids en la ville de Hollain à jour nommé, et à ce jour le sire de Mortagne ou son sergent doit venir garder son droit.

XVIII. Et s'il arrivait que le sire de Mortagne n'y vînt pas et n'envoyât pas son sergent, le sergent de l'abbé pourrait cependant tenir les plaids, sauf les droits du seigneur de Mortagne.

XIX. Si le sergent de l'abbé manque à tenir les plaids, le sergent du sire de Mortagne peut les tenir, sauf les droits de l'une et de l'autre partie.

XX. Les échevins doivent *dire loy* à la semonce du sergent de la demoiselle de Mortagne toutes les fois que le sergent de l'abbé y fera défaut.

XXI. Le sire de Mortagne peut *des aubains prendre ses douzaines* (2), mais nullement *le meilleur catel à le mort,* qu'il demandait.

XXII. Le terrage, les dîmes, les rentes, les tonlieux, les entrées et les issues, le relief, le forage, le pastonage et les autres droitures, ainsi que les amendes d'argent infligées pour *le deffault* de ces droitures, demeurent à l'église de S^t^-Pierre.

XXIII. Les rentes d'avoine, les tailles, les douzaines des aubains, et ce que le sire de Mortagne a eu précédemment et a encore, demeurent à lui et à ses hommes, sauf le ponton et le bac, qui y doivent être pour les aises de l'église de S^t^-Pierre et de la ville de Hollain.

XXIV. Quant aux rentes d'avoine, aux tailles, aux dou-

(1) Publier à son de trompe, proclamer.

(2) On lit dans la loi d'Escaupont, du mois d'octobre 1238 : « Ki violt venir manoir au pooir de le ville de Vi et d'Escaupons, doit 12 d. au seigneur d'entrée; pour en sortir 12 d. d'issue. » — *Gloss. de* Roquefort. *Suppl.*, au mot *violt.*

zaines des aubains et aux amendes qui en viendront pour défaut, à savoir v sols de tournois pour le défaut de la taille et ii sols de tournois pour le défaut de la douzaine des aubains et de l'avoine, le sire de Mortagne devra les lever par l'intermédiaire du maïeur et des échevins de Hollain.

XXV. Et quand le sire de Frandres fera semoncer ses *ost* (1), et que l'abbé et le sire de Mortagne seront semoncés de mener leurs gens en l'*ost,* le sergent de l'abbé et le sergent du sire de Mortagne peuvent mener ensemble ceux de Hollain; et si l'un refuse d'y aller, l'autre les y peut mener.

XXVI. Si l'abbé est *semons,* il peut désigner le sire de Mortagne; si le sire de Mortagne est *semons,* il peut désigner l'abbé.

XXVII. Celui des deux qui sera *semons,* le doit faire savoir au sergent de l'autre en la ville de Hollain.

XXVIII. Et s'il arrivait que le sire de Mortagne eût *mestier* (2) de gens, et qu'il semonçât les gens de sa terre, il peut semoncer ceux de Hollain et les mener avec lui pour défendre son corps, ses biens et ses terres, aussi loin que s'étend la terre de Mortagne ou le Tournésis; et il doit faire cette semonce *sans maise-ocquoyson* (3); mais le sire de Mortagne ne les peut mener aux tournois.

XXIX. Ceux de Hollain doivent aussi aider à défendre les personnes de l'église de S^{t}-Pierre et les biens que les religieux possèdent ou acquerront en la ville de Hollain, quand il en sera besoin, ou quand ils en seront requis *sans maise-ocquoyson.*

XXX. Si quelque crime ou délit se commet dans la ville ou dans la seigneurie de Hollain, le sergent de l'abbé et le sergent du sire de Mortagne, ou celui des deux qui y sera le premier peut arrêter le coupable et le mettre en prison

(1) *Ost* (*hostis*), armée, expédition militaire.
(2) *Mestier,* besoin.
(3) *Sine mala occasione,* sans malencontre et selon les règles ordinaires.

en la court de Hollain, si le crime ou le délit n'entraîne pas peine de mort pour autre cause que pour larcin.

XXXI. Si le crime entraîne peine de mort pour autre cause que pour larcin, le coupable doit être détenu dans la ville en la prison du sire de Mortagne.

XXXII. Tous les *bans* (1) que l'abbé et le sire de Mortagne feront en la ville de Hollain pour le profit de la ville et *pour les maulz oster,* doivent se faire de commun accord.

XXXIII. L'église de S[t]-Pierre ne doit être *destourbier* (2) *ni empeschier* par bans faits en la ville ou en autre manière, qu'elle ne dispose de sa court de Hollain, du vivier, des prés, des terres et des appendances et des profits comme elle le voudra, sauf la justice des crimes et délits commis sur ses prés et ses terres ou en la court, et dont l'amende passerait xiiii sols, à maintenir à la manière qui ci-devant est dite ou qui s'ensuit.

XXXIV. S'il arrivait en la court de Hollain meslée (3) des sergents de la maison qui ne sont pas les sergents propres de l'abbé, l'abbé aurait à les amender, s'il n'y avait pas cas de mort, et que les personnes impliquées ne fussent pas reconnues étrangères.

XXXV. Si elles étaient reconnues étrangères, le sire de Mortagne devrait avoir la moitié des amendes sur celles qui ne seraient pas de la maison.

XXXVI. Si le sire de Mortagne fait ou acquiert une maison en la terre de Hollain, il doit avoir *haulte tele justice en se maison et en ses maisures que li abbé en le sienne.*

XXXVII. Si un homme méfait en la seigneurie de Hollain, il ne doit avoir nul *warant* (4) en la terre du seigneur

(1) Ordonnance, édit, règlement.
(2) *Disturbare.*
(3) Querelle, dispute, bataille.
(4) Garantie, protection.

de Mortagne ni en Tournésis, *fors* (1) en la ville de Mortagne; et si un homme méfait en la terre du seigneur de Mortagne, soit au terroir de Mortagne, soit en Tournésis, il ne doit avoir nul *warant* à Hollain.

XXXVIII. S'il arrivait qu'on menât les échevins de Hollain *à enqueste ou à sens* (2) *pour plaits de singulières personnes,* la partie qui serait trouvée en son tort paierait tous les dépens, si dépens il y avait; et si c'était pour *le commune besoigne* de l'abbé et du sire de Mortagne, l'un et l'autre devraient les payer en commun. Et si c'était pour *le propre occoyson* de l'un des deux et s'il était trouvé en son tort, il devrait payer les dépens.

XXXIX. Et si un homme était retenu en prison à Hollain pour une affaire intéressant à la fois l'abbé et le sire de Mortagne, et que le prisonnier ne pût payer les frais, l'abbé devrait les supporter pour moitié et le sire de Mortagne pour moitié.

XL. L'abbé doit garder en sa court de Hollain en prison toute personne arrêtée pour un cas n'entraînant pas vengeance de mort pour autre cause que pour larcin.

XLI. Et si, en ce cas, le prisonnier venait à s'échapper, l'abbé doit rendre au seigneur de Mortagne la moitié de l'amende, qui doit être commune, comme il a été dit ci-devant.

XLII. Et s'il arrivait que l'abbé appelât le sergent de Monseigneur de Mortagne pour l'aider à garder le prison-

(1) Il peut paraître singulier qu'il n'y ait pas réciprocité complète. Nous n'avons pu suivre ici que l'un des deux textes, l'autre présentant en cet endroit une grande confusion.

(2) *Aller au sens du pays,* signifie aller prendre conseil. On lit dans la loi d'Escaupont : « Si li sire mainne ses eskievins au sens dou pais, pour avoir enqueste d'une besongne u de plus, dont si eskievins ne sacent dire droit; si eskievins puient despendre entriaux (entre eux) 28 deniers sour chascune besongne dont ils vont au sens dou pais, quand ils iroient quarante fois u plus pour une besongne. » *Gloss. de* Roquefort. *Supplément,* au mot *entriaux.*

nier, ou s'il requérait le sire de Mortagne de lui faire aider à le garder, le sergent du sire de Mortagne doit y venir, ou le sire de Mortagne doit y envoyer.

XLIII. Et si le prisonnier échappait, et que le sire de Mortagne ou ses sergents en fussent requis, l'abbé ne doit pas rendre le prisonnier; mais le dommage doit retomber sur l'abbé et le seigneur.

XLIV. Et est encore à savoir que le sire de Mortagne ne doit faire en la seigneurie de Hollain moulin de vent ou d'*ewe* (eau), si ce n'est avec le gré de l'abbé.

XLV. Les amendes de xiiii sols et au-dessous qui ont été *partables* entre l'abbé et le seigneur de Mortagne, le maïeur et les échevins, demeurent *partables* en manière accoutumée.

XLVI. Les autres amendes supérieures à xiiii sols, qui, *selon les devises dessus dites,* ne sont particulières ni à l'abbé ni au seigneur, doivent leur revenir à chacun pour moitié.

XLVII. L'abbé ne pourra faire remise, en tout ou en partie, d'aucune peine de corps, ou d'amendes de deniers qui sont communes à l'un et l'autre, sans le consentement du seigneur de Mortagne, ni le seigneur de Mortagne sans le consentement de l'abbé.

XLVIII. Le sire de Mortagne doit aider l'abbé ou son sergent à faire justice et à recouvrer sa part des amendes en ce qui leur est commun et quand il en sera requis.

XLIX. Le sire de Mortagne peut amener à Hollain ceux qui auront méfait en Tournésis, les tenir en sa prison, les garder et les faire juger; et *se justice y appartient,* il les doit justicier hors de la justice de Hollain.

L. Et nous, Marie, considérant que nos sergents font souvent *chose en aultrui grevantes,* sans mandement et sans le gré du sire de Mortagne, nous voulons que nos sergents et ceux de nos successeurs les sires de Mortagne, toutes les fois qu'ils seront nouvellement mis en office *en baillie et en*

serganterie à Hollain, avant qu'ils fassent justice, prêtent serment devant *le commun* de la ville et devant la seigneurie de l'abbé, qu'ils ne mettront personne en cas entraînant la peine de mort, si cette personne n'est convaincue, accusée, renommée ou soupçonnée de tel fait, et ils prêteront ce serment en nos mains ou en les mains de notre représentant nommé *ad hoc*.

Et nous, abbé et couvent de S^t^-Pierre, et Marie, demoiselle de Mortagne, avons donné à la ville de Hollain, pour le bien commun de la ville et des *trespassants* (1) par la ville et de tous les pays, et pour ôter toute occasion de méfaire, telle loi qui s'ensuit :

I. Quiconque *occira* homme, devra mourir.

II. Quiconque *affolera* (2) homme de membre, devra être *affolé* du même membre.

III. Quiconque fera *sang de coutel à pointe de miséricorde* (3), *dart, sajette* (4), *broche de fer et faulx de Lombardie* (5), perdra le poing s'il est tenu; et s'il n'est tenu, il sera banni de la ville comme *murdrer* jusqu'à ce qu'il ait *fait paix* de payer lx livres aux seigneurs ou *fait gret* (6) aux seigneurs.

IV. Quiconque fera sang de bâton ou d'autres armes non défendues, en sera à x livres.

(1) Probablement pour *transpassants*, ceux qui passent par la seigneurie.

(2) Estropier, blesser de manière à ne pouvoir jamais parfaitement guérir. Les lois punissaient bien plus sévèrement ceux qui *affolaient* que ceux qui blessaient. Roquefort.

(3) On appelait *coutel* ou épée de miséricorde, une sorte d'épée fort courte, qui faisait partie de l'armement des anciens chevaliers; ces poignards étaient ainsi nommés, parce que les chevaliers qui avaient terrassé leurs ennemis, s'en servaient pour les tuer, s'ils ne criaient *miséricorde*. — *Gloss. de* Roquefort.

(4) *Sagitta*, flèche, trait d'arbalète.

(5) Ainsi nommées sans doute du lieu de leur origine, ou bien parce que les Lombards excellaient à manier ces armes. C'étaient sans doute des espèces de faux attachées d'une ou d'autre manière au bout d'une perche.

(6) *Faire gré*, s'accorder dans une affaire litigieuse.

V. Quiconque frappera homme ou femme de bâton, de pierres ou d'autres armes sans effusion de sang, paiera c sols.

VI. Quiconque battra homme ou femme de poing ou de pied, si le battu tombe par terre, paiera x livres; et si le battu ne tombe pas, c sols.

VII. Qui tirera sur autrui épée ou toute autre arme défendue, paiera x livres.

VIII. Qui tirera *coutel à pointe de misericorde, sajette, broche de fer ou fauket de Lombardie,* sans en faire usage, paiera xx livres.

IX. Quiconque dira à autrui *laidure* (1), xl sols.

X. Qui *brisera* maison d'autrui par nuit, à savoir, du soleil couchant au soleil levant, lx livres.

XI. Qui *brisera* maison d'autrui par jour, x livres.

XII. Qui portera *coutel à pointe de misericorde, ars* (2) *et sajette, broche de fer, faukes de Lombardie,* paiera x livres, et ses armes seront confisquées.

XIII. Quiconque portera d'autres armes non défendues paiera c sols, et ses armes seront confisquées.

XIV. Qui mettra la main sur le sergent de l'abbé ou sur celui du sire de Mortagne dans l'exercice de ses fonctions, sera à la volonté des seigneurs de corps et d'avoir. Si le sergent est dans le service particulier de l'un ou de l'autre seigneur, le malfaiteur sera à la merci de ce seigneur pour quelque occasion que ce soit.

XV. Celui qui sera pris en flagrant délit de *larechin* ou prouvé de *larechin* qui vaille plus de v sols, sera pendu, et s'il vaut moins de v sols, il aura l'oreille coupée (3) et sera banni pour trois ans.

(1) *Laidure* (*laid, laide*), injure, outrage. On dit encore aujourd'hui à Hollain *laidoux.*

(2) Le même que *dart.*

(3) C'est ce qu'on appelait *essoriller* (*exauriculare*). C'était le supplice des voleurs.

XVI. Celui qui est suffisamment accusé de larcin, sans que l'objet volé soit trouvé devers lui, sera banni pour trois ans comme larron.

XVII. Si un homme *tolt* (1) à autrui le sien à *forche,* sans que ce soit *reube* de chemin, il sera à la merci des seigneurs de corps et d'avoir.

XVIII. Si quelqu'un commet *murdres, arsin, rapt ou reube de chemin,* ou *efforche femme, brise paix, trèves ou asseurance,* il sera *traynez* et pendu.

XIX. Si un homme fait fausse monnaie, il sera *boulis,* et la maison où le crime aura été commis sera *arse;* et les meubles qu'il possèdera au terroir de Hollain seront aux seigneurs, et l'héritage reviendra à celui des deux seigneurs de qui il les tient.

XX. Si aucune autre chose était à juger de quoi les *jugeurs ne fussent sages* (2) par ce qui est ici déclaré ou par certaines coutumes du lieu, les *jugeurs en prendront conseil de loy* à Tournai.

XXI. Toutes les *amendes de deniers* dont il est ici question sont des deniers louisiens.

XXII. Toutefois pour les amendes de deniers encourues par les manants ou les héritiers de Hollain, on doit en user à l'usage de Tournai.

XXIII. Et si le méfaisant, manant ou héritier de Hollain, vend l'héritage qu'il y possède, les amendes pourront être prises et levées sur le prix des héritages vendus.

XXIV. Si quelqu'un des manants ou héritiers de Hollain se laissait bannir pour amendes de deniers, et que les échevins eussent fait des frais, par exemple pour l'enquête sur le méfait cause de son bannissement, les frais de l'enquête devraient être prélevés sur *ses plus apparens biens.*

(1) *Tolt, tollit,* enlève, dérobe.

(2) *Être sage d'une chose,* se disait des juges en état de décider un procès.

XXV. Les *déforains* méfaisant en la ville et terroir de Hollain pourront être tenus en prison pour les amendes qu'ils auront encourues (1).

Et nous, Marie, demoiselle de Mortagne et châtelaine de Tournai, reconnaissons que tout ce que nous et nos successeurs avons et aurons *es justices devant dites,* nous le devons tenir et tenons de l'église de S^t^-Pierre de Gand, et en devons rendre à l'abbé de S^t^-Pierre ou à celui qui en son nom sera à Hollain, chacun an un louisien de *franc cens* à Hollain au jour S^t^-Remi, en reconnaissance du droit de ladite église de S^t^-Pierre de Gand.

Toutes ces choses, ainsi qu'il est dit ci-devant, avons nous, abbé et couvent de S^t^-Pierre pour nous et nos successeurs, et nous, Marie, demoiselle de Mortagne et châtelaine de Tournai, pour nous et nos successeurs, *en convènement* à tenir et à garder et à faire tenir et garder en bonne foi. Et si l'église de S^t^-Pierre en aucun temps *use* contre les droits du seigneur de Mortagne, et contre la teneur de cette charte, ou si le sire de Mortagne *use* en aucun temps contre les droits de l'abbé de S^t^-Pierre et contre la teneur de cette même charte, l'usage ne sera ni ne durera ni ne pourra faire préjudice à aucune des deux parties Mais on devra revenir et l'on reviendra toujours aux points de la présente charte.

Et pour que ces choses soient fermes et mieux tenues et gardées à toujours, avons, nous, abbé de S^t^-Pierre, et Marie de Mortagne, pendu nos sceaux à cette présente charte. Les autres sceaux sont ceux : de Marie, dame de Mortagne et châtelaine de Tournai, mère de Marie, demoiselle de Mortagne;

« De Thomas de Mortagne, chevalier, seigneur de Rome-

(1) Il serait curieux de comparer cette loi avec celle de Ramousies, donnée par M. Le Glay, dans son *Mémoire sur les archives des abbayes de Liessies et de Maroilles.* Lille, 1855.

ries, et de Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Rumes, tous deux oncles de Marie.

» Che fu faict lan de lincarnation nostre seigneur Jhesus Christ m cc quatre vins et dix, el mois de février. »

Cette charte fut confirmée (1) au mois de mars 1290, par le comte de Flandre, Gui de Dampierre. La confirmation porte cette déclaration : « Sauf à nous et à nos hoirs contes de Flandres le warde des biens de l'église S^t^-Pierre de Gand, que nous y avons pour nous et nos hoirs devant dit (2). »

Marie de Conflans fut l'avant-dernière châtelaine de Tournai de la famille de Mortagne. L'an 1315, son oncle et successeur, Baudouin, vendit la châtellenie au roi Philippe le Bel. Mais les exigences des seigneurs de Mortagne n'étaient pas éteintes avec la puissante famille des Radoulx. Vers le milieu du XIV^e^ siècle, le seigneur de cette ville était Jacques de Clermont, maréchal de France. Ce seigneur voulut à son tour empiéter sur les droits de l'abbé de S^t^-Pierre. L'affaire fut portée devant le parlement. Les religieux invoquèrent la charte de 1290, et prouvèrent ainsi qu'ils avaient certains droits, rentes, exploits, revenus, donation et seigneurie en la ville de Hollain. Le parlement, faisant droit, déclara que l'une et l'autre partie jouiraient de leurs droits respectifs, selon la charte de Marie de Mortagne, que de plus tout ce qui avait été fait contre la teneur de cette charte devait être considéré comme non fait et non

(1) « Gens d'église ne peuvent recepvoir anciens fiefs temporels estant en Flandres, fors par loetroy et consentement du conte, mais bien en aultre pais, et lorsqu'ils ont receu les fiefs, ils sont tenus commettre homme vivant et mourant pour desservir les diets fiefs et sont subjeits de estre à droict en la court dont ledict fief est sortissant pour toutes matières touchant et concernant le dict fief. » *Beau Traicté de la diversité de nature des fiefs en Flandres*, publié par M^r^ J. Ketele, 1839. — On voit que les conventions touchant les fiefs devaient aussi être approuvées par les comtes.

(2) Cartulaire 4 S^t^-Pierre, folio 79.

avenu. Cet appointement est daté du 15 mai 1357, pendant la captivité du roi Jean (1).

L'an 1389, sous le règne de Charles VI, nouvelles difficultés entre l'abbé de St-Pierre et le bailli de Mortagne; nouvel appel au parlement. Les religieux se plaignaient de ce que le bailli de Mortagne avait fait certains exploits, sous ombre de son office ou autrement, en leur propre juridiction. Notamment Jehan li Quot avait été retenu quatre jours dans la prison de Mortagne, parce que le bailli disait que li Quot avait trouvé *ung fardelet de vairre de gris* sur la terre de Hollain et en la justice desdits religieux; Jaquin Campion, soupçonné d'avoir remué une *bonne,* avait aussi été emprisonné sur l'ordre du bailli, etc., etc. Le bailli disait avoir agi en cela comme bailli, judiciairement, et *à la conservation* des droits du roi. Le bailli de Tournai rendit une sentence interlocutoire, et le conflit fut porté devant le parlement. Le parlement condamna, le 20 novembre 1389, le bailli de Mortagne à faire rétablissement des cas sur les lieux mêmes, autant que faire se pourrait. Sans dépens (2).

Cette difficulté était à peine arrangée qu'il en surgit une nouvelle. Le lieutenant du bailliage de Mortagne voulut forcer ceux de Hollain à monter la garde au château de Mortagne. Les manants et les habitants de Hollain, voyant sans doute leurs protestations inutiles, portèrent l'affaire devant la court en parlement. L'an 1396, l'abbé leur donna une procuration ainsi conçue :

« Bailliet as Eschevins et habitans de la ville de Hollaing, à leur priijère et requeste une procuracion en forme commune, en date du xxvii^e^ jour d'apvril l'an mccciiii^xx^ et xvi, en laquelle sont institué procureurz.... chascun pour le tous et fin pour entretenir le procès quil ont ad cause que ceulx

(1) Cartulaire 4 St-Pierre, folio 80.
(2) Cartulaire 4 St-Pierre, folio 81.

de Mortaigne les voellent faire tenir le get au chastiel à Mortaigne, et que eulx se sont opposé, et ont piécha deffendue la cause en la court en parlement (1). »

Nous ignorons s'il n'intervint pas de décision avant l'année 1465. Tout ce que nous savons, c'est que le 17 juillet de cette année 1465, le bailli de Tournai, Tournésis, Mortagne, Saint-Amand et appartenances, rendit à Maire, près de Tournai, un jugement portant en substance : que Gilles Binois, lieutenant du bailli de Mortagne, Jehan du Gardin et autres officiers de la ville de Mortagne, voulaient contraindre les manants et habitants de la ville de Hollain à monter la garde en la ville de Mortagne, et sur leur refus avaient déjà fait contre eux plusieurs rigoureux exploits. Ceux de Hollain représentèrent que la ville et la seigneurie de Hollain étaient de fondation royale et appartenaient de très-ancien temps à l'abbaye de S^t^-Pierre, que conséquemment cette seigneurie ne dépendait nullement de la ville et ressort de Mortagne, et n'était pas de la justice de cette ville. La charte de 1290 fut encore invoquée. Enfin les juges déclarèrent que lesdits manants et habitants de Hollain n'étaient pas tenus de faire le guet en la ville de Mortagne. Quant aux dépens, ils furent compensés (2).

Les châtelains et les seigneurs de Mortagne ne furent pas les seuls avec lesquels les religieux de S^t^-Pierre eurent des débats au sujet de leur seigneurie de Hollain. Les abbés durent aussi compter plus d'une fois avec les rois de France comme souverains de Tournai et du Tournésis, à propos de l'amortissement de leurs biens. Ceci touchait à la base même de la puissance territoriale de nos Bénédictins de Gand.

Nous n'essaierons pas de faire ici l'historique des droits et priviléges de la célèbre abbaye. Nous dirons seulement

(1) Cartulaire 9 S^t^-Pierre, folio 108.

(2) Cartulaire 4 S^t^-Pierre, folio 171, et cartulaire 6, folio 6.

que ce furent les rois de la race carlovingienne qui accordèrent à ces religieux les priviléges ordinaires d'immunité. Ces priviléges donnèrent bientôt naissance à leur puissance territoriale, relativement à laquelle ils relevaient immédiatement du suzerain (1). L'an 1057, Henri I, roi de France, accorda aux religieux de S^t^-Pierre des lettres d'amortissement pour la seigneurie de Hollain. Charles VII confirma ces lettres en 1440, pour ce qui concernait la ville et seigneurie de Hollain, ainsi que les autres biens possédés par l'abbaye dans le bailliage royal de Tournésis. Voici en quels termes ces domaines y sont désignés : « In pago Tornacensi villam Holluum cum ecclesia inibi sita, itemque capella appenditia in Ramelgiis cum Pra in Nova Villa, cum molendinis ibidem et apud castrum Tornacense sitis (2), et silva Lesdennio, et communia ulterius juxta decursum fluvioli Elnonis. »

Lorsque, dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, le roi de France voulut introduire à Tournai le droit de *franc-fief* et de *nouvel acquet*, ces lettres d'amortissement furent encore renouvelées. Simon Radin, conseiller du roi en son trésor à Paris, et Jehan Mistrerolle, notaire et secrétaire dudit roi, arrivèrent en Tournésis, en qualité de commissaires délégués *selon les ordonnances et instructions royaulx touchant les francqs-fiefs et nouveaux acquetz es ville et bailliage de Tournai*. Sur l'injonction à eux faite par les commissaires de déclarer pour amortissement tous les héritages, rentes, possessions et biens immeubles qu'ils avaient et possédaient dans le ressort du bailliage de Tournai, les religieux présentèrent aux commissaires les lettres d'amortissement qu'ils avaient obtenues successivement de Henri I et de Charles VII. De plus les religieux déclarèrent qu'ils

(1) Warnkoenig, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 356.

(2) Ne seraient-ce pas des moulins sur le *rieu* de Barge, qui borne Tournai au midi? — Quant à *communia ulterius*, c'est probablement Howardries.

ne possédaient en ce bailliage d'autres biens que ceux spécifiés dans ces lettres d'amortissement. Donné à Tournai le 9 avril 1475, avant Pâques (1).

Par suite de l'introduction de ce droit de franc-fief dans le bailliage de Tournésis, les commissaires préposés à la perception de ce droit voulurent en frapper les hôpitaux, les églises, les fondations et autres institutions de bienfaisance. Mais les consaux de Tournai portèrent plainte au roi, qui, par lettres du 10 juillet 1476, déclara ces établissements exempts du droit de franc-fief (2).

L'an 1520, mêmes formalités qu'en 1475. Nicole Coiffart, seigneur des Vasseurs, licencié ès lois, était alors le commissaire du roi de France. Les religieux exhibèrent leurs dernières lettres d'amortissement, et déclarèrent n'avoir fait aucune nouvelle acquisition au bailliage de Tournai, depuis la visite de Simon Radin. 1er mai 1520 (3).

V.

L'histoire de notre hameau, en dehors de ses relations avec la célèbre abbaye bénédictine, est fort pauvre, fort modeste. Son nom n'intervient même, à deux ou trois reprises, que dans des conjectures que nous croyons plus ou moins hasardées, et principalement touchant la pierre Brunehault.

Le premier historien de Tournai, Cousin, croit que la victoire remportée par César sur les Nerviens et décrite au Ve livre des Commentaires, se livra aux environs de Hollain. Selon lui, le camp de Quintus Cicéron se serait trouvé non loin de là; il ajoute : « On peut conjecturer du livre cin-

(1) Cartulaire 5 St-Pierre, folio 35, et cartulaire 6, folio 98.
(2) Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournésis*, t. II, p. 52.
(3) Cartulaire 4 St-Pierre, folio 272.

quiesme de César où il est faict mention de Cambray et d'Artois, dont luy et ses gens se sont acheminez vers Tournay, que le vallon et la rivière où fuct la deffaite est vers les dicts villages (Hollain et Espain), non trop esloigné du fort de Cicéron (qui se serait trouvé à Tournai ou à Vaulx selon l'auteur), puisque de là les soldats de Cicéron pouvoient discerner la fumée des feus et bruslements que faisoient les troupes de César; dont ils cogneurent et s'asseurèrent de leur venue. Si de nostre temps l'an 1607, le 16 avril, quand il y eut un feu de *meschef* (1) à Torquain (Tourcoing), duquel plusieurs maisons furent bruslées, ceux qui estoient à Tournay, montés en garde sur les rampars, en virent de nuict la fumée et lueur; à plus forte raison peuvent avoir esté veus de Tournay les feus de l'armée de César es quartiers de Hollain (2). »

Comme on le voit, Cousin place le théâtre de ce fameux combat sur la rive gauche de l'Escaut, système qui ne peut avoir aucune valeur auprès de ceux qui prétendent que les Nerviens occupaient seulement la rive droite. Les auteurs sont loin d'être d'accord sur la position du camp de Cicéron. Miræus, Boucher, Vinchant, Dewez le placent à Mons, dont le nom latin, *Castri locus*, présente au premier abord une espèce de plausibilité. Vendelin le fixe à Vaudrez entre Mons et Binche; De Schrick à Velsig, entre Gand, Alost et Audenarde. D'autres à Tournai; Bart à Castres à deux lieues de Hal (3). M. Piérart le placerait volontiers à Rouveroy (Hainaut), à-peu-près à égale distance de Mons et de Maubeuge (4). Desroches se décide pour Assche, en Brabant.

(1) Malheur, accident.

(2) Cousin, *Histoire de Tournai*, t. I, p. 54.

(3) Nouvelles conjectures sur la position du camp de Q. Cicéron, à propos de la découverte d'anciennes fortifications à Assche, par Mr Lonis Galesloot. — Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique, t. XXI, 1846.

(4) Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes, par Z. Piérart, 1851, p. 37.

M. Roulez a suivi l'opinion de ce dernier; et cette opinion, sous tous les rapports, est la plus plausible. En effet, Tournai n'est qu'à six lieues du territoire des Atrebates. Les troupes faisaient chaque jour six à sept lieues. César a mis trois jours et plus pour franchir la distance entre les Atrebates et l'endroit où il campa la surveille de son combat contre les Belges. Il aura probablement fait halte, le premier jour à Jenlain; le second sur les hauteurs qui séparent Jurbise de Casteau, et le troisième à Castres. A une lieue trois quarts (quatre milles un tiers) vers le nord, on trouve la commune appelée *Strythem* (l'habitation du combat), dénomination indiquant l'importance de l'événement auquel elle doit naissance (1).

André Catulle, prêtre, jurisconsulte, archidiacre et vicaire-général de Tournai, venu vingt ou trente ans après Cousin, n'ose pas se prononcer catégoriquement; mais il incline à penser que la bataille décrite au V^e^ livre de César se livra près de Binche. Toutefois il semble placer également une bataille dans notre voisinage. « Il existe encore, dit-il, dans les environs de Tournai, des indices d'une bataille qui s'y est donnée et des monuments d'une victoire remportée par César. » Catulle fait sans doute ici allusion au château de César à Vaulx, construction de beaucoup postérieure, selon M. Schayes (2). « Ce qui confirme cette opinion, ajoute Catulle, c'est la tradition qui dure depuis tant de siècles, tradition que les habitants du lieu ont transmise à leurs fils et ceux-ci à leurs descendants. Ainsi le village de Mortagne (*Moritania*) a pu prendre son nom de la mort ou du carnage des Nerviens, *a morte sive caede Nerviorum*. Dans le même pays, également près de l'Escaut,

(1) Lettre de M^r^ Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, à M. Galesloot, dans les Mém. cour. de l'Académie, t. XXI.

(2) Voy. l'*Histoire de l'Architecture en Belgique*.

se trouve la pierre Brunehault. N'est-il point permis de supposer que c'est là un monument de cette victoire (1)? »

Nous ne nous élèverons pas une fois de plus contre la prétendue origine romaine de la pierre de Hollain. Quant au village de Mortagne, il n'est pas, croyons-nous, tout-à-fait aussi ancien que le semble insinuer Catulle. Ensuite, pour l'étymologie, on serait peut-être plus près de la vérité, si tant est que ce mot tire son origine du latin (2), en la rattachant au massacre des habitants par les Normands au IX^e^ siècle.

Passons. Nous venons de voir la tradition d'un combat livré à Hollain dans ces temps reculés. L'abbé de Nélis, dans un mémoire sur la pierre Brunehault (3), nous en cite une autre qu'il dit avoir recueillie sur les lieux. « Il y a, dit-il, à Hollain, un chemin creux appelé *la crète des Hurelus*. La tradition porte que des troupes de barbares étant venues anciennement saccager le village comme ils avaient fait le reste du pays, ont été surprises et défaites en ce défilé. Les paysans disent même que des ruisseaux de sang coulaient de ce chemin creux jusqu'à la rivière, qui en est éloignée de plus de 150 ou 200 pas. La tradition ajoute, toujours selon l'abbé de Nélis, que ces barbares en combattant poussaient des hurlements ou des cris affreux, d'où les paysans prétendent qu'est venu le nom de *Hurelus*. » M. de Nélis en tire la conséquence que les habitants du pays y remportèrent une victoire sur les Hérules ou quelques autres hordes de barbares, qui, au commencement du V^e^ siècle, pillèrent et saccagèrent nos provinces.

(1) *Illustrium virorum pondus et statera de civitate et cathedra Nerviorum*, dans le *Tornaeum Nerviorum Metropolis*, du même auteur, p. XXXVII. 1652.

(2) Mortagne, que l'on prononce vulgairement *Mortainne*, ne viendrait-il pas plutôt de *moer*, marais, et du celtique *thun*, enclos, marais enfermé entre l'Escaut et la Scarpe?

(3) Réflexions sur un ancien monument du Tournésis, appelé vulgairement *pierre Brunehault*. Anciens mémoires de l'Académie, t. I.

On le voit, s'il fallait s'en rapporter à tout ce qu'on donne pour des traditions locales, notre hameau offrirait plus d'un genre de célébrité. M. De Bast s'est déjà chargé du soin de répondre à cette opinion de l'académicien.

« Qu'il me soit permis d'observer, dit-il (1), que le savant académicien suppose gratuitement que ces troupes de barbares ont été surprises et défaites au village de Hollain. En effet, à l'exception d'une tradition vulgaire de quelques habitants de cet endroit, quel monument dans toute notre histoire pourrait-il alléguer où il parût la moindre trace de quelque défaite que ces nations féroces eussent essuyée près de Tournai? »

Les historiens ne s'accordent pas sur la portée à donner au fameux passage de S^t^-Jérôme pour ce qui concerne Tournai. Il paraît certain cependant que cette ville ne fut pas aussi maltraitée qu'on a bien voulu le dire, puisque nous la voyons peu de temps après devenir le berceau de la monarchie française (2). Quant à ces prétendues traditions, nous croyons que quelque malin paysan (car il en est à Hollain) aura tout simplement mystifié l'abbé de Nélis. Jamais nous n'y avons entendu mot d'une tradition aussi ancienne. Le grave législateur Hoverlant de Beauwelaere, dans son interminable essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai, vol. 61, gobe sans façon tous les contes recueillis par l'abbé de Nélis. Il renchérit même sur ce dernier. Quand on songe que tous ces contes sont forgés pour donner l'explication de l'origine de la pierre Brunehault, on ne peut s'empêcher de reconnaître combien l'histoire des arts vient au secours de l'histoire des faits.

Tout n'est pas faux cependant dans les assertions de

(1) *Antiquités gauloises et romaines*, etc., article *Hollain*.

(2) Schayes, *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, t. II, p. 202.

l'évêque d'Anvers. Les traditions locales contiennent réellement la mention d'un combat. Nous nous rappelons très-bien que, sur les bancs de l'école, nous nous contions réciproquement les détails d'une ancienne bataille. Seulement la tradition en plaçait le théâtre au nord du village, entre Hollain et Bruyelles. C'était du reste une guerre de clocher à clocher. Nous nous montrions encore le quartier-général de l'ennemi, et nous parlions même... d'un homme tué. — Nous ne connaissons pas d'autre tradition de ce genre.

L'évêque d'Anvers, pour étayer son opinion, argue du chemin des Hurlus. Nous ferons d'abord observer que ce chemin creux des Hurlus ne se trouve pas près de l'Escaut, mais bien vers la partie occidentale du village. Ensuite, cette dénomination est d'une date comparativement très-récente, puisque ce nom ne se trouve ni sur la carte de 1636, ni sur le terrier qu'elle accompagne. Ce chemin y est nommé *chemin du Breunpiere*. Enfin les Hurlus n'apparaissent dans l'histoire locale pour la première fois que vers la fin du XVI^e^ siècle. C'étaient du reste des troupes armées qui ne reconnaissaient plus la domination du souverain légitime, et qui faisaient des incursions dans les terres soumises aux rois d'Espagne, pour y piller, dévaster et incendier. Il est possible aussi qu'il faille chercher l'étymologie du nom de Hurlus dans une espèce d'onomatopée tirée ou des hurlements proférés d'ordinaire par ces pillards au moment de leur invasion subite au milieu des villages, ou bien des cris d'avertissement et de détresse poussés par leurs victimes. Leur nom est resté longtemps le synonyme de pillard. Parmi les personnages de l'ancienne procession de la ville de Lille figurait le tambour-major des Hurlus, auquel on avait soin de donner l'aspect le plus terrible et le plus rébarbatif. Les campagnes qui eurent le plus à souffrir de leurs irruptions sont celles des environs de Cambrai, de Valenciennes, de Tournai et de Lille. Les Hurlus

de Tournai s'emparèrent en 1580 de la ville de Condé, et l'année suivante de S^t^-Ghislain (1).

Passons au règne de Philippe le Bel et à l'époque de ses démêlés avec les Flamands. Une trêve étant intervenue entre les deux parties belligérantes, le roi licencia son armée et alla rejoindre la reine à Tournai, où il entra le 9 octobre 1297. Quelques jours après, il reprit la route de Paris. « Aucuns mémoires manuscripts des antiquités de Tournay, disent que le roi estant retourné les Flamens s'en allèrent détruire S^t^-Amand, puis Maulde, Hollain et brulèrent Duisempierre (2). » Les Tournaisiens, voyant les Flamands si proches de leur ville, coururent aux armes et les Flamands furent repoussés avec perte (3).

Après leur victoire de Courtrai, les Flamands recommencèrent leurs courses. Ils ravagèrent et pillèrent plusieurs églises dans les évêchés de Térouanne, d'Arras et de Tournai. Philippe le Bel leva en 1303 une *décime* (4) dans tout son royaume pour subvenir aux frais de la guerre contre les Flamands (5).

(1) Voir au sujet des *Hurlus* un article curieux de M^r^ Arthur Dinaux, dans les Archives du Nord de la France, 2^e^ série, t. VI, p. 139.

(2) *Histoire de Tournai*, par J. Cousin, t. IV, p. 92. *Duisempierre* ou *Wisempierre*, ferme située à S^t^-Maur, et appartenant alors à l'abbaye de S^t^-Martin, à Tournai.

(3) Chotin, *Histoire de Tournai*, t. I, p. 241.

(4) On appelait ainsi une imposition sur le clergé. Ce fut S^t^-Louis qui le premier obtint du pape de pouvoir étendre aux revenus ecclésiastiques ces levées pour la guerre sainte. Les rois successeurs de S^t^-Louis se firent accorder de ces décimes, quand il leur survint quelque forte guerre à soutenir. — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*.

(5) Il est curieux de voir de quels termes se sert le monarque pour qualifier la conduite des Flamands. Nous citerons ici un passage des lettres patentes du roi à l'évêque d'Arras, pour obtenir que cette décime fût levée dans son diocèse :

« Quia Flamingorum rebellium nostrorum nefanda perversitas magis ac magis quotidie invalescens, ad subversionem, destructionem et excidium regni nostri suæ malignitatis conatus exposuit, adeo quod ipsi.... Beatæ Mariæ Morinensis et aliarum villarum et locorum ecclesias, ipsius Virginis et aliorum

Lorsqu'en 1383, Charles VI institua le bailliage royal de Tournai, Tournésis, Mortagne et S^t^-Amand, bailliage qui comprenait soixante-quinze terres à clocher, Hollain figura au nombre de ces terres. Le renouvellement du bail de Lotard Rudan, censier de Hollain, en date du 12 avril 1399, porte, entre autres signatures, celle de Jehan de Camphin, lieutenant du bailliage de Tournésis.

Lors du siége de Tournai par Henri VIII en 1513, le baron de Ligne, dit le *grand-diable,* couvrait avec ses Hennuyers, Hollain, Jollain et Wez (1).

Le protestantisme, qui ne compte plus aujourd'hui un seul représentant à Hollain, y fut cependant d'abord reçu avec enthousiasme. Hollain fut même témoin de ces prêches tumultueux où l'on célébrait la cène, on rebaptisait les nouveau-nés, on unissait ou divorçait les époux à la manière et selon le rite des Calvinistes de Genève (2). Nous trouvons même deux censiers de Hollain mis à mort par le glaive le premier mardi d'octobre de l'an 1568, pour avoir embrassé le calvinisme (3). L'un se nommait Pierre Fiévets; l'autre Charles Cazier, dont la famille subsiste encore. Un Cazier de Hollain figure même, à l'époque de la révolution française, parmi les membres adjoints aux États du Tournésis. Les protestants ont encore aujourd'hui un temple à Rongy (4).

sanctorum imagines existentes in eis, ipsorum reverentia penitus retrojecta, et divino timore postposito, nefandis ausibus et temeritate sacrilega ignis incendio concremarunt, ac civitatem, villas et loca prædicta, per depopulationem et cædes, deposita omni humanitatis mansuetudine, totaliter destruxerunt, nec Deo, nec homini, nec personæ, nec dignitati aliquatenus deferentes, nec sexui, nec ætati parcentes.... » — Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France.*

(1) Chotin, *Histoire de Tournai,* t. II, p. 87.

(2) Id., ibid., t. II, p. 154.

(3) Id., ibid., t. II, p. 186.

(4) Rongy est la patrie de Gilles li Muisis, chroniqueur et poëte du commencement du XIV^e^ siècle. Un curé de Rongy, Nicaise Dieulot, écrivit aussi un poëme sur Michel d'Esne, évêque de Tournai, mort en 1614.

L'an 1613 fut consacrée la chapelle de St-Aybert à Espain. Les paysans de Hollain firent plusieurs corvées, afin d'avoir part au mérite de l'œuvre et à l'intercession de St-Aybert (1).

Un demi-siècle plus tard (1668), la peste envahit Tournai et les environs. Elle exerça surtout ses ravages dans les endroits bas et marécageux. A Lesdain, Howardries, Wez, Péronnes, à peine resta-t-il quelques personnes (2). Le village de Hollain dut aussi en être tristement affligé.

Lors du siége de Tournai en 1745, une inondation vint encore désoler la même commune (3).

F. F. J. Lecouvet.

(1) Cousin, *Histoire de Tournai*, t. IV, p. 347.

(2) Chotin, *Histoire de Tournai*, t. II, p. 240.

(3) Poutrain, *Histoire de la ville et cité de Tournai*, t. I, p. 507.

Pour ceux qui voudraient approfondir une question que nous n'avons pu qu'effleurer dans le cours de notre travail, celle de la condition des terres et des personnes pendant la première partie du moyen-âge, nous citerons l'ouvrage intitulé : *Polyptyque de l'abbé* Irminon, ou *dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-prés, sous le règne de Charlemagne*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi, avec des *Prolégomènes pour servir à l'histoire de la condition des personnes et des terres depuis les invasions des barbares jusqu'à l'institution des communes*, par M. B. Guérard, membre de l'Institut. Paris, imprimerie royale, 1844, 2 vol. in-4°.

Examen historique

Du Tableau des alphabets et des langues de l'univers, publié par J.-B. Gramaye.

Specimen litterarum et linguarum universi orbis (Athi, Joannes Masius. — 1622).

Gramaye est au nombre des hommes que l'on a comptés non sans raison parmi les gloires littéraires de la Belgique, mais dont les titres à la célébrité ne sont cependant établis que d'une manière fort incomplète. Si sa renommée s'est fondée sur ses *Antiquités belgiques,* sur ses Annales du Duché de Brabant et d'autres souverainetés anciennes des Pays-Bas, on n'a pas encore éclairci les particularités de sa vie, et considéré sous toutes les faces sa carrière de savant et d'écrivain. Gramaye a été un polygraphe dans toute l'acception du mot, et il mérite, rien que sous ce rapport, de prendre rang au milieu de ces laborieux érudits qui, sortis des écoles du XVI^e^ siècle, ont produit une multitude d'œuvres aujourd'hui tombées dans l'oubli.

Parmi les travaux de J.-B. Gramaye qui sont le moins connus, nous signalerons ceux qui ont trait à l'histoire du langage et de l'écriture, et à l'histoire générale de l'Asie et de l'Afrique. Il est surtout en ce genre d'écrits un opuscule qui est devenu d'une grande rareté, mais qui mérite en lui-même l'attention de ceux qui s'occupent de nos biographies nationales; c'est un court tableau des alphabets et des langues de l'univers que J.-B. Gramaye a fait imprimer dans l'année 1622. Ce petit livre, que la plupart des his-

toriens et des bibliographes avaient perdu de vue, a paru assez curieux à M. de Reiffenberg, pour qu'il en ait fait naguère une description dans le *Bibliophile belge* (1); toutefois, le spirituel critique n'y a pas mis toute l'exactitude désirable, et il reste, d'ailleurs, encore après lui la tâche d'examiner le mérite intrinsèque de cette production de Gramaye. Notre intention est donc de dire, dans le présent Mémoire, quel était le plan de l'auteur dans cette publication spéciale qu'il n'a pas menée à fin, à quel point de vue elle augmente son ancienne réputation; enfin, quelle place il faut lui assigner dans l'histoire littéraire des provinces belgiques et à la fois dans celle de l'érudition européenne.

Une biographie complète de Jean-Baptiste Gramaye serait assurément fort instructive, puisqu'il a partagé avec plusieurs des écrivains belges de son temps l'honneur d'avoir visité des pays étrangers, et puisqu'il a noué des relations avec une foule d'hommes distingués dans notre pays et au dehors. Sans nous arrêter ici aux recherches intéressantes qui concernent l'origine, le lieu de naissance et les premières études de Gramaye, nous ferons remarquer que ce personnage avait déjà fourni une carrière publique avant l'époque de ses voyages en Allemagne et dans le midi de l'Europe : ses leçons d'éloquence et de droit à l'Université de Louvain, ainsi que ses monographies historiques, lui avaient mérité le titre d'*historiographe* des Archiducs après la mort de Juste-Lipse; dans l'Église, il avait également obtenu plusieurs titres et dignités, tels que celui de prévôt d'Arnheim et d'archidiacre d'Utrecht (2).

C'est avec un fond considérable de connaissances acquises et avec une aptitude marquée à s'instruire en toutes choses

(1) Bruxelles, Van Dale, 1845. Tome Ier, p. 466-69. — Sous la rubrique : *Histoire des Bibliophiles, des Auteurs, des Imprimeurs.*

(2) Ces deux titres lui sont donnés en tête des éditions de ses ouvrages d'histoire, publiés en 1604, 1606 et 1610, à Bruxelles et ailleurs.

que Gramaye a traversé l'Italie, visité Rome, exploré partout les monastères et les bibliothèques. C'est alors sans doute qu'il a conçu le dessein de composer des livres qui répandissent en Belgique le goût des études pour lesquelles on lui avait montré en divers lieux des sources innombrables encore inédites. Les incidents qui marquèrent son retour, son passage à Malte et en Sicile, sa captivité de six mois à Alger (d'où il sortit le 4 décembre 1619), et son séjour en Espagne lui fournirent encore les matériaux d'autres livres, et en effet, à peine de retour dans sa patrie, il mit sous presse plusieurs œuvres qui avaient trait à ses voyages et à ses études de date récente.

Ainsi, dès l'an 1620, Gramaye publiait à Douai le *Diarium argelense*, journal de sa captivité en Algérie, opuscule très-rare, qui a été l'objet de plus d'une méprise depuis Foppens, et dont on a enfin déterminé l'année et le lieu d'impression (1). En 1622, il livrait aux presses d'Adrien Denique à Tournai un gros volume sur l'Afrique, œuvre d'érudition historique et géographique, qui est pleine d'observations personnelles, ainsi que d'allusions aux événements de l'époque (2) : les vues de prosélytisme chrétien qu'il y expose sont bien d'accord avec la conduite qu'il a tenue au milieu des prisons d'Alger, où, esclave lui-même, il a déployé le zèle du missionnaire. Gramaye qui a dédié

(1) *Diarium rerum Argelae gestarum*, anno 1619. Duaci, apud viduam Laurentii Kellami, 1620 (petit in-8°, 80 pages). L'approbation de G. Colvenère est datée du 30 mai 1620. — Id., Coloniae, Alb. Dusseldorf, 1625. — Voir les notes bibliographiques de Mr Émile Nève, dans le *Messager des Sciences historiques*, 1852, p. 69-71, p. 252-55.

(2) Africae *illustratae libri decem, in quibus Barbaria gentesque ejus ut olim, et nunc describuntur*. Tornaci Nerviorum, in-4°. — M. le baron Jules de Saint-Genois en a extrait des renseignements curieux sur les vicissitudes de Gramaye captif et sur ses vues concernant la puissance des Maures en Afrique, au tome II des *Voyageurs belges* (p. 93-115) : il est à souhaiter que l'auteur enrichisse bientôt une nouvelle édition de ce livre national des détails principaux consignés dans la relation latine de 1620.

le 1er livre de l'*Africa* au roi d'Espagne, Philippe IV, et les livres suivants à des seigneurs très-puissants dans l'Empire, réclame comme conclusion de ses aperçus l'union des royaumes chrétiens pour la destruction de la piraterie et la ruine des états barbaresques; il prouve en finissant que les rois de France seraient tenus plus que tous les autres princes de mettre un terme aux brigandages maritimes des infidèles. En prêchant cette nouvelle Croisade (1), Gramaye trace des plans généreux qui n'entraient pas dans les idées des diplomates d'alors, et dont la guerre de Trente ans rendait l'exécution presque impossible; au moins, il faut en convenir, il ne demandait rien de plus que la répression de la tyrannie des Maures pour l'honneur des nations chrétiennes et la sécurité de leur marine.

Les deux écrits de Gramaye empruntaient aux circonstances un grand intérêt; aussi ont-ils été réimprimés hors des provinces belgiques (2), et la relation de sa captivité a été traduite en français comme une pièce qui répondait aux préoccupations du temps (3). De telles relations trouvèrent faveur jusqu'à la fin du siècle, ainsi que l'attestent une foule de livres concernant la misère des captifs algériens et leur rachat par les PP. de la Rédemption (4) : on n'a pas, il est vrai, de renseignement précis sur les *Martyres argelenses,* opuscule latin traduit par Gramaye sur l'espagnol de Don Diégo de Haedo; mais il n'y a pas lieu de révoquer

(1) Dans l'approbation de l'*Africa,* le censeur, le chanoine Boucher, fait l'éloge du généreux prosélytisme de l'auteur (Tournai, 27 mai 1622).

(2) Une édition de l'*Africa* fut faite à Cologne en 1623, pour les pays rhénans.

(3) *Les cruautés exercées sur les chrétiens de la ville d'Alger, en Barbarie, avec les déprises que les corsaires barbares font journellement sur les vaisseaux des marchands chrétiens,* par J.-B. de Grammey, docteur rhémois (c'est-à-dire d'Arnheim), vicaire-général de Barbarie [*Praelatus Barbariae,* titre que lui donnèrent les chrétiens d'Algérie]. — Paris, R. Pougé, 1620; in-12.

(4) V. la *Bibliothèque asiatique et africaine* de H. Ternaux-Compans (Paris, 1841), indiquant toutes livres relatifs à l'Afrique imprimés avant l'an 1700.

en doute, sans autres preuves, cette entreprise littéraire qui lui est attribuée dans quelques sources de l'époque (1).

Cependant Gramaye n'a pas perdu de vue, à côté de ces travaux d'un intérêt actuel et pratique, sa résolution de mettre au jour le fruit des observations et des recherches qu'il avait faites en pays étranger. En 1622 (2), il faisait imprimer à ses frais par Jean Maes un essai historique sur les langues et les alphabets du monde, qui n'était que le préambule d'une œuvre de longue haleine. Cet essai, qui parut sous le titre de *Specimen,* renferme des allusions au volume de l'*Africa* à peine publié, ainsi que l'indication de projets littéraires se rapportant à l'histoire de la Barbarie ou plutôt à la question d'Afrique, comme on le dirait très-bien pour cette époque. On le verra dans l'appréciation des vues que notre auteur expose à diverses reprises dans ce petit volume.

Tout d'abord, force nous est de revenir sur la description bibliographique du livre, puisqu'il présente dans les exemplaires connus des différences notables. Il forme une brochure petit in-4°, tantôt de 21, tantôt de 22 feuillets, qui portent une pagination indiquée fort irrégulièrement. Le titre est conçu dans les mêmes termes et imprimé de la même façon dans les exemplaires que nous avons pu consulter :

I. B. Gramay (3) I. V. D. | *prot. ap. praepositi arnhemensis* | *decani lutosensis principum* | *consiliarii et historici* |

(1) Une liste des écrits de Gramaye, que l'on trouve dans certains exemplaires du *Specimen,* et dont nous parlerons plus loin, porte parmi les écrits qui s'imprimaient vers 1622, ce titre : « *Martyres argelenses ex hispanico Haëdonis,* in latinum et partim carmine traductos. Tornaci A. Quinque. Parisiis Wiot. »

(2) Cette date (1622) a fait confondre, avec le *Specimen,* le *Diarium argelense* qui avait paru deux années auparavant.

(3) Nous conserverons l'orthographe reçue de *Gramaye,* bien que, dans le *Specimen,* son nom soit écrit presque toujours *Gramay,* plus rarement *Grammay.*

Specimen litterarum et linguarum universi orbis | in quo | Centum fere Alphabeta diversa sunt adumbrata, et totidem quæ super sunt (sic) | *annotata operisque majores* (*majoris*) *ratio et Auctores* (*Auctoris*) *institutum aperitur.*

Athi, *Excudebat Joannes Masius, Typographus, Juratus, | incidebat Christophorus Iagersdorf expensis Auctoris.* — [s. a.].

§ 1.

Recherches sur l'édition et les tirages du *Specimen litterarum et linguarum.*

Nous sommes à même de décrire avec plus de précision le *Specimen* de J.-B. Gramaye, parce que nous avons des moyens de comparaison qui ont manqué à M. de Reiffenberg faisant usage de l'exemplaire unique qu'il tenait de Mr Théodore De Jonghe (1). Nous avons acquis à Leipzig, chez Weigel (2), un exemplaire bien conservé de cet opuscule, et nous devons à Mr Jules de Saint-Genois la collation d'un exemplaire non moins complet de la Bibliothèque de Gand. C'est avec ces secours que nous nous efforcerons de définir l'importance d'un livre fort mince par son volume, mais servant d'introduction à de plus amples travaux.

Il est constant que l'édition du *Specimen* a eu plusieurs tirages; après avoir déterminé l'année de sa publication et parlé du lieu d'impression et de la personne de l'imprimeur, nous le prouverons sans peine à propos des deux dédicaces qu'on trouve en divers exemplaires; nous en trouvons déjà

(1) En 1851, M. De Jonghe nous a prêté un second exemplaire du *Specimen*, mais incomplet, sans titre et sans dédicace, relié en un même volume avec des livres détachés de l'*Africa*.

(2) V. le catalogue des *Philologica*, mai 1852, nº 12715.

la preuve dans la pagination qui varie d'un exemplaire à l'autre, et qui est défectueuse dans tous.

Après le titre et la dédicace qui ne comprennent chacun de même qu'un seul feuillet, suivent 12 feuillets, formant 24 pages, numérotées à la presse. Puis viennent quelques pages d'avertissement de l'auteur aux lecteurs, qui sont imprimées en caractères différents suivant les exemplaires : dans les uns (les deux exemplaires de M. De Jonghe et celui de Gand), cet avertissement forme 3 feuillets ou 6 pages, dont la dernière porte le chiffre 30. Un avis de l'imprimeur au lecteur (*typographus lectori*) forme ensuite un feuillet qui porte les chiffres 31 et 32 (1). Enfin viennent 4 feuillets non chiffrés (ou 8 pages) d'alphabets et de figures gravés sur bois : ce qui donne un total de 22 feuillets, ou de 44 pages d'une pagination fautive. Dans l'exemplaire de Weigel, l'avertissement aux lecteurs, après la page 24, est imprimé en deux feuillets au lieu de trois, en caractères plus fins et en lignes plus serrées, sans aucune pagination. Il y manque l'avis de l'imprimeur au lecteur : mais les quatre feuillets de figures et d'alphabets sont pourvus de chiffres imprimés qui en font les pages 33-40 de l'opuscule. C'est là un indice assez sûr que plusieurs tirages en ont été faits.

Quoique le titre du livre, les dédicaces et les avertissements ne portent aucune date, on ne peut mettre en doute celle de 1622 qu'on a donnée au *Specimen* de J.-B. Gra-

(1) Quoique nous devions revenir sur cet avis, qui est une liste des écrits imprimés et inédits de Gramaye, nous avons hâte de remarquer que cette liste est sans doute la principale autorité d'après laquelle Valère André, dans la 1re édition de la *Bibliotheca belgica* (Lovanii, 1623, p. 448-50), et Fr. Sweertius, dans les *Athenae belgicae* (Antverpiae, 1628, p. 592), ont énuméré plusieurs ouvrages de Gramaye réputés en train d'exécution. — Valère André, dans sa 1re édition (p. 450), avait désigné notre opuscule par les mots : *Alphabeta et specimen LXXII lingnarum;* dans la 2e (p. 455), il ne le cite plus, mais en attribuant la date de 1622 au *Diarium*, il commet la confusion des deux livres, répétée et accréditée par Foppens (I, 570).

maye dans les quelques livres où il est cité (1). Il y est question (p. 20) d'une communication que l'auteur doit à un évêque grec, résidant à Bruxelles en cette même année : « Hoc anno 1622 versatus. » Dans l'avis du typographe au lecteur sur les écrits de Gramaye (p. 32), le *Specimen* est rangé immédiatement après le *Diarium* et l'*Africa*, comme une des œuvres qu'il a terminées après son retour en Belgique (*Ex Italica, Africa* (*sic*), *Hispanica peregrinatione reversi*) : on y parle de l'*Afrique* et des articles qui suivent comme étant encore sous presse chez divers libraires (en se servant des mots *publicat, edit*). Enfin, dans la préface où il expose son plan, ainsi que dans la dédicace au comte de Tserclaes dont nous nous occuperons bientôt, Gramaye rattache le *Specimen* à ses autres travaux et fait allusion à sa publication toute récente sur l'Afrique.

Au sujet du lieu d'impression qui n'est pas celui des autres ouvrages de Gramaye, nous observerons seulement que ce savant avait formé, dès le commencement du siècle, des relations utiles dans toutes les provinces qu'il avait parcourues pour en étudier les archives et en décrire les antiquités. En 1609, Jean Zuallart fut délégué par les échevins d'Ath où il résidait, pour administrer à J.-B. Gramaye « tous tiltres convenables pour faire la Topothésie et description de la ville d'Ath (2). » Le noble voyageur qui n'est mort qu'en 1632, devait encore être mayeur de la même ville, quand le *Specimen* y fut imprimé. C'est à un typographe du nom de Jean Maes, établi à Ath vers l'an 1610,

(1) Par exemple dans Marsden : *Catalogue of dictionaries, grammars and alphabets* (London, 1796, in-4°).

(2) V. la bibliographie de Zuallart, par Mr Alex. Pinchart, dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1847, p. 469, 472. — La réception de Gramaye n'avait pas été aussi franche et loyale de la part des échevins de Tournai. V. le *Bibliophile belge*, t. I, p. 466, dans le *Rapport sur les antiquités de Mons* (1856, in-8°).

que Gramaye s'adressa l'année même où il avait confié l'exécution de son *Africa* à un éditeur de Tournai : il est maintenant prouvé que cet imprimeur, malgré l'identité du nom, ne peut être confondu avec Jean Maes, de Louvain, dont la typographie, fondée en 1575, a été continuée par un de ses fils jusqu'en 1659 (1); seulement, son enseigne (*sub viridi cruce,* — à la croix verte) était la même que celle de son homonyme, de son parent peut-être, qui exerçait la même profession à Louvain. La plupart des livres que Jean Maes a édités à Ath jusqu'en 1652 et au-delà, ont été récemment décrits, et nous trouvons, dans les recherches dont l'un d'eux a été l'objet, la preuve que cet imprimeur a fait plus d'une fois deux éditions ou plutôt deux tirages d'un même livre; ainsi l'opuscule très-rare de Zuallart : *Description de la ville d'Ath* (1610, petit in-8°), existe dans une double édition, dont l'une présente 40 feuillets non chiffrés, et l'autre 45 (2). On ne sera donc pas surpris que Jean Maes ait exécuté de même différents tirages du *Specimen* à la demande de Gramaye, dont le public instruit s'occupait beaucoup (3).

Dans le petit ouvrage qui nous occupe, le but de J.-B. Gramaye était de donner un tableau succinct des langues de l'univers et des différents systèmes d'écriture alors connus. Il indique ce but dans une courte introduction que nous traduirons plus loin, et il joint à de brefs aperçus

(1) Voir la note sur les imprimeurs Maes, par Mr Ed. Van Even, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, t. VIII, 1851, p. 399 et suiv.

(2) V. l'article cité de M. Pinchart (dans le *Messager des Sciences,* 1847, p. 470-71), invoquant sur ce point l'autorité de Mr Aimé Leroy, de Valenciennes.

(3) Le même imprimeur s'exprime ainsi (p. 51) sur les motifs qui lui font donner une double liste des écrits de l'auteur : « Quia a pluribus intelligo » quaesita I. B. Gramay opera, diversis locis edita, quædam etiam editioni » parata expectari : putavi gratum me tibi (lectori) facturum, si utrumque » indicem adscriberem. »

relatifs aux langues une notion des principaux alphabets gravés dans le texte du livre. La pensée qui revient fréquemment dans l'exposé de Gramaye, c'est l'espoir de publier avec toute l'étendue désirable un recueil qui embrasse l'histoire des langues et des caractères alphabétiques appartenant à chacune d'elles. A cet effet, il réclame l'appui des princes et des hommes puissants; il attend des Mécènes pour le succès de son entreprise, qui était, il faut le dire, une nouveauté fort honorable pour son auteur dans les provinces belgiques.

C'est dans cette même pensée que J.-B. Gramaye a dédié chacune de ses productions à des personnages élevés en dignité, et quelquefois même a sollicité ouvertement leur concours. Suivant l'usage qu'il avait déjà adopté en publiant en 1604 son *Histoire universelle de l'Asie,* et qu'il a suivi encore en publiant en 1622 son volume sur l'Afrique, il dédiait tous les livres d'un même ouvrage à autant de personnes différentes, en signe d'hommage, de respect et de reconnaissance (1). C'est pourquoi il ne faut pas trop s'étonner de trouver deux dédicaces dans des exemplaires du *Specimen* qui appartiennent évidemment à deux tirages distincts; en tête de quelques-uns, l'auteur a fait apposer une dédicace au comte de Tserclaes, et en tête de quelques autres une dédicace à la ville de Bruges (2). Nous allons dire quelles particularités intéressantes renferme chacune

(1) Disons en passant, que chacune de ces dédicaces partielles de Gramaye à des hommes distingués par leur naissance ou leur éducation, a un grand prix pour l'histoire des lettres, des sciences et en général de l'instruction dans notre pays à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle. On y retrouve à côté de noms illustres, des noms secondaires, il est vrai, mais qui ne peuvent être négligés dans une étude complète de nos annales, pour qu'on juge l'état intellectuel de nos populations à des époques fort imparfaitement connues.

(2) M. de Reiffenberg ne dit rien d'une dédicace, comme s'il n'y en avait pas de trace dans l'exemplaire de M. De Jonghe.

de ces deux pièces, au sujet des tentatives que faisait Gramaye pour donner suite à ses projets scientifiques et littéraires.

La première de ces dédicaces, que nous trouvons dans l'exemplaire Weigel, est imprimée en deux pages, et annoncée sur le titre même du livre par les armoiries de la famille de Tserclaes, gravées sur bois, selon toute apparence, expressément pour cette édition (1). Dans un de ces saluts pompeux qu'autorise la rhétorique latine, Gramaye offre les prémices de son grand ouvrage, avec les vœux et les félicitations de la Belgique entière, au Comte Jean de Tserclaes, Baron de Tilly et Marbais, général de l'armée de la confédération catholique dans l'Empire, c'est-à-dire, à l'illustre capitaine brabançon qui a conservé dans l'histoire le nom de Tilly. Il veut lui rendre hommage pour les victoires multipliées qu'il vient de remporter au service des princes alliés (2), et il se justifie de lui présenter à cet effet des lettres et une sèche description de la Barbarie, tandis qu'il a sous la main bien d'autres travaux prêts à voir le jour : car « c'est rappeler, dit-il (3), un homme fait aux

(1) Ces armes sont bien celles de la maison de *Tserclaes* (moins l'écusson de la maison de *Bygaerden*, qui fait partie du même blason). — L'écusson est (de gueules) au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or; le cimier présente une tête et col d'aigle (d'argent) avec un vol banneret (de gueules). V. l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, par le baron Isid. de Stein d'Altenstein, 2e année, 1848, p. 204. Mais, au lieu des deux lions d'or comme supports, les deux lances qui sont garnies de bannières (l'une portant un lion, l'autre la tête d'un Maure), sont suspendues à une rocaille héraldique. — On retrouve les mêmes insignes dans le blason des deux branches de la maison de Tserclaes. *Armorial de la noblesse de Belgique*, planches CLVIII et CLIX (Bruxelles, 1845; in-4°).

(2) Le vainqueur de Leipzig (novembre 1620) avait remporté récemment des triomphes signalés dans l'Allemagne occidentale, à Ingelheim (mars 1622), à Wimpfen (22 mai 1622), à Hoechst (6 juin 1622).

(3) « Sed mirum videbitur, quod virum ad Tyrocinia, Heroem ad Alphabeta, » Bellatorem ad Grammaticum (Grammaticam) voco, et cum non desunt in » aliis scientiis codices mea opera parati et lucem alias aspecturi, litteras et » jejunum Barbaricum hoc scriptum obtrudum (obtrudam). »

éléments, un héros aux alphabets, un guerrier à la grammaire. » Gramaye trouverait son excuse dans l'hommage de travaux semblables qui a été fait bien des fois à des rois et à des pontifes. Mais il ose affirmer que ce livre, dont il a réuni les matériaux surtout en Afrique, doit être offert à un Mécène dont les ancêtres, qui ont régné dans cette contrée, ont ramené de là la religion et les lettres dans l'île de Majorque, et plus tard ont introduit l'instruction dans le nord de la Belgique (1). Or, il faut savoir que Gramaye avait dédié à l'illustre famille de Tserclaes le VI^e^ livre de son *Africa*, et qu'il en avait même retracé l'histoire et la généalogie à la fin de ce livre (2). C'est donc ici, de la part de Gramaye, un effort nouveau pour intéresser cette noble famille à ses entreprises futures : s'il inscrit en tête de ce livre le nom du « héros » qu'elle comptait alors dans son sein, c'est non seulement afin que la mémoire des grands faits du passé ne périsse pas, mais encore dans l'espoir de mettre au jour, sous les auspices de ce personnage illustre, une œuvre d'un volume considérable qui présentera dans son ensemble les alphabets et les langues de l'univers : de la sorte, il sera donné à l'auteur de sonder l'opinion sur l'opportunité d'un pareil projet et sur l'importance de ce livre sur la Barbarie qu'il a mis sous la protection de l'autorité royale (3). En réitérant sa demande au comte de Tserclaes, Gramaye fait des vœux solennels pour la conservation de ses jours, d'où dépend le salut public; mais cette fois,

(1) « Primi in Fresia (sic) nostra rem literariam stabilierunt.... » — Il est avéré, d'autre part, que la maison de Tserclaes était déjà établie dans le Brabant vers le milieu du XIII^e^ siècle.

(2) *Africae libri X*, p. 136 et suiv., p. 158-160.

(3) « Periculum facturus an placeat Auctoris institutum et Barbarici operis » majestati regiae nuncupati pars, in qua majorum tuorum virtus enituit. » — Rappelons que le 1^er^ livre de l'*Africa* était dédié, avec allusion aux événements contemporains, à Philippe IV, d'Autriche, roi d'Espagne et des Indes.

ce n'est plus seulement au nom de la Belgique, mais au nom du monde chrétien (1). Si la dédicace est sans date, il nous paraît plausible de la considérer comme postérieure au mois de septembre 1622, puisqu'elle accorde à Tilly le titre de comte qui lui fut accordé par diplôme impérial du 3 septembre de la même année (2) : Ferdinand II l'avait créé comte du Saint-Empire et de Tilly.

Mais, comment expliquer la seconde dédicace du même opuscule à la ville de Bruges (3), que contient l'exemplaire de la Bibliothèque de Gand? Lors de la publication du *Specimen*, on aura fait espérer à Gramaye l'appui des magistrats de Bruges, et vraisemblablement, il a glorifié la munificence de la noble ville flamande dans une dédicace spéciale placée en tête d'une autre série d'exemplaires. Il n'est pas aisé, ce nous semble, de prononcer sur la priorité de l'une ou l'autre des deux dédicaces : il y a une foule de fautes typographiques dans les exemplaires des deux tirages; on n'oserait dire que ceux qui sont dédiés à Bruges appartiennent au second, parce qu'ils présentent plus de correction en un petit nombre de passages.

Gramaye trouve d'excellentes raisons pour offrir les prémices de son travail, comme un tribut obligé, au Sénat, au Conseil et au Peuple de Bruges. Sans être assez explicite dans les termes dont il se sert, il parle ici comme s'il avait conçu le dessein de son travail sur le territoire de Bruges (4), comme s'il avait profité beaucoup du dévouement

(1) « Solemnia vota cum orbe Christiano nuncupat. — *Excellentiae tuae cliens* J.-B. Gramay.

(2) La couronne comtale fait partie des armoiries du frontispice.

(3) Ici, un cartouche de fantaisie, portant au centre le nom de Jésus, remplace sur le titre le blason de Tserclaes, et le *verso* du feuillet de texte représente la vue de la ville de Bougie, prise de la mer.

(4) Il est vraisemblable que Gramaye avait fait un assez long séjour dans cette partie de la Flandre pendant son voyage triennal dans l'intérieur de nos provinces. Des pièces authentiques publiées par Mr F. Van de Putte font

ou du talent des hommes distingués de cette ville (1). Il déclare qu'il ne fait en cette occasion que remplir un devoir envers une cité si dévouée au culte des lettres qu'elle semblerait en être le berceau; il invoque à ce sujet les noms illustres de ses enfants dont la renommée s'étend jusqu'à l'étranger et le grand nombre d'étudiants que Bruges envoie aux écoles savantes (2). Ce serait donc à tort que Gramaye mettrait sous une autre protection que la sienne un essai qui est encore à l'état d'ébauche. Si la ville de Bruges le juge digne de ses faveurs accoutumées, le système de lecture et d'écriture de toutes les nations et de tous les siècles sera bientôt livré au public et transmis à la postérité : aussi Gramaye se regarde-t-il comme le client de la grande ville dont il réclame avec instances le concours pour une œuvre d'un intérêt général.

On ne nous saura pas mauvais gré, nous le pensons, de

foi que Gramaye a examiné dès l'an 1608 les archives de Dixmude et de Furnes. V. les *Annales de la Société d'émulation de la Flandre occidentale*, t. III, p. 397-401. Gramaye qui a dû employer trois imprimeurs pour fournir aux Archiducs le fruit de sa mission officielle, imprimait en l'année 1611 ses *Brugae Flandrorum*, chez Ph. Dormael, à Louvain, sa description des autres villes de Flandre, et sa *Flandria franca* ou histoire du Franc de Bruges, chez Christophe Beys, à Lille.

(1) L'auteur qui parle si souvent de Mécènes pour l'avenir avait trouvé pour la publication de l'opuscule lui-même l'appui d'un magistrat de Bruges, Roland Grass, descendant d'un chevalier teutonique, Robert Gras, célèbre par ses campagnes contre les Maures au XV^e^ siècle : « Cujus posteris Rolan- » dus Nokerae Toparcha Vir Clarissimus, Brugae Flandricae Consul, editionem » hanc promovit pro suo in litteras et bonum publicum affectu. » (*Specimen*, p. 14). Roland de Grass fut à Bruges Bourgmestre des Conseillers l'an 1619, et Bourgmestre des Échevins, dans les années 1624, 1626, 1629 et 1630. V. les *Éphémérides brugeoises*, par J. Gailliard (Bruges, 1847), p. 462 et suiv.

(2) Il serait superflu de prouver longuement l'assertion de notre auteur; citons seulement parmi les célébrités de Bruges qui ont vécu un siècle avant l'époque où écrivait Gramaye : le théologien François Lucas, le jurisconsulte Jacques Rœvardus, le poëte et peintre Dominique Lampsonius, l'historien Jean Vasæus ou Vasée, l'érudit Bonaventure Vulcanius ou De Smet; enfin, le grand mathématicien Simon Stévin.

reproduire ici cette dédicace latine à Bruges, qui n'est pas longue, et qui rend témoignage à la renommée d'une de nos villes qui fut toujours grande par la science et les arts, après l'avoir été longtemps par le commerce :

Amplissimo, nobilissimo, prudentissimo SENATUI, CONSILIO, POPULOQUE BRUGENSI *primitias hasce debitas debitasque dedicat* J. B. GRAMMAY.

« Debitas dixi, quia in ditione vestra conceptae, a Cive vestro adumbratae » seu editae, ex plerisque vestratibus viris doctissimis collectae, et per vestri » quondam Collegii, nunc capituli aliquam cum Curia vestra communionem » habentis Alumnum, Clientem, seu moderatorem in lucem aliquatenus da- » tae (1). Et quidni vobis deditae debeantur litterae? Quas tanto studio com- » plectimini ut apud vos notae (natae) videantur. Hinc tot eruditorum civium » vestrorum nomina exteris et posteritati innotuerint : tot studiosorum ves- » trorum Cohortes videntur in Academiis. Quae ratio, cur non existimaverim, » nisi cum injuriae nota, posse ad alterius praesidium *speeimen hoc informe* » mittere. Quod si favore vestro solito dignamini, brevi juris publici fiet » omnis omnium nationum res litteraria, legendique et scribendi omnium » seculorum et hominum literas ratio, et eas ab oblivione vindicatas vobis » debebit grata posteritas, si obstetricanti manum porrigitis auxiliatricem. » Quod ut fiat publica caussa rogo, usu et mancipio vester. J. B. GRAMAY. »

Comme l'histoire nous l'apprend, Gramaye n'a pas obtenu plus de succès auprès de la ville de Bruges, qu'auprès des maisons puissantes et des corps constitués, auxquels il s'est adressé à la même époque dans l'intérêt d'un travail qu'il avait pris à cœur (2). Rien ne prouve, d'autre part, que Gramaye, s'il eût fourni une plus longue carrière,

(1) Le personnage à qui cette phrase se rapporte nous paraît être ce magistrat, du nom de Roland, dont il a été question dans une des notes précédentes.

(2) Le *Speeimen* de Gramaye eut l'honneur d'être réimprimé à Cologne en 1623, année où d'autres de ses productions récentes le furent en cette même ville. En dehors de cette probabilité, nous attachons quelque importance à l'indication de Swertius qui, dans ses *Athenae belgicae* (p. 392 et suiv.), met à la suite d'éditions de Cologne : « *Thesaurum litterarium, de litteris linguis universi orbis.* Ibid. » On voit qu'en tout cas l'éditeur étranger avait modifié le titre de l'ouvrage.

n'eût jamais mené à fin son œuvre projetée sur les langues d'après le plan qu'il indique dans le *Specimen :* on sait qu'après 1622, il a voyagé longtemps en Allemagne, surtout dans la Moravie et la Silésie, qu'il a rempli les fonctions de directeur du gymnase d'Olmütz, et qu'il est mort en 1635 à Lubeck, dans le Holstein, quand il se disposait à rentrer en Belgique (1). Toutefois, sans parler des difficultés qu'une entreprise semblable à la sienne aurait entraînées alors dans notre pays, on verra, dans la suite de ce mémoire, de quelles qualités manquait Gramaye pour la pousser jusqu'à une grande perfection.

§ 2.

Études historiques sur le plan tracé par J.-B. Gramaye dans le *Specimen*.

J.-B. Gramaye, ainsi que nous l'avons dit, considérait l'opuscule sorti des presses athoises de Jean Maes, comme une sorte d'introduction aux recherches qu'il voulait dérouler plus tard dans un ouvrage volumineux. L'analyse de son précis fera juger de la qualité des matériaux qu'il avait rassemblés dans cette intention; mais, avant tout, nous laisserons parler l'écrivain dans l'avertissement à ses lecteurs qu'il a mis en tête du volume, et que nous allons traduire et paraphraser (2) :

« Comme je me propose, dit-il, de donner un *Specimen* » des lettres et des langues, ainsi que des mots étrangers

(1) Gramaye, qui portait déjà le titre de protonotaire apostolique avant de séjourner en Allemagne, allait être revêtu de la dignité de Vicaire apostolique pour les contrées du Nord, et il avait été désigné par le pape Urbain VIII pour porter le titre du siége archiépiscopal d'Upsal. L'énoncé de ces faits dit assez de quelle considération Gramaye jouissait dans l'Église.

(2) *Specimen* J.-B. Gramaye (sic) *linguarum et litterarum orbis nostri,* — p. 1.

» et barbaresques de notre globe (1), en rapport avec mon » *Afrique,* je vais sans de plus longs préambules et détours » procéder par la méthode suivante :

» Tout d'abord, je représenterai en une page les anciens » caractères hébreux, dont quelques-uns ont une seconde » forme d'un dessin particulier, en mettant à côté de chacun » d'eux le nom qui lui correspond, sa prononciation et sa » valeur équivalente en caractères latins. Sur une autre » page, j'indiquerai les inventeurs des lettres hébraïques, » les nations qui en ont fait ou qui en font usage, et enfin, » je signalerai les manuscrits, les inscriptions, les médailles, » les épitaphes existant ailleurs avec ces caractères et d'au- » tres semblables, mais principalement sur le sol de l'Afri- » que. A l'hébreu succéderont les langues grecque et latine, » objets d'une semblable description, et les différentes formes » des lettres latines seront tracées à part.

» Considérant en outre que, pour lire les écritures exoti- » ques usitées au temps présent, il ne suffit pas de connaître » les *caractères* eux-mêmes qui sont tracés diversement sui- » vant leur position dans différentes sources, mais qui ne » peuvent être prononcés que par l'apposition de points te- » nant lieu de voyelles, j'ai cru donner plus d'importance » à mon travail, si je prenais le soin de représenter en un » seul et même tracé les *syllabes* principales des langues » hébraïque, éthiopienne, chaldéenne, syriaque, arabe, » arménienne, illyrienne, slavonne, jacobitique, égyptienne, » indienne, persane et turque, en ajoutant de courtes notices » sur l'usage et les dialectes de toutes ces langues.

» Enfin, je donnerai une centurie de langues, c'est-à-dire, » les alphabets de plus de cent différentes nations qui ont » habité ou qui habitent l'Europe, l'Asie et surtout l'Afrique.

(1) « Peregrinarum et Barbararum vocum orbis nostri in ordine ad meam » Africam,.... »

» Je définirai, en suivant l'ordre alphabétique, la langue ou » le dialecte des peuples dont les alphabets se sont perdus; » je montrerai en même temps à quelle époque présumée » ces langues et ces alphabets sont tombés en désuétude, et » aussi en quels endroits il en reste des traces ou des mo- » numents; je terminerai le traité par l'*Oraison domini-* » *cale* traduite en soixante-douze idiomes (1).

» Sans qu'il soit nécessaire de reproduire les alphabets » des seize langues les plus illustres du globe dont j'ai parlé » plus haut, j'ajouterai cependant au sujet de chacune d'elles » un spécimen de quelques mots, ainsi que des inscriptions, » des colonnes, des épitaphes de l'Afrique. Je finirai par une » première myriade de mots étrangers, c'est-à-dire, barba- » res, qui se rencontrent, avec une interprétation, chez les » Latins ou chez les écrivains traduits en latin. Bientôt » après, je donnerai les vues des principales villes des États » barbaresques et la forme des vêtements portés dans ces » pays. Avec la protection de Dieu et l'appui de Mécènes, » je publierai successivement un semblable essai sur les » autres arts. »

Nous reviendrons plus tard à l'examen des plans fort vastes que Gramaye expose dans cette préface, et qui devaient aboutir à une série de recueils encyclopédiques sur les lettres, les arts et les sciences. Voyons ce qu'il a pu en réaliser, en jetant un coup-d'œil sur le contenu du *Specimen*. Les vingt-quatre premières pages sont remplies par des notices sur quelques langues choisies et sur certains monuments d'écriture, notices que nous allons analyser ci-après (2).

(1) « 72 *idiomatibus seu idiotissimis* (lis. *idiotismis*). » — Gramaye entend sans doute par le second mot les langues vulgaires et dérivées.

(2) Voici les titres latins de cette première section du volume : *Hebraea*, p. 2-3; *Graecum*, p. 4-5; *Latina*, p. 7-8; *Explicatio tabulae syllabicae*, p. 9-14; *Index nationum*, etc., p. 15-16; *Ægyptiaca*, p. 17-19; *Æolica*, p. 20-21; *Æthiopica*, p. 22-23; *Africanum*, p. 24.

Elles nous apprendraient fort peu de chose sur l'étendue des sujets que Gramaye se proposait de traiter, et sur les secours dont il s'était assuré pour le faire avec succès. Mais, dans quelques pages qui suivent (1), ce savant s'adresse au lecteur, pour lui rendre compte des sources manuscrites ou imprimées où il a puisé. C'est là que l'on voit l'abondance des matériaux que Gramaye a eus entre les mains, grâce à ses relations multipliées avec les hommes les plus instruits du pays, et surtout aux communications qu'il avait sollicitées de toutes parts pendant ses voyages. Ces matériaux étaient riches et considérables pour le temps: la revue que nous en ferons nous permettra de déterminer dans quel rapport Gramaye, comme érudit, se trouve placé avec ceux que l'ont précédé dans les mêmes voies. Nous nous contenterons de remarquer à l'avance que notre auteur n'a rien forgé à plaisir, qu'il n'a rien avancé, ce nous semble, qui ne fût appuyé sur quelque document écrit digne de foi à ses yeux, ou bien sur la lettre de livres accueillis avec faveur par son siècle, si curieux de nouveautés, si avide de découvertes. Dans cet avertissement tout pratique, Gramaye indique par des lettres de l'alphabet les principales autorités sur lesquelles il se fonde, et il énumère ensuite en détail les alphabets qu'il veut décrire, en renvoyant à l'aide de ces lettres à tous les auteurs et à tous les documents qu'il a consultés (2). Il est clair qu'avec le secours de cette espèce de clef on peut juger assez bien le mérite d'exactitude qui revient à Gramaye, et aussi les mé-

(1) Pages 25-28, ou 25-30, 2 ou 3 feuillets suivant les exemplaires.

(2) A la suite de ces quelques feuillets d'avertissement, sont placés les 4 feuillets (8 pages) d'alphabets et de figures gravés sur bois. — L'artiste que le savant a eu à son service a dessiné sans doute tous les types différents des caractères grecs et latins; il a mis ses initiales : C. I. (Christophe Jagersdorf) au bas des planches les plus remarquables qui représentent des monuments. — Arm. de Tserclaes (titre). — pp. 19, 25, 39.

prises et les hallucinations auxquelles il a été quelquefois entraîné.

Maintenant, nous allons reprendre de point en point l'examen sommaire du *Specimen,* pour reconnaître à quel point Gramaye s'était approprié les notions acquises de son temps sur la classification des langues et l'affinité des alphabets. Il est bien entendu que nous ne relevons pas toutes les erreurs dans lesquelles il est tombé en répétant des opinions mal fondées, en se servant de relations fort vagues et fort imparfaites. A défaut d'une critique plus détaillée, on apercevra bien la part qu'il faut faire ici à l'initiative qu'a prise un homme laborieux, et aussi à l'état fort incomplet encore des documents qu'il pouvait recueillir en cette branche du savoir.

En s'occupant de la langue et des lettres hébraïques (p. 2-3), J.-B. Gramaye parle en homme qui a pu acquérir lui-même des notions historiques et grammaticales sur la foi des textes : aussi s'étend-t-il en une page sur l'histoire de l'alphabet hébreu. On nous permettra de recourir à quelques citations, puisque son érudition est ici plus précise qu'ailleurs. Gramaye n'affirme pas que l'Hébreu ait été la langue primitive, ou la langue mère par excellence, ou la langue révélée aux premiers hommes (1); il dit seulement que, « d'après les SS. Écritures, il est évident qu'Adam a » parlé avec Dieu et avec le démon, qu'il a donné des noms » aux choses, et que la terre était d'un seul langage (*labii* » *unius fuisse*) avant la construction de la tour de Babel. » Quant à l'écriture, il rapporte les opinions diverses qui s'étaient établies par tradition dans le monde chrétien. C'est

(1) Ces thèses ont trouvé, comme on sait, de savants et opiniâtres défenseurs dans les derniers siècles : un contemporain de Gramaye, Étienne Guichard, voulait démontrer que « toutes les langues sont descendues de l'hébraïque. » (*L'Harmonie étymologique des langues*, etc. Paris, 1608 et 1610, Sec. édit., 1618; in-8°).

l'avis des savants, dit-il, qu'Adam ait été l'inventeur des lettres de la langue qui a été appelée hébraïque, du nom de Héber, arrière-petit-fils de Seth, et qui a persisté après la confusion des langues parmi ses descendants; suivant Josèphe, les fils de Seth ont fait les premiers usage des lettres hébraïques pour inscrire sur la pierre les plus anciennes observations astronomiques; suivant d'autres auteurs, Moïse serait l'inventeur des caractères hébraïques, soit parce qu'il a établi chez le peuple de Dieu des maîtres qui les enseignaient, soit parce qu'il a communiqué aux Israélites la langue qu'il avait reçue de Dieu.

Gramaye mentionne ensuite la modification que l'alphabet hébraïque, dont l'ancienne forme s'est maintenue chez les Samaritains, a subie chez les Juifs après la captivité, et l'invention des points diacritiques dans l'école de Tibériade au V^e^ siècle de notre ère. Il ne manque pas de faire des remarques instructives au sujet des deux alphabets hébraïques : « C'est dans les caractères primitifs, dit-il, que » sont écrits grand nombre de manuscrits conservés chez » les Rabbins et les Talmudistes d'Afrique, à Maroc, à Fez, » à Alger, à Tunis et ailleurs. Mais ce sont les caractères » de date postérieure qui sont employés chez les Juifs d'Afri- » que, d'Asie et d'Europe, dans tous les livres de la Bible » servant à la Synagogue. » Gramaye a vu à Alger plus de 300 volumes de cette espèce, et il a entendu dire « qu'il y en a à Tunis et à Fez plusieurs milliers tant dans le commerce que dans l'usage vulgaire, sans parler d'une infinité de livres des rabbins et des interprètes talmudistes. » Si la langue hébraïque, observe Gramaye, n'est nulle part langue dominante, il n'est cependant aucune partie du globe où elle ne soit cultivée parmi les Juifs et aussi parmi les Chrétiens instruits. Les caractères dits chaldaïques (l'hébreu carré) sont mis en usage dans les diverses académies de l'Europe pour l'enseignement de la littérature hébraïque : « Il en

» existe, dit-il, des types d'imprimerie, et des manuscrits » très-nombreux sont ainsi publiés à Anvers, à Rome, à Com- » plute, à Paris, à Venise, à Francfort, et en cinquante autres » villes. » D'un autre côté, les mêmes caractères sont d'un usage presque général chez les Juifs d'Afrique : « C'est ainsi » qu'ils écrivent, dit-il, les généalogies et les traités d'inté- » rêt public, les sentences des tribunaux et les actes judi- » ciaires, les épitaphes sculptées sur les tombeaux. Les » appartements sont distingués partout à Fez à l'aide de » lettres en bois, et de même, à Tunis, sont faites les in- » scriptions des enseignes. La même écriture sert aux auto- » graphes des Juifs dans leurs affaires de commerce; c'est » encore dans les mêmes caractères que sont chez eux tracés » et peints sur parchemins les chants lugubres, les chants » des funérailles et les épithalames, que sont rédigés les » calendriers, et que sont tenus les registres des circoncis et » des mariés, comme je l'ai vu plus d'une fois en Afrique et » ailleurs. »

Nous ne signalerons que quelques particularités dans l'exposé de Gramaye sur les alphabets grec et latin (p. 4-8). Avant de donner un tableau des lettres grecques, leurs noms, leur transcription latine et leur prononciation (1), il résume les traditions des anciens sur leur origine, qui sont assez connues, et il décrit l'extension que la langue grecque et l'usage de son alphabet ont prise dans le monde ancien, jusqu'en Asie et en Afrique. Ici, l'auteur fait une digression qui nous semble curieuse sur les monuments de l'antiquité grecque retrouvés en Sicile, dans les îles et dans la Cyrénaïque; on entend qu'il s'est enquis lui-même des recherches faites et qu'il a voulu profiter de leurs résultats : « Ce sont, dit-il, les médailles, non seulement des

(1) Observons en passant que Metkerkus ou Adolphe de Metkerke, de Bruges, que l'auteur citera parmi ses autorités, a donné un traité estimé *de veteri et recta pronuntiatione linguae graecae*, etc. (Brugis et Antverp., 1478; in-8°).

» empereurs d'Orient qui ont régné sur l'Afrique, mais en-
» core des Ptolémées, d'Appien, de Codrus, d'Agathocle, de
» Hiéron (dont je possède des exemplaires); ce sont aussi
» des inscriptions variées, plus rares dans la Mauritanie,
» mais communes dans l'Afrique propre et la Pentapole....
» D'autre part, des volumes innombrables des œuvres grec-
» ques des Saints Pères doivent reposer dans les monastères
» des îles de l'Archipel et du Levant; jusqu'en Égypte et en
» Éthiopie sont cachés des livres grecs d'un prix considé-
» rable, des traités encore inédits de Basile, de Chrysostome
» et de Grégoire de Nazianze, des Ménologies et des litur-
» gies. » En Afrique, parmi les livres de S^t^-Augustin comme les Maures les appellent (*inter libros B. Augustini ut Mauri vocant*), Gramaye apprend qu'il en est beaucoup de grecs, et que des livres très-rares en ce genre doivent être cachés dans les bibliothèques de Fez et de Tunis. Enfin, Gramaye remarque que, malgré la déchéance du grec ancien remplacé partout par le grec vulgaire, « les liturgies, les bré-
» viaires, les prières, les diplômes des Patriarches et des
» évêques qui sont appelés Papes (*Papas*), reproduisent, en
» Afrique et ailleurs, la langue littérale et son écriture. »

S'occupant ensuite de l'alphabet latin, Gramaye en fait brièvement l'histoire, et il insiste sur l'usage presque universel de cet alphabet, puisqu'il sert de fondement aux écritures cursives de tous les peuples de l'Europe, à l'exception des Grecs et des Slaves, et puisque les Portugais et les Espagnols l'ont porté dans le nouveau monde. Cependant le temps a amené chez plusieurs d'entre eux de telles divergences dans le tracé des caractères, qu'il faut de l'étude et de la peine pour en bien discerner la forme originelle (1).

(1) Gramaye prend pour exemples, l'écriture minuscule cursive des Allemands, l'écriture *curiale* des Francs, l'écriture *bullaire* des Romains, les abréviations des écoles dans les provinces belgiques.

Ici, Gramaye avait poussé ses observations personnelles jusqu'aux détails; comme il avait remarqué sur des livres venus d'Afrique, sur des diplômes, dans des inscriptions latines, sur des marbres et des médailles, des caractères différents des lettres vraiment latines, il se proposait d'en traiter spécialement dans la suite de son travail. Gramaye nourrissait l'idée de publier un jour des monuments pouvant servir à l'étude de la paléographie latine, et quelques centaines de médailles portant des inscriptions. Mais il n'était pas alors le seul qui formât des projets analogues aux travaux réalisés plus tard dans cette science auxiliaire par les Dom de Vaines et les Natalis de Wailly : il se plaît à mentionner les patientes recherches dirigées vers le même but par son ami, le P. Héribert Rosweyd, d'Utrecht, un des anciens hagiographes de la compagnie de Jésus; en effet, ce savant avait observé des différences remarquables dans l'écriture latine de siècle en siècle, d'après une collation attentive des manuscrits, et il avait l'intention d'en faire un exposé systématique.

La suite à la prochaine livraison.

Félix Nève.

Jean de Louvain,

STATUAIRE.

(1250-1294).

L'histoire des arts en Belgique est incontestablement la partie la plus intéressante de l'histoire de la nation. Nos pères eurent à toutes les époques le génie et le goût des arts. C'étaient de grands architectes, de grands sculpteurs, de grands peintres. Leurs travaux excitaient l'admiration du monde. C'est pour leurs productions artistiques qu'ils nous ont mérité un nom respectable et respecté parmi les races du globe. L'histoire de nos arts c'est l'histoire de la véritable gloire du pays. Or, ce travail est encore à faire. Cela est peu honorable à dire, mais cela est. On n'a rien de suivi, rien de complet sur nos arts. On possède d'excellents travaux sur nos architectes et sur nos peintres; mais on ne possède rien, ou peu de chose, sur nos sculpteurs, sur nos graveurs et sur nos calligraphes. Les matériaux à l'aide desquels on pourrait rétablir la mémoire de ces artistes sont rares et clair-semés. C'est une véritable bonne fortune lorsqu'on parvient à mettre la main sur le moindre nom de sculpteur, de graveur ou de calligraphe du moyen-âge (1).

(1) Nous avons publié cette notice sur Jean de Louvain dans la *Renaissance*, 1852, t. XIV, p. 73 et suiv.; nous ignorions à cette époque l'existence d'un acte de 1296, concernant notre artiste, et qui donne des renseignements précieux sur sa carrière. Notre travail reparaît ici entièrement remanié et considérablement augmenté.

Il faut être d'autant plus attentif à ne rien laisser perdre concernant l'histoire de nos arts (1).

L'artiste, dont nous venons de placer le nom en tête de cette notice, est tout-à-fait inconnu. Nul annaliste, nul biographe n'en parle. On n'a sur lui aucune espèce de renseignements. La date de sa naissance et l'époque précise de sa mort sont entièrement perdues. Il portait le nom de Jean l'Imagier ou l'Ymager (*Joannes Imaginator*) ou bien celui de Jean le Faiseur d'Images (*Johannes Ymaginifex*) et habitait la ville de Louvain, avant 1250. L'artiste avait vu le jour, selon toute vraisemblance, dans la grande commune brabançonne; si cette ville n'avait été son berceau, il se serait fait désigner, selon l'usage de l'époque, par le nom du lieu de sa naissance. On connaissait pas encore d'autres noms de familles. D'ailleurs la phrase : *Johannes Ymaginifex Lovaniensis*, qui se trouve dans un document de l'époque, semble ne laisser aucun doute à cet égard.

Louvain commençait alors à devenir la véritable capitale du duché de Brabant. L'industrie et le commerce y florissaient d'une façon merveilleuse et y entretenaient le bien-être et l'opulence. La population augmentait de jour en jour, à tel point qu'on fut obligé, en 1252, de diviser la ville en cinq sections. Les Beaux-Arts y venaient de plus en plus en honneur. On y construisait de nouvelles églises, de nouvelles chapelles, de nouveaux couvents et de nouveaux hôtels pour nos riches citoyens. La présence de la cour ducale influait d'une manière salutaire sur la prospérité et l'opulence de Louvain. Cette cour était alors l'une des plus

(1) Nous avons entretenu le Congrès de littérature néerlandaise, tenu à Bruxelles le 30 août 1851, de la rédaction d'une histoire de nos arts. Voyez : *Over de Samenstelling van eene algemeene geschiedenis der beeldende Kunsten in de Nederlanden*, imprimé dans les *Handelingen van het derde Nederlandsch letterkundig Congres, gehouden te Brussel den 30 en 31 augustus en 1en september* 1851. Bruxelles, De Hou, 1852, pp. 191-197.

splendides de l'Occident. C'était le véritable rendez-vous de la bonne compagnie de l'époque. Henri III, duc de Brabant, qui porta le sceptre depuis 1248 jusqu'à 1263, était un de ces souverains privilégiés qui savent allier le goût des choses de l'esprit au talent des affaires. Le prince occupait lui-même une place remarquable dans les rangs des ménestrels français. Comme son ami Thibaut de Navarre, il possédait le talent de rendre ses sensations dans un style plein de verve, de coloris et d'élégance. Les pastourelles qu'il nous a laissées, le prouvent d'une façon sans replique (1). Nul ne nourrissait une sympathie aussi vive pour les plaisirs de l'intelligence. Il usa d'une libéralité à toute épreuve envers les savants, les poëtes et les artistes. Il leur faisait l'accueil le plus cordial, le plus brillant et tâchait toujours de les garder auprès de lui; sa cour était, en quelque sorte, leur patrie à tous. Gillibert de Berneville vivait dans son intimité, et le roi des ménestrels, Adenèz, lui était redevable de son éducation littéraire et artistique (2). Nous aimons à croire que Jean le Statuaire partageait les faveurs du prince-troubadour. L'aisance dont il jouissait, milite en faveur de notre supposition. Il était peut-être son sculpteur en titre.

Jean le Statuaire tenait déjà le ciseau en 1250. Un acte de l'année en question le prouve. Il avait contracté mariage. Sa femme, Catherine, lui donna trois enfants, savoir : Jean, Ide et Marguerite. L'artiste jouissait d'une certaine aisance, ainsi que nous venons de le faire observer. Il devait même posséder quelques propriétés. Un fait le constate : Jean le Statuaire s'était déclaré responsable, conjointement avec Goswin Vander Beken et Lambert de Glazenmaker, des

(1) Voyez Laborde, *Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. II, pp. 172-175; J.-F. Willems, *Oude vlaemsche Liederen*. Gent, 1846, pp. 5-10.

(2) Voyez notre livre intitulé : *Marie de Brabant, reine de France* (1254-1321). Louvain, 1853; in-8°, pp. 5-7.

dettes contractées par un jeune homme de la ville, du nom de Jean de Roode, le fils, selon toute probabilité de Goswin de Roode (*Rufus* ou *Ruber*) qui occupait, en 1212, le poste d'échevin de la commune (1). Ce de Roode était, selon toute vraisemblance, un gaillard qui aimait à dépenser, car il ne se piquait point de remettre les sommes avancées en sa faveur. Cependant nos trois hommes réclamaient, exigeaient le retour de leur argent. Le jeune homme était dans l'impossibilité de satisfaire à leur désir, attendu qu'il ne possédait plus rien. Sa mère, Adelaïde de Roode, qui habitait au *Wiering* (2), se mêla de l'affaire. Elle lui céda tous les droits qu'elle avait sur des propriétés qui devaient lui venir après sa mort, et le mit ainsi en état de les vendre pour payer ses dettes. Jean, de son côté, ne balança point : il chargea l'échevin Everard Van Oppendorp de la vente publique de ces diverses propriétés, ainsi que de la liquidation des sommes avancées par Jean le Statuaire, Goswin Vander Beken et Lambert de Glazemaker; cette vente devait avoir lieu vers les Pâques 1251. Il délivra à cet effet une procuration au magistrat dont nous venons de donner le nom, en présence de Guillaume Van den Calster et Gautier Van Overloop, échevins de la commune, le 3 novembre 1250 (3). Les détails qui précèdent prouvent que notre artiste devait tenir un rang assez honorable dans la société, qu'il devait être plus ou moins heureux selon le monde. Ils prouvent un fait plus important pour l'histoire de l'art,

(1) Voyez P. Divæus, *Res Lovanienses; opera varia*. Lov., 1757, in-folio, p. 30, et le *Dienstboek van den jaere* 1187 *tot den jaere* 1378. Manuscrit de Guillaume Boonen, conservé aux archives de la ville.

(2) Actuellement de *Wieringstraet*.

(3) Voyez l'acte n° I, que nous publions à la suite de cet article. Les deux actes que nous y publions reposent aux archives de l'abbaye de Parc, près de Louvain. Nous les avons copiés avec le concours intelligent de M. le Prieur du lieu, qui possède un talent remarquable pour la lecture des écritures du moyen-âge. Peu de personnes les lisent aussi bien que lui.

savoir que le grand homme maniait déjà le ciseau longtemps avant le milieu du XIII^e^ siècle.

Nous ignorons jusqu'aux moindres détails sur les travaux de Jean le Statuaire. L'église de S^t^-Pierre de Louvain, cette église qui ressemblait autrefois à un vaste musée des Beaux-Arts (1), renferme encore un morceau de sculpture qui pourrait bien être de lui. C'est le tombeau de Henri I, duc de Brabant, mort le 5 novembre 1235 (2). Le travail est de la plus haute importance pour l'histoire de l'art statuaire en Belgique. Il se composait, avant sa démolition, d'un sarcophage oblong en pierre bleue foncée, orné de colonettes de style roman, qui formaient des niches pour recevoir des statuettes. Ce sarcophage, qui avait huit pieds deux pouces de longeur et trois pieds et un pouce de largeur, portait la statue couchée du souverain en demi-relief. Le prince est revêtu d'une longue robe, par-dessus laquelle se déroule le manteau ducal. Il a la tête ceinte d'une couronne de laurier, et tient dans la main droite un sceptre surmonté d'une fleur de lis; sa gauche repose sur sa poitrine. La tête du duc gît sur un coussin placé entre deux anges, à longues robes, et qui portent des encensoirs à la main. Ce sont les archanges Michel et Raphaël. Une inscription, qui se trouve à côté de ces deux princes des cieux, nous le prouve: Angelus Michael — Angelus Raphael. La phlinte contre laquelle reposent les pieds du souverain, porte, du côté opposé, la légende suivante : † Anno : dni : M : CC : XXXV : nonis : septembris : obiit : Henricus : quartus : dux : Lotharingie : bone : et : pie : memorie.

A l'entour, sur le bord de la table qui supporte la statue

(1) Voyez notre travail intitulé : *Les Artistes de l'hôtel-de-ville de Louvain.* Louvain, 1852; in-12, p. 174.

(2) Henri mourut à Cologne en revenant de Mayence, où il avait conduit Isabelle d'Angleterre, que l'empereur Fréderic II épousa le 22 août 1235. Le corps du duc fut transporté à Louvain et y enterré dans l'église S^t^-Pierre.

de Henri, on trouve une inscription qui forme sept vers :

Hic : primus : jacet : Henricus : dux : ordine : quartus :
Cui : conjunx : bina : Machthylt : prior : inde : Maria :
Prolem : septenam : genuit : prior : ultima : binam :
Brabantinor (1) : dux : regni : marchio : mor (2) :
Regula : justor (3) : speculum : vindita : malor (4) :
Flos : patrie : pax : ecclesie : clipeus : viduar (5) :
Spes : venie : vas : mundicie : tutela : minorum (6).

Les sept vers que nous venons de transcrire se trouvent dans une seule et même ligne sur la table du sarcophage; ils sont séparés entre eux par des ÷. La statue du duc a été entièrement dorée. Au XVII^e^ siècle on remarquait encore, à plusieurs endroits, des traces de dorure; c'est Butkens, l'auteur des *Trophés du Brabant,* qui nous l'observe (7). L'auteur d'un ancien manuscrit flamand nous apprend, remarque M. le chanoine De Ram, que l'effigie seule était dorée : « *Ende is die figure van voers. sepulture gheheel overguld geweest, nu deur de ouderdom geheel affgegaen; daer resteren noch eenige merckelyck blycken van goude in de ployen van den rock* (8). Le savant Recteur de l'Université catholique a mal compris la phrase du vieil auteur, et

(1) *Brabantinorum.*
(2) *Morum.*
(3) *Justorum.*
(4) *Malorum.*
(5) *Viduarum.*
(6) Traduction : Ici repose Henri I, le quatrième, dans l'ordre naturel, duc de Brabant, marquis du S^t^-Empire, le modèle des mœurs, le miroir des justes, la vengeance des méchants, la fleur de la patrie, la paix de l'église, le bouclier des veuves, un vase de pureté, l'espoir de celui qui implore sa clémence, le tuteur des orphelins. Il eut deux femmes, Mathilde et Marie; de la première il eut sept enfants, de la seconde deux.
(7) Butkens, *Trophées de Brabant,* t. I, p. 202.
(8) *Recherches sur les Sépultures des Ducs de Brabant à Louvain.* Bruxelles, 1845; in-4°, p. 10 (*Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles,* t. XIX).

lui fait dire ainsi tout le contraire de ce qu'il a voulu dire. Une traduction de la phrase le fera immédiatement comprendre : « Et la statue de ladite sépulture a été *entièrement* dorée, mais l'âge a totalement effacé la dorure; il en reste encore des traces notables dans *les plis de la robe.* » Si rien n'avait été doré que l'effigie, il ne pouvait rester des traces de dorure dans les plis des vêtements du prince. La statue du duc fut donc, dans le principe, entièrement dorée (1).

Ce superbe mausolée se trouvait autrefois au milieu du chœur de l'église S^t^-Pierre. Des marguilliers stupides le firent démolir en 1798, sous prétexte qu'il gênait le service du culte. La pierre principale servit à combler une fosse creusée dans le pavement de la grande nef de l'église par la chute du gros bourdon. En 1835, l'administration communale résolut de faire entreprendre des fouilles pour retrouver les fragments du sarcophage. Une commission chargée de cette besogne, se rendit à cet effet le 28 avril à l'église. Un ancien employé du chapitre, J. Van Cauwenbergh, indiqua la place où la pierre principale avait été enfouie. La commission ordonna des fouilles à l'endroit indiqué, et, après une heure et demie environ de travail, l'apparition d'une tête d'ange prouvait assez que les données de l'employé étaient exactes. Le couvercle sépulcral, dégagé avec ménagement des décombres, fut retiré de la fosse, à une profondeur de deux pieds, vers sept heures du soir (2). Il était profondément détérioré. Mais le mal sera réparé. Le rétablissement du tombeau ducal est depuis longtemps décrété. Les frais des travaux de restauration sont évalués 4000 fr. Le gouvernement a alloué un subside de 2000 fr.; l'admi-

(1) On peut dorer de nouveau le couvercle du monument. Ce travail fera disparaître les traces de la restauration, dont nous parlerons plus loin.

(2) Voyez sur cette découverte le *Journal de Louvain*, numéro du 3 mai 1835.

nistration communale et la fabrique de l'église de S^t^-Pierre chacune un de 1000 fr., soit 4000 fr. M. Lavergne, architecte de la ville, vient de recevoir l'ordre de commencer les travaux de restauration, et tout fait espérer que le monument sera entièrement rétabli dans le courant de l'été prochain.

Le tombeau n'occupera plus le centre du chœur. Il sera placé dans la chapelle de S^t^-Willebrord, située à la droite du chœur, précisément à la hauteur de la partie de l'église où se trouvait jadis le monument. Une inscription mentionnera la date du rétablissement du sarcophage, et rappellera en même temps son ancien emplacement dans le chœur, au-dessus du caveau sépulcral dans lequel reposent, dit-on, aujourd'hui encore les restes du souverain (1).

Butkens (2) et Van Gestel (3) nous ont laissé des gravures du tombeau ducal; M. De Ram l'a fait reproduire, sur une échelle plus vaste, d'après un ancien dessin qui est en sa possession. Sa planche donne une idée plus précise de l'ensemble du mausolée (4).

M. De Ram, qui unit à des connaissances étendues le goût des investigations archéologiques, a fait des recherches pour connaître l'époque de l'érection du monument. Voici ce qu'il nous dit à cet égard : « Les recherches que nous avons faites concernant l'année à laquelle la tombe de Henri I a été construite, sont restées sans résultat; il est hors de tout doute cependant, qu'elle appartient au premier âge des mausolées, et qu'elle doit être considérée pour la Belgique comme un des plus anciens monuments de ce genre (5). » Il est fort probable qu'il a été élevé par les enfants du duc, quelques années après sa mort. Les artistes étaient alors

(1) Voyez *Bulletin communal de Louvain de* 1851, p. 295.
(2) Ouvrage cité, t. I, p. 202.
(3) *Historia archiepiscopatus Mechliniensis,* 1725; in-fol^o^, p. 151.
(4) Ouvrage cité, planche I.
(5) Ouvrage cité, p. 10.

peu communs; Jean le Sculpteur habitait la ville et y donnait des preuves de son mérite. Voilà, ce nous semble, des raisons plus ou moins suffisantes pour lui attribuer cette production artistique.

L'église de S^t^-Pierre renferme encore un autre morceau de sculpture du XIII^e^ siècle, qui n'est pas dépourvu d'intérêt pour l'histoire de l'art. C'est le tombeau de l'épouse de Henri I, Mathilde de Flandre, et de sa fille Marie, la femme de l'empereur Othon IV, morte en 1260 (1). Il est placé sous une arcade dans le collatéral gauche du chœur, sous les orgues et près de l'oratoire de S^te^-Agathe. Le monument a quatre pieds moins un pouce de hauteur, neuf pieds deux pouces de longueur et six pieds de largeur. Un soubassement orné de six colonnettes de style roman, supporte un couvercle sur lequel sont couchées les statues de deux princesses mentionnées. La première est celle de la duchesse Mathilde. Elle tient dans la main gauche un livre à fermoirs, et dans la droite une boule ou un tourteau, pour indiquer

(1) On a longtemps cru que cette tombe avait été érigée à la mémoire des duchesses Marie et Mathilde, les deux épouses de Henri I. Mais on était dans l'erreur. La duchesse Marie, la seconde femme de Henri, a été inhumée à l'abbaye d'Afflighem. Jean de Boendale, l'auteur des *Gestes des ducs de Brabant*, nous le dit dans son vieux langage :

Te Lovene, te sinen grave :
In Sinte Peterskerke als iet hore,
Leghet hi (le due) *ter middelt van den chore*
. . . . . .
In de zelve kereke legghen mede
Begraven teenre stede,
Syn eerste wyf Machtelt,
Syn dochter Marie met ghetelt
Die keiserinne van Rome was,
Keiser Ottes wyf, als iet las;
Ende te Affelghem, in die abdie,
Leghet syn leste wyf Marie.

Voy. *de Brabandsche Yeesten*, uitgegeven door J. F. Willems, t. I, p. 585. M. De Ram a rectifié la méprise. Voy. ouvrage cité, pp. 14-16.

qu'elle descend de la maison comtale de Boulogne. La seconde statue est celle de l'impératrice Marie. La souveraine tient une couronne dans la main gauche, pour démontrer qu'elle a siégé sur le trône impérial; la droite repose sur sa poitrine. Les deux princesses portent des longues robes sur lesquelles se déroulent de petits manteaux, attachés au moyen de ficelles de soie. Elles ont des colliers ornés de pierreries, et à leur ceinture pend une bourse à floches. Au-dessus de leur tête se trouvent deux anges balançant des encensoirs.

Le couvercle de ce sarcophage est en pierre de touche. Cela fut très-préjudiciable au monument. Les orfèvres en ont fait sauter dans le temps des éclats et l'ont ainsi profondément endommagé. Les employés de l'église ont continué cette œuvre de destruction en y entassant les chaises. La restauration totale de ce monument est projetée (1). Le conseil communal est sur le point d'être saisi de l'objet. Cette sollicitude de l'administration communale de Louvain pour les monuments du passé, l'honore aux yeux de tous les hommes de cœur, aux yeux du pays entier.

Le tombeau de nos deux princesses semble appartenir au ciseau d'un autre artiste. Le style en décèle une époque plus moderne. L'art y est visiblement en progrès. On y remarque même des traces d'architecture ogivale. M. De Ram pense que ce tombeau a été érigé par l'impératrice Marie, pour honorer la mémoire de sa mère Mathilde (2). Cela est fort probable. Il pourrait être du fils de notre statuaire, qui marcha, selon toute probabilité, dans la carrière que lui avait ouverte son père (3). C'était alors d'usage,

(1) *Bulletin communal*, 1851, p. 279.

(2) *Op. cit.*, p, 16.

(3) Le tombeau du duc Henri III et d'Adelaïde de Bourgogne, son épouse, qui se trouvait autrefois dans l'église de Notre Dame des Dominicains, et qui a dû être érigé vers 1274, prouve que la sculpture avait fait des progrès

ainsi qu'on le sait, que le fils apprenait le métier de l'auteur de ses jours.

En 1296, Jean le Statuaire était décédé. Son fils était déjà majeur, mais ses deux filles ne l'étaient pas encore. La mort de l'artiste plaça sa famille dans une position peu favorable, à s'en tenir à l'expression d'un document dont l'autorité est incontestable. Sa femme et ses enfants possédaient l'usufruit d'une rente héréditaire de 8 sols, hypothéquée sur une maison avec jardin, sise à Louvain, rue du Parc, sur les bords des remparts primitifs de la ville (*in vico Parchi prope portam super fossam fistæ*) et près de la porte appelée alors la Porte du Prévôt (*Proefstraet-poorte*) et de la maison de feu Jean Amedas, le Jeune. Cette demeure, alors habitée par Everard Van den Crucce, devait occuper le terrain de la deuxième ou troisième maison de la rue mentionnée, en y entrant par la rue actuelle de Namur. Catherine désirait vendre cette rente, non, sans doute, pour le plaisir de s'en débarrasser, mais par nécessité. Or, cette vente exigeait, suivant les coutumes alors en usage, des formalités considérables. Elle eut lieu néanmoins. La veille de la fête de S[t]-Mathieu, apôtre (24 février) 1296, Catherine se présenta, avec son fils Jean et sa fille aînée Ide, devant les échevins Jean Van Redingen et Gautier Corsbout, à l'effet de remplir les formalités requises. Elle transporta, en présence de ces deux magistrats, l'usufruit de la rente à ses enfants. Les enfants le transportèrent, conjointement avec leur mère, au propriétaire de la maison. Celui-ci, de son côté, le transporta immédiatement à Jean Hobbelioen, l'acheteur. Everard Van den Crucce, qui y était également présent, et qui agissait dans cette vente pour Marguerite,

notables à Louvain pendant une espèce de quarante ans. Il nous reste le couvercle de ce monument; mais il est tellement délabré qu'il serait impossible de le restaurer. Il appartenait peut-être aussi au fils de notre artiste.

la fille mineure de l'artiste, s'engagea à faire ratifier, à la demande de l'acheteur, l'acte de transport, par sa cliente, dès que celle-ci aura atteint l'âge voulu (1). Cette vente semble prouver que la famille de l'artiste était alors dans une position peu brillante.

Voilà tout ce que nous avons pu trouver sur Jean le Statuaire. Nous possédons maintenant son nom et l'époque de son existence. Il faut espérer que l'on découvrira par la suite des nouveaux renseignements qui jetteront du jour sur l'histoire de sa vie. Nous recommandons la mémoire de l'artiste à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des Beaux-Arts en Belgique (2).

Louvain, 5 février 1854.

Edward Van Even.

(1) Voyez l'acte nº 2 ci-après. Cette pièce offre le plus grand intérêt pour l'histoire de notre artiste; elle nous fait connaître sa femme et ses enfants, et nous fournit de renseignement sur leur position.

(2) Il est fort probable que Jean, le fils de l'artiste, laissa de la postérité à Louvain. La cité brabançonne comptait, vers le milieu du XIVe siècle, au nombre de ses citoyens, un sculpteur qui portait le nom de Gilles l'Imagier ou l'Ymagier (*Gielis de Beeldemaker*). Il exécuta en 1360 des bannières pour la commune. On les lui paya 30 écus (*Comptes de la ville de* 1360, fº 297). C'était peut-être un arrière petit-fils de Jean le Statuaire.

DOCUMENTS.

I.

Noverint universi quod Aleidis Rufa, de Wiringhe, reportavit in manus domini fundi usumfructum suum de bonis que per obitum suum contingere deberent Johanni, filio suo, et ipsa modo exjudicata impositus est hereditario jure dictus Johannes, filius suus, per licentiam domini fundi et sententiam Scabinorum; postmodum idem Johannes suportavit dicta bona et effestucavit, et ipso per juris ordinem modo exjudicato, impositus est hereditario jure, per licentiam domini fundi et per sententiam Scabinorum, Everardus de Oppendorp, Scabinus Lovaniensis, ad opus Gosuini de Rivo, Johannis Imaginatoris *et Lamberti Fenestrarii, ut eadem bona vendantur infra proximum Pascha, et de pecunia inde proventura absolvantur dicti tres G. J. et L.* (Goswin, Jean et Lambert) *ab obligatione debitorum quibus ipsi obligati sunt fidejussorie pro supra dicto Johanne. Testes Wilhelmus de Calstris et Waltherus Overloop, Scabini Lovanienses. Datum feria secundâ post festum omnium Sanctorum. Anno Domini M. CC. quinquagesimo* (1250).

Cet acte écrit sur parchemin, comme celui qui suit, porte au dos :

Investitio Everardi de Oppendorp bonorum quorundam Alydis Rufe de Wiringhe. Anno mijc l in Novembri.

Il est muni de deux sceaux, savoir : de celui de Gautier Van Overloop et de celui de Guillaume Van den Calster. Le premier porte la légende suivante : ✝ *S. Waltheri Overloop, Scabinis Lovaniensis;* le second : ✝ *S. Wilhelmi de Calstris, Scabinis Lovaniensis.*

II.

Notum sit universis quod Katarina, *relicta quondam* Johannis Ymaginificis *Lovaniensis, supportavit cum debita effestucatione usumfructum suum super octo solidos annui censûs hereditarii, quem habebat ad domum et curtem in quâ nunc Everhardus de Cruce, junior, commoratur, prout* in vico Parchi, *prope Portam, supra fossam fiste, in proximo domini quondam Johannis dicti Amedas, junioris, versus ipsam portam sita, consistit et omne jus quod habebat in bonis antedictis ipsa quoque Katarina per juris ordinem inde exposita et penitus abjudicata et* Johanne *ac* Ida, *liberis dicte matris, extra panem suum, prius modo debito expositis et existentibus in hereditate dicti ususfructus modo debito impositis et inhereditatis, reportaverunt dicti* Johannes *pro se et ipsa* Ida, *mediante tutore, ut jus est, hunc eumdem censum et omne jus quod habebat in bonis antedictis in manus domini fundi modo debito inde effectucandi, ipsius quoque liberis rite atque in perpetuum inde expositis et penitus abjudicatis, impositus est jure hereditario Johannes dictus Hobbelioen, per licentiam domini fundi et sententiam Scabinorum. Hoc facto promiserunt dicti mater liberi sui et Everardus de Cruce junior* Margaretam *filiam ipsius* Katarine, *inpromissi prestare et talem habere quamcito ad debitam pervenerit aetatem, quod ad monitionem dicti Johannis Hobbelioen, dictis bonis et omni juri quod habebat in eisdem modo debito renunciabit et tunc faciet quatenus ipse Johannes valebit ad debitam stabilitatem consequendam, et si quid amplius ad hoc esset faciendum, hoc semper ad monitionem prefati, mater liberi sui ac Everardus de Cruce junior per ficere promisserunt prout eiden Johanni Hobbelioen modo debito possit valere. Testes Johannes de Reedinghen et Walterus Corsbout, Scabini Lovanienses. Dat. Anno domini M° CC° nonagesimo sexto pridie beati Mathei apostolis.*

A cet acte pend le sceau de Gautier Corsbout. Ce sceau porte la légende ✝ *S. Walteri Corsbout, Scabinis Lovaniensis.* Celui de Jean Van Redingen est perdu.

UN MOT

SUR L'UTILITÉ LINGUISTIQUE DU FLAMAND,

A PROPOS DE L'OUVRAGE DE M. KERSTEN (1).

On commence à seconder chez nous ce mouvement scientifique qui, en Allemagne et en France, tend à organiser sérieusement, rationnellement l'étude des langues pour elles-mêmes, l'étude désintéressée, comme dit Franz Bopp en son *Vocalismus*. Avec notre esprit de consciencieuse persistance, nous pourrons, dans cette voie, aboutir à des résultats solides, si nous savons coordonner nos efforts. Persuadons-nous bien avec Jacob Grimm que les dialectes germaniques de la Belgique recèlent plus d'un problème dont la solution intéresse l'Allemagne autant que notre propre histoire. Reconnaissons aussi que toutes les observations dûment faites sur le parler instinctif de nos compatriotes, nous peuvent initier à la connaissance du développement naturel du lan-

(1) Essai sur l'activité du principe pensant, considéré dans l'institution du langage. Ouvrage accompagné de planches gravées et de figures intercalées dans le texte, pour en faciliter l'intelligence, 2e partie. Du langage par signes fugitifs ou du langage en action. Livre 1er. Des éléments du langage par signes phonétiques ou du langage parlé, par Pierre Kersten, ancien professeur à l'Athénée de Maestricht, rédacteur-propriétaire du Journal historique et littéraire. Volume II. Ce volume se vend à part. Paris, J. Leroux; Liége, chez l'auteur et chez Spée-Zelis, 1853; 410 pages in-8°.

Le 1er volume, qui a paru il y a deux ans, contient la partie psychologique, dirigée principalement contre le système de M. de Bounald sur l'institution *révélée* du langage humain. L'auteur, au contraire, revendique pour l'homme, en cette matière, une très-grande part de coopération spontanée, autonome.

gage en général et nous en révéler les véritables lois. Ici comme en philosophie, le mot de Socrate : *Connais-toi toi-même,* est une devise féconde — dès qu'on la veut réaliser.

M. Kersten, en cherchant à introduire quelqu'ordre, quelque logique dans l'inextricable anarchie de nos alphabets, a fait voir, en plus d'un endroit de ses savantes dissertations, tout le parti qu'on peut tirer de la connaissance des patois de notre pays. Flamand établi depuis longtemps à Liége, il lui a été donné de profiter de documents bien curieux : il lui a suffi pour cela, d'écouter le wallon qui se parle autour de lui et de se ressouvenir du flamand de sa jeunesse. Il faut dire aussi que la nécessité l'a, pour ainsi dire, conduit dans cette voie. Comme il fait au système arbitraire de nos lettres la guerre déjà commencée par Volney, comme il a essentiellement pour principe d'en appeler des aberrations conventionnelles aux droits procédés de la nature, il n'a pu se dispenser de consulter le langage du peuple. Ainsi faisant, il développait très-heureusement son système déjà fermement établi sur les assises de la psychologie, de la physique et de la physiologie. Son livre est un remarquable exemple de ce que peut une idée nettement dégagée, franchement formulée et scientifiquement poursuivie.

Au premier aspect, sa méthode d'observation est bien naïve : il prend, comme au hasard, les plus étranges bigarrures de nos prononciations. Mais en y regardant de près par l'analyse, on est frappé de la justesse et de la fécondité de cette minutieuse enquête de l'idiome des places publiques. On reconnaît alors une vérité trop longtemps méconnue par nos grammairiens, c'est que tout ce qui existe légitimement dans la langue fixée, épurée, littéraire, est sorti du grossier langage de nos ouvriers et de nos paysans. Là, se trouve l'instinct organique dont la civilisation n'offre qu'un raffinement, souvent même qu'une mutilation.

Le cadre de cette Revue ne nous permet pas de nous arrêter aux curieuses appropriations de nos patois à la linguistique, témoignages irrécusables de la richesse du fonds et de la sagacité de celui qui a su l'exploiter. Bornons-nous à un exemple qui fasse au moins pressentir aux personnes studieuses ce qu'on peut attendre de ces voies nouvelles.

Au chapitre XXXI, M. Kersten discute le nombre des articulations ou consonnes. C'est matière plus épineuse qu'on ne pense, surtout quand, au lieu de se laisser conduire par une classification de l'école, on préfère, comme dit notre auteur, « suivre l'action de l'organe vocal et le parcourir dans toute sa longueur, en commençant par le pharynx ou la gorge et en finissant par les lèvres. » Or, l'articulation la plus voisine du vocalisme, c'est *h* flamand, bruit produit par la fuite de l'air par le haut de l'isthme contre la luette et la voûte palatine. Puis vient *g*, la première articulation qui demande l'action de la bouche même, et succinctement l'auteur déroule le tableau des *gutturales*. Vainement on chercherait une distinction catégorique de ces sons dans la langue française; mais dans nos patois ou gaulois ou germains, M. Kersten trouve tout ce qu'il lui faut pour constater et différencier toutes les nuances, du moins celles qui peuvent importer à l'enseignement linguistique.

« En élevant encore un peu plus le dos de la langue vers le voile palatin (p. 287), en resserrant toujours davantage la porte de l'isthme du pharynx et en renforçant le souffle bruyant contre la voûte du palais, *g* devient la forte *ch*, χ. » Pourquoi s'embarasser d'une longue description du son qui n'aboutirait pas, quand on le peut indiquer en flamand et en liégeois? C'est aussi ce que l'auteur fait très-sensément. Plus loin, quand il analyse l'articulation gutturale *ng* et réfute ceux qui en font une nasale, c'est encore à nos patois qu'il recourt. Non qu'il s'engoue mal à propos de tout ce

qu'il y a *chez nous*. Telle n'est pas sa manière, et son livre le prouve. Ce qu'il veut, avec une prédilection qu'il ne cherche pas à cacher, c'est nous convaincre, d'abord, que la parole est naturelle, spontanée et non passivement communiquée, et ensuite, que pour prouver qu'il n'y a rien de factice, ni d'arbitraire, ni de mécanique dans les langues et qu'elles offrent une évolution *organique*, il n'est pas toujours besoin même utile de consulter des langues mortes dans l'antiquité ou perdues au fond de l'immobile Orient.

J. Stecher.

L. F. J. Van den Zande,

HOMME DE LETTRES.

Les *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique,* publiées à Valenciennes avec tant de persévérance et un succès non contesté, ont consacré dans le tome III de la 5e série, p. 422 et suivantes, une courte notice à notre compatriote, M. Van den Zande, dont la vie littéraire est à-peu-près inconnue dans sa propre patrie. Mr Arthur Dinaux, qui est presque une bibliographie ambulante, y a donné la liste complète de toutes les publications de Van den Zande, lesquelles pour la plupart ont une couleur rabélaisienne et humoristique. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici en entier la biographie de cet écrivain qui s'est trouvée en tête du catalogue de sa riche bibliothèque, vendue à Paris à la fin de 1853. Mr L. Van den Zande était frère, pensons-nous, de J. Bernard Van den Zande, professeur à l'hôpital civil d'Anvers, mort le 28 juin 1853. Le *Messager des Sciences* lui a consacré une notice dans le volume de l'année 1853, p. 416.

Van den Zande (L.-F.-J.), né le 13 mars 1780, à Bruxelles, où son père exerçait la chirurgie, fit ses études au collége Thérésien de cette ville et suivit les cours de l'École centrale en 1797. L'année suivante il vint perfectionner ses études à Paris et fut admis, en 1799, à l'École polytechnique. Il en sortit en 1801 pour entrer dans la marine en qualité d'aspirant de première classe. Après quelques mois de service, il donna sa démission et, sur le conseil d'un de ses compatriotes, dont le père était directeur des douanes à Rouen, il entra dans cette administration en 1802.

Les fortes études que Van den Zande avait faites, son jugement prompt et sûr, son style ferme et concis, appelèrent sur lui l'attention de ses chefs. Il parvint bientôt au grade de premier commis de la direction de Rouen, et acquit, dans l'exercice de ces fonctions qui l'initiaient à toutes les branches du service, une grande expérience des hommes et des choses. Appelé à Paris en 1813, il était nommé, en 1831, administrateur, après avoir été successivement sous-chef, chef de bureau et chef de division. Dix ans après il obtint la place de receveur principal des douanes à Marseille, et la conserva jusqu'au 1er juillet 1847, époque à laquelle il demanda sa retraite, après quarante-cinq ans de services.

Dans toutes les positions administratives qu'il a traversées, Van den Zande s'est fait remarquer par un caractère élevé, conciliant et ferme, un esprit de justice et un penchant à obliger dont le souvenir vivra longtemps dans tous les rangs de l'Administration.

Animé de la noble ambition de parcourir sa carrière avec succès, il a toujours mis en première ligne l'accomplissement de ses devoirs, et ce n'est que libre de toute préoccupation administrative, qu'il aimait à satisfaire d'autres goûts.

L'étude des sciences avait été dans sa jeunesse sa passion favorite. Il y renonça complétement en quittant l'École polytechnique. Son esprit actif et plein de vigueur chercha un aliment dans les études littéraires. Avide de savoir, ardent à étudier, il avait dû contracter l'habitude de lire constamment; il lisait partout où il était seul. A cette passion pour la lecture se joignait un goût très-vif pour les beaux-arts, et notamment pour les productions de la gravure; aussi recherchait-il avidement les meilleurs livres et les plus belles estampes.

Il riait souvent de M. Boulard, qui avait fini par renvoyer tous ses locataires pour remplir de livres une maison de cinq étages, et cependant il marchait sur ses traces. Tous les jours régulièrement, au sortir de l'administration, Van den Zande s'arrêtait chez les marchands d'estampes ou chez les libraires. Il était particulièrement connu des Crozet, des Merlin, des Techener. Il sortait rarement de chez eux sans emporter quelques livres plus remarquables, peut-être, par leur valeur intrinsèque que par leur rareté. C'est ainsi qu'il a formé une bibliothèque composée de dix mille volumes et une collection d'estampes, l'une des plus nombreuses qui aient été réunies depuis longues années, et des plus intéressantes par la variété des maîtres, le choix et la beauté des épreuves. Presque tous les graveurs qui ont brillé depuis 1466 se trouvent représentés dans cette collection par des séries de morceaux remarquables, provenant en grande partie des principaux cabinets

qui ont été vendus en Europe. Le catalogue est en ce moment rédigé par M. Guichardot, en qui Van den Zande avait une confiance méritée.

Les ouvrages sur les beaux-arts devaient nécessairement trouver place dans la bibliothèque d'un amateur aussi éclairé que Van den Zande. La théologie orthodoxe, la théologie hétérodoxe, les discussions religieuses, y sont représentées par des ouvrages nombreux et d'un grand intérêt. La morale et surtout la philosophie occupent une notable partie du catalogue; mais la classe la plus riche est celle des belles-lettres. Elle comprend au moins deux mille articles. On y trouve plus de six cents poëtes latins modernes : collection aussi curieuse que difficile à réunir; un grand nombre d'ouvrages de critique, beaucoup de mélanges littéraires, des facéties, quelques romans et la collection des clasiques de Lemaire.

Après la classe des belles-lettres, celle de l'histoire est la plus nombreuse, la plus variée et la plus intéressante. Elle contient de bons mémoires, des voyages estimés, des ouvrages sur les antiquités, la biographie universelle et une précieuse réunion de biographies spéciales.

Bien que Van den Zande eût des livres pour les lire, et non pour le seul plaisir de posséder des éditions rares, sa bibliothèque contient un assez grand nombre de livres curieux, reliés par Niédrée, Thouvenin, Capé et autres. On peut considérer cette collection comme une des plus nombreuses et des mieux choisies qui aient été mises en vente depuis longtemps.

Van den Zande ne se contentait pas de réunir des livres qu'il lisait, des estampes et des dessins qu'il aimait à voir et à montrer, d'entretenir une correspondance très-étendue, il cultivait encore la poésie. Il a fait imprimer en 1845, chez Didot, sous le titre de Fanfreluches poétiques par un matagraboliseur, un volume de contes, épîtres et poésies diverses, qui ne s'est pas vendu. Cet ouvrage figure dans le catalogue de la bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc avec l'observation suivante :

« Ce recueil de contes spirituels m'a été adressé par son auteur, que je » n'ai pas l'honneur de connaître. J'ai reçu avec grand plaisir ce beau vo- » lume, qui, je crois, ne s'est pas vendu; il m'a prouvé que la gaieté n'était » pas entièrement bannie de notre société hypocrite et gourmée. »

En 1849, il publia également un recueil de fables dont un grand nombre pourraient être avouées par nos meilleurs fabulistes, et qui n'ont pas été non plus mises dans le commerce.

Depuis le mois de décembre 1850, jusqu'au mois de janvier 1853, il a fait imprimer, sous le pseudonyme de Jean Rigoleur, et tirer à vingt-cinq exemplaires, dix-neuf épîtres ou dialogues adressés à ses amis, et dans lesquels il s'est peint tout entier.

Il allait donner une nouvelle édition de ses poésies augmentées, lorsqu'il fut atteint de la cruelle maladie à laquelle il a succombé le 1er avril 1855. Suivant ses intentions, ce projet n'aura pas de suite.

M. Quérard, dans ses Supercheries littéraires, a consacré quelques articles spirituels à l'appréciation des œuvres de Van den Zande. L'Académie de Bruxelles allait l'admettre dans son sein lorsque la nouvelle de sa mort est parvenue aux nombreux amis qu'il avait conservés dans son pays natal.

A Paris comme à Marseille, il aimait à recevoir chez lui, non-seulement les employés de son administration, quel que fût leur grade, mais des artistes, des littérateurs, des amateurs de livres et d'estampes. Dans ces réunions, toujours trop courtes, la conversation roulait sur la littérature et les beaux-arts. Il savait l'entremêler de joyeusetés, dites avec une gaieté communicative et une verve entraînante.

Il avait son franc parler sur toutes choses, et ce qui n'était pas simple et vrai, était de sa part l'objet de vigoureuses attaques, soutenues par une instruction profonde, une vaste érudition et un esprit vif et piquant.

Aux qualités de l'esprit il joignait celles du cœur. On l'aimait tout naturellement, et il en était heureux. En 1846, dans un voyage à Rome, le pape Grégoire XVI, après une conversation qui ne laissa pas que d'être assez gaie de part et d'autre, lui donna sa bénédiction pour sa femme, pour ses enfants, pour ses amis et *pour ses ennemis*. A ce mot, Van den Zande en se relevant : Permettez-moi de dire à Votre Sainteté que je crois n'avoir pas d'ennemis. Le pape repliqua aussitôt en souriant : Être douanier et n'avoir pas d'ennemis, c'est difficile.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE (1).

Réponses.

N° 14. — De Raeve, De Feu et d'Aubigny.

Monsieur,

Veuillez insérer dans le *Messager des Sciences* les notes qui suivent sur les chroniqueurs de la ville d'Ypres. Je crois qu'elles satisfairont vos lecteurs pour les questions proposées p. 79, N° 14, du *Messager*, année 1852.

La chronique la plus ancienne d'Ypres est celle de Jean Daubigny, qui pourrait être nommé le Tête-Live yprois. C'est lui qui a écrit l'histoire fabuleuse de cette ville. Sa chronique assez connue ne s'étend que jusqu'à l'année 1557. Je n'ai pu découvrir quand il a vécu.

Thomas De Rave, et non De Raeve, médecin, a rédigé la chronique contemporaine, c'est-à-dire l'histoire des troubles du XVI^e^ siècle jusqu'en 1605.

Guillaume De Feu de son côté a écrit l'histoire d'Ypres jusqu'en 1685. Il a copié Daubigny et De Rave. Le quatrième chroniqueur est Pierre Martin Ramaut, et non Ramant; il était maître d'école à Ypres et maître de poésie (*dichtmeester*) de la société de rhétorique dite *Roosieren met melodie*. Sa devise était :

De liefde bedekt
'T gon den haet verwekt.
Prov. 10, v. 12.

(1) V. *Messager des Sciences historiques*, 1852 et 1853.

Ramaut a arrangé, copié et mis en ordre les chroniques de ses dévanciers et les a continuées jusqu'à la mort de Marie-Thérèse. Ramaut mourut en 1785.

Albert-Philippe Van der Meersch, libraire et relieur à Ypres, décédé il y a environ vingt-cinq ans, a transcrit tout ce que les auteurs précédents avaient laissé sur Ypres. Il y a ajouté quelques particularités sur les couvents et les autres institutions de la ville natale. Le 1er volume contient 744 pages in-folio; le 2e, 694, même format. Cet ouvrage, le plus complet que nous ayons sur Ypres, est la propriété de Mr A. Van den Peereboom, membre de la Chambre des Représentants. Les *Annales de la Société d'Emulation* de Bruges, publieront sous peu des renseignements sur les différentes histoires et chroniques d'Ypres. Que ces notes suffisent pour compléter le Questionnaire du *Messager des Sciences!*

F. V. D. P.

N° 27. — A. Vlaccus.

Nous n'avons pas encore pu découvrir où ce mathématicien est né. Nous trouvons toutefois qu'Adrien Vlacq, Vlac ou Vlaccus s'était établi comme imprimeur-libraire à La Haye en 1653, où il publia dans cette même année *Les premiers Essays des Proverbes,* par Fleury de Belinghen; in-12. — Le Navorscher, IV, 70, demande également des renseignements sur Adrien Vlacq.

Indagax.

Quatrième réponse au N° 35 (Vrylaet).

Messieurs,

J'arrive le troisième et un peu tard peut-être, pour exprimer mon opinion au sujet de la signification du mot *vrylaet.* Mais, vaut mieux tard que jamais.

Les habitants de nos villes jouissant du droit de bour-

geoisie, se nommaient *poorters* et *poorteerssen :* dénomination qui équivalait à celle de *civis* à Rome. Quelques villes avaient une banlieue, dont les habitants jouissaient des mêmes droits que ceux de la ville et les bourgeois *extra-muros* portaient aussi le titre de *poorter,* parce qu'ils étaient soumis aux mêmes lois. Il en était ainsi à Termonde. Je lis en effet dans les Coutumes de cette ville, rub. II, art. 2 : *Welcke poorters worden ontvanghen op het schepen-huijs der voorseijde stede, ende degone woonende* BINNEN DEN LANDE *van Dendermonde sijn ghehouden te doen dese ghewoonelicken eedt,* etc.

Dans d'autres circonstances, il y avait une loi (*keure*) pour la ville, différente de celle de la châtellenie et, souvent, les personnes jouissant du droit de bourgeoisie dans la ville, portaient le nom de *poorter,* tandis que celles, habitant la châtellenie, avaient une autre dénomination. Les bourgeois (*poorters*) de Furnes portaient le nom de *poorter* et ceux de la châtellenie celui de *keurbroeder* (corifrater) et de *keursuster*. On lit dans les coutumes de Furnes, tit. II : *Gheen poorters ende keur-broeders, en sullen mogen gheaenveert wesen voor poorters en keurbroeders,* etc.

A Ypres, comme dans les autres villes, les bourgeois se nommaient *poorters,* et les bourgeois de la châtellenie prenaient la qualification de *laten en latessen*. L'art. 1, chap. 21, des coutumes de la châtellenie d'Ypres, dit : *Item soo wie* LAET *ofte* LATESSE *wesende, woonende binnen de casselrije van Ypre, vertreckt van eender prochie in een ander,* etc.

Dans le Franc de Bruges, ceux qui jouissaient du droit de bourgeoisie, s'appelaient *vrijlaten* et *vrijlatessen* (Voy. les coutumes du Franc, art. XXXVI et seqq.), et le droit de bourgeoisie se nommait lui-même *vrijlaetschap*. Que signifie maintenant ce mot *vrijlaet?* D'après Kiliaen, *laet*

signifie habitant, *incola*, et aussi quelqu'un qui est soumis à une jurisdiction, *subditus jurisdictioni*.

Tout habitant jouissant du droit de bourgeoisie dans la terre du Franc, se nommait *vrijlaet*, de même que l'habitant jouissant du droit de bourgeoisie dans une ville se nommait *poorter*.

En parlant de ceux qui veulent changer de domicile ou abandonner le droit de bourgeoisie du Franc, pour aller habiter une autre jurisdiction, les coutumes du Franc disent, art. XXXV : Si quelqu'un veut quitter son droit de bourgeoisie (*sijn laetschap*) pour accepter un droit de bourgeoisie d'une autre localité (*eenich ander laetschap ofte poorterije*), etc. La terre du Franc se composait de trente-cinq métiers ou *ambachten*, et *de soixante-sept villages constituant le plat pays du Franc*. Il y avait en outre des seigneuries *appendantes*, dont le nombre a varié de vingt-quatre à vingt-huit, et des seigneuries *contribuantes*, dont le nombre s'est élevé de six à dix. Chaque métier avait, outre la loi commune du Franc, quelques autres statuts et priviléges, qui lui étaient propres et auxquels étaient soumis les habitants du métier.

Voilà pourquoi chaque *laet* du Franc prenait encore la dénomination du métier ou de l'*appendance*, auquel il ressortissait. On disait *vrijlaet van Snelleghem*, comme on disait *appendant-laet van den waelschen*.

On a toujours traduit le mot *vrijlaet* par Francôt; on aurait mieux, dit Franc-hôte, car dans plusieurs de nos chartes les *laten* figurent sous le nom de *hospites, hôtes, gasten*. Sous le régime de nos anciennes lois, les justiciables d'une cour foncière portaient aussi le nom de *laten* de tel ou de tel seigneur. C'était au reste des *læti* ou des *leiden*, comme ceux qui figurent dans les Capitulaires.

En résumé, *vrijlaet* signifie un homme jouissant du droit de bourgeoisie dans le Franc (*Vrije*), un *appendant-laet*,

un homme jouissant du même droit dans une appendance du Franc.

Puisque nous en sommes au chapitre du Franc de Bruges, qu'on me permette de faire une observation au sujet du mot *Franc, Vrije.* Vivès et après lui Jacques Marchant, dans sa *Flandriae Descriptio,* lib. 1, p. 136, me semble expliquer parfaitement ce mot : *Hinc nomen illud videtur esse nacta, quod pretio, officiis, obsequiisque in magna annonæ caritate, tempestivis gratisque a jurisdictione Brugensi dissui impetraverit, ut castellani Brugensis juri imperioque laxiori et imbecilliori subderetur, exueritque optimi capitis Balfarti, similesque servitutes.* Cette opinion me paraît d'autant plus fondée, qu'avant la concession de la keure, en 1190, ces Flamands, d'origine saxonne, luttèrent constamment contre l'autorité des comtes de Flandre. Les *Karls* habitaient le *Franc de Bruges* et toute la côte maritime; est-il étonnant qu'ils se soient donné le nom d'hommes libres, *vrijlaten,* et que la terre qu'ils foulaient portât le nom de terre franche, *vrije?*

F. V. D. P.

N° 44.

D'après le *Navorscher,* le *Messager des Sciences* a demandé où serait située la ville de *Danswyck in Schottlandt,* où fut imprimée une des éditions de Van Meteren, *Nederlandsche Oorlogen,* in-fol. Cette édition qui a paru en 1610, ne porte pas *Danswyck in Schottlandt,* mais bien *op Schotlant buyten Danswyck, by Hermès van Loven. — Danswyck* n'est autre chose que la ville de *Dantzick,* qui s'écrivait ainsi autrefois, aussi bien que Dantzigk (Schuer, *Beschryving van de stad Dantzig.* Amst., 1764, p. 2), et *Schotlant* est le nom d'un faubourg de cette ville (Ibid., p. 29).

A. G. B. Schayès.

N° 45. — *Armoiries de Rubens.*

Les armoiries de la famille Rubens, d'où est sorti le célèbre peintre anversois, sont d'*azur, à la fleur-de-lis d'or, au chef d'or, chargé d'un cor de chasse de sable, lié de gueules, enguiché et virolé d'or, accoté de deux roses de gueules, boutonnées d'or et feuillées de sinople.* Cimier : une fleur-de-lis d'or.

Description en flamand : *Draegt van azuer, met de lelie van goud; het hoofd van goud beladen met eenen jagthoren van sabel, gebonden van keel en vercierd met goud, geëvend van twee roozen van keel, geknopt van goud en gebladerd van sinopel.* Helmteeken : *eene lelie van goud.*

Le roi d'Angleterre, Charles I, ajouta aux armoiries qui précèdent, un *canton de (gueules chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé d'azur).*

En flamand : *Het canton van keel met den geluipaerden leeuw van goud, getongd en geklauwd van azuer.*

P. G.

N° 48. — F. Pelsaert.

François Pelsaert était natif d'Anvers, où il vit le jour vers la fin du XVI^e^ siècle. Entré jeune dans la marine marchande de la république des Provinces-Unies, il fut employé par la célèbre compagnie des Indes. En 1628 et 1629, il entreprit pour elle un voyage commercial avec le vaisseau *Batavia,* dont il était commandant, et deux autres navires nommés *Dordrecht* et *Assendelft.* Séparé violemment de ses compagnons de voyage, le *Batavia* échoua le 4 juin 1629 sur le banc de sable d'Abrolho, que les Hollandais désignaient communément sous le nom de *Frederiks-Houtman-Klippen.* — Pelsaert a laissé une description de son voyage sous le titre de *Ongelukkige voyagie van 't schip Ba-*

tavia nae Oost-Indien uytgevaren onder den E. François Pelsaert gebleven op de Abrolhos van Frederick Houtman op de hoogte van 28 *en een half graden by zuyden de Linie Aequinoctiael, vervattende 't verongelucken des schips en de grouwelycke moorderyen onder 't scheeps-volck op't Eylandt Batavias-Kerckhoff, nevens de straffe der hantdadigers in de jaren* 1628 *en* 1629, 't Amsterdam, Hartgers, 1648, in-4°. Pelsaert y raconte sous les couleurs les plus vives le sort de son navire, la révolte des hommes de son équipage, les horribles excès auxquels ils se livrèrent et le châtiment qui atteignit les coupables. On y voit le courage, la présence d'esprit et le dévouement dont ce brave marin fit preuve dans les efforts qu'il tenta pour sauver ses compagnons de voyage de la mort et remplir la mission dont la compagnie des Indes l'avait chargé. Après ces événements nous perdons Pelsaert de vue. On a fait de sa relation un autre tirage, en tout semblable à l'édition dont nous venons de citer le titre, mais avec interversion de quelques pièces justificatives, et avec un appendice ainsi intitulé : *Verbael ende historisch verhael van t'gene de vereenighde nederlandtsche geoctroyeerde oost-indische compagnies dienaers onder de directie van Jeremias Van Vliet, in* 1636 *en* 1637, *by den koningh van Siam in de stadt Judia wedervaren is* (38 pages); — tandis que l'appendice qui termine l'autre exemplaire, porte : *Hier achter is noch bygevoegt eenige discoursen des Oost-Indische Zeevaert,* etc. Ce ne sont donc que des tirages différents d'un même ouvrage, publié par Joost Hartgers dans cette collection si populaire autrefois dans nos contrées, qui était connue sous le nom de : *Oost- en West-Indische Voyagien met de beschryvingen van Indiën,* collection où l'on trouve aussi les voyages des célèbres navigateurs hollandais *Heemskerck, Houtman, Lemaire,* etc., etc.

J. D. S. G.

N° 49. — *Biographie de Pierre l'Hermite, par* P. d'Oultreman.

La Bibliothèque de l'Université de Liége possède un exemplaire de la vie de Pierre l'Hermite, par d'Oultreman; en voici le titre exact : *La Vie dv venerable Pierre L'Hermite. Avcteur de la premiere croisade, et conqueste de Ierusalem. Pere et Fondateur de l'abbaye de Nevf-Moustier et de la maison des l'Hermites. Avec un brief recueil des Croisades suivantes, qui contient vn abbregé de l'Histoire de Ierusalem jusques à la perte finale de ce royaume. Par le P. Pierre d'Ovltreman de la compagnie de Jesvs.*

A Valencienne, de l'Imp. de Ian Vervliet, 1632, petit in-8°, de 155 et 66 pages, sans la table.

Ul. C.

QUESTIONS NOUVELLES.

N° 51. — Alexandre Vanden Bussche.

Alexandre Vanden Bussche, dit *le Sylvain,* originaire de la Flandre, officier à la cour de Charles IX et de Henri III, a publié à Paris, de 1572 à 1582, plusieurs opuscules en vers et en prose, qui ne sont pas dépourvus de mérite. Nous citerons entre autres le livre suivant, imprimé à Paris en 1575 et réimprimé à Anvers en 1579 : *Les procez tragiques, contenant cinquante et cinq histoires, avec les accusations, demandes et défenses d'icelles; ensemble quelques Poësies morales, le tout par Alexandre Vanden Bussche, Flandrois, dit le Sylvain. Dédié au duc de Lorraine,* etc.

Paquot, dans ses *Mémoires,* fait naître cet écrivain à Audenarde. Mais cette assertion est abandonnée aujourd'hui en faveur d'Alost, nous ignorons trop pourquoi.

Pourrait-on nous indiquer la source où Paquot a puisé ses renseignements, ou nous fournir quelques lumières *certaines* sur le lieu de naissance d'Alexandre Vanden Bussche?

E. V. D. S.

N° 52. — Charles de Croy.

La première femme de Charles de Croy, prince de Chimay, était Marie de Brimeu, comtesse de Meghem (peut-être une descendante collatérale du ministre de Marie de Bourgogne, De Brimeu, seigneur d'Imbercourt). Elle avait été mariée, en premières noces, à Lancelot de Berlaymont, décédé en 1578. Est-elle restée près de son mari, jusqu'à la fin de sa vie, même quand il passa sous les drapeaux de Philippe II en 1584? — En secondes noces, il épousa sa cousine Dorothée de Croy. Sait-on quelques particularités sur Marie de Brimeu?

(*Navorscher*, III, 522).

N° 53. — Nauwincx.

Henri Nauwincx, peintre et graveur, naquit à Schoonhoven, en Hollande, et laissa un grand nombre de productions remarquables. Il florissait avec son contemporain, Jean Asselyn, dans la première moitié du XVII^e^ siècle. On désire savoir s'il avait quelque rapport avec la famille *Nauwincx*, mentionnée dans les registres de la bourgeoisie d'Audenarde au XVI^e^ siècle?

C. d'A.

N° 54.

Connaît-on un exemplaire de la brochure suivante, publiée à Liége en 1718 :

Description du magnifique présent fait par Pierre I^er^, Empereur de Russie, aux magistrats de Spa; in-8°.

Ul. C.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Ruines de l'Abbaye de St-Bavon, a Gand. — La Commission pour la conservation des monuments et objets d'art de la ville de Gand, à la sollicitude de laquelle sont confiées les précieuses ruines de l'abbaye de St-Bavon, y fit placer au mois d'août 1847 un album destiné à recevoir la signature des visiteurs. Toutes les feuilles de cet album étant remplies, il vient d'être déposé aux archives de la Commission. La première signature étant du 30 août 1847, et la dernière du 12 novembre 1853, le registre embrasse une période de six ans et deux mois. Durant cet espace, 3287 personnes y ont inscrit leur nom. Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

1847 (4 mois)	145
1848	231
1849	343
1850	617
1851	667
1852	652
1853 (dix mois)	632
	3287

Voici quelques noms pris, au hasard, au milieu de ces pages si intéressantes : 30 août 1847, Gustaf Wappers, Ernest Slingeneyer et Michel Verzwyvel; — 10 septembre, P. Van Schendel; — 11, Conscience et L. Serrure, cet architecte enlevé trop tôt à son art; — 21, L.-A. Von Ploennis; — 27, Jules Gailhabaud, de Paris; — 27 octobre, Charles Rogier, ministre de l'intérieur, et baron Chazal, ministre de la guerre; — 15 juillet 1848, Paul Abadie, architecte de la Commission des monuments historiques de France; — 12 octobre 1848, François Wey, de Paris; — 30 mars 1849, Ismael-Bey, d'Égypte; — 20 juin, Didron aîné, archéologue de Paris; — 26 août, Guillaume Geefs; — 27 août, les membres du Congrès flamand, à cette époque réunis à Gand, et parmi eux Alberdingk-Thym, qui écrivit sur l'album les vers suivants :

Dit volk is waard te leven,
Daar 't zijn *verleden* mint.
En, voor zijn heil niet blind,
Zijn toekomst ook gepaste zorg wil geven.

20 septembre, comte de Montalivet; — 12 avril 1850, Herfst, fabricant de papier à Waddingsveen, près de Gouda; il inscrivit sous son nom ces deux vers :

Gij trotschen die kasteelen bouwt,
Ga naar deez' bouwval en aanschouwt. Beets.

9 septembre 1850, Koushem-Effendi et Seyd-Bey, officiers au service de l'empereur de Turquie; Glavany, de Constantinople. Ces messieurs ont signé en turc et en français; ils étaient accompagnés de M. le vicomte de Kerckhove, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles. V. G.

P.-P. Rubens, né a Siegen. — On a tant dit sur le lieu de naissance de l'illustre peintre Rubens qu'on devait regarder la question comme insoluble. On l'a tour à tour fait naître à Anvers, à Cologne et à Curange. Et voilà que chacune de ces assertions se trouve être renversée par des documents irrécusables, nouvellement découverts, et qui assignent la petite ville de Siegen comme lieu de naissance à ce grand artiste. M. Bakhuizen van den Brink vient de faire connaître ce curieux point d'histoire dans son intéressant ouvrage, intitulé : *Het huwelijk van Willem van Oranje met Anna van Saxen, historisch kritisch onderzocht.* Amsterdam, 1853, p. 133-143. — D'après ces recherches, il est établi que P.-P. Rubens vit le jour à Siegen (Nassau), pendant que son père, Jean Rubens, y était retenu prisonnier en conséquence des poursuites dont il était l'objet pour avoir eu des relations criminelles avec Anne de Saxe, femme de Guillaume d'Orange. M. Gachet a analysé cette partie du travail de M. Bakhuizen et regarde avec raison le problème du lieu de naissance de Rubens comme définitivement résolu. (*Bulletins de la Commission d'Histoire*, 2e série, V, 285-298).

Archives d'Ypres. — M. Diegerik, ancien archiviste d'Ypres, vient de terminer le premier volume de l'Inventaire des archives de cette ville. Ce volume contient 18 chartes du XIIe siècle (1101 à 1197), 170 chartes du XIIIe siècle (1200 à 1300), 184 chartes pour le premier quart du XIVe siècle. A la fin de cet ouvrage se trouvent quelques documents imprimés en entier, à cause de leur grande importance. Ce sont : 1° les premières lois accordées aux Yprois, par Philippe d'Alsace (1171); 2° la charte de Philippe de Namur, régent de Flandre pendant l'absence de Baudouin de Constantinople, prescrivant la manière dont seront nommés les échevins de la ville d'Ypres (1209); 3° une charte de Philippe-le-Bel, roi de France, prescrivant un nouveau

mode de nomination des échevins, après qu'il avait confisqué la Flandre à son profit lors de l'emprisonnement de Gui de Dampierre (1301). On y lit entre autres cette clause incroyable, que les personnes chargées de nommer les échevins, seront, d'après son ordre, *enfermées dans un local quelconque, sans boire ni manger,* jusqu'à ce qu'ils soient d'accord sur la nomination de huit échevins dévoués au roi de France. (C'est un conclave aux petits pieds !)

L'impression du second volume commencera à la nouvelle année, pour être terminée avant la fin de juin.

(Extrait du rapport sur l'administration et l'état des affaires de la ville d'Ypres, durant l'année 1852. Ypres, Lambin, 1853).

Archives de Courtrai. — Le collége échevinal de Courtrai s'est entendu avec MM. Mussely-Boudewyn et Frère, typographes en cette ville, pour l'impression de l'Inventaire des archives communales. L'ouvrage sera livré au public dans le courant de cette année, s'il n'arrive point de retards, qui pourraient naître par suite de la circonstance que des renseignements assez nombreux, destinés à compléter des lacunes qu'il importe de combler, doivent être recueillis au dépôt général des Archives du royaume et à la chambre des comptes à Lille. L'ouvrage comprendra environ 640 pages d'impression in-4°.

Ainsi Courtrai sera, après Gand, la première ville qui publiera un inventaire de ses chartes et documents historiques.

Histoire de Maubeuge, par Mr Z. Piérart. — Qui ne connaît Maubeuge et son ancienne abbaye, fondée par Ste-Aldegonde en l'an 661? Qui ne sait que c'est dans l'antique *Malbodium* que naquit ce grand peintre, digne successeur des Van Eyck, de Memling et de Vander Goes; nous voulons parler de Jean Gossart, dit de Maubeuge, appelé par corruption *Johannes Mabusius?* Qui d'entre nous enfin n'a pas eu une grande-tante ou une arrière-grande tante, chanoinesse de ce chapitre, où il fallait alléguer tant de quartiers de noblesse pour être admise! Qu'il nous soit donc permis de signaler à l'attention des lecteurs belges un ouvrage qu'un savant actif et laborieux, Mr Z. Piérart, vient de publier sur cette petite, mais ancienne ville du Hainaut, sous le titre de *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes, avec des notes sur les villages de l'ancienne prévôté de cette ville.* Outre la monographie historique de Maubeuge même, ce livre renferme d'importants détails sur bon nombre de villages de la Belgique actuelle, qui étaient compris dans l'ancienne prévôté ou qui se rattachaient aux monastères d'Hautmont, Liessies et Maubeuge. Il intéresse encore notre pays à d'autres titres, car il contient une foule de particularités qui touchent à nos institutions féodales et communales, à nos lois et à nos coutumes. L'auteur s'est

en outre plu à discuter et à décider dans plusieurs chapitres des points d'archéologie et de topographie longtemps contestés parmi les savants, notamment ceux qui sont relatifs aux lieux où Jules-César vainquit les Nerviens et où campa son lieutenant, Quintus Cicero. Ces points examinés avec soin et une bonne critique, sont accompagnés de plans. L'un d'eux est celui d'un camp romain situé sur la frontière belge, parfaitement conservé et dont on avait jusqu'ici ignoré l'existence. Une partie non moins curieuse est celle relative à des guerres plus modernes et entre autres aux hostilités dont furent le théâtre les bords de la Sambre dans les premières années de la Révolution française. L'ouvrage est précédé d'une excellente introduction et suivi d'un glossaire explicatif de vieux mots français. Ce remarquable travail fait honneur aux connaissances historiques de M. Piérart, et nous ne nous étonnons pas qu'il ait été jugé avec une grande bienveillance en France, entre autres dans les *Archives du Nord*, publiées par M. Dinaux, et par Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*. En lui consacrant ces quelques lignes, le *Messager des Sciences* s'estimera heureux d'avoir fait connaître en Belgique un livre qui a tant de titres pour nous intéresser.

Histoire des environs de Bruxelles. — Non content d'avoir publié avec M. Henne la plus complète histoire de Bruxelles qui existe, Mr Alp. Wauters achève en quelque sorte aujourd'hui cet excellent ouvrage, — en faisant paraître l'*Histoire des environs de Bruxelles*, qui formera trois gros volumes in-8o, dont 14 livraisons ont déjà vu le jour. Tout le territoire qui, à plusieurs lieues à la ronde, entoure la capitale, y est l'objet des investigations du savant et judicieux auteur; les villages, les hameaux, les anciennes seigneuries, les châteaux, les moindres chapelles y sont décrites avec force notes et documents à l'appui, de façon à rendre intéressante l'histoire des localités les plus insignifiantes. Il faut connaître les lieux décrits par l'auteur pour savoir combien les détails qu'il donne sont exacts, combien il est minutieux dans ses descriptions topographiques. Les souvenirs locaux, les traditions, les légendes, les pélerinages, les batailles et les combats, les exécutions judiciaires et les fêtes, les données statistiques, les foires, les marchés, la voierie publique, rien n'est oublié dans ces curieuses monographies. Ce livre, bien conçu et bien exécuté, est le complément indispensable de l'*Histoire de Bruxelles*. Il est orné en outre d'un grand nombre de dessins sur bois dans le texte, représentant des églises, des châteaux, des sceaux, etc. M. Wauters y examine çà et là quelques grandes questions d'histoire avec un esprit de critique parfait; nous citerons entre autres ce qu'il dit de la fameuse guerre de Grimberghe et ce qui se rattache à l'histoire de la forteresse de Vilvorde.

Y.

Tombe d'Ivo Vermeersch, peintre belge, a Munich. — Le cimetière de Munich, eu égard au nombre et au mérite artistique des monuments funèbres en bois, en terre cuite, en grès, en marbre, même en bronze, dont il est littéralement couvert, est sans contredit un des plus remarquables de l'Allemagne; le plan en fut dressé en 1818, par l'architecte Dr. Vorherr, qui lui donna la forme d'un sarcophage antique, dont l'extrémité supérieure est fermée par une galerie voûtée, destinée à recevoir des bustes d'hommes de mérite.

C'est dans l'allée principale de ce cimetière qu'on a placé récemment un monument élevé à la mémoire d'un de nos compatriotes, le peintre Ivo Vermeersch; cet artiste est mort subitement à Munich, en 1852, comme nos lecteurs ont pu le voir dans la notice nécrologique qui lui a été consacrée dans le *Messager des Sciences historiques,* année 1852, p. 372.

Le monument est en marbre gris du Tyrol; une seule niche renferme les bustes d'Ivo Vermeersch et de son épouse Amalia de Dahl, morts le même jour. Ces bustes sont en marbre blanc et d'une beauté remarquable; ils ont été exécutés par le célèbre Halbig, professeur de sculpture à l'Académie de Munich, d'après les masques des défunts, moulés par ordre du roi de Bavière

Au-dessous de l'écusson traditionnel des artistes, une inscription en langue allemande porte textuellement :

Hier rühen
vereint im tode wie in leben
Ivo Vermeersch
maler, geb. z. Maldegen (*sic*) in Belgien, d. 9 jan 1809 (1)
u. s. frau
Amalia geb. v. Dahl
geb. z. Munchen. d. 14 feb. 1815.
Sie starben beide d. 14 mai 1852.

Le peintre Ivo Vermeersch n'a laissé qu'une fille en bas-âge.

Le 6 décembre dernier, on a exposé en vente à Munich, les portefeuilles, les esquisses et les tableaux délaissés par cet artiste; le haut prix auquel tous ces objets ont été vendus, justifie jusqu'à un certain point le rédacteur de catalogue J. Aümuller, qui se borne à dire au public « que le mérite de Ivo Vermeersch est trop connu pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge; » comme Belge, nous ne pouvons lui pardonner d'avoir dissimulé la véritable nationalité de cet artiste.

(1) Il est à remarquer que cette date ne correspond pas avec celle que donne la notice nécrologique que nous venons de citer; elle fait naître Ivo Vermeersch en 1811. Nous ne savons de quel côté est l'erreur.

Ce catalogue a pour titre : « Verzeichniss über den Künstlerischen Rücklass » des verstorben architectur malers Ivo Ambros Vermeersch, bestehend in » Aquarellen, Getuschten und Bleistiftzeichnungen, Oelgemälden, Oelskizzen, » Kupferstichen, Lithographien, etc. »

Le lecteur pourra se faire une idée de l'activité d'Ivo Vermeersch durant son séjour en Allemagne par le résumé que nous donnons ici du catalogue, qui comprend 18 pages et 412 numéros :

42 aquarelles, 42 vues à l'encre de Chine, 47 dessins au crayon, 32 esquisses au crayon, représentant des monuments et des ruines des bords du Rhin et du Necker, de la Saxe, de la Bavière, du Wurtemburg, du Tyrol, de la Lombardie, de Venise, de la Toscane, de Rome et de la Sicile.

26 lots d'études au crayon.

30 esquisses à l'huile, sur papier.

31 tableaux et esquisses encadrés, etc., etc.

Dans le nombre il n'y a que quatre ou cinq sujets qui rappellent la Belgique; les autres se rapportent au séjour de Vermeersch en Allemagne et en Italie.

Nous avions l'intention de réunir pendant notre séjour à Munich (où nous avons eu l'avantage de faire la connaissance d'Ivo Vermeersch, il y a dix ans à son retour d'une excursion artistique en Bohême), quelques données sur les travaux de cet artiste; nous y avons renoncé, parce que nous avons appris de bonne source qu'on s'occupe de la publication d'une biographie circonstanciée de notre compatriote. Is. H.

Concours du Willems-Fonds. — L'association du Willems-Fonds qui s'occupe particulièrement de la publication de livres utiles en langue flamande, a été fondée à Gand en mars 1851. Elle compte aujourd'hui 150 membres, dont les cotisations annuelles servent à encourager et à propager le goût de cette langue. Sa situation de plus en plus prospère lui a permis d'étendre cette année encore son efficace action. Aussi vient-elle d'ouvrir un concours sur l'importante question qui suit et qui nous semble bien digne d'une réponse sérieuse :

Quelle est la véritable tendance, la véritable signification de ce qu'on est convenu d'appeler le Mouvememt Flamand en Belgique, et quelle est l'influence que ce mouvement doit avoir sur l'avenir du pays, au point de vue national?

Le prix du mémoire couronné est une somme de 150 fr. Si cependant le meilleur mémoire envoyé ne satisfaisait pas complétement aux conditions de ce concours, le Comité se réserve d'accorder à l'auteur tel encouragement qu'il jugera convenable.

Les mémoires, rédigés en français ou en flamand, ne pourront avoir une étendue trop considérable; ils devront être adressés au secrétaire du Comité, nouvelle rue Thérésienne, n° 15, à Gand, avant le 1er décembre 1854.

A. Van den Eynde del. Ch. Inghels S.

HOSPICE DE WENEMAEF, A GAND

INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE

Hospice de Wenemaer,

DIT DE S^t^-LAURENT.

Dans un article assez étendu publié dans ce recueil (année 1853, p. 64), nous avons donné une biographie aussi complète que possible de Guillaume Wenemaer, fondateur de l'hospice de ce nom à la place S^te^-Pharaïlde, en notre ville. Nous nous occuperons aujourd'hui de l'histoire même de cet antique établissement. Toutefois avant d'aborder la description proprement dite de l'hospice de Wenemaer, nous croyons nécessaire de dire quelques mots au sujet des documents manuscrits sur lesquels reposent surtout nos assertions.

Les archives anciennes de l'administration des hospices de notre ville sont très-abondantes. On y conserve les archives particulières de presque tous nos établissements de bienfaisance. On y trouve entre autres un grand nombre de chartes originales et de documents manuscrits concernant la fondation qui nous occupe; des comptes, des pièces de procès et des papiers nombreux qui en renferment toute l'histoire. Enfin nous citerons un beau volume, sur parchemin, gr. in-4°, qui contient les principaux actes de la fondation susmentionnée. Ce cartulaire dont l'écriture est, pour le fond, du XV^e^ siècle, porte sur sa couverture, enduite d'une couleur rouge foncée, le double écusson de Wenemaer et de Marguerite Sbrunen, sa femme; le premier, de sinople, à dix billettes d'argent; le deuxième, de

sable, au buste de femme au naturel. A la suite des pièces qui y sont transcrites, se trouve disposée sous forme d'arbre généalogique la filiation des familles issues de Wenemaer et de Sbrunen et dont les héritiers, aux termes de l'acte de fondation, avaient droit de devenir tuteurs ou gouverneurs de l'hospice. Cette filiation, comme on le pense bien, était devenue par la succession des temps un véritable dédale, source d'innombrables procès entre les échevins de la ville et les ayant-droits.

C'est dans ce beau manuscrit qu'on remarque les deux miniatures dont nous avons parlé dans l'article consacré à Wenemaer. Ces archives possèdent de ce cartulaire une copie de copie en assez mauvais état, collationnée et authentiquée le 28 juin 1565, par le greffier du Conseil de Flandre, *P. de Bevere*. Cette copie de copie fut faite à Londres le 18 octobre 1575, nous ne savons à quel propos, et certifiée conforme par *Paul Typoots*, notaire public. Elle est suivie de la copie des arbres généalogiques susmentionnés, également authentiquée. Parmi les archives de cet hospice se trouve en outre une pièce de l'an 1269, dont nous parlerons tantôt et qui est antérieure de cinquante-quatre ans à la fondation même.

Nous arrivons maintenant à la description de l'hospice de Wenemaer.

Dans le fond du marché, appelé aujourd'hui place Ste-Pharaïlde, entre la belle façade du Marché aux Poissons, bâtie vers la fin du XVIIe siècle, par Adrien Van der Linden, architecte de la ville, sur les dessins du sculpteur Arthus Quellyn, — et les restes de l'antique Château des Comtes qui dominent les chétives petites maisons qu'on y a adossées, — on voit un édifice d'assez simple apparence, mais restauré dernièrement avec soin par l'administration des hospices civils, dans le goût du XVIIe siècle. C'est l'entrée de l'hospice de Wenemaer.

Cet édifice, composé d'une double façade à pignons découpés et percée de nombreuses fenêtres à croisillons de pierre, porte sur sa devanture le millésime 1584. On y remarque une porte assez large à cintre surbaissé et au-dessus de laquelle on a placé la statuette de S^t^-Laurent, patron de l'hospice, dans une niche de pierre bleue; sur le socle de la statuette on lit la date de 1516.

Tous les historiens de Gand fixent la fondation de cette maison à l'année 1525, époque à laquelle un riche bourgeois de Gand, Guillaume Wenemaer, et sa femme Marguerite Sbrunen, convertirent en institution de bienfaisance pour les pauvres une maison qu'ils habitaient à cet endroit et qui portait le nom de : *le Paradis* (*het Paradys*).

Disons en passant que cette institution ne paraît rien avoir de commun avec un autre hôpital qui doit avoir existé dès le XII^e^ siècle, dans l'enceinte du Château des Comtes, et auquel Siger, châtelain de Gand, attribua en 1199 une fondation en ces termes : *tertiam* (*fundationem*) *similiter apud Aertevelde in basilica hospitalis ante portam domus suae constituti.*

C'était probablement l'infirmerie de la demeure comtale, qui avait en outre sa chapelle et ses écoles, comme la plupart des résidences princières de cette époque (1).

Plus de cinquante ans avant la date de cette fondation, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, avait vendu à Foulques Masch, prêtre, appartenant à une famille considérable de cette ville, une propriété, située sur le territoire qu'occupait le Château des Comtes (*Aula Comitis*), encore existant aujourd'hui. Cette propriété, sise devant le château, avait été cédée avec l'alluvion ou terrain vague qui la longeait du côté de la Lys, derrière les écoles de l'église de

(1) *Annales de la Société royale des Beaux-Arts de Gand*, 1851-52, p. 199, article de M. Colinez sur l'église de S^te^-Pharaïlde.

Ste-Pharaïlde, écoles qui par parenthèse, faisaient partie intégrante du palais de nos princes (1), pour la somme de 100 liv. de Flandre, plus une rente annuelle de 20 sols de la même monnaie, à payer au comte par l'acquéreur et ses héritiers à la St-Remy. — Elle lui abandonna en outre une ruelle (*parvum vicum*), qui conduisait de la rue près du Château vers la Lieve, pour 40 sols de la même monnaie et une rente de 12 deniers. L'alluvion (*rejectum*) s'étendait, en longueur, de la dite propriété vers la Lys. C'est le terrain qu'occupe aujourd'hui en partie le Marché aux Poissons. En largeur, elle s'étendait derrière les écoles vers le canal (*aqua*) de la Lieve, le tout d'après le mesurage officiel fait par maître Jean de St-Eloy, clerc de la comtesse.

Moyennant cette vente, Foulques Masch devint propriétaire de tout ce qui avait été planté et bâti sur ce terrain. La comtesse se reconnut en outre payée du prix de l'acquisition et déclara lui en garantir la paisible jouissance. Son fils Gui, comte de Namur, s'empressa de ratifier cette cession à la même date.

Voici la charte de Marguerite et de Gui :

« Nos Margareta, Flandrie et Haynonie comitissa, notum facimus universis quod nos vendidimus et concessimus dilecto nostro magistro, Fulconi Masch, clerico, fundum loci in quo sita erat domus que Aula Comitis dicebatur ante castrum nostrum Gandense, cum reiecto sive terra vacua, incunte in latere dicti fundi versus Lisiam post scolas sancte Pharaïldis gandensis et post locum ubi domus et virgultum Gerardi, prepositi dicte ecclesiae, sita erant, pro centum libris Flandrens., et pro viginti sol. annui redditus nobis et nostris heredibus comitibus Flandrie annis singulis in festu sancti Remigii ab eodem magistro F. et suis heredibus perpetuum persolvendis; vendidimus (etiam... dic)to Fulconi quemdam parvum vicum qui se extendit à strata iuxta castrum nostrum predictum . . . . . fundi usque ad Lievam pro quadraginta sol. dicte monete et duodecim denariis annui (census nobis) et dictis nostris heredibus memorato termino perpetuo persolvendis ab ipso magistro

(1) M. Warnkœnig nous a donné quelques détails curieux au sujet du régime de ces écoles dans son *Histoire de Flandre*, t. I. Trad. par A. Gheldolf.

F. et suis heredibus predicto quietè et pacificè perpetuo possidendis. Dictum vero reiectum sive terra vacua se extendit à dicto fundo usque ad Lisiam in longitudine. In latitudine verò à dictis scolis et loco predicto usque ad aquam que Livia nuncupatur prout magister J. de Monte sancti Eligii, fidelis clericus noster.... vice nostra limitavit et deliberavit eidem. Potest autem dictus magister F. et sui heredes de predictis et de eo quod in eodem plantatum vel edificatum fuerit, disponere pro suo libito voluntatis, dum tamen dicti census nobis et heredibus nostris predictis persolvantur annuatim, secundum consuetudinem. Et recognoscimus de centum libris et quadraginta solidis quos nobis debebat dictus magister F. occasione venditionum predictarum, per manus dilecti et fidelis clerici nostri, magistri Johannis predicti, fuisse nobis in bona et bene numerata pecunia plenarie satisfactum. Promittentes nos dicto magistro F. et suis heredibus predicta bona et singula pro nobis et heredibus nostris.. . erga omnes ad ius et legem venientes garandisare. In cuius rei testimonium et munimen presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Ego verò Guido, comes Flandrie et marchio Namurcensis, predicta omnia et singula rata et firmata habeo et approbo, promittens quod contra premissa vel aliquid premissorum per me vel per alium non veniam in futurum. In quorum testimonium et munimen sigillum meum, unà cum sigillo karissime domine nostre mee predicte duxi presentibus litteris apponendum. Actum anno domini M° CC° sexagesimo nono, mense decembris » (1).

(*Sceau enlevé; fortement endommagé*).

Cet acte fut confirmé, en 1311, par Robert de Béthune; il est extrêmement curieux pour l'ancienne topographie de cette partie de la ville.

Foulques Masch, devenu depuis chanoine de Tournai, semble y avoir construit un édifice d'une certaine importance qui reçut le nom de : *het Paradys*. On sait que les *steenen*, c'est-à-dire les maisons bâties entièrement en pierres dans nos villes flamandes, portaient presque toutes des dénominations particulières, pour les distinguer des habitations plus modestes, construites en bois ou en torchis, qui servaient de demeure aux bourgeois et aux artisans (2).

(1) Origin. Arch. hospices civils.

(2) V. ce que nous avons dit à ce sujet dans le *Messager des Sciences*, année 1851, p. 374 et suiv.

Il fit don de toute sa propriété, on ne sait à quelle fin, au magistrat de Gand. Après sa mort, ses héritiers contestèrent la validité de cette donation, et à la suite de longs débats, les échevins furent obligés de l'annuler. Il existe aux archives des hospices civils des chartes nombreuses, relatives à ce procès.

Plus tard, probablement vers l'an 1518, les héritiers de Foulques Masch vendirent cette propriété, avec les charges qui la grévaient, à Guillaume Wenemaer et à Marguerite Sbrunen, qui en firent l'acquisition dans le but d'y établir un hospice pour les pauvres (1).

A cet effet, ils comparurent au mois de juillet 1525, devant les échevins de la Keure, dont faisait partie Jean Masch, peut-être un des héritiers du chanoine Foulques. — Ils y déclarèrent céder et transférer avec toutes les formalités requises à cette époque (*met handen, met monde ende met werpinghe*), à Jean Sbrunen et à dame Lisbette, sa femme, — père et mère de dame Marguerite, — ainsi qu'à Jean et Baudouin Wenemaer, — frères de Guillaume, — leur maison et héritage, nommé *le Paradis,* avec tout ce qui en dépendait, tels qu'ils l'avaient acheté des héritiers de Foulques Masch, pour être mis à l'usage exclusif des pauvres. Ils s'en réservèrent toutefois la jouissance la vie durante de tous deux ou du dernier survivant, toujours avec l'intention de l'affecter aux pauvres. Ils stipulèrent qu'après la mort du dernier survivant des époux, le droit de gouverner cette institution charitable passerait du côté de Guillaume et de Marguerite, au plus proche héritier mâle et bourgeois de Gand, dans chacune des deux branches. En cas d'extinction des héritiers directs ou collatéraux des deux côtés, la régie de cette maison serait confiée aux doyens

(1) Des actes de 1516 et 1517 parlent d'un quart de la maison dite *le Paradis*, vendu à Marguerite, fille de Gilles Masch (Orig. archives hospices civils).

d'âge des échevins de la Keure et des échevins des Parchons, qui alors en deviendraient dans la suite des temps seuls gouverneurs et tuteurs de droit (1).

Louis de Nevers, comte de Flandre, confirma par lettres du 5 août 1323, cette fondation de la manière suivante, et la déchargea du paiement de la rente annuelle de 21 sols dont elle était grévée, voulant ainsi donner un témoignage public d'estime à Wenemaer, que le comte déclare tenir pour *son ami et prudome.*

« Nous Loys, cuens de Flandre et de Nevers, faisons savoir à tous que comme nos chiers et ameis Willaumes Wenemaer, bourgois de no ville de Gand, ait ains que il nous a monstre, achatee et acquise le maison que on nome *Paradis,* assise en nodite ville sour le Lys, devant le place que est entre no chastel et léglise S. Pharalt, en lequelle maison il entent pour Dieu et aumosne et pour le salut de son asme et des autres asmes de tous ses bienfaiteurs, faire et estorer un hopital, pour rechevoir et herbergher pouvres gens. Et nous ait souppliet et requis que nous lui vosissiemes consentir et souffrir que il pewist ledite maison delivrer et deskerkir de vingt et un sols de rente hieretable par an, que ledite maisons doit hieretablement caseun an au jour de la fieste S. Bavon, rendre à nos briefs d'Assenede pour un souffisans reconpensation et restor de autant que il nous a volu et offert de rente restorer et assener sour autre lieu convignable. Nous qui pour ledit Willaume que nous tenons pour no ami et pour prudome, vorriemes molt faire et espicialement pour avanchir et effonchier le boin propos que il a de ciertaine science et de grasce especiale, avons audit Willaume al oes de sen dit hopital perpétuellement et a tousjours otriet, doneit et conteit, otrions, donnons et contons frankement et purement sans reconpensation et sans restor, que il ne autres fors dieus nous en doit faire, ledite rente de vint et un sols, et volons et estaublissons que ledite maison soit dore en avant à tous oirs mais franche, quite et délivre et deskierkie de ledite rente, et le quitons, délivrons et deskierkons en teil manire que nous, no hoir ou successeurs quiconques avoient ou avoir porroient de nous cause de ledite rente ne puissons jamais à nul iour sous ledite maison riens demander ou réclamer pour le cause de ledite rente audit Willaume, ses hoirs, ne autres que de li ou de ses hoirs aroient ou avoir porroient cause en ledite maison. Et quant

(1) Cette pièce publiée par Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, II, 339, note 1, se trouve aussi dans le cartulaire en parchemin décrit plus haut.

à ce fermement wardeir, tenir et warandir, nous volons estre astrains et obligiés, astraingnons et obligons, nous, nos hoirs et successeurs et tous ciaus qui de nous en ce cas aroient ou avoir porroient cause. Si mandons et commandons par ces présentes lettres à Colard de Marchiennes, recheveur de nos dis briefs d'Assenede, et à tous autres recheveurs dedis briefs, qui pour le tems a venir i seront, que ledit Willaume, ses hoirs et successeurs et ledite maison teignent quites et paisibles de ledite rente et que il ne les molestoit de riens pour le cause de ledite rente, anchois ostent et rabastent de leurs briefs ledite rente, et parmi ce nous volons qu'il si puissent acquiter et acheter et soient quite de tant que ledite rente monte au compte de notre renenghe. En tesmoins de laquel chose nous avons fait mettre nostre grand scel à ces presentes lettres, qui furent faites à Donse et données en lan de grasce mil trois cent et vint et trois, le chinquime jour del mois daoust al entrée. »

(*Sous le vidimus original en latin, sceau enlevé, de P., doyen de chrétienté de Gand, le 4e jour après l'Assomption* 1325; *Archives hospices civils*).

La mort violente de Wenemaer qui périt en 1525, loin de refroidir la piété de Marguerite, sa veuve, fut pour elle l'occasion de régulariser le service de l'hospice et de pourvoir définitivement à l'entretien des prébendes. A cet effet, elle comparut le 5 mai 1528 devant les échevins, qui, à sa prière, statuèrent qu'à l'avenir un frère et deux sœurs, âgés de plus de trente ans, seraient attachés à cette fondation pour soigner les pauvres et les malades. Déjà par lettres du 7 juin 1527, Louis, comte de Flandre, avait déclaré mettre cet hospice en possession de 60 bonniers de terre et de bruyères à Somerghem et à Waerschoot, que Marguerite Sbrunen et feu son mari Guillaume Wenemaer, qu'il nomme *nostre boin ami de Gand,* avaient donnés à cet établissement (1).

En entrant dans l'hospice, ces trois personnes religieuses devaient abandonner tout ce qu'elles possédaient à cet établissement et demeuraient chargées de toutes les recettes et

(1) Orig. endommagé aux Archives des hospices civils.

dépenses, avec obligation d'en rendre compte tous les ans aux gouverneurs. Si l'une d'elles venait à mourir, Marguerite avait le droit de désigner son remplaçant, et après sa mort, cette désignation devait appartenir aux gouverneurs susdits : le nombre des pauvres et malades à admettre était limité à vingt (1). Une tradition, conservée parmi les sœurs de cet hospice, mais dont nous ne trouvons point de traces dans les actes de cette époque, assure que les fondateurs avaient stipulé qu'en cas de prédécès de Wenemaer, on ne recevrait que des femmes dans cette maison, que si, au contraire Marguerite mourait la première, on n'y admettrait que des hommes.

Quoiqu'il en soit, les termes d'une ordonnance des tuteurs de l'hospice, en date de l'an 1420, prouvent qu'alors encore cette maison était affectée à l'usage des pauvres indistinctement, qu'ils fussent hommes ou femmes.

Ce n'est qu'au mois de juin 1330 que cette fondation reçut la consécration de l'ordinaire diocésain. A la demande des magistrats de Gand, Guillaume, évêque de Tournai, confirma définitivement l'établissement de l'hospice de Wenemaer et en promulga les statuts définitifs.

Ces statuts existent en original (dont le sceau est enlevé) et en copie aux archives des hospices civils; ces pièces sont fortement endommagées par l'humidité. Nous ferons remarquer que bien que les sœurs de cet hospice prétendent être instituées d'après la règle de S^{t}-Augustin, il n'est pas question de cette règle dans ce document.

C'est aussi vers le même temps que Marguerite parait être entrée en religion pour se consacrer entièrement, en qualité de supérieure du couvent, au service des pauvres et des malades de l'hospice, objet constant de sa bienfaisante sollicitude.

(1) Cette pièce est également publiée *in extenso*, dans Diericx cité, p. 542, note 1, et insérée au Cartulaire cité.

Nous trouvons en effet que vers cette époque l'administration de la ville de Gand donna aux pauvres de l'hôpital de Wenemaer, la somme de 20 liv., à l'occasion de la prise d'habit de la veuve de Guillaume Wenemaer, ainsi que de Siger, son écuyer, en qualité de sœur et de frère de cet hospice, — prise d'habit qui eut lieu le 24 novembre 1330 : *Item van pitancien die de stede heeft ghedaen binnen desen jare den armen int hospitael ser Willem Wenemaers, doe men daer cleede ser Willem Wenemaers wedue, ende Segren, haren cnape, suster ende broeder, in sinte Kateline avende, XX lib.* (1).

Dans son inépuisable générosité, Marguerite abandonna tous ses biens à cet hospice et comparut à cet effet, le 20 mai 1339, devant les échevins de la Keure et, de commun accord avec les sœurs de cet établissement et Gérulfe Bette, que le Magistrat leur avait nommé pour tuteur (*voogt*), elle stipula les conditions suivantes :

1° Il y aura perpétuellement dans cet hospice une supérieure (*meestrigghe*), trois sœurs et un frère qui en administreront les biens, soigneront les malades et seront convenablement entretenus avec leurs domestiques.

2° On y admettra à l'avenir et simultanément au moins trente pauvres et malades, qui y seront traités conformément aux vues des fondateurs.

3° Chaque prébendier aura par jour un pain de froment pesant 4 mares, et 1/4 de mesure de bonne bière; plus une livre de beurre et une livre de fromage par semaine. Dans le carême, il aura deux harengs, un sec et un autre frais (*witten*), une livre de figues et un potage convenable.

4° Une somme de 10 escalins sera consacrée à l'achat de

(1) Voir les Comptes de la ville de Gand, de l'an 1330, fol. 48. Quelques années plus tard (en 1338), Marguerite Wenemaer intenta un procès à Gilles De Smet, au sujet de la façade de l'hospice qui donnait sur le pont dit *Hooftbrugghe* (Copie aux Archives des hospices civils).

viande ou de poisson, à servir trois fois la semaine aux prébendiers. Toutefois ces aliments seront modifiés selon l'état sanitaire des malades.

5° Toute plainte de la part des prébendiers contre le régime de la maison, devra être adressée aux tuteurs (*voogden*) ou aux échevins.

6° Si les biens de l'hospice venaient à être augmentés, le nombre des prébendiers pourra être également élevé.

7° Les échevins déclarent que les biens donnés par Marguerite suffisent à l'entretien de l'hospice, et en qualité de chefs-tuteurs et de défenseurs temporels de la fondation, ils ratifient les dispositions précédentes (1).

Le 4 février 1345 (n. s), Marguerite comparait de nouveau devant les échevins comme religieuse : *eene religieuse vrouwe, eerachtige ende wyse zuster Marguerite,* — avec le frère et les trois sœurs de l'hospice. Elle rappelle que l'établissement a été fondé dès le principe avec ses deniers et ceux de Guillaume, son époux. — Pour éviter toute contestation qui pourrait surgir après sa mort au sujet de la nomination des tuteurs ou administrateurs (*voogden*), elle déclare que, de commun accord avec les frère et sœurs susdits, elle a désigné les deux tuteurs de l'hospice, à savoir : Henri Goethals, fils d'Eustache, pour le côté de Guillaume Wenemaer, et François Sloeve pour le côté de Marguerite, lesquels concurremment avec elle et les frère et sœurs susnommés, administreront l'hospice, eux ou ceux qu'on mettra à leur place; — qu'ils choisiront à l'avenir ladite supérieures, le frère et les sœurs. — En cas de prédécès de l'un des tuteurs, le survivant pourra, avec la supérieure, le frère et les sœurs, en choisir un autre, mais toujours dans la branche à laquelle appartenait le défunt. — Toutes

(1) Orig. aux Archives des hospices civils, et copie au cartulaire en parchemin cité.

les affaires de l'hospice devront, à peine de nullité, se traiter de commun accord avec les tuteurs, supérieure, frère et sœurs susnommés. — Les échevins ratifient cet arrangement (1).

En 1350, Marguerite était devenue tellement vieille et infirme, qu'à sa demande le chapitre de Tournai chargea le doyen de chrétienté de Gand de la remplacer, dans ses fonctions de supérieure, par Marguerite Wenemaer, sa nièce, fille de Jacques Wenemaer, frère du fondateur, et qui alors était la plus âgée des trois sœurs de l'hospice (2).

Cette digne bienfaitrice de l'humanité souffrante, après avoir survécu vingt-sept ans à son mari, s'éteignit paisiblement dans le Seigneur le 7 septembre 1352. Elle fut inhumée à côté de son époux Guillaume Wenemaer, dans la chapelle de l'hospice de ce nom.

Ses cendres étaient à peine refroidies, qu'un procès surgit au sujet de la nomination des tuteurs.

Nous avons sous les yeux une sentence des échevins des Parchons, en date du 12 septembre 1352, qui donne d'intéressants détails à ce sujet (3).

Catherine, Agathe et Alice Sbrunen, sœurs de la défunte, Amand Sbrunen, Jean Soete, Everard Van Sloete et d'autres de leur famille et amis d'une part, — et Henri Goethals, François Sloeve et Marguerite Wenemaer, respectivement tuteurs et sœur de l'hospice, d'autre part, celle-ci en qualité de supérieure désignée, assistée de Liévin Wenemaer, Jean Dieriex, doyen des foulons de Gand, Jean Van Loe et autres, — comparurent à la date ci-dessus en chambre du conseil des échevins des Parchons, les premiers comme demandeurs, les autres comme défendeurs. — Ceux-là alléguaient qu'en nommant arbitrairement deux tuteurs, la

(1) Copie au Cartulaire cité, et Diericx cité, p. 345.
(2) Orig. Archives des hospices civils.
(3) Copie au Cartulaire cité.

défunte avait excédé ses pouvoirs; ceux-ci soutenaient que Goethals et Sloeve avaient été régulièrement investis de leur mandat et cherchaient à prouver que sœur Marguerite Wenemaer avait été appelée par sa tante elle-même, veuve de Guillaume Wenemaer, aux fonctions de supérieure, comme étant la plus apte à bien gouverner cette maison. — La partie adverse leur objecta la teneur des actes de fondation. — Ils répondirent qu'ils produiraient volontiers ces actes, n'était qu'ils étaient enfermés dans un coffre, scellé du sceau des échevins et du doyen de chrétienté.

Les échevins consentirent à lever les scellés le lendemain et ordonnèrent qu'on donnerait lecture des deux pièces invoquées, à savoir : de l'acte de fondation de 1525 et de l'arrangement de 1545. Cette lecture eut lieu, et il fut arrêté, par transaction, que Jean Soete, chef de la branche de Marguerite Sbrunen, et Jean Wenemaer, chef de la branche de Guillaume, consentiraient à laisser Henri Goethals et François Sloeve dans leurs fonctions de tuteurs, à condition qu'après leur mort, les droits des héritiers des deux parties seraient sauvegardés.

Quant au point qui touchait la nomination de la nouvelle supérieure, les échevins, — après lecture de l'acte du 5 mai 1528 et après avoir entendu les dires des deux parties, — *ghehoort tale en wedertale,* — conclurent à l'annulation de la nomination de sœur Marguerite Wenemaer comme supérieure. Ils décidèrent en même temps le maintien de Goethals et de Sloeve dans leurs fonctions, en qualité de suppléants de Jean Soete et de Jean Wenemaer, et leur enjoignirent de choisir immédiatement une supérieure parmi les sœurs de l'hospice. Ceux-ci élurent, sans désemparer, Marguerite susmentionnée. Les échevins ratifièrent ce choix et firent prêter à la nouvelle supérieure le serment d'usage.

Ces débats ayant semblé porter une certaine atteinte à la

validité de l'acte de fondation, le magistrat de Gand donna de cet acte une nouvelle ampliation authentique, en date du 4 mars 1353 (n. s.) (1).

Dix ans plus tard, les échevins s'aperçurent que par suite d'infractions commises aux réglements constitutifs de l'hospice, cette maison, loin de prospérer, marchait vers une ruine complète, et qu'on s'y éloignait de plus en plus du but de son institution. Ils ordonnèrent donc par sentence du 26 décembre 1363 : 1° qu'à l'avenir tous les points contenus dans les actes et réglements anciens, seront strictement observés; 2° qu'il sera défendu de disposer à l'avance de toute place de sœur ou de prébendier qui ne serait pas devenue vacante par le décès des titulaires; 3° que tout prébendier devra être célibataire et résider dans l'hospice; 4° que les sœurs devront coucher dans un dortoir et manger dans un réfectoire commun; 5° que les chambres et autres dépendances de la maison ne pourront être employées qu'au profit de l'hospice; 6° que tous les exercices spirituels et actes de charité devront s'accomplir avec ponctualité et humanité comme autrefois, et ainsi que cela se pratique dans les autres établissements de bienfaisance de la ville; 7° que les tuteurs devront s'entendre dans tous les actes de leur administration et ne pas travailler l'un contre l'autre; 8° enfin qu'il appartiendra aux échevins de punir toute contravention en ces matières, après enquête et examen préalables.

Nous trouvons en effet que dès l'année 1354, on avait commis une première infraction aux réglements, en admettant dans l'hospice Hugues Brebaert et sa mère Heymezoete. Ceux-ci avaient acheté de leurs deniers deux prébendes dans cette institution pour y passer le reste de leurs jours. Henri Goethals, François Sloeve et Marguerite Wenemaer, la supérieure, avaient consenti à cet arrangement

(1) Copie au même Cartulaire.

et avaient assigné pour logement à Heymezoete et à son fils des chambres à l'étage du côté du cimetière, avec un petit jardin, à condition qu'à la mort de chacun d'eux s'éteindrait la prébende accordée et que tout ce qu'ils posséderaient, passerait à l'hospice (1).

Nous ne trouvons pas que depuis l'acte de vigueur des échevins en date de l'an 1363, de nouvelles plaintes se soient élevées sur l'administration de l'hospice de Wenemaer.

Quant à l'époque à laquelle il fut converti un hospice pour femmes, nous ne saurions la déterminer. Toutefois il avait déjà, semble-t-il, reçu cette destination en 1468. Le 25 juin de cette année, Isabelle de Portugal, veuve de Philippe, duc de Bourgogne, écrit au gouverneur de cette maison que son fils Charles, duc de Bourgogne, a, selon la coutume, à son avénement au comté de Flandre, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs, accordé une prébende vacante à la fille de son serviteur, nommé Jean Le Bru (2).

Notons en passant que dès 1420, une ordonnance nouvelle avait été faite par Josse Van den Huerne et Roland Van den Trappen, tuteurs de l'hôpital, conjointement avec la supérieure, pour assurer la complète indépendance de l'administration et des prébendiers. Il y fut stipulé qu'à l'avenir on allouerait à titre d'indemnité auxdits tuteurs, pour les peines qu'ils se donnent, une somme annuelle de 2 livres de gros tournois de Flandre, et les frais de voyages et déboursés nécessaires, chaque fois qu'ils auraient à sortir de la ville pour les intérêts de l'hospice. Il leur fut strictement défendu de recevoir quoi que ce fut des prébendiers, hommes ou femmes, soit comme gratification cachée ou autrement.

Cette pièce est munie du sceau en cire verte de l'hospice, représentant la Vierge portant l'enfant Jésus, aux côtés de

(1) Diericx cité, p. 544, note 1.
(2) Orig. aux Archives des hospices civils.

laquelle sont agenouillés un homme et une femme (Wenemaer et Marguerite) (1).

Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, la fureur des Iconoclastes n'épargna pas même ce modeste hospice, en partie reconstruit au XVI^e^ siècle (2). Son église fut ravagée et les tombeaux de ses fondateurs détruits. Toutefois quand la tourmente révolutionnaire fut passée, l'hospice de Wenemaer fut restauré et reprit sa première destination. La date de 1584 qu'on lit sur la façade actuelle, indique l'époque de cette restauration. La reconstruction de l'église est du même temps. Elle ne fut consacrée que le 25 février 1588, par Lindanus, deuxième évêque de Gand. On trouve à ce sujet ce qui suit sur la feuille de garde du cartulaire, que nous avons décrit :

« Op den XXV february XV^c^ lxxxviij
» is de capelle van desen godshuyze
» ghewijt gheweest bij mijn eerwerden heere den Bis-
» schop Lindanus, tweede bisschop der stede van
» Ghendt, ter presentie van religieuzen, vooghden ende
» andere diversche persoonen. »

Cette église fut d'abord occupée pendant quelques années par les chanoines de S^te^-Pharaïlde, à la fin du XVI^e^ siècle, lorsqu'ils faisaient reconstruire leur église démolie par les Calvinistes (3).

M. Colinez a publié dans les *Annales de la Société royale des Beaux-Arts de Gand* (1851-52, p. 195-233), un curieux article sur l'église de S^te^-Pharaïlde (4), où on retrouve

(1) Orig. aux Archives des hospices civils.

(2) Par lettres du 28 novembre 1565, Marguerite de Parme enjoint aux tuteurs de l'hospice de rembourser certaine rente de 500 livres, qu'ils refusaient de payer, *bien que cet établissement fut très-riche et qu'ils eussent bâti un nouvel édifice* (Orig. aux Archives des hospices civils).

(3) Diericx cité, p. 333.

(4) V. aussi *Messager des Sciences*, 1832, l'article de M^r^ Ph. Kervyn de Volkaersbeke, sur l'église de S^t^-Nicolas.

sur les vicissitudes de sa construction de nombreux détails.

Après la translation définitive du chapitre de Ste-Pharaïlde à l'église de St-Nicolas, la chapelle de l'hospice de Wenemaer fut rendue à sa destination primitive (1614) et exclusive, celle de servir d'oratoire aux prébendiers et aux sœurs de cette maison.

En 1688, les échevins résolurent d'établir le nouveau marché aux poissons à l'endroit où nous le voyons encore aujourd'hui. Mais l'entrée de ce marché ayant porté préjudice à notre hospice, le Conseil de Flandre, par sentence du 29 juillet 1689, décida en faveur de ce dernier un procès où ils s'agissait de constructions qui prenaient le jour à une de leurs maisons (1).

De temps immémorial et jusqu'à la fin du dernier siècle, cet établissement semble avoir joui d'immunités exceptionnelles de la part de nos princes. Par lettres-patentes, datées du 31 mai 1793, nous voyons encore l'archiduc Charles, alors gouverneur des Pays-Bas autrichiens, exempter cette institution du paiement de 150 florins de pain d'abbaye que tous les religieux indistinctement devaient acquitter à l'occasion de l'inauguration du nouveau souverain, l'empereur François I (2).

La population de cet hospice est aujourd'hui de trente femmes vieilles et infirmes, confiées aux soins de quatre religieuses de l'ordre de St-Augustin; elles sont soumises au régime de l'administration des hospices civils de la ville de Gand.

Pour y être admises, les femmes doivent avoir au moins soixante ans et être natives de Gand. Chaque prébendière jouit d'une habitation séparée, composée d'une chambre et de l'usage du jardin commun. Elle ne quitte cette chambre

(1) Archives des hospices civils.
(2) Ibid.

que lorsque son état maladif commande de la placer dans l'infirmerie. Pendant l'été, on alloue à chaque femme 27 centimes, et pendant l'hiver, 32 centimes par jour, et en outre 3 francs pour frais de chauffage. Au décès de chacune d'elles, leurs meubles et hardes qu'elles y ont apportés, appartiennent de droit à l'établissement. Les plus valides joignent à ces ressources assez minces le produit de leur travail manuel. Une fois à l'infirmerie, les femmes sont soignées aux frais de l'administration; leur entretien revient alors à 1 franc par jour.

Tous les jours de l'année elles doivent aller prier pendant trois quarts d'heure, pour le repos des fondateurs et bienfaiteurs de la maison, noble et pieux usage qui s'est perpétué dans toutes nos institutions de bienfaisance.

On pénètre dans l'hospice par une porte de peu d'apparence; au bout du corridor à gauche, s'étend le jardin, bordé par les maisons des prébendières, toutes tenues avec cette exquise propreté de nos habitions flamandes. A droite s'élève la chapelle qu'on pourrait qualifier d'église, tant elle est vaste et richement ornée. Ce bâtiment est d'une belle coupe; son vaisseau ne se compose que d'une seule voûte. Nous avons déjà dit qu'elle fut construite à la fin du XVI^{e} siècle.

Le maître-autel dédié à S^{t}-Laurent, patron de l'hospice, est orné d'un beau tableau de Gaspar De Craeyer, représentant le martyre de ce saint.

Contre un des murs de cet édifice on a adossé un monument funéraire, consacré à perpétuer la mémoire des fondateurs. Des tables en marbre blanc, incrustées dans la muraille de chaque côté du monument, contiennent les noms de toutes les supérieures et religieuses qui ont été attachées à cet hospice depuis Marguerite jusqu'à ce jour. Dans le chœur se trouve un autre petit monument en cuivre, à la mémoire de Laurent Van den Haute, qui fit plu-

sieurs fondations en faveur de cet établissement. Il mourut en 1604. Dans le cartulaire souvent cité, nous trouvons que par acte du 23 février 1591, passé devant les échevins, ce Laurent Van den Haute, célibataire et âgé de 60 ans, abandonna tous ses biens meubles et autres à cet hospice, à condition d'y être admis et entretenu, sa vie durante, et inhumé après sa mort dans la chapelle. Il stipula en outre que trois messes par semaine y seraient célébrées à son intention, et que tous les ans, le jour de S^{t}-Laurent, on donnerait à vingt pauvres un pain blanc avec un sou dans chaque pain et une pinte de vin. Le roi Philippe II confirma cet arrangement par lettres du 23 août 1591.

Au-dessus de la porte du vestibule de la chapelle, on voit un ancien verre peint représentant Laurent Van den Hauten à genoux, avec la date de 1589.

On remarque en outre dans l'église un joli lustre en cuivre, ornementé dans le goût du XV^{e} siècle et surmonté d'une statuette de la Vierge; une douzaine de tableaux, des blasons mortuaires et quelques verres peints ornent les autres parties de l'édifice.

La jolie gravure ci-jointe, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. l'architecte Goetghebuer, donne la vue intérieure de l'église.

Dans le vestibule, ont été fixés à la muraille les deux cuivres ciselés que nous avons décrits précédemment. On y remarque en outre un tableau écrit en 1712, où se trouvent les noms des tuteurs (*voogden*) de l'hospice, depuis Henri Goethals, mort en 1554, jusqu'à Michel D'Hooghe, décédé en 1755. — La liste des supérieures y est également reproduite.

Avant la création de l'administration des hospices civils, qui date, croyons-nous, de l'an 1797, le droit de collation des prébendes appartenait aux descendants des familles Wenemaer et Sbrunen, qui en avaient la direction sous la

haute surveillance des échevins. Ce droit, comme on le pense bien, ouvrait la porte à de nombreuses contestations. Ce point fait encore en ce moment l'objet d'un procès, dont les apparences d'une prescription définitivement acquise, rendent douteux le résultat qu'on en attend.

Ce Laurent Van den Haute, qui appartenait à une famille aisée et honorable de cette ville, paraît avoir émigré en Allemagne après les troubles religieux. Nous le trouvons en 1574, en qualité de camérier ou gentilhomme de chambre à Augsbourg, chez Jacques Fugger, membre de cette puissante famille de banquiers qui étaient au XVI^e^ siècle, ce que les Rothschild sont au XIX^e^. Nous tirons ce renseignement de la note suivante :

« Anno 1574 ad 15 martz, ceste livre apertient à Laurent » Du Bois (traduction française du nom de Van den Haute), » natif de la ville de Gand en Flandres, pour le présent ser- » viteur de la chambre du S^r^ Jacob Fugger, en Augspurg. »

Cette note se trouve sur la feuille de garde d'un charmant livre d'Heures manuscrit en allemand, petit in-32, vélin, de 60 pages, avec cinq miniatures, conservé à l'hospice de Wenemaer. Les cinq miniatures qui enrichissent ce joli volume, sont d'une admirable exécution et annoncent un peintre exercé, dont le monogramme G. H. F. y est deux fois reproduit. — L'une de ces miniatures représente l'écusson de Laurent Du Bois (L. D. B.) ou Van den Haute, avec sa devise : *En dieu gist mon espoir!*

On conserve en outre dans cet hospice un médaillon en argent, renfermant un joli portrait en cire coloriée de Laurent Van den Haute, avec ces mots : *Anno aetatis* 48. *a°* 1581; de l'autre côté on voit son écusson, exécuté en émail.

Une tradition assez intéressante se conserve dans l'hospice au sujet de ce personnage. On prétend que retourné à Gand, après un séjour de plusieurs années à Augsbourg,

il ne fut point reconnu par ses parents, parce qu'ils le croyaient dans le dénuement. Laurent Van den Haute ou Du Bois, pour les punir de leurs mauvais procédés, donna, prétend-on, tous ses biens à l'hospice de Wenemaer.

L'hospice proprement dit se compose du logement des sœurs et d'une série de petites maisons contigues, assez mal bâties, qui longent en partie la rivière et qui devant ont jour sur le jardin. L'infirmerie, qui est vaste et voûtée, donne sur l'eau.

Nous terminerons en disant que sauf les souterrains, il ne reste aucune partie ancienne de cet hospice.

Toutes ces habitations semblent avoir été construites dans le même temps que la chapelle.

Gand, avril 1854.

Jules de Saint-Genois.

Examen historique

Du Tableau des alphabets et des langues de l'univers, publié par J.-B. Gramaye.

Specimen litterarum et linguarum universi orbis (Athi, Joannes Masius. — 1622) (1).

Après ces notions générales sur l'alphabet des trois langues savantes, Gramaye procède à l'investigation des systèmes d'écritures les plus répandus en Orient et en Occident, et, tout en se fondant sur les dessins qui en avaient été donnés plusieurs fois depuis cent ans, il a imaginé de renfermer dans un tableau synoptique, en colonnes verticales, les caractères de seize langues, formant syllabe avec le signe de l'*a*, qui doit représenter toutes les autres voyelles. Voici comment il explique le tableau qu'il a fait graver en deux pages (p. 11 et p. 13) en regard du texte. Le Syllabaire de 16 langues étrangères et orientales y est rangé sur 24 lignes dans l'ordre de l'alphabet latin et d'après le nombre de ses lettres; il est disposé en 16 colonnes, dont la première, à gauche, porte les caractères latins, et la dernière, à droite, les caractères grecs. Les syllabes sont écrites de deux manières, les unes de gauche à droite, les autres de droite à gauche, selon l'usage des Orientaux ou des Occidentaux, et, comme toutes les langues n'admettent pas les lettres latines : K. F. X. Z. W., elles sont représentées

(1) Suite. V. *Messager des Sciences historiques*, année 1854, p. 108.

pour chaque idiome par des groupes équivalents. L'auteur suppose qu'à l'aide de cette table, on parviendra facilement à lire et même à tracer les caractères de ces alphabets qui, à son avis, sont les plus usités et appartiennent aux langues principales de notre globe (1).

Dans la revue que nous allons faire des notices qui accompagnent les 16 alphabets, on verra que Gramaye avait mis à profit de bons livres sur les langues déjà cultivées dans le monde savant, et, que si d'autres fois il a été coupable d'étranges confusions, il a suivi complaisamment les traces d'auteurs renommés, et qu'il a erré avec le plus grand nombre des érudits de son temps qui avaient reçu de toutes mains pour leurs Musées des manuscrits et des dessins demandés alors au premier venu d'entre les voyageurs à titre de nouveautés.

1. *Alphabet latin.* — Gramaye énumère les pays d'Europe où il est usité en dehors des populations de langue romane ou néo-latine.

2. *Ancien hébreu.* — L'auteur en avait indiqué la priorité historique dans la première partie de son exposé.

3. *Nouvel hébreu.* — Gramaye ajoute ici que cet alphabet, dit aussi chaldaïque, est en usage, non seulement parmi les Juifs, mais encore dans la partie lettrée des schismatiques d'Asie et, — nous ne savons sur quelle autorité, — parmi les religieux de l'Ethiopie et les officiers des princes d'Abyssinie.

4. *Alphabet éthiopien.* — C'est bien le caractère ainsi nommé vulgairement, mais dit aussi *Amharique,* de ce qu'il est employé, sauf quelques modifications, dans le royaume

(1) Les 16 alphabets du Syllabaire sont ainsi énumérés en latin : 1° Latinum; 2° Hebraeum vetus; 3° Hebraeum novum; 4° Aethiopicum; 5° Syriacum; 6° Arabicum; 7° Armenicum; 8° Dalmaticum; 9° Russicum; 10° Jacobiticum; 11° Aegyptiacum; 12° Indicum; 13° Persicum; 14° Turcicum; 15° Syriacum vetus; 16° Graecum.

moderne d'*Amhara*. L'auteur le donne comme l'écriture des Abyssins et de leurs voisins, qui sont les plus civilisés des Ethiopiens. Plus loin (p. 22), Gramaye constate l'affinité de l'Ethiopien avec les autres langues sémitiques, cite quelques mots en preuve de son assertion, et renvoie aux notions grammaticales que donnent les livres de Turneisser et de Damien de Goes. Il exprime l'intention de mettre lui-même au jour des monuments éthiopiens : diplômes, prières, lettres, inscriptions, médailles.

5. *Alphabet syriaque.* — Gramaye ne l'attribue pas seulement aux Maronites, mais encore « aux Géorgiens les plus puissants et les plus policés, » nom sous lequel il veut désigner sans doute les Jacobites de Syrie et peut-être une partie des Nestoriens.

6. *Alphabet arabe.* — Gramaye remarque qu'on lui a donné à tort le nom de *Punique,* que nous trouvons par exemple dans les traités de G. Postel. Il définit le domaine géographique de cet alphabet, qui s'étend jusqu'au cœur de l'Asie et à la Barbarie entière sur le continent africain.

7. *Alphabet arménien.* — Il est propre non seulement aux habitants de l'Arménie, mais encore aux chrétiens de secte arménienne qui résident en Syrie, en Asie et en Afrique.

8. *Alphabet dalmate* ou *illyrien.* — Gramaye a reproduit cet alphabet comme attribué à l'invention de S[t]-Jérôme : opinion sans fondement, puisqu'il n'est qu'une altération des lettres cyrilliennes, qui s'est faite chez les Slaves occidentaux à l'époque du grand schisme d'Orient (1). Cet alphabet est resté usité dans la Carniole, la Croatie et la Dalmatie jusque dans les temps modernes, et, depuis 300 ans, la Propagande a imprimé bien des livres en caractères

(1) Voir Eichoff, *Histoire de la langue et de la litterature des Slaves*, p. 83, p. 91 (Paris, 1839). — Balbi, *Atlas ethnographique du globe*, Tabl. XIV.

dalmates (*libri illyrici*) pour les peuples de rite latin dans ces provinces. Par une erreur qu'il partage avec Postel et C. Duret, Gramaye recule les limites de l'alphabet illyrien jusqu'au pays des Tartares.

9. *Alphabet servien* ou *russe.* — C'est l'ancien alphabet Cyrillien qui date du IX^e^ siècle, et qui a passé chez les Ruthéniens, en général chez les Slaves orientaux. Comme la race elle-même, il a été souvent désigné sous le nom d'*esclavon* ou de *slavon,* et, au XVII^e^ siècle, il a pu être appelé *russe,* comme le fait Gramaye, quoiqu'il n'eût pas encore subi les modifications avec lesquelles il a constitué plus tard l'écriture de l'empire de Russie.

10. *Alphabet jacobitique.* — Ici Gramaye paie tribut à la fausse idée que l'on se faisait de l'usage de l'alphabet *copte* en dehors de l'Egypte : car, il a représenté l'écriture *jacobitique* comme usitée chez les Jacobites qui se trouvent parmi les Arméniens et les Tartares, comme si la secte de ce nom était répandue au loin dans 40 états en Afrique et en Asie. Peu importe l'extension que cette secte a eue dans le cours des siècles : l'écriture *copte,* qui était celle des Jacobites égyptiens, n'a pas été portée beaucoup au-delà des frontières de l'Egypte. Les chrétiens, dont le *Copte* était la langue ecclésiastique en ce pays, ont adopté après l'Hégire l'usage de l'Arabe dans la vie publique.

11. *Alphabet égyptien.* 12. *Alphabet indien.* — Gramaye accepte avec trop de confiance, ici plus encore qu'ailleurs, des alphabets d'origine incertaine accueillis dans des collections antérieures à la sienne, à partir de celle de Thésée Ambrogio, d'après des copies mal exécutées. Les lettres soi-disant *égyptiennes* ou *phrygiennes,* que Gramaye suppose être en usage chez les Egyptiens modernes, ne se rapportent à aucun alphabet connu, à en juger par leur tracé sans doute incorrect (1). Il n'y aurait pas moins de diffi-

(1) C. Duret lui-même, dans son *Thrésor des langues* que nous citerons

culté à définir les lettres *indiennes* que Gramaye rapporte aux Indiens orientaux et à quelques Africains habitants de la Nigritie.

13. *Alphabet persan.* — Gramaye entend parler des caractères dits aussi quelquefois *médiques,* qui sont en usage dans le nouvel empire de Perse, et qui doivent être connus même en Afrique; mais il n'a pu en fournir à l'artiste qu'un dessin fort altéré, qui les rend à peine reconnaissables. Peut-être faut-il supposer que la gravure sur bois se prêtait mal à rendre le genre d'écriture dit *taalik* (ou suspendu) que les Persans ont adapté aux lettres arabes?

14. *Alphabet turc.* — C'est la forme de l'alphabet arabe qui a été adoptée par les Tartares musulmans en Asie et en Europe, et qui s'est répandue dans les pays des trois continents soumis à la monarchie ottomane.

15. *Ancien alphabet syrien.* — En faisant reproduire les caractères dits *estrangelo* qui sont les plus anciens des caractères syriaques, et qui ont servi de modèle aux lettres coufiques des Arabes, Gramaye constate simplement qu'ils sont tombés en désuétude en Syrie, mais qu'ils se sont conservés dans une partie de l'Egypte : ils l'ont été en effet dans les monastères du désert de Scété (ou de Nitria), peuplés au moyen-âge par des moines syriens, et d'où proviennent les plus précieux manuscrits syriaques transportés autrefois au Vatican, et de nos jours au Musée britannique.

16. *Alphabet grec.* — Gramaye se borne à rappeler la diffusion des lettres grecques dans le monde ancien avant et après Alexandre, et leur perpétuité dans l'empire byzantin. Cependant, plus loin (p. 20-21), Gramaye fait encore une courte digression sur l'Éolien et sur un alphabet soi-

plus loin (p. 380-81), déclare suspectes et douteuses ces mêmes lettres qu'il reproduit sous le nom de premier alphabet égyptien.

disant éolien, qu'il reproduit d'après quelques inscriptions de la Cyrénaïque.

Après cet essai de comparaison entre les alphabets de seize langues, Gramaye déclare qu'il aurait pu ajouter à ce tableau 120 syllabes des mêmes langues, réputées radicales et classées par Turneisser (1), et qui donneraient une idée juste et complète de leur système euphonique : mais le manque de caractères et les frais de gravure l'ont forcé de remettre ce soin à un autre temps.

Il nous reste maintenant l'obligation de juger la valeur et l'utilité du Syllabaire que Gramaye a fait dresser pour son *Specimen*. Quant à la forme des caractères, nous dirons uniquement qu'elle est toujours meilleure et plus fidèle toutes les fois qu'il a pu recourir à des textes imprimés; nous citerons par exemple les deux alphabets syriaques qui figurent dans les colonnes du syllabaire. Qu'on n'oublie pas les belles éditions d'Anvers où Christophe Plantin avait employé, au siècle précédent, le caractère syriaque ordinaire et le caractère antique *estrangelo;* elles ont pu servir de modèles au graveur qui travaillait pour Gramaye. Quant à l'utilité du tableau lui-même, elle est fort mince, pour ne pas dire nulle : il ne sera pas difficile d'en donner les raisons.

On n'a pas besoin de prouver combien il est erroné de prendre l'alphabet latin pour base d'un parallèle entre des alphabets d'origine plus ancienne. Il est arrivé infailliblement que l'auteur a établi des rapports forcés et absolument faux entre des lettres de prononciation dissemblable, qu'il a formé des groupes entièrement fictifs qui ne confirment aucune affinité en linguistique ou en paléographie. Tantôt, il a donné sans raison des équivalents à des lettres latines; tantôt, il a retranché ou omis des lettres qui sont propres à

(1) Un des auteurs qu'il a le plus suivis, comme nous le montrerons ci-après.

certains alphabets, par exemple à l'alphabet copte, qui compte sept caractères spéciaux étrangers au Grec, et à l'alphabet arménien très-riche en gutturales et en palatales. C'est assez dire que la tentative de Gramaye dans la construction du syllabaire a été malheureuse, parce qu'elle consistait en rapprochements hasardés, incohérents et sans fruit.

Suivons encore Gramaye dans les derniers aperçus du *Specimen*. Il y donne (p. 15-16) la liste alphabétique des nations anciennes et modernes dont il se propose de reproduire l'alphabet et de caractériser la langue. L'énumération qu'il en fait présente 137 noms, dont plusieurs font évidemment double emploi : ainsi il est des noms de provinces et de localités qui ne désignent pas une classe particulière de langues et d'alphabets (1), des noms géographiques ou historiques qui ne se rapportent à aucun idiome distinct (2), enfin des noms génériques qui manquent de précision en ethnographie (3). On voit qu'en présence de nombreux documents, Gramaye et les savants de son temps accueillaient trop vite toute espèce de dénominations sans les classer.

Ensuite Gramaye ne s'arrête plus qu'à trois espèces de signes graphiques, les figures de l'écriture égyptienne, les caractères éthiopiens, et le système d'écriture qu'il appelle Africain. A propos des hiéroglyphes d'Égypte, Gramaye reproduit (p. 19) le dessin d'un monument de la forme d'obélisque qui existait sur les frontières de la Pentapole, et il tente l'explication des figures symboliques qui y sont sculptées, tout en renvoyant aux *Hieroglyphica* de J. Pie-

(1) Par exemple, *Atticorum*, *Graecorum*, *Laconum*.

(2) Tels sont dans cette liste le nom d'*Asiatiques*, et celui de *Romains* qui vient après celui de *Latins*.

(3) Quand les *Arabes* ont été nommés, que viennent faire ici les *Maures* (Mauri) et les *Marabouts* (Marobuti), prêtres des Musulmans d'Afrique?

rius Valerianus et aux écrits de Scaliger, c'est-à-dire aux auteurs qui avaient essayé, avant Kircher, de pénétrer les mystères de l'art hiéroglyphique. Plus loin (p. 25), Gramaye a fait graver, en regard de son chapitre des *Aethiopica*, la vue d'un temple (*templi capensis*) fondé par les Éthiopiens en Afrique et portant une inscription en caractères éthiopiens.

Disons enfin ce que renferment les quatre derniers feuillets du livre (p. 33-40). Ce sont des alphabets occidentaux de tout âge et de tout pays, et en plus petit nombre, des alphabets d'Asie et d'Afrique. L'ordre dans lequel ils sont placés est tout à fait arbitraire et bizarre, au point que des alphabets anciens et modernes sont rapprochés comme au hasard. On y retrouve les deux alphabets syriaques déjà gravés dans le Syllabaire : l'un (p. 33, col. 8), qui est le syriaque ordinaire, sous le titre d'*Assyriacum Abrahami;* l'autre (p. 33, col. 7), qui est l'*estrangelo,* sous celui de *Chaldaïcum Abrahami.* Il y a même dans les derniers tableaux des exemples de ces fascinations érudites auxquelles Gramaye a quelquefois cédé : ainsi (p. 36, col. 6), la formule écrite est réputée chinoise, si on la lit en longueur (en colonne verticale); elle devient une phrase turque, si on la prend en largeur (en ligne horizontale).

Le dernier feuillet donne la représentation de trois tombeaux musulmans de l'Afrique avec des inscriptions arabes, d'un obélisque couvert de figures, et enfin d'une prière des Marabouts africains, tracée en lettres allongées et ornées à la manière des calligraphes arabes du Maghreb.

§ 5.

Appréciation des recherches et des travaux de Gramaye sur les langues et les alphabets.

L'ouvrage que nous venons d'analyser atteste mieux que tout autre l'activité naturelle de l'esprit de Gramaye qui s'est portée, à diverses époques de sa vie, sur les objets les plus variés. Elle se révèle ici dans la multitude des sources où l'auteur a dû puiser, rien que pour tracer en quelques pages l'histoire des alphabets les plus connus, et pour préparer un travail semblable sur une foule d'autres. Fort heureusement, Gramaye nous fournit lui-même, comme nous l'avons remarqué plus haut, les moyens de contrôler sa méthode et de peser en quelque sorte chacun des secours qu'il a eus à sa disposition. Assurément, ce serait une tâche longue, fastidieuse et fort peu utile, que de rechercher ici en détail ce que Gramaye doit sur chaque point à des auteurs qui sont d'ailleurs connus et qu'il est facile d'interroger à cet effet. Mais, en passant en revue la série des livres dont il déclare avoir fait usage, nous pourrons du moins montrer quels efforts il a faits pour rendre son œuvre complète et prouver, que, faute de s'être préservé des erreurs de ses devanciers, il n'a pas fait faire de progrès aux branches d'érudition que son livre représente.

Gramaye a porté le soin le plus minutieux dans la mention sommaire des savants dont il a suivi l'autorité; il n'a pas oublié non plus les amis et les protecteurs qui, par le prêt de raretés littéraires, ont facilité sa tâche. Le nombre des livres qu'il a vus de ses yeux est considérable; le nombre des documents encore manuscrits qu'il a pu consulter dans des collections privées ne l'est pas moins. On voit que Gramaye n'avait négligé aucune occasion de voir, d'interroger, de recueillir des notions qu'il croyait neuves et

qu'il réputait d'un grand prix. Si l'on en juge d'après ses citations comme d'après le texte du *Specimen,* Gramaye a connu, à peu d'exceptions près, tous les écrivains qui, depuis le commencement du XVI[e] siècle jusqu'à la date de son livre, ont écrit sur les alphabets et les langues.

Parmi les érudits du siècle de la Renaissance qui avaient ouvert la voie où Gramaye s'est efforcé d'entrer, nous nommerons en première ligne l'italien Thésée Ambrogio et le fameux Guillaume Postel, auteurs de traités où des notices succinctes sur les langues savantes et leurs alphabets sont réunies pour la première fois (1) : c'est justice de dire du second, qu'après ses voyages dans le Levant, il a pris l'initiative dans l'enseignement grammatical des langues orientales. Puis, Gramaye a consulté des travaux analogues du même siècle, que nous allons énumérer avec courte mention de leur contenu : la *Polygraphia* de l'abbé J. Trithemius de Spanheim, recueil d'études sur les diverses manières d'écrire et sur les notes tironiennes, plusieurs fois réimprimé après l'an 1518; la *Cosmographia universalis* de Sébastien Münster, qui n'eut pas moins de célébrité; le long travail de l'allemand Wolfgang Lazius sur les migrations des peuples et les commencements des langues (2); l'*Onomasticon* de Léonard Thurneisser, polygraphe allemand, qui renfermait un alphabet polyglotte en 32 langues d'Europe et en 63 langues des autres parties du monde (3); la *Scriptoria omnia gentium* ou l'art d'écrire chez tous les peuples, par J.-B. Palatinus; la *Bibliotheca Vaticana,* du P. Angelo Roccha, qui donnait le *Pater* en 24 langues, en

(1) Nous les citerons en raison de leur date et de leur rareté; le livre de Postel est une ébauche de grammaire polyglotte : *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio et legendi modus* (Paris, 1538; in-4°). Le recueil d'Ambrogio est intitulé : *Introductio in chaldaicam linguam, syriacam, armenam et X alias linguas* (Paviae, 1539; in-4°).

(2) Basileae, 1557, 1572; Francofurti, 1500, folio.

(3) Berolini, 1572.

caractères originaux et en transcription (1); les alphabets publiés en planches gravées (*coelaturas*) par les frères Jean et Théodore Israel de Bry, à Francfort, en 1596; enfin, les *Specimina variarum linguarum,* appendice d'un recueil que Bonaventure Vulcanius, de Bruges, a fait imprimer à Leyde en 1597 (2), mais qui est regardé comme l'œuvre d'un autre érudit.

D'après l'indication précise qu'il fait de tous ces ouvrages, on ne peut guère douter que Gramaye ne les ait parcourus pour la plupart, et qu'il n'ait pu comparer attentivement les types fort divers par lesquels on y a représenté les caractères des alphabets. Cependant, c'est un ouvrage plus récent que les autres, les résumant à-peu-près tous et répétant leurs erreurs, le *Thrésor des langues de cest univers,* par Claude Duret, Bourbonnais, président à Moulins (3), auquel Gramaye, selon toute apparence, a emprunté la désignation historique des différentes écritures, et c'est d'après les planches gravées pour Duret qu'il a fait exécuter grand nombre des siennes. En fort peu de cas, Gramaye a fait des réserves sur de fausses dénominations qui s'y trouvaient de nouveau consacrées; c'est probable-

(1) Romae, 1591, in-4°. — Gramaye semble avoir connu seulement par l'intermédiaire de Roccha les études de Conrad Gesner sur les dialectes et les diverses langues, qui composent le *Mithridates* de cet auteur (Turici, 1555; in-8°), et qui ont été reproduites presque intégralement dans la *Bibliotheca Vaticana.*

(2) *De litteris et lingua Getarum sive Gothorum,* etc. — Le seul nom marquant qui soit omis dans la liste de Gramaye, est celui de Jér. Megiser, qui avait donné un *Specimen L linguarum* (Francof. 1593), à l'aide du *Pater,* et un *Thesaurus polyglottus* (Ibid., 1603), où les mots d'environ 400 langues étaient expliqués en latin.

(3) Cet ouvrage qui est écrit avec une confiante naïveté, est l'histoire de 53 langues, y compris celles des oiseaux et des animaux. Il présente, dans une espèce de fantasmagorie, une quantité d'anecdotes et de fables relatives aux diverses sortes d'écriture et de langage. Cette curiosité a eu deux éditions qui portent la date de 1613 et de 1619 (1 vol. in-4°). Voir le *Manuel* de Brunet.

ment en se fondant sur une telle autorité qu'il a repris des fictions vraiment étranges, analogues à celles que Duret avait illustrées complaisamment. Ainsi il comprend dans une de ses tables (*Index*, p. 15-16) des alphabets imaginaires qu'on appelait des alchimistes (*alchymicorum*), astrologique (*astrologicum*), cabalistique (*cabalistarum*), et il a fait graver (p. 55, col. 1-5) les trois premiers alphabets des Cabalistes dits de l'ange Raphaël, de Hénoch et d'Abraham. Ailleurs, il rattache à la classe des lettres hébraïques les anciens alphabets dits : *Mystique, Adamique, Séthique, Noachique, Abrahamique, Hénochien, Esréen, Mosaïque, Davidique, Salomonique*, etc. Si l'on peut trouver des excuses pour la crédulité portée à ce point dans l'érudition naissante, il faudrait les chercher dans le fait des nombreux auteurs qui se sont fait admirer un siècle avant Gramaye, et celui-ci n'est pas le dernier qui ait pris au sérieux les mêmes fables accréditées naguère par amour du merveilleux (1).

Certes, il est fort à regretter que Gramaye n'ait pas fait un triage judicieux des pièces innombrables qu'il avait rassemblées; mais du moins, croyons-nous, il n'a rien inventé à plaisir, dans le but d'intriguer, de subtiliser, et même de tromper le public, comme d'autres érudits l'ont tenté quelquefois dans les derniers siècles. Il est, parmi les quelques textes du *Specimen*, des formules entièrement dénaturées au point qu'on les a supposées forgées à dessein : c'est là le reproche que J. G. Eichorn adresse à Gramaye en esquissant une courte histoire de l'art d'écrire (2); mais, on ne peut l'attribuer qu'à un excès de confiance et d'empressement de sa part à une époque où la curiosité pour toute

(1) Tel était ce Fr. Colletet, une des victimes de Boileau, qui, en 1660, a publié une douzaine d'alphabets imaginaires dans ses *Traittez des langues estrangères, de leurs alphabets et des chiffres* (Paris, in-4°), et qui a suivi Blaise de Vigenère dans ses rêveries cabalistiques.

(2) *Geschichte der Literatur*, Ver Band, 1te Abtheilung (Goettingen, 1807), p. 23, 28, p. 37.

espèce de documents neufs était fortement excitée. L'auteur du nouveau *Mithridate* (1), Jean Christophe Adelung, n'est pas moins sévère à ce propos envers Gramaye; en faisant, à la fin du 1er volume, l'histoire littéraire des éditions polyglottes du *Pater*, il cite (p. 652-55) le *Specimen* où notre auteur annonce la publication future de l'Oraison dominicale en 72 langues; mais il présume l'existence d'un autre opuscule de Gramaye que mentionnent plusieurs éditeurs de la même prière polyglotte, André Müller, par exemple, sans toutefois le décrire exactement : *Centum versiones orationis Dominicae*. Cet opuscule qu'Adelung n'a pu découvrir et dont nous ne voyons citer aucun exemplaire parmi les raretés bibliographiques du XVIIe siècle, a cependant une existence probable, si l'on tient compte de deux faits. L'imprimeur Masius, dans son avis au lecteur (p. 52), inscrit à la suite du *Specimen*, parmi les publications faites par Gramaye à son retour d'Afrique : « *Orationes dominicas* 100 *linguis. Bruxellae Pepermanus.* » De plus, il nous paraît certain que, dans la dernière et grande édition du *Monde* de Pierre Davity (2), seigneur de Montmartin, on a profité de ce second opuscule de Gramaye autant que du premier. D'après les indications de J. Chr. Adelung et de son continuateur, Séverin Vater (3), et d'après l'inspection que nous avons faite de l'ouvrage de Davity, il n'y a pas de doute pour nous qu'il n'ait paru, au nom de Gramaye, un recueil d'*Oraisons dominicales* transcrites en plusieurs langues. Deux des textes empruntés à Gramaye appartiennent seuls au *Specimen* (4); les autres ont été tirés sans aucun doute

(1) Mithridates, *oder allgemeine Spraehenkunde*. Berlin, 1806, Ier Theil.

(2) *Le Monde et la description générale de ses IV parties*, édition revue et corrigée par le Sr de Rocoles. Paris, 1660, 7 part. in-folio.

(3) *Mithridates*, t. I, p. 382, 395, 414, 655; t. III, part. I, p. 90-91.

(4) Ce sont le *Pater* en Égyptien ou plutôt en Copte (p. 18) et celui qu'il appelle *Oratio Nigrorum* (p. 22), et qui passait pour appartenir à l'Angolan, une des langues du Congo. — V. le *Mithridates*, t. III, ib., p. 219-224.

de son second recueil : ainsi, dans l'Asie de Davity (1), nous lisons, à la marge du *Pater* transcrit du Chinois, avec le nom de Megiser (*Specimen* 50 *ling.*) le nom de notre érudit : « Gramaye, *Or. domin.* 100 *ling.* » La même indication est consignée plusieurs fois dans le volume de la *Description de l'Afrique*. Nous n'avons fait cette digression que pour fournir des preuves en faveur d'un opuscule curieux dont nous laissons à des bibliophiles exercés le soin de rechercher les traces. Par rapport avec notre sujet, nous n'avions qu'à constater l'état défectueux des textes que Gramaye a accueillis dans ses essais littéraires; mais, encore une fois, si ces textes ne méritent aucune attention, il n'y a pas lieu de croire que Gramaye se soit arrogé le droit de les corriger et de les altérer : son seul tort a été d'être copiste trop fidèle.

Pour le traiter en toute justice, il faut se faire une idée des peines que Gramaye a dû prendre pour porter les pièces de ses diverses collections à un nombre si considérable; à ce point de vue, il est bon de connaître aussi la quantité de sources inédites qu'il a eu la prétention d'explorer et de dépouiller. Ce sont, comme il les indique lui-même (p. 25), des manuscrits de voyages maritimes et des itinéraires d'outremer; les *Analecta* de Martin Cromius, théologien de la société de Jésus; les *Collectanea* du P. Herman Hugo, de Bruxelles (2), et les manuscrits du P. Héribert Rosweyd;

(1) Part. V, folio, p. 790 (éd. 1660). — Voir dans la Part. VI[e] les textes des langues d'Afrique, p. 76, 297, 471, 497 et 521.

(2) Quoique le nom de Cromius soit ici accompagné du prénom de Martin, nous croyons qu'il s'agit du Brabançon Adrien Crommius qui a donné à Louvain des scholies judicieuses sur l'Écriture (en 1628 et ann. suiv.). Quant au second, Gramaye entend sans doute par les *Collectanea* qu'il lui attribue, des notes et des travaux relatifs à l'origine de l'écriture et aux systèmes graphiques des temps anciens; c'était le sujet du livre que Herman Hugo avait publié en 1617 chez Plantin, à Anvers : *De prima scribendi origine*, etc.; in-8°. V. Goethals, *Histoire des Lettres en Belgique*, t. II, p. 140-48.

les documents des bibliothèques de quelques familles nobles, les Grimani en Italie, les Velser en Allemagne, les Ranzow en Danemarck; enfin les archives de plusieurs monastères d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. D'un autre côté, Gramaye n'a jamais perdu les occasions de s'entretenir avec des étrangers de distinction, capables de lui donner des renseignements sur des pays lointains. Ainsi nous le voyons invoquer, au sujet des manuscrits grecs (p. 4, p. 18), le témoignage d'un évêque grec du Mont Athos (Episcopus de Monte Sancto Graecus) qui se trouvait à Bruxelles en 1622, et celui de Lucas Sanchius, consul gènois. Il avait examiné lui-même (p. 4, p. 25) les documents de paléographie grecque rassemblés par le P. Pierre Lanselius qui enseignait à Douai, et il a formé le vœu de les voir publier un jour; il avait de même parcouru la collection de textes hébreux qu'avait formée le même savant (1).

Pour mettre à profit son séjour à l'étranger, Gramaye a dû prendre les habitudes d'une vie très-active et très-occupée; il amassait sans cesse des notices sur les livres les plus précieux et sur les documents inédits; il faisait prendre copie des alphabets réputés rares, ainsi que des inscriptions à peine relevées par les voyageurs; il rassemblait aussi des médailles, ou il en demandait la description; enfin, il faisait dessiner la vue des villes qu'il visitait, des monuments remarquables qui le frappaient, afin de piquer davantage la curiosité de ses compatriotes dans ses futures publications. Sans doute, Gramaye a mis souvent trop de précipitation dans cette besogne multiple qu'il s'imposait,

(1) Le P. Lanselius, de Gravelines, était très-versé dans le Grec, et il a été l'éditeur des œuvres de S. Denys l'Aréopagite (Paris, 1615, folio); il s'était également appliqué à l'étude des langues étrangères, et il était chargé à Douai du cours d'Hébreu. C'était pour l'enseignement des langues orientales que Philippe IV l'avait appelé à Madrid où il mourut en 1632. V. le *Bibliothèque des écriv. de la comp. de Jésus,* par les PP. Aug. et Aloys de Backer, 1855, p. 447.

et il ne disposait pas de la plume de dessinateurs bien exercés. Mais il faut lui faire honneur de ce qu'il a conservé sa présence d'esprit jusque dans sa captivité chez les Maures, et de ce qu'il a su interroger partout avec fruit une foule de personnes. Avant son rachat, il avait déjà observé les particularités de la ville d'Alger, et plus tard il a parcouru la campagne, et visité plusieurs villes de la côte et de l'intérieur, Bougie, Cherchell, Constantine (1). Rien ne montre mieux l'influence que cette partie de ses voyages a dû exercer sur l'esprit de Gramaye, que le grand nombre de projets littéraires qu'il a conçus au sujet de l'Afrique, de son histoire et de ses anciennes chrétientés, de ses usages, de ses arts et de sa civilisation. Non seulement, il a consacré tout le second livre de son *Africa* à l'état religieux de l'Afrique ancienne et moderne; mais encore il a préparé une série de publications relatives à l'histoire et aux institutions de l'Église dans cette partie du monde, et aussi aux lois, aux sciences, à l'astrologie, à la musique chez les peuples qui l'habitent. On les trouve toutes énumérées dans l'avis de l'imprimeur inséré à la fin du *Specimen* (p. 32), mais en partie seulement dans Fr. Sweertius et Valère André, qui n'ont fait, sur ce point encore, qu'extraire ce catalogue des œuvres inédites de Gramaye (2).

(1) Qu'on lise, à cet égard, non seulement le *Diarium* de Gramaye, mais encore l'avis fort original, plein de franchise et de bonne humeur, qu'il a mis en tête du 1er livre de l'*Africa*, sous ce titre : *Lectori benevolo seu malevolo satisfactum*. Il atteste qu'il a pu voir de près bien des choses, qu'il a eu des relations pacifiques avec des gens de toute croyance (« Desines mirari et » credes longe scire me potuisse occultiora in libertate et honore Turcis, » Mauris, Judæis, Christianis aeque gratum vixisse..... »).

(2) *Athenae belgicae*, p. 592. *Biblioth. belg.*, éd. 1623, p. 450. — Il nous suffira de citer les passages suivants de l'avis mentionné : « Editioni parata » habet praeter Aegypti et Aethiopiae illustrationem, *Pontificale* et *Martyro-* » *logium Africanum* cum notis ad Episcopos Belgii. *Concilia et Synodales* » *constitutiones dioeceseon Africae.... Pastorale Lybicum..... Regulae tres Ana-* » *choretarum, Clericorum, Monachorum Africae* cum notis.... *Breviarium*

Mais, dira-t-on, après cette enquête sur les projets de Gramaye et sur les sources qu'il a consultées, quelle espèce de valeur littéraire est-il permis d'attribuer au *Specimen* de cet auteur, ou plutôt à l'ouvrage dont l'opuscule de 1622 nous donne le sujet, l'ordonnance et les matériaux? Le *Specimen*, pris en lui-même, est un programme qui témoigne du dévouement de Gramaye, de cet immense désir de savoir qu'il a constamment nourri. Mais, après tout, c'est un essai qui n'a pas conservé d'intérêt, même sous le rapport de la forme, et qui ne peut plus attirer l'attention des hommes de goût, comme tant d'œuvres latines de nos écrivains nationaux. Assurément, Gramaye y a donné des preuves de recherches spéciales en histoire, en archéologie, en numismatique, etc.; mais il n'a pas pris garde à la manière de les exposer. De même que l'*Africa* est une compilation pleine de faits, le *Specimen* ne promet autre chose que la reproduction de documents amassés pour la connaissance des langues et des alphabets, à l'état de matériaux bruts, mais non encore vérifiés, classés, coordonnés. La facilité avec laquelle Gramaye accepte des données vagues sur l'affinité des langues et sur l'origine mystique de plusieurs alphabets, nous autorise à croire que son travail n'eût pas

» *Lybicum.... Liturgias tres africanas;* Lexicon gothicum, Mauricum, Alpha-
» beta, *Orationes* veterum et recentiorum de statu ecclesiae Africanae, etc....
» *Chartas geographicas* et *Iconismos* Oppidorum, artium, rerum Barbariae
» cum historia naturali ejus tractus. *Specimen* 7 artium liberalium et trium
» superiorum facultatum in variis Africae gentibus, in quo characteres
» et alphabeta 22 gentium Africae, et totidem aliarum ibi publicè aut pri-
» vatim usitatarum. *Poësis* et *Rhetorica* gentium ejus exemplis ostensa. *De*
» *musica latina, graeca, Maurica et instrumentis Barbaricis et chorcis ludisque,*
» *et numeris, notis eorum, ponderibus, mensuris vetoribus.* Fundationem semi-
» narii moderni Africae et monetae. De *philosophia* veteri et nova Afrorum,
» de *mathematicis disciplinis* eorum et studio Chyromanciae, Necromantiae,
» Magiae, variis generibus Astrologiae Alchymiae et formis (sic) in Barbaria,
» de *legibus* veterum et modernorum Afrorum. De *Theologia varia* illarum gen-
» tium. De *Naturali historia* animalium, herbarum, plantarum, Africae. »

été systématique, et qu'il n'eût pas fait époque, faute de ce judicieux classement des faits qui assure les progrès des sciences historiques (1).

Il semble que Gramaye eût évité beaucoup d'erreurs, et qu'il eût été capable de rectifier les assertions erronés d'autrui, s'il avait recouru à une étude élémentaire des langues principales. Faute de connaissances grammaticales et lexicographiques, il n'a pas pu discerner le prix de tant de pièces qu'il tenait de différentes mains. En admettant qu'il ait appris les éléments de l'hébreu, auquel bien des personnes étaient initiées en Belgique depuis l'époque de N. Cleynarts et de Jean Campensis, il n'y a pas lieu de présumer qu'il ait étudié méthodiquement la grammaire d'autres langues orientales, et qu'il ait pris une teinture de l'arabe du Maghreb lors de sa résidence en Afrique; il a emprunté la représentation assez exacte qu'il donne des lettres arabes aux textes imprimés (*typographias*) à Leyde, par Thomas Erpenius et Raphelingius, qu'il dit lui-même avoir consultés (p. 25). Toutefois, il faut convenir que Gramaye avait assumé une tâche fort compliquée à laquelle ne suffisaient pas les efforts d'un seul homme, fût-il d'ailleurs très-heureusement doué : c'est ce que prouve l'histoire des recherches du même genre qui ont été faites avec succès depuis deux siècles.

Il s'est accompli, dans le même champ d'études, cette division du travail qui importe à la culture et au perfectionnement de toute science. Les travaux de haute philologie, inaugurés dans le siècle de Gramaye, par Joseph Scaliger, Juste Lipse, Isaac Casaubon, André Schott et

(1) Un érudit allemand qui a consulté et cité l'essai de Gramaye, Bernard de Mallinckrott, doyen du chapitre de Münster, a porté plus de réserve et plus de sens historique dans une œuvre qui repose sur l'étude des mêmes sources : *De naturâ et usu litterarum disceptatio philologica*. Monasterii Westphaliae, 1658, pp. 156; in 4°.

Saumaise (1), ont porté leurs fruits en Hollande et dans d'autres pays en Europe, où l'étude de l'antiquité classique a été mise en honneur. Différentes voies ont été tracées dans le domaine général de la linguistique : les uns se sont occupés de l'origine du langage; les autres, de la découverte d'une langue réputée primitive entre toutes (2); d'autres, de l'affinité et de la filiation des langues à propos de leur diversité; d'autres, enfin, ont procédé, ainsi que Gramaye voulait le faire, en donnant l'Oraison dominicale comme spécimen des idiomes connus toujours en plus grand nombre (3). Cependant, il est à remarquer, même au sujet d'ouvrages originaux comme celui du Président de Brosses sur la *Formation mécanique des langues,* et celui de Court de Gébelin sur l'*Histoire naturelle de la parole,* que leurs auteurs ont édifié des théories d'après un petit nombre de faits qu'ils transformaient en lois générales. La science avait encore besoin de nouveaux et plus solides fondements : il fallait de grands répertoires lexicographiques, comme ceux de Pallas et de don Lorenzo Hervas, pour préparer des essais de classification, tels que le *Mithridates* d'Adelung et de Vater, ou bien des livres d'ethnographie générale fondée sur les langues, tels que l'*Atlas* célèbre d'Adrien Balbi. De même, il fallait

(1) Si l'on a fait des trois premiers un *triumvirat littéraire*, on ne déroge pas au jugement de ces illustres critiques en leur associant un des judicieux fondateurs de la philologie moderne, André Schott, d'Anvers, sur lequel notre pays doit une *Notice biographique et littéraire* à M. le professeur Baguet (*Mémoires de l'Acad. roy. de Belg.*, t. XXIII, 1848).

(2) On se hâtait trop dans cette recherche, et l'on s'arrêtait à des données arbitraires, comme il est arrivé encore à un savant distingué, Le Roux Deshauterayes, qui distinguait XII *Langues Mères*, sans aucun fondement, dans un mémoire d'ailleurs riche de faits nouveaux (*Encyclopédie élémentaire* de Petity, 1767, t. II, p. II, p. 339 et suiv.).

(3) Nous mentionnerons seulement les recueils polyglottes de ce genre auxquels sont attachés les noms d'A. Müller (1681), de Chamberlayne et D. Wilkins (1715), de J. F. Fritz (1748), de Marcel (1805), de Bodoni (1806). Voir les travaux d'histoire littéraire déjà cités de J. Chr. Adelung et de J. G. Eichorn.

la rigueur philologique appliquée à la publication des textes dans les langues savantes, pour fournir des méthodes sûres dans le rapprochement de tous les idiomes, et pour donner des bases positives à toute théorie de grammaire générale et de philosophie du langage; en d'autres termes, pour donner naissance aux écoles de Bopp et de G. de Humboldt. Il n'en est pas autrement des écritures : on ne prononcera pas sur l'origine et l'affinité des principaux systèmes graphiques avant qu'on ait éclairci l'histoire particulière des anciens alphabets, et qu'on ait mis la dernière main au déchiffrement des hiéroglyphes, des écritures cunéiformes et des écritures figurées découvertes dans les deux mondes.

En appréciant les essais de J.-B. Gramaye qui datent de plus de deux cents ans, il est donc nécessaire de considérer quelle difficulté il y avait alors de s'orienter au milieu de l'abondance extraordinaire des matériaux recueillis de toutes parts. Les confusions, les erreurs, les illusions étaient en quelque sorte inévitables à cette époque, dans des compositions pour lesquelles on ne faisait pas encore la part de chaque science : histoire, ethnographie et antiquités, écriture et paléographie, linguistique générale et grammaire, inscriptions et numismatique. Après cela, tout en rendant hommage aux qualités intellectuelles de Gramaye, et en plaçant parmi ses titres les plus honorables un essai unique en son genre dans les productions de nos écoles au XVII^e^ siècle, ne fermons pas les yeux sur la faute que ce savant a commise en se jetant dans un grand nombre d'entreprises fort disparates. La rédaction de la plupart de ses œuvres est entachée de négligence; le latin y manque de correction autant que d'élégance, la diction de clarté autant que d'agrément. Qu'on parcoure la liste des premiers travaux de Gramaye qui appartiennent à la rhétorique, à la poésie latine, au droit et à l'histoire; qu'on jette de même les yeux sur la série des œuvres publiées ou projetées aux-

quelles il a mis la main après ses voyages dans le midi (1), on ne doute pas un instant qu'il a eu le tort de ne pas savoir se borner dans la matière de ses recherches. Les plans que Gramaye avait formés en fait d'érudition ecclésiastique et profane, si l'on en juge par les travaux publiés, étaient fort au-dessus de ses forces : en eût-il réalisé une partie plus considérable, il eût eu le sort de ces infatigables écrivains du même temps, dont les Cosmographies ou descriptions du monde ont été assimilées par la critique des siècles suivants à des compilations plus curieuses qu'utiles. On reste juste envers la mémoire de Gramaye, en louant son zèle infatigable, en lui attribuant une *polymathie* peu commune sans aucun doute chez ses contemporains; mais il faut bien le mettre à une grande distance de ceux de nos savants qui, dans le même période, ont eu en partage une forte et glorieuse spécialité : Juste-Lipse et André Schott dans l'érudition ancienne, Aubert Miræus dans la connaissance de l'antiquité ecclésiastique, Abraham Ortelius et Gérard Mercator dans les hautes études de géographie, Valère André dans l'histoire littéraire, Vernulaeus dans le culte de la belle latinité, et tant d'autres dans diverses branches des sciences théologiques et des sciences humaines.

Félix Nève.

(1) Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à ce catalogue que J. Masius a donné à la fin du *Specimen* (p. 51-52), et dont nous avons parlé à diverses reprises.

LES GAULOIS.

La race gallique : son caractère et ses mœurs primitives. Anciennes villes des Gaëls : leur langue : leurs institutions politiques. Constitution fédérale; chefs électifs; assemblées nationales. Chefs de guerre et d'émigration. Conformité générale des nations galliques et germaniques.

FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE LA BELGIQUE ANCIENNE.

La Belgique faisait partie dans les temps anciens du pays qu'on appelait Gaule, vaste ensemble de contrées diverses qui s'étendait du Rhin jusqu'aux Pyrénées et qui renfermait des populations différentes. Une sorte d'alliance imparfaite qui s'était établie entre ces populations voisines les faisait considérer comme formant un même corps, et quoique cette opinion ne fût pas rigoureusement exacte, il est impossible pour l'histoire d'isoler l'une de l'autre les nations que rapprochaient ainsi d'anciens rapports d'union et de mélange, suivis d'un commencement de civilisation commune. Ce n'est que par la connaissance du monde gaulois que nous pouvons arriver à entrevoir le premier développement des peuples qui s'établirent sur le sol belge.

La race qui avait donné son nom à la Gaule était celle des Galls ou Gaëls, désignée aussi quelquefois par le mot de Celtes. L'origine de ces dénominations est incertaine; mais les nations qui les avaient adoptées appartenaient à la grande famille des peuples blonds, dont elles formaient l'essaim le plus occidental. Quelques-unes d'entre elles pé-

nètrèrent d'assez bonne heure en Italie et dans la péninsule espagnole (1), tandis que d'autres passant la Manche envahissaient une partie de la Grande Bretagne : cependant le plus grand nombre se fixa entre le Rhin et la Loire, et un peu plus tard dans la vallée du Rhône.

Les caractères physiques du Celte étaient exactement les mêmes que ceux du Germain. A cet égard les témoignages des auteurs anciens sont unanimes et précis. Le géographe Strabon parle du blond vif et doré des chevelures gauloises (2); et les descriptions d'Ammien Marcellin qui visita la Gaule au IV^e^ siècle de notre ère, montrent à l'évidence que le type de l'homme du Nord ne s'y était pas encore altéré, comme il arriva dans la suite. A ce type se rattachent également toutes les indications que nous a laissées l'histoire sur les peuples galliques qui se répandirent dans les contrées du Midi. Les Romains comme les Grecs furent frappés de la grandeur et de la force de cette race étrangère, à laquelle leur apparence moins robuste n'inspirait que le mépris. Longtemps même après la soumission de la Gaule à l'empire de Rome, les légions du Rhin, qui se recrutaient dans cette contrée, se distinguaient de toutes les

(1) Les traditions marseillaises faisaient remonter jusqu'à la fondation de la ville (536 ans avant J.-C.) les premières relations de ses habitants avec les Gaëls. D'un autre côté, Hérodote connaissait déjà au V^e^ siècle avant notre ère l'établissement des Celtes en Espagne. Ainsi l'arrivée de ces peuples blonds dans l'ouest de l'Europe remontait à un âge assez reculé. Mais comme ils ne s'étaient nulle part confondus avec les races indigènes, on ne peut pas leur assigner une antiquité qui approche de celle des émigrations helléniques. L'époque probable de l'établissement des Gaëls à l'ouest du Rhin, est celle de l'entrée des Germains dans l'Europe centrale (650 ans avant J.-C.). Hérodote, qui écrivait au V^e^ siècle avant notre ère, ne connaissait pas les Gaëls d'Italie ni ceux de la Gaule, mais il parle de ceux qui se trouvaient dès lors établis en Espagne.

(2) Les Bretons ont la taille plus élevée que les Gaulois et les cheveux moins blonds (L. IV, p. 200). Ammien Marcellin se sert du mot roux (*rutili*) en parlant des Celtes, et il nous montre les femmes aussi fortes pour le moins que leurs maris (L. XV, c. 12).

autres par la haute taille et la vigueur de leurs soldats (1).

L'esprit guerrier du Gaël n'était pas moins remarquable que sa stature athlétique. Les récits des plus anciens voyageurs le dépeignent avide de combats et toujours prêt à mesurer ses armes soit contre l'étranger, soit contre l'homme de sa propre nation, par un amour de gloire inconnu aux races méridionales. Le père transmettait à ses fils, comme son plus précieux héritage, le crâne des adversaires qu'il avait fait tomber sous ses coups, et à l'entrée des Romains

(1) Tacite raconte qu'après la défaite du parti de Vitellius on égorgea, comme soldats de l'armée du Rhin, tous ceux que faisait remarquer leur grande taille. C'est une preuve de plus de cette longue persistance du type national que nous avons déjà signalée. On peut en conclure que le Gaël ne se mêla que très-tard aux peuples d'autre souche qui occupaient une partie de la Gaule et dont nous parlerons plus loin.

Il serait impossible de déterminer la route que cette race d'hommes avait suivie pour arriver dans l'ouest de l'Europe : mais on trouve tout le long du Danube une série des nations galliques, tandis qu'on n'en aperçoit point dans les plaines du Nord. Du temps d'Hérodote (vers l'an 440 avant J.-C.) les Taures habitaient encore la Crimée, et cette vieille tribu kymrique s'y distinguait des peuples environnants par des usages militaires communs aux Germains et aux Gaëls. Les Scythes s'emparèrent ensuite de cette contrée; mais nous voyons alors les Taures ou Taurisks fixés dans la Servie, et depuis ces temps l'histoire les rattache aux nations gauloises. Vaincus par les Gètes, un peu moins d'un siècle avant notre ère, ils remontèrent la vallée du Danube et arrivèrent sur les confins de l'Italie et de la Bavière, où leur postérité se perpétua sous le nom de Noriks, emprunté au pays qu'elle habitait. Voilà donc un exemple d'une émigration gallique se portant de la Mer Noire jusqu'aux Alpes par une route méridionale. C'était pour ainsi dire l'arrière-garde des peuples de cette race; mais les groupes précédents avaient-ils suivi le même chemin, c'est ce que nous ignorons. Il restait du temps de Tacite quelques Gaëls dans la Haute Silésie (les Gothins) : César en place d'autres au midi de la Bohême et leur donne le nom de Volkes Tectosages, nom qui les rattacherait, comme nous le verrons ailleurs, à un grand essaim de peuples belges. Mais la tradition nationale faisait partir cet essaim de la Gaule, d'où il avait marché vers l'est. Il en était de même des Boïes qui ont laissé leur nom à la Bohême et à la Bavière, après avoir émigré d'Italie. Ce qu'on peut conclure de ces divers mouvements, ainsi que de l'existence d'autres nations celtiques en Illyrie (les Carnes et les Scordisques) et en Valachie (les Bastarnes), c'est que toutes les régions traversées par le Danube étaient familières aux Gaëls longtemps avant que les Germains n'en eussent approché.

dans la Gaule, chaque ville étalait encore avec orgueil les amas sanglants d'armes et de dépouilles qui attestaient la valeur nationale. D'autres traits du caractère gallique ont été retracés par le Grec Polybe, qui écrivait un peu plus d'un siècle avant notre ère. Il avait recueilli en Italie des renseignements exacts sur les bandes gauloises qui étaient venues s'établir dans la vallée du Pô et sur les bords de la Mer Adriatique. L'arrivée du plus grand nombre datait à peu près de l'an 390 avant J.-C., et comme leurs mœurs n'avaient point changé depuis ce temps jusqu'à leur destruction, le tableau qu'il nous en a donné représente encore jusqu'à un certain point leur existence primitive. Nous les suivrons avec lui sur le champ de bataille et dans le repos qui succède à la conquête.

Jamais peuple n'avait montré plus de mépris pour le danger et plus de confiance dans sa valeur. La seule arme qui protégeât le Gaël contre les coups de l'ennemi était un bouclier oblong beaucoup trop étroit pour couvrir sa large poitrine. Il s'en servait sans doute avec quelque adresse dans une lutte corps à corps (1); mais il était sans défense contre le javelot et les balles lancées par la fronde. Impatient d'en venir aux mains, il s'élançait sur ses adversaires avec une témérité dédaigneuse et son premier choc semblait irrésistible. Mais l'avantage que lui donnait la force était compensé par l'infériorité de son armure. Son sabre pesant, dont la lame était de cuivre, s'émoussait bientôt sur le fer des casques. Quelquefois même cette arme imparfaite se faussait aux premiers coups et il était contraint de la redresser. S'il était arrêté par une résistance vigoureuse, il ne tardait pas à perdre cette ardeur de courage qu'il avait

(1) Souvent un de leurs braves allait défier le plus vaillant des ennemis, et Diodore de Sicile nous a conservé à ce sujet quelques détails qui paraissent fidèles. Ils s'efforçaient de jeter la terreur dans l'âme de leurs adversaires en brandissant leurs armes d'une manière menaçante, en chantant leurs exploits et ceux de leurs ancêtres et en insultant celui qu'ils allaient combattre.

fait éclater dans l'attaque; la constance lui manquait et il ne disputait pas longtemps la victoire.

Dans les régions où se fixaient les Gaëls, on les voyait en général s'établir par petits groupes et habiter des villages ouverts. Leurs demeures étaient dégarnies de tout appareil de luxe ou de bien-être : la paille leur servait de lit, la chair des bestiaux d'aliment. La guerre et la culture du sol occupaient seules leur existence simple : ils ne connaissaient aucun autre art, aucune autre industrie. Leurs richesses se bornaient à la possession de troupeaux et d'or, seuls biens faciles à transporter et qu'ils pussent prendre avec eux dans leurs déplacements. En effet ils n'étaient pas encore assez fortement attachés au pays qu'ils occupaient pour préférer la dépendance à l'émigration, et deux de leurs principaux peuples quittèrent l'Italie pour se refugier vers la vallée du Danube, quand ils se virent menacés de subir le joug des Romains. En paix comme en guerre c'était dans leurs armes qu'ils mettaient leur confiance et le pouvoir des principaux de chaque nation dépendait du nombre de bras dévoués et de mains obéissantes qu'ils réussissaient à grouper autour et au-dessous d'eux.

Quoique leur habitude ne fût pas de vivre dans des villes, les peuples galliques en érigèrent plusieurs dans les différentes contrées où ils s'établirent (1). Ce n'étaient souvent que des lieux de refuge défendus par des enceintes palissa-

(1) Les peuples de la Bretagne, dit César, appellent ville un lieu entouré de remparts et de fossés, dans l'épaisseur d'une forêt impénétrable (V, 21). D'autres passages font voir que c'étaient des points de refuge pour les hommes et les troupeaux. Tacite attribue aux Cimbres et aux Teutons sortis des déserts du Nord, la construction de camps et d'enceintes (*castra et spatia*) dont l'étendue l'étonnait encore (*Germ.* 37). Hérodote parle des murs (τειχεα), construits en Russie par les Cimmériens. Ainsi les places de guerre des Gaulois n'étaient ni une chose nouvelle dans le monde du Nord, ni le résultat de l'imitation. Les traditions des Scandinaves attribuent à Odin la fondation de *Sigtun*, mot à mot la ville de la victoire; nous voyons le même nom donné à une ville gallique, *Segodunum*.

dées, mais quelquefois aussi de véritables places de guerre munies de remparts et de tours, comme César en trouva même en Belgique. Ces vieilles citadelles, construites par la race conquérante, nous offrent non seulement la trace permanente de sa domination, mais aussi la preuve de l'unité de langage qu'elle avait longtemps conservée. En effet, il suffit de jeter les yeux sur les cartes du monde ancien pour y reconnaître en Gaule, dans la Grande-Bretagne, en Espagne et en Italie un certain nombre de ces villes antiques désignées partout par les mêmes noms, ou du moins par des noms composés des mêmes éléments. Sept d'entre elles étaient appelées en latin *Mediolanum,* neuf *Noviomagus,* quatre *Ebora* ou *Eboracum*. Les terminaisons en *durum,* en *dunum,* en *briga,* en *magus,* les mots *lug* et *acum* se répètent dans chaque contrée (1). A de pareils signes il est impossible de méconnaître l'unité de langage des nations qui avaient érigé ou conquis ces premières places d'armes.

Cette unité ne se conserva point dans la suite : car ce n'était pas dans le désert que les essaims galliques s'étaient ainsi répandus. Mêlés aux populations différentes qu'ils avaient fait plier, ils devaient éprouver dans leur idiome comme dans leurs mœurs les effets naturels de ce mélange. Mais les traces que nous venons d'indiquer de leur langue primitive ont cela de précieux qu'elles les rattachent complétement aux peuples germaniques. En effet, tous ces mots antiques appartiennent à des racines teutonnes. *Briga* signifie pont; *sego,* victoire; *ebor,* sanglier (2); *lanum,* bourg; *durum,* passage; *novio,* neuf; *medio,* central : c'est de l'allemand latinisé. Il en est de même des autres termes que nous avons cités, quoique leur origine soit un peu moins saillante :

(1) Parmi les villes qui gardèrent ces noms, il en est de moins antiques; nous avons des *Augustodunum,* des *Caesaromagus,* etc. C'étaient là de nouvelles applications de dénominations reçues.

(2) Le sanglier est un des emblèmes galliques les plus fréquents.

acum veut dire haie, *lugo*, logis, *dunum*, enceinte palissadée, *magus*, mur de pierres (1). Dans une contrée de l'Asie-Mineure, où s'établirent plus tard d'autres Gaulois, ils appelèrent *Eccobriga* une de leurs citadelles : c'est encore un mot de même origine, qui signifie à la lettre pont de chêne ou des chênes (elle était située au bord du fleuve Halis). Si nous laissons parler ceux de ces noms qui se répètent le plus souvent, nous y reconnaîtrons le pont de la victoire (*Segobriga*), l'enclos du sanglier (*Eboracum*), le bourg du milieu (*Mediolanum*), le château neuf (*Noviomagus*), le logis fortifié (*Lugdunum*). Ce sont des dénominations de guerre et de conquête, et la langue dans laquelle nous les trouvons écrites est aussi celle que semblent indiquer les premiers noms connus de peuples et de chefs gaulois (2).

(1) On a voulu donner des étymologies gallo-bretonnes de quelques-uns de ces noms. Pour en apprécier la valeur, il suffit de prendre les moins forcées, *Noviomagus*, nouvelle plaine, *Noviodunum*, nouvelle montagne. Évidemment les Gaëls ne faisaient ni des montagnes ni des plaines, mais bien des enceintes, ce qu'indiquent les mots *town* et *tuin* (le changement du *t* en *d* se remarque encore dans la prononciation allemande), et des murs, comme l'exprimait le mot *macht* ou *magt*, dont nous retrouvons la racine dans le verbe maçonner (*matzen* ou *metzen*). Aussi deux des anciens *Noviomagus* s'appellent-ils aujourd'hui Château-Neuf et Castelnau, traduction exacte de leur dénomination antique. On a vu du celtique dans le nom de l'Ardenne, *Arduenna;* mais nous appelons encore *arduin* en flamand la pierre bleue, et ce nom se retrouve en français dans celui d'ardoise. Des mots que j'ai cités, le seul dont la forme ne soit pas très-reconnaissable est celui d'*acum*, que je prends pour *haghe* et qui pourrait aussi exprimer un chêne, *aak*, ou même de l'eau. Sur ce point j'ai été guidé par l'analogie des idées que chaque dénomination me semble offrir; mais si l'on veut qu'*Eboracum* soit le chêne ou l'étang du sanglier, la langue ne s'y oppose pas.

(2) Les chefs des premières émigrations en Italie et vers le Danube étaient appelés par la tradition Sigovèse et Bellovèse, en saxon *Sigowisa* et *Billowisa*, le chef de la victoire et le chef de l'épée. Le premier peuple gallique qu'eussent aperçu les Marseillais étaient les Ségobriges, en flamand actuel *Seghebringers*, ceux qui portent la victoire (c'était probablement la dénomination collective d'un grand essaim, dont on retrouve les débris à l'est du Rhône sous les noms de Ségasiens, Ségalaunes et Ségusins). On ne peut pas

On ne peut donc guère douter qu'il n'y eût d'abord communauté de langage entre les Gaëls et les Germains. Ces deux branches principales de la race blonde sortant évidemment d'une même souche, c'eût été un phénomène assez étrange qu'une diversité primitive de leurs idiomes, diversité qui les aurait rendus étrangères l'une à l'autre, tandis qu'elles venaient des mêmes régions et que leurs lois et leurs usages offraient dans les premiers temps une similitude complète (1). Au contraire l'ancienne parenté de leurs langues, dont nous venons de voir les preuves, était la conséquence naturelle de leur origine commune, dont les traces ne s'effacèrent que dans la suite des temps, à mesure que les Celtes perdirent jusqu'aux caractères physiques qui les rattachaient aux hommes du Nord.

Les traces auxquelles pouvait se reconnaître l'origine asiatique des croyances et des idées morales du Germain, seraient plus difficiles à retrouver chez le Gaël, qui arrivé plus tôt dans le monde occidental y subit un changement plus profond. Mais la similitude des institutions politiques propres à ces deux peuples suffirait seule pour mettre hors de doute leur ancienne parenté (2). En Gaule, comme en Germanie, il n'existait point d'autre souveraineté que celle

identifier aussi complétement les noms personnels d'Élitove, d'Achicore et de Kambaule, qui semblent avoir été adoucis par la prononciation des peuples méridionaux; mais ceux de Léonor et de Luthar, qui menèrent les Galates en Asie, sont parfaitement germaniques (*Leonord*, la race du lion, d'où les noms de Léonard et de Liénard; *Hlutar*, le splendide, d'où les noms de Clotaire et de Luther).

(1) La langue du pays de Galles et de la Bretagne, qui paraît avoir fini par régner chez les nations celtiques, n'a pas même de rapport avec celles de l'Asie et de l'Europe orientale. On ne peut donc en chercher l'origine que chez les races de l'ouest, dont nous parlerons plus bas.

(2) On verra dans le chapitre suivant comment s'introduisirent dans la Gaule celtique un grand nombre d'usages particuliers. Mais à l'exception du pouvoir judiciaire accordé aux Druides et d'un certain accroissement de l'autorité des chefs, l'ancien système politique se conserva jusqu'au temps de l'invasion romaine.

de la nation elle-même représentée par l'assemblée générale des hommes libres. Tout pouvoir était limité dans son étendue ou dans sa durée, tout chef tenait son droit de l'élection. En général le commandement civil ou militaire n'était décerné que pour une seule année, et de là le nom de magistrats que César donne à ceux qui en étaient revêtus, leur autorité n'étant ni héréditaire ni permanente, à l'exception de celle des rois dont le pouvoir durait autant que la vie. Quand il s'agissait d'une question de guerre tous les hommes capables de combattre formaient le conseil armé, et (en cas de retard sans doute) celui qui arrivait le dernier était puni de mort. Lorsque différents peuples s'unissaient pour une entreprise commune, l'engagement le plus solennel résultait du contact des étendards. Ces emblèmes sacrés de chaque nation étaient apportés dans l'assemblée; on les choquait ensemble pour marquer la fraternité d'armes, et cette promesse publique n'eût pu être violée sans infamie. Les guerriers manifestaient leur approbation en frappant leur bouclier de leur glaive. Tous ces usages se reproduisent, à quelques détails près, chez les Germains, et résultaient évidemment d'un ordre de choses identique.

L'histoire nous permet même de distinguer plus complétement chez les Gaëls l'organisation primitive commune aux deux races. En effet des auteurs grecs nous ont conservé l'exposition complète du système politique d'après lequel se trouvait encore organisée la nation des Galates, essaim gallique qui avait passé en Asie près de trois siècles avant l'ère chrétienne. Ce système, dont le caractère oriental ne peut être méconnu, répond parfaitement à tout ce que nous apprend César de la constitution régulière des peuples de la Gaule. Ainsi nous apparaît encore dans son développement général, la forme sacrée que l'Asie avait donné autrefois à ces groupes nombreux de tribus qui sortirent tour à tour de son sein pour venir régner sur l'Europe.

Le corps de chaque nation renfermait plusieurs peuples. Il y en avait trois en Galatie, les Tectosages, les Trocmes et les Tolistoboïes; mais ailleurs on en trouve quatre, comme dans le pays des Helvètes. Ce dernier nombre parait avoir été le chiffre normal (1) : mais l'exemple des Galates prouve qu'il pouvait varier suivant les circonstances. L'organisation nationale ne se ressentait point de ces variations. S'il y avait trois peuples, chacun se divisait en quatre quarts (que les Grecs ont appelés tétrarchies); s'il y en avait quatre, chacun formait trois tiers (tel est le sens du mot tribu). On arrivait donc dans un cas comme dans l'autre à une division duodécimale. Aucun doute ne peut subsister sur ce dernier résultat : car toutes les fois que César énumère les villes d'une nation gauloise, le nombre s'en élève à douze (2) : il y avait aussi douze quarts chez les Galates. C'était donc là un chiffre immuable et chaque nation avait ses douze tribus, comme les anciens Hébreux.

Ni la nation, ni ses différents peuples n'avaient de chefs généraux : car la royauté, comme la dictature des Romains, n'était pas une institution permanente et régulière. Le danger, l'émigration, la guerre civile amenaient l'élection d'un roi; mais ce commandement suprême ne se perpétuait point (3). L'état était une confédération.

(1) Nous en avons la preuve par les traditions grecques qui reproduisent un système analogue. La nation comprenait quatre *phylé*, mot qui répond à celui de *volk* ou peuple chez les races germaniques. Phylè devenait *pépulè* dans les dialectes rudes, et de là le *populus* des Romains. La tribu ou *trittus* était le tiers d'un peuple et le douzième d'une nation.

(2) Il y a exception chez les Volkes Arécomiks, qui avaient vingt-quatre tribus (Strabon, l. IV, p. 187) et chez les Bituriges, qui en avaient plus de vingt (peut-être aussi vingt-quatre). Mais ce nombre qui est un multiple de douze, répond à une variété des mêmes combinaisons que nous retrouverons chez les Nerviens.

(3) Nous ne voyons point de rois chez les Gaulois d'Italie, ni chez les Galates des premiers temps. Quand César entra en Belgique, les Suessons avaient un roi, et les Atrébates en avaient eu un quelque temps auparavant; mais les Rèmes et les Bellovaques, ainsi que les nations celtiques n'obéis-

La tribu au contraire avait des chefs communs (ceux que César appelle les magistrats des villes). Nous en trouvons cinq dans chaque tétrarchie galate : le tétrarque ou chef de tribu, le juge, le capitaine ou chef de guerre, et ses deux lieutenants. Il existait donc là ce qui manquait au corps de la nation, un pouvoir central fortement organisé.

Chaque tribu se subdivisait en cantons, dont le nombre était également fixe. Il s'élevait à vingt-cinq, ce qui représentait deux mille cinq cents guerriers, chaque canton étant composé de cent hommes faits (1). En multipliant ces chiffres par celui de douze, on trouve pour la nation entière trois cents cantons et trente mille combattants. Mais quand la population s'accroissait, chaque canton pouvait fournir plus de cent hommes armés, de même qu'il en contenait moins après les revers qui affaiblissaient une nation vaincue (2).

Dans les occasions solennelles la nation toute entière s'assemblait en armes, et à cette assemblée, qui d'ordinaire ne se tenait qu'une fois l'an, appartenait la souveraineté. Mais les affaires publiques étaient habituellement dirigées par le conseil des chefs, dont les membres étaient au nombre de trois cent soixante, douze chefs de tribus, douze juges, douze capitaines, vingt-quatre lieutenants et trois cents chefs de canton. Il y avait donc autant de chefs que de jours dans l'année (car les cinq jours complémentaires, regardés comme funestes, ne devaient pas être représentés),

saient qu'à des chefs temporaires. La royauté était une sorte de dictature exceptionnelle, contraire à l'esprit fédéral des institutions galliques.

(1) Nous ne connaissons le chiffre des habitants du canton que par les institutions germaniques : cependant on peut aussi le déduire des coutumes galloises.

(2) César fait sortir à peu près soixante-six mille guerriers de quatre cents cantons des Helvètes : ce serait cent soixante-cinq hommes armés par canton. Mais on verra plus loin que dans ce nombre étaient compris les serfs.

de même qu'il y avait autant de tribus que de mois. A ce signe on reconnaît le génie astronomique dont les institutions et les croyances des anciens peuples purs offrent partout l'empreinte.

En laissant de côté ce qu'il y avait eu de mystique et de raffiné dans ces vieilles combinaisons sociales, elles nous offrent deux éléments généraux merveilleusement développés, une constitution fédérale et un gouvernement où la souveraineté appartient aux masses. Mais cette suprématie du peuple avait été tempérée dans les temps antiques par l'autorité du prêtre et par l'influence d'une caste noble qu'on aperçoit chez toutes les races dont la première civilisation avait eu la même origine. Les prêtres que l'histoire nous montre dans la Gaule, mais non dans les autres contrées où dominaient aussi les Gaëls, sont les Druides, venus de la Bretagne, et qui représentaient comme nous le verrons bientôt, une religion étrangère. La classe sacerdotale s'était donc renouvelée chez les Celtes, de même que nous la voyons transformée chez les Germains. Quant à la classe noble elle subsistait encore, mais les écrivains nous la font si imparfaitement connaître qu'elle échappe presque à nos regards. César seul nous représente distinctement un ordre équestre formant l'aristocratie nationale. Voici ses paroles. La classe qui partage l'autorité avec les Druides, est celle des chevaliers. Ceux-ci suivent tous la carrière des armes et vont combattre là où éclate une guerre. Plus est grande leur naissance et leur fortune, plus ils s'entourent d'un nombre considérable d'hommes à eux. C'est là le seul moyen de pouvoir et d'influence qu'ils connaissent (1).

Pour rendre cette indication un peu moins incomplète, on peut remarquer que l'auteur romain rapproche dans quelques autres passages ces mots de naissance et de ri-

(1) Ces derniers mots répondent exactement à un passage de Polybe, dont nous avons donné plus haut le sens général.

chesse que nous voyons déjà rattachés ici. La réunion de ces deux idées qu'il fait marcher de front, semble prouver qu'une grande partie de la propriété territoriale formait l'appanage de la noblesse. Elle avait ses domaines dans la Gaule antique comme dans la France du moyen-âge, et elle les faisait cultiver par des serfs, classe tributaire dont la condition n'a pas été décrite, mais dont le nombre était considérable (1). C'était avec le produit de ces grands biens que le noble entretenait autour de lui la suite armée qui faisait sa puissance. Les noms d'*ambactes* (hommes d'entourage) et de clients, que l'auteur romain emploie pour désigner ces compagnies militaires, représentent des habitudes latines, et ne répondent point à la pensée gauloise. Mais un écrivain grec, Diodore de Sicile, nous donne à ce sujet une explication précise. Ils ont avec eux, dit-il, des serviteurs de condition libre, qu'ils choisissent parmi leurs compatriotes pauvres pour leur servir d'écuyers (2) et de

(1) Nous voyons ces hommes de servage confondus avec les esclaves sous la dénomination latine de *familia*. Une de ces familles s'élevait à dix mille têtes (Cæsar, I, 5). Ce serait un point essentiel pour la connaissance des nations galliques que de découvrir la proportion du nombre des serfs à celui des hommes libres. Je ne trouve d'indications à ce sujet que dans le dénombrement des Helvètes qui nous est donné par César. C'était un peuple émigrant qui devait amener avec lui ses gens de servage. Il comptait 263,000 têtes, dont un quart se composait de combattants. Mais ces combattants n'avaient formé qu'un peu moins de 400 villages ou centuries, ce qui représenterait moins de 40,000 guerriers. L'excédent de près de 26,000 hommes doit donc être attribué aux serfs.

Ce point admis, les Helvètes nous offrent l'organisation complète et régulière d'un peuple gaulois; ils comptaient quatre peuples ou provinces (*pagi*), douze villes (*oppida*) et une quantité de centuries qui dépassait trois cents, mais par suite de l'accroissement excessif de la nation qui était devenue trop nombreuse pour le pays. Le rapport des gens de servage aux hommes libres était comme onze à quinze (en prenant les nombres de 380 villages ou 38,000 guerriers libres et de 27,750 serfs) ou plus généralement comme deux à trois.

(2) Mot à mot de cochers. Diodore fait ici allusion à l'ancien usage des nobles Gaulois de combattre sur des chars comme les héros grecs. Cet usage, qui subsistait encore en Bretagne du temps de César, nous montre que le

satellites. Un lien d'honneur attachait ces vassaux, car c'est le nom qui paraît le mieux exprimer leur engagement, au chef dont ils suivaient la bannière : ils l'accompagnaient dans toutes ses expéditions et ne pouvaient l'abandonner sans infamie. Les services qu'ils lui rendaient devenaient un titre à leur propre élévation. César lui-même fit parvenir au premier rang un jeune Édue (Virdumar) que lui avait donné son chef (1). Le noble, qui formait sa maison militaire d'hommes libres, étendait sur eux un patronage qui rendait leur condition avantageuse et honorable. S'il ne commandait dans la tribu que comme magistrat électif, ses domaines héréditaires et son entourage armé faisaient déjà de lui un seigneur, et la souveraineté qu'il finit par obtenir chez quelques populations galliques, comme dans les clans écossais, semble le résultat naturel de la prépondérance que lui donnait cet ordre de choses.

Toutefois l'esprit de liberté inhérent aux institutions nationales empêcha longtemps les masses de tomber sous la domination absolue de la noblesse. Nous voyons bien le commandement militaire exercé avec quelque rigueur par les chefs qui en étaient revêtus; ils punissaient cruellement la désobéissance; mais si quelque soupçon les atteignait eux-mêmes, le peuple devenait leur juge (2). Un usage antique semble montrer que la sévérité de leur punition était pro-

chevalier avait toujours possédé plusieurs chevaux et des serviteurs, ce qui suppose que les institutions nationales lui allouaient une part de terre d'une forte étendue. C'est le *wodal* ou le domaine de la noblesse germanique.

(1) « Virdumar, qui n'était pas d'un sang illustre, avait été donné (*transditus*) par Divitiac à César, qui l'éleva d'une condition médiocre au premier rang. » On reconnaît là, autant que le permet une indication sommaire, les conditions du patronage seigneurial tel que nous le retrouverons chez les Francs. Le vassal du noble Gaulois répond d'ailleurs complétement au compagnon du chef germain.

(2) C'est ainsi que Vercingétégorix fut accusé de trahison devant l'assemblée nationale. Il se justifia, mais son titre de commandant suprême ne l'avait pas empêché de reconnaître le droit du peuple.

portionnée au danger que pouvait offrir leur pouvoir. Nous apercevons chez quelques peuples une loi d'incendie portée par l'assemblée militaire et qui ordonnait la destruction des villes et des villages. Cette loi implacable ne s'exécutait pas seulement à l'approche de l'ennemi; elle devenait également obligatoire en cas d'émigration. C'est ainsi que soixante ans avant notre ère les Helvètes et leurs alliés livrèrent aux flammes, leurs demeures et leurs approvisionnements, pour marcher à la conquête d'une autre patrie. On peut même croire que le nom de Brennus, donné par l'histoire aux chefs des anciennes émigrations, se rapporte à ce droit terrible du feu : car il signifie à la lettre brûleur (1).

Tels sont les traits principaux qui semblent avoir caractérisé la vie nationale des peuples galliques, et rien dans cette partie de leur existence ne les sépare à nos yeux des Germains. César nous avertit lui-même que la différence qui dès son époque régnait entre les deux races n'avait

(1) *Brennen* veut encore dire en allemand brûler (l'expression saxonne de *Bryne*, qui marque l'incendie, semble même reparaître dans le nom d'un chef caninéfate, *Brinno*, dont elle ne désigne peut-être que le titre). On a prétendu que le mot de *Brenn* indiquait habituellement la royauté; les médailles démentent cette conjecture. Toutefois le titre de *Brennin* ou de *Brenhin* se retrouve dans les langues celtiques, avec le sens de roi : mais ces langues n'en offrent point la racine (Mr Zeuss, après l'avoir cherchée dans le mot *Bry*, colline, finit par préférer *Brenniat*, conduire un bateau).

Qu'il me soit permis de revenir ici sur une expression inexacte qui m'est échappée plus haut (p. 218, note 1), au sujet des idiomes gallois et armoricain. Ces idiomes forment la branche la plus pauvre et la plus barbare de la langue celtique, et celle qui s'écarte le plus des langues de l'Asie : ils s'y rattachent cependant par un fond commun (comme tous les langages européens), mais ce rapport est beaucoup plus remarquable dans d'autres dialectes de la même famille, ceux de l'Irlande et de l'Écosse. C'est donc dans le Nord-ouest de l'Europe que la langue néo-celtique avait sinon son berceau (car toutes nos langues viennent de l'Orient, du moins son foyer. Elle a conservé un certain nombre de mots teutoniques qui paraissent provenir des anciens Gaëls, comme la finale *man*, homme, et le mot *stourm*, combat. Je crois qu'on peut expliquer de même le terme de *Brennin*.

rien d'antique. Il reste encore, dit-il, dans l'intérieur de la Germanie quelques Gaëls : ce sont des Tectosages, nation qui est en grande renommée de justice et de valeur. Elle continue à mener la vie simple et dure des Germains, se contente de la même nourriture et porte le même costume. Un témoignage si positif nous permet d'ajouter foi aux paroles de Strabon, qui écrivait un demi-siècle plus tard, et qui en reconnaissant également qu'une métamorphose rapide s'opérait parmi les Gaulois, ajoute que leurs anciennes coutumes subsistaient encore chez les Germains, peuple qui leur ressemblait et qui sortait de la même souche. Le contraste qui s'établit plus tard entre eux naquit donc après l'arrivée du Celte dans la Gaule, et eut pour seule cause les influences locales qui agirent dans ce pays sur la race conquérante (1).

(1) Nous omettons ici l'histoire des changements que subit la nationalité celtique après l'invasion de la Gaule. Ces changements consistèrent dans le mélange des vainqueurs avec des populations indigènes, dont le contact leur fit perdre une partie de leurs usages, altéra leurs mœurs, et amena la domination exclusive de la classe noble. La langue primitive des Gaëls, déjà modifiée à l'est du Rhin, comme nous le verrons en parlant des Belges, acheva de se transformer dans les contrées plus occidentales. Un culte d'origine phénicienne, le Druidisme, devint la loi religieuse de toute la Gaule, et la richesse agricole se développa rapidement dans l'intérieur du pays.

LES BELGES.

Arrivée des Belges dans la Gaule du Nord. Leur parenté avec les Celtes primitifs. Leur langue et leurs institutions. La Belgique actuelle abandonnée par eux à des nations germaniques qui entrèrent dans leur alliance. Nature de cette alliance. Admission d'une tribu de Cimbres. Puissance des Belges occidentaux. Leurs conquêtes dans la Grande Bretagne. Résumé de leur histoire.

Les pays situés entre la Seine et le Rhin faisaient partie de la Gaule antique; mais les peuples que les Romains y trouvèrent établis n'avaient ni la même langue, ni les mêmes lois, ni les mêmes mœurs que ceux des bords de la Loire(1). On les appelait Belges et la tradition rapportait que venus jadis d'au-delà du Rhin, ils avaient pris possession de ces contrées fertiles en faisant reculer des nations celtiques qui les habitaient. Mais l'époque de ce grand événement ne nous est pas indiquée; c'est surtout la mesure des temps qui s'efface du souvenir des peuples.

Il semble toutefois que nous puissions encore essaier de combler cette lacune au moyen d'autres données, car les populations chassées par les Belges ayant dû chercher ailleurs une nouvelle patrie, un mouvement si considérable s'était fait sans doute ressentir jusqu'aux extrémités du monde gallique. Or nous voyons apparaître en Italie, vers l'an 390 avant notre ère (2), un flot d'émigrés gaulois que la guerre

(1) *Linguâ, institutis, legibus inter se differunt.* Cæsar, L. I, c. 1. Mais Strabon (IV, 176) considère les différences de langage et d'institutions entre les Belges et les Celtes comme faibles et partielles.

(2) Cette date est certaine quant à l'essaim des Sénones, dont nous parlerons plus bas. Suivant Tite-Live les autres peuples situés entre les Alpes et la mer Adriatique seraient beaucoup plus anciens. Mais la fausseté de cette opinion est démontrée par le témoignage d'Hérodote, qui connait les Venètes d'Italie, les Phocéens de Marseille et les Etrusques de la vallée du Pô, et qui ne connait point les Gaëls. Une tradition citée par Pline (III, 21) nous donne la date réelle de la chute de la puissance étrurienne dans le nord de

contraignait de sortir de leurs anciennes demeures (1), et qui lassés de combattre dans le Nord, allaient s'établir dans le Midi. Ils venaient du pays situé entre la Seine et la Loire (2), et tel était leur nombre qu'ils formèrent cinq grands peuples dans la vallée du Pô et sur les bords de la Mer Adriatique, où leur postérité domina pendant plus de deux cents ans. Aucune tribu belge ne s'était associée à ce mouvement, circonstance qui paraîtrait inexplicable, si ce n'avaient pas été les Belges eux-mêmes qui refoulaient ainsi vers le sud ces nations celtiques. Elles formaient une masse

l'Italie, par suite de l'invasion gauloise : elle rapportait que la ville de Mespum, située au nord de Milan et célèbre autrefois par sa richesse, avait été prise par les Insubres, les Boïens et les Sénones le même jour que Veies par les Romains (393 ans avant J. C.) Cette date s'accorde avec l'assertion d'Hérodote, qui plaçait encore les Etrusques en Ombrie un demi-siècle auparavant (I, 94). Elle paraît donc authentique, et nous apprenons ainsi d'une manière certaine que les Gaulois ne pénétrèrent point dans l'intérieur de l'Italie par petits essaims, que les Etrusques auraient pu repousser, mais par une sorte d'invasion générale que rien n'arrêta.

(1) Trogus Pompée, historien gaulois dont Justin nous a transmis l'abrégé, est ici notre guide, et nous ne pourrions en avoir un plus sûr. Les Gaulois qui avaient brûlé Rome, dit-il, avaient eu pour motif de leur émigration en Italie des discordes intérieures et des longues guerres civiles. Ce furent eux qui fondèrent Milan et plusieurs villes voisines. (Remarquons ici que ces guerres civiles communes à tant de peuples ne pouvaient être que la lutte d'une ligue contre une autre).

(2) Les premières bandes qui avaient forcé le passage des Alpes, et que les Marseillais avaient peut-être aperçues cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne, n'atteignirent point les bords du Pô. Le second essaim se composa des Insubres (qui fondèrent Milan), des Cénomans, des Boïens, des Lingons et des Sénones. La patrie des Boïens n'est point connue, ce peuple n'ayant pas conservé de possessions dans la Gaule. Mais les Insubres venaient du pays des Édues, situé à l'est de la Haute Loire; les Lingons habitaient vers les sources de la Marne, les Sénones sur la Seine et les Cénomans dans le pays qui a conservé le nom de Maine. Le mouvement s'était donc étendu sur une ligne d'environ cinquante lieues, parallèlement à la frontière de la Belgique, que formaient la Seine et la Marne. C'était là en effet que devaient s'être réfugiées les populations vaincues, et soit qu'elles y eussent été accueillies à côté des autres Celtes ou qu'elles se fussent mêlées à eux, l'encombrement avait été la suite nécessaire de leur arrivée.

qu'on peut évaluer à un million de têtes (1), et cependant l'émigration ne s'était pas étendue aux pays situés au midi de la Loire (2). C'était donc la Gaule centrale qui avait seule éprouvé le choc dont le contrecoup atteignait ainsi l'Italie. La force de ce choc peut être jugée par la grandeur de ses résultats. Un des peuples qui avaient été chassés des bords de la Seine par la force des armes, les Sénones, attaqua les Romains, l'an 387 avant J.-C., brûla leur ville et les contraignit à payer une rançon de mille livres d'or. Le territoire que ces populations galliques occupèrent dans la péninsule italienne n'avait pas moins de cinquante lieues de longueur. Ce n'était pas tout-à-fait l'équivalent du pays que les Celtes avaient perdu au nord de la Seine; mais si l'on considère la distance parcourue par cette masse déplacée, les circonstances qui avaient dû l'affaiblir, les débris qu'elle avait nécessairement laissés derrière elle, l'étendue de ses nouvelles conquêtes paraîtra proportionnée à l'espace qu'elle avait perdu. On peut donc rattacher avec confiance ces deux événements qui se correspondent si bien, et placer vers l'an 400 avant J.-C. l'arrivée des Belges dans la Gaule.

La nouvelle nation, devant laquelle reculaient ainsi les Celtes, se distinguait d'eux, comme on l'a déjà vu, par des différences que remarqua l'antiquité : sa langue, ses mœurs, ses institutions n'étaient pas les mêmes. Faut-il en conclure que les Belges se sortaient point de la même souche que les peuples galliques? On serait tenté de le croire au premier

(1) Je base ce chiffre sur celui de l'émigration helvétique qui comptait 263,000 têtes. Aucun des cinq grands peuples gaulois d'Italie ne paraît avoir égalé en nombre les Helvètes : mais plusieurs petites nations les accompagnèrent.

(2) La tradition faisait commencer la première émigration dans le Berry : mais aucun des grands essaims suivants ne vint de cette contrée ni de l'Auvergne.

abord, et avec d'autant plus de confiance que cette race conquérante qui avait dépouillé les Gaulois nous apparaît dans les temps historiques mêlée à des peuples germains. Cependant un examen plus attentif montre la fausseté de cette opinion, et il n'est plus possible aujourd'hui pour l'historien de douter que les Belges ne fussent du même sang que les Gaëls, quoiqu'ils formassent une branche particulière de cette grande famille. Quelques éclaircissements sont nécessaires sur ce point; l'importance du sujet les justifiera.

Ce n'est pas au témoignage des auteurs romains que nous pourrions demander des notions précises sur la souche à laquelle appartenaient les peuples du nord de la Gaule : ils n'en avaient qu'une idée confuse, et tout en les appelant Gaulois ils n'attachaient à ce mot qu'un sens géographique. Mais quelques indications plus certaines se mêlent au récit des expéditions que ces peuples entreprirent jadis dans d'autres contrées. Un demi-siècle après le débordement des Celtes en Italie et la prise de Rome par les Sénones (387), une nouvelle émigration composée de nations différentes, sortit de la Gaule et se dirigea vers la vallée du Danube (1). Au midi de ce fleuve elle pénétra dans les contrées illyriennes, et arriva jusque dans le voisinage de la Macédoine à l'époque où Alexandre-le-Grand se préparait à la conquête

(1) Suivant la tradition gauloise cette grande émigration, conduite par Sigovèse, aurait été contemporaine du premier mouvement dirigé vers l'Italie. Mais toutes les indications historiques démentent cette légende populaire, et il eût été impossible que deux essaims si considérables sortissent en même temps du même pays. Les Gaëls apparurent pour la première fois en Illyrie et dans le voisinage de la Macédoine vers l'époque de l'avénement d'Alexandre. C'est donc vers l'an 340 avant J.-C. que doit avoir eu lieu ce nouveau déplacement. — A cette expédition appartenaient les *Carnes*, dont la Carniole conserve le nom; les *Scordisques*, qui restèrent longtemps établis au midi de la Save et du Danube, et les *Volkes* dont nous parlerons plus loin. Les autres peuples qui purent y figurer ne sont connus que très-imparfaitement.

de l'Asie (340). Des députés de ces tribus guerrières se rendirent au camp du prince grec et la fierté de leurs paroles lui permit de juger de leur audace. Que craindriez-vous, leur avait-il demandé? Rien que la chute du ciel sur nos têtes, répondirent les barbares. Après avoir séjourné dans ces parages pendant deux générations, ils en sortirent à la troisième, envahirent la Macédoine et la mirent au pillage. Mais incapables de forcer les villes qu'entouraient de hautes murailles et décimés par les maladies sous un climat brûlant, ils se retirèrent bientôt vers le Nord (1). Cependant une forte bande se jeta encore sur la Grèce, pénétra jusqu'à Delphes et faillit s'emparer des trésors que renfermait le temple d'Apollon. Un corps moins nombreux passa ensuite dans l'Asie Mineure et y fonda la nation des Galates, longtemps redoutée dans l'Orient. Les Grecs se persuadèrent même que d'autres nations blondes, établies sur les bords du Pruth et du Danube, et de qui paraissent venir les noms de Valachie et de Gallicie (2), avaient également fait partie de cet essaim.

(1) Les anciens et quelques modernes ont cru que chaque bande qui apparaissait dans le monde méridional, venait tout droit de la Gaule et que chaque essaim qui remontait vers le Nord retournait dans ce pays. Mais de pareils voyages, aussi difficiles que l'expédition d'Annibal en Italie, ne s'accomplissaient que dans quelques rares occasions : le plus souvent c'était de la vallée du Danube que partaient les bandes armées, et elles y retournaient après leurs expéditions.

(2) Les anciens ont souvent considéré comme Germains les peuples blonds de ces parages, qui portaient le nom de Bastarnes; mais après que les Romains eurent colonisé la Hongrie et les pays adjacents, les populations qu'ils y fixèrent et qui apprirent à parler latin, prirent elles-mêmes le nom de Galls (Valaques) et l'ont conservé avec celui de *Romanu*. En même temps les Bastarnes disparurent. Il paraît donc que l'opinion qui les faisait Germains, tenait à la ressemblance primitive des deux races. — Les Valaques sont encore un peuple bien distinct de ceux qui l'entourent : mais il serait difficile de retrouver une race indigène en Gallicie. Les habitudes nomades que conservaient les tribus de ces contrées, me persuadent qu'elles n'avaient jamais quitté la partie orientale de l'Europe.

Aucun des peuples gaulois qui avaient pris part à l'émigration vers l'Italie, ne nous apparait mêlé à cette expédition orientale. Mais nous voyons figurer là un autre nom, celui de Belgs ou de Bolgs (car les deux mots n'en font qu'un, et ceux des Belges qui passèrent dans les îles britanniques sont nommés Bolgs par les traditions irlandaises). Le chef de l'expédition qui pénétra en Macédoine était, suivant les historiens, Bolgios ou Belgius, et nous connaissons en effet pour belge la nation qui prit la plus grande part à cette entreprise, les Volkes Tectosages. C'était un peuple nombreux, qui laissa dans le Midi une de ses tribus, comptée plus tard parmi les Galates; le reste retourna vers le Nord et se fixa entre le Rhône et les Pyrénées. Là, entourés de populations étrangères, ils conservèrent jusqu'à la fin le souvenir d'avoir été Belges. Leur premier nom, dit un poëte gaulois (Ausone), était celui de Bolgs, et cette assertion se trouve aujourd'hui confirmée par des preuves irrécusables : car en comparant les empreintes antiques des médailles gauloises, on a reconnu les mêmes emblèmes distinctifs sur celles des Tectosages et des Belges, quoique ces peuples fussent séparés dans la Gaule par une intervalle de près de deux cents lieues (1). Les premiers habitaient sur les bords de la Méditerranée, les seconds au nord de la Seine; mais nous retrouvons encore des symboles communs sur leurs monnaies grossières : c'étaient comme des armoiries nationales, dernière marque d'une parenté affaiblie par le temps.

Cette parenté une fois reconnue, il n'est plus douteux que les Belges ne fussent des peuples galliques, puisque les

(1) Lelewel, *Type gaulois*, p. 78. Le savant Polonais revient plusieurs fois sur ce point qu'il ne s'explique pas : il entrevoit pourtant la connexion des deux peuples, mais comme il ne les trouve pas dans la même région, il n'ose pas remonter à leur origine commune. Les signes communs de leurs monnaies sont la figure d'une hache et deux croissants adossés.

Tectosages et tout l'essaim dont ils faisaient partie prenaient le nom de Gaëls. Quant à leur langue, elle ne différait point de celle des premiers Gaulois, si nous en jugeons par les noms de leurs villes qui offrent absolument les mêmes formes (1). Un seul présente des éléments qu'on ne retrouve point dans la Gaule centrale : c'est celui de Bratuspantium, forteresse des Bellovaks, mais les racines dont il se compose appartiennent également aux idiomes teutoniques, *Bratu* signifiant large, et *Spante,* jointure ou enclos serré (2). La différence de langage que les Romains remarquèrent entre les Celtes et les Belges ne tenait donc pas à une ancienne diversité de dialecte, mais seulement aux modifications que l'idiome national avait subies dans la Gaule. On a déjà vu que les peuples des bords de la Loire avaient perdu la langue de leurs ancêtres; les Belges au contraire semblent l'avoir gardée. Nous en avons la preuve dans la communauté d'idiome qui régnait entre eux et les peuples germains établis sur une partie de leur territoire (3). S[t]-Jérôme, qui

(1) Nous y trouvons *Noviomagus* et *Noviodunum* (Noyon), *Samarobriva* (Amiens, mot à mot pont sur Somme), *Duronum*, *Durocortorum*, *Durnacum*, *Divodurum*, etc. La ville d'Arras, *Nemetacum* ou *Nemetocenna*, rappelle un nom germano-gallique très-remarquable, celui de Némètes, qu'on retrouve chez une nation suève (les Némètes), et qui se mêle à celui de Belges dans les traditions irlandaises (*Neamaid, Nemidi*). Nous reviendrons bientôt sur ce point.

L'étude des dénominations belges a conduit le plus ardent des celtistes modernes, M. Diceenbaeh, a reconnaître qu'ils renferment un grand nombre d'éléments teutoniques (*Celtica,* II, 66). Aussi range-t-il les Belges parmi les anciens Cimbres, en leur assignant une sorte de langue mixte.

(2) *Bratuspantium* signifiait donc le large enclos et paraît avoir été en effet la plus grande ville du pays. Les partisans des étymologies celtiques n'ont pu trouver aucun sens plausible à ce nom, que M. Zeuss voudrait faire venir de *brath,* jugement.

(3) César et Strabon remarquent que les Belges parlaient un autre idiome que les Celtes : ils n'indiquent au contraire aucune différence sous ce rapport entre les diverses nations qui habitaient la Belgique, et dont plusieurs, comme les Aduatiques et les Eburons, n'étaient sorties que depuis très-peu de temps de l'intérieur de la Germanie (Nous verrons ailleurs que les Ménapiens et probablement les Morins parlaient le bas-allemand).

écrivait à la fin du IVe siècle de notre ère, nous fournit encore à ce sujet une indication très-curieuse : c'est que la langue qui se parlait à Trèves ressemblait en général à celle que conservaient en Asie les descendants des Galates (1). Or les Trévires étaient un de ces peuples germains établis sur le sol belge (2), tandis que les Galates sortaient, comme on l'a vu, d'une souche gallique. C'était donc la ressemblance générale du langage des Belges et de celui des Germains qui permettait à St-Jérôme de les rapprocher. Mais nous ne savons pas jusqu'à quel point dans les parties méridionales de l'ancienne Belgique, ce langage put subir des altérations locales causées par le contrat et le mélange des populations (3).

Tout ce que nous connaissons des vieilles institutions politiques des Belges et des Gaulois offre une ressemblance absolue. Cependant on ne peut récuser le témoignage de

(1) *Praefatio epist. ad Galatas.*

(2) Les noms des villes trévirienes sont en partie latins; mais il en était resté trois parfaitement germaniques, *Baudobriga, Bingium* et *Andethanna.*

(3) Malgré l'origine commune des idiomes parlés autrefois par les Gaëls et par les peuples teutoniques, des différences de dialecte se reconnaissent dès le principe dans la forme des mots. Ainsi les terminaisons des noms galates en *tar* et *dar* (Brogitar, Tarcundar) et surtout en *gnat* (Eposognat, Cassignat) s'écartent des finales germaniques connues. Il en est de même des racines qui se produisent quelquefois dans ces noms, comme le mot *Bitu* ou *Bito* (Bitucos, Bitovios), qui reparait en Gaule (Bituitus, Bituriges), mais qui ne s'explique d'une manière probable ni en celtique ni en allemand. On doit donc admettre une certaine diversité de langage entre les Belges et les Germains dès les siècles les plus reculés. Elle s'accrut sans aucun doute après l'établissement des premiers dans la Gaule : mais il faut se défier sur ce point des exagérations des celtistes, comme nous le verrons ailleurs à propos de Cambrai. Une preuve curieuse de la persistance de l'idiome primitif en Belgique, c'est que les traditions irlandaises appellent encore les anciens chefs des Némètes belges *Ruderie* et *Slange,* tandis que des noms analogues au premier se reproduisent dans les traditions écossaises sous la forme de *Reutha* ou *Reuther* (chef de la colonie des Scots), puis sous celles de *Rothisains* et de *Reoda.* Ruderic et Reuther offrent évidemment des noms germaniques, et *Slange* veut encore dire serpent et dragon.

César, qui admet la diversité de leurs lois; mais ce témoignage doit se rapporter à des différences partielles, causées par la nouvelle civilisation de la Gaule centrale. Ainsi les usages particuliers qui s'étaient introduits parmi les Celtes depuis leur établissement dans ce pays n'avaient pas encore complétement pénétré dans la Belgique. Nous n'y voyons point les familles nobles exercer une influence aussi marquée, et le peuple y conservait son importance. On peut en juger par l'histoire des guerres que soutint contre César la puissante nation des Bellovaks. Les chefs, qui jouent un si grand rôle dans tous les événements dont la Gaule centrale fut alors le théâtre, ne sont pas même nommés ici pendant la lutte (1), et au moment de la soumission nous voyons les vieillards se rendre en corps au camp des ennemis (à la manière germanique), tandis que les femmes et les enfants tendaient vers eux leurs mains inoffensives. Le petit nombre des monuments druidiques au nord de la Seine paraît aussi indiquer que ce culte et les idées qu'il répandait n'eurent que peu d'empire sur la Belgique gauloise (2). Si nous cherchons d'autres traces des mœurs des Belges occidentaux dans les coutumes qu'ils conservaient au moyen-âge, nous y voyons l'esprit germanique régner sans partage (3), et quoique la conquête franque puisse expliquer ce fait remarquable, il eût été sans doute moins général et moins complet si les habitudes analogues n'avaient déjà existé à une époque antérieure. César reconnaît que les Belges étaient restés les plus courageux de tous les peuples de

(1) Un peu plus tard nous trouvons les Bellovaks commandés par *Correus*, mais sans autre indication.

(2) M. Lelewel a cru voir sur des médailles belges l'image du gui druidique : je considère la plante qui s'y trouve représentée comme l'imitation du palmier phénicien, et certainement les formes qu'elle offre sont celles d'un végétal à branches arquées, mais non à ramure angulaire comme le gui.

(3) La coutume de l'Artois surtout, reproduit une foule d'usages germaniques.

la Gaule : mais il admet en même temps que leur supériorité sous ce rapport tenait à la conservation plus complète des mœurs antiques.

Dès les premiers temps historiques un certain nombre de peuples germains nous apparaissent mêlés aux Belges et adoptant le même nom. Ce n'était point un mélange confus qui avait jeté au hasard sur le même sol des tribus des deux races; nous voyons les Belges proprement dits occuper seuls la partie occidentale du pays qui leur devait son nom, tandis qu'à l'est de la Meuse et de l'Escaut se trouvaient groupées des nations venues de Germanie, associées à eux par alliance, mais étrangères par le sang (1). Ce partage que l'histoire atteste sans l'expliquer, n'était pourtant pas le résultat fatal d'une invasion ennemie. Les nouveaux peuples avaient quitté leur nom de Germains pour prendre eux-mêmes celui de Belges : c'étaient donc des alliés et non des vainqueurs. Mais comment se faisait-il qu'ils eussent pu prendre possession sans combat de tout l'espace situé à l'est de l'Escaut et de la Meuse jusqu'au

(1) Ce mélange d'un certain nombre de peuples germains avec les Belges est constaté par une foule de témoignages. Une grande partie (*plerosque*) des Belges sont des Germains, dit César. S'il ne désigne pas les nations qu'il reconnait pour germaniques, Pline le naturaliste, qui avait voyagé dans le Nord, supplée à son silence. Depuis la Mer Baltique, affirme-t-il, des peuples germains en nombre incalculable habitent jusqu'à l'Escaut. Ainsi ce n'est pas le Rhin, mais la fleuve belge qui servait de limite réelle à cette grande race, et les empereurs romains donnèrent en effet le nom de Germanie à la partie de la Belgique située à droite de l'Escaut. Tacite, dont le père semble avoir exercé des fonctions administratives dans nos provinces, remarqua que les Nerviens, qui s'étendaient de Cambrai à Anvers, se montraient encore fiers de n'être pas de vrais Gaulois mais des Germains, et dès le temps de Tibère le géographe Strabon les avait appelés un peuple germanique. Il ne peut pas exister de doutes sur l'origine des Éburons et des tribus voisines, qui portaient à l'époque de César le nom de Germains. Les Ménapiens, qui occupaient les côtes de la Flandre, parlaient la langue que conserve encore leur postérité. Le sang germanique dominait donc bien certainement dans presque toute la Belgique actuelle. Je m'étonne qu'on ait pu quelquefois en douter, sur la foi des prétendues étymologies celtiques.

Rhin? Supposer que ces vastes régions fussent toujours restées désertes, c'est ce que permettrait la stérilité de la Campine et de l'Ardenne, mais non la fertilité des contrées adjacentes. Une hypothèse plus probable mérite mieux notre attention : c'est qu'après avoir été habitées par des nations belges (puisqu'elles étaient encore regardées comme une partie de la Belgique), elles avaient été abandonnées à la suite de quelque grande émigration, qui les avait laissées vacantes. Ce serait donc de ces contrées qu'on aurait vu sortir autrefois les Volkes et les tribus qui partagèrent leur fortune. En effet, le rapport que ces peuples conservaient avec les Belges, indique assez que la séparation des deux groupes ne datait pas de bien loin. Ainsi le départ des Tectosages et de leurs alliés avait dû rendre désert quelque pays voisin de celui où se maintinrent les autres nations de même race. Telle parait avoir été la cause qui avait dépeuplé un moment de la Belgique orientale (1).

Mais la question n'est pas tant de découvrir quels peuples avaient abandonné ces parages, que de savoir comment ils

(1) La tradition conservait encore le souvenir du départ des Volkes dans la Gaule avant les expéditions qui les avaient conduits jusque dans l'Orient, et il est naturel de chercher leur ancienne demeure dans le voisinage des peuples de la même famille. Il est vrai qu'après leur retour nous les voyons établis très-loin de la Belgique; mais c'était là un fait récent. Aucun des anciens auteurs grecs n'avait connu l'existence des Volkes ou d'autres peuples galliques dans l'espace situé entre les Pyrénées et le Rhône. Ils ne nous montrent dans ce pays que des Ligures, les Élésyks, qui occupaient la côte de la Méditerranée jusqu'au troisième siècle avant notre ère. Le premier moment où nous apercevions les Tectosages dans ces contrées est l'époque du passage d'Annibal dans la Gaule (218 ans avant J.-C.) : encore ne les voit-on alors que sur le Rhône, et non pas au pied des Pyrénées. Ce n'est donc que par ignorance que les Romains, qui les rencontrèrent à Toulouse, crurent que c'était là leur première patrie. Ils appliquaient aux nations gauloise l'idée de fixité qui naît avec la civilisation; mais cette idée n'était qu'imparfaitement empreinte dans l'esprit des peuples galliques. Du temps de César les Helvètes prirent encore le chemin du pays des Volkes pour aller s'établir dans leur voisinage, sur le territoire des Aquitains.

purent être remplacés paisiblement par des Germains : car non seulement aucun souvenir de lutte ne s'attachait à l'arrivée de ces nations d'outre-Rhin sur le sol belge, mais encore elles s'étaient constamment appliquées depuis cette époque à défendre la frontière contre les nouveaux essaims germaniques. Pour apprécier cet état de choses, il faut se représenter de quelle manière les races septentrionales comprenaient l'alliance d'un peuple avec un autre. Donnez-nous les terres dont vous pouvez vous passer, diront plus tard les Cimbres aux Romains, et nous vous appuyerons de nos armes. La même offre fut faite à César par les tribus germaniques des Tenchtères et des Usipètes : permettez notre établissement dans la Gaule et nous serons pour vous des « amis utiles. » Polybe nous a même répété le nom qui dans la langue des Gaulois désignait ces nations auxiliaires : c'était celui de Gæsates. Ce mot fut pris par les Italiens dans le sens de mercenaires, qui était conforme à leurs habitudes; mais il avait une signification plus généreuse : car l'idée d'une solde était inconnue à l'homme du Nord et lui aurait paru servile (1). Le *gaest* ou le *gast* était un hôte, et ce terme paraissait si peu déshonorant dans son appli-

(1) On pourrait citer des exemples de sommes d'argent stipulées pour prix des services de quelques chefs : mais le paiement prenait la forme d'un don, comme l'a très-bien vu Tacite. Un exemple cité par Tite-Live, lève toute incertitude sur les conditions auxquelles les Gæsates consentaient à combattre pour les peuples d'Italie. Les Étrusques appelèrent des bandes gauloises à leur secours, l'an 299 avant J.-C. Ils leur payèrent une grande somme; mais les Gaëls prétendirent qu'on leur donnât aussi des terres, et sur le refus des Italiens, ils retournèrent dans la Gaule. Les grammairiens grecs croyaient pour voir traduire le nom de Gæsates par celui de chercheurs de terres (de γῆν ζητεῖν); l'étymologie était fausse, mais elle prouve l'idée qui s'attachait à ce nom. Quelques savants modernes ont voulu nier le sens du mot de Gæsate, tel que le donne Polybe, et lui substituer celui de piquiers (V. Zeuss, *Gr.*, p. 68); mais comment les Italiens auraient-ils pu s'y méprendre, si cette signification était la véritable, eux qui employaient aussi le terme de *Gesum* pour pique?

cation à un peuple, que la loi salique appelle encore *gasts* les anciens chefs des Francs établis comme alliés sur le territoire romain.

Nous tenons de nos ancêtres une notion assez juste des idées qu'ils attachaient à l'hospitalité, pour comprendre les devoirs qu'elle comportait à leurs yeux : réciprocité de confiance et de services, loyauté dans l'alliance, respect mutuel des droits, des intérêts et de la dignité de ceux qu'elle unissait. Un peuple admis comme hôte conservait toute sa liberté et donnait tout son dévouement. C'est ainsi que les Bataves, alliés aux Romains, s'intitulaient leurs amis et leurs frères. Nulle tache de servitude ne souillait le pacte d'union : quelle que fût l'inégalité du nombre, il ne s'agissait ni de vasselage ni de protection, mais de fraternité.

L'adoption d'une même dénomination nationale était le signe de l'alliance la plus étroite, comme le prouva dans la suite la formation des grandes ligues franque, saxonne et allemande. On ne peut donc douter que le nom de Belges, qui prirent les nations admises dans l'espace situé entre l'Escaut et le Rhin, ne fût l'expression d'une association de ce genre. Il est vrai que nous voyons plus tard quelques tribus (les Eburons et leurs voisins) habiter la Belgique sans porter ce nom; mais c'est qu'elles ne l'avaient pas encore obtenu : placées dans un état de dépendance, elles payaient tribut aux peuples qui les toléraient à côté d'eux (les Aduatiques et les Trévires). Leur exemple prouve donc que l'égalité n'était accordée qu'aux populations volontairement et complétement admises dans la ligue belge (1).

(1) Le tribut payé par Ambiorix aux Aduatiks est mentionné par Cesar (V, 27); les Condruses, et sans doute avec eux les tribus moins importantes du voisinage, sont cités comme vassaux des Trévirs (IV, 6). Ce n'étaient donc point ces Germains-là qui avaient répondu dans la Gaule la terreur de leur nom, quoique cette opinion soit rapportée par Tacite comme celle de quelques contemporains.

Nous possédons encore l'histoire de l'adoption d'un peuple étranger dans cette ligue, et elle appelle assez d'intérêt pour être rapportée ici. Cent treize ans avant notre ère, une des branches principales de la race germanique se détacha des autres pour chercher une nouvelle patrie. C'étaient les Cimbres, déjà fameux par le souvenir d'anciennes émigrations. Ils se dirigèrent d'abord vers la vallée du Danube, comme autrefois les Volkes; mais les maladies qui les atteignirent à leur tour dans ces parages les ramenèrent vers la Gaule, d'où ils passèrent en Espagne. Dans le cours de cette longue expédition, ils furent attaqués à diverses reprises par les armées des Romains qui avaient déjà soumis la Provence. Mais la nation émigrée était nombreuse et marchait en ordre de guerre, se faisant un rempart de ses charriots et construisant des murs autour des camps où son séjour se prolongeait (1). Elle repoussa longtemps toutes les attaques, et après avoir fait alliance avec les Tectosages, elle franchit les Pyrénées et porta la guerre dans la péninsule ibérique. Au bout de deux années de combats qui ne lui donnèrent que du butin sans lui assurer la possession d'un territoire fertile, elle changea de projet et rentra en Gaule pour s'y établir. Là elle combattit les peuples celtiques, les réduisit à s'enfermer dans leurs forteresses, dévasta au loin le pays et s'enrichit de ses dépouilles. Mais à la nouvelle de son approche, les Belges prirent les armes et réunirent leurs forces pour lui livrer bataille (2). Des calculs dont nous indiquerons plus loin les bases, permettent de croire qu'ils réunirent plus de quatre cent mille hommes, dont un tiers

(1) Ces camps existaient encore du temps de Tacite.

(2) César croit que les Teutons, autre essaim germanique de la même époque, étaient alors réunis aux Cimbres. L'étude des mouvements de ces deux grandes armées m'a conduit à croire qu'elles opéraient séparément et que si les Belges s'opposèrent aussi à l'entrée des Teutons, ce fut sur un autre point.

appartenaient à des nations germaniques. Le nombre des Cimbres n'était pas beaucoup inférieur : tout avait plié devant eux jusqu'alors et la terreur les précédait. Mais arrivés en face des Belges, ils n'osèrent pas engager la lutte et demandèrent à traiter. Un asile fut accordé en Belgique non pas à cet essaim formidable, mais à tout ce qui ne pouvait plus le suivre dans une nouvelle expédition qu'il allait entreprendre, et dont Italie était le but. Il confia ce dépôt et une partie de ses bagages, à la garde d'un corps de six mille hommes, sans doute les moins capables de continuer la guerre : faible troupe pour défendre des vieillards, des enfants, des femmes, au milieu d'un pays étranger. Bientôt le grand nom des Cimbres cessa de protéger ce débris de leur race : car toute l'armée périt sous le glaive des légions romaines. Mais les Belges ne violèrent point la foi qu'ils avaient donnée. Un territoire suffisant fut assigné aux restes de ce peuple malheureux qui prirent le nom d'Aduatiques (1) : quarante-sept ans plus tard César les trouva comptés parmi les nations belges.

La résistance que les Cimbres avaient rencontrée en Bel-

(1) Le sens de ce nom est incertain : *aetwathas* (de *aet* et *wath*) signifierait en vieux saxon fugitifs accueillis (*adfugœ*); mais on ne trouve point ces deux racines rassemblées dans un mot connu. Les Celtistes, qui ne veulent pas admettre de Germains en Belgique, prétendent que César s'est laissé tromper par une vieille tradition populaire, et que l'histoire des Aduatiks *devait* être fausse. Or elle s'était passée 47 ans seulement avant l'invasion romaine, de sorte que César en tenait le récit de la bouche de ceux dont les pères avaient conclu le traité, et qu'il put même s'entretenir avec les vieillards qui en avaient été témoins. Il y a toutefois dans le récit du général romain une contradiction apparente qui semble en affaiblir l'autorité. Les Aduatiks, dit-il, furent longtemps inquiétés par leurs voisins, qui tantôt les attaquaient, tantôt avaient à se défendre contre eux. On s'est demandé comment cette petite troupe d'étrangers avait pu lutter ainsi contre les grands peuples belges. Mais la lutte avait lieu contre les tribus voisines, les Éburons et les autres Germains, qui furent en partie rendus tributaires par les Aduatiks (César, V, 27). Ce n'était donc pas une guerre inégale ni une violation du pacte conclu avec les Belges.

gique devint un titre de gloire pour les peuples qui leur avaient tenu tête. A partir de cette époque une alliance étroite s'établit entre les Belges des bords de la Somme et de la Marne et quelques-unes des grandes nations celtiques, et l'on croit en reconnaître le signe dans les emblèmes druidiques qu'offrent des monnaies frappées vers ce temps.

Les principales nations de la Belgique étaient encore celles de l'ouest, et parmi elles le premier rang appartenait aux Bellovaques, dont la ville de Beauvais a gardé le nom. Leur territoire est appelé par les anciens *Belgium* ou pays des Belges, comme s'ils avaient formé la branche aînée de cette race. Ils en étaient du moins le peuple le plus puissant, et on évaluait leurs forces à cent mille guerriers. Après eux, sans leur être très-inférieurs, venaient les Suessons et les Rèmes, donc les anciennes capitales sont aujourd'hui Soissons et Rheims. Les Atrébates qui habitaient l'Artois, les Véromanduens qui touchaient à l'Escaut, et les Morins établis en face du Pas-de-Calais, formaient des groupes plus faibles, dont chacun armait tout au plus trente à quarante mille hommes (1). Trois autres petits peuples occidentaux, les Calètes, les Véliocasses et les Ambiénois comptaient en moyenne seize mille combattants. L'ensemble des nations belges, sans y comprendre leurs alliés d'origine germanique, représentait donc à-peu-près quatre cent mille guerriers et au moins seize cent mille têtes. Ce n'est pas tout-à-fait le tiers de la population actuelle des mêmes contrées,

(1) Je prends pour bases de ce calcul : 1° le contingent de soldats promis par chaque peuple pour former l'armée qui devait arrêter César; 2° le rapport qui existait entre ce contingent et la force totale; 3° quelques indications accessoires. Le rapport du contingent à la force totale était chez les Bellovaques dans la proportion de 60 à 100. Le nombre de soldats promis par les Suessons s'élevait à 50,000; celui des Morins à 25,000; ceux des Atrébates et des Véromanduens à 15,000 et à 10,000 (mais l'étendue du territoire de ces derniers suppose des forces plus considérables).

qui nourrissent aujourd'hui plus de cinq millions d'habitants. Mais les dénombrements anciens ne tiennent pas compte des gens de servage, dont il se trouvait un certain nombre chez les Belges (1). On peut donc admettre qu'il existait alors au moins deux hommes sur l'espace qui en renferme maintenant cinq. Ainsi les progrès de l'agriculture depuis dix-neuf siècles, le défrichement des cantons boisés, le développement de l'industrie et les bienfaits de la civilisation n'ont pas tout-à-fait triplé le nombre d'habitants et la quantité de produits qui faisaient déjà la force et la richesse de la Belgique gauloise.

Cet état de choses attestait le progrès matériel qui s'était accompli depuis l'arrivée des Belges jusqu'à l'invasion romaine. Mais les détails nous manquent sur le changement qu'avaient subi leurs habitudes. On louait la fertilité de leurs terres, ce qui semble indiquer une culture plus générale et plus parfaite que celle des premiers temps. L'antique usage de la possession commune du sol et de l'échange des parts avait sans doute disparu : car les Romains ne le remarquèrent qu'en Germanie. Les mœurs des Belges se ressentaient moins que celles des Celtes des habitudes de luxe et de mollesse introduites par le contact des peuples méridionaux, par l'usage du vin et des choses recherchées que leur apportaient les marchands. Toutefois cette influence de la civilisation étrangère était déjà si forte qu'une des nations germaines de la Belgique, les Nerviens, avait eu peur d'en être atteinte et s'était imposée la loi d'interdire

(1) Les serfs n'étaient certainement pas compris dans le nombre des 60,000 guerriers nerviens dont nous parlerons au chapitre suivant et qui formaient 600 cantons. Tous les contingents belges paraissent également composés d'hommes libres. Mais l'émigration helvétique nous a montré l'importance du nombre des serfs, dont nous avons trouvé que le rapport aux hommes libres était comme 2 à 3. D'après les mêmes bases on pourrait porter à plus de deux millions et demi de têtes la population de la Belgique gauloise.

l'importation sur son territoire des produits du monde civilisé. Mais c'était là une exception. Le commerce avait même acquis depuis longtemps une certaine importance dans les contrées maritimes. A cet égard quelques monnaies trouvées chez les Morins, ont un intérêt spécial : car elles semblent indiquer les traces des relations que ce peuple avait eues avec les Carthaginois. On y voit l'empreinte d'un arbre dont les formes sont celles du palmier, tel qu'il est représenté sur des médailles phéniciennes, comme si ces médailles avaient servi de modèle aux premiers monnayeurs de la vieille Morinie. *Gessoriacum*, aujourd'hui Boulogne, jouissait d'une certaine célébrité du temps de César et après lui : c'était suivant l'expression de Pline le port britannique, c'est-à-dire le centre du commerce entre la Gaule et la Grande-Bretagne.

Mais les relations des Belges avec les îles britanniques n'avaient pas été seulement commerciales. Les côtes méridionales de l'Angleterre furent envahies par des essaims de ce peuple guerrier et les traditions irlandaises parlaient des invasions sanglantes des Fir-Bolgs, mot à mot des Belges du feu. Le but des premières invasions avait été, suivant César, la guerre et le pillage; plus tard les vainqueurs s'attachèrent au sol et le mirent en culture. En effet, deux nations de la Belgique occidentale, les Bellovaques et les Atrébates, avaient établi des colonies puissantes de l'autre côté de la Manche. Mais ce n'était point dans la partie de la Grande-Bretagne la plus rapprochée des Morins et du Pas-de-Calais, région dont les habitants avaient d'anciens rapports avec les Belges et pouvaient s'être déjà unis avec eux par des alliances. Les conquérants se portèrent plus loin, vers les contrées qui portent aujourd'hui les noms de Hampshire et de Berkshire. L'essaim des Bellovaques, qui prit là le nom national des Belges, s'établit entre la Tamise et la mer : celui des Atrébates vers les sources de la Tamise.

Les deux colonies devinrent florissantes, mais ne cessèrent point de rester attachées à la mère-patrie. Plusieurs chefs suessons et atrébates régnèrent en même temps dans la Grande-Bretagne et dans la Gaule, et quand les Romains envahirent la Belgique, ces peuples sortis de son sein lui envoyèrent encore des défenseurs (1).

Telles sont les notions principales qui nous restent sur l'histoire des anciens Belges. Nous allons retracer sommairement les principaux faits dont cette histoire se compose, afin qu'on puisse en saisir d'un coup-d'œil l'ordre et la liaison.

La conquête du pays situé entre le Rhin et la Meuse avait d'abord livré toute cette contrée à la race belge (400 ans avant J.-C.). Peu de temps après, les peuples qui occupaient la partie orientale de la Belgique émigrèrent et se portèrent vers la vallée du Danube (350 ans avant J.-C.), d'où ils revinrent plus tard dans la Gaule pour occuper l'espace compris entre le Rhône et les Pyrénées. La région qu'ils avaient abandonnée sur la rive gauche du Rhin devint ensuite le séjour de populations germaniques qui s'allièrent avec les Belges, et quittèrent leur nom de Germains.

(1) Les conquêtes des Belges en Irlande ne me paraissent pas avoir précédé de beaucoup l'ère chrétienne. Elles sont attribuées aux Némètes et aux Firbolgs, peuples de même sang, qui eurent pour rivaux une autre race conquérante, les Danannes. Ces trois nations semblent être les Atrébates, les Belges et les Dumnones, qui occupaient le sud-ouest de l'Angleterre et qui passèrent de là en Irlande : en effet l'identité des noms de Danannes et de Bolgs avec ceux de Dumnones et de Belges est évidente, et quant aux Atrébates on peut les reconnaître sous le nom de Némètes, puisque Arras s'appelait *Nemetacum* ou ville des Némètes (*Német* signifiait temple; mais le titre de Némètes semble avoir exprimé un engagement religieux, et on le retrouve dans le Nord sous la forme de *Nemeden* et de *Nemndir*). La domination des Belges et des Atrébates de l'autre côté de la Manche était dans toute sa force du temps de César; mais on les voit peu figurer dans l'histoire des âges suivants : peut-être leurs conquêtes irlandaises expliquent-elles leur affaiblissement numérique. Plus tard Ptolémée nous montre sur la côte orientale de l'Irlande une autre colonie belge, Ménapia.

Parmi elles vint se placer une partie du grand essaim des Cimbres (105 ans avant J.-C.), qui fut à son tour adoptée par les Belges. Ces derniers envoyèrent vers la même époque quelques colonies dans la Grande-Bretagne, mais ces colonies étaient peu considérables en comparaison des essaims qui étaient sortis autrefois de la Gaule celtique pour envahir l'Italie. En effet, les nations de la Belgique occidentale commençaient à se fixer, s'attachaient au sol qu'elles cultivaient, acquéraient quelque richesse et quelque civilisation. Quant aux peuples germaniques qui s'étaient alliés avec elles, le développement qu'ils prirent fera le sujet d'une autre partie de notre travail.

H. G. Moke.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

I.

§ 1er. *Chroniqueurs, Indiciaires, Historiographes, Maîtres d'école des souverains, etc.*

Sommaire. Jean Froissart. — J. Molinet. — Louis Vacqua. — Adr. Wielle. — Remi du Puys. — H.-C. Agrippa. — Jean Beauvarlet. — Liévin Goethals. — Pierre Vernois. — Ph. et J.-J. Chifflet.

Froissart (Jean). « Gentil, noble, joli, fresque, sage, dameret et amoureux, » tel est le portrait que nous a fait de Wenceslas, prince poëte, auteur de plusieurs pastourelles, messire Jean Froissart, son contemporain, qui devint son secrétaire en 1381. Si l'histoire a condamné la politique de ce prince, nous devons cependant avoir quelque égard pour le témoignage du chroniqueur valenciennois, qui fut à même de l'apprécier. Des documents authentiques, récemment découverts par nous, établissent que Froissart fut employé à des travaux littéraires par le duc de Luxembourg et de Brabant, en 1374 et 1377, alors qu'il n'était encore que curé du village des Estinnes-au-Mont, près du château de Binche, domaine qui appartenait à la duchesse Jeanne :

« De par le duc de Lucemboure et de Braibant, mandons et commandons à vous (Gérard d'Obies), nostre prévost de Binch, que vous donnés et payés

(1) Sous ce titre M. Pinchart, auteur de ce travail, se propose de nous communiquer successivement une série d'articles, renfermant les recherches qu'il a faites dans les Archives explorées par lui. Un aperçu général, contenant des vues d'ensemble sur ces différentes recherches, terminera cet important travail.

Note de la Rédaction.

ou nom de nous à messire Jehan Froissart, curet de Lestinez-ou-Mont, porteur de cestez, la somme de xij frans franchois, que nous lui devons, pour certainez besoignes qu'il nous a bailliés et délivrées; lequele some vous rabaterons en votre premier compte par ces présentes plaekiés de notre saïel. Donnet à Brouxelles, l'an de grasce mil ecc lxxiij°, le second jour de marcb, selonc costume de le court de Cambray. »

« Le duc de Luccembourg et de Brabant. Provost de Binche, nous vous mandons et volons que vous délivreis à nostre bien ameit messire Jehan Froissart, cureit de Lestines, wyt petis mottons, un double motton de nostre monnoye de Filvorde pour deus desdis mottons conteit, lesquels donneit li avons. Et ou cas que les li donneir ne pueis, vous mandons que vous le assegneis en auleun lieu sur une amende où il les puisse avoir, ce ne laissiez auleunement, et nous les vous ferons rabattre en vos premiers comptes par ces lettrez plakiés de nostre saël. Donneit à Bruxelles, iiij jours en juing, l'an mil trois cent sixante-sept (1). »

Molinet (Jean). Il paraît que le chroniqueur en titre de Philippe-le-Beau, malgré son canonicat de la Salle-le-Comte, à Valenciennes, n'était pas riche, si l'on en juge au moins par le don que lui fit son maître, au mois de juin 1499, d'une somme de 29 livres 10 sous, pour lui acheter des vêtements convenables.

Ce prince lui accorda aussi, par lettres patentes du 11 septembre 1501, une somme de 50 livres, « pour une fois, » en considération de ce qu'il lui avoit présenté en don ung » livre qu'il avoit nagaeres fait à sa louange (2). » Au mois de janvier 1504 (n. st.), il le gratifie encore de 10 livres « pour aucunes causes à ce le mouvans dont n'est besoing » icy faire déclaration (3), » et, un an plus tard, de 6 autres

(1) Acquits des comptes des domaines de Binche (Registres nos 15030 et 15031 de la chambre des comptes), aux Archives du royaume. — *Voy.* l'article sur Froissart, de M. Arthur Dinaux, dans les *Archives du Nord de la France*, etc., 3e série, t. II. Les comptes prouvent que ce n'est point à Lessines, ainsi que l'a cru le savant directeur de ce recueil, que Froissart fut curé pendant plusieurs années.

(2) Registre n° F. 187 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 190, *ibidem*.

livres pour l'achat d'une robe de deuil en drap noir (1).

« A messire Jehan Molinet, prestre, chanoine de la salle de Valenciennes, et chroniqueur de Monseigneur, la somme de xxxix livres x sous pour don qu'il lui fait en considération des bons et agréables serviees qu'il lui faisoit journellement, mesmement pour emploïer en l'achat de bon drap pour lui en faire une robe et autres hasbilemens, affin qu'il fût de tout plus honestement en point (2). »

« A maistre Molinet, chroniqueur de Monseigneur, lequel solloit estre assigné sur la receepte de Valenciennes de cent escus par an, comme il appert par lettres patentes, icy pour une année eschute le xvj^e^ jour d'avril, après Pasques, l'an mil V^c^ et ung, lesdites c escus qui font ij^c^ xl liv. tourn. (3). »

Vacqua (Louis), maître d'école de *Monseigneur* (l'archiduc Charles), en 1509 (4).

Wielle (Adrien), maître d'école des enfants d'honneur de *Monseigneur* (l'archiduc Charles), en 1513 (5).

Du Puys (Remi), indiciaire et secrétaire de Charles, roi d'Espagne. Il reçoit de ce prince, en 1516, une somme de 150 livres pour le récompenser des services qu'il lui rendait en composant des chroniques, et pour le livre qu'il avait composé sur la joyeuse entrée de Charles, à Bruges, lors de son inauguration comme comte de Flandre (18 avril 1515). Cet ouvrage a été réimprimé à Bruges en 1850, format grand in-4°, avec 33 planches.

« A maistre Remy du Puys, indiciaire et secrétaire du roy, la somme de cl livres que le roy, par ses lettres patentes du xij^e^ d'avril XV^c^ xvj, après Pasques, luy a accordé en considération des bons et aggréables serviees qu'il luy avoit fait et faisoit lors journellement du fait de ses cronicques, mesmement en récompense d'un grand livre qu'il avoit fait à son ordonnance, tou-

(1) Registre n° F. 191, *ibidem*.
(2) Registre n° F. 186, *ibidem*.
(3) Registre n° 3198 de la chambre des comptes, aux Arch. du royaume.
(4) Registre n° F. 198 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.
(5) Registre n° F. 200, *ibidem*.

chant le triumphe de sa ville de Bruges à sa joyeuse entrée en icelle ville, et pour autres causes à ce le mouvant, dont il ne veult icy autre déclaration estre faicte, et ce oultre et par-dessus ses gaiges ordinaires qu'il avoit et prenoit de luy (1). »

Agrippa (Henri-Corneille), indiciaire et historiographe de Charles-Quint, reçoit, en 1532, une somme de 50 livres, « pour furnir aux despence qu'il a faiz pour cause de sa » retenue oudit estat (2). » Ne laissons pas passer le nom de cet homme célèbre, qui a été tant calomnié de son temps, sans mentionner la lettre qu'il écrivit de Bonn, le 22 février 1534, au grand conseil de Malines, à propos de la condamnation de son livre : *De incertitudine scientiarum,* par les théologiens de Louvain. Cette curieuse épitre existe en original aux archives du département du Nord, à Lille, et a été publiée par le docte conservateur de ce dépôt, M. Le Glay, dans ses *Nouveaux Analectes* (Lille, 1855, p. 46).

Beauvarlet (Jean), chapelain et maître d'école, reçoit, en février 1532 (n. st.), de Marie, reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 55 sous « pour unes petites » heures et autres oraisons, et pour ung petit livre qu'il avoit » escript pour elle (3). »

Goethals ou Panagathus (Liévin), maître d'école des pages d'honneur de Marie de Hongrie, reçoit, en décembre 1538, une somme de 100 livres, « tant pour ses paynes » qu'il avoit faiz en la description de la généalogie de l'em- » pereur (Charles-Quint) et de ladicte royne, comme pour » l'avoir fait éluminer pour envoïer à l'empereur (4). »

(1) Registre n° F. 201, *ibidem.*
(2) Registre n° F. 216, *ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) Registre n° F. 222, *ibidem.*

Vernois (Pierre), roi d'armes de Philippe II, sous le nom de Milan, adressa une requête à Marguerite de Parme, en 1560, « pour estre recompensé de la grande et excessive » despense qu'il a soustenu à faire imprimer le pompe fu- » nèbre » de Charles-Quint : il y allègue que cette impression lui a coûté plus de 2,000 florins. La gouvernante lui fit donner 400 écus (1).

Chifflet (Philippe).

Lettre à Pierre Roose, chef et président du conseil privé : « Monseigneur, je suis adverti que l'on imprime à Anvers, chez Hiérosme Verdussens, un libelle intitulé : *Spongia littura*, que l'on dit estre tout rempli d'iniures et invectives contre monsieur de Saint-Germain, présupposant l'auteur de ladite *Spongia*, que ledit sieur de Saint-Germain l'est de la *Littura*. Ce libelle, à ce qu'on m'a dit, contient environ vingt feuilles. J'ai creu estre de mon devoir d'en advertir Vostre Seigneurie Illustrissime, pour y avoir tel esgard qu'elle iugera convenir. Je la supplie de m'honnorer de la continuation de ses bonnes grâces, et de croire que ie serai à iamais, monseigneur,

» *De Vostre Seigneurie Illustrissime, le très-humble et obéissant serviteur,*

» A Bruxelles, le 30 aoust (1646?) Pu., abbé de Balerne. »

Chifflet (Jean-Jacques).

Lettre à Pierre Roose : « Monseigneur, je prens la hardiesse d'envoyer à V. S. Ill^me^ mon traitté de l'Alsace. Elle jugera, s'il lui plait, s'il importe au service de Sa Mté, et s'il ne convient pas de faire tous les efforts possibles pour le recouvrement de ceste province. Car il me semble que ceux qui traittent ces matières ne font guère plus d'estat de donner une province aux ennemys, que l'on fait de lascher un valet de pique en jouant aux chartes. Je recommande mes deux fils à V. S. Ill^me^ et après les (*sic*) avoir souhaitté une bonne nouvelle année, ie me signe d'icelle,

» *Très-humble et très-obéissant serviteur,*

« Bruxelles, le 14 de l'an 1650. Chifletius (2). »

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Collection des papiers du chef et président Roose, aux Archives du royaume, vol. 33 et 42.

§ 2. *Musiciens, Fabricants d'instruments, orgues, etc.*

Sommaire. Lambert et Helbert, moines de l'abbaye de St-Hubert. — Jean Vyre. — Guy, d'Anvers. — Marc Moers. — Antoine, Jérôme, Jacques et Henri Mors. — Rémi du Molin. — Jacques Boquet. — Henri Bredeniers. — Etienne Diedeghem. — Sigismond Vyer. — Jean Crinon. — Rogier Pathie. — Etienne Lethman. — Michel de Ladfœur. — Michel de Boucq. — Fr. Van der Elst. — Arn. de Smith. — Jean Turnhout. — Pierre Cornet. — Nic. de Rayer.

Lambert, organiste, moine de l'abbaye de St-Hubert, ordre de St-Benoit, cité dans le *Cantatorium* (1), vivait en 1055. Les bénédictins Martène et Durand, qui les premiers ont publié cette importante chronique du XIe siècle, font observer que la mention d'orgues à une époque où elles étaient excessivement rares dans les monastères, est une chose très-remarquable.

Helbert, de Liége, autre moine de l'abbaye de St-Hubert, contemporain du précédent, est cité comme musicien et mathématicien excellent (*in abaco et musica triumphantem*) (2).

Vyre (Jean) « maistre des orgues. » Paiement qui lui est fait, en 1387, pour « porter unes orgues par forche de » gens, tant par l'eauwe comme par terre, de Bruges à » Arras, » par ordre de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne (3).

Guy, d'Anvers. Paiement de 18 livres 15 sous, fait à maître Guy, d'Anvers, pour avoir, en 1451, remis à point les orgues de Philippe-le-Bon au château de Hesdin, en Artois.

(1) Édition du baron de Reiffenberg, p. 244 (*Collection des chroniques belges*).

(2) *Ibidem*, p. 246.

(3) Registre nº 13675 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

Moers (Marc), organiste, à Lierre, reçoit, au mois d'août 1508, 31 livres 5 sous pour l'achat « d'ung manicor que » Monseigneur (l'archiduc Charles) a fait acheter de lui pour » son desduit et passe-temps (1). »

Mors (Antoine), facteur d'orgues, livre à la cour de nouvelles orgues, du prix de 115 livres, en 1514 (2), « une » paire d'orghes » au roi Charles, « pour s'en servir à son » très-noble plaisir en sa chapelle, » en juin 1515 (3); un *claincordium* à l'archiduchesse Éléonore, pour la somme de 16 livres, en mars 1516, et, à la même époque, 146 livres pour « l'estoffe et la fachon d'unes nouvelles » orghes que Monseigneur (Charles) luy avoit faict acheter » pour servir journellement en sa chapelle (4). » Antoine Mors habitait alors Anvers, et vivait encore en 1529, époque où il reçut 20 livres « pour sa paine et salaire d'avoir » reffaict et raccoustré les orgues de la chappelle de Ma» dame (Marguerite d'Autriche), et faict à neuf trois souf» fletz avec leur contrepois de plomb servans ausdicts » orgues (5). »

Cet Antoine Mors est très-probablement le même que celui dont il est parlé dans la chronique de Schwerin, où il est dit qu'il était natif d'Anvers, et qu'il fournit, en 1559, à Jean-Albert, duc de Mecklenbourg, des orgues (*organo musico*) destinées à être placées dans la magnifique cathédrale de Schwerin. Cette chronique mentionne encore un Jérôme Mors, fils du susdit Antoine, qui mourut à Schwerin en 1598, âgé de 79 ans, et que le duc Albert appela près de lui, lorsqu'il n'avait encore que 17 ans, c'est-à-dire en

(1) Registre n° F. 195 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) Registre n° F. 200, *ibidem*.

(3) Registre n° F. 206, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 201, *ibidem*.

(5) Registre n° 1805 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

1556. Il se maria à l'âge de 64 ans. Son père, ajoute-t-elle, exerçait sa profession d'organiste, aidé de ses fils Antoine et Jacques et de ses vingt filles (1).

Mors (Henri), faiseur d'orgues, reçoit, en mai 1517, la somme de 62 livres 10 sous, pour avoir vendu au roi Charles « de petites orgues, pour s'en servir en sa capelle, et les » porter avec lui en son prouchain voyaige d'Espaigne, » pour ce que celles dont l'on jouait estoient trop grandes » et pesantes (2). »

Du Molin (Remi), organiste de l'église de S^t^-Jean, à Malines, en 1528 (3).

Boquet (Jacques), ou Bouquet, fut tout à la fois organiste de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (4), et de la chapelle de Charles-Quint : il vivait en 1530.

« A maistre Jacques Boquet, organiste de la chappelle de l'empereur, xviij livres, pour le portaige des orgues de la chappelle de Gand, à Malines; de la court audict Malines à l'église S^t^-Pierre, par plusieurs fois; de Malines à Anvers, pour les faire remectre à point; d'Anvers à Bruxelles; de là à Cambray, et de Cambray à Bruxelles (janvier 1529-1530, n. st.) (5). »

Bredeniers (Henri) était organiste de Philippe-le-Beau en 1505 (6), et fut continué dans ces fonctions après la mort de ce prince, qu'il accompagna en Espagne (7), avec

(1) *Chronicon Suerink*, par Bern. Hedericus, col. 1667 et 1682. Voy. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 1^re^ série, t. IV, p. 361.

(2) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° 1804 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Registre n° 1805, *ibidem*.

(5) Registre n° F. 214 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(6) Registre n° F. 191, *ibidem*.

(7) Bredeniers se fait rembourser en 1509 et 1510, de la somme qu'il a payée pour le transport, de l'Espagne à Anvers, d'un coffre renfermant les

le titre d'organiste ou de maître de la chapelle de l'archiduc d'Autriche (Charles). En mai 1508, il reçoit une gratification « pour l'entretènement de quatre jeunes enffans que par » ordre de Monseigneur il a gardez, monstrez et enseignez » la musicque pour chanter en ladicte chapelle. » En 1509, Bredeniers est récompensé « des paynes qu'il prend jour- » nellement à apprendre à jouer sur le maincordion Mon- » seigneur (Charles) et mesdames ses seurs (1). » Il fait un voyage en Hollande en 1514, « pour les affaires » des archiducs Charles et Ferdinand (2). Le premier, devenu roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, lui accorde, par lettres patentes de 1516, une pension annuelle de 100 livr. « en considération de ses services (3). » La même année, le roi donne encore 50 livres à Bredeniers, pour le récompenser de son dévouement, et afin qu'il pût continuer l'achèvement de la maison qu'il se faisait bâtir à Lierre, sa ville natale probablement, et en faire orner la façade d'une belle verrière armoriée. Charles-Quint le gratifie d'une autre somme de 50 livres en septembre 1521, pour une seconde verrière, sans doute. Il avait accompagné ce prince à son voyage en Angleterre, en 1520, et y avait offert à ses frais un banquet aux chantres de la chapelle du roi Henri VIII, à Canterbury (4).

« A Henry Bredeniers, organiste et maistre des enffans de la chapelle de l'archiduc, pour l'entretènement de quatre jeusnes enffans que par ordon-

livres et missels de la chapelle de Philippe-le-Beau, qui avaient été emportés dans ce pays, lorsque ce prince s'y rendit pour la seconde fois. (Acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume).

(1) *Ibidem.*

(2) Registre n° F. 200 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 201, *ibidem.*

(4) Bredeniers est encore cité dans les registres de la chambre des comptes, n°s F. 195, f° ije iiijxx xvj r°; F. 200, f° iije xxxj v°; F. 201, f° iije lxxviij r° et iiije lxxvij r°, aux Archives du département du Nord, à Lille.

nance de Monseigneur il a gardez, monstrez et enseignez la musique pour chanter en ladicte chapelle, etc. (1).

» A maistre Henry Bredeniers, organiste, 1 livres que le roy, par lettres patentes du xix aoust XV^c xvj, luy a accordé en considéracion des bons et aggréables services qu'il luy avoit par cy-devant faiz et faisoit lors chascun jour oudict estat d'organiste, et autrement, en diverses manières, mesmement pour l'avanchement des ouvraiges de sa maison à Lyere, et pour une verrière armoyée des armes dudict seigneur roy, qu'il promectoit mectre au chief-lieu de sadicte maison, etc. (2).

» A Henry Bredeniers, organiste, 1 livres par lettres patentes datées de Bruxelles le xxvj septembre XV^c xxj, tant pour don et gratuité, comme pour faire faire une verrière armoyée des armes (du roy), et icelle mectre en la maison qui faisoit lors édiffier en la ville de Lyere (3).

» A maistre Henry Bredeniers, organiste de la chappelle dommestieque du roy, la somme de xviij livres xv solz, pour don gratuyt que le roy luy a fait en considéracion de la despence qu'il avoit soustenue à un banquet par luy fait aux chantres de la chapelle du roy d'Angleterre à Canturbye, ou voyaige que le roy y avoit lors fait (4). »

Diedeghem (Étienne), élève de Henri Bredeniers, cité en 1513.

« A Henry Bredeniers, par lettres patentes du xix febvrier XV^c xij (v. st.), tant pour les despens d'un jeusne filz nommée Estienne Diedeghem, tamburin de mesdames Lyénor, Ysabeau et Marie d'Austriche, qu'il a nourry et gardé depuis xv mois lors auparavant passez, et aprins à jouer des fluytes, leut (luth) et claincordin, orghes et autres instrumens, pour jouer devant mesdictes dames pour leur plaisir et passe-temps toutes et quantes fois qu'il leur plairoit (5). »

Vyer (Sigismond), organiste de Marie, reine douairière de Hongrie, reçut en octobre 1532, une somme de 75 livres pour la réparation du « grand portatif instrument que Sa

(1) Registre n° F. 195, *ibidem*.
(2) Ibidem.
(3) Registre n° F. 207, *ibidem*.
(4) Registre n° 1927 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(5) Registre n° F. 199 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. Voy. encore le n° F. 200, f° iij^c xvj v°, *ibidem*.

» Majesté feyst amener avec elle d'Allemaigne, lequel estoit » tout gasté (1). » Lorsque Marguerite se rendait dans quelque église ou couvent, afin d'assister aux offices divins, Vyer y faisait porter les orgues pour en jouer (2).

« A Siegmont Vyer, pour ung grant instrument virginal par luy prins et acheté en la ville d'Anvers, et ce comprins l'ammenaige dudiet Anvers, xxxvj livres xv sous (avril 1533) (3). »

Crinon (Jean), « ouvrier d'orghues, » à Mons, se rendit en 1536, de cette ville à Bruxelles, pour montrer à la cour « plusieurs instrumens d'orghues, » et reçut 15 livres de gratification (4). En 1538, il répare les orgues de la chapelle du palais (5).

Patmie (Rogier), organiste de la chapelle de Marie, reine douairière de Hongrie, cité en 1538 et 1539 (6).

Lethman (Étienne), « ouvrier d'orghes, » livre à Charles-Quint « ung grant et ung petit posityfz, » en 1539 (7).

De Ladfoeur (Michel), maître des chantres de l'église collégiale de Soignies, en 1581.

« A maistre de Ladfœur, maistre des chantres de Soingnies, xxviij livres, tant pour luy que pour les chantres et enffans de cœur dudiet Soingnies, pour s'estre transportez, à l'ordonnance de Son Excellence, doiz lediet Soingnies vers la ville de Mons, pour chanter la messe le jour des obsèques de feue la royne d'Espaigne, celébrées en l'église de Ste-Walterude, les xxixe et pénultiesme jours de janvier XVc lxxxj (8). »

(1) Registre no M. 216, *ibidem*.
(2) Ibidem.
(3) Registre no M. 138, *ibidem*.
(4) Registre no M. 140, *ibidem*.
(5) Registre no M. 178, *ibidem*.
(6) Registre no M. 140, *ibidem*.
(7) Registre no M. 211, *ibidem*.
(8) Registre no F. 263, *ibidem*.

De Boucq (Michel) fut organiste de Philippe II; il vivait encore en 1585.

« A Michiel de Boucq, ci-devant organiste et pensionnaire de Sa Majesté, viiij^c livres à bon compte de la despence que luy conviendroit faire à la recherche des enffans que Sa Majesté avoit ordonné luy estre envoyé pour le service de sa chapelle (janvier 1585) (1). »

Van der Elst (François), facteur d'orgues, répare celles de la chapelle de la cour, à Bruxelles, en 1588 (2).

De Smith (Arnould) ou Smit, facteur d'orgues, en 1594.

« A Aert Smit, faiseur des orgues, pour l'achapt contre luy faict d'ung positif d'orgues ayant plusieurs registres pour le service de la chapelle de la court de Bruxelles, v^c livres (avril 1594) (3). »

Turnhout (Jean) qualifié de maître de la chapelle de la cour et de maître des chantres de la chapelle, en 1595 (4).

Cornet (Pierre), organiste de la chapelle des Archiducs, en 1621 (5).

De Rayer (Nicolas), organiste de la chapelle royale, au mois d'avril 1659.

« A Nicolas de Rayer, ij^m vj^c xl livres pour les nouvelles orgues que Son Altesse (le cardinal Infant) at ordonné estre faicte en ladicte chapelle, dont les matériaux et ouvriers ont esté à sa charge (6). »

(1) Registre n° F. 268, *ibidem*.

(2) Registre n° F. 271, *ibidem*.

(3) Registre n° 23573, f° cxlvj v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume. *Voy.* aussi le registre n° F. 277 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(4) Registre n^os F. 278 et F. 279, *ibidem*.

(5) Registre n° F. 305, *ibidem*.

(6) Registre n° F. 316, *ibidem*.

§ 3. *Enlumineurs.*

Sommaire : Corporations des enlumineurs, à Mons. — Miniature peinte sur un chirographe de 1490. — Gérard Harembourg. — Jean de Rovere. — Thiéri Jacopssone. — Arnould Gelasemakere. — Adrien Reyniers.

La corporation des enlumineurs, a Mons. — Tout ce que nous savons des enlumineurs de Mons, c'est que les statuts de la corporation qu'ils formaient avec beaucoup d'autres métiers, furent homologués le 17 juillet 1487 (1). Leurs noms et leurs travaux sont restés jusqu'ici dans un oubli complet. Nous avons cependant découvert (2) une œuvre certainement due au pinceau d'un artiste montois. C'est un parchemin haut de 58 centimètres 5 millimètres, et large de 55 centimètres. La partie supérieure est occupée par l'écriture qui contient 44 lignes, de 48 centimètres de longueur chacune. La partie inférieure est ornée d'une miniature large de 57 centimètres 5 millimètres et haute de 27 centimètres 2 millimètres, qui est encadrée dans une bordure rouge de 5 millimètres d'épaisseur. Sous la miniature se trouvent les trois premières lettres du mot chirographe, coupées par le milieu, selon l'usage d'alors. Cela prouve qu'il a dû être délivré un second acte, en tout semblable au nôtre.

Que l'on nous permette de raconter à quelle occasion ce chirographe fut exécuté.

En 1490, *le lendemain du jour de la procession de Mons,* c'est-à-dire le lundi après la fête de Ste-Trinité, Jean Lavoine, sergent de Montignies-lez-Lens, pour l'abbaye de St-Denis, avait calengé et *fait prisonniers* plusieurs *bestiaulx* qui appartenaient à des fermiers de l'abbaye de St-Denis, et

(1) De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 126.
(2) Archives judiciaires, à Mons.

qu'il avait trouvés paissant sur des bruyères de la juridiction de l'abbaye d'Hasnon, contigues à des propriétés de même nature du noble chapitre de Ste-Waudru. Le bailli du chapitre s'autorisant de cette proximité, *s'avanchia de recevoir et lever certain deniers* de l'un de ces fermiers, pour l'amende qu'il avait encourue par la calenge de ses bestiaux, *calenge faite,* disait-il, *sur les bruyères et justice de l'église madame Ste-Waudru.* De là grande querelle. Ces bruyères étaient-elles de la juridiction de l'abbaye d'Hasnon ou de celle du chapitre de Ste-Waudru, et, par conséquent, le bailli de celui-ci avait-il le droit de frapper une amende à son profit? Grave question qui fut l'objet d'un long débat. Les deux corporations si jalouses de leurs droits respectifs, *étoient en apparence* (1) *de avoir procet* l'une contre l'autre, *laquelle chose estoit mal séant,* et dont *grant despence se eust peu enssuyr,* comme le remarque le chirographe. A l'époque où tous les droits féodaux étaient en pleine vigueur, pour la moindre lésion s'ensuivaient des procès, qui, avec la lenteur habituelle des tribunaux d'alors, durait souvent un demi-siècle. Cette contestation nous remet en mémoire l'ànon que Chicaneau fit saisir pour s'être vautré dans un sien pré,

> .... non sans faire un notable dommage
> Dont il forma sa plainte au juge du village.

Mais rassurez-vous, aucune de nos deux corporations religieuses ne s'entêta autant que le plaideur de Racine, et le procès ne dura pas vingt ans comme le sien. Les parties convinrent de faire une enquête, et le sergent Jean Lavoine « enjoint de dire vérité, dist et certiffya la callenge avoir » esté par luy faicte sur les bruyères au costet et approchant » Noefville, estant au deseure du droit cop de cordeau (2)

(1) Sur le point.
(2) En droite ligne.

Luth. de L. Hebbelynck, a Gand.

» allant de l'un des deux bonnes (1) à l'autre et en l'enclave » de la justice de Hasnon, et non point en approchant les » bruyères et bos du chappitle de Sainte-Waudrut, ne les » viviers appartenans à icelluy chappitle, ainsi que plus am- » plement veoir on puelt par le marquement du lieu en ce » présent escript pourtrait. » D'autres témoins furent encore appelés, et tout cet incident aboutit à bien déterminer par chacune des deux parties leurs droits respectifs, et, pour ne plus avoir de contestation à cet égard à l'avenir, à les faire *pourtraire* sur parchemin. L'acte fut passé devant les échevins de Nimy et Maisières, le 27 avril 1491.

Nous arrivons à la description de la *pourtraiture* ou de la miniature, qui, sans être peinte avec ce soin exquis que l'on trouve dans ces beaux manuscrits du XV^e^ siècle de la Bibliothèque de Bourgogne, paraît cependant accuser une main assez habile par la manière large dont elle est exécutée. Ce qui attire d'abord les regards, ce sont ces deux gibets ou *justices* du chapitre de S^te^-Waudru et de l'abbaye d'Hasnon avec les bornes indiquant les limites de la juridiction de chacune d'elles, au milieu de ces vastes bruyères situées entre tous les villages figurés sur cette espèce de carte topographique. Au fond ou à l'horizon, on voit l'église de Neufvilles, celle de Casteau au milieu d'un groupe d'habitations; plus loin le château de Casteau et le clocher de Thieusies. Sur l'avant-plan sont peintes les églises de Nimy et de Maisières, avec les maisons qui les environnent, la ferme de Warton dont il est parlé dans l'acte, et qui dépend de ce dernier hameau, et enfin, dans un plan un peu plus éloigné, l'abbaye de S^t^-Denis en Broqueroie.

Harembourg (Gérard). Le nom de cet artiste, qui était peintre et enlumineur à Gand, ne figure pas dans le livre de la corporation des peintres et sculpteurs de cette ville,

(1) Bornes.

que viennent de publier MM. De Busscher et F. De Vigne. L'identité d'époque, de noms et de prénoms peut faire supposer qu'il s'agit ici de Gérard Huerebout, célèbre enlumineur, cité par Albert Durer dans son *Voyage aux Pays-Bas* (1), et dont la fille Suzanne s'est acquis une si brillante réputation à la cour de Henri VIII, roi d'Angleterre, au dire de Guicciardini (2). Ce dernier écrivain parle également avec éloge de Luc Huerbout, son fils. Ces deux témoignages réunis ne laissent aucun doute sur la parenté et sur la profession de ces trois personnes : Gérard, Suzanne et Luc, et cependant le livre de la corporation ne fait mention d'aucune d'elles. Le nom de Horebout avec toutes ses variantes d'orthographe : Hoorenbaut, Horebault, Horebaut, Horebault, Hoorenbault et Horenbaut, est fréquent dans les annales de l'histoire de l'art à Gand, car on y trouve jusqu'à dix-neuf personnes qui y ont exercé la profession de peintre depuis 1414 jusqu'à 1540. Parmi elles sont inscrites trois Lucas, mais aucun n'est fils de Gérard. Jusqu'à preuve du contraire nous conserverons donc à Gérard Harembourg le nom qui lui est donné par les documents que nous avons eus sous les yeux. On y voit qu'il a exécuté pour Marguerite d'Autriche de nombreux et importants travaux, en 1521, entre autres le portrait de Christiern VII, roi de Danemark, neveu de cette princesse, et qu'il a enrichi un livre d'Heures de belles vignettes et de lettrines d'or : on y lit encore qu'il a fait différents voyages à Bruges par son ordre, et enfin qu'il avait plusieurs fils qui s'occupaient de son art.

(1) Ce voyage a paru à Nuremberg, en 1828, dans les *Reliquien von Albrecht Dürer*, p. 71-145. Une traduction flamande en a été publiée par M. Verachter, à Anvers, en 1840. On en trouve une traduction presque littérale dans le *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. Ier, Paris, 1842. Ce voyage a encore fait l'objet de deux articles dans la *Revue de Bruxelles*, l'un par M. Schayes et l'autre par M. A. Van Hasselt.

(2) *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, etc.

« Il est deu à maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur résidant à Gand, pour les parties de son mestier que, par ordonnance de Madame, il a faictes et livrées, ainsi que cy-après est déclairé, ce que s'ensuyt :

» Premièrement, pour avoir faict sèze belles ystoires bien enlumynées en une paire de riches Heures en parchemin pour madicte dame, au pris, une chascune ymaige, de lxxv s., par marché fait avec luy par madicte dame, revyennent, audict pris, à la somme de lx livres;

» Item, pour avoir fait ausdictes Heures sept cens lettres d'or, qui, au pris de xij solz le cent, par marché fait comme dessus, valent iiij liv. iiij s.;

» Item, a payet ledict maistre Girard pour l'escripture d'aucuns feullietz d'icelles Heures, pour ce qu'il n'avoit loisir les escripre, ains luy a convenu icelles appourter et faire escripre à Bruxelles, xl s.;

» Item, pour avoir fait deux vignettes pour madicte dame en icelles Heures, qui, au pris de xxviij s. pièce, valent lvj s.;

» Item, pour. par ordonnance de madicte dame, avoir fait ung patron de verrière en l'église de Galilée à Gand, xl s.;

» Item, audict maistre Girard, tant pour despence de bouche par luy faicte que de son chariage dois la ville de Gand à Bruges, où il a esté, par ordonnance de madicte dame, faire escripre ce qui failloit en une aultre paire d'Heures en parchemin estans à madicte dame, xxxviij s.;

» Item aussi, pour despence de bouche et chariage de l'ung de ses filz, lequel a esté par deux fois dois ledict Gand à Bruges, par ordonnance de madicte dame, à chaseune fois a vacqué trois jours entiers, pour amender les faultes de rubrices d'icelles Heures, xlviij s.;

» Item, pour les vacquacions dudict maistre Girard de quatre jours entiers qu'il a vacquiet à refaire et racoustrer lesdictes Heures en plusieurs lieux où elles estoient guastées, xl s.;

» Item, pour les vacquacions qu'il a mis autour de la façon du jardinet que madicte dame a fait faire audict Gand de fleurs de soye et aultres menutez, en quoy avec les religieuses de Guallilée il a vacqué xx jours entiers, qui, au pris de viij sous ung chascun jour, valent viij liv.;

» Item, pour ses vacquacions de deux jours entiers qu'il a vacqué à venir dois ledict Gand à Malines, et appourté le coffret où estoit ledict jardinet, y comprins son chariage et despence de bouche par luy faicte, xlij s.

» Et pour quatre jours entiers qu'il a vacqué audict Malines, comprins deux journées pour son retour audict Gand et chariaige de sa personne, lxviij s.

» Somme toute desdictes parties . . . . . vijxx xj liv. vj s.

» En tant moings desquelles il a receu du trésourier Marnix à bon compte sur icelles à deux fois la somme de xxxvij liv. x s.

» Ainsi luy resteroit deu . . . . . liij liv. xv s.

» Dont il supplye à madicte dame le vouloir faire dresser et payer promptement affin de s'en povoir retourner (1). »

(Suit l'ordonnance de payement signée de Marguerite, et datée de Malines, le 17 janvier 1521, style de Rome).

« A maistre Girard Harembourg, painctre et illumineur, residant à Gand, la somme de vj florins philippus, de xxv patars pièce, que deue luy estoit pour une paincture par luy faicte au vif à la semblance du roy de Dennemarcke, laquelle madicte dame a retenue à ses mains pour ledit pris (2). »

De Roovere (Jean), enlumineur à Bruxelles, fut clerc de l'oratoire de Catherine d'Autriche, reine de Portugal. Il peignit pour Marguerite d'Autriche, en 1526 et 1527, trois grandes miniatures, qui lui furent payées 9 livres, de 40 gros, chacune, et dont cette princesse fit faire trois petits tableaux.

« A Jehan de Rovere, illumineur, ci-devant clerc de l'oratoire de la royne de Portugal, la somme de xviij livres, de xl gros, que Madame, par ses lettres patentes du ixe de décembre XVc xxvj, luy a ordonné avoir d'elle en paiement de deux pièces d'illumineure qu'elle luy a faict faire pour mectre en tableaux, dont icelle dame ne veult plus ample déclaration estre faicte (3).

» Marnix, nous vous ordonnons que païez et délivrez content à Jehan de Rovere, illumineur, demeurant à Bruxelles, la somme de ix livres, du pris de xl gros, laquelle somme luy avons ordonné prendre et avoir de nous pour une fois, en paiement d'une illumineure que pour semblable somme luy avons naguerres fait faire en certaine complaincte de Quatre Princes mise en tableau, dont ne voulons autre déclaration estre faicte. Donné à Malines, le xxve jour de mars avant Pasques, l'an XVc xxvij, stil de Romme (4). »

Jacopssone (Thiéri). — Gelasemakere (Arnould). — Reyniers (Adrien). — Nous rappellerons ici que nous avons mentionné les noms de ces trois artistes dans nos

(1) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, aux Archives du royaume.

(2) Registre no 1797 de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Registre no 1802, *ibidem*.

(4) Acquits des comptes de l'hôtel de Marguerite d'Autriche, *ibidem*.

biographies de Jean Van Nymmegen et de Gilles Horrion, graveurs de sceaux (1). Le premier est qualifié de peintre dans le document qui nous en parle, et habitait Anvers. Jacopssone et Gelasemakere peignirent, en 1516 et 1517, divers patrons pour les monnaies du roi Charles. Ces sortes de travaux étaient ordinairement confiés à des enlumineurs. Cette dernière qualification est donnée à Reyniers, qui fit, en 1555, le patron du sceau dont Philippe II se servit à son avénement au duché de Brabant, après l'abdication de son père.

---

§ 4. *Orfévrerie, Émaux, Ciselures, etc.*

Inventaire des Joyaux de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, dressé vers 1458 (2).

« Ung tableau à façon de pomme de pun et entre-deulx, taillié de la Gésine de Nostre-Dame et des Trois Roix, pesant ij onces demie.

» Ung tableau d'or à ung ymage de S. Anthoine esmaillié, et autour P et M, pesant iiij onces xv esterlins demi.

» Ung tableau d'or à façon de pomme, qui se met en ij pièces, en l'une Nostre-Dame et en l'autre S. Jehan, pesant iiij onces demye.

» Ung petit ymage d'or de Nostre-Damme couronnée, et se euvre, et y a encloz l'image de la Trinité, et y a ung rubis et ij balais et iiij perles, pesant iiij onces.

» Ung petit tableau d'or qui se œuvre, à une chaînecte esmaillié de la Résurrection et de la Magdelaine, pesant iij onces demye.

» Ung tableau d'or rond qui se œuvre, et y at dedens ung erucefixz d'ivoire, et une Annonciacion, et y a escript : *Il me tarde*, pesant iij onces demye.

» Ung autre petit tableau d'or qui s'euvre, esmaillié de l'image de S. Jehan l'Évangéliste, pesant ij onces x esterlins.

» Ung petit tableau d'or ouvrant esmaillié dehors de S. Jehan-Baptiste et S. Jehan l'Évangéliste, pesant ij onces.

(1) Voy. *Revue de la Numismatique belge*, 2e série, t. I et III.

(2) Registre n° M. 154, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

» Ung petit tableau d'or esmaillié de l'Anonciacion, et au dehors des ymages de S. George et Se Katherine, pesant ij onces demye.

» Ung petit tableau d'or rond, et au dehors le sépulcre ponchonné d'ung costé, et de l'autre cousté l'image de Nostre-Damme, pesant iij onces.

» Deux tableaux de bois, l'un de la Gésine Nostre-Damme et l'autre du Suaire.

» Ung tableau à ij eloans à l'image Nostre-Damme, et ès fueillés chascun iij ymages d'albastre. »

---

§ 5. *Tapissiers et Tapisseries de haute-lice.*

Sommaire : Ph. Sellier, marchand tapissier, à Bruges. — Tapisseries historiées achetées par Maximilien et Marie en 1478, et envoyées en Angleterre. — Tapisseries de haute-lice que possédaient les comtes d'Egmont et le marquis de Berghes, en 1568. — Jean Van Oort, peintre, fait, en 1603, les patrons pour les tapisseries historiées offertes par la ville de Bois-le-Duc à Fréderic-Henri, prince d'Orange.

Sellier (Philippe) était un marchand tapissier de Bruges, auquel les archiducs Maximilien et Marie de Bourgogne achetèrent, en 1478, pour la somme de 1,014 livres 12 sous, de 40 gros de Flandre la livre, cinq tapisseries de haute-lice, dont deux représentaient des faits tirés de la vie de l'empereur Maximien. Sur la troisième, qui était un tapis d'église, se trouvait reproduite l'histoire des Trois Mages, et l'on voyait l'histoire d'Absalon sur l'une des deux autres. Ces belles productions de notre industrie furent envoyées en Angleterre, pour être offertes en don au grand chambellan du royaume, au nom de nos souverains, par un seigneur de la cour qu'ils avaient chargé d'une mission secrète en ce pays.

« Maximilien et Marie, etc., à noz amez et féaulx les gens et commis sur le fait de noz demainne et finances, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal conseillier et receveur général de nosdictes finances, Nicolas le Prévost, et des deniers de sa recepte, vous faictes païer, baillier et délivrer à nostre bien amé Phelippe Sellier, marchant tappissier, résident en nostre ville de Bruges, la somme de m xiiij livres

xij solz, du pris de xl gros de nostre monnoye de Flandres la livre, à lui deue pour les causes et ainsi qu'il s'ensuit, assavoir :

» Pour deux pièces de tappisserie historiée de l'empereur Maximien, l'une contenant en longueur xiij aulnes et en largeur vj aulnes j quartier et demy; et l'autre en longueur xj aulnes et en largeur vj aulnes j quartier et demy; font ensemble lesdictes deux pièces clij aulnes iij quartiers, qui, au priz de xlviij solz, de ij gros dicte monnoye de Flandres le solt, l'aulne, montent à la somme de iij^c lxvj livres xij solz;

» *Item*, pour ung tapiz d'église historié des Trois Roix, contenant xxxv aulnes iij quartiers, par marchié fait avecques lui, la somme de ij^c x livres;

» *Item*, pour une autre petite pièce de tappisserye ouvrée à or, aussi par marchié, clxviij livres;

» *Item*, encoires pour une autre pièce de tappisserie historiée de l'istoire d'Absalon, contenant xxxiij aulnes, par marchié, la somme de ij^c lxx livres;

» Lesquelles parties de tappisserye nous avons fait chargier et conduire par nostre amé et féal chevalier, conseillier et chambellan le seigneur d'Yllain, chevalier d'honneur de nostre très-chière dame et belle-mère la duchesse Marguerite, ou royaume d'Engleterre, pour illec les donner et présenter de par nous en don au grant chambellan dudit royaume, lequel seigneur nous envoyons présentement par-delà pour aucunes matières secrètes, dont ne voulons icy autre ne plus ample déclaration estre faicte, etc.

» Donné en nostre ville de Bruxelles, le xviij^e jour d'octobre l'an de grâce mil cccc lxxviij (1). »

Tapisseries de haute-lice *confisquées sur Lamoral, comte d'Egmont, et Jean, marquis de Berghes, en* 1568. — La sentence de mort du comte d'Egmont prononçait en même temps la confiscation de ses biens, qui étaient immenses : tel fut aussi le sort des richesses et des nombreuses propriétés du marquis de Berghes, après la fin tragique de ce seigneur en Espagne. Les hôtels que tous deux possédaient à Bruxelles et à Mons, les châteaux de Gaesbeek et de Bergop-Zoom, bien d'autres encore qui leur appartenaient, furent bientôt vidés; et meubles, argenterie, livres, tableaux, sculptures, vaisselle, etc., etc., furent exposés en vente publique par les officiers du fisc. C'est dans des inventaires

(1) Acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume.

dressés par eux que nous avons trouvé les indications qui suivent. La première note décrit sept tapisseries de haute-lice, représentant les Sept Péchés Capitaux, qui avaient fait l'ornement d'une des habitations du comte d'Egmont. La seconde note est d'autant plus curieuse, qu'elle nous indique les localités où furent fabriquées la plupart des pièces de tapisserie qui y sont mentionnées, et le prix auquel elles furent estimées ou vendues. Ces dernières, au nombre de cinquante-cinq, provenaient de l'hôtel qu'occupait le marquis de Berghes, à Mons. La vente des meubles de cet hôtel eut lieu au *Brood-huys*, à Bruxelles, en juin 1570, et à Anvers, aux mois d'octobre, novembre et décembre de la même année.

« Sept pièces de tapisserie d'or, d'argent et de soye, contenant les Sept Péchez Mortelz, l'une pièce du péché de Volupté, contenant vj aulnes de parfondeur et xij aulnes et ung quart de longeur.

» Aultre pièce du péché d'Avarice, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes ung quart escars de longeur.

» Aultre pièce du péché de Paresse, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes et demi quartier de longeur.

» Aultre pièce du péché de Ira, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes ung quartier et demi de longeur.

» Aultre pièce du péché d'Orgeuil, de vj aulnes de parfondeur et de xj aulnes de longeur.

» Aultre pièce du péché d'Envie, de vj aulnes de parfondeur et de x aulnes et ung quartier de longeur.

» Aultre pièce du péché de Gourmandise, de vj aulnes de parfondeur et de xij aulnes et demi quartier de longeur (1). »

« Dix pièces de tapysserie de verdure, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de vj aulnes, contenans ensamble la quantité de iiij^{c} iiijxx xvij aulnes quart et demy, ont esté vendues pour xxj solz l'aulne, qui monte à la somme de v^{c} xxij livres iiij solz x deniers;

» Quatre pièces de tapysserie de verdure, ouvraige d'Engien, en haulteur de v aulnes, contenant ensamble la quantité de iiijxx xviij aulnes ij quartz

(1) Papiers du conseil des troubles, vol. 58, aux Archives du royaume.

et demy, a esté vendue l'aulne à ix solz vj deniers, qui revient à la somme de xlvj livres xvij solz;

» Neuf pièces de tapysserie de verdure, ouvraige de Sainct-Tron, fort usez, et trouvez en haulteur de v aulnes et demy et demy-quart, revenans ensamble à la quantité de ij^{c} xj aulnes ij quartz et demy, ont esté vendues l'aulne à viij solz j denier maille, qui revient à la somme de iiij^{xx} v liv. xix s. v den.;

» Huyct pièces de tapysserie de l'histoire de Tobias, ouvraige de Bruxelles, en haulteur de vj aulnes contenant ensamble la quantité de iij^{c} iiij^{xx} j aulnes trois quartz, estimées à xxx solz l'aulne, ont, par ordonnance de Son Excellence le duc d'Alve, en date du iij^{e} de décembre XV^{c} lxxj, esté délivrées à Marcq Dereoche, maistre d'hostel de dame Barbara Bombergh, vefve de feu messire Jéronimus de Kexel, en son vivant commissaire des monstres du roy;

» Treize pièces de tapysserie, ouvraige de verdure, en haulteur de vj aulnes, contenans ensamble iij^{c} xxvij aulnes iij quartz;

» Sept pièces de tapysserie de verdure, de v et demy aulnes de haulteur, contenans ensamble c iiij^{xx} vij aulnes, estimées à x solz l'aulne, ont esté, par ordonnance de Son Excellence, délivrées à Loys de Venegas pour le pris de ladicte estimation, montant à la somme de iiij^{xx} xiij livres x solz;

» Quatre tapiz de mulctz armoyez des armes de Mollenbaix, vieulx et usez, ont esté venduz xiiij livres vj deniers (1). »

Tapisseries de haute-lice *offertes par la ville de Bois-le-Duc à Fréderic-Henri, prince d'Orange.* — C'est en 1630, c'est-à-dire l'année qui suivit la prise de cette ville par Fréderic-Henri, prince d'Orange, que le magistrat de Bois-le-Duc fit dessiner, par le peintre Jean Van Oort, cinq patrons pour les tapisseries de haute-lice qu'il destinait à être offertes à ce vainqueur, et qui représentaient des épisodes du mémorable siége de 1629. La pièce qui suit est la requête qui présenta Van Oort pour être payé de son travail, qu'il avait taxé à 7 florins par dessin.

« Verthoont oytmoedelyck meester Jan Van Oort, schildere, hoe dat hy onlanex voer dieser stadt gemaeckt heeft vyff patroonen van het belech deser voorschrever stadt, omme daernae te moegen doen maecken vier tapeeten voor syn genade graeff Fredrick, waerover hy remonstrant byde twintich daegen onlecch oft doende geweest is, hebbende daertoe gedaen grooten ar-

(1) Registre n° 19160 de la chambre des comptes, *ibidem*.

beyt ende hooft-breeckinge, daervan hy noch nyet en heeft ontfange oft en is betaelt. Waeromme en alsoe hy remonstrant daeraff behoirt gecontenteert oft betaelt te wesen, en dat hy allen den selven arbeyt is stellende tot discretie van uwe eerw., soe biet hy remonstrant ooytmoedelyck dat de selve uwe eerwaerdige gelieven wille de rentmeester deeser stadt te ordineren hem suppliant van 't geene voorschreven is te betalen, en daervoir hem soe veel vuyt te reycken als uwen eerwaerdige goetduneken en gelieven sal, alsoe de remonstrant 't selve geheelycke is stellende tot discretie van uwe eerwaerdige als voir, d'welck doende is

» Jan Van Oort (1). »

§ 6. *Histoire des Monuments.*

Indication des localités : Arras, Bergues-St-Winoc, Béthune, Bliquy, Bouchain, Bouvignes, Gembloux, Haerlem, Middelbourg, Namur, le Rœulx, St-Omer, Salzinne, Séclin, Termonde.

Abbaye de St-Feuillan, au Rœulx. — Don de 30 livres, en septembre 1494, pour la réparation de l'église qui avait été « gastée et destruicte dans les dernières guerres (2). »

Abbaye de Gembloux. — Don de 800 livres, par lettres patentes du 14 septembre 1494, pour aider « à la reffection, » réparation et réédiffication tant de l'église de Gembloux, » comme des maisons et censes que durant les derrenières » guerres de Brabant ont esté démolies et brulées (3). »

Église de Notre-Dame, à Namur. — Don de 30 livres, en mai 1495, pour sa réparation (4).

Tour de Crèvecœur, à Bouvignes. — Don de 300 livres, en juin 1495, aux échevins de cette ville, pour « emploïer » au parfait de l'édiffice commencée à faire en ung passaige » estant dessus ladicte ville, appellée la tour de Crèvecœur,

(1) Archives communales de Bois-le-Duc.

(2) Registre n° F. 181, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) *Ibidem.*

(4) Registre n° F. 182, *ibidem.*

» de piéça commencée afin de tant mieulx garder l'entrée du » pays par ce quartier des François et Liégeois (1). »

Couvent de l'ordre de S^t-François, dit des Bogards, à Middelbourg, en Zélande. — Don de 60 livres, fait en 1495, pour « reffaire et rédiger leur église et cloistre qui fut en- » tièrement ars et bruslé en l'an xiiij^c iiij^xx ij, par le feu qui » se prist lors de nuyt en l'église et cloistre Notre-Dame de » Middelbourg (2). »

Abbaye de Salzinne, près de Namur. — Don de 200 livres, fait par lettres patentes du 19 novembre 1495, « en » considéracion et récompence des pertes et dommaiges » qu'elles ont eues et soustenues par les guerres et divisions » qui ont régné ès pays et seigneuries de Monseigneur (Phi- » lippe-le-Beau), tant en pilleries, roberies, inundacions de » leurs censes, maisons et loigis, etc. (3) »

Don de 19 livres 18 sous, fait en août 1520, pour « ayder » à refaire l'église qui tomboit (4). »

Prieuré de S^t-Bernardin-lez-Haerlem. — Don de 200 livres, en avril 1497, pour « la fondation et édiffication » du monastère (5).

Église collégiale de S^t-Piat, à Séclin. — Don de 97 livres 10 sous, par lettres patentes du 12 juillet 1499, « pour la » reffection du clochier de l'église, comme pour l'achat des » calix, chappes, casubles et autres aournemens servans et né- » cessaires à l'exercice du service divin en icelle église (6). »

Couvent des Frères Prêcheurs, à S^t-Omer. — Don de 8 livres, fait en septembre 1505, « pour emploïer en achat

(1, 2 et 3) *Ibidem.*
(4) Registre n° F. 205, *ibidem.*
(5) Registre n° F. 184, *ibidem.*
(6) Registre n° F. 186, *ibidem.*

» de chesnes pour aidier à réédiffier leur cloistre que par » les guerres avoit esté destruyt et bruslé (1). »

Couvent des Mineurs, à Bergues-St-Winoc. — Don de 30 livres (2), fait par lettres patentes du 30 avril 1507, « pour eulx aydier à la réfection et réparation de leur église » laquelle avoit lors naguères esté bruslée par feu de mes- » chief (3). »

Couvent des Carmes, à Arras. — Don de 30 livres, par lettres patentes du 26 mai 1507, « pour employer à la ré- » fection et réparacion de leur église, laquelle, du temps » des guerres et divisions qui par ci-devant ont régné, a » esté démolye et translatée des faubours en la ville (4). »

Couvent de Ste-Brigitte, à Termonde. — Don de 18 livres, fait en 1521, « pour ayder à parfaire leur église en- » commenchié (5). »

Couvent de St-François, à Béthune. — Don de 60 livres, fait par lettres patentes du 27 janvier 1525 (n. st.), pour achat de bois pour « la réédiffication du cloître (6). »

Couvent des Sœurs grises, à Blicquy. — Don de 12 livres, fait en 1576, « pour les ayder à rebastir leur église, » laquelle avoit esté abattue par le vent (7). »

Église de Bouchain. — Don de 200 livres, fait en juillet 1593, « pour la réparation des ruynes de l'église, ayant icel- » le, à la réduction de ladicte ville soubz l'obéyssance de Sa » Majesté, advenu l'an 1580, esté consommée par le feu (8). »

(1) Registre nº F. 191, *ibidem.*

(2 et 4) Registre nº F. 193, *ibidem.*

(3) Par accident. — M. Debaecker ne mentionne pas ce couvent dans ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues* (Bruges, 1849).

(5) Registre nº F. 207, *ibidem.*

(6) Registre nº F. 210, *ibidem.*

(7) Registre nº F. 256, *ibidem.*

(8) Registre nº F. 276, *ibidem.*

§ 7. *Géographes.*

Sommaire : G. Mercator. — Chrétien Sgrooten. — Cartes des pays de Gueldre et Zutphen, du cours du Démer et de la Westphalie.

Mercator (Gérard). Les pièces qui suivent ont trait à un fait resté, croyons-nous, totalement inconnu à tous les écrivains qui se sont occupés du célèbre géographe, et qui mérite de trouver place dans une biographie future; c'est que Mercator fut emprisonné en 1544 comme suspect d'hérésie. Au commencement de cette année, le procureur général de Brabant avait été chargé d'aller à Louvain dresser information contre plusieurs personnes soupçonnées d'adhérer aux religions nouvelles de Luther et de Calvin. Presqu'en même temps Gérard Mercator, qui habitait cette ville, s'en était absenté, et s'était rendu dans le pays de Waes. Il fut vraisemblablement dénoncé à l'inquisiteur, car le bailli de ce pays l'arrêta et le conduisit par ordre de Marie, reine douairière de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, au château de Rupelmonde. Cette ville était le lieu même où notre savant avait vu le jour. A la nouvelle de son emprisonnement, sa femme court chez Pierre de Corte, curé de l'église S^t^-Pierre, sa paroisse, lui raconte ce qui vient d'arriver, et lui dit que son mari était parti de Louvain à propos de la succession d'un de ses oncles. Le curé délivra à l'épouse de Mercator un certificat en règle, attestant qu'il le connaissait pour jouir d'une bonne réputation, et mener une vie honorable sous tous les rapports. La pauvre femme crut qu'il suffisait de faire parvenir au bailli de Waes le témoignage de son curé pour obtenir la liberté de son mari. Elle se trompait. Le bailli envoya la pièce à la gouvernante pour avoir son avis. Celle-ci fit aussitôt écrire à Pierre de Corte, pour le réprimander d'avoir donné un semblable certificat en faveur de Mercator, que l'on soup-

çonnait fort d'être hérétique, et qui avait été arrêté comme tel, ce qui lui paraissait une chose tout-à-fait singulière : en outre, elle lui intima l'ordre, au nom de l'empereur, de déclarer les motifs qui l'avaient engagé à en agir ainsi, et de dire s'il connaissait à la charge du prisonnier des faits d'où l'on pût induire que Mercator était partisan de quelque secte. Le curé de S^t^-Pierre ne se laissa pas intimider par une telle missive : il répondit à la reine Marie qu'il savait que Gérard Mercator s'absentait souvent de chez lui à cause de son genre de travaux qui nécessitaient de sa part de fréquents déplacements; que très-peu de temps auparavant, il avait été mandé en Flandre par l'abbé de S^t^-Pierre et le prévôt de S^t^-Bavon, à Gand, pour lever le plan de certaines terres à propos desquelles il y avait contestation entre eux : il ajoutait enfin, qu'en 1549, lorsque Philippe II était venu aux Pays-Bas, notre géographe s'était rendu chez les évêques de Valence et d'Arras pour différents travaux artistiques. Il semble de plus par la tournure que prit alors l'affaire qu'à la réception de cette lettre, le curé de Corte ait averti l'abbé de S^te^-Gertrude, en sa qualité de conservateur des priviléges de l'université de Louvain, de l'atteinte portée à ces priviléges par l'arrestation de Mercator, qui était suppôt de l'université, c'est-à-dire dépendant de la juridiction qu'exerçait ce corps. L'abbé de S^te^-Gertrude s'adressa immédiatement au bailli de Waes pour le faire relâcher. Le bailli en référa à la gouvernante, qui écrivit à l'abbé pour l'avertir que l'individu dont il réclamait la mise en liberté, avait été poursuivi par le procureur général de Brabant, comme fortement suspect de luthéranisme; qu'il s'était enfui de Louvain pour éviter d'être arrêté, et qu'il avait perdu par ce fait le bénéfice des priviléges de l'université : elle lui enjoignait de cesser des poursuites dans ce sens contre le bailli de Waes pour obtenir la restitution du prisonnier, et ajoutait qu'il eût à n'opposer aucun obstacle à

la marche de la procédure, s'il ne voulait pas la mettre dans la nécessité de sévir contre lui et de dresser une information à sa charge.

L'instruction du procès de Mercator fut longue. Adhérer aux idées de la réforme, était un crime que l'on punissait alors du bûcher ou de la perte de la tête, après avoir employé mille tortures dans le but d'obtenir un aveu, quand les preuves de culpabilité n'étaient pas suffisantes pour condamner un malheureux, souvent victime d'une infâme dénonciation et d'une vengeance personnelle. La curiosité avait-elle poussé quelqu'un à lire un livre défendu, à assister à quelque prêche clandestine, ce seul fait l'exposait à être brûlé vif avec confiscation de ses biens. On chercha donc partout des preuves pour déclarer Mercator hérétique, on alla même jusqu'à envoyer le bailli de Waes lui-même, au gardien du couvent des frères mineurs de Malines, afin que ce dernier employât tous les moyens possibles pour obtenir une lettre que notre géographe avait écrite à un des religieux de sa communauté, lettre dans laquelle on espérait trouver des témoignages utiles au procès. Il est regrettable que nos renseignements n'aillent pas au-delà de cette mission secrète donnée au bailli Louis de Steelant; Mercator fut très-probablement relâché, après quelque temps de séjour encore sous les voûtes humides du château de Rupelmonde.

Quoiqu'il en soit de l'accusation portée en 1544, contre le savant et digne émule d'Abraham Ortelius, il paraît certain que, vers la fin de sa vie, Mercator, qui s'était retiré à Duysbourg, duché de Juliers, en 1559, s'adonna à l'étude de la théologie, et mit au jour quelques écrits renfermant des propositions hétérodoxes; mais rien ne prouve, dit M. Weiss (1), qu'il ait fait une profession publique de luthéranisme.

1. Lettre au curé de St-Pierre, à Louvain. — « Marie. Lieve beminde, hoc-

(1) *Biographie universelle*, t. XXVIII.

wel de procureur generael van Brabant hier voormaels wesende bynnen der stadt van Loevene, aldaer vangende ende apprehenderende einige ketters ende lutherianen, insgelycx soehte eenen genaemt meester Gerard Mercatoris als wesende van hueren complicen, welcke meester Geerard hem alsdoen vluchten maeckte ende zyndert bynen den lande van Waes hem onthouden heeft, aldaer hy by den bailliu aengetast ende in gevangenisse gestelt es geweest om tegens hem te procederen, soe na recht ende reden behooren sal, soe verstaen wy nochtans dat ghi sekere attestatie onder uwe hanteyeken gegeven hebt, daer by certificerende van der goede fame ende name desselfs meesters Gerards, ende dat hy van goeden ende eerlycken levene wesen soude, 'twelek ons zeer vremt dunet, gemeret zyne vluchte ende apprehencie voerscreve. Waeromme wy u versuecken ende van wegen skeysers, ons heeren ende bruederS, bevelen dat ghy ons van stonden an overseryfft de redenen die u gemouveert hebben zuleke attestatie te verleenen, ende wat wetenscap ghy hebben moecht dat de voerschreven gevangen met eenige seeten oft ketteryen nyet besmet en es, om voerts daerinne t'ordoneren soe behoeren sal. Ende des en zyt in geen gebreke. God zy met u, etc.

» De Gand, x février 1545. »

II. Lettre du curé de S^t^-Pierre à la gouvernante. — « Myn genadighe Vrouwe. Om te voldoene den ghebode Uwer Mateyt ende wetenschap te geven op de attestatie by my gedaen van den ontscult van meester Gerardi Mercatoris, sal Uwer Mateyt ghelieven te wetene, dat alzoo by my bevonden es ghelyck ick ghecertificeert hebbe, niet bevindende dat de selve meester Gerard oyt vluchtich gheweest heeft van deser stede, maer verstaende dat hy, ten tyde dat hier de procureur generael van Brabant executie dede, was in Vlaenderen, in den dienst van mynen heere d'abt van S^te^ Pieters ende proost van S^te^ Baefs te Ghendt, om te beschryven sekere landen, dairaf dissentie ende twist tusschen denselven prelaten was. Alzoo hy ooc t'anderen tyden diewils langhe absent es van huys om synder conste wille. Ende naemaels wedergekeert synde, heeft binnen deser stede continuelick ende openbaerlick gheconverseert, ghelyck my dat kennelyck es. Ende voorts de K. Mateyt wesende lestmael te Brussel heeft dan geweest by mynen heere den eertsbiscop van Valencen ende den bisscop van Atrecht, om seker constelicken weercken. Voorts hebbe ic verstaen, dat binnen eorten daghen heerwaerts deselve M. Gerardts om sekere successie van eenen synen oom van hier ghereyst es in 't lant van Waes, daer de bailliu hem als vluchtich oft suspect anghetast heeft. Waeraf ic geadverteert synde, hebbe ter instancie van synder huysvrouwe gegeven de voorszeyde atttestacie, naer der waerheyt ende informatie die ic van hem vernomen hebbe. Ende wiste ic de contrarie dat hy van heresie besmet waere,

ic en soude my syns niet willen moeyen tot synder excusatie, maer liever tot extirpatie van dien quade, achtervolghende myne professie. Dat kenne God almechtich, dien ic bidde Uwer Mateyt te gespaeren in ghesontheyt ende te verleenen hare hooge ende edele begeerten. Gescreven tot Loeven, den xxiii^sten dach februarii anno XV^c XLIII. Uwer Mateyt alderootmoedichste ende onderdanichste dienaer ende subject,

» Pieter de Corte, *parochiaen onweerdich.* »

III. Lettre à l'abbé de S^te-Gertrude. — « Marie. Eerweerdige vader in Gode, lieve ende wel beminde, Loys van Steellandt, bailliu van den lande van Waes, es aen ons clachtich gevallen, alsdat ghy sekere monitie tegens hem onlancx gedecerneert ende ter executie hebt doen stellen, ten eynde dat hy ontslaen ende relaxeren souden eenen genaemt m^r Geerard Mercatoris, als wesende suppost der universiteyt van Loevene, by hem gevangen ten causen van lutheryen, ende want de voorn. m^r Gerard Mercatoris eene van den ghenen geweest es, die de procureur generael van Brabant bynnen Loevene sochte om te apprehenderen, als besmet wesende van deze vermalidyde regnerende secten ende ketteryen, dat alsdoen deselve m^r Gerard hem vluchtich maeckte, mitz weleken hy de previligien van den voerschreven universiteyt verbuert ende als suppost van diere deselve nyet en behoort te gebruycken, soe verzuecken wy u ende van wegen skeysers, ons heeren ende broeders, bevelen dat ghy u verdraecht voerdere monitie oft procederen tegens den voorn. bailliu van Waes te decerneren, om te hebben restitutie van den voernoemden gevangen, oft hem ter canten van dien eenichsins te vexeren, maer hem daermede laet geworden, om tegens denselven gevangen te proecederen soe na recht ende reden behooren sal. Ende dat nyet en laet op dat ons van egheenen noodt en zy hierinne te versiene tot uwen laste ende ter indempniteyt van den voernoemden bailliu. Eerweerdige, vale. » De Gand, le xx février 1543.

IV. Lettre au châtelain de Rupelmonde. — « De par l'empereur en son conseil privé. Chier et bien amé. Ayant le bailly de nostre pays de Waes apprehendé ung nommé m^e Gérard Mercatoris, chargé de lutterye, lequel sera mené au chasteau de Ruplemonde, pour après faire son procès et estre procédé contre luy selon ses desmérites, nous vous ordonnons que ayez à recepvoir ledict prisonnier et en faire bonne et soigneuse garde, sans permettre que aucuns parlent à luy ou luy baillent aucunes lettres, fors en présence dudict bailly. Et se daventure l'on luy envoyoit aucunes lettres, que recevez icelles et les délivrez audict bailly, sans y faire faulte. A tant, etc. »

V. Lettre à Louis de Steelant, bailli du pays de Waes. — « Très cher et bien amé. Nous vous envoyons avec ceste la lettre à nous escripte par le

recteur et ceulx de l'université de Louvain, et l'attestation y jointe en faveur d'ung me Gérard Mercatoris, leur suppost, vous ordonnant de par la Majesté Impériale vous trouver avec icelles vers le procureur général de Brabant et luy faisant ostencion et lecture de l'extrait et l'information qu'avez endroit le fait dicelluy me Gérard, pour savoir et entendre de luy s'il s'est absenté et rendu fugitif de la ville de Louvain, pour crainte d'estre accusé ou suspecté d'aucune secte reprouvée ou non, et se, en procédant à l'appréhencion des autres accusez et suspects de la secte luthérianne audict Louvain, se trouvât à la maison et demeure d'iceluy me Gérard. Et de ce qu'il vous en dira et pourrez entendre, nous nous advertiez à la vérité par escript, pour en après selon à adviser de rendre responce audict de l'université comme trouverons convenir pour le mieulx, et en ce ne faictes faulte. Très cher et bien amé, Nostre Seigneur vous ait en garde. Escript à Gand, viij de mars 1543. »

VI. Lettre au gardien des frères mineurs, à Malines. — « Religieuse persoone, lieve ende wel beminde. Alsoe de bailliu van den lande van Waes, Loys van Stellandt, bringer van desen, onlancxleden geapprehendeert heeft eenen genaemt mr Gerard Mercatoris, suspect van ketteryen, welcke mr Gerard hier voermaels aen yemant van den bruers van uwen convente zekere briefven gescreven soude hebben, soe ghy by den voornoemden bailliu verstaen zult, versuecken u daeromme, ende van wegen skeysers ons heeren ende brueders bevelen, dat ghy alle neerstichcyt doen zult om de voorgemelde briefven te gecrygen, ende deselve den voirnoemden bailliu overlevert, om voorts daerinne gedaen te wordene soet behoiren sal. Ende dat nyet en laet. — Au xxime jour de may 1544, de Bruxelles (1). »

Sgrooten (Chrétien), successivement géographe de Philippe II et des archidues Albert et Isabelle. Déjà en 1557, il jouissait d'un traitement à ce titre, et reçut en outre, cette année, une gratification de 12 livres de la gouvernante. On lui paie 50 livres en novembre 1559, pour les cartes des pays de Gueldre et de Zutphen, qu'il avait faites, l'année précédente, par ordre du duc de Savoie (2). Marguerite de Parme lui ordonna, par lettre du 1er décembre 1562, de remettre aux états de Brabant et au magistrat de Malines

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.

(2) Registre no F. 239 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

la carte du cours de Demer aux environs de l'abbaye de Munster-Bilsen (*besichtung und afftayckingh des oorsproncks van den stroom van den Demere by 't clooster van Munster-Bilssen*). Sgrooten fit, en 1565, la carte de Westphalie, qu'il livra au conseil des finances, et obtint pour ce travail la somme de 700 livres de Flandre. Les archiducs lui commandèrent, en 1600 et années suivantes, différentes cartes qui ne sont pas spécifiées, et à compte desquelles il reçut, en mai 1600, 1,200 livres de Flandre, et 2,000 livres, en novembre 1603.

« A Christien Scroot, cosmographe du roy, la somme de xij livres, pour don que Son Altèze luy a faict de grâce espécialle pour une foiz, en considéra'on des services par luy faictz, et ce oultre et par-dessus le traictement à luy accordé par Sa Majesté (1).

» A Christiaen Sgroetz, géographe du roy, vij^e livres pour tout ce qu'il pourroit prétendre, demander ou quereller tant à cause de la fachon de certaine carte, que à l'ordonnance de Sa Majesté il avait faicte, des pays de Westphalea et des frontières d'iceulx, laquelle carte il avoit livrée à la chambre des finances pour le service de Sa Majesté, pour ses gaiges, vaccacions et parties extraordinaires qu'il avoit soustenues et payés pour le faict de ladicte carte (2).

» A Chrestien Sgrooten, géographe de Leurs Altèzes, la somme de xij^e livres sur en tant moings et à bon compte de ce que luy estoit deu à cause de certaines cartes que Leurs Altèzes luy avoient faict faire pour leur service (3).

» A Chrestien Sgrooten, la somme de ij^m livres à bon compte de plus grande somme que deue luy estoit pour certaines cartes par luy faictes pour le service de Leurs Altèzes, que André Medamblicq, auditeur de la chambre des comptes en Gueldres, avoit charge de recouvrer de luy (4). »

(*La suite à la prochaine livraison*).

A. Pinchart.

(1) Registre n° 1928 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° F. 245 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3) Registre n° F. 283, *ibidem*.

(4) Registre n° F. 286, *ibidem*.

Gilles De Haes,

GÉNÉRAL VÉNITIEN, NÉ A GAND EN 1597.

I.

Chaque siècle a sa mission providentielle à remplir. Le XVII^e^ est grand à nos yeux. Il ne ploya pas sous un lourd héritage; il accepta la Réforme et la Renaissance et sut assurer le triomphe de ces deux conquêtes de l'âge qui l'avait précédé.

Les hommes d'alors, dignes de leur époque, semblaient avoir reçu en naissant la même énergie en partage L'ambition et les désirs de gloire les tourmentaient, et, plus ils étaient partis de bas, plus ils arrivaient haut.

Gilles De Haes appartient à ces lutteurs courageux et son nom est de ceux qui ne pouvaient plus longtemps demeurer dans l'oubli.

Il entra garçon boulanger dans la fournaise révolutionnaire pour en ressortir généralissime. Né à Gand le 22 avril 1597 (1), de parents pauvres, — son père était un fabricant de brosses établi dans l'une des petites rues qui avoisinent le marché du Vendredi, — il dut de bonne heure abandonner les bancs de l'école paroissiale de S^t^-Jacques, pour la boutique d'un boulanger de la rue des Champs. On le vit, pendant plusieurs années, le panier sur l'épaule, aller à travers la ville servir la clientèle de son patron.

Ces courses quotidiennes ne furent pas sans danger pour

(1) V. *Alphabetische Naemlyst der Gentenaeren*, p. 45, qui se trouve à la suite de Vaernewyck, *Geschiedenis van Belgis*. Gent, 1829; 2 vol. in-8°.

lui. Il tomba amoureux d'une petite ouvrière qui, en dépit de l'outrageant préjugé attaché à la profession de repasseuse, avait une vertu des plus farouches. Le beau boulanger, toujours vainqueur jusque là, se trouva vaincu. Il en vint à parler mariage; mais la jeune fille, dont l'amour-propre était froissé par une proposition tardive, refusa de l'écouter.

Gilles crut bien sincèrement qu'il ne pourrait survivre à son malheur, et pour en finir avec une vie qui lui était désormais à charge, il courut s'engager dans les troupes espagnoles. Il avait vingt-sept ans, et il était fort et bien bâti. Ce fut donc par acclamation qu'il fut admis dans l'une de ces bandes commandées par le marquis de Spinola, qui pouvaient à tant de titres prétendre à une étroite parenté avec les hordes effrénées auxquelles le duc d'Albe avait jeté la prospérité des provinces belges en pâture.

Sous le règne, tant vanté et pourtant si peu méritoire, d'Albert et d'Isabelle, il se fit dans l'art militaire une révolution que l'on peut parfaitement définir, en disant que désormais la discipline des troupes l'emportera sur le talent d'un général et le nombre des bataillons. Maurice et Frédéric-Henri de Nassau tiennent tête à Spinola, en vertu de cet axiome.

Les mutineries et les désertions étaient à l'ordre du jour parmi les troupes espagnoles au moment où Gilles court les rejoindre, parce qu'elles avaient perdu le prestige de l'invincibilité, mais aussi parce qu'elles étaient composées d'éléments hétérogènes, que toutes les langues d'Europe se parlaient sous les drapeaux, et que, se détestant et se méprisant mutuellement, ces gens de diverses nations mettaient, au moindre prétexte, les armes à la main, les uns contre les autres.

Quelle école et quels exemples pour un pauvre jeune homme, qu'un dépit amoureux avait jeté dans la vie des camps!

Pour Gilles De Haes cependant, c'était là une préparation nécessaire à la part qu'il devait prendre un jour aux guerres d'Allemagne et d'Italie; il se bronza en quelque sorte au contact de ces passions déchaînées; il étudia curieusement ce qui se passait sous les yeux, et souvent, juge d'une querelle, il sut en flattant avec adresse l'amour-propre des deux parties rappeler la bonne harmonie entre elles. Son excellente conduite et sans doute sa bravoure lui firent atteindre au bout de cinq années au grade d'*alferez* ou de lieutenant.

La guerre d'Italie était alors la grande affaire de la chrétienté. L'intervention de la France y appelait celle de l'Espagne : Spinola y fut envoyé, et bon nombre de nos compatriotes demandèrent et obtinrent l'autorisation de le suivre. Cet empressement venait-il uniquement d'un grand attachement et d'une vive admiration pour le vainqueur d'Ostende? Nous ne le croyons pas.

L'Infante Isabelle montrait si ouvertement sa prédilection pour les Espagnols que les cœurs les plus dévoués s'étaient peu à peu éloignés d'elle. Wallenstein avait largement profité de ces circonstances et il venait encore de recommander au général Jean de Nassau et au comte de Sforza, qui étaient à Bruxelles, de faire en sorte de décider de bons officiers à aller chercher fortune en Italie.

On conçoit qu'il y en eut beaucoup qui se laissèrent éblouir par des offres brillantes, et nous allons voir qu'ils récoltèrent au-delà des Alpes une aussi ample moisson de gloire que d'autres Belges, qui avaient pris part à la conquête de la Bohême, et dont Lambert de Vlierden s'était fait l'historien.

Jean-Jacques de Bronckhorst, comte d'Anhalt, touche à peine le sol de l'Italie que la peste l'atteint et interrompt sa belle carrière; Jean Altringer fonde, pendant cette guerre, sa réputation comme tacticien consommé; Alexandre de

Coloma, seigneur de Bornhem et de Moriensart, en revient commissaire général de la cavalerie impériale; le comte de Mérode s'y distingue par de brillants faits d'armes; Gilles De Haes enfin y gagne le grade de lieutenant-colonel et, à une suivante apparition en Italie, le titre d'Excellence et son inscription sur le livre d'or de la république de Venise.

Spinola mourut au mois de septembre 1630, désespéré, disait-on, de voir qu'un roi d'Espagne ne tenait point sa parole, et les troupes qu'il avait commandées restèrent en grande partie sous les drapeaux de l'empire. Gilles De Haes n'eut pas à s'en plaindre. Il avait échappé à la malheureuse expédition contre Casal, et il se trouvait, au moment de la reddition de cette place, sous les ordres du général Altringer, un enfant du peuple comme lui et comme Jean De Werth, auquel un jour, il devait donner le nom d'ami. Grâce à ces circonstances, il eut sa part des riches dépouilles du duché de Mantoue que, pour comble d'agrément, on ne paya d'aucun danger et d'aucune fatigue. Les Vénitiens qui tenaient les dernières villes du pays, n'offrirent aucune résistance sérieuse. L'aspect seul des Impériaux faisait tomber leur courage. Ces succès, auxquels on attribua non sans raison l'opulence subite d'Altringer, étonnèrent l'Europe par leur rapidité, mais ils n'étaient guère plus difficiles à remporter que nous ne venons de le dire, si l'on en croit le maréchal d'Estrées. Il était alors à Venise en qualité d'ambassadeur de France. Un jour il s'en va trouver le Doge pour lui représenter que l'on ne peut songer sans folie à défendre Mantoue avec moins de deux mille combattants. « Je ne sais au juste, » répondit le prince, « quelle est la force de la garnison, mais ce qu'il y a de certain, c'est que nous servons la paie à quatre mille hommes (1). »

(1) Bibl. imp. à Paris. Lettre du Maréchal d'Estrées au cardinal de Richelieu, du 12 mars 1630. Coll Harlay, MSS. n° 266.

Un an après la prise de cette ville, les affaires d'Allemagne s'embrouillèrent de telle sorte que l'empereur Ferdinand s'empressa de conclure avec la France un traité des plus onéreux, il est vrai, pour ses alliés d'Italie, mais qui lui permit de disposer aussitôt de la division que commandait Altringer.

Le vieux comte de Tilly se trouvait alors en Saxe dans une position des plus critiques, puisqu'il devait tenir tête à la fois aux forces supérieures du roi de Suède et de l'électeur Jean George. L'armée d'Italie mit toute la diligence possible à lui porter secours, lorsque, le 7 septembre 1631, sur la route d'Erfurt à Leipzic, et à quelques lieues seulement de cette dernière ville, le bruit d'une vive canonnade lui apprit qu'une action importante était engagée et arrêta sa marche. On ne fut pas longtemps dans l'incertitude sur l'issue de la bataille : Tilly, l'invincible Tilly, avait une première défaite à enregistrer.

Six mois plus tard l'armée impériale, qu'on devait croire amoindrie et découragée, avait oublié la désastreuse journée de Breitenfeld, et elle se montrait plus nombreuse et mieux équipée que jamais : ce tour de force était dû au prestige d'un nom. Wallenstein avait succédé dans le généralat au comte de Tilly.

Quarante mille hommes furent passés en revue sous les murs de Rakonitz, en Bohême, dans les derniers jours d'avril. Plusieurs nouveaux régiments s'y trouvèrent. L'un d'eux portait le nom de Gilles De Haes, parce que la campagne d'Italie avait offert à l'officier flamand des moyens suffisants, pour enrôler et équiper un millier de soldats.

Les registres aux patentes de guerre, qui nous montrent Gilles De Haes devenu « *colonel propriétaire,* » ne peuvent être consultés sans laisser dans l'esprit de singulières pensées.

On y voit peu de gentilshommes de vieille roche accourir à la défense de l'empire germanique aux abois; mais, par

contre, à chaque page des étrangers annoblis s'ils sont vilains, grandis en titres et en dignités s'ils ont de la naissance. Et cela, parce que les défenseurs naturels du trône ont été attirés par les protestants dans la cause des peuples et ont aidé à renverser l'autel pour partager les richesses du clergé. Une première défection pouvait en effet en faire craindre une seconde.

Des étrangers descendent plusieurs des principales maisons de l'Autriche actuelle, d'eux encore viennent les serviteurs les plus dévoués dans le conseil d'état ou dans les rangs de l'armée. Ils se montrent d'abord à l'avénement de l'empereur Rodolphe, et déjà à l'époque de Ferdinand II ils sont les maîtres et ils agissent en conséquence. Le parti national s'en émeut, il proteste, mais il proteste en vain.

« Pourquoi, » dit un pamphlet fort original de l'an 1620(1), « laisse-t-on à des étrangers le soin de défendre Vienne, » cette clé de la chrétienté, ce boulevard opposé à l'envahissement des Turcs? Bucquoy est un Espagnol, Dam» pierre est un Français; et cela, tout d'abord, sonne fort » mal au cœur et aux oreilles d'un bon Allemand.

» On n'a pas besoin de connaître une maison pour savoir, » lorsqu'on y voit entrer des hommes habillés de noir et » portant une civière, qu'il y a là un mort qu'on vient » chercher.

» Eh bien! c'est à nos yeux une preuve certaine de la » ruine proche d'un royaume, d'une principauté et d'un » gouvernement quelconque, que d'y voir arriver du dehors » des princes, des conseillers et des colonels qui s'empa» rent de l'autorité. Car quelle signification cela peut-il » avoir, si ce n'est pas l'aveu d'un grand mépris et d'un » profond dédain pour le pays entier, et pis encore pour

(1) *An die gantze Christenheit ein hochwichtige Frag ob... getruckt im Jahr MDCXX.*

» ceux, qui, prêts à verser leur sang pour leur patrie, se » sont toujours montrés très-capables en temps de paix » comme en temps de guerre dans l'exercice de leurs em- » plois? »

C'était sur ce ton et parfois avec une certaine éloquence qu'un bourgeois de Vienne faisait la leçon à son empereur, et qu'il lui disait tout haut ce que chacun pensait tout bas.

Que de haines implacables, que de crimes, que de duels furent la conséquence de ce qu'en Autriche au XVII^e^ siècle, on fit si bon marché de l'opinion publique!

Cette digression est moins étrangère qu'on pourrait le croire au sujet que nous traitons. Elle explique la fortune rapide du garçon boulanger de Gand, et elle nous prouve que, vis-à-vis de l'animosité des Allemands, ses compatriotes sont obligés de se rapprocher et de se soutenir mutuellement.

Il entre dans les plans de Wallenstein de détacher l'électeur de Saxe de l'alliance suédoise et de le punir du succès de ses armes contre Tilly. Cette diversion doit se faire une torche d'incendiaire à la main. C'est le feldmaréchal Holcke qui la tiendra, et Gilles De Haes devra le suivre avec son régiment. Les villes de Zwickau, de Freiberg et de Chemnitz n'ont pas perdu le souvenir de cette terrible campagne et des exactions dont elles furent les victimes.

Les Huns et les Vandales ne montrèrent pas plus de barbarie, disent les chroniques locales, et elles citent à l'appui le fait suivant.

Dans la nuit du 19 septembre, et tandis que l'électeur Jean George donnait une fête aux ambassadeurs de Brandenbourg et de Darmstadt, les Impériaux livrèrent aux flammes trois grands villages très-rapprochés des murs de Dresde, et ils firent savoir au malheureux souverain : « Que » les bougies étant fort chères, ils avaient voulu lui en » épargner la dépense. »

C'est ainsi qu'on suivait les ordres de Wallenstein, et il ne trouvait pas encore qu'il fut assez bien obéi. Gallas et Pappenheim furent chargés de rejoindre Holcke et de l'aider à conduire plus rondement sa besogne. On voulait faire de la Saxe un désert, y attirer l'ennemi, puis l'y enfermer. Mais cet ennemi s'appelait Gustave-Adolphe, et son génie était sa sauvegarde.

Dans les champs de Lützen, attristés par des monceaux de ruines qui plaidaient la cause de l'humanité, les sauveurs de la Saxe devaient vaincre, et la victoire s'attacha à leurs drapeaux.

Le roi de Suède fut tué, mais du côté des Impériaux en déroute, les pertes étaient tout aussi cruelles.

L'infanterie de Gilles De Haes n'avait pas donné, et elle allait peut-être, accompagnée de cinq autres régiments de troupes fraiches, changer la face des choses, lorsque le feldmaréchal Holcke arrêta son élan et lui ordonna de battre en retraite du côté de Leipzic, en disant que tout était fini (1). C'était une trahison. A Breitenfeld, la fatalité avait seule empêché Gilles d'attacher son nom au souvenir d'une grande bataille, ici l'obstacle était aussi révoltant qu'imprévu. Sa colère fut grande, les autres colonels s'y associèrent, et il fallut que la peste intervint, en emportant peu de temps après le feldmaréchal Holcke, pour faire tomber des poursuites qui eussent eu sans cela un grand retentissement.

(1) *Fidelis veraque Relatio eorum, quae ab anno 1632 sub Holcka contingere.* V. Arretin's *Wallenstein*, p. 63.

II.

Wallenstein entendait la justice à sa façon. Chacun sait que l'enquête et les exécutions publiques qui suivirent la bataille de Lützen, ne doivent être considérées que comme une sorte de satisfaction donnée à son orgueil froissé et à son ambition déçue.

Dès ce moment aussi nous devons compter Gilles De Haes parmi ses ennemis.

Il ne veut qu'une grâce, et il l'obtient : celle de passer de l'armée de l'Elbe à l'armée du Danube, c'est-à-dire de quitter le feld-maréchal Holcke pour Altringer.

Toute l'armée impériale était alors en Bohême dans ses cantonnements. Là le temps s'écoulait entre des bruits de paix et des nouvelles de guerre, de sourdes intrigues et des incidents curieux.

Les barons de Reinach, de Pallant-Morialmé, et Van der Golz qui, avec Gilles De Haes, étaient arrivés à Lützen trop tard pour combattre, ne voulurent à aucun prix se départir de leurs grands griefs que nous avons fait connaître. Un seul chef de corps qui se trouvait dans le même cas se laissa apprivoiser; c'était le comte de Mérode. On le fit général vaguemeister. Son empressement à se montrer digne de son nouveau grade fut si grand qu'il courut en Westphalie, où bientôt sa témérité lui fit perdre une bataille avec la vie.

Un frère du colonel de Reinach fut désigné à la fin du mois de mars 1633, pour prendre le commandement des troupes qui, de Bohême, devaient aller rejoindre les Impériaux en Souabe.

En même temps que ce mouvement s'opère, un corps d'Espagnols et d'Italiens, placé sous les ordres d'Alvarez de Figueron, duc de Feria, traverse les Alpes, et Altringer respire. Il ne craint plus les trahisons dont les Bavarois, mécontents de devoir lui obéir, le menacent.

Pendant près d'une année, à partir de la jonction de ces forces, Suédois et Autrichiens vont s'observer; ils s'arrêtent ou ils se poursuivent, mais ils gardent bien de rien remettre au hasard. On attend, et ce n'est que lorsque la chute retentissante de Wallenstein a dessiné l'horizon avec clarté, que les armées s'ébranlent avec des cris guerriers et que le canon se remet à gronder.

Altringer, Jean De Weert, De Suys, De Haes et tant d'autres se sentent libres; ils vont oser prouver au monde que la maison de Habsbourg peut aussi, sans le bras du duc de Friedland, rester victorieuse.

La première action importante à laquelle Gilles prend part sous de pareils auspices, est la prise d'Ingolstadt, la seconde est la fameuse bataille de Noerdlingen.

Le duc Charles de Lorraine, sous les yeux duquel il a combattu pendant les deux jours à l'aile droite de l'armée de la ligue catholique, l'envoie quelques semaines plus tard à sa cousine Claudia de Médicis, archiduchesse d'Inspruck, et il lui mande en même temps que ce Flamand s'était très-courageusement comporté et que son régiment avait beaucoup souffert.

Voilà donc le ci-devant garçon boulanger fêté et choyé dans son palais par une noble princesse. On le sait tout dévoué à la cause de l'orthodoxie, et l'on est certain que là où les intérêts de la Ligue seront en danger, il sera content d'aller. Il n'est pas encore général de par l'Empereur qu'on l'appelle déjà général de l'armée du Tirol. C'est en cette qualité que nous le voyons au mois de juin 1635, quitter Inspruck avec son régiment complété et les milices du pays pour aller soutenir les opérations des Impériaux dans la Valteline.

Cependant l'archiduchesse Claudia a eu la plus grande part au soulèvement des Grisons contre la France, et l'on veut se venger d'elle. A peine est-elle sans défense que le

duc de Rohan tombe sur le Tirol et parcourt en pillant ses riches vallées.

L'archiduchesse rappelle ses troupes, mais celles-ci, à peine rompues au joug de la discipline, ne peuvent sans folie songer à s'opposer aux forces supérieures qui leur barrent le passage.

De Haes fait connaître sa position aux Espagnols qui sont massés à peu de distance. Leur chef, le comte de Serbellone, lui oppose les ordres reçus, la fatigue de ses soldats ou d'autres mauvaises raisons jusqu'au moment où il apprend, qu'après avoir traversé le Tirol, les Français doivent marcher sur Milan. Alors son hésitation cède la place à l'empressement le plus vif. Gilles a en lui le compagnon d'armes le plus dévoué.

Cette intervention imprévue et rapidement exécutée est couronnée de succès; l'ennemi est rejeté hors du pays qu'il dévaste.

Le danger passé, on mesure avec effroi de l'œil les irréparables dommages qui peuvent être causés par le manque d'accord des Impériaux et des Espagnols qui luttent pour la même cause, et de telles mesures sont prises, que De Haes, qui commande, l'année suivante, à quatre mille hommes de la milice tyrolienne, mis par l'archiduchesse Claudia à la disposition de l'empereur d'Autriche, ne craint pas le renouvellement de ses regrettables débats avec Serbellone.

Pendant tout le printemps de l'année 1636, ses fonctions ne lui laissent pas un instant de trêve; il est à la fois le commandant et l'intendant de ses troupes; il parcourt les diverses garnisons, et rien de ce qui concerne l'instruction ou le bien-être du soldat, n'échappe à sa prévoyance. Un général qui travaille ainsi à se gagner le cœur de ses subordonnés, a déjà beaucoup fait pour sa gloire.

A Piagropo, où De Haes a concentré sa petite armée, il reçoit, le 20 juin, le marquis de Leganez, qu'il attendait

pour marcher au-devant du duc de Créquy. Quelques escarmouches ont lieu dès le lendemain. Le général espagnol Gambacorda veut, pendant la nuit suivante, tenter un coup de main et il y est tué. Cet événement change le plan arrêté, les mesures déjà prises. Leganez veut venger son ami et De Haes, qu'il entraîne par son ardeur, est obligé de prendre ses dernières dispositions pour la bataille.

Les Français ont deviné ces projets; ils ont au-dessous du village de Thomarento l'avantage du terrain. De part et d'autre, on déploie toutes les ressources du génie guerrier; les attaques se succèdent terribles et désastreuses, mais elles ne fixent pas le destin; enfin, au bout de quatorze heures, la nuit arrête une boucherie inutile. L'armée de la Ligue reprend ses positions précédentes sur la rive droite du Tésin; et ce fait ne doit pas être jugé défavorablement, puisque le maréchal de Créquy se trouva si affaibli qu'il ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise. Le plus grand nombre des officiers de l'armée impériale et royale sont restés sur le terrain. Gilles De Haes, ayant payé de sa personne en vrai soldat de fortune, a été grièvement atteint par une balle de mousquet. Son régiment a perdu quatre capitaines. Au mois d'août, remis de sa blessure, il reprend son commandement. Il a maintenant sous ses ordres le corps de don Martin d'Arragon, que le marquis de Leganez lui confie pour l'aider à dégager le château de Goffredo, investi par les Parmesans. Cette expédition a les plus brillants résultats. De Haes a à peine fait connaître son approche aux assiégés que ceux-ci, qui sont de son régiment pour la plupart, font une sortie vigoureuse. L'ennemi est pris entre deux feux, il perd ses principaux chefs, cinq cents hommes en tués et blessés et deux cents prisonniers.

Le Plaisantin et le Parmesan, que les Français n'ont pas su secourir en temps opportun, appartiennent maintenant

aux Impériaux. Ils se font ouvrir les portes de San Donino, Florenzola, Busotto, Monticelli et Rivalta. Cette dernière place, bien munie aux frais des Vénitiens, peut convenablement servir de base à la suite de leurs opérations. Partout le général flamand se montre humain et conciliant, et les villes devant lesquelles il se présente, pour ne pas être pétardées ou prises à l'escalade, offrent de se racheter du pillage. Elles payèrent ainsi, en quelques semaines, cinquante mille doublons d'Espagne. Quand ces nouvelles furent connues à Parme, le prince Farnèse voulut, pour mettre un terme à de pareilles conquêtes, enrôler les bourgeois; mais ceux-ci, d'un naturel peu guerrier, s'y refusèrent, en déclarant qu'ils préféraient perdre quelques écus plutôt que de risquer la vie. Le prince se vit alors obligé de quitter sa capitale et de chercher un plus sûr refuge.

La contrée était riche. Elle possédait de si gras pâturages et de si nombreux troupeaux, qu'après avoir veillé à leurs approvisionnements, les Impériaux purent encore acheminer quelques mille têtes de bétail vers le Milanais. C'était à Plaisance que le duc de Parme était allé s'enfermer après avoir vu échouer son héroïque résolution. On l'y poursuivit. La place fut bloquée; le cours de la Trebia qui la traverse détourné, et les pays environnants abandonnés aux courses de don Martin d'Arragon. On était au mois d'octobre ; la diversion promise au pauvre prince italien par la cour de France, souffrait un retard inquiétant et De Haes venait d'emporter le fort de Pettola, dont le voisinage avait seul pu entraver les opérations du siége. Le duc se sent perdu, et cependant, dans l'espoir d'un miracle, il veut gagner du temps; pour cela il tient à traiter avec le gouverneur de Milan qui est à Pavie, et, grâce à ce manége qui met la majesté et la raideur castillane aux prises avec la duplicité italienne, le mois de janvier est gagné. Mais alors le prince Farnèse est obligé de recon-

naître qu'il a été joué par Richelieu et il consent à licencier ses troupes et à se réconcilier avec le roi d'Espagne.

Au sujet de cette paix, le comte Khevenhüller nous apprend que le souverain aux abois avait écrit pour demander l'avis d'un sien cousin, et il rapporte tout au long la réponse de ce parent anonyme. Elle est curieuse à plus d'un titre : voici ce qu'on y lit de plus saillant (1) :

« Du côté de la France il me semble voir des princes, des » maréchaux et bien d'autres victimes aussi nobles et aussi » regrettables soulever la pierre de leurs tombeaux et re- » garder curieusement si Votre Altesse écoutera la Syrène » qui les a perdus. »

Un pareil cousin eut été bien précieux à Wallenstein et à Bernard de Saxe-Weimar ! Ces grands hommes n'eussent pu le payer assez cher.

Sur ces entrefaites l'hiver s'est écoulé, et, dès le printemps, le théâtre de la guerre se déplace. L'archiduchesse d'Inspruck avait conservé des intelligences dans le conseil des Grisons et il ne lui est pas difficile de les amener à une alliance avec la maison d'Autriche. C'est mieux qu'une victoire : l'armée du duc de Rohan, enfermée dans la Valteline comme dans un piége, doit capituler, et l'on s'en débarrasse sans tirer un seul coup de fusil. Gilles De Haes s'était porté entre cette province et le Tirol, de manière à pouvoir au besoin couvrir ce dernier pays; mais dès que l'évacuation d'une contrée si inutilement arrosée de sang français pendant quinze ans est accomplie, et qu'il a veillé, de concert avec les généraux espagnols, à former les garnisons des villes, il court au reste de la besogne. On dirait à voir sa fiévreuse activité qu'il a hâte de quitter l'Italie pour aller en Allemagne partager les lauriers de ses compatriotes Jean De Weert, Van Enckevoort, et Huyn Van Geleen.

(1) *Annales Ferdinandei*, XII, 2090.

Il est l'homme des coups de main et des surprises hasardeuses, que certains historiens flétrissent comme ravalant le noble métier des armes; ils oublient ce qu'il y a de généreux dans ces débauches de courage.

Après avoir pris une part des plus larges aux travaux et aux fatigues du siége de Verceil, qui est l'action capitale de la campagne de 1638, notre Gantois se met à la piste d'une entreprise plus conforme à la nature de son génie guerrier. Il quitte un soir le marquis de Leganez, suivi d'une centaine d'hommes choisis, espérant, dit-il, qu'en faisant diligence, il lui sera possible de s'emparer de Nice de la Paille avant la fin de la nuit. Son assurance repose sur la parfaite connaissance du pays; il croit avoir tout prévu. Mais les chemins sont affreux, et, à cause d'une heure perdue, le grand jour le dévance. Son entreprise a échoué. Que fait-il alors? Un monastère est là auprès, il y entre, chasse les moines, s'y fortifie et jure ses grands dieux qu'il n'en sortira que pour entrer dans le château. Cependant les Espagnols, ne recevant pas de ses nouvelles et craignant le pis, se détournent du côté de Nice et le trouvent guettant aussi sérieusement sa proie que s'il avait eu la moindre chance de succès. Des batteries sont aussitôt dressées, et après quatre jours de tranchée ouverte, le commandant italien quitte la ville aux termes d'une capitulation honorable avec quatre cents compatriotes et deux cent cinquante Français.

III.

Au XVII[e] siècle, les victoires grossissaient les armées d'autant mieux que la religion du drapeau était encore sinon une chose parfaitement ignorée, du moins parfaitement méprisée. Les forces de la Ligue austro-espagnole montant à

vingt mille hommes et l'ennemi n'existant nulle part, on fit, au mois d'avril 1639, un traité qui devait régler l'emploi et le partage des régiments entre les alliés. Ce traité fut suivi, au mois de septembre, d'une convention qui eut une influence décisive sur la destinée de notre général flamand. Sa position s'améliorait dans ce sens qu'il passait du service de la maison archiducale et de l'Espagne à celui de la maison de Habsbourg, fort à court de serviteurs capables et dévoués.

Ferdinand III, qui sait comment cet officier s'est comporté à Noerdlingen, où il a lui-même gagné ses éperons, l'appelle donc en Allemagne avec le titre de général-major qu'il a, on en conviendra, dignement mérité.

Moins pour la cour, plus pour l'armée, était le dicton déjà populaire du nouvel empereur; aussi De Haes espère-t-il, dès qu'il a gagné les états héréditaires, pouvoir exploiter l'enthousiasme des populations pour compléter ses régiments. Cette attente ne se réalise pas, et les ordres contradictoires qu'il reçoit le retiennent jusqu'à la fin de l'année aux environs de Passau. Le maréchal Huyn Van Geleen le demande en Hesse, l'archiduc Léopold-Guillaume le désire en Saxe : c'est vers ce dernier pays qu'il se met en marche. Il tire à lui en traversant la Franconie, un régiment garnisonné à Kissingen, écrase le 12 janvier le corps du lieutenant-colonel Kalenberg, et lui prend ses bagages; le 24 du même mois, Hildbourgshausen tombe en son pouvoir et Meiningen ne tarde pas à avoir le même sort. Le feld-maréchal suédois Kœnigsmark peut à peine croire aux rapports qu'on lui en fait; car l'hiver est des plus rigoureux, et, depuis que dure la guerre d'Allemagne, ses Suédois semblaient avoir seuls le privilége de pouvoir braver impunément la neige et le froid. Le comte de Nassau et Banner sont désignés pour arrêter Gilles De Haes dans ses triomphantes entreprises. Longtemps il les trompe par la promptitude et

la science de ses mouvements; mais, au mois de mars, le comte de Nassau le prévient et lui enlève ses bagages au passage d'une rivière. De Haes renonce alors au projet de s'emparer du château de Mansfeld; il revient sur ses pas, livre au pillage et à l'incendie la jolie ville d'Ilmenau et, reconnaissant qu'il ne peut tenir plus longtemps la campagne, il met toute la diligence possible à gagner les confins de la Franconie.

Le 21 avril cependant, il envoie de son camp de Kœningshofen l'un de ses colonels, Ferdinand Baurig, escorté de quelques cavaliers, à Cobourg, afin d'annoncer au magistrat qu'il ait à préparer des logements pour trois régiments et à fixer une somme pour leur entretien. On lui fait répondre en toute humilité qu'on mettra 200 thalers par semaine à sa disposition. Il est à tel point offensé de la mesquinerie de cette offre, qu'il s'écrie qu'il lui faut cent fois la somme proposée, ou bien il prouvera à des rebelles et à des ingrats qu'il est homme à les mettre à la raison. On prétend même — et notre rôle d'historien impartial nous fait un devoir de ne point omettre cette assertion, quelqu'improbable qu'elle nous paraisse, — qu'il ajouta que son intention était d'assiéger la ville, et que, s'il perdait un seul homme avant d'y entrer, toute la garnison serait passée par les armes; chaque membre du conseil communal aurait une compagnie entière à héberger et à nourrir; tous les jardins et les champs des environs seraient dévastés et le bétail enlevé.

La bourgeoisie convoquée et consultée dans cette grave occurrence par ses édiles, montra tout autant de résolution qu'eux : elle s'organisa en compagnies et courut aux murailles.

Dans la nuit du 27 avril, les tambours battirent le rappel; on se crut attaqué. Il n'en était rien. Des paysans vinrent apprendre aux héroïques citadins que le gros des Impériaux s'était transporté à Zella-am-Walde et allait sans

doute se venger des sujets aux dépens de leurs princes.

C'est ce qui eut lieu. Le duc Ernest de Saxe avait là d'immenses bergeries, d'où sortaient ces laines dites électorales, qui jouissaient dans le monde industriel d'une vaste réputation. On vendit une partie des moutons et l'on se mit en devoir de manger les autres, de telle sorte que c'est à peine si l'on put en rendre un millier lorsque le prince, qui tenait à ses mérinos, envoya payer leur rançon.

Un plan d'opérations mieux réglé allait rendre la position des Impériaux tenable. Le feld-maréchal Piccolomini avait voulu que Bredow s'opposât aux Suédois sur la rive droite de la Saale, tandis que Gilles De Haes aurait la rive gauche à défendre.

Une guerre de partisans commença avec un bonheur partagé. L'ennemi quittait-il ses logements, on les visitait le lendemain. Il arriva de cette façon que Sonnenberg fut occupée et pillée six fois de suite; trois fois par les uns et trois fois par les autres.

La résignation des paysans formait un contraste frappant avec les excès d'une soldatesque effrénée, et ce n'est pas sans émotion qu'on lira quatre vers inscrits, à cette époque, par un pauvre pasteur du village, dans le registre de l'état civil, dont il était le dépositaire :

« Rodach du hast sehr eingebuesst
» Bist ganz spoliert, dein Feld liegt wuest;
» Doch bete, arbeit' und fuercht Gott —
» So wirst du haben taeglichs Brod (1).

Si les sentiments religieux, qui animaient ainsi les Saxons, leur servaient d'égide contre le désespoir, il n'est pas moins certain que la vie haletante et toujours exposée que menait Gilles De Haes ne lui laissait ni le temps ni l'envie de mûrir

(1) Traduction : Rodach, tu as beaucoup souffert; on t'a dépouillée sans pitié; tes champs restent en friche; prie cependant, travaille et crains Dieu et tu auras ton pain quotidien.

des projets de vengeance. Il avait quitté Cobourg avec des paroles de menace, il y revint en joyeux convive. Le duc Fréderic-Guillaume de Saxe-Altenbourg le reçut dans son château, le retint à sa table et ne le laissa partir qu'après avoir conclu avec lui une convention, suivant laquelle la ville ne pourrait à l'avenir être soumise à autre charge que l'entretien de cent fantassins et de trente chevaux.

Le 4 août 1640, les régiments du général De Haes disent adieu à Cobourg et aux pays saxons; ils descendent vers le Mein et s'en vont joindre entre Francfort et Hoechst une autre division autrichienne, commandée par don Camille de Gonzague. Brisach, la citadelle tant convoitée et si bien défendue, est leur destination prochaine. Mais, tout-à-coup, le feld-maréchal Van Geleen juge la saison trop avancée pour une pareille entreprise, et il ordonne, le 18 septembre, aux deux généraux de se cantonner entre Fulda et Hirschberg, en Hesse.

Le repos ne devait pas être de longue durée; chaque jour les Suédois se rapprochaient davantage.

A la fin d'octobre, on apprend que Renaud de Rosen, l'un des directeurs weimariens, avait surpris et fait sabrer à Homberg quelques compagnies d'Impériaux, et, qu'après cela, il s'était retiré à Treysa sous la protection du canon de Ziegenhain. Aussitôt Gilles De Haes et Mercy-le-Jeune conviennent d'aller lui présenter la bataille. Ils tirent à eux le régiment Neuneck-infanterie et quatre régiments de cavalerie croate. L'engagement a lieu. Il est meurtrier, et le village, pris et repris plusieurs fois, reste définitivement au pouvoir des Suédois. Le lendemain cependant ils l'abandonnent, et les Impériaux reviennent y porter la flamme, ainsi que dans les hameaux voisins. Quand arrive Bredow qu'on attendait impatiemment au camp de Kirchhain pour reprendre l'offensive, De Haes lui fait observer qu'il est superstitieux et qu'il ne doute pas qu'on se rende cette

fois le sort favorable en prenant ces mots pour cri d'armes : « *Au diable la rose!* (1). »

On trouve le calembour des plus plaisants, et c'est en le répétant mille fois que, le 14 octobre, on court sus à l'ennemi. Sa gaité est bientôt fatale à notre Flamand. Il commande une brillante charge de cavalerie lorsqu'un coup de feu lui traverse la cuisse et le jette à bas de son cheval. Presqu'au même moment Bredow est blessé grièvement; mais, plus malheureux encore, il va servir de trophée à l'ennemi. « Au diable la rose! » criait en chœur l'armée qui avait vu tomber ses chefs, et elle battit en retraite avec une précipitation qui ressemblait assez à une déroute.

Van Geleen, De Soye et Bornival accourent, et ils ont toutes les peines du monde à réparer quelque peu les choses par la prise de Friedberg.

C'est à Meiningen que Gilles De Haes passe les mois de sa lente convalescence, et d'où, le printemps revenu, il descend vers le pays de Bade. A Henneberg il rappelle sous leurs drapeaux les troupes qu'il a disséminées dans les villes fermées. Le 25 mars, il occupe Dourlach. C'est là qu'il attend, suivant ses instructions, trois cents pionniers qui doivent lui amener de Philippsbourg un parc suffisamment riche en canons et mortiers, en munitions et en vivres.

Il se remet bientôt en route et s'ouvre le bas marquisat en dissipant à Steinbach, auprès de Bade, les troupes auxiliaires du commandant de Hagenau et en écrasant, à quelques lieues plus loin, celles du baron d'Oisonville.

Déjà le 2 avril il est sous les murs de Willstett que défend une garnison mi-partie française et allemande, sous les ordres du colonel Marschalk d'Ebener, et, pour ne pas perdre de temps, il envoie le même jour un régiment sommer Mahlberg, qui est un château de moindre importance.

(1) Le général suédois s'appelait Rose et avait le surnom d'*Invincible*.

Des deux côtés la fortune lui sourit. Au bout d'une semaine il se rend maître de Willstett par capitulatation. Le 17 avril il s'empare de Mahlberg, tire de cette place 120 sacs de farine, 80 sacs d'avoine et 4 quintaux de poudre, et, immédiatement après, il en fait raser les murailles.

Plein de son succès, il fait savoir au quartier-général des Impériaux qu'il juge le moment comme étant des plus favorable pour achever ce que la campagne de l'année précédente avait laissé à faire et tenter une entreprise sur Kreuznach. Le comte Rebolledo, gouverneur de Frankendahl, qu'il a fait prévenir de sa prochaine arrivée, prépare un certain nombre de grands bâteaux. De Haes s'y embarque avec ses régiments de pied, tandis que sa cavalerie suit le cours du Rhin.

Le 25 mai, renforcé de la garnison de Bingen, il touche au but de son expédition.

D'après un tableau de l'époque, que nous avons vu dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville de Kreuznach, trois batteries furent dressées par les Impériaux, et c'est contre l'une des portes, sur la rive gauche de la Nahe, que le feu d'une mine ouvrit la brèche qui rendit, au bout de quatre jours de siége, toute défense inutile.

Cependant la garnison du château dit le Kauzenberg, tenait bon; elle ne voulut pas capituler, bien qu'on la menaçât de la traiter par après avec toute la rigueur que le droit de la guerre autorise, et mal lui en prit. Ces mêmes soldats qui s'étaient révoltés quelques mois auparavant et avaient voulu égorger leur commandant, se défendaient maintenant avec un rare courage. Le 2 juin ils furent réduits à l'extrémité et se rendirent à discrétion. De Haes fit passer les Allemands de la garnison au fil de l'épée; il ne laissa la vie sauve qu'au commandant, à sa femme, à sa mère, à une femme de chambre et à vingt-deux soldats français.

Donnant l'ordre au lieutenant-colonel qu'il nomme gou-

verneur de Keuznach, de réparer les murailles, il regagne au plus vite son camp d'Offenburg, dont il n'est guère resté éloigné plus de trois semaines.

Il serait difficile, en consultant les annales de l'époque, de citer une expédition de cette importance menée à bonne fin avec un aussi rare bonheur et autant de rapidité.

C'est que les enfants du peuple, comme disait avec dédain le maréchal de Grammont, ont plus de courage que de tête; ils ne tiennent guère compte des obstacles, parce qu'ils ne sont pas à même de les apprécier convenablement. Maximilien de Bavière et Ferdinand d'Autriche, en vrais gentilshommes qu'ils étaient, pensaient de même. Le premier ne jugea pas Jean De Weert digne de remplacer le comte de Mercy comme général en chef, et l'autre non seulement ne récompense pas Gilles De Haes, mais encore il le soustrait, peu après son retour de Kreuznach, au commandement du maréchal Van Geleen pour le mettre sous les ordres d'un officier du même grade, le comte de Sparr.

Tout l'été de 1641 s'était écoulé dans les pays rhénans en courses de la part des Impériaux, en sorties de celle des Weimariens enfermés dans quelques forteresses. De Haes n'avait pas été inactif. Van der Horst, le gouverneur de Heidelberg, lui ayant amené dans les premiers jours de juillet des troupes pour remplacer celles qu'il a dû laisser dans les villes et les châteaux qu'il a pris, il convoie le colonel bavarois Neumark sous les murs de Hohentwiel et s'en va ensuite lever des contributions jusqu'aux portes de Fribourg. Le Brisgau lui offre toutes les ressources désirables, et il se décide à y rester. Deux fois, à Villingen et à Riedt, il croit en venir aux mains avec le général d'Erlach; il prend ses dispositions d'attaque; mais l'ennemi, au lieu de l'attendre de pied ferme, disparaît dans les bois ou dans les montagnes, ne lui laissant que quelques prisonniers, qui semblent confus du rôle qu'on leur a fait jouer.

Enfin, la dernière heure d'indépendance a sonné pour De Haes. Le général Sparr est arrivé le 29 septembre à Helzingen, et l'appelle à lui. Leur première entrevue laisse deviner leurs prochaines discordes. L'archiduchesse Claudia avait écrit à son ancien général, pour le féliciter sur ses derniers succès et pour lui dire, en manière de recommandation, que ses enfants ne sauraient rentrer en jouissance de leurs terres d'Achalm et de Neuffen, tant que la forteresse de Hohentwiel ne serait pas réduite. Cette lettre fut d'autant plus pénible à notre Flamand, que la possibilité de rendre un service signalé à la maison de Tirol se présentait à lui, dans un moment où il se trouvait entravé dans son zèle et sa liberté d'action.

Le comte Sparr avait pris l'engagement formel de conduire son entreprise de telle sorte qu'avant trois mois le succès viendrait couronner ses efforts. Quel homme était-il donc pour risquer une pareille promesse, quand De Haes doutait, quand, l'année précédente, don Enriquez avait échoué? Rien qu'une créature de Wallenstein jusqu'au jour de la bataille de Lützen, puis l'un de ses ennemis les plus acharnés, parce qu'il avait eu grande peine à se défendre d'une accusation de lâcheté.

Ce guerrier douteux était resté debout, parce qu'il caractérisait à merveille cette dernière période de la guerre de trente ans. Il avait une armée pour intimider, une bourse bien garnie pour vaincre. Il voulut donc tout d'abord acheter le gouverneur de Hohentwiel avant de le combattre. L'expérience était là pour justifier de pareilles offres : l'Espagne du côté de l'Autriche, la France du côté de la Suède avaient sû maintes fois réparer avec de l'or les faux pas de leur politique. Mais le commandant Wiederhold était un honnête homme, et il fallut bien qu'on s'occupât à contre-cœur des opérations préparatoires d'un siége.

Le 8 octobre les troupes échelonnées, quelques terrasse-

ments achevés, les Impériaux ouvrirent leur feu. Des trois cent quarante-un boulets (plusieurs historiens les ont comptés) qui sifflèrent ce jour-là à travers l'espace, aucun n'atteignit la citadelle, orgueilleusement assise comme l'aire d'un aigle sur le haut de son rocher. On tint conseil, De Haes proposa une escalade, dont le résultat serait toujours de tirer la garnison de sa dédaigneuse sécurité, et il fut décidé qu'on tenterait l'aventure. Ses troupes avaient déjà pénétré le 10, au matin, dans la première enceinte; mais, n'ayant pas été convenablement soutenues, elles furent repoussées avec une perte effroyable.

Le colonel bavarois Wolf, en rendant compte de cette malheureuse tentative à son souverain, rejette sur le général Sparr la responsabilité de l'insuccès. Il reste fidèle à cette manière de voir. Au bout de deux mois, pendant lesquels on s'est attaqué en vain au plus dur des rochers, Gilles De Haes n'y tient plus, il rappelle une dernière fois à son supérieur qu'il lui a offert de vaincre ces obstacles et de tenir son serment, et il s'éloigne du camp, suivi des troupes de Bavière.

Plusieurs écrivains ont tenté, en rapportant ces faits, de noircir la mémoire de notre compatriote. Il nous sera facile de le justifier. S'il est un témoignage qui doit ne pas être suspecté de partialité, c'est celui du général d'Erlach que l'officier belge a battu en plusieurs rencontres. Nous lui empruntons les détails qu'il donne au duc de Longueville sur l'issue du siége (1).

« Monseigneur, » lui écrit-il, « le roi n'ayant envoyé un » renfort de 350 maîtres sous la conduite de M. le baron » de Sirot, je m'étois acheminé la semaine passé avec quel- » ques autres troupes tirées des garnisons de ce pays pour » aller secourir Hohentviel, mais y étant arrivé le 11 du

(1) *Mémoires historiques du général d'Erlach*, v. III, 39.

» courant, je trouvois que les ennemis avoient lâché pied » et quitté le siége le jour auparavant, laissant quantité de » munitions et de bagages dans leurs retranchements. Le » colonel Widerholtz fit une sortie sur eux avec sa garni- » son, prit et tua plusieurs. Les troupes de Bavière avec » celles de *Gil de Haas* (sic) s'étaient retirées en des quar- » tiers au duché de Wurtemberg et n'eurent le loisir de » revenir au camp pour rejoindre les autres. Voilà la fin » de ce siége où les ennemis ont consumé sans effet une » prodigieuse quantité de munitions. »

Un ennemi loyal proclame donc que De Haes n'a pas fui devant lui, qu'il n'était pas présent à la honteuse et désastreuse retraite du général Sparr. Cependant des rumeurs contradictoires ayant cours dans le public, le mystère demandait à être éclairci. Le conseil de guerre suprême se décida à ouvrir une enquête. Le comte Sparr et De Haes furent appelés à Vienne.

Un passé sans tâche plaida éloquemment en faveur de notre compatriote; et, son innocence reconnue, on lui confia une mission de nature à flatter sa vanité. Il fut adjoint au chancelier Wollmar, chargé d'aller proposer aux autorités cantonnales de Schaffhouse d'entrer dans une convention, aux termes de laquelle leur neutralité entraînerait infailliblement celle de la forteresse de Hohentwiel. Il représenta avec ferveur les intérêts de l'archiduchesse d'Inspruck; mais ne voyant pas ses efforts aboutir à un résultat satisfaisant, il renonça à des démarches diplomatiques pour lesquelles il se sentait peu fait, prétexta des affaires personnelles et demanda un passeport qui lui fut accordé.

IV.

Après quatre ans de captivité, Jean De Weert et Adrien Van Enckevoort étaient rentrés en Allemagne avec une soif ardente de dangers et de combats.

L'ennemi était au cœur de l'empire. Ils lui firent aussitôt sentir l'importante et la rudesse de leurs coups. A ces événements, Gilles De Haes devait les quelques mois de congé qu'il avait obtenus. Il en profita pour reporter, libre de toute autre préoccupation, ses regards sur l'Italie où il avait commencé sa gloire et sa fortune.

Il s'y produisait de singuliers incidents.

Le pape avait insulté la république de l'Adriatique, en faisant effacer au Vatican une inscription qui flattait son orgueil.

Pour un motif aussi misérable, les deux plus puissants d'entre les mensonges politiques, que le sol italien avait vu surgir, étaient aux prises. On combattit pendant une première phase de la lutte avec les armes d'apparence courtoise de la diplomatie.

Vont-ils, ces champions, dans leur exaltation croissante se jeter à la tête les ruines dont leur belle et malheureuse patrie est toute couverte? Pas encore.

Dans une période de décadence morale, on hésite à recourir aux moyens héroïques.

Moncenigo ne dit-il pas que la crainte de la guerre avait tant d'empire sur l'esprit des Vénitiens qu'ils s'étaient, pour cette raison, débarrassés de leur patron S^t^-Théodore, et avaient adopté en son lieu et place le pacifique S^t^-Marc?

C'était peut-être là agir en bons marchands, mais c'était aussi vouloir accorder les choses du monde les plus disparates et les plus hostiles : la superstition et la sagesse.

Aux yeux de ces singuliers républicains la milice natio-

nale ne pouvait être mobilisée sans danger, et l'épée de général, mise entre les mains d'un gentilhomme ambitieux, représentait le pire des fléaux.

Heureusement, le commerce avait enrichi Venise. Elle pouvait acheter des hommes. Son armée se composait invariablement de Hollandais, de Français, d'Albanais et de Dalmates, commandés en chef par un étranger comme eux.

Cet étranger prenait le titre de généralissime des armées de terre et recevait d'habitude ving-cinq mille ducats d'appointements.

Ces avantages sont offerts à Gilles De Haes en 1645, et, comme il est toujours en froid avec la cour de Vienne, il les accepte.

C'est à cette époque de sa vie qu'il nous faut mettre le séjour qu'il fait dans sa ville natale. Déjà même il devait avoir reçu sa nomination de généralissime, puisque ses concitoyens vinrent au-devant de lui et le saluèrent du titre d'Excellence, attaché à sa nouvelle position. Les Gantois lui offrirent un banquet splendide à leur hôtel-de-ville. Les magistrats prirent part à la fête et témoignèrent ainsi que nos vieilles cités flamandes savent et sauront toujours honorer ceux de leurs enfants qui se rendent dignes d'elles.

Le célèbre général se souvint-il alors de la blanchisseuse qu'il avait tant aimée? Nous répondrons à cela qu'il eût été bien ingrat de ne pas le faire. Ne lui devait-il pas grand gré de ses dédains et une large part dans son bonheur? Et puis, comme exemple tout récent, Jean De Weert, qui avait ainsi que lui aspiré à la main d'une simple fille du peuple au temps de sa jeunesse et de son obscurité, n'avait eu aucune fausse honte, un jour qu'il la trouva sur son chemin, d'aller à elle avec cette courtoisie de cœur et de sentiment qui n'appartient qu'aux natures d'élite. Jean De Weert et Gilles De Haes avaient l'un pour l'autre une amitié cimentée par la plus grande similitude de caractère et de goûts, et l'on

peut admettre, bien que la renommée s'en taise, que l'un avait fait ou devait avoir fait tout ce que l'autre était capable d'entreprendre.

Le nom de De Haes allait servir d'enseigne à des bureaux d'enrôlement et amener trois mille hommes sous les drapeaux de Venise : lui-même passa en Allemagne pour surveiller l'organisation et l'équipement de ces nouvelles troupes. Il avait à peine terminé cette besogne que le Saint-Père, battu dans toutes les rencontres par les princes ligués et mal à son aise à la vue des préparatifs guerriers dont nous venons de faire mention, s'empressa de faire rétablir l'inscription tant regrettée par les Vénitiens. Les autres contestations furent bientôt réglées et la paix ramenée.

Comme on craignait cependant à Venise que les levées allemandes ne fussent attaquées par les Weimariens, qui s'étaient maintenus dans le marquisat de Bade, on les appela; mais les Grisons et les cantons suisses leur refusèrent le passage. C'était la politique hostile de la cour de Rome, survivant à l'état de guerre, qui faisait surgir ces difficultés imprévues.

De Haes ne consentit pas à renvoyer ses régiments sans s'inquiéter à qui ils viendraient à servir. Il les offrit au général-feld-maréchal de Mercy. Celui-ci, dont les pertes avaient été considérables et qui ne comptait pas au-delà de quinze mille hommes sous les armes, appuya auprès de son souverain sur l'opportunité d'une augmentation de son effectif.

L'électeur lui répondit le 10 août 1644 :

« Vous me donnez à entendre qu'il serait possible d'ap-
» peler en ce moment des frontières d'Italie plusieurs régi-
» ments d'infanterie. Je ne sais ce qui se passe dans ces
» contrées; mais, si un licenciement s'y fait, il faut croire
» que nous viendrons trop tard pour en profiter, et que les
» Espagnols ou les Français, qui sont dans le Piémont,

» auront tiré à eux les troupes disponibles. Toutefois je vous » invite à vous entretenir de ces choses avec le colonel de » Ruepp, et à me proposer ensuite ce que vous tenez pour » convenable de faire. »

Le comte de Mercy insista plus que jamais, en disant qu'il regardait cette précieuse occasion comme certaine, et qu'il était également d'avis de profiter de la paix signée à Venise pour attirer Gilles De Haes au service de Bavière.

« Je le connais de longue main, » écrivait-il, « et j'ai pu » apprécier son aptitude. Il a servi avec distinction dans les » deux armes de la cavalerie et de l'infanterie, mais plus » longtemps dans cette dernière. »

Le général De Weert ajoutait à cela qu'il verrait, pour sa part, avec grand plaisir qu'un homme de cette valeur leur fut adjoint, à Mercy et à lui, parce qu'ils n'étaient que deux à tenir la campagne, tandis que l'ennemi avait quatorze officiers de leur grade à leur opposer.

Jamais prince n'avait été mieux servi que l'était Maximilien de Bavière par De Weert et Mercy, aussi n'eut-il aucune objection sérieuse à leur opposer. En conséquence il expédia par courrier une dépêche à De Haes. Ce document était conçu dans les termes les plus flatteurs. La prolixité n'étant plus de mode aujourd'hui, nous pouvons sans inconvénient nous borner à une courte analyse. L'électeur disait à son correspondant qu'ayant appris son bon vouloir et son intention d'entrer à son service, il l'assurait du plein effet de ses bonnes grâces et lui offrait le grade de lieutenant-feld-maréchal.

L'offre était brillante et empressée, mais elle venait trop tard. Les Turcs remplaçaient le pape et de nouveaux dangers menaçaient la république. Dans leur haine aveugle des chrétiens, les enfants de Mahomet jouaient le rôle du loup de la fable : ils voulaient rendre les Vénitiens responsables des faits et gestes des Maltais, sans tenir compte de l'entière indépendance de ces derniers.

Plusieurs historiens ont ignoré que ces circonstances retinrent impérieusement Gilles De Haes à Venise, et, comme les levées allemandes qu'il avait cédées à Maximilien de Baviere, portaient son nom, ils le font, sans difficulté, reparaître en Allemagne et assister à des siéges et des batailles.

Nous en étions sérieusement embarrassés, lorsque quelques recherches dans des archives vinrent fort à propos nous tirer d'embarras. Nous savons, à n'en pouvoir douter, que le lieutenant-colonel de Litzelbourg, revenant de Venise où il avait été envoyé avec l'argent du recrutement, rejoignit sur la frontière du Tirol les trois mille hommes pris à la solde de son souverain, remonta avec eux le cours du Lech et arriva seulement le 18 mai 1645 à Landsperg, à mi-chemin de Munich à Augsbourg. A la même date Gilles De Haes se trouvait en Sicile. Il avait déjà quitté les lagunes vers le milieu du carême, avec le généralissime des forces navales, le procurateur Molino, et son ami Camille de Gonzague, qui avait longtemps servi en Allemagne; mais il s'était séparé d'eux avec vingt galères et deux mille hommes pour rallier la flotte de secours promise par les princes d'Italie.

Malte avait été le prétexte, Candie était le but de l'armement des Turcs. Une armée puissante vint investir la Canée et s'empara bientôt de cette citadelle, tandis que de nombreuses flotilles croisaient dans la mer de Sicile et jusques dans le golfe de Tarente.

De Haes se fit convoyer, par les galères réunies dans le port de Messine, jusqu'à Céphalonie qui devait, aux termes de ses instructions, servir de base à ses opérations pour le reste de l'année. On fit en route la rencontre d'une escadre tunisienne; deux vaisseaux ennemis furent coulés bas et les autres s'éloignèrent à force de rames.

Le pacha de la Morée s'attendait peu à être attaqué; le corps d'armée de Gilles De Haes le bat à différentes repri-

ses et finit par s'emparer de ses grandes richesses. Le succès de cette expédition excita l'enthousiasme des Vénitiens et décida le sénat à inscrire son généralissime au livre d'or de la république. C'était un présent de cent mille ducats qu'on lui faisait, puisque, d'après une nouvelle loi, tout citoyen pouvait en obtenir autant en payant cette somme. On avait eu, pour mettre ainsi la noblesse à l'encan, l'excuse de la pénurie d'argent à la veille d'une guerre qui menaçait de traîner en longueur, mais le nouveau gentilhomme se disait déjà patricien gantois ; il avait toujours eu soin de séparer la particule de son nom, et nous devons croire qu'il fut peu touché du cadeau qu'on lui avait offert à grand fracas.

Toute la vie de De Haes s'étant à-peu-près déroulée sous nos yeux, nous croyons le moment arrivé de présenter son caractère sous l'un de ses aspects les plus curieux.

Il avait une large ambition; la fortune lui avait souri, et, plus il était arrivé haut, plus son dédain avait grandi pour ceux qui prétendaient tenir du seul fait de leur naissance, ce qu'il avait dû payer au prix de son sang. En servant une république, il avait cru sans doute échapper aux obstacles et aux ennemis qu'un soldat de fortune rencontrait dans les armées allemandes; il s'était trompé. Sa nouvelle position n'était attrayante que parce qu'elle était lucrative; mais, après cela, les inconvénients se présentaient en foule. Deux commissaires-généraux, qui se distinguaient particulièrement par une complète ignorance des choses de la guerre, l'accompagnaient partout, et leur pouvoir était assez grand pour qu'il leur fût permis de contrôler chacun de ses actes et de discuter l'opportunité de la moindre de ses entreprises. Avec le caractère que nous savons à notre Flamand, il ne devait point ronger son frein avec patience, et, comme la suite le prouvera, un éclat devait suivre la moindre discussion. Que de désastres enregistrés dans les

annales de S[t]-Marc n'ont pas eu d'autre cause que le désaccord de ces trois volontés, mises avec des pouvoirs égaux, à la tête d'une armée!

En l'année 1646 les déprédations commises par les Turcs sont si hardies et si fréquentes que l'île de Zante, plus rapprochée que Céphalonie des côtes de la Morée, ne croit pas pouvoir mieux faire que de se soustraire à l'autorité du Doge. De Haes cependant s'y transporte, combat les insurgés, chasse les infidèles et termine avec l'automne cette nouvelle campagne.

La guerre durait depuis deux ans dans le royaume de Candie quand il y arriva. Il y trouve les garnisons trop faibles, l'armée découragée et les meilleurs officiers morts ou prisonniers.

Sur ses réclamations on lui envoie de Venise trois cent mille ducats et un renfort de deux mille hommes. Un seul général étranger, l'espagnol Vincent del Marre, est victorieusement sorti des dures épreuves auxquelles la république soumet ses serviteurs. C'est avec lui qu'il entreprend de maintenir les Turcs dans les murs de Rettimo et de la Canée. Leurs coups de main, exécutés avec autant de bonheur que d'habilité, empêchèrent longtemps l'investissement de la capitale, en coûtant à l'ennemi presqu'autant d'hommes que leurs galères, qui échappaient à la surveillance des escadres vénitiennes, pouvaient lui en amener.

Il revint à De Haes au mois d'avril 1649 que Moncenigo, son supérieur dans l'île et son égal dans les murs de Candie en sa qualité de gouverneur du royaume, ne sachant pas se contenter de sa part de gloire, lui empruntait encore la sienne.

Qui donc, pendant le mémorable siége de Candie, avait opéré ces sorties vigoureuses qui avaient porté le désordre et le découragement jusques dans le camp des Musulmans?

Qui donc, faisant bon marché de sa vie, courait le premier

aux murailles pour s'opposer aux entreprises de l'ennemi, et, blessé à la tête, retournait au combat le lendemain ?

Qui donc, si ce n'était Gilles De Haes?

Il se crut en conséquence à tel point lésé dans ses droits à la reconnaissance de la république qu'il demanda des explications sur les faits venus à sa connaissance. On les lui refusa avec hauteur. Perdant alors toute retenue, il accabla Moncenigo de reproches, il lâcha même, à ce que l'on prétend, un mot sur la fourberie italienne. Sa vivacité lui donnait tort; elle lui valut l'ordre de se rendre à bord de la galère du provéditeur Bernardo pour y garder les arrêts. Effrayé des proportions que cette affaire menaçait de prendre, le provéditeur courut en toute hâte au logis de De Haes; il le supplia d'accepter son hospitalité, en lui promettant qu'il ne serait en rien traité comme un prisonnier.

« Quand je monterai à votre bord, » lui répondit le généralissime, « ce ne sera pas pour demeurer dans le port, » mais pour cingler vers Venise. J'ai hâte de sortir de ce » royaume et d'aller prendre un autre commandement, afin » de prouver ce que je vaux comme soldat. »

Cependant, la flotte toute entière étant occupée à surveiller les Dardanelles et l'île de Négrepont, il dut remettre son départ, comme nous le prouve d'ailleurs l'époque de son arrivée en Italie, qui n'eut lieu qu'au mois d'octobre.

Il était accompagné du baron de Degenfeld, un ancien et brave officier du roi Gustave-Adolphe, qui avait épousé sa querelle. Ils furent mis en accusation. L'influence de la famille Moncenigo était si grande dans le conseil, qu'ils eurent toutes les peines du monde à faire triompher leur bon droit. Le chevalier de la Valette, alors gouverneur de Corfou, avait dû aussi, quelques années auparavant, se justifier d'une imputation d'orgueil excessif, et le célèbre général suédois Sperreuter, que la république avait pris à sa solde, s'était éloigné au bout de quelques mois, ne pouvant

supporter, lui vieux soldat, d'avoir à obéir à des ignorants. Le comte de Colloredo fut désigné pour remplacer De Haes en Orient.

Le 11 juin 1650 le sénat appela son généralissime de Dalmatie, Léonard Foscolo, au commandement de l'armée de mer, et donna, le même jour, le gouvernement devenu vacant à la victime de Moncenigo.

Les circonstances étaient d'une gravité extrême. La population de Zara, qui pouvait se croire à la veille d'avoir à subir les affronts imposés à ses pères par Bajazet II, reçut De Haes comme un sauveur. Il ne sortit des fêtes que pour courir aux combats. La Bosnie était en révolution; il soutint sa lutte contre le sultan.

Une invasion des Ottomans l'appela à Sebenico. Il leur livre bataille et compte une victoire de plus. Il est moins heureux quand, avec un corps de trois mille hommes, il veut passer en Albanie. La citadelle de Castel Nuovo assise sur la baie de Cattaro, se trouve sur son passage; il se décide à l'attaquer. Comme devant Nice de la Paille, il attend la nuit pour dérober sa faiblesse à l'ennemi; il livre trois assauts et il doit, malgré l'entrain de ses soldats, abandonner la partie avec des pertes considérables.

L'année suivante, la Dalmatie et l'Albanie étant pacifiées, il prend passage avec toutes ses troupes disponibles sur les galères de Nicolas Foscolo. Leur croisière avait l'Archipel pour destination. Elle se termina par une catastrophe. On avait opéré une descente sur l'île de Stanchio, voisine de Rhodes; mais, l'amiral n'ayant pas fait convenablement surveiller les côtes, les Turcs eurent de leur côté toute la facilité possible d'y arriver du continent. De Haes aurait rencontré là son tombeau, sans la valeur d'un régiment suisse. On défendit le terrain pied à pied, et, malgré le nombre toujours croissant des ennemis, on se rembarqua en bon ordre.

Pendant une relâche qu'on fut obligé de faire à Candie, Gilles De Haes se plaignit de telle sorte de son collégue de la marine, que les autorités militaires le punirent, comme incorrigible dans ses écarts de langage, d'un bannissement à Corfou. Il n'en tint aucun compte et revint bientôt après à Venise. Il se présenta cette fois devant le conseil en accusateur. On ne voulut pas l'écouter; il envoya aussitôt sa démission.

Sa belle fortune le consola de ce que le mérite ne pouvait à Venise triompher de la routine et des abus et lui permit d'atteindre à tous les charmes de la retraite. Zara lui avait plu, il y resta désormais. Il savait avoir là des amis et des infortunés à soulager. C'est, entouré de vénération et d'amour, qu'en 1657 il expire à l'âge de soixante ans.

Son nom, que, le premier, il a fait briller, meurt avec lui (1).

Bruxelles, 15 mars 1854.

Charles Rahlenbeck.

(1) Le portrait qui accompagne cette notice, a été copié par M. Billoin, d'après une gravure ancienne que possède M. l'architecte Goetghebuer, à Gand, et que ce dernier a bien voulu mettre à notre disposition. — Notre revue a déjà parlé de *Gilles De Haes* ou *Guldenhasius* dans le Questionnaire de l'année 1852, p. 509, et dans celui de 1853, p. 122.

Note de la Rédaction.

UN MOT

SUR

LES TRAVAUX RÉCENTS DE M. LE PROFESSEUR WARNKOENIG.

M. *Warnkœnig,* auteur de l'ouvrage intitulé : *Juristische Encyclopœdie* (1), dont nous allons rendre compte, a professé dans les universités fondées sous le royaume des Pays-Bas, de 1817 à 1836. Il appartient à cette colonie de savants auxquels le Gouvernement hollandais donna la haute mission d'initier la Belgique à la culture scientifique de l'Allemagne. M. *Warnkœnig* a noblement rempli sa tâche. Dans les universités de Liége, de Louvain et de Gand, il releva l'étude du droit romain qui dans l'ancien établissement de Louvain était devenu une sèche synthèse, où l'on aurait cherché en vain une étincelle du génie qui distingue les jurisconsultes de Rome. M. *Warnkœnig* et ses collégues opérèrent une révolution dans l'enseignement. Nous nous rappelons avec un bonheur mêlé de quelque tristesse ces temps où régnait dans nos universités une vie scientifique tous les jours plus active, plus étendue. M. *Warnkœnig* prêchait d'exemple. Il publia des ouvrages sur le droit romain, sur le droit naturel. Appelé à une chaire dans la capitale des Flandres, il se livra avec ardeur à un travail dont l'illustre *Savigny* lui avait en quelque sorte fait un devoir. Son *Histoire politique et civile de la Flandre,* fruit de longues et pénibles recherches, montra aux Belges la voie dans laquelle il fallait marcher pour cultiver l'histoire de leur patrie. Lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur en 1836, M. *Warnkœnig* quitta la Belgique. Presque tous ses collégues allemands, moins heureux

(1) Erlangen, 1853; 1 vol. gr. in-8°, de 569 pages.

que lui, avaient été obligés d'abandonner leurs chaires en 1830, victimes des passions peu éclairées du moment. Qu'il nous soit permis à nous, qui avons profité des leçons de ces hommes savants et modestes, de leur payer ici le tribut de notre reconnaissance. C'est à eux que la Belgique doit ce qu'elle a de vie intellectuelle; ils ont allumé le feu sacré de la science; entretenons-le avec piété, avec zèle. Le développement matériel, la richesse ne suffit pas pour la gloire d'un pays; sans la science et les arts, l'industrie et le commerce conduisent tout droit à la barbarie.

M. *Warnkœnig* a continué ses travaux scientifiques dans les universités allemandes, où il a été appelé à enseigner les diverses parties de la jurisprudence depuis 1836. A Fribourg, il a fait pour l'histoire du droit politique et du droit civil de la France, ce qu'il avait fait à Gand pour la Flandre. Le résultat de ses études a été son *Histoire du Droit français,* la plus complète, pour mieux dire, la seule complète que nous possédions. L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, est le fruit de trente-sept ans d'enseignement. On sait que par *Encyclopédie juridique* on entend un système raisonné de la science du droit. L'*Encyclopédie* fait dans les universités allemandes l'objet d'un cours spécial qui sert d'Introduction à l'étude de la Jurisprudence. Lors de la création de nos universités, ce cours a été transplanté en Belgique. Mais depuis 1836, et surtout depuis la nouvelle loi de 1849, l'enseignement de l'*Encyclopédie* a perdu l'importance qu'il mérite. On l'a annexée au cours de droit civil élémentaire : considérée comme partie très-accessoire d'un cours principal, elle se trouve effacée complétement par le droit civil. On n'a qu'à assister aux examens de nos jurys pour voir combien l'enseignement encyclopédique a décliné. *Trois minutes* doivent suffire à l'interrogateur pour s'assurer des connaissances de l'élève sur cette matière! Rappelons en passant que dans les anciennes universités du royaume des Pays-Bas, les élèves passaient un examen spécial sur l'Encyclopédie, examen privé, il est vrai, mais sérieux quand le professeur comprenait ses devoirs. L'auteur de cette annonce se rappelle avoir subi un examen d'une *demi-heure* sur cette branche de l'enseignement. Voilà ce qui se passait à une époque où, pour parler le langage convenu,

les examens n'offraient aucune garantie. Que l'on compare et que l'on juge.

Mettons en regard de ce qui se passe dans nos universités le programme d'une Encyclopédie allemande, tel que nous le donne l'ouvrage de M. *Warnkœnig*. Le droit a une double source, une source philosophique, une source historique. Il faut réunir ces deux éléments, si l'on veut avoir une idée vivante de cette face de la vie de l'humanité qu'on appelle le droit. Il a des règles éternelles fondées sur la nature de l'homme et des sociétés civiles. Mais il n'y a rien d'absolu sur cette terre; les hommes, les peuples varient de caractère, de mœurs, suivant les temps et les lieux. L'élément philosophique du droit se modifie donc nécessairement d'après l'élément historique. On pourrait dire plus, c'est que l'élément philosophique lui-même est variable. Ne dépend-il pas de la connaissance que nous avons de l'homme et de la société? et cette connaissance ne change-t-elle pas à mesure que les peuples avancent en civilisation? L'idée que nous nous faisons aujourd'hui des lois de la nature humaine, est-elle la même que celle de l'Inde, de la Grèce et de Rome? Il faut donc à côté de l'élément que nous appelons éternel dans le droit, tenir sans cesse compte de l'élément contingent. Les deux éléments se confondent, ils n'en font qu'un; le droit est un, la vie est une.

Partant de là, l'*Encyclopédie du droit* a une double tâche; elle doit montrer quel est l'élément philosophique du droit considéré en lui-même, et suivre ensuite cet élément dans les diverses parties de la jurisprudence. Elle doit suivre en même temps, comme sur une ligne parallèle, le développement historique de ces idées. C'est ce qu'a fait M. *Warnkœnig*. Dans une *première partie* il considère le droit en général et la science du droit. Qu'est-ce que le droit? quel est son fondement? quel rapport existe entre le droit et la morale? entre le droit naturel et le droit positif? quelles sont les sources du droit? qu'est-ce que la coutume? la loi? quels sont les principes généraux sur les lois? qu'est-ce que la science du droit? quelles sont les diverses parties de la jurisprudence? comment le droit se développe-t-il? y a-t-il des lois qui président à ce développement? Tels sont les points les plus importants que l'auteur traite dans

les premiers chapitres de son livre. Il passe ensuite au développement historique du droit. Il le prend à son berceau dans les états de l'Orient, il caractérise le droit de la Chine, de l'Inde, des Perses, des Égyptiens, des Juifs, des Arabes. Puis il passe au droit de la Grèce et de Rome. Rome l'arrête à juste titre : c'est le peuple juridique par excellence. Comment le droit strict, étroit des Quirites est-il devenu ce droit scientifique que nous admirons dans la compilation de Justinien, et auquel les Français ont donné le beau nom de raison écrite? Cependant n'admirons pas trop. Ce peuple de juristes a fini par plier sous le régime d'un despotisme illimité, insensé, et le despotisme tue les nations. L'humanité se serait éteinte sous un gouvernement qui n'employait la science que pour exploiter les peuples. Dieu envoya pour la sauver le Christianisme et les Barbares. Une nouvelle ère s'ouvre pour la civilisation, c'est l'ère germano-chrétienne, dans laquelle nous sommes encore engagés. Il faut étudier l'influence que la religion et les Germains ont exercée sur le droit. L'Église prend un empire presque absolu sur les peuples. Elle s'empare d'une partie de la juridiction civile, elle se crée un droit à part pour régler ses relations et pour décider les contestations qui lui sont soumises; c'est le *droit canonique*. Les Germains ont leurs usages, ils les rédigent. Les *lois barbares* sont la première origine de notre droit coutumier. Quel est le caractère de ce *droit barbare?* est-il barbare dans le mauvais sens du mot, ou n'est-il pas plutôt la manifestation d'un grand progrès qui s'accomplit dans les destinées de l'humanité? Notre législation moderne répond à la question. Elle a abandonné la tradition romaine sur les points fondamentaux du droit, pour se rapprocher de l'élément germanique. Le droit qui régit les personnes est germanique : il a rejeté l'idée de *puissance,* de despotisme qui domine dans le droit romain et il a adopté l'idée germanique de *protection,* de *tutelle*. Notre droit de succession, notre régime hypothécaire dérivent des coutumes germaniques plus que du droit romain : la *saisine,* la *réserve* sont des institutions germaniques. Nos législateurs pour établir un régime hypothécaire qui concilie les intérêts du débiteur avec ceux du créancier, ont dû abandonner l'hypothèque occulte de Rome pour consacrer la publicité qui

déjà était organisée dans nos anciennes coutumes. Ces indications suffisent pour montrer l'importance de l'élément germanique pour notre droit. M. *Warnkœnig* le suit à travers les conquêtes des Francs, l'empire carlovingien jusqu'aux temps modernes.

Le droit de l'Église et le droit germanique ne suffisent pas pour comprendre le moyen âge : il y a un élément de l'antiquité qui a survécu à la chute de l'Empire romain, c'est le droit de Rome. Qui ne connait les travaux du grand jurisconsulte auquel M. *Warnkœnig* a dédié son Encyclopédie? *Savigny* a prouvé que le droit romain s'est perpétué après l'Invasion des Barbares par la tradition, les mœurs, la pratique, les lois. Au XII^e^ siècle, il prend une vie nouvelle. La *Renaissance* de la culture intellectuelle commence par le droit; ceux qui ont traîné les *Glossateurs* dans la boue, ont trop oublié que les docteurs de Bologne sont les premiers auteurs de ce mouvement magnifique qui rattache la civilisation germano-chrétienne à l'antiquité. L'école de Bologne a fait plus que ranimer l'étude du droit, elle a réveillé le génie de Rome, le génie de l'unité et de l'égalité devant la loi. Les légistes sortis des écoles de droit romain sont les ennemis mortels de l'anarchie féodale; ils ont contribué à fonder la royauté. Mais la féodalité, le droit féodal méritent-ils la haine qui les poursuit jusqu'à nos jours? Pour nous en tenir au droit privé, cette conception remarquable de la propriété qu'on appelle le *fief*, devrait fixer l'attention d'un siècle qui a osé s'attaquer au droit de propriété. La propriété du Moyen Age était une fonction sociale, le propriétaire était un fonctionnaire; son droit était révocable, s'il ne remplissait pas les obligations que lui imposait le fief. Les législateurs modernes sont revenus à la propriété romaine, cela ne doit pas empêcher d'étudier et d'étudier sérieusement la propriété féodale, produit des mœurs germaniques. C'est encore aux Germains et à la féodalité tant maudite que nous devons l'abolition de la servitude personnelle par sa transformation en servage.

Voilà les riches éléments du droit au moyen âge. M. *Warnkœnig* ne se contente pas d'en suivre le développement dans les états fondés par les Francs. Sa science vraiment encyclopédique embrasse tous les pays de l'Europe, la Péninsule espagnole, à

moitié orientale; l'Angleterre où la fusion de l'élément celtique avec l'élément germanique et la conquête des Normands ont fondé une nationalité puissante, et un droit tout aussi original que la race. L'auteur jette aussi un coup-d'œil sur les royaumes du Nord, le Danemarck, la Suède, la Norwège; il n'y a pas jusqu'aux peuples slaves qui n'attirent son attention : ils doivent l'attirer plus que jamais, aujourd'hui qu'une lutte gigantesque va s'engager entre les peuples germano-chrétiens et le représentant ambitieux de la race slave.

Nous arrivons aux temps modernes; ils s'ouvrent par un magnifique développement de la science du droit. Cujas, Doneau, Dumoulin méritent une place à côté des Ulpien et des Papinien. Lorsque la science décline chez les Français, déchirés par les guerres de religion, elle se réfugie chez un petit peuple que l'amour de la liberté élève à une puissance étonnante. Les Hollandais continuent les travaux de l'école française : Leyde et Utrecht remplacent Bologne et Bourges. Les jurisconsultes de la Hollande, nourris d'études classiques, illustrent la science du droit par la philologie. La philologie a son importance pour le droit; mais il ne faut pas qu'elle domine, elle ne doit être qu'un instrument pour le jurisconsulte. Le droit n'est pas une étude d'antiquités, c'est la science de la vie vivante. Cet esprit littéraire qui a fait donner aux jurisconsultes de la Hollande le nom de jurisconsultes *élégants* (*jurisconsulti elegantiores*), domine aussi dans le célèbre ouvrage de Grotius. Cependant, dans le droit naturel moins que partout ailleurs, les questions ne peuvent se décider par une citation de la Bible ou d'un auteur grec ou latin.

Le reproche que nous adressons à l'école hollandaise, nous osons le faire aussi à plus d'un écrivain de l'école historique allemande, tout en professant le plus profond respect pour son vénérable chef et une vive reconnaissance pour les services qu'elle a rendus à la science. L'histoire doit éclairer la jurisprudence, mais la jurisprudence n'est pas l'histoire. Le droit est un élément de la vie, et la vie n'est pas dans le passé, elle est dans le présent et dans l'avenir. A partir de la fin du XVIII^e^ siècle, c'est l'Allemagne qui joue le rôle principal dans la science du droit. M. *Warnkœnig* passe en revue tous les travaux de ses

compatriotes sur le droit romain, le droit germanique, le droit public, le droit canonique, le droit pénal, la procédure, le droit des gens, la philosophie du droit. Il nous faudrait des pages rien que pour donner les noms des hommes les plus éminents dans ces diverses parties de la science. Leur influence ne s'est pas bornée à l'Allemagne; elle a réagi sur les peuples étrangers, la Suisse, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, le Nord, la Russie. La Belgique aussi, nous l'avons dit, a profité de la science allemande. Mais il nous reste beaucoup à faire pour nous montrer dignes de l'initiation que nous avons reçue. Nous le disons avec douleur, le mouvement scientifique qui se développait dans les universités du royaume des Pays-Bas ne s'est pas soutenu. M. *Warnkœnig* semble attribuer cette décadence au système des jurys d'examen organisé par la loi de 1849; mais la loi antérieure était tout aussi mauvaise. La décadence date de 1835; la date fait toucher du doigt la cause du mal. Retournons à notre auteur : il nous initie à la vie scientifique de l'Allemagne, toujours active, toujours riche; c'est l'expression du génie de l'Allemagne, cette terre sacrée de la science.

M. *Warnkœnig* termine la partie historique de son ouvrage par un coup-d'œil sur les législations de l'Allemagne et de l'étranger. L'œuvre est considérable : elle manifeste un besoin auquel les jurisconsultes de l'école historique ont vainement résisté; le droit tend à se formuler en lois. Faut-il déplorer ce qui est inévitable? Voyons plutôt dans ce travail législatif un principe de progrès. Les codes qu'on élabore partout sont loin d'être parfaits, soit. Mais bien qu'imparfaits, ils sont encore supérieurs au droit vague, incertain des coutumes. La législation permet de perfectionner le droit. Que les jurisconsultes se mettent à l'œuvre; les assemblées législatives ne demanderont pas mieux que de profiter de leurs lumières, c'est ce que fait pour le moment la Belgique. Elle aura bientôt un excellent code pénal, fruit des profondes études d'un collègue de M. *Warnkœnig*, que nous sommes heureux d'avoir conservé dans notre université.

Nous n'avons encore indiqué le contenu que de la *première partie* de l'Encyclopédie juridique. La *seconde* traite des diverses branches de la jurisprudence, non plus pour en montrer sim-

plement l'objet et l'enchaînement, mais pour en exposer les principes fondamentaux, toujours en alliant l'histoire à la théorie. L'auteur parcourt successivement le droit privé, le droit public, le droit pénal, la procédure, le droit canonique et ecclésiastique et le droit des gens. Sur chaque partie de la jurisprudence, il développe les principes généraux, théoriquement et historiquement. Ainsi sur le droit privé, il fait connaître les principes qui régissent l'état des familles, la propriété et les droits réels, les obligations, les successions, les actions. Puis il passe à l'histoire du droit privé tel qu'il existe en Allemagne; mélange souvent assez contradictoire du droit romain et du droit germanique. L'auteur expose l'origine de la liberté civile, de la noblesse; il fait connaître la nature de l'*alleu*, du *fief*, des servitudes féodales, les tenures serviles; la combinaison de cet élément germanique avec le droit romain sur la propriété d'où est résulté le droit commun de l'Allemagne. En matière d'obligations, le droit germanique est relativement peu développé. C'est le droit romain qui domine. Il n'en est pas de même du droit de famille. Nous ne parlons pas de la puissance paternelle et maritale qui chez les Germains est une tutelle plutôt qu'une puissance. Il y a une différence tout aussi grande entre les deux droits pour ce qui concerne les patrimoines des époux. Le droit romain ne connaît que le régime dotal qui sépare les époux quant aux biens, tandis que le droit germanique admet pour les biens la même communauté que pour les personnes. Le droit germanique l'a emporté chez nous. Par une singulière anomalie, le droit romain a conservé plus d'influence sur l'état des personnes en Allemagne qu'en France et en Belgique. Dans le droit héréditaire, on voit ce même amalgame de droit romain et de droit germanique : le droit romain forme le droit commun, mais il est modifié par les fiefs, les successions contractuelles, les fidéicommis ou majorats. Il y a une partie du droit privé qui procède presqu'entièrement des coutumes modernes, c'est le *droit commercial*. M. *Warnkœnig* en trace les traits principaux.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements analogues qu'il donne sur les autres parties de la jurisprudence. C'est toujours la même méthode à la fois philosophique et his-

torique, la même science, dont l'étendue étonne. Nous dirons plus. Tant de science nous effraie quand nous songeons à qui elle s'adresse : c'est à des élèves qui entrent en droit. Nous avons regretté tantôt qu'en Belgique on eût mutilé l'enseignement de l'Encyclopédie. Nous ferons le reproche contraire à la méthode allemande. L'Encyclopédie sert d'introduction à l'enseignement du droit. Qu'on se représente maintenant la masse du matériel scientifique accumulé dans l'ouvrage de M. *Warnkœnig*. Des principes généraux sur le droit, sa classification et les sources du droit, voilà à quoi se borne en Belgique l'enseignement de l'Encyclopédie. A cela l'auteur allemand ajoute :

I) Un tableau complet du développement historique du droit. A des élèves qui savent à peine ce que c'est que le droit, on donne des notions historiques sur

le droit des Chinois,
le droit des Indiens,
le droit des Perses,
le droit des Égyptiens.
le droit des Juifs,
le droit des Arabes,
le droit des Grecs,
le droit des Romains,

puis des notions historiques sur le droit du moyen âge,

le droit des peuples barbares,
le droit canonique,
le droit romain,
l'école des Glossateurs,
le droit féodal
et le droit coutumier.

Puis des notions historiques sur la science du droit chez les peuples modernes,

l'école de Cujas,
l'école hollandaise,
l'école allemande,

puis encore des notions sur l'état actuel de la science du droit en Allemagne dans toutes ses branches. Enfin un aperçu de toutes les législations allemandes et étrangères.

Nous ne sommes encore qu'à la moitié de la tâche. Vient :

II) La partie dogmatique de l'Encyclopédie. On déroule devant les élèves un tableau de toutes les parties du droit. On entre dans des détails des principes, on en expose la théorie et le développement historique. On fait ce travail sur

le droit privé,
le droit public,
le droit criminel,
le droit des gens,
le droit canonique,
la procédure.

L'Encyclopédie, ainsi entendue, ne s'adresse pas à des élèves qui entrent en droit, ils ne la comprendraient pas. Elle ne peut s'adresser qu'à des jeunes gens qui achèvent leurs études, et auxquels on veut présenter une synthèse de la science qu'ils ont étudiée dans ses détails.

Ce que nous disons de l'étendue excessive de l'Encyclopédie est un reproche qui s'adresse au système suivi en Allemagne et non à l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. Une fois le système admis, nous devons dire que le traité de M. *Warnkœnig* est le plus complet que nous connaissions. Nous le recommandons à tous ceux qui veulent avoir une idée de la science du droit en général; nous le recommandons aux élèves, non pas à ceux qui entrent en droit, mais à ceux qui ont achevé leurs études. Ils y trouveront un trésor de connaissances variées et exactes. Pour les besoins de notre enseignement en Belgique, nous désirerions un juste milieu entre le système actuel qui est un véritable abandon de la science, et le système allemand qui accable les élèves d'un matériel scientifique qu'ils sont incapables de saisir et de digérer.

Nous regrettons que la nature du recueil dans lequel paraît cette analyse sommaire, ne nous permette pas d'entrer dans une discussion sur le fond de la matière; nous ne pouvons le faire ailleurs, la Belgique n'a pas de journal de droit! Nous avons à peine pu indiquer le contenu de l'ouvrage de M. *Warnkœnig*. Si cette annonce tombe sous ses yeux, nous le prions d'y voir une témoignage de la gratitude que ses élèves ont conservée pour ses leçons. Si nous ne profitons plus de son enseignement, nous profitons toujours de ses ouvrages.

F. Laurent.

A PROPOS

De la deuxième édition de l'*Histoire de Flandre,* par M. Kervyn de Lettenhove (4 volumes; Bruges, 1853).

Les travaux historiques occupent une place importante dans la littérature belge depuis 1830. Si l'on excepte la littérature flamande, qui a ses caractères particuliers et où les vers et le roman dominent, c'est à l'histoire qu'appartient la meilleure part des productions les plus sérieuses qui aient paru depuis vingt-cinq ans, et pour peu qu'on entende le mot *histoire* dans son sens le plus étendu, l'on reconnaîtra que c'est surtout à la renaissance des études historiques que le pays doit ses illustrations littéraires. Le nom de M. Nothomb restera attaché au souvenir de la Révolution belge pour l'excellente histoire qu'il en a tracée; en lui l'homme politique, tout en formant l'écrivain, a peut-être empêché qu'on ne rendît suffisamment justice aux éminentes qualités de celui-ci. M. Moke a porté dans l'histoire le brillant et l'élégance des formes académiques. M. P. Devaux, dans des articles de politique intérieure écrits pour la *Revue nationale,* a tracé de main de maître quelques belles pages d'histoire contemporaine. M. Laurent a su joindre à immensément d'érudition, des vues élevées et philosophiques, exposées dans un style pur et orné. Nul n'a mieux écrit l'histoire des Pays-Bas que M. De Gerlache. Peu de villes ont des annales aussi intéressantes à lire que Bruxelles, depuis qu'a paru le livre de MM. Henne et Wauters. C'est encore aux sciences historiques qu'appartient le cours de M. Defacqz sur l'ancien droit belgique, œuvre capitale, autant par l'étude approfondie du sujet et l'exactitude scrupuleuse que l'auteur a su porter jusque sur les moindres détails, que par la précision, la clarté extrêmes et

l'irréprochable pureté du style. Voilà déjà de biens beaux titres pour la Belgique de 1830, et cependant que de noms je devrais citer encore : MM. Borgnet, J.-J. De Smet, Schayes, Reiffenberg, Henaux, Gheldolf, Polain, Gilliodts, Mertens, Blommaert et bien d'autres, même des meilleurs, que j'oublie. Remontant jusqu'à la renaissance des lettres, trouve-t-on quelque époque où, en moins d'un quart de siècle, les provinces qui forment la Belgique actuelle, aient produit tant de livres remarquables? Je ne le pense pas; je tiens plutôt le fait signalé pour exceptionnel dans notre histoire. Les Provinces-Unies avaient donné le même exemple, à peine leur liberté recouvrée, témoins les noms de Cats, de Hooft, de Vondel, qu'elles citent avec un juste orgueil. Qu'était alors la Belgique? « Il n'y a, dit D'Alembert (1), que la liberté d'agir et de penser qui soit capable de produire de grandes choses, et elle n'a besoin que de lumières pour se préserver des excès; » paroles qui expliquent bien notre infériorité passée, et les rapides progrès de l'époque actuelle. Étudiez attentivement les faits, et vous verrez que ce sont les libertés publiques dont nous jouissons, qui ont développé le talent d'écrire chez les auteurs, et créé le besoin des livres chez les lecteurs. Pour la plupart des premiers, la liberté de la pensée a exercé leur intelligence, la liberté de la presse leur plume; mais ce n'est là qu'une cause secondaire. La liberté a surtout une influence incontestable sur les lettres par les problèmes nouveaux qu'elle fait surgir dans l'esprit des masses, les nécessités qu'elle crée pour chacun de s'instruire, en un mot par l'activité qu'elle imprime aux intelligences. Or, il est dans l'ordre des choses qu'à de pareilles époques les études historiques profitent le plus de cette renaissance des lettres. « Le culte si vif et si général dont les souvenirs du passé sont aujourd'hui l'objet, a dit M. Moke (2), se lie au réveil de la vie publique et grandit avec elle. » L'histoire est l'expérience des nations, et il appartient surtout à une nation qui se gouverne elle-même, de puiser à cette source bien des enseignements salutaires. Dans nos luttes politiques, l'his-

(1) Discours préliminaire de l'*Encyclopédie*.

(2) Rapport à l'Académie sur les résultats du concours pour le prix quinquennal d'histoire.

toire est un arsenal ouvert à tous les partis, qui tour à tour y choisissent chacun leurs armes. Je ne pense point que ce soit par une admiration tout-à-fait désintéressée pour Artevelde lui-même qu'on a tant de fois invoqué son nom. J'en pourrais dire autant d'Agneesens, de Breydel, de Pierre De Koninck. Et je vois dans le souvenir si souvent évoqué de Philippe II et du duc d'Albe, autant de répulsion contre des hommes et des doctrines de notre temps, que de haine du joug espagnol et de crainte de l'inquisition. Chaque jour l'histoire se mêle davantage à la polémique, et ainsi la connaissance générale du passé se répand dans la foule. Que de faits et de noms du moyen-âge mieux connus aujourd'hui qu'il y a deux siècles.

Mais en indiquant d'où est né, pour la Belgique libre, le besoin si vif de connaître son passé, nous avons aussi montré quels caractères les livres d'histoire doivent réunir pour qu'on puisse leur prédire un succès durable. Ce n'est point par simple besoin de distraction qu'on les lit, c'est dans un but plus élevé, le désir de s'instruire. Il en résulte qu'à notre époque ces écrits doivent présenter un caractère plus sérieux et plus élevé que lorsqu'on lisait une histoire comme un roman, par pur délassement d'esprit. Aussi les mœurs et les institutions des anciens temps ont-elles plus d'intérêt pour nous, que le récit des batailles, la généalogie des princes et la pompe des fêtes; ce qui formait l'élément principal des vieilles chroniques, devient la partie accessoire de nos livres d'histoire. Cette remarque aura plus loin son utilité.

Telles étaient les réflexions que je me faisais en lisant la nouvelle édition que M. Kervyn de Lettenhove vient de nous donner de son *Histoire de Flandre,* réflexions auxquelles conduisent d'ailleurs les excellentes paroles par lesquelles, au début de son livre, il exprime combien il apprécie l'importance des études historiques : « Aux enseignements d'une longue expérience, qu'y cherchent les esprits sérieux, s'unit — dit-il — pour les imaginations plus ardentes et plus vives, le charme d'un tableau dont les épisodes variés n'empruntent leurs couleurs et leur mouvement qu'à la vérité. Grandeur ou décadence, prospérité ou misère, victoires ou désastres, tout y offre des leçons et des exemples, et tandis que les peuples parvenus au faîte de

leurs destinées aiment à jeter un regard en arrière sur le marais d'Evandre pour y découvrir leur modeste berceau :

Rara domorum
Tecta... quae nunc romana potentia coelo
Æquavit,

d'autres, qui ont vu s'effacer leur influence et leur force, se sentent encore plus irrésistiblement entraînés à recueillir leurs souvenirs et à entourer d'un culte pieux les ruines de leur puissance éteinte. »

Dieu merci, la Belgique sans être parvenue, j'aime à le croire, au faîte de ses destinées, n'a pas non plus à « entourer d'un culte pieux les ruines d'une puissance éteinte. » Ainsi auraient pu parler les historiens du XVII^e^ siècle, après que nos provinces eurent donné les dernières preuves de l'antique courage belge dans les luttes trop malheureuses contre la maison d'Espagne, comme au temps du traité de la Barrière et pendant tout le siècle qui le suivit. Mais nous, pour qui s'ouvre un autre horizon, conquis par nos propres efforts, nous pourrons étudier le passé sans qu'il nous cause les mêmes regrets. Il nous est plutôt une source de confiance et d'espoir dans l'avenir. Car si la liberté a si tôt fleuri dans les provinces belgiques, si nos ancêtres ont défendu avec tant de courage et leur indépendance et des institutions qui devançaient leur époque, c'est bien la marque d'un peuple privilégié, chez lequel les institutions libérales ne sont point l'accident d'un moment, mais ont leurs racines dans ce que le caractère national a de plus persistant et de plus durable.

C'est ce récit des progrès et de la décadence de la liberté en Flandre, que M. Kervyn de Lettenhove a tracé sous le titre d'*Histoire de Flandre*. Il remonte plus haut, il est vrai ; mais l'histoire des communes flamandes n'en est pas moins la partie capitale de son livre. Nul n'a mieux raconté leurs guerres, leurs triomphes et aussi leurs désastres. Historien de l'école de Barante, il eût pu prendre pour épigraphe : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum,* car il paraît s'être posé pour première loi de chercher l'intérêt dans la fidélité scrupuleuse du tableau, et l'on reconnaît presque à chaque page que les sources les plus inexplorées de notre histoire ont longtemps occupé son attention, et que de sérieuses études ont précédé la rédaction

de son livre. Par ce trait M. Kervyn appartient à l'école des Barante et des Thierry, et nous ne saurions mieux le comparer qu'au premier de ces écrivains, si son style faisait moins songer aux idées et aux sentiments de l'époque où il écrit, et si ses récits avaient la même simplicité et le même naturel que les scènes de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*. L'*Histoire de Flandre* contient néanmoins bon nombre de belles pages, que personne ne lira sans un véritable plaisir. Aussi M. Moke, dans son rapport à l'Académie sur le concours pour le prix quinquennal d'histoire, en déclarant que les juges du concours avaient trouvé le livre de M. Kervyn digne du prix à décerner par le Gouvernement, a-t-il eu le soin d'indiquer que la commission voulait récompenser autant le mérite de la forme, que la valeur scientifique de l'œuvre couronnée.

Mais ce qui précède n'indique que les caractères généraux de l'œuvre de M. Kervyn; il convient de préciser.

L'*Histoire de Flandre* est à sa seconde édition : beau succès pour une œuvre de longue haleine, publiée en Belgique et s'adressant exclusivement au public belge. C'est la preuve que celui-ci a confirmé la décision de l'Académie royale. La seconde édition du livre de M. Kervyn est corrigée, non augmentée, au contraire. Voici en effet ce que nous lisons dans la préface : « Le lecteur comprendra le motif qui a fait entreprendre cette seconde édition de l'*Histoire de Flandre*. Abrégée par la suppression des pièces justificatives et de quelques notes qui ne s'adressent qu'à un petit nombre de personnes livrées aux travaux d'érudition, elle offrira à toutes celles qui désiraient une narration plus concise et plus rapide, un texte revu avec soin, après quinze années de patientes et laborieuses recherches. »

Malgré ces utiles changements, je crains encore que le système de notes que l'auteur a adopté, ne nuise quelque peu à l'impression que laisse la lecture de son livre. Parfois, d'excellentes choses sont dites en note; du moment que le lecteur s'en est aperçu, il ne passe plus les notes, ne les tenant pas pour simples citations d'autorités, mais comme parties du récit, comme traits accessoires du tableau qui en complètent l'effet général. Or la lecture du texte, lorsqu'elle est ainsi coupée par celle des notes, perd de l'effet qu'elle devrait produire,

et nuit à la rapidité du récit. M. Kervyn peut se dire autorisé par l'exemple de très-bons auteurs : je réponds que ni Thiers, ni Mignet, ni Guizot, ne citent le plus souvent, dans les notes rejetées au bas des pages, que les autorités sur lesquelles ils s'appuient, élaguant de leurs livres tout ce qui ne peut trouver place dans leur récit. Ainsi font aussi, d'ordinaire, la plupart des grands historiens d'Angleterre, Robertson et Hume au XVIII^e^ siècle, Macaulay de nos jours, et le premier, pour s'être écarté de cette règle dans son introduction à l'histoire de Charles-Quint, encourt le blâme du plus éclairé des critiques, M. Villemain (1).

Puisque j'en suis à faire des remarques de détail, en voici une dernière. A peine nous reconnaissons-nous dans ce mot nouveau, les *Flamings;* à peine reconnaissons-nous la patrie dans le *Fleanderland*. L'on commence, après tout, à s'habituer aux Méréwig, Khlodowig, Hloter, Hilperik, etc. Mais n'est ce point pousser un peu loin le goût des noms germanisés que d'appeler la Flandre, Fleanderland ? Si M. Kervyn a tant horreur des noms traduits en français du siècle de Louis XIV, que n'appelle-t-il aussi le général romain qui le premier fit la guerre à nos ancêtres, Iulius Cæsar. Il devrait le faire pour être logique, et devrait pareillement écrire Marcus Aurelius au lieu de Marc Aurèle, Aristotelès au lieu d'Aristote, car les noms tout francisés sous lesquels les écrivains français sont dans l'usage, depuis des siècles, de désigner le vainqueur des Gaules, l'empereur philosophe, le précepteur d'Alexandre, etc., appartiennent moins légitimement à ces grands hommes que les noms de Clotaire et de Clovis, à Hlodwig et Hloter. Il y a même ce motif péremptoire pour écrire Julius Cæsar, Marcus Aurelius, Cicero, Virgilius, avant que de restituer à Clovis son nom de Hlodwig ou quelque chose d'approchant, que du temps de ces célèbres Romains il y avait une orthographe fixe à suivre dans leurs noms, de telle sorte que ce n'est que par renversement de règles certaines qu'on est arrivé à leur donner des noms taillés à la moderne et à la française; tandis que les noms des premiers rois francs n'étaient bien réellement à l'origine que des sons

(1) Voyez, dans son Cours de littérature au XVIII^e^ siècle, la leçon sur Robertson.

rarement couchés sur le parchemin, de telle sorte qu'on a toujours eu dans la représentation de ces noms par des lettres, une certaine liberté qui explique parfaitement les variations d'orthographe que ces noms ont subies depuis l'époque même à laquelle ils appartiennent. Singulière contradiction : nous nous permettons le plus grand de tous les écarts, que nous disons légitimé par l'usage, à l'égard des noms qui ont, dans leur langue primitive, une orthographe certaine, qui n'a jamais varié et qui est d'une vérification facile, et nous n'admettrions pas que ce même usage pût définitivement fixer la manière d'écrire le nom de Clovis, qui sans cela pourra indifféremment s'écrire : Khlovig, Khlodwig, Hlodvig, Khlodovig, Hlodwig ! Il n'y a pas de milieu : ou bien il faut nommer chaque personnage et chaque chose du nom que l'usage leur assigne au temps où l'on écrit; ou bien l'on doit conserver, tant que faire se peut, à chaque nom sa forme primitive, au risque de parler latin, flamand ou wallon au beau milieu d'un livre français, et de dire : Iulius Cæsar entra, à la tête de ses légions, dans la Belgic.... Je dis *Belgie* et pas Belgique, car ce dernier mot est d'invention récente et ne répond ni au flamand *Belgie,* ni au latin *Belgium*. Ajoutez à cela que lorsqu'au début on a appelé nos ancêtres Flamings, l'on ne sait à quelle année l'on doit commencer à les appeler Flamands, à moins qu'on ne veuille aujourd'hui encore les désigner d'un nom sous lequel ils ne peuvent se reconnaître. Dans le premier volume de M. Kervyn, le Fleanderland est déjà devenu Flandre à une époque où les Flamings ne sont pas encore Flamands. Qui ne voit que tout ceci est arbitraire? Pour ma part je serais bien tenté de répéter avec l'auteur d'Alfred Nicolas, autrement dit M. le président Grandgagnage : « Permis, ordonné même dans un ouvrage de pure érudition de restituer tous ces noms primitifs. Mais dans une histoire proprement dite, dans une histoire suivie et consacrée au récit des événements, destinée au public, à toutes les classes de lecteurs, et non pas à quelques érudits, c'est là un vernis d'érudition dont un si bel ouvrage n'avait aucun besoin, qui le dépare plutôt. Il y a pour nous autres, du commun des martyrs, quelque chose de pénible à se voir couper sans cesse le fil des idées et des faits, à devoir à chaque instant s'arrêter sur des

mots plus ou moins bizarres, que l'œil doit déchiffrer et la tête comprendre avant de passer outre (1). »

La commission, juge du concours pour le prix quinquennal, a reproché à M. Kervyn de ne pas accorder aux institutions du pays, conditions essentielles de son existence politique, la même attention qu'aux hommes et aux événements. Ceci est encore vrai de la seconde édition, peu différente en ce point de la première. Et cependant c'est là, semble-t-il, une partie bien essentielle de l'histoire. « Observer les vicissitudes de la législation d'un peuple, n'est-ce pas étudier à ses sources les plus pures l'histoire morale de ce peuple? Quels monuments reproduisent avec une exactitude égale à celle des lois, l'esprit, les mœurs, et pour ainsi dire la physionomie de chaque époque? Elles sont l'expression des besoins qui agitent la société; des vues de ceux qui la gouvernent; de leurs efforts, soit pour seconder le progrès, soit quelquefois pour le comprimer (2). » Tel article de loi défendant aux hommes libres d'apprendre à lire à leurs esclaves, de crainte d'exciter leur insurrection, nous fait mieux connaître la position de la société libre et le sort des esclaves dans certains états d'Amérique que de longs écrits. Lorsque M^me^ Stowe a voulu prouver qu'elle n'avait point écrit une œuvre de pure imagination, elle a cité les lois de sa patrie et les sentences des tribunaux américains (3). La législation d'un peuple est la partie la plus certaine de son histoire. Or, par une lacune regrettable dans l'enseignement donné à la jeunesse, les institutions du pays y sont parfaitement oubliées. J'en parle d'expérience, pour être sorti des bancs de l'Université aussi ignorant qu'on peut l'être de tout ce qui touchait au gouvernement et à l'administration des anciennes provinces belgiques. Et cependant il ne manque pas de livres où ces institutions sont l'objet d'études spéciales et approfondies, depuis les *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas Autrichiens,* du comte de Nény, jusqu'à l'*Histoire de Flandre,* de M. Warnkœnig, traduite et complétée par M. Gheldolf; l'*Étude sur les*

(1) *Wallonnades*, par l'auteur d'Alfred Nicolas (Liége, 1845, p. 34).
(2) E. Defacqz, *Ancien Droit Belgique*, p. 3.
(3) Voir la *Clef de la Case de l'oncle Tom.*

constitutions nationales, de M. Faider, et l'excellente *Histoire du pays de Liége,* par M. Hénaux. Mais tel est le cadre tracé pour les études universitaires, « qu'il semble, dit encore M. Defacqz, que nos enfants doivent vivre citoyens d'Athènes et de Rome : on rougirait de leur laisser ignorer comment se gouvernaient les républiques de l'antiquité, et on ne daigne pas leur apprendre sous quel régime leur père a vécu. Ils savent avec précision ce qu'étaient les éphores, les archontes, les tribuns, les édiles; mais ne leur demandez pas quelles étaient chez nous les formes du gouvernement du pays, de l'administration provinciale ou municipale, comment se faisaient les lois, comment on rendait la justice dans leur patrie. » J'avoue qu'en ouvrant le livre de M. Kervyn, j'y cherchais surtout ce que j'y ai le moins trouvé : des notions claires et précises sur nos institutions politiques et notre législation civile, et je me suis répété : *Versatur infelicitas quaedam inter historicos* VEL OPTIMOS (c'est ici le cas), *ut legibus et actis judicialibus non satis immorentur* (1).

Mais je m'aperçois, un peu tard, que j'ai donné plus de développement aux critiques qu'aux éloges, tort grave si le lecteur pouvait s'y tromper sur la valeur à assigner au livre de M. Kervyn. Quoi qu'on en puisse dire, ce livre a été préparé par des études consciencieuses, il a été inspiré par une patriotique admiration pour une époque glorieuse de l'histoire nationale; il contient le tableau le plus complet qui en ait été fait jusqu'à ce jour, et il est remarquable autant que par l'exactitude scrupuleuse que l'auteur a su porter jusque dans les moindres détails du récit, que par un coloris brillant et un style orné. « Ses qualités, disait M. Moke dans son rapport à l'Académie, placent l'œuvre de M. Kervyn parmi les livres qui doivent honorer notre littérature et qui enrichissent notre histoire. » Et il terminait par ces paroles, que je reproduis pour ma justification : « En signalant les côtés les plus faibles de ce grand travail, nous n'avons pas voulu mettre la censure à côté de l'éloge, mais donner à l'éloge sa juste valeur en faisant à la critique la part la plus large que permît l'équité. »

AD. D.

(1) BACON, *Legum leges,* cap. XXIX.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponse.

N° 53. — Nauwincx.

Nous ne pouvons répondre complétement à la question posée sous le n° 53, relative à Henri Nauwincx. Nous ajouterons seulement aux détails contenus dans la question, que ce graveur a laissé seize petites pièces gravées à l'eau-forte et qu'il travaillait en Hollande vers 1650, époque à laquelle nous trouvons aussi dans ce pays un bon peintre du nom de Jean Van den Hecke, natif de Quaremont. Le bailli de ce dernier village, qui vivait vers 1770, s'appelait également Nauwincx. Cela pourrait faire supposer que le graveur Nauwincx était originaire de Quaremont.

X.

Questions nouvelles.

N° 55. — Balduinus Hulleus, *ou* Baudouin Van Hulle.

Aucun biographe, que nous sachions, n'a fait mention de ce savant Gantois, qui florissait à Paris au commencement du XVI^e^ siècle.

Eloi Houckaert, autre érudit gantois, contemporain et ami du premier, est peut-être le seul auteur qui nous en ait conservé la mémoire, dans son opuscule intitulé : Gri-

SELLIS, *tribus actibus scænicis, per Eligium Eucharium ludimagistrum gandensem, decorata* (*Impress. Antverpiæ per Michaëlem Hillenium, M D XIX;* in-8°).

Voici ce que nous avons pu y recueillir sur ce *Baudouin Van Hulle :*

Il fit une partie de ses études à l'université de Paris, où il fut promu au grade de maître ès arts, ou en philosophie.

Dans les premières années du XVI^e^ siècle, il dirigea l'école latine de Ghistelles, près de Bruges. Il y composa, pour ses élèves, le drame ou la comédie, comme on disait alors, de *Grisellis,* qui y fut représentée dans une solennité classique.

Quelque temps après, *Eloi Houckaert,* régent du collége latin du Mont-au-Sable, ou Sablon (*in monte arenoso*), à Gand, reprit cette pièce, l'amplifia et la fit jouer par ses élèves (dont il nous a conservé les noms) devant l'élite de la bourgeoisie gantoise, le 6 septembre 1518.

Ce drame fut publié l'année suivante. L'épître placée en tête de l'opuscule et qui est à l'adresse de Van Hulle, porte la date du jour de la représentation (*viij° id. septembris, M. D. duodevigesimo*). Il y est qualifié de : *Egregius artium liberalium professor.* Ainsi, en septembre 1518, Hulleus occupait à Paris, la chaire des arts et de la philosophie.

A la fin de sa pièce, et dans une longue et louangeuse épître datée de Gand du 21 octobre de la même année, l'auteur ne s'adresse plus au professeur, mais au Recteur de l'université de Paris : *Domino Rectori parisiensi, Magistro Balduino Hulleo, gayopolitano, salutem.*

L'on sait que la charge de recteur de cette célèbre université était d'autant plus éminente qu'elle était courte; car sa durée n'était guère que de trois mois. Ce fut donc pendant le dernier trimestre de l'an 1518, que *Hulleus* reçut, par voie d'élection, cette haute dignité, qui était entourée d'une magnificence presque royale.

« Pendant le court exercice de cette charge, dit Pasquier, le recteur reçoit des marques éclatantes de grandeur.... Il fait son entrée et issue par deux processions solennelles. Celle-là pour prier Dieu qu'il luy plaise de conduire son rectorat à bonne fin; celle-cy pour le remercier de l'avoir conduite. En l'une et l'autre il est assisté des quatre procureurs des Nations (1), ses suffragans et des quatre facultez de Théologie, Decret, Médecine et des Arts, eux tous revestus de leurs chappes et habillemens de parade, et, avec cette compagnie les ordres de religion qui son de son vasselage.... Il marche par la ville, en public, revestu de sa chappe d'escarlate, et à devant luy ses bedaux portant leurs masses d'argent, et, derrière, suivy de plusieurs maitres ès arts, qui vont par ordre, deux à deux, pour l'honnorer et pour estre honnorez (2).... »

Une distinction si brillante, arrivée peut-être pour la première fois à un Gantois, dut naturellement causer une grande joie parmi ses parents et amis de la capitale de la Flandre; aussi maître *Houckaert* ne se fait-il pas faute de lui prodiguer de pompeuses félicitations, à ce sujet, dans l'épître qui termine sa *Grisellis*.... « Ornatissime nepos... *Jam enim blandientis fortunæ osculis attactus, experiri* (*ut opinor*) *cœpisti quanta sit humanis in rebus inconstantia; cum enim futuræ semper excellentiæ et probitatis vir extiteris, rectoriam istam dignitatem adeptus... patriæ nomen, parentibus gloriam attulisti immortalem....* » Certes, l'auteur fit bien de s'écrier : quelle inconstance dans les choses humaines! Car, en effet, cette gloire immortelle dont il félicite cordialement son ami, fut de si courte durée que sans l'existence de son opuscule, maintenant devenu très-rare, le nom

(1) C'étaient quatre grandes écoles portant les noms de France, Picardie, Normandie et Angleterre.

(2) Pasquier, *Recherches de la France*, p. 802. — Cet auteur traite longuement de l'université de Paris et des pouvoirs de son recteur.

du savant *Van Hulle* eut à jamais été englouti dans le goufre de l'oubli.

Houckaert, pour dire *Gand* et *Gantois,* s'est servi quelquefois des expressions de *Gayopolis, Gayopolitanus.* Il ne nous a pas été donné de rencontrer ces mots ailleurs.

Voici à cet effet un passage de son épître : « *At ego, hac in re, Gaiopolin, patriam meam admiror plus satis, quæ cum famigeratissima sit urbium octavi climatis, imma forti terræ totius habitabilis porcio amœnissima, cum ob aquarum limpidissima fluenta, tum ob aëris et loci temperiem maximam.* » C'est bien ici la ville de Gand qu'il veut désigner.

Nous avons cité plus haut la suscription épistolaire où Hulleus est appelé *Gayopolitanus.* Dans un autre endroit, il est dit : *Ganda à quâ oriundus es.* Donc la synonimie est évidente.

Houckaert fait encore comprendre que Hulleus est auteur de plusieurs autres excellentes comédies et de différentes pièces de poésie;« *tu quidem, mi Balduine, si quam aggressi sumus pugnam, arma imprimis ministrasti, quòd Montem arenosum tui et ornandi et excellendi cupidissimam comœdiis tuis auriis vigilum semper floridumque conservaveris....* »

De ces quelques passages pris dans un auteur contemporain, nous osons conclure que Baudouin Van Hulle fut un docte et éminent personnage, et, partant digne de tenir une place dans la galerie des enfants de la Flandre qui, par leurs talents et leurs mérites, ont fait la gloire de leur patrie, à une époque surtout où le nombre en était fort restreint.

Afin donc de pouvoir lui élever un tout modeste monument littéraire, on demande s'il est possible d'ajouter quelque chose de plus à notre courte mention biographique? — qu'on se ressouvienne que le nom de Van Hulle n'est pas éteint dans la ville de Gand.

En second lieu, le mot *Gayopolis* a-t-il encore été em-

ployé pour désigner cette dernière ville? — Sa décomposition nous donne : *ville de Gayus.* Or, un évêque de Jérusalem, en l'an 155, et un souverain pontife, en 283, portèrent ce nom. Connaît-on un autre personnage ainsi nommé, qui fut en rapport avec la cité gantoise? (1).

A. Pr.

N° 56. — *Confréries de S^t^-Georges.*

L'on a beaucoup écrit sur les anciennes confréries ou *guldes* des arbalétriers, dites de S^t^-Georges, tant au point de vue de leurs exercices, de leurs jeux, de leurs solennels concours, que sous le rapport de leurs exploits militaires. Mais les auteurs ne sont pas fixés encore sur la vraie origine de ces institutions, qui semblent remonter aux premiers temps de notre émancipation communale.

Comme ce point nébuleux appartient à une des plus intéressantes phases de la vie publique de nos ancêtres, et qu'il importe de voir éclairci tout ce qui se présente encore de vague dans leur histoire, on demande : Peut-on produire des données plus certaines sur la naissance et le caractère primordial de cette milice citoyenne, ne fut-ce que par un document exhumé des anciennes archives de l'une au l'autre de nos villes? *Quia ab uno disce omnia.*

D. P.

N° 57. — *Morghen wecker der vrye Nederlantsche provintien.*

Sous ce titre parut, en 1610, une sorte de pamphlet politico-religieux, en flamand, à Dantzick (Danswick), chez *Crijn Vermeulen de Jonge, op de leege zijde van Schotlandt;* il est signé à la préface des initiales : G. W. B. F.

(1) D'anciennes chroniques de la Flandre prétendent que Gand fut fondé par Gayus. V. J. J. De Smet, *Corpus Chronicorum,* etc.

Note de la Rédact.

V. D. Connaît-on le nom de l'auteur de cet écrit et sait-on si le *Morghen wecker* eut d'autres éditions? Celle que nous avons sous les yeux est in-4°, et contient 96 pages; elle est dédiée aux États-Généraux des Pays-Bas. Le livre est rédigé sous forme de dialogue entre un libre néerlandais et un néerlandais espagnolisé. S.

N° 58. — *Carte de Vérone du X^e^ siècle.*

En parlant de la bibliothèque du chapitre métropolitain de Vérone, le savant Jésuite Zacharia dit dans son voyage littéraire en Italie : *Exstat ibi* (in capituli veronensis bibliotheca) *etiam antiqua Veronae urbis topographica charta, qualem Ratherius Veronensis episcopus in Lobiense monasterium suum adtulerat* (1), *ex autographo diligenter descripta et magnis sumptibus curata à Maffeio, qui eam cum pluribus graecis MSS. codicibus capitulari bibliothecae donavit. Egregium sane monumentum, ex quo ad investigandas praeclarissimae urbis antiquitates lux multa adfulgeat* (Franc. Ant. Zachariae Soc. Jesu *excursus litterarii per Italiam ab ann.* 1742 *ad ann.* 1752. Venet., 1754; in-4°, p. 559).

Le plan topographique d'une ville, et d'une ville telle que Vérone, dressé dans la première moitié du X^e^ siècle, voilà certes un monument unique dans son genre! Ce monument était conservé dans les archives ou à la bibliothèque de l'abbaye de Lobes, et cependant à notre connaissance, aucun savant autre que Zacharia, n'en a jamais revelé l'existence. Maffeï lui-même n'en parle pas dans son excellente

(1) Rather, moine de l'abbaye de Lobes, fut élevé au siége épiscopal de Vérone en 931, et en 953 à celui de Liége. Trois ans après, chassé de son évêché, il retourna en Italie et réoccupa le siége de Vérone; il n'y resta pas longtemps et revint à Lobes, où au témoignage de Foleuin, il apporta d'Italie de grandes richesses, parmi lesquelles devaient se trouver de précieux manuscrits et le plan de Vérone.

histoire de Vérone (*Verona illustrata*), preuve qu'il ne le connaissait pas encore lorsqu'il publia ce livre en 1732.

On sait qu'en 1795, l'armée française de Sambre et Meuse réduisit en cendres l'abbaye de Lobes, qui était un des monastères les plus splendides de la Belgique. Tout périt dans ce désastre; il paraîtrait néanmoins étrange que les religieux avertis de l'approche d'un ennemi que le fanatisme révolutionnaire poussait à la barbarie et à la dévastation, n'eussent pas cherché à sauver les objets les plus précieux de leur trésor et de leur bibliothèque, parmi lesquels comptait certainement le plan de Vérone. On demande s'il existe quelques renseignements à ce sujet et notamment sur le sort du plan en question?

A. G. B. Sch.

N° 59.

Où trouver certain « décret du conseil royal du Gouvernement en date du 2 octobre 1700,... relatif au placard de l'an 1608, touchant la régie et gouvernement des écoles triviales de la ville de Gand? »

D.

N° 60.

Où trouver un décret du 26 septembre 1695, dont il est dit dans une « lettre écrite de par le Roy au Père provincial de l'ordre de saint Augnstin, le 12 octobre suivant : *considérant que notre décret est émané pour faire cesser tous scandales, désordres et discussions.... qui passent à la connaissance des séculiers?* »

D.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Travaux de la Commission royale d'histoire. — Il y a bien longtemps que nous n'avons parlé de la Commission royale d'histoire. Il est vrai aussi de dire que, malgré toute l'activité de ses membres, ce collége historique n'a plus, depuis plusieurs années, fait paraître aucun volume autre que ceux de ses Bulletins, du reste si pleins de recherches curieuses et de communications importantes de toute espèce. Ces Bulletins en sont aujourd'hui au 21e volume. Il ne sera pas inutile de dire ici que, dans l'intervalle, le laborieux chef du bureau paléographique, Mr E. Gachet, a mis au jour la table générale des seize premiers volumes de cette collection (1). Sans être exempt de petites inexactitudes inhérentes à ce genre d'ouvrage, ce travail rédigé avec soin et avec intelligence de la matière, rendra de grands services à ceux qui seront appelés à consulter ces volumes. Aujourd'hui on lit rarement un livre, on se contente de le parcourir, de le feuilleter; une table pareille devient donc indispensable pour toute collection un peu volumineuse, et, pour le noter en passant, nous dirons que l'Académie royale de Belgique se propose aussi de faire rédiger la table générale des 25 volumes de ses Bulletins, où sont enfouies momentanément et oubliées tant de bonnes et intéressantes choses (2). M. Gachet a fait précéder son travail d'une notice succincte de l'origine de la Commission d'histoire et d'un aperçu de ses diverses publications. Ce volume devient le *vade-mecum* obligé de tous ceux qui veulent connaître les recherches historiques entreprises dans notre pays depuis vingt ans.

C'est en avril 1850 que M. le baron de Reiffenberg vint à mourir, au milieu d'une carrière où il avait donné tant de gages d'activité et de connaissances scientifiques. Il avait été chargé depuis de longues années, au sein de la Commission royale d'histoire, de mettre au jour la collection des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Il en avait successivement publié les volumes I, IV, V, VII et VIII. C'est à son digne successeur, Mr A. Borgnet, professeur à l'université de Liége, connu

(1) Bruxelles, Hayez, 1850; in-8o.

(2) Celle des vingt-sept volumes publiés du *Messager des Sciences* a paru, il y a quelques mois, par les soins de M. Hebbelynck, notre éditeur.

Note de la Rédact.

par ses excellents travaux sur notre histoire nationale, qu'échut la tâche difficile de continuer la collection de ces *Monuments*. Il vient de s'acquitter de cette tâche avec bonheur, en éditant le VIe volume du vaste corps historique entrepris par M. de Reiffenberg. Ce VIe volume renferme la fin du poëme de *Godefroi de Bouillon*, fin qui ne comprend pas moins de 14,789 vers; elle forme le quatrième et dernier volume de la deuxième division, intitulée : *Légendes historico-poétiques*. C'est un volume in-4° de 556 pages (Bruxelles, Hayez, 1854), précédé d'une introduction de XCVII pages, où M. Borgnet discute longuement la question des auteurs auxquels il faut attribuer ce poëme, de l'époque où il fut composé, du pays qui lui a donné naissance; toutefois le savant éditeur ne se prononce pas définitivement sur ces points d'histoire littéraire. Nous approuvons sa réserve; elle prouve qu'il n'a pas examiné les pièces du procès avec des idées préconçues ou des prétentions hasardées. Cette dissertation, mêlée d'aperçus linguistiques, annonce un savoir solide, joint à un esprit de critique éclairé et judicieux. L'analyse du poëme suit; c'est un travail rempli de détails historiques et géographiques, qui permettent de comprendre les phrases les plus obscures de cette vaste épopée romantico-historique. Du reste, pour le plan de l'œuvre, M. Borgnet a sagement suivi les errements de son prédécesseur, à la science duquel il se plait à rendre souvent hommage. Le volume est terminé par une vaste table de noms-propres de pays, de lieux, de peuples et de personnes, où des explications concises et substantielles servent à caractériser l'intérêt qui s'attache à chacun de ces noms. Plus sobre de notes et de digressions que M. de Reiffenberg, M. Borgnet a, dans le corps de l'ouvrage, surtout visé à la correction et à l'exactitude du texte original de *Godefroi de Bouillon*. Sous ce rapport il a convenablement atteint son but. Cet immense poëme de 35,180 vers est donc aujourd'hui entièrement publié, grâce à l'activité et aux soins habiles de M. Borgnet, qui a complété ainsi un des plus beaux monuments élevés à la littérature du moyen-âge.

J. D. S. G.

Les Églises de Gand, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. — Cette monographie qui donnera l'histoire de toutes les églises de la ville, est actuellement sous presse dans les ateliers de Mr Léonard Hebbelynck. Le sujet de ce livre est certainement de nature à inspirer le plus vif intérêt; les divers aperçus que nous en avons publiés dans notre recueil, le constatent. L'auteur met en ce moment la dernière main à l'histoire de la cathédrale de St-Bavon, qui figurera en tête du volume. Viendront ensuite les églises paroissiales de St-Jacques, de St-Nicolas, de St-Sauveur, de St-Michel, de St-Pierre, de St-Martin, de St-Étienne et de Ste-Anne; les églises conventuelles des deux Béguinages, des Dominicains, des Carmes et d'autres établissements religieux

remarquables par leur antiquité ou par les œuvres artistiques qui y sont conservées. L'ouvrage complet formera un magnifique volume grand in-8°, orné de nombreuses gravures. Comme ce travail est d'un haut intérêt pour l'histoire monumentale et artistique de notre vieille cité, nous prenons l'engagement envers nos lecteurs, d'en rendre compte aussitôt qu'il aura vu le jour.

Plan topographique de Gand par Antoine Sanderus, attribué a Henri Hondius. — Dans une note insérée au *Messager*, 1853, pp. 498-499, Mr Is. H. a publié quelques renseignements curieux sur le grand plan topographique de la ville de Gand, dont le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale de Paris possède, paraît-il, le seul exemplaire connu. Grâce à quelques documents que nous devons à l'obligeance de M. Goetghebuer, nous pouvons donner des renseignements précis sur l'auteur de cette pièce remarquable.

Il est certain que le plan dont il s'agit n'est pas l'œuvre d'Henri Hondius, quoique son nom se trouve au bas d'une dédicace au Magistrat de Gand, mais que l'honneur en revient à Antoine Sanderus; cela résulte à la dernière évidence de la souscription suivante, qu'on lit sur une des feuilles explicatives, et d'une lettre que nous publions plus loin, adressée en 1636 par le savant chanoine d'Ypres au Magistrat de Gand. Cette souscription est conçue en ces termes : *Compendiaria Gandavi descriptio, auctore Antonio Sandero, gandavensi, Iprensis ecclesiae canonico, ad nobilissimum virum Dom. Guil. Blaserium, equitem, dominum de Hellibus, Castere, etc., Patritium consularem gandavensem.*

On s'explique assez difficilement la présence sur le même plan de deux dédicaces différentes; cela prouverait-il que les frais de publication ont été faits conjointement par Hondius et par Sanderus, et que l'un paraît sur la carte comme auteur et l'autre comme éditeur? Cette explication nous paraît assez admissible, mais nous n'oserions pas en garantir l'exactitude. M. Goetghebuer, qui a étudié ce plan, et qui en a pris même une copie exacte lors d'un voyage qu'il fit à Paris en 1838, pense que la dédicace de Hondius, que l'on trouve également sur une carte gravée sur une plus petite échelle, et reconnaissable par une large bordure contenant la vue de treize maisons de campagne des environs de Gand, aura été reproduite sur le plan de Sanderus pour remplir le vide laissé dans un des grands cartouches; mais que Hondius n'a pris aucune part à la mise au jour de cette carte.

Quoi qu'il en soit, ce qui prouve que l'honneur de la publication de ce plan remarquable revient à Sanderus, ce sont les termes de la lettre suivante de 1636, par laquelle l'auteur de la *Flandria illustrata* sollicite du Magistrat de Gand un subside de 250 florins, pour l'aider à donner suite à son projet de publier une grande carte de sa ville natale, d'après le modèle de celles de Douai, Liége, Anvers, Rome et Paris :

« Vertoocht reverentelyk Anthonius Sanderius, canoninck van de cathedrale » van Ypren, hoe dat hy heeft in handen een ampel descriptie van geheel » Vlaenderen, by welcke zullen gevoucht worden een groot ghetal van copere » platen, de welcke zullen naer het leven vertooghen yeder stadt, enz. Nu » dat de stadt van Ghendt, de welcke de principaelste ende wel de grootste » is, maer om haer onghevoechghelickheyt lanck ende drycantich... Zoo ist » dat den voornoemden canoninck A. Sanderus voorgenomen heeft dese stadt » te laeten stellen in plaet van de groote van vier ofte ses folia reael, ende zoo » doen maeken een schoon ende loffelyck werck.... alles in het groot, ghe- » licker wys de caerte van de stadt Douay, Luyck, Antwerpen, Roomen ende » Parys, midts dat de Edele heeren zouden ghelieven hier toe wat te contri- » bueeren alszoo de stadt allecnelyck in vier folio gestelt zoude worden, » 250 guldens, ende in ses naer advenant. » (*Diversche requesten*, 1636, *aen de H. H. Schepenen der stede van Ghendt*, aux Archives de la ville de Gand).

P. C. V. D. M.

Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux Archives de la ville d'Ypres. — Le dépôt des Archives communales d'Ypres est, sans contredit, un des plus riches du pays, surtout en documents relatifs au XVI^e^ siècle. Confié aux soins intelligents de M. Diegerick, il a déjà rendu de nombreux services aux études historiques; et, en effet, il n'y a presque aucune publication, d'une certaine importance, faite en Belgique depuis quelques années, à laquelle M. Diegerick n'ait fourni un ample contingent de pièces inédites; nous nous bornerons à citer : la *Collection de documents sur les Assemblées nationales de Belgique*, les *Correspondances de Guillaume-le-Taciturne* et *de Philippe II*, éditées par M. Gachard, celle de Charles-Quint que le même savant fera paraître prochainement, etc.

Aux titres que M. Diegerick a déjà acquis à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent, chez nous, d'études historiques, il vient d'en ajouter un nouveau en publiant l'*Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents* appartenant au dépôt confié à sa garde.

Jusqu'ici il n'a paru de cet intéressant ouvrage que le premier volume, contenant, pour les années 1101-1325, l'analyse de 372 pièces, conservées tant en original que transcrites dans différents cartulaires. Toutes les analyses nous ont paru faites avec beaucoup de soin et les documents décrits avec une minutieuse exactitude. C'est là un mérite qu'on ne rencontre malheureusement pas dans tous les travaux de ce genre. Si M. Diegerick se décide — et nous l'espérons — à ajouter à son Inventaire de bonnes tables, nous osons lui prédire que son livre se trouvera bientôt entre les mains de toutes les personnes qui s'occupent de notre histoire nationale.

P. C. V. D. M.

Découverte d'un tableau d'Otto Venius. — Le *Courrier de la Gironde* rapportait dernièrement qu'on venait de découvrir à Cleyrac un tableau d'Otto Venius, le maître de Rubens, provenant d'une succession où il avait été adjugé au prix modique de 50 francs. Il représente Abigaïl venant à la rencontre de David. Ce tableau, qui a cinq pieds de haut sur trois de large, a été acquis à un prix très-élevé par un amateur de Paris.

On se demande comment il se fait que l'œuvre d'un peintre flamand ait été trouvée si loin de son berceau, et par suite de quelles circonstances il soit allé s'égarer dans une vente de village. *Habent sua fata.... tabellae.*

P. C. V. D. M.

Vente de la Bibliothèque de M. De Mulder. — La vente de la bibliothèque de feu M. De Mulder, notaire à Audenarde et membre de la Société des Bibliophiles flamands, a eu lieu à Gand, le 13 mars 1854.

Cette collection, qui jouissait d'une certaine réputation, se distinguait surtout par un beau choix d'ouvrages sur l'histoire nationale, et par plusieurs de ces grands recueils historiques, dont les exemplaires deviennent de jour en jour plus difficiles à trouver, tels que celui des *Historiens des Gaules*, par Dom Bouquet, et les *Ordonnances des rois de France*, continués l'un et l'autre par les soins de l'Institut; le *Thesaurus anecdotorum* de Martène et Durand, le *Spicilegium* de D'Achery, avec les *Vetera analecta* de Mabillon, les *Historiae Francorum Scriptores* d'André Duchesne, les *Capitulaires des rois de France*, de Baluze, la *Table chronologique des diplômes, chartes*, etc., de De Brequigny, etc., etc. Nous sommes heureux de pouvoir noter ici que quelques-unes de ces grandes collections sont restées à Gand. Les bons ouvrages ont été, en général, adjugés à des prix assez élevés; nous citerons entre autres la collection éditée par les Bibliophiles flamands, exemplaire de sociétaire, qui a été payée 240 fr., non compris les frais de vente.

La bibliothèque de M. De Mulder, composée de 1554 numéros, renfermait peu de ces *raretés* que les amateurs se disputent d'ordinaire avec tant d'acharnement, et qu'ils ne parviennent souvent à acquérir qu'au poids de l'or; nous avons toutefois remarqué un volume rarissime, intitulé : *Facecie morales Laurentii Vallensis alias Esopus greecus per dictum Laurentium translatus*, qu'un libraire hollandais, M. Schinekel, a eu le bonheur de se faire adjuger pour la somme relativement peu élevée, de 150 fr., tandis qu'il eut probablement atteint un prix fabuleux, si le catalogue l'avait signalé à l'attention des amateurs, comme une des premières productions des presses de Harlem. Cette précieuse plaquette, composée seulement de 24 feuillets ou 48 pages, dont M. De Mulder ignorait peut-être lui-même l'importance, a été longuement décrite par M. Koning, qui en a même donné un fac-similé à la p. 164

de son ouvrage bien connu sur la découverte de l'Imprimerie. Ce bibliographe suppose que cette édition a été imprimée, de 1440-1450, par un des descendants de Laurent Coster; ce qui est certain, c'est qu'elle porte tous les caractères d'une haute antiquité, et qu'elle doit avoir été exécutée à une époque où l'art d'imprimer était encore dans l'enfance. — Il en existe, croyons-nous, un second exemplaire, dans la collection de M. Enschedé, à Harlem, provenant de la bibliothèque de M. Tolling, vendue à Amsterdam en 1768.

Il est à regretter que ce précieux monument de la typographie costérienne, dont la place était marquée à la bibliothèque royale, ait passé à l'étranger. Ce regret était hautement exprimé par tous ceux qui assistaient à la dispersion de la bibliothèque de M. De Mulder.

P. C. V. D. M.

Anciennes Archives employées a faire des gargousses. — Le *Moniteur français* révélait, il y a quelque temps, un fait qui fait naître de pénibles réflexions : on employait jusqu'ici à la confection des gargousses de l'artillerie, des parchemins provenant pour la plupart d'anciennes archives dispersées à diverses époques. A la demande du ministre de l'intérieur, le ministre de la guerre a fait examiner ces matériaux par un inspecteur spécial des archives. Sur 4000 gargousses qui ont été décousues, on a reconnu 3000 pièces importantes pour l'histoire, entre autres, 1200 pages des anciens comptes manuscrits définissant l'emploi des budgets des rois de France, de Charles VI à François I; 1200 pièces de l'ancienne chambre des comptes du Dauphiné; 700 chartes de l'église de Meaux; 500 *pièces des Archives de l'Artois et de la Flandre;* budgets des villes aux XIVe et XVe siècles; *comptes de l'artillerie du duc Charles-le-Téméraire au siége de Liége;* enfin, un certain nombre de chartes originales, revêtues des signatures autographes de Henri III, Henri IV, Louis XIV, de Colbert, etc.

Qui sait depuis combien de temps durait déjà ce déplorable vandalisme, lorsque M. de Persigny a pris des mesures pour y mettre un terme, et quel est le nombre de documents précieux dont la science doit à jamais déplorer la perte!

P. C. V. D. M.

Nécrologie : Le professeur Le François. — A peine la faculté de médecine de l'université de Gand venait-elle de perdre M. Teirlynck, que le 17 avril 1854 M. le professeur Le François succombait à une longue maladie, aggravée par les fatigues du professorat, auxquelles il avait jusque dans les dernières semaines refusé de se soustraire.

Mathématicien distingué, professeur actif et dévoué à ses élèves autant

qu'il est possible de l'être, homme de cœur qui pensait que l'enseignement du professeur doit aller autant au cœur qu'à l'intelligence, et qui avait d'ailleurs le mérite, trop rare, d'exiger moins de la mémoire de l'élève que de son raisonnement, M. Le François a rendu, dans une carrière toute entière consacrée au professorat, les services les plus inappréciables à tous ceux qui ont suivi ses leçons, et l'attachement que ceux-ci avaient conservé à leur ancien professeur, la reconnaissance qu'ils ne manquaient jamais de lui témoigner, lorsqu'il les retrouvait dans les divers rangs de la société auxquels conduisent les études dans lesquelles il les avait guidés, toutes ces preuves de l'impression ineffaçable de son enseignement, semblaient être pour le professeur Le François, aussi exempt d'ambition que de vanité, la plus précieuse récompense de ses fatigues et de son dévouement.

A la manière seule dont il savait montrer aux étudiants la nécessité du travail, on comprenait que Le François en avait lui-même senti le prix plus qu'aucun autre. Lorsque nous entendîmes sur sa tombe, son collègue M. Manderlier nous retracer les principaux événements de sa vie, et nous montrer ainsi quels obstacles l'activité de sa jeunesse avait rencontrés et surmontés, ces détails, quoique nouveaux pour nous, ne nous apprirent rien que nous n'eussions déjà soupçonné en suivant ses leçons. Il faut s'être acquis sa position par son travail, pour savoir montrer aussi bien que le faisait Le François, ce que tous peuvent attendre de leur activité et de leur zèle.

Nous empruntons au discours de M. Manderlier, les détails biographiques qui suivent :

« Né à Arras en 1805, Le François commença ses études au collége de cette ville et les continua au collége de St-Amand, département du Nord, où son père, médecin distingué de la faculté de Paris, alla s'établir. Ayant terminé ses études à 18 ans, il entra dans le service des douanes, dans l'unique but de se créer une position, car déjà se manifestait en lui un goût prononcé pour les mathématiques. Afin de satisfaire le désir qui le poussait vers les sciences exactes, il ne recula devant aucun sacrifice; il fit, pendant deux ans, et deux fois chaque semaine un voyage de cinq lieues pour aller puiser, chez un ami de son père, les premières notions mathématiques; car on n'ignore pas qu'à cette époque l'étude des sciences était assez négligée dans les collèges communaux de France.

» Plus tard, en 1823, il se fit recevoir bachelier ès lettres à Douai, et fut successivement nommé maître d'études au collége de Valenciennes et au collége royal de Lille. En 1825, il vint à Bruges où il fut attaché, comme professeur à l'établissement privé, créé par M. Pelletier, élève de l'École polytechnique et professeur distingué de l'Athénée, dont l'assistance amicale

contribua à développer en Le François les connaissances mathématiques qu'il avait déjà acquises. La mort de M. Pelletier, survenue quelque temps après, semblait devoir ruiner l'établissement qui lui devait l'existence, mais Le François soutenu par l'affection de ses élèves, par l'estime et la confiance des familles, devint à son tour le chef de cette institution qui prit, sous son habile direction, un essor remarquable.

» Malgré les nombreuses occupations que lui donnait la direction de son établissement, Le François trouva le loisir de se livrer à ses études favorites. En 1830, il se fit recevoir docteur en sciences physiques et mathématiques, après un examen qu'il passa, comme ses examens antérieurs, avec le plus grand éclat. C'est aussi vers cette époque qu'il fit ses premières publications scientifiques qui parurent dans la *Correspondance mathématique et physique*, de notre savant compatriote M. Quetelet. Mais le mathématicien ne tua point chez lui l'humaniste, et il demeura grand admirateur et lecteur assidu des auteurs classiques qu'il n'a jamais cessé d'aimer.

» En 1832, il quitta Bruges pour venir occuper à Gand la chaire de langue française et suppléer le professeur de mathématiques élémentaires; en même temps l'administration de l'université le fit nommer membre du jury d'examen pour les lettres, et il prit une part active dans l'enseignement des facultés libres. En 1833, il fut nommé professeur de mécanique à l'école industrielle, et sur sa réputation qu'il justifiait de plus en plus, le gouvernement l'appela en 1835 à faire partie de la commission chargée d'admettre ou de rejeter les objets destinés à l'exposition industrielle de Bruxelles.

» Nommé en 1836 professeur de mathématiques transcendantes à l'athénée de Gand, il sut se faire aimer et respecter de tous ses disciples. Il avait l'art de les faire travailler sans leur imposer de punition et de leur donner le sentiment du devoir en les traitant comme des hommes. En 1837, il devint répétiteur des cours d'analyse à l'école du génie civil; il demanda et obtint la naturalisation ordinaire en 1839, et enfin, en 1852, il fut appelé à la chaire de méthodologie mathématique à l'école normale annexée à l'université de Gand.

» La science, comme je l'ai dit, perd en lui l'un de ses plus fervens apôtres; outre sa thèse remarquable et les articles de la *Correspondance* dont nous avons parlé, il a encore publié un traité de mécanique industrielle, un traité de la machine à vapeur, un cours d'astronomie à l'usage des élèves de l'école du génie civil, un traité de mécanique faisant partie de l'encyclopédie populaire, et enfin, différents travaux insérés dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles. De plus, son cours de méthodologie était prêt à être autographié. »

A. D. B.

MAISONS DE CAMPAGNE AUX ENVIRONS DE GAND

(XVII^e SIÈCLE).

Le Château de Ter Lack.

Henri D'Hondt, le célèbre graveur, qui vivait au commencement du XVII^e siècle, nous laissa un grand plan topographique de la ville de Gand, dont un seul exemplaire est connu (1), déposé au cabinet des estampes et cartes de la Bibliothèque royale de France (2). La publication de ce plan fut due aux soins de A. Sanderus, qui obtint à cette fin un subside des magistrats de Gand, auxquels il s'était adressé en 1636 (3). Sept feuilles de texte en langue latine contenant la description de la ville, dédiée à Guillaume de Blasere, accompagnent le plan.

Le même graveur publia encore un autre plan de la ville de Gand, réduit à une moindre échelle, et qui est reproduit dans la partie supérieure du grand plan topographique dont nous venons de parler, sauf la bordure où sont représentées les maisons de campagne. Ce petit plan parut à part et fut dédié au magistrat de Gand : *Praenobili, magnifico amplissimoque magistratui inclytae civitatis Ganda-*

(1) M^r P. Goetghebuer, à qui je dois ces détails, possède une copie de ce plan, qu'il prit lui-même lors de son séjour à Paris, en 1838.

(2) La description du grand plan se trouve au *Messager des Sciences et des Arts*, année 1835, p. 498.

(3) Voyez la requête de Sanderus aux échevins de Gand, dans la notice de M^r P. Van der Meersch, p. 544.

vensis hanc territorii ejusdem accuratam tabulam dedicat, dicatque Henricus Hondius. — Cette carte est surtout importante pour la connaissance du territoire de la banlieue de Gand, d'autant plus que les maisons de campagne qui existaient alors aux environs de la ville y sont représentées et en forment le cadre. Elles sont au nombre de treize, à savoir :

I. La maison de plaisance de M. Van Overwale (*Domus domini de Overwale*), dont la construction paraît dater de la même époque que la gravure, du commencement du XVII^e^ siècle, est située hors de la porte de Courtrai, au hameau dit : *S. Pieters-Ayghem* ou *Adeghem*. Deux tourelles s'élancent aux angles antérieurs du corps-de-logis, entouré de larges étangs. Elle est actuellement occupée par M^r^ Ph. De Potter.

II. Le pavillon de l'évêque de Gand, Antoine Triest (mort en 1657), situé près des remparts et de l'église d'Ackerghem, dut aux vues magnifiques dont on y jouit, et qui s'étendent des prairies de la Biloke jusqu'à Tronchiennes, son nom de *Belvédère*. Cet endroit naguères encore agreste, fut changé en un lieu de délices par l'évêque susdit; la maison était ornée de tableaux des plus grands maîtres et le jardin de plantes les plus recherchées. L'évêque d'Ypres, Georges Chamberlin, composa l'inscription suivante, que le propriétaire fit placer à l'entrée de sa villa.

Audi hospes :
Nuper jacebam nominis squallor mei
Muscosa, sordens, spuma agrestis germinis
Et carpionum statio; nunc delitium heri,
Nunc vaticanae amœnitatis aemula,
Et Triestiorum sum suburbanum et vocor *Belvedere*.

III. La maison de campagne du baron de Pamele était un bâtiment moderne, de forme carrée, entouré de jardins.

IV. Le château de Ter Lack, dont nous parlerons plus au long dans la suite, y porte l'inscription : *Domus domini d'Uplinter*, et est situé au hameau de Saint-Pierre-Alost.

V. La maison de campagne de M. Van der Cameren (*Domus domini Van Cameren*) était peu considérable et se trouvait à la proximité de la précédente.

VI. La villa du seigneur de Novaretz était située tout près de l'Escaut, et fut transformée vers la fin du siècle dernier en guinguette, dite *het Strop*.

VII. La seigneurie de Raveschoot, à Gand, formait un fief qui relevait de la cour féodale de Termonde; elle s'étendait du pont des Cinq Arcades jusqu'à la porte de S^t^-Liévin, au quartier nommé *het Zand*, et touchait vers l'ouest aux *Munkmeerschen*, où la cour de cette seigneurie (*het hof van Raveschot*) était située. La maison fut reconstruite par Liévin Triest, qui possédait cette seigneurie au XVI^e^ siècle, en 1563 d'après la date marquée à la façade et conservée sur l'estampe. Elle existe encore aujourd'hui à peu près dans le même état, et appartient à M. Beyaert. La généalogie de la famille Raveschot est rapportée par Hellin dans son *Histoire chronologique des évêques et du chapitre de l'église cathédrale de S. Bavon*.

VIII. La maison de campagne de M. Minnaert, bailli de la vicomté de Gand en l'an 1635 et suivants, se trouve près de l'Escaut à Gentbrugge, et non loin de l'église de cette paroisse; elle fut occupée en dernier lieu par Monseigneur l'évêque de Gand.

IX. Une autre maison de campagne de peu d'importance à Gentbrugge, était occupée par le chanoine Vilain, qui décéda en 1651.

X. Le château de Louis de Blasere, seigneur d'Idewalle, watergrave de Flandres, était situé à Afsné près de la Lys, et consistait en un grand corps-de-logis à hauts pignons, entouré de larges étangs. Sanderus l'a reproduit dans la *Flandria Illustrata*, t. I.

Le fils du seigneur d'Idewalle, Guillaume De Blasere, échevin de Gand, y cultivait en 1646 un nombre considé-

rable d'orangers, tant de ceux qu'il avait tirés de l'Italie, que de ceux qu'il avait gagnés de semence; une orangerie de 100 pieds de longueur les préservait pendant l'hiver de la rigueur du froid.

On fut étonné à Rome, d'apprendre que l'on avait trouvé l'art de cultiver ces beaux arbres dans un climat aussi éloigné du Midi. Le père Jean-Baptiste Ferrari, Jésuite, dans son *Hesperides, sive de malorum aureorum cultura et usu, libri quatuor* (Romae, 1646, in-fol.), paraît fort surpris qu'on fût parvenu dans la Belgique à cultiver des orangers et à leur faire porter des fruits (1).

XI. La maison de campagne du chanoine Jean-Charles Triest, neveu de l'évêque, est un bâtiment en carré long à une tourelle octogone, situé tout près du *Rietgracht*, à Ghentbrugge. La gravure porte pour inscription : *Domus domini canonici Triest, domini de Rattendale.* Le chanoine Triest était fils de Charles, conseiller au conseil de Flandres (mort en 1621) et d'Anne Van der Beken, dame de Rattendale. Cette villa appartient actuellement à M. le comte de Thiennes.

XII. Le château du baron de Jamoigne, à Ghentbrugghe, reconstruit il y a quelques années par Mr Octave Durot, est occupé actuellement par M. Lauwick-Hamelinck.

Au commencement du XVIIe siècle, ce château appartenait à Gilles Du Faing, baron de Jamoigne, souverain-bailli des Flandres, qui était un des hommes les plus riches et les plus distingués de son temps. Il était baron de Jamoigne, seigneur du Faing, Linay, Hasselt, Markeghem, Vrye, Hoyen, Pontrave, Rye, etc.; membre du conseil de guerre de S. M.; nommé gentilhomme de la bouche des sérénissimes archiducs, par lettres-patentes du 8 août 1617.

(1) V. p. 40 du *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique dans les Pays-Bas*, prononcé par Mr Ch. Van Hulthem, le 29 juin 1817. Gand.

Il fut envoyé à différentes époques en qualité d'ambassadeur en Allemagne, en Lorraine, à Juliers et en Italie. En l'an 1612, il eut l'honneur d'être envoyé de la part de S. M. Philippe III, vers le roi de Danemarck, à l'occasion de la mort de la reine. Il mourut à Gand le 11 déc. 1633, et fut enterré à la crypte de S^t^-Bavon, sous la chapelle dite de S^te^-Marguerite, qui est la deuxième au circuit du chœur du côté gauche; déjà en 1626, il avait fait dresser cet autel, qui est encore orné des armoiries de la famille Du Faing. Le dernier du nom était son petit-fils Alexandre Du Faing, décédé le 3 juillet 1709.

Et XIII. La maison du seigneur de Meerekerke, connue sous le nom de Vaernewyck : *Domus domini de Meerekerke, nominata Vaernewyck,* qui était située non loin de l'église de cette paroisse, qu'on nomme à tort *Mariakerke.*

La plupart de ces maisons de campagne sont des constructions qui ne remontent guère qu'à la fin du XV^e^ ou au commencement du XVI^e^ siècle; plusieurs même ne sont pas beaucoup antérieures à la publication du plan où elles sont représentées. Les seules qui puissent être classées parmi les châteaux féodaux du moyen-âge, sont : le château du seigneur d'Idewalle, à Afsnede, et celui de Ter Lack, dont nous donnons ici une notice historique :

Le Château de Ter Lack.

Hors de la porte dite *Heuverpoort* (1), s'étendent les plaines fertiles de S^t^-Pierre-Alost (2), dépendance de l'an-

(1) *Heuverpoort* et non *Heuvelpoort. Heuverpoort* signifie *Overpoort, Opperpoort,* que l'historien De Meyer traduit dans ses *Annales* par *porta superior.*

(2) Il n'est pas à supposer que ce hameau doit son nom d'*Alost,* à ce qu'il formait anciennement un fief, qui relevait de la châtellenie d'Alost, ce qui n'est nullement prouvé (V. Dieriex, *Mém.*, I, 305); car cette châtellenie ne s'étendait que jusqu'à Melle et Merelbeke; Ghenthrugge et Ledeberch n'en faisaient point partie. Ledeberch était une seigneurie appartenante à l'abbaye

cienne seigneurie de S^{t}-Pierre, et faisant actuellement encore partie, ainsi que S^{t}-Pierre-Ayghem, de la paroisse de S^{te}-Marie; elles sont baignées à l'est par l'Escaut, au sud par le *Rietgracht,* où elles touchent d'un côté au pont de Malte et de l'autre à la ferme d'Ottersam et la commune de Swynaerde.

Entre les prairies qui bordent l'Escaut et la route qui mène vers Ottersam, au milieu de cette riche campagne est situé le château de Ter Lack. Du côté de l'Escaut, les champs et les pâturages se déroulent verdoyants jusqu'à la colline de Ledeberch, qui offrent des points de vue les plus agréables; du côte de Gand, l'église de S^{t}-Pierre s'élève sur le mont Blandin, et dans le lointain les tours nombreuses et élégantes de cette grande cité se perdent dans les nues. Des vergers délicieux, des jardins potagers vous entourent à perte de vue, et tout se réunit ici pour former un paysage charmant, dont le château de Ter Lack, conservé en grande partie dans son état primitif, forme le point principal.

Ce château est précédé d'une avant-cour entourée d'eau et d'un mur d'enceinte, dont la porte aboutit à un pont en pierre. Les vastes et anciens bâtiments de cette ferme, surtout l'habitation, datent en partie du XIV^{e} siècle, et la porte d'entrée, restaurée vers le milieu du XVII^{e} siècle, est surmontée des armoiries des familles Tserwouters et Hembyze.

Le château est un bâtiment en carré long, flanqué de tours cylindriques aux deux angles antérieurs; au milieu se dressait le donjon ou la grosse tour carrée, dans laquelle était pratiquée la porte. Le sommet du donjon qui dépassait le toit et était couronné de créneaux a été démoli et abaissé jusqu'à la corniche, qui ceint les ailes du bâtiment.

de S^{t}-Pierre. D'ailleurs les noms d'*Aelst*, *Elst*, se rencontrent souvent comme noms de lieu et de commune et désignent un lieu couvert d'aunaies. A une lieue de S^{t}-Trond se trouve un village nommé *Aelst,* et les dépendances du nom de *Elst* sont nombreuses.

Un pont en pierres à quatre arches, anciennement terminé par un pont-levis, y donne entrée, et était protégé par deux tours rondes qui existent encore en partie. Les souterrains et caves qui existent dans toute l'étendue du bâtiment datent, ainsi que le pont, de l'époque primitive de la construction du château, et peuvent remonter jusqu'au XIII^e^ siècle. Les étages et la distribution intérieure ont été reconstruits et restaurés à plusieurs époques, de sorte qu'il serait difficile d'en constater la date. Le plan topographique de la ville de Gand que nous avons décrit plus haut, nous donne le dessin du château, tel qu'il existait au XVII^e^ siècle; nous joignons ici une planche qui reproduit cette gravure, ainsi que les armoiries qui se trouvent sur la porte d'entrée de l'avant-cour.

Le document le plus ancien que nous ayons de cette propriété, remonte à la fin du XIV^e^ siècle; c'est un acte de la cession de la cour de Ter Lack et d'une parcelle de terre près de la porte du côté d'Ottersam, par Catherine Willebaert, fille de Jacques, en faveur de l'abbaye de S^t^-Pierre. Apparemment que cette cession avait été provoquée par des contestations sur la nature de cette propriété, qui pouvait bien être allodiale. Quoiqu'il en soit, le monastère de S^t^-Pierre la céda de nouveau comme fief à Catherine Willebaert et à son époux Simon Van Caudenborch; car elle resta dans cette famille jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle. — Plusieurs membres de la famille Willebaert, alliée à celle de Grammes, figurent sur la liste des échevins de Gand. Henri Willebaert, qui portait d'argent à trois bandes de gueules, fut échevin en 1346; Daniel en 1366, et Jacques siégea sept fois sur le banc des échevins de 1351 jusqu'en 1372, l'année de sa mort. Celui-ci pourrait bien être le père de dame Catherine Willebaert, dont nous venons de parler, laquelle céda ce bien au monastère de S^t^-Pierre par acte du 2 septembre 1397. Ce document fut déjà publié

par M. Diericx, dans le *Gends Charterboekje*, p. 110, et nous le reproduisons ici, mais corrigé d'après le cartulaire déposé aux archives de la Flandre orientale :

« Wy Willem Hutenhove, baellin der kerken ende mijns heeren tsprofsts an sente Pieters in 't heerscip van sente Pieters-dorp, by Ghend, Willem Drieghe, wettelic manere, wettelike ghestelt in de stede van den ervachtegh meyere Symon Parijs, Jan Vermarien, Lievin de Sone, Gillis Van Crombrugghe, Francoys Moracl, Jan Van Munte, Willem de Roode, Clays de Muntere, Jacop Murzepein, Jan Van Duermen, Jacop Van Eerdbuer, Symoen Van Rattepade ende Diederic Steppe, scepenen der kerken ende mijns heeren tsprosts voorseit binnen den voerseiden scependomme ter selver tijt doe dese voerseide dinghen waren ghedaen, doen te wetene ende maken kenlic allen den ghenen die desen wetteliken tsaertre sullen sien ofte hoeren lesen, dat voor ons commen zijn in propren persoenen alze voor den heere ende voor de wet, vrauwe Kateline Willebaerds, Jacops Willebaerds dochter, ende mher Symoen Van der Cauderbourch, heere van Uplintere, ruddere, haer wettelike ghetraude man ende voogd, ende hebben wettelike doen ghebieden den gront van harer erven hier naer ghenoomt, gheleghen binnen den voorseiden scependomme, met drien wetteliken sondaegs keregheboden in de kerke t'Onser Vrouwen te sente Pieters, by Ghend : de welke kerkghebode vrauwe Katheline ende mher Symoen, haer wettelike man ende vooght voorseit, wettelike an hem ghedreghen hebben, ende die zuver, leden ende onghecalengiert van yemene, dat's te wetene : eene stede gheleghen te sente Pieters-Aelst, gheheeten *de stede Ter Lake,* met allen den hnusinghen, boemen endeghelaghen die der voerseide stede toebehoeren; metgaders eenen sticke lants gheleghen voor de poorte (1) t' Ottersam waert an; streckende met der eeire zyde an den ingane van den voorseiden hove, met der andre zyde an de srate gaende t' Ottersam waert, met der derder zyde an een straetkin daer men doregaet van der voerseider straten ter Scelden waert, ende met der vierder zyden an de walgracht van der voerseider stede; also groot alse de voorseide pleeke van erven gheleghen es. Ende naer den tijt dat desen voorseiden grond van erven al wettelike gheboden was, ghelije dat menne sculdich was te ghebiedene, so hebben vrauwe Kateline ende mher Symoen, hær wettelic man ende voogh voorseit, al den voerseiden grond van erven wettelike upghedreghen, my baillin in handen alze in 's heeren handen; ende warener wettelike of onthuut, ontherft ende ontgoedt; ende dade toe met haline, met monde ende met worpinghen, al dat zy sculdich waren te doene omme wettelike te dervene; ende onze heere de abdt van sente Pieters by Ghend, die wasser wettelike toe ghedaen, daer in gheherft ende gheheedt alze in zijn wettelike ghecreghen goed, omme te behaudene, te possesseerne, ende paysivelike te ghebrukene eenwelike ende ervelike ghedurende; altoes behauden

(1) On veut désigner ici la porte d'entrée de l'avant-cour, et non la porte dite *Heuverpoort*, comme le prétend M. Diericx.

's Heeren rechte ende elex rechte. Ende omme dat alle dese voorseide dinghen, ende ele point sonderlinghe, aldus waren ghedaen voor ons wettelike, ende al wettelike alsoe men se schuldich was te doene, met allen den wettelikeu maninghen ende vonnessen diere toe behoorden ghedaen te zine naer recht, wet, costume ende usage van sente Pietersdorp voorseit, so hebben wy baeliu, meyere ende scepenen voorseit, omme de meerere vastenessen ende verseckertheden ende omme dat seuldech es stede te houdene, ende ute beden ende neerenste versoucke van beede den partien voorseit, desen presenten tsaertere bezeghelt, ele onser met zinen zeghele unthanghende. In kennessen der waerheden, dit was ghedaen up den andren dach van september in 't jaer Ons Heeren doe men screef M. drie hondert neghentich ende zevene. »

Par acte du même jour, l'abbé de S^{t}-Pierre bailla ce château en fief aux mêmes personnes, qui lui en avaient cédé la propriété, comme il est détaillé tout au long dans la charte que nous insérons ici et que nous avons transcrite du même cartulaire de l'abbaye de S^{t}-Pierre, p. 202 v^{o} :

« Gheeraerd, by der ghedoeghe Ons Heeren, abdt van Sente Pieters by Ghend, van Sente Benedictus-ordene in 't bisscopdom van Doornike, allen wien onze presente letteren sullen werden ghetoeght, salut in Onzen Heere, wy doen te wetene, dat overmidts dat wy eene stede gheleghen in een ghehuchte gheheeten t'Sente Pieters Aelst, binnen onser heerscepe ende scependomme van Sente Pieters voorseid, gheheeten de Lake, den wal, 't nederhof metten gronde, ende al den ghelaghen van huuse, boeme, wateren ende allen andre toebehoorten van den hutersten canten vander utersten gracht innewaert, metgaders eenen sticke lands besiden der huterster poorten vander voorseider stede t'Otterschem waert an, streckende metter eener zyde an den ingane vander voorseider stede, metter ander zyde an de strate gaende t'Ottershem waert, metter derder zyde an een straetkin, daer men dore gaet uter voorseider stede ter Seelde waert, ende an de vierde zyde an mijns vrauwen meersch van Linthere, wettelike hebbende gheereghen; ende daer toe by onzen baillius maninghen ende scepenen van Sente Pieters voorseit wijsdomme, naer datter die wettelike kereghebode af ghedaen zijn ter kerken, daer ende also men se seuldich was te doene ende daer ute onghecalengiert commen was verghift zijn. Ende wy, omme de goede vrienscap ende jonste die wy hebben te vrauwen Cateline Willebaerts, Jacops Willebaerts dochter was, in desen tijt gheselnede ende wettelike getraude wijf van edelen ende wysen M^{r} Symoene van der Couderborch, heere van Oplinthere, ende ooc om de goede ghetrauwe dienste ende vrienscepen die wy hopen dat zu, hare kindere ende hoire ons, onser kerke ende naercommers in toecommende tiden doen sullen, eist dat wy de voorseide stede ter Lake, den wal, 't nederhof metten voorseide sticke lands ende met alden ghelaghen, profiten, husen, boemen, wateren ende alle andren toebehoorten hebben ghegheven ende by onsen presenten letteren gheven der voorseider vrauwe Cateline Willebaerts, haren

hoire ende naercommers, t'eeuweliken daghen, voor ons, onse naercommers ende kerken in eenen vryen leene te houdene, midts dat de voorseide vrauwe Cateline, hare oirs ende naercommers, besitters van den voorseiden leene ons, onsen naercommers ende kerken voorseit goed ende ghetrauwe zijn sullen Ende dit voorseide leen sullen verdienen of doen verdienen naer recht, costume ende usage van onsen hove van onser mannen, ons ende onse naercommers ten relieve van elex besitters dood ende ten wandeleoepe gheven sullen eenen roeden spoereware, ende onsen camerlinghen camerlingagen, ende t'elker vertieringhe anders dan by doode of ghiften by voorseide leens besittere zinen baerblikensten hoire ghedaen den thienden pennine van dat loyalike weert wezen sal betaelt, ons trauwe hulde, dienst beloven ende manscip doen, ende ooe de groete van den voorseiden leene opbringhe binnen tide daer toe ghecostumeerd up al zulke boete ende rechte als daer toe by rechte ende costumen van onsen voorseiden hove gheuseerd zijn; ende voort al doen dat een goed ghetrauwe man zinen gherechten heere seuldich es te doene ghelije dat ons de voorseide vrauwe Cateline ten daghe van der daten deser presenten in onze handen voeren ghezekert ende naer solemnelike ghezworen heeft, ombieden ende bevelen onsen bailliu van onsen mannen, allen zinen stedehouders ende voort allen onsen mannen, die nu zijn ende naermaels wezen zullen, dat zy de voorseide vrauwe Cateline, hare hoyre of die ghene die wettelike in haer stede zullen werden ghestelt t'uphove ende te afhove laten gaen met hemlieden, elken wet ende vonnesse doende, ghelije eenen van onsen andren mannen ende huwer mannen, huusghenoeten, behouden onsen ende elex rechts. Ghegheven in onsen clooster onder onzen groeten zeghel, den andren dach van september in 't jaer Ons Heeren dusentich drie hondert neghentich ende zevene. »

La famille Van Coudenborch, qui posséda le château de Ter Lack pendant deux siècles, était originaire de Tamise, et portait le nom et les armes de la seigneurie de Caudenborch, qui relevait de la cour féodale du pays de Waes. Cette terre est située dans la commune de Tamise, mais s'étendait anciennement dans les paroisses environnantes, dans celles de Thielrode, Lokeren et Basele. Nous trouvons dans l'Espinoy (*Rech.*, p. 407) que Nicolas Van Caudenborch, qui portait d'or au chevron de gueules à trois mollettes d'argent, était allié à ceux de Craenhem, desquels il hérita la seigneurie de Linter ou Oplinter, en Brabant. Il fut échevin de Gand en 1520 et Simon Van Caudenborch en 1556. Philippe, le fils de Simon, fut crée châtelain de Rupelmonde par le comte de Flandre, Louis de Male, en

1581, et succéda dans cette charge à Daniel Van Putthem.

Au XV^e^ siècle, Rufflaert Van Caudenborch fut plusieurs fois élu échevin de la ville de Gand, de l'an 1457 jusqu'en 1474.

Jean Van Caudenborch eut l'honneur d'être promu à la dignité de prélat de l'abbaye de S^t^-Pierre en 1491, et ce fut entre ses mains que Charles V préta serment en qualité de suprême avoué du monastère, lors de son inauguration à Gand, comme comte de Flandre, le dimanche, 4 mars 1514. Ce prélat décéda le jour de la S^te^-Trinité le 6 de juin 1517. Sanderus (1) composa en son honneur l'épitaphe suivante :

Lake me genuit, pagus prope moenia Gandae,
Et tumulo captum nunc Libertina tenet.
Blandinium rexi, et quae tunc neglecta jacebant
Erexi, colui, vivere cum licuit.
Annis quingentis a Christo et mille peractis,
Adde decem et septem, mors inamoena rapit,
Ergo quisquis ades, praesentem perlege tumbam,
Et quaeso dicas : Vive beate Deo.

Parmi les échevins de Gand, l'Espinoy donne en 1501 Philippe Van Caudenborch, en 1502 Josse et sous les années 1551, 1558 et 1566 Pierre Van Caudenborch. Adrienne, sa petite-fille, hérita de tous ses biens et épousa, au commencement du XVII^e^ siècle, Guillaume Van Coornhuse, et Ter Lack appartint pendant un siècle à cette famille. Guillaume Van Coornhuse, né en 1527 à Bellœil, en Westflandre, fit de bonnes études à Louvain, et à peine avait-il pris ses licences qu'il se fit connaître par la publication d'un ouvrage sur le droit romain, assez estimé en ce temps-là, ayant pour titre : *Partitio et methodus pandectarum juris civilis.* Promu à la place de conseiller au conseil de Hollande, il résida quelque temps à Utrecht, où ce conseil siégeait alors à cause des troubles; mais il fut bientôt nommé

(1) Sanderus, *Fland. Illustr.*, I, 288.

conseiller au conseil de Flandre, place qu'il occupait déjà en 1601, car à l'avènement de l'archiduchesse Isabelle, il reçut, comme tous les hauts fonctionnaires, des lettres-patentes, datées du 27 août 1601, par lesquelles il fut maintenu dans la charge qu'il remplissait. Quelques années plus tard, il fut nommé président du conseil de Flandre, par lettres du 11 mai 1605. Il décéda en 1617, âgé de plus de 90 ans.

Un de ses fils, qui portait aussi le nom de Guillaume, était en 1639 curé de Houttave, près de Bruges, et Charles Van Coornhuse, seigneur d'Oplinter, fut échevin de Gand en 1621, 1625 et 1628. Vers la même époque, François Van Coornhuse épousa Anne de Sceppere, dame d'Eecke (1). Il est à supposer qu'une fille du président Van Coornhuse épousa un membre de la famille Tserwouters, car d'après une note, que M. le baron J. de Saint-Genois eut la complaisance de me remettre, François Tserwouters était seigneur de Ter Lack en 1717 (2); aussi l'écusson placé au fronton de la porte d'entrée du château représente les armes de cette famille écartelées de celles d'Hembyze. L'écu de Tserwouters était d'or à trois cœurs de gueules, au chef d'argent à trois maillets de sable; la devise : *Adversa secundant;* le cri d'armes : *Oudenburcht! Oudenburcht!*

Le fief de Ter Lack passa vers le milieu du XVIII^e^ siècle à la famille Van der Meeren; Jacques Gnuphre Van der Meeren est désigné comme seigneur de Cranevelde et de Ter Lack vers l'an 1760, au *Nobiliaire des Pays-Bas,* t. VII, p. 214. M. Clemmen-Poelman acquit le château par achat, au commencement de ce siècle, et actuellement il appartient par échange à M^r^ L. Van der Bruggen-Massez, qui l'a fait totalement restaurer.

Oostacker, 10 juin 1854.

Ph. Blommaert.

(1) Sanderus, *Fland. Illustr.*, t. I.
(2) V. *Nobiliaire de Gand*, p. 29.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

§ 8. *Sculpteurs et Sculptures.*

Sommaire : Noms des sculpteurs qui ont fait partie du métier des *Quatre-Couronnés*, à Bruxelles, depuis 1621 jusqu'à 1716. — Prix d'un tableau peint par G. de Crayer pour cette corporation. — Jean de Marville. — Contrat de Riequart, sculpteur de Valenciennes, avec l'abbaye de Flines, pour la confection d'un rétable, en 1448. — Jean Gesellekens. — Arnould Moens. — Jean Borreman. — Arnould Zadoon. — Raphaël Paludanus. — Jean Notelaer.

Le métier des Sculpteurs, a Bruxelles. — A Bruxelles, les sculpteurs faisaient partie du *métier des Quatre-Couronnés,* qui comprenait en outre les tailleurs de pierre, les maçons et les ardoisiers. Ce métier composait la *nation de S^t^-Nicolas,* avec les armuriers et fourbisseurs; les regrattiers, éperonniers et doreurs; les arquebusiers et charpentiers. Autrefois, par ordonnance du magistrat du 10 mai 1455, les jurés ou doyens des tailleurs de pierres et des tailleurs d'images furent autorisés à garantir les ouvrages de leurs confrères et à prélever de ce chef le soixantième de leur valeur (2). Chacun sait qu'à l'époque où les corporations existaient encore, les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beelde-snyders, beelde-houwers* ou *beelde-makers.*

Les archives des métiers de Bruxelles, dont la collection existe aux Archives du royaume, sont loin d'être complètes. Une grande partie de ces documents, si curieux pour l'his-

(1) Suite. V. *Messager des Sciences historiques*, année 1854, p. 247.
(2) A. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II.

toire de l'industrie, du commerce et des beaux-arts, sont perdus aujourd'hui. Il semble que la fatalité se soit attachée à leur disparition, car ils ont éprouvé le même sort dans la plupart de nos villes où il existait de ces corporations. Les archives du *métier des Quatre-Couronnés,* qui ont échappé à la destruction, remontent au milieu du XVII^e^ siècle : elles sont peu nombreuses, et, sauf un registre d'admission de 1640 à 1716, sans aucun intérêt. Félicitons-nous cependant d'avoir conservé ce volume. C'est une source précieuse pour l'histoire de la sculpture en Belgique, histoire si peu connue encore, et sur laquelle les notices de Baert (1) et des biographies éparses ont à peine jeté quelque jour. Nous y avons trouvé les noms de quarante-cinq sculpteurs en tout genre, de cette époque, restés pour la plupart inconnus, car il faut se rappeler ici que ces artistes n'avaient point l'habitude de signer leurs ouvrages. Sans la tradition, sans une mention due souvent au hasard, nous serions bien souvent réduits à l'ignorance sur les auteurs de beaucoup de nos chefs-d'œuvre. Les productions de leur ciseau ne paraissaient-elles donc pas encore assez dignes aux yeux de ces artistes pour se refuser à faire passer leur nom à la postérité? ou bien se contentaient-ils d'en recevoir le prix et l'approbation de leurs contemporains?

Au registre d'admission du *métier de Quatre-Couronnés,* dont nous venons de parler, sont venus se joindre quelques papiers intéressants de la même corporation. Un employé des Archives du royaume trouva chez un boucher, à Bruxelles, et acquit à bas prix deux registres aux résolutions de 1628 à 1642, et une série de comptes de 1621 à 1656. Le dépouillement que nous avons fait de ces différents documents nous a permis de dresser la liste suivante des sculpteurs établis à Bruxelles de 1621 à 1716.

(1) Elles ont été publiées par le baron de Reiffenberg, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* t. XIV, d'après les originaux qui existent à la Bibliothèque de Bourgogne.

1621. André Lanckmans, cité comme maître.

Nicolas Popluer, étranger, apprenti chez André Lanckmans, reçu en cette qualité dans le métier, le 17 octobre.

Arnould Coens, cité comme maître (1).

Nicolas de Prez, étranger, apprenti chez Arnould Coens, reçu en cette qualité le 2 novembre, mort avant d'être passé maître.

Josse Sterck ou Sterex, cité comme maître.

Antoine Hulsbos, bourgeois, apprenti chez Josse Sterck, reçu en cette qualité le 30 novembre.

Nicolas Diedon ou Diodone, cité comme maître, fut doyen du métier, vivait encore en 1642.

Gérard Van Opstal, bourgeois (2), apprenti chez Nicolas Diedon, reçu en cette qualité le 30 novembre.

Laurent Sterckx, admis comme maître, prête serment le 4 décembre.

Abraham Van Avont, admis comme maître, prête serment le 25 avril.

1622. Pierre Van Avont, étranger, apprenti chez Abraham Van Avont, reçu en cette qualité le 11 septembre 1622, admis comme maître en 1625, vivait encore en 1651.

Jérôme du Quesnoy, cité comme maître (3).

Ghislain Poille, étranger, apprenti chez Jérôme du Quesnoy, reçu en cette qualité le 12 juin.

(1) Ce sculpteur est déjà cité dans un acte de 1614 (Archives des hospices, à Bruxelles).

(2) La présence ici du nom de Gérard Van Opstal en qualité d'apprenti, et la qualification de bourgeois qui lui est donnée, tranchent la question du lieu de naissance de cet artiste en faveur de Bruxelles (*Voy.* Baert, pp. 69 et 144).

(3) Né à Bruxelles en 1602, mort à Gand en 1654. Il était donc déjà passé maître à l'âge de 20 ans (*Voy.* Baert, p. 76).

Nicolas Willems, bourgeois, apprenti chez Laurent Sterckx, reçu en cette qualité le 22 juin.

Louis Blondel, cité comme maître.

François Van Cauwenberg, bourgeois, apprenti chez Louis Blondel, reçu en cette qualité le 13 décembre.

1625. Jacques Cassenée, admis comme maître le 1er janvier.

François Van Bleyenberch, admis comme maître le 11 février.

Henri Lanckmans, étranger, apprenti chez André Lanckmans.

1625. Jean Suetens, apprenti chez Josse Stercx, reçu en cette qualité le 12 mars.

Josse Denens, apprenti chez Abraham Van Avont.

Pierre Van Vuytrecht est admis comme maître, ayant appris son métier à Anvers.

Henri Steps, premier fils de maître, apprenti chez Jérôme du Quesnoy.

Henri Bormans, apprenti chez Josse Stercx.

1631. Mathieu Steps, fils de Mathieu, bourgeois, apprenti chez Abraham Van Avont, reçu en cette qualité le 1er mai.

Charles Raes, bourgeois, apprenti chez Pierre Van Avont.

Roland Kips, admis comme maître.

Thomas de Liewet, bourgeois, apprenti chez Pierre Van Avont.

1641. Jean Tons, admis comme maître le 21 mars.

Vincent Anthoni ou Anthoine, admis comme maître le 26 juillet.

1642. Philippe de Knibbes, apprenti chez Nicolas Diodone, reçu en cette qualité le 2 octobre.

Gilles de Winde, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité le 4 octobre.

Ch. Onghena sc.

CHATEAU D'ELPLINTER À TERPLACK LEZ GAND (VERS 1644)

1645. Jean de Monsi, cité comme maître.

Guillaume du Gaillier, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité le 25 septembre.

1647. Guillaume Van Avont, premier fils de maître, apprenti chez Pierre Van Avont, son père probablement, reçu en cette qualité au mois de mars.

1650. Nicolas Sterck ou Sterex, admis comme maître.

Tobie de Lelis, admis comme maître.

1651. Arnould Moerevelt, admis comme maître.

1652. Pierre Lodewyex, bourgeois, apprenti chez Tobie de Lelis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1652 à la S^{t}-Jean 1653.

Jean de Craen, premier fils de maître, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1652 à la S^{t}-Jean 1653, admis comme maître en 1662.

1653. François Van der Meren, admis comme maître.

Pierre Van Obberghen, admis comme maître.

Nicolas Melinex, étranger, apprenti chez Nicolas Sterck, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1653 à la S^{t}-Jean 1654.

Jean Cabiliaux, bourgeois, apprenti chez Tobie de Lelis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1653 à la S^{t}-Jean 1654.

Jean Van Denis, cité comme maître.

Jean Van Avent, bourgeois, apprenti chez Jean Van Denis, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1653 à la S^{t}-Jean 1654.

1654. Jean Voorspoet, admis comme maître (1).

1655. Philippe de Backer, apprenti chez Arnould Moerevelt,

(1) Baert parle (p. 115) d'un Jean Voorspoel, né à Malines, élève de Jérôme du Quesnoy.

reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1655 à la S^{t}-Jean 1656, admis comme maître en 1666.

Renier Van den Put, cité comme maître.

1656. Philippe de Huiwer, admis comme maître.

Jacques Van de Putte, premier fils de maître, apprenti chez Nicolas Sterck, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1656 à la S^{t}-Jean 1657.

François du Sarth, apprenti chez Vincent Anthoni, reçu en cette qualité dans le courant de l'année de la S^{t}-Jean 1656 à la S^{t}-Jean 1657.

Nicolas Renart, apprenti chez Arnould Moerevelt, commence à étudier à la Noël 1656.

1659. Jean Cosyns, apprenti chez Arnould Moerevelt, commence à étudier au Carnaval, admis comme maître en 1678.

1660. Guillaume Stetins, admis comme maître.

1665. Jean Van Berlamont, admis comme maître.

1664. Jean Roos, admis comme maître.

Jean Van Delen, admis comme maître (1).

1669. Jean Huygeloos, admis comme maître.

1670. Henri Van den Schilde, admis comme maître.

1675. Thiéri Willekens Van Weede, admis comme maître.

Gabriël Gripello, admis comme maître (2).

1674. Pierre Sterex, admis comme maître.

1675. Marc de Vos, admis comme maître (3).

(1) Baert parle (p. 97) de cet artiste, qui naquit à Bruxelles et y mourut le 12 mars 1702 : il était élève de Luc Fay d'Herbe.

(2) Baert donne (p. 107) quelques détails sur cet artiste, qui, selon lui, naquit à Grammont le 22 mai 1644, fut élève d'Artus Quillin, le vieux, et mourut près d'Aix-la-Chapelle, le 20 juin 1750.

(3) *Voy.* Baert, p. 116, pour les ouvrages de cet artiste.

1678. Pierre Van Stichelen, admis comme maître.
1683. Maximilien Sterex, admis comme maître.
1684. Raphaël Van den Schilde, admis comme maître.
1687. François Ballaert, admis comme maître.
Jean-Baptiste Meerevelt, admis comme maître.
1688. Jean-Baptiste Lambillot, admis comme maître.
Jean Michiels, admis comme maître.
Jean Huens, admis comme maître.
Jean Van den Schilde, admis comme maître.
1695. Barthélemi de Noteleer, admis comme maître.
1695. Pierre Van Dievoet, admis comme maître.
1696. Corneille Van Nerven, admis comme maître.
1697. Jean Van der Meeren, admis comme maître.
1698. Henri de Vos, admis comme maître.
1705. François Pletinex, admis comme maître.
1710. Jean Van Avont, admis comme maître.
Albert de Backer, admis comme maître.
1711. Pierre Sterex, admis comme maître.
1712. Jean de Kinder, admis comme maître.
1715. Pierre-Denis Plumier, admis comme maître (1).
1715. Gilles-Guillaume Ballant, admis comme maître.
Jean-Baptiste Van der Haeghen, admis comme maître.
1716. Jean de Witte, admis comme maître.

Le *métier des Quatre-Couronnés* avait à l'église de Ste-Catherine un autel dédié à ses patrons, SS. Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorien. Il le fit reconstruire en imposant une taxe annuelle de 10 sous sur chaque maître, et de 6 sous sur chaque compagnon ayant fait son apprentis-

(1) Cet artiste naquit à Anvers, le 4 mars 1688, et vint s'établir à Bruxelles en 1715 : il mourut à Londres en 1721 (*Voy.* Baert, p. 125).

sage (ordonnance du 11 octobre 1634, renouvelée en 1640, en 1658, en 1689, etc.) (1). Par résolution du 9 avril 1642, le métier commanda à Gaspar de Crayer, pour orner cet autel, un tableau représentant ses quatre patrons, qui lui fut payé 200 patacons. Sous la domination française cette toile, une des plus belles de ce grand artiste, fut enlevée et envoyée à Paris. Nous croyons que ce tableau orne aujourd'hui le musée de Lille, dont il est une des pièces capitales, sous le titre des *Martyrs enterrés vivants* (2), et auquel il a été donné par le gouvernement en 1801.

« Op den 9 april a° 1642 hebben wy als dekens, doen vergaderen allen die ouderen van de (vier) ambachten, op die boete ende den eedt om te besteden die schildery van onsen aultaer staende binnen die kercke van sint Cathalyne, waer op sy hebben geresolveert ende die dekens last gegeven, den selve schildery te besteden ende te accorderen met Jaspar den Crayer voor de somme van ije pattacons eens, achtervolghens die moddelke daer van gemacht de welcke gesien is geweest by die ouderen; in kennisse der waerheyt hebben wy dekens ende ouderen dit onderteckent » (3).

De Marville (Jean), Marville ou de Mereville, sculpteur ou tailleur d'images (*operator ymaginarum*) de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, cité en 1388, habitait Dijon. Les Archives du département du Nord, à Lille, possèdent deux pièces originales qui font mention de cet artiste : la première est une obligation passée, en présence de Jacques de Maillorque et Guillaume Gastellain, comme témoins, le vendredi après le dimanche des Brandons (28 février) 1387, à Châlons, devant maître Dangnion, notaire royal, par Thomassin Fabri, d'Ypres, de 12 florins d'or, qu'il reconnaît devoir à Jean de Marville, pour les dépenses qu'il a faites

(1) A. Henne et A. Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. III, p. 185.

(2) Ed. Reynart, *Notice des tableaux, bas-reliefs et statues du Musée de Lille*, n° 66; Lille, 1850. La hauteur de cette toile est de 3 mètres 5 centimètres et sa largeur de 2 mètres 25 centimètres.

(3) *Registre aux résolutions commençant à* 1626, f° xij r°, aux Archives du royaume.

dans la maison de ce dernier, à Dijon; la seconde est une lettre de Christophe de Beiselare, d'Ypres, datée de Châlons, le 1er avril 1388, et écrite à notre sculpteur, par laquelle il lui mande les poursuites qu'il faut y faire pour avoir le paiement de ce que doit Thomassin Fabri.

Le rétable de l'abbaye de Flines (la plus belle abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux aux Pays-Bas), dont nous publions une description bien plus détaillée qu'il ne nous aurait été possible de la faire si nous l'avions sous les yeux, a été exécuté par un sculpteur de Valenciennes, du nom de Ricquart. Catherine de Saint-Genois était alors abbesse de ce monastère qu'elle gouverna pendant 46 ans. C'est elle aussi qui enrichit l'église de beaux reliquaires et d'une quantité d'autres ornements. Ricquart s'engagea par contrat du mois de juillet 1448, à placer le rétable pour la Noël suivante. Ainsi que nous le voyons par la convention que nous publions ci-après, il avait cette forme . La partie du milieu représentait le Christ en croix, avec sa mère et son disciple Jean, d'un côté, Marie, Marthe et Marie-Madelaine de l'autre. Immédiatement dessous était sculptée la Naissance de Jésus dans l'étable; on y voyait la Vierge assise sur un lit richement orné et garni de rideaux entr'ouverts, pour laisser apercevoir le bœuf et l'âne traditionnels. Saint Joseph et des anges étaient occupés à préparer tout ce qu'il fallait pour un bain destiné au nouveau-né. Peut-on imaginer quelque chose de plus naïf?

Trois compartiments à droite et trois à gauche, offrant chacun un sujet différent, complétaient le rétable. Ceux de droite représentaient l'Annonciation, le Mariage de la Ste Vierge, l'Adoration des Bergers; ceux de gauche : la Fuite en Égypte, la Présentation au Temple et l'Adoration des

Mages. Le dessus de chaque sujet était orné de tabernacles en style ogival, très-délicatement sculptés. Les personnages de ces différentes scènes furent très-probablement peints et dorés, selon le goût de l'époque, car l'abbaye dépensa 60 livres pour la *peinture* du rétable, c'est-à-dire une somme presque équivalente à celle que reçut Ricquart pour la *taillure,* et auquel il fut payé 75 livres, ce qui résulte d'une autre annotation. On plaça ce petit monument sur l'autel de Notre-Dame dans le chœur des converses.

Voici le contrat passé entre l'abbesse de Flines et le sculpteur de Valenciennes :

« Premièrement le bacq de ladicte table soit de bon quaesne [chêne], secq et bien saisonné ou sauchié, eneloz de bonne banequc, ouvert à la soubzbasse, desoubz vasselet et bousselet bien et jolyement, ainsi que à table d'autel appartient; et icelluy bacq soit de vj piez et demi de long, et la haulteur à l'avenant, c'est assavoir : de ij piez de hault ou environ, sans le chief qui portera de haulteur et longueur environ ij piez ou plus, se mestier est. Icelluy bacq à iiij feulletz ou huissetz [volets], les deux de la longueur dudict bacq, et les deux aultres de la longueur du chief de ladicte table, pour clorre et fermer ladicte table desoubz et deseure [dessus]. Et iceulx feulletz soyent estoffez de peinetures joinctes et de serrures et clefz pour fermer lesdicts feulletz, à deux clefz chaseune serrure, bien et léalment faictes et ouvrées, et tout ledict bacq assamblet à queue d'aronde, et les elostures bien joinctes et honnestement planées [rabotées] pour dorer et poindre dessus, et par derrière ledict bacq, en dehors, mettre deux roilles pour ladicte elosture tenir plus ferme. Auquel bacq, c'est assavoir au chief de la table venant jusques à la haulteur de la table de machonnerie qui sera en ladicte table, sera fourmé ung crucefix en l'arbre de la croix, coronnez d'espines, bien et vivement entaillée, de telle longueur que la place le désirera, et au costé dudict crucefix, au lez [côté] dextre, sera l'ymaige de Nostre-Dame et de S. Jehan l'Évangéliste, assis à terre, faisant la manière de contenance, servans à la parolle que Dieu dist en la croix, quand il recommanda sa mère en la garde monseigneur S. Jehan Évangéliste; et, à l'autre costé de ladicte croix, seront pareillemens séans par terre les deux Maries, tantes de Nostre-Seigneur, en contenance servans à la doleur qu'elles eurent à l'eure dessusdicte; et, par devant, au pié de ladicte croix, sera Marie-Magdelaine à genoux, faisant contenance de voloir à venir à baisier les piez du crucefiz dessusdict; et, par deseure les

deux bras de ladicte croix, la fourme du soleil et de la lune, si bon semble, et, par deseure tout ce, faire la manière d'une double taille de machonnerie en arques [ogive] ou autant que l'ouvraige le requerra; icelle table bien et souffisamment taillée et bien eswidée, et toutes les feulles et fleurs bien et souffisamment fais et compasser, et à chascun arquet, desoubz, faire ung cul de lampe bien et jolyement ouvret, et tous sans melangien [fraude].

» Item, et par desoubz ledict crucefix, au milieu de ladicte table, y aura la fourme de la Gésine Nostre-Dame qui sera ouvrée par la manière qui s'ensyeut : c'est assavoir la manière et forme de la grange et édifice en laquelle Nostre-Seigneur Jhésus nasqui bien et proprement faicte, et en icelle grange faire la manière d'une belle et riche couche entretaillée au quavech [chevet], et celler deseure d'un chiel en manière d'un renvers venant jusques aux piez du lit, bien et facticement entretaillée, ainsi quant par telle manière que a présent on fait les couches des seigneurs et bourgois; et à celle couche, au lez par devant, et au bas des piez, faire en manière de gourdines [rideaux], lesquelles ouvreront certains angelos qui pour ce faire y seront fourmez, et icelles gourdines aournées de gouttières et ordinées de fringes bien et richement; et au pan de la gourdine, du costé senestre, lequel sera entre-ouvert par le milieu, seront faictes les fourmes et manières du buef et de l'asne que par l'ouverture de celle gourdine seront veuz, et par le costé du quavech [tête] de ladicte couche, au lez dextre, par devant, sera fourmé la manière d'une quayère appoyoire [chaise d'appui, fauteuil], de telle façon que on les fait en Brabant et en Flandres et en plusieurs aultres lieux, c'est assavoir hault derrière et entretaillée, et sur chascun bout ung angelot; et en celle quayère sera assis l'imaige de Joseph, lequel en appoyant sur sa crochette fera manière de chauffer ung drappelet à une fouyère [brasier] qui sera fourmée devant luy, et sur icelle fouyère ara la manière d'une caudière séant sur ung andyer [chenêts], et sera icelle caudière en manière qu'elle soit plaine d'yauce [d'eau], laquelle cauce sera pour faire ung baing en une cuvelette qui sera ordonné [placée] assez près d'icelle caudière au lez vers les piez du lit dessusdict; lequel baing deux angelos ordonneront, dont l'un des angelos fera manière de aler querre [chercher] deux queuves [cuves] d'cauce en la caudière dessusdicte, et l'aultre fera manière de ordonner le baing en ladicte cuvelette. Item, au milieu de la couche dessusdicte, sur le lit qui bien et richement sera fourmez, aournez d'oreilliers et couvertures bien et proprement ouvré, sera assise l'imaige de Nostre-Dame, laquelle tiendra son enfant tout droit devant luy, lequel enfant fera manière de aler querre l'offrande des trois roix qu'ilz seront prest et ordonné pour offrir comme cy-aprés sera diet; icelluy enfant tout nudz, et ladicte ymaige affulée [affublée, couverte] sur se chemise d'un mantel fourrez d'ermines.

» Item le premier parquet de la première hystoire de ladicte table du lez dextre sera une Annunciacion, en laquelle sera Nostre-Dame à genoux pardevant ung autel, son livre devant luy, sur ung faudosteul [fauteuil] que nous disons ung petit oratoire, couvert d'un drap d'or, le mieulx ouvret que faire se porra, faisant manière de contenance appartenant à la salutacion de l'ange Gabriël, qui sera fourmez à genoux devant ladicte ymaige, faisant manière de le saluer de *ave gratia plena;* et par deseure ledict ange sera fourmez la manière de Dieu le Père, yssant [sortant] du chiel, gettans des rays [rayons] de soleil, lesquelz seront espars jusques assez près du chief de l'imaige Nostre-Dame; et sera fourmez la manière du Saint-Esprit descendant en la Vierge Marie, et, au milieu de l'imaige dudict ange, le pot à fleur de lys que de coustume on y fait, et le tout bien et gentement fait et après le vif.

» Item, au second parquet [compartiment] ensyevant cestuy, sera fourmé la manière du Mariaige Nostre-Dame, auquel sera fourmé premièrement ladicte ymaige de Nostre-Dame en telle fourme qu'il appartient à pucelle qui se marie, et d'aultre costé, à l'encontre d'icelle, l'ymaige de Joseph tenant la verge ou baston qui florist en sa main par la voulenté de Dieu, et ou milieu d'iceulx deux ymaiges, l'ymage de l'évesque qui espousa les dessusdicts, tenans les mains desdicts conjoincts ensemble, faisant contenance de les espouser, et avec ce aucuns personnaiges pour le parquet emplir et parfurnir à iceulx ymaiges, qu'ilz furent ou povoyent estre audit mariaige, et le tout bien et proprement fait et après le vif, comme diet est.

» Item, au tiers parquet qui sera au plus prest de la Gésine devantdicte sera fourmée bien et faiticement et après le vif, la manière de la Nativité Nostre-Seigneur, en laquelle sera Nostre-Seigneur au milieu de l'édifice de la grange où il nasquy, en ung ray dont les raisseaux [rayons] s'espardront [se répandront] tout autour de luy par desoubz son dos, et entre lesdicts rays et autour ladicte grange seront les fourmes et manières d'espiz de bled, fourmez bien et proprement; et au costé d'icelluy enfant, c'est assavoir au lez dextre, sera l'imaige de la Vierge Marie à genoux, aourant [priant] et adorant à joinctes mains son enfant, et d'aultre costé sera l'imaige de Joseph pareillement à genoux, aourant et priant de bouche, et tenant en ses mains ung chierge ardent; et avec ce, pour emplir et fournir ledict parquet, seront fourmez plusieurs angelos faisant diverses manières de joyes par desoubz les vestemens ou aultrement, iceulx assis audict parquet ès lieux et places plus propices et mieulx séans, ou par deseure tout ce, se bon semble, une manière de rays volant du chiel, tresperchans ladicte grange et édifice, enluminans tout ledict lieu.

» Item, en ensyevant ce, contre la Gésine dessusdicte et ledict parquet, faire

et asseoir, le plus faitiement que faire se porra, l'istoire des pastouriaux [pasteurs] et de l'ange qui leur dist : *Gloria in excelsis Deo,* se bon semble, ou mettre et asseoir l'istoire desdiets pastouriaux derrière la grange de ladicte Gésine, pour avoir sa veue sur l'un des sens de ladicte grange, auquel lez que le mieulx plaira et meilleur semblera, et tout ce le mieulx faire et asseoir que faire se porra et sans malengien.

» Item, au costé senestre de ladicte Gésine, au plus près des piez du lit de ladicte Gésine seront fourmez les ymaiges des Trois Roys en ung parquet, dont le premier et le plus anchien desdicts trois roys fera signe de saluer à ung genoul la Vierge Marie et son enfant, et sera desfulez [découvert], tenant en sa main son chappeau, ou aultre affulure couronnée sur sondict chappeau ou aultre chose, et de l'autre main tiendra la couppe apprestée pour offrir à l'enfant dessusdict; et icelluy roy soit bien et notablement vestu et aournez de riche chainture, avec une belle aumonnière du temps passé à sa chainture, bien et jolyement aournez. Le second desdicts troys roys soit tout droiz, en estant bien et richement vestuz et aournez selon le temps demi-anchien, et parez de divers habitz et difficiles, c'est-à-dire d'aultre façon du premier roy, faisant contenance de monstrer au tiers roy l'estoille, laquelle les avoit menez. Et le tiers et darrain roy, vestus et aournez bien et notablement selon la jone eage, non pas en habitz fais sur le duppe ne à grandes helles [ampleur], mais d'un bel et riche habit bien fait et richement, ne trop vielz ne trop nouvel, mais soit hardiment affulez d'un capperon bourbonnoix, la coquille pendant en bas, et non point mise desoubz le menton; icelluy roy en telle contenance qu'il affiert à ce que le second luy monstrant, c'est assavoir l'estoille, etc. Et tous lesdictes ymaiges bien et nettement taillicz et après le vif, sans fraude.

» Item, en l'autre parquet ensyevant cestuy, sera fourmé et fait par la manière de l'Offrande que la Vierge Marie fist de son fil au temple, le jour de la Purificacion Nostre-Dame que on dist le Candeler, en laquelle histoire sera S[t] Syméon, appoyez sur le bort d'un autel, qui bien et notablement y sera fourmez, recevans le filz de la Vierge Marie, qui, par ladicte Vierge luy sera présentez : sur ledict autel ledict S[t] Syméon faisant manière de dire le *nunc dimitte Domine,* etc, et la Vierge Marie faisant manière d'offrir à Dieu le Père sondict enfant, et par deseure ledicte autel, se bon semble, la manière dudict Dieu le Père, yssant [sortant] du chiel, gettant rays [rayons] descendant sur ledict enfant, et, pour parfournir [achever] ladicte offrande, faire aucuns personnaiges portans offrandes de coulons [pigeons], tourturelles et chierges [cierges] au plus près de la coustume de adont [alors].

» Item, dedens et ou tiers et derrenier parquet de ladicte table, au lez

dessusdict sera fourmé la manière comment Joseph, par le command de l'ange, mena Nostre-Dame et son enfant en Égipte, et sera en telle manière que Nostre-Dame sera assise sur l'asne, tenant son enfant entre ses bras devant luy, et Joseph pard' encoste ledict asne, le menant par le duet [lien] ou bride, ledict Joseph portant sur son col son bourdon ou crocette, et sur icelle crocette la manière d'aucuns draps ou vestement; et ledict asne sera siçomme yssant du bled, lequel fut semé, et prestement ledict bled croissoit hors de terre, et ainsi par devant ledict bled sera fourmé ung homme faisant manière de simer ledict bled, et se mieulx semble que ledict homme semeur soit à faire manière de soyer ledict bled, si soit [qu'il en soit ainsi], et tout et bien et proprement fait comme dessus.

» Item, et à chascun parquet aura deux tabernacles par dessus chascune hystoire bien et proprement taillyés de bonne et jolye machonnerie, bien et nettement ouvrées, et de beau et net bois, taillée et entretaillée bien et léalment, et tous les ymaiges et histoires, et tout l'ouvraige dessusdict faire de bon net bos, sans neulx et sans aulcun aulbun [aubier], tout de cuer [cœur] de quaesne [chêne] ou de gauquier [noyer], duquel qui mieulx plaira, et tout bien widier et nettoyer tant les ymaiges comme tabernacles et aultres entaillures, et tout faire après le vif et de telle estoffe que sur sauchie or; et par telle condicion que se dedens ung an après ladicte table livrée, aucuns desdicts ymaiges ou autres ouvraiges, tant ès tabernacles comme ailleurs se décrevoit ou desmentefist, ou qu'il fust trouvé de bos ayant aubun ou à vilains neulx, ou qu'il y eust aucune difficulté d'ouvraige, l'ovrier et facteur qui ce fera sera tenus de l'amender [restaurer] au los [gré] du conseil de madame l'abbesse et de dame prieure de l'abbaye de Flines, et tout par dit [avis] d'ouvriers à ce cognoissans.

» Duquel ouvraige faire et parfaire et mieulx qu'il n'est devisé, se faire se peult, et avoir livret et assis en dedens le jour du Noël qui sera l'an mil iiij^c xlviij, en a marchandé Ricquart, etc., demorant à Valenchiennes, lequel doit asseoir ladicte table à ses despens et périlz, mais on luy doit livrer chariot et chevaulx pour amener ladicte table de Valenchiennes jusques à ladicte abbaye de Flines, et en doit avoir pour son salaire vij livres parisis, monnoie de Flandre, xx gros pour la livre. Fait et passé à Flines, par madicte dame abbesse et la prieure, laquelle prieure doit délivrer les deniers de sa rente et propres deniers à luy permis par le congié et licence de son prélat. Lequel marchié fut fait en la présence de sire Symon de St-Genoix et madamoisel sa femme, et moy Euvrard Plaisant, cuviron l'issue du moys de jullet l'an mil iiij^c xlviij. »

Nous avons extrait ce curieux document d'un petit re-

gistre in-4°, d'une écriture du XV^e^ siècle, qui existe aux Archives du département du Nord, à Lille, sous le n° 5162 du fonds des archives provenant de l'abbaye de Flines. M. Le Glay l'a signalé dans son *Mémoire sur les Bibliothèques*, etc. Nous saisissons ici l'occasion de témoigner au savant archiviste toute notre reconnaissance pour les facilités qu'il nous a données lorsque nous fîmes nos recherches dans le riche dépôt confié à sa garde. Son extrême obligeance nous a procuré une abondante moisson de renseignements inconnus pour l'histoire des arts.

Le contrat passé entre l'abbesse et le sculpteur valenciennois est suivi d'une autre pièce également intéressante: c'est « la devise et façon du sépulcre tant ès formes et figures des ymaiges comme la manière et devise de la peinture. » On y parle de la composition de ce sujet qui devait représenter le Christ mis au sépulcre. Sa mère, S^t^-Jean, Marie-Madelaine, Marie et trois autres figures étaient les personnages de la scène : ils devaient être tous peints de couleurs diverses, et voici celles qui sont mentionnées : *fin asur, beau sinopre, fin vers de gris, ochre de ruth, vert, sanguin, blanc, fin vermeillon.*

Ce sépulcre « fu fait et marchandé la nuyt de saint Jaques et saint Christofle l'an mil iiij^c^ et lix, » pour la somme de 68 livres, de 20 gros, aux conditions contenues dans le contrat, sauf que les *feuilletz* ou volets devaient être ornés « par-dedans des histoires selon la devise et plaisir de dame prieure. » C'est à un certain Jean Lansiel que fut confié le soin de peindre ces figures et les accessoires, mais le nom de l'artiste qui entreprit la sculpture n'a pas été consigné. Cependant on peut conjecturer avec beaucoup de fondement, comme les deux actes sont transcrits l'un à la suite de l'autre, et qu'ils ne sont passés qu'à une dizaine d'années d'intervalle, que le sépulcre est aussi l'œuvre de Ricquart. « La façon desdictes ymaiges, » pour nous servir des expres-

sions de temps, coûtèrent 72 livres; « l'amenaige, le car-» pentaige, les pentures, serrures, etc., » nécessitèrent aussi quelques frais supplémentaires. Parmi ces petites dépenses figure celle pour « vin aux serviteurs d'icelluy entailleur. » Or, ce mot *icelluy* ne peut évidemment se rapporter qu'au nom de Ricquart qui est transcrit plus haut.

Gesellekens (Jean), tailleur d'imaiges (*beeldesnidere*), à Bruxelles, vers 1469 (1).

Moens (Arnould, *Aerd*), tailleur d'imaiges (*beeldesnidere*), à Bruxelles, vers 1469 (2).

Borreman (Jean) reçoit en 1511, une somme de 3 livres 5 sous, de 40 gros la livre, pour avoir sculpté un lion en pierre placé sur la façade du palais de Bruxelles.

« Janne Borreman, beeldesnydere, compt, by appointement van den heeren van der cameren van den rekening, te Bruessele, gescreven xxiij^a octobris a° XV^c ende elve, voire 't fachoen van eenen steynene leeuwe ghestelt opten ghevele aen mynre genedich heeren sale, in't hoff te Bruesselle, die somme van iij lib. v s. gro. (3). »

Zadoon (Arnoud) fait en 1513, différents écussons pour être placés sur des bornes, et qu'on lui paie 4 livres 6 sous, de 40 gros la livre.

« Aerde Zadoon, beeldesnydere, betailt van zekere partien van wapenen ende andere by hem gemaict, in mynre genedich heeren pale, gelyck die in't lange verelairt staen in eenre memorien hier overgegeven te Love, de somme van iiij lib. vj s. gr. (4). »

Daret (Jacques), sculpteur à Bruxelles, vivait en 1515. Faisons observer qu'un Jacques Daret, peintre de Tournai,

(1 et 2) Archives des Hospices de Bruxelles.
(3) Registre n° 2403 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume
(4) *Ibidem.*

travailla à Lille en 1455, et à Bruges en 1468, et que Martin Daret, de la même localité probablement, peignit aussi à Bruges à l'occasion des fêtes du mariage de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'Yorck (1).

« Je, Jaques Daret, tailleur d'ymaiges, demourant à Bruxelles, confesse avoir receu lxxvj livres viij solz de xl gros, pour les pierres, fachons de molles, pappiers et autres matières que j'ay faiz et livrez, pour avoir fait personnaiges, despens, dragons, petiz enffans et autres menutez servans à l'entour du chariot triumphant pour servir au service et obsèque que monseigneur le prince d'Espaigne fait présentement faire et célébrer en l'église de Saincte-Goule audict Bruxelles, pour le salut de l'âme de feu le roy d'Arragon, son grant-père. Le xiij[e] jour de mars mil v[c] et xv. »

Paludanus (Raphaël) est probablement fils de Guillaume Paludanus, sculpteur de mérite, mort à Anvers en 1579 (2); il a sculpté en pierre d'Avesnes un grand écusson aux armes d'Alexandre Farnese, qui fut placé sur la porte du château ou citadelle de cette ville, travail pour lequel il reçut 95 livres, de 40 gros, en novembre 1586.

« A Raphaël Paludanus, schulpteur d'imaiges, la somme de iiij[xx] xv livres, pour la sculpture des armoiries de Son Altèze et la planter aulx murailles à l'intérieur de la porte du chasteau, ce que ledict Paludanus avoit entreprins de faire et tailler en la haulteur de viij piedz et largeur de xiiij, avecq les paremens et appendances d'icelles, le tout de pierre d'Avesnes, en la forme et selon le patron à luy délivré par les commissaires (3). »

Notelaer (Jean) a sculpté en 1707, une statue de la Justice destinée à la chambre où les échevins de Breda

(1) De Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, preuves, t. I[er], à la table, et *ibidem*, t. II, où le compte des dépenses qu'occasionnèrent les fêtes du mariage a été publié. Le baron de Reiffenberg en avait déjà publié des extraits dans la *Chronique métrique* de Jean Molinet, et M. Alf. Michiels les a reproduits dans son *Histoire de la Peinture flamande*, t. II.

(2) Baert, *Mémoires sur les Sculpteurs et Architectes des Pays-Bas*.

(3) Registre n° 26269, f° liij r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(4) Acquits de la recette générale des finances, *ibidem*.

se constituaient en tribunal, pour le prix de 31 florins 10 sous.

« Joanne Notelaer, beeldhouwer, gegeven x silvere ducatons in erkentenisse van het beeld van Justitie in de vierschare door den zelven gehouwen en gestelt : xxxj guldens x st. (1). »

§ 9. *Peintres.*

Sommaire : Chrétien Van der Perre. — François Francken. — Tableau du grand autel de la chapelle de la citadelle d'Anvers. — Jean Breughel. — David Teniers, le jeune. — Jean-François de Wouters.

Van der Perre (Chrétien) est un peintre qui a échappé aux investigations de Mr Ad. Siret, et à tous ceux qui se sont occupés de semblables recherches. Il était peintre du duc d'Albe, qui lui portait beaucoup d'intérêt, et s'employa activement, en 1571 et 1572, pour lui faire obtenir une place de « clercq des revendues, » à Anvers. C'est ce que prouvent les trois lettres suivantes :

Lettre du duc d'Albe à Fréderic Perrenot, seigneur de Champagny. — « Monsieur de Champagney. Il y a longtemps que pour les bons services que m'a faict Chrestien de Perre, mon painctre, que sçay (*sic*) cognoissez, j'ay désiré grandement le veoir accommodé d'aulcune chose que luy peust tourner à quelque proufit, et que à faulte d'occasion est demeuré là jusques maintenant qu'il m'a très-instamment prié pouvoir estre pourveu du premier office de clercq des revendues que escherra vacant en la ville d'Anvers; à quoy vous pri d'affection tenir la bonne main quand occasion s'en offrira, et pouvez vous asseurer que me y ferez fort singulier plaisir. A tant, etc. De Bruxelles le premier jour de septembre 1571. »

Lettre du duc d'Albe aux bourgmestre, échevins et conseil d'Anvers. — « Chers et bien amez. Vous verrez par la requeste cy-enclose ce dont nous a supplié maistre Christien Van der Perre, nostre painctre, sur quoy avons bien voulu vous faire ceste pour par icelle vous asseurer que nous feriés fort singulier et aggréable plaisir que, où la personne mallade mentionnée en

(1) Compte de la ville de Breda, appartenant à M. Prosper Cuypers.

ladicte requeste vint à décéder de ce monde, pourveoir de son office dont aussi ladicte requeste faict mention ledit maistre Christien Van der Perre : dont vous requérons de bonne affection et au Créateur que, chers et bien amez, il soit garde de vous. De Bruxelles, le xxvje jour de may 1571. »

Lettre du duc d'Albe au seigneur de Champagny. — « Monsieur de Champagny. Il y a quelque temps que vous recommandes Christien de Perre, mon painctre, à ung office des revendues qui escherroit vacant en la ville d'Anvers, comme il m'a faict présentement entendre estre advenu par le décès de Goosen Houtappel, qui m'a meu à sa itérative requisition aussy vous refreschir ma recommandation susdicte par ce mot et vous prier luy y monstrer et faire toute la faveur que bonnement pourrez, et y recepvray en mon particulier bien singulier plaisir. A tant, etc. De Bruxelles, le xxvie jour de juillet 1572 (1). »

Franck (François). — Les comptes des travaux faits au château ou à la citadelle d'Anvers, et qui existent aux Archives du royaume, mentionnent une somme de 144 livres, de 40 gros de la Flandre la livre, payée en mars 1587, à un peintre du nom de « Franchois Francken, pour la paine- » ture et enrichissement du tableau du grant autel de la » chappelle du chasteau, » somme qui est le chiffre de l'évaluation faite par les doyens de la corporation des peintres d'Anvers. Ce peintre n'est autre, selon toute probabilité, que François Franck, le vieux, né en 1544 et mort en 1614.

Une autre somme de 150 livres fut payée à Sébastien Van Halen, pour le cadre de ce tableau et divers ornements destinés au grand autel de la chapelle.

« A Sébastien Van Halen, escrinier, la somme de cl livres pour l'escrinerie du tableau avecq les chapitaulx, cornisses et aultres schulptures y séantes pour le grand aultel de la chappelle dudict chasteau, lequel il avoit entreprins de faire pour ladicte somme et à laquelle ledict ouvraige a esté prisé par les doyens du mestier de l'escrinerie (2). »

Breughel (Jean) obtint en 1615, sur sa réclamation,

(1) Archives de l'audience, aux Archives du royaume.
(2) Registre no 26269 cité, fo 1 vo et lj ro.

affranchissement de guet et de garde, avec exemption des impositions, accises et maltôtes.

« Jean Breughel, paincire et bourgeois de nostre ville d'Anvers, quelquefois occupé en ouvrages de nostre service mesmes en ceste ville et hors de son mesnage et résidence ordinaire, etc. (1). »

Teniers (David), le jeune. — En 1657, il prit fantaisie à David Teniers, le jeune, de se faire anoblir, sans songer qu'il avait hérité du génie, cette noblesse de droit divin devant laquelle devrait s'incliner la noblesse de naissance et de robe et d'épée. Il adressa à cet effet au conseil privé une requête dans laquelle il relate les faits et gestes de ses ancêtres paternels et maternels, et prétend que son ayeul portait un écusson, avec heaume, bourlet et lambrequins. Deux autres peintres flamands avant lui, Rubens et Van Dyck, avaient été créés chevaliers; aussi eut-il soin de citer ces exemples. A cette pièce était jointe une déclaration de E. Flacchio, roi d'armes à titre de Luxembourg, « que la » famille de Teniers (est) famille honorable, originaire de » Haynaut, cartier d'Ath, et que ceux de ladicte famille ont » de tout temps porté pour armes un escu d'argent, à l'ours » rampant de table, langué de guelle, accompagné de trois » glans de sinople, deux en chef et un en pointe, et un au- » cune lieux, pour cimier un ours issant de sable, bourlet » et hachements d'argent et de sable. » L'avis d'une personne compétente qui fut consultée dans cette affaire, tendait à lui accorder sa demande « à charge néantmoins qu'il » ne luy sera permis d'exercer l'art de sadicte profession » publiquement pour aucun gain ou sallaire, ainsy que sont » accoustumez de faire ceux de ceste condition, à paine d'es- » tre tenu pour desceu d'icelle grâce. » La prétention de David Teniers fut cependant repoussée. Il la reproduisit

(1) Archives du conseil privé (liasses), *ibidem*.

en 1663, et déclara qu'il avait précédemment envoyé des titres et des papiers en Espagne, et qu'on ne les avait pas retrouvés depuis « ny aux comptoirs des secrétaires ny » ailleurs. » Malgré les avis favorables qui furent encore donnés à cette époque, et la protection, l'amitié même, dont l'honorait le gouverneur général don Juan d'Autriche, il ne paraît pas que Teniers ait obtenu la faveur qu'il sollicitait, car nous n'avons rencontré nulle part la moindre mention de lettres patentes d'anoblissement qui lui auraient été octroyées dans ce but.

« Au roy, remonstre très-humblement David Teniers, peintre de la chambre qui fut du sérénissime archiducq Léopolde, gouverneur général qui fut de ces Pays-Bas et Bourgongne, et à présent de celle du sérénissime prince don Jean d'Austrice, son successeur en la mesme charge, que ses devanciers, originaires de la ville d'Anvers, ont tousiours estez fidels vassaulx des augustes prédécesseurs de Vostre Majesté, leurs seigneurs et princes naturels, et qu'ils se sont tousiours comportez en gens de bien, et ont vescuz honnorablement et catholiquement, sans qu'aucun d'iceux soit trouvé d'avoir jamais adhéré aux factions des rebelles, durant les guerres de ces Pays-Bas, signament feu Julien Teniers, bourgeois de ladicte ville, qui avoit espouzé Jenne Van Maelbeecq, et eust avec icelle entre autres enfans Daniel Teniers, qui avoit espouzé damoiselle Jozinne Bergaigne, qui eut pour frère feu le révérend père Joseph Bergaigne, vivant commissaire général de l'ordre de St-François, et depuis honnoré de l'archevesché de Cambray, et David Teniers, vivant maistre peintre en ladicte ville d'Anvers, qui avoit espouzé Digna Hendriex, fille de Cornille Hendriex, aliàs Platvoet, lequel au commencement des susdictes guerres est trouvé d'avoir rendu bons et notables services à Sa Majesté en qualité de capitaine, et depuis en celle d'admiral sur la rivière d'Anvers, et comme le remonstrant (estant petit-fils du susnommé Julien, et fils du susdit David) ayant dez sa jeunesse eu une particulière inclination à l'art de peinture, à l'imitation de sondit père, s'y est applicqué, en sorte qu'il at esté choisy premièrement par le susdit sérénissime archiducq, et depuis par le susnommé seigneur prince don Jean d'Austrice, pour leur peintre de chambre, en laquelle profession il les a servy avec beaucoup de satisfaction. Il supplie Vostre Majesté très-humblement estre servie en considération de ce que dit est, de l'honnorer avec sa postérité de léal mariage, du tiltre de noblesse, ainsi que Vostre Majesté et divers autres roys

et monarques sont trouvez avoir faict la mesme mercède à plusieurs de la mesme profession, comme sont entre aultres Paul Rubens et Antoine Van Dycke, respectivement natifs de la susdite ville d'Anvers, et de luy accorder le port des mesmes armoiries qui sont trouvées peintes en certain pourtraict du susnommé feu Julien, son ayeul, qui est au pouvoir de Julien Teniers, second fils de David, et frère du suppliant et aussy gravées sur la sépulture d'icelluy défunct, décédé en l'an 1585, et enterré au cloistre des RR. pères carmélites chaussez audit Anvers, qui sont : d'argent, à un ours au naturel, au chef d'azur à trois glands d'or rangez, l'heaume ouvert et treillé, bourlet et hachemens d'argent et d'azur, cimier un ours naissant au blason de l'escu, tenant en sa patte droite un gland d'or; et ce nonobstant que le suppliant continue dans le susdit exercice de peintre de chambre d'icelluy seigneur prince don Jean d'Austrice. Quoy faisant, etc. (1). »

De Wouters (Jean-François), peintre, natif de Bruxelles. La requête qui suit est adressée par lui aux états de Brabant en 1787, alors que la révolution brabançonne venait d'éclater : nous en avons rigoureusement respecté le style et l'orthographe.

« A messeigneurs les très-nobles états de la province, etc., remontre en très-profons respects Jean-François de Wouters, natif de la ville de Bruxelles et admis au lignage de Roodenbeeck le 15 juin 1774, décendant légitimement d'Henry-Dominique de Wouters et de Barbe-Caroline de Meerte, dit de Merode, fils de Dominique de Wouters et de Margherite de Villa Vincentio, de Caud'œuvres et de Spinola, ayant eu, en l'an 1471, son parent Redolphe de Wouters, chevalier de l'ordre teutonique, commandeur de Postel, en Prusse; et du côtez maternel d'Henry-Giles de Meerte, dit de Merode, qui a eu l'honneur d'être receveur général de feu l'empereur et roi Charles V, en considération de ce qu'il sortoit en ligne directe du roy d'Aragon, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, en récompense de services signalés que la famille avoit rendue à la couronne par les armes et autrement, ayant occupé les premières charges de ladite couronne avec honneur et sans aucune mésailliance, les tout prouvé par titres autentiques dont le remontrant est dépositaire, prête à les exhiber aussitôt qu'il lui sera ordonné; les pères et mères du remontrant nobles et généreux ont fait, pour

(1) Volume intitulé : *Anoblissements, Requêtes, Consultes*, etc., 1660-1669, aux Archives du royaume.

honnorer leur état, des dépences au-dessus de leur fortune, et voyant qu'il ne peuvent laisser aucun bien à son enfent, lui ont fait apprendre l'art de la peinture, afin de ne point salir son sang par un métier servile, avec quelle art le remontrant s'est toujours tirer d'affaires avec honneur, mais comme les évènemens du temps ont fais que cette art et totalement endormie, suplie très-humblement à vos très-nobles états de pouvoir être utile dans quelque emploi, afin qu'il poudroit trouver le secours dans vos cœurs nobles et généreux, à l'entretien de son épouse et de ses enfans, le remontrant ose se flater qu'il s'est rendue de la dernière deligence à l'assaut de la Grande Place, où il est heureusement échapé, et depuis lors n'a pas discontinué au patroille et garde, à quelle sujet il s'est mis dans le serment des escrimeur, afin de pouvoir veiller à la tranquillité de vos très-nobles états et de la patrie, le remontrant ose espérer que les cœurs généreux de vos très-nobles etats daigneront prendre attention à sa naissance et à sa nécessité. C'est la grâce, etc. (1). »

Alex. Pinchart.

(1) Archives des états de Brabant, aux Archives du royaume.

Symbolisme et Légende

DE

SAINT-HIPPOLYTE.

Entre Sélestadt et Ribeauvillé, au pied des Vosges et au milieu des plus riches vignobles que dominent, en arrière, sur un cône élancé, les ruines du Hohen-Kœnigsbourg, est placée sur le ruisseau d'Eggenbach la riante et jolie petite ville de Saint-Hippolyte.

S'il en faut croire une vieille tradition, et si nous devons nous en rapporter au testament de l'illustre Fulrade, abbé de Saint-Denys et archichapelain des deux rois Pépin et Charlemagne, ce lieu aurait, au VIII[e] siècle, porté le nom d'Audalweiler. On veut même que plus tard, en l'honneur de ce pieux personnage, qui y était né, suivant la même tradition, il ait pris le nom de Fulradweiler. Mais comme le corps de Saint-Hippolyte y avait été transporté d'Italie sous ce prélat, en même temps que celui de Saint-Alexandre avait été déposé à Leberau, à deux lieues plus haut dans le val de la Lièpvre, les deux monastères dont il était le fondateur et qui reçurent ces reliques, ne tardèrent pas à prendre eux-mêmes les noms des deux martyrs. Celui de Saint-Hippolyte finit lui-même par transmettre le sien au bourg qui l'entourait (1).

(1) « E coenobiis à Fulrado conditis, nobilissima fuerunt in diocoesi Strasburgensi Leberacum et Fulradovilare; quibus imposita post nomina sanctorum Alexandri et Hippolyti. Leberacum seu monasterium S. Alexandri

Les Romains cependant contestent que les dépouilles du bienheureux martyr, qui selon la légende fut baptisé par Saint-Laurent et reçut la mort trois jours après la passion de l'archidiacre, aient jamais été déposées dans cette localité. Ils prétendent que ces reliques n'ont point au contraire quitté la ville éternelle. La tête du martyr, affirment-ils, y est conservée dans l'église dite de la Sainte-Croix de Jérusalem, et le corps dans celle des Quatre Couronnés (1).

Cette dernière assertion contredit le testament de Fulrade, qui mourut en 784, et qui, dans ce document, dit expressément que les restes de Saint-Hippolyte reposent à Audalweiler (2).

Quoiqu'il en soit, les dépouilles du martyr, d'abord conservées dans ce monastère, en furent retirées, selon les uns, déjà du vivant de Pépin, selon les autres sous Charlemagne, Louis-le-Débonnaire ou Charles-le-Chauve. Saussage, dans son Martyrologe (3), veut que ce soit sous le règne de Charles VI, alors que la peste désolait toute la France. Ce fut pour en atténuer le fléau, ajoute-t-on, que ces reliques furent transférées de l'abbaye d'Alsace dans une autre, nommée de S^t^-Sauveur, puis à Soissons, dans celle de S^t^-Médard, et de là enfin à S^t^-Denys, où l'on a depuis conservé en grand

Leberae amni adjacet in Valle-Leporis, atque ut ab amne Lebera Leberacum, sic à S Alexandri reliquiis monasterium S. Alexandri nuncupatur. Lebera fluvius oritur ex Vogeso monte, Vallem-Leporis interfluit, alluit Markircham et Leberacum, deinde ad sinistram Illae ripam infra Selestadium sese exonerat. Fulradovilare quod à Fulrado nomen acceperat, S. Hippolyti monasterium dici coepit, postquam illuc reliquiae S. Hippolyti delatae sunt. Situm est inter Selestadium.... et oppidum Rapolswcierum.... » C. Cointe, *Annal. eccles. Franc. ad ann.* 749, LXVII, tom. V.

(1) *Vies des Saints et hist. de leur culte*, tom. VIII, p. 322. — Pancirole, *Catal. rel. Rom.* — Hensch., Boll., tom. III, *Febr.*, p. 38, n° 22. — Sauss., *Martyr.*, p. 509, et suppl., p. 1157.

(2) « Cella quae dicitur Audaldo-Villare, ubi S. Ipolytus requiescit. » Voir Mabillon, *Act. Sanct. ord. S. Bened.*, sec. 3, part. 2, p. 341.

(3) Boll., t. II, *Maii*, p. 559, et t. III, *Maii*, p. 3, 4. — Sauss, *Martyr.*, p. 276.

honneur une chapelle portant son nom. Les fêtes de ces diverses translations sont marquées aux 9 et 12 mai. C'est le 13 août que se célèbre la mort du martyr.

Une autre tradition, consignée dans le Martyrologe d'Erfurt, attribue à Charlemagne le dépôt des restes de Saint-Hippolyte dans le prieuré fondé par les Bénédictins de Saint-Denys, non loin du val de la Lièpvre. Le légendaire assure, qu'après la mort de l'empereur, l'abbé Fulrade aurait lui-même transporté ces précieuses reliques dans l'abbaye de Saint-Denys. Comme nous avons vu ci-dessus que Fulrade mourut en 784, il faut nécessairement que l'auteur ait eu en vue un autre personnage de ce nom, dont l'histoire ne nous a point entretenu. Car nous ne trouvons mentionné à cette époque, d'autre Fulrade que celui qui fut abbé de Saint-Quentin, et qui vécut en effet du temps de Louis-le-Pieux ou le Débonnaire (1). Chaque année, ajoute le légendaire, la communauté avait coutume, aux ides d'auguste, de fêter par des chants et des prières la solennité de cette translation. Le roi Robert assistait à cette cérémonie, la tête ceinte de la couronne et le sceptre en main. Il mêlait sa voix aux pieux cantiques dont les voûtes du temple résonnaient; ce que certainement, fait observer l'auteur, ce prince dont la religion était si pure et si éclairée n'eut pas fait, s'il n'avait pas été intimément convaincu de la présence du martyr.

Pour confirmer cette dernière assertion, le moine légendaire invoque une autorité plus grande encore, celle des miracles.

Lorsque, dit-il, le pape Alexandre III, venu en France, se rendit dans l'église du bienheureux Saint-Denys l'Aréopagite, il fut reçu par l'abbé et par son clergé et conduit sous la nef, devant la châsse où les saintes reliques sont

(1) V. Mabillon, p. 554.

conservées. Après y avoir fait sa prière et avoir donné la bénédiction papale, s'étant enquis quelles étaient les précieuses dépouilles devant lesquelles il s'était agenouillé, on lui répondit que c'était le corps de Saint-Hippolyte. « Je ne le crois pas, je ne le crois pas, » répondit le pontife, dans la persuasion où il était que les restes du martyr se trouvaient à Rome. Mais Saint-Hippolyte voulut lui-même le convaincre de sa présence, et l'on entendit tout-à-coup dans l'intérieur de la châsse un bruit semblable au roulement du tonnerre. Toute l'église en retentit. La terreur s'emparant de tous les assistants, « Je le crois, je le crois, » s'écria le pape, effrayé lui-même de cette miraculeuse manifestation. Et pour satisfaire le bienheureux que son doute avait offensé, il lui consacra, avant de quitter le temple, l'autel de marbre qui décorait l'oratoire.

C'est devant cet autel que le peuple, dans les temps de peste qui désola le royaume et décima sa population, venait, en tremblant et en foule, chercher de pieuses consolations. Afin que la miséricorde de Dieu se manifestât, les moines, convoqués par le prélat, résolurent de faire une procession solennelle et de porter, les pieds nus, les reliques du bienheureux Saint-Hippolyte. C'était le IV des ides de mai. Et en effet, ces précieux restes n'eurent pas plutôt été ainsi promenés que, par l'intercession du martyr, la colère de Dieu s'appaisa, et que la mortalité cessa comme par enchantement. Ceux qui auparavant, pleins de langueur, pouvaient à peine se traîner au pied de l'autel, y venaient maintenant, forts et pleins de santé, remercier le Ciel de les avoir délivrés de si grands maux. Et, comme jusqu'alors ce jour avait été consacré à la mémoire des trois saints Nérée, Achille et Pancrace, il fut statué par la communauté que désormais Saint-Hippolyte leur serait à jamais associé.

Cologne, elle aussi, revendique les dépouilles du martyr.

Surius, dans sa Vie des Saints, où il décrit les actes des bienheureux Laurent et Hippolyte, dit qu'après plusieurs translations, les restes de ce dernier furent enfin déposés à Cologne dans l'église de Sainte-Ursule. Gilles Ghelen, dans la description qu'il fait de cette ville (1), les place dans l'église des Saintes-Vierges.

Toulouse, Lucques, se vantent également de conserver, l'une des reliques, l'autre la tête du martyr.

Brescia a la même prétention. Une inscription, placée dans le monastère de Sainte-Julie, indique qu'à côté de Sainte-Sophie et de ses filles et martyres, Julie, Piste, Helpis et Agape, se trouvent les corps de Saint-Hippolyte et de Sainte-Concorde sa nourrice (2). Ce fut, dit cette inscription, le XVI des kalendes de janvier que ces ossements furent transférés dans cette église, sous le pontificat de Clément VIII.

Aujourd'hui, dans l'église paroissiale de Saint-Hippolyte d'Alsace ne se montrent plus dans la châsse, placée au-dessus du maître-autel, que quelques reliques partielles, seul reste du précieux et pieux trésor que Fulrade y avait déposé.

Le supplice du saint y est représenté sur le devant de la chaire, entre deux bas-reliefs figurant, l'un, le martyre de Saint-Laurent, l'autre celui de Saint-Sébastien. Le sculpteur a choisi le moment où, attaché à deux chevaux fougueux, Hippolyte est traîné par eux tout sanglant. Dans le chœur est l'apothéose du martyr, peinte par Melling en 1769. L'artiste a placé dans son tableau le saint patron entre deux anges, dont l'un tient le casque et l'autre le glaive du guerrier, tandis qu'au second plan, la Vierge vient le recevoir pour le conduire vers la Sainte Trinité, qu'on voit groupée au fond du cadre.

(1) *De Magnit. Colon.*, l. 4.
(2) *Ital. sacr.*, t. IV, col. 754.

Le bas-relief de la chaire est d'accord avec la légende chrétienne qui fait d'Hippolyte un officier, chargé de la garde de Saint-Laurent, pendant la persécution que l'empereur Valérien infligeait au christianisme. Témoin des miracles opérés par ce saint homme pendant sa captivité, il consentit à recevoir de lui le baptême avec toute sa famille. Arrêté à son tour pour cet acte et conduit devant le préfet, il fut condamné à être attaché à deux chevaux indomptés, qui, l'entraînant à travers les buissons et les rochers, mirent son corps en lambeaux. Tous ceux qui lui appartenaient, au nombre de dix-neuf, eurent la tête tranchée. Concorde, sa nourrice, fut fouettée jusqu'à ce qu'elle expirât sous les coups de ses bourreaux.

Selon une autre légende, le même supplice fut aussi infligé à un Hippolyte, vieillard dont on fait un prêtre de l'Église romaine. Quelques-uns veulent qu'il ait été banni pour la foi de Jésus-Christ dans l'île de Sardaigne avec le pape Pontien. Revenu à Rome, disent-ils, en 235, après la mort de ce saint pontife, il continua à servir l'église de cette ville, et, après le martyre du pape Saint-Fabien, exécuté le 20 janvier 250, il fut du nombre des cinquante-trois prêtres et diacres qui prirent la direction des affaires ecclésiastiques.

Cependant, après que Corneille eut été élu pape par seize évêques et la plus grande partie du clergé de Rome le 4 juin 251, Hippolyte se rangea du parti de Novatien, et l'on veut même qu'il ait été l'un des cinq prêtres qui adhérèrent au schisme que cet antipape suscita.

Mais Dieu lui fit plus tard la grâce de reconnaître son erreur, et son retour ramena à l'Église plus de fidèles que sa défection momentanée n'en avait éloignés.

Cependant Gallus renouvela en 252 la persécution contre les chrétiens. Ce temps d'épreuves conduisit Hippolyte au martyre, par la double confession qu'il fit de la foi devant

les payens, et de l'unité de l'Église de Jésus-Christ devant les fidèles. Pris et éprouvé par les tourments de la question, il fut conduit à Ostie où le préfet avait établi son tribunal, et où déjà une foule de chrétiens venaient d'être condamnés aux plus cruels supplices.

A la vue du vieillard, le peuple qui entourait le prétoire et qui reconnut en lui le chef des chrétiens, cria qu'il fallait inventer pour lui un nouveau genre de mort. Dès que le préfet eut appris son nom : « Qu'il soit traité comme Hippolyte, » s'écria-t-il, « et qu'il soit traîné par des chevaux indomptés. » Et ceux qui entouraient le juge étant allé chercher dans le haras deux chevaux des plus farouches, les joignirent ensemble, et passant entre eux une longue corde, en guise de timon, y attachèrent le saint par les pieds. Les chevaux, excités par le fouet, traînèrent, en ruant, le malheureux vieillard, tandis que les fidèles, suivant de loin le supplicié, versaient des larmes sur son sort, et conduits par les traces sanglantes, en ramassaient soigneusement les lambeaux, et avec des éponges recueillaient le sang dont la terre et les arbres étaient imbibés.

Prudence, poëte contemporain de Théodose, qui vivait à la fin du IV^e^ siècle, a, dans une hymne, chanté toute cette histoire, telle, dit-il, qu'il l'avait trouvée représentée sur les murailles d'une église consacrée au saint et sur son tombeau (1).

Il est évident que les deux légendes, à l'exception des personnages qu'elles désignent, mais qui, avec les mêmes noms, meurent du même supplice presque à la même époque, ne sont qu'une répétition l'une de l'autre. Quelques commentateurs célèbres ont même accusé Prudence d'avoir confondu avec ces deux saints un troisième martyr, du nom d'Hippolyte, dont parlent Eusèbe et Saint-Jérôme (2), et

(1) Prudent., *Hymn.* XI.

(2) Euseb., l. 6, c. 22. — Hier., *Vir. ill.*, 61. — *Epist.* 84.

dont les uns ont fait un évêque de Porto, les autres un évêque d'Orient. Cet Hippolyte, au rapport des deux Pères que je viens de citer, mais qui eux-mêmes ont ignoré le lieu de son épiscopat, avait écrit un grand nombre d'ouvrages qui ont été perdus. Les fragments qu'on a recueillis sous son nom n'ont rien d'authentique. On lui fait également souffrir le martyre au IIIe siècle, les uns à Porto, les autres à Antioche. Selon les martyrologes du nom de Saint-Jérôme, cette mort est placée tantôt au 29 et tantôt au 30 janvier. Les Grecs, qui le confondent avec le prêtre romain, honorent aussi sa mémoire à ces mêmes dates. C'est le 22 août que le Bréviaire romain, qui le fait précipiter dans un puits, lui rend un culte sous une même commémoration avec Saint-Timothée et Saint-Symphorien.

Ce dernier genre de supplice le distingue essentiellement de ses deux homonymes, traînés par des chevaux.

L'hymne de Prudence cite une église d'Hippolyte qui, au IVe siècle, s'élevait grande et superbe hors des murs de Rome. Tout semble indiquer que c'était celle dont les vestiges se montraient encore au dernier siècle sur le chemin de Tivoli, près de l'ancienne église de Saint-Laurent. De ses ruines fut aussi retirée en 1551 une statue de marbre, placée dans une chaire, et qui fut depuis transportée avec tout ce qui l'accompagnait à la bibliothèque du Vatican. Aux deux côtés de cette chaire étaient gravés, sur deux tables de marbre, en lettres grecques, des cycles de seize ans, contenant, d'un côté, les quatorzièmes de lune, de l'autre les Dominicales. Ils commençaient à l'an 222 de l'ère chrétienne, qui était la première année du règne d'Alexandre Sévère et réglaient par leur redoublement septennal, la fête de Pâques pour cent douze ans, jusqu'en 334.

Gruter a publié ce monument (1), qui a depuis exercé

(1) *Corp. inscript.*, t. I, p. CXL et CXLI.

la critique de plusieurs écrivains. On l'a regardé comme le cycle pascal qu'on attribuait à l'évêque Hippolyte dont parle Saint-Jérôme, et dont on a voulu voir la représentation dans cette statue.

Quoiqu'il en soit de cette assertion, le monument, placé qu'il était dans l'église de Saint-Hippolyte, est d'autant plus significatif que le culte du saint a évidemment été substitué à celui du Génie hellénique du même nom, qui, comme Cocher céleste, jouait un grand rôle dans l'ordre des saisons, et par conséquent aussi dans les observations astronomiques relatives aux cycles que les prêtres réglaient.

Thésée ou l'Hercule athénien avait, comme on sait, à Athènes un temple de marbre, dont les ruines font encore aujourd'hui l'admiration de la postérité. On y avait déposé avec la plus grande pompe ses restes mortels, que Cimon avait, dit-on, retrouvés dans l'île de Scyros, où il avait été enterré. On leur sacrifiait chaque année au 8 novembre. C'est le même jour où, dans nos calendriers, est marquée la fête des *saintes reliques,* fête dont la coïncidence de date avec l'ancienne annonce nécessairement l'intention primitive de l'Église de remplacer par cette fête, la fête païenne à laquelle le peuple avait depuis tant de siècles été habitué.

Or le tombeau d'Hippolyte, fils de Thésée, se montrait aussi près d'Athènes, placé devant le temple de Thémis ou de la Vierge céleste, et près de celui d'Esculape ou le Serpentaire, appelé aussi Thesée par Théon (1). Un autre tombeau se montrait à Trézène, dans le temple qui lui était consacré et qui avait un prêtre nommé à vie. Tous les ans on lui sacrifiait. Proche de ce tombeau était celui de Phèdre, l'amante d'Hippolyte, laquelle révérait surtout Vénus-Épitrage, qui n'était que la Vénus-Uranie placée au Taureau, près de la Chèvre et des Chevreaux. C'était proche de ces

(1) Page 116.

lieux que les filles de Trézène allaient consacrer leur ceinture avant le mariage (1).

Le mythe héroïque fit de Thésée le législateur d'Athènes et de son fils le héros malheureux dont l'amour incestueux de sa belle-mère provoqua la mort. On montrait à Trézène la maison d'Hippolyte et le stade où il faisait courir ses chevaux, lorsque Phèdre en devint éprise. Mais ce n'était pas au héros que le culte s'adressait. Diverses traditions nomment à la fois comme cocher céleste Phaéton, Erichtonius, Myrtile, Orsilochus l'Argien, Cillas, Trochilus, et même Bellérophon, le fameux vainqueur de la Chimère, auquel on attribuait les mêmes aventures qu'à Hippolyte, car il fut aussi accusé par Sténobée, femme de Phoetus, d'avoir voulu lui faire violence. Bellérophon était surtout fameux dans la tradition de Trézène, comme Hippolyte, et l'on montrait près de cette ville une fontaine d'Hippocrène, à l'imitation de celle de Béotie, et qu'on disait également avoir été ouverte par un coup de pied de Pégase, que Bellérophon montait lorsqu'il vint demander la main d'Æthra, fille de Pythée et mère de Thésée.

Or le Cocher céleste, sous quelque nom que dans les différentes provinces de la Grèce on le vénérât, était intimément lié à la grande fête solaire de l'équinoxe printanier.

L'astre qui l'annonçait était le Génie qui venait allumer le feu dans l'univers. Le signe du Bélier qui se levait alors héliaquement, ainsi que la Chèvre et le Cocher, étaient regardés comme des signes avant-coureurs, ou même comme cause de la chaleur que la Terre allait ressentir pendant l'été. Le jour où allait commencer le règne du feu, le Cocher se trouvait le matin sur l'horizon avec le Soleil, et après avoir conduit son char ce jour-là, il se couchait le soir avec l'*Éridan* céleste, au lever du Scorpion. C'est

(1) Meursius, *Græc. feriat.*, l. I, sur les Apaturies.

ce Scorpion dont la vue effraya les chevaux de Phaéton, qui se précipitèrent et s'approchèrent de la Terre, image que le mythe d'Hippolyte remplaçait par le monstre soulevé par Neptune. C'était au II des nones de mai que, dans le mythe astronomique, avait lieu l'apparition de ce terrible Scorpion qui allait guider la marche de la dernière nuit où tout devait finir, pour rendre à la nature une nouvelle période et un nouvel ordre de choses (1). C'était au VII des ides que, selon l'indication de Columelle, commençaient les ardeurs brûlantes de l'été, et deux jours après, que le coucher d'Orion était suivi de celui du Cocher céleste. C'est le VII aussi, c'est-à-dire le 9 mai, que d'après le rituel de Saint-Denys se célèbre, comme nous l'avons indiqué plus haut, la translation des restes de Saint-Hippolyte.

La constellation du Cocher renferme elle-même la Chèvre, c'est-à-dire la nourrice de Jupiter ou du dieu de la foudre. Cette étoile est placée à l'épaule gauche du Génie, et tout près, à la main gauche, se voient quelques étoiles que l'on dit être ses Chevreaux. Les mythologues chrétiens, en écrivant la légende de Saint-Hippolyte, gardien de Saint-Laurent que le feu dévora, n'ont point oublié de parler de sa nourrice et de ses compagnons. Ils lui ont donné le nom de Concorde et la font naître au 16 janvier, le même jour où se célébrait à Rome la fête de la Concorde.

Le culte du Cocher était, comme nous venons de le voir, trop important par rapport au temps qu'il marquait, pour que, dans la religion de la nature où l'on appliquait à l'année les mêmes fictions que l'on faisait sur les grandes périodes, le lever de ce Génie ne fût pas observé et célébré dans les hymnes sacrées et dans les allégories poétiques sur les cycles. C'est ce qui explique la découverte du mo-

(1) V. Ovide, *Fast.*, l. 5, v. 600.

nument cyclique trouvé à Rome dans les ruines de l'église de Saint-Hippolyte, dont le culte, d'après toutes les dates que nous venons de rapporter et d'après le symbole de son martyre, fut incontestablement substitué à celui du Génie mythique, qui avait passé de la Grèce en Italie. La statue placée dans la chaire de marbre, ne porte nulle part le nom d'Hippolyte et n'en a pas non plus le caractère. Elle représente incontestablement le prêtre du sanctuaire chrétien expliquant le cycle pascal, comme l'hiérophante des temps antérieurs expliquait aux initiés, d'après la légende sacrée, le retour de l'année et de la chaleur. Ce monument nous prouve avec quelle sagacité le nouveau culte substituait partout dans les temples ses cérémonies, ses fêtes, ses dates, aux cérémonies, aux fêtes et aux dates de l'ancienne religion qui s'écroulait.

Les martyrologues chrétiens, Usuard, Adon, Baronius et d'autres, ont eux-mêmes été frappés de la similitude du martyre du saint chrétien avec la mort du Génie mythologique. Ils en ont conclu, dans leurs légendes, que le saint avait été condamné à ce genre de supplice par rapport au nom qu'il portait. Disons plutôt que le supplice qu'on suppose lui avoir été infligé, n'est qu'allégorique, comme l'était dans la fable d'Hippolyte la mort de ce héros, traîné près de Trézène par les chevaux que sa main avait nourris, et qui n'était qu'une allusion à l'état du ciel d'été. C'est au mois d'août que se célèbre la mort de l'Hippolyte chrétien, le jour après celui où le calendrier de Columelle marque *Autumnus incipit* (1), et où finissait par conséquent l'embrâsement allégorique de la nature. C'est encore une coïncidence frappante du rapport que toutes les fêtes qui le concernent ont avec celles de l'antiquité, puisque pas une date ne varie de toutes celles que nous avons mentionnées.

(1) V. dans Pétau, *Uranol.* ce calendrier. T. III, p. 102.

L'Hippolyte grec était considéré comme le type de la chasteté. C'est encore en ce sens qu'on implore Saint-Hippolyte pour se préserver des tentations de l'incontinence. Parmi les miracles qu'on attribue aux reliques du martyr (1), on cite celui qui eut lieu en faveur d'un bouvier que le démon tentait chaque nuit, en lui montrant une superbe femme nue, qui plus il lui faisait résistance, plus le tourmentait par ses luxurieux attouchements et ses impures caresses. Inspiré par Saint-Hippolyte, auquel il avait une particulière dévotion, il prit dans son lit une sainte étole, et lorsque le succube apparut, il la lui passa au cou et l'étrangla. Le démon, en s'en allant, laissa dans le lit le cadavre, dont la puanteur était telle que toute la maison on fut infectée. L'évêque et les citoyens de la Penne où le fait se passa, en ayant été informés, se rendirent sur les lieux, et s'étant emparé du cadavre, le brûlèrent.

Cette légende chrétienne n'a pas sans doute le caractère poétique de la légende grecque. Mais on ne peut méconnaître que le moine de qui nous la tenons, n'ait eu en vue l'idée de chasteté qui fait le fond de la fable d'Euripide. C'est une réminiscence qui s'attache, non à la personne du martyr, mais au souvenir de son nom.

Maintenant, si l'on me demande ce que je pense de l'existence de Saint Hippolyte, je répondrai que rien ne s'oppose à croire qu'un saint de ce nom, que dix autres saints, si l'on veut, portant le même nom, aient pu vivre aux II^e^, III^e^ et IV^e^ siècle. Seulement je reste convaincu, d'après ce que je viens de rapporter, que tout ce qui se rattache à celui qui fait le sujet de cette dissertation est symbolique, et que ce n'est évidemment qu'une imitation de l'allégorie du Génie antique.

Écrit à Strasbourg le jour de S^t^-Hippolyte, 13 août 1854.

M^en^ De Ring.

(1) Pierre Calot, *S. Hippol. Miracula.* p. 2, fol. 34.

Style Renaissance

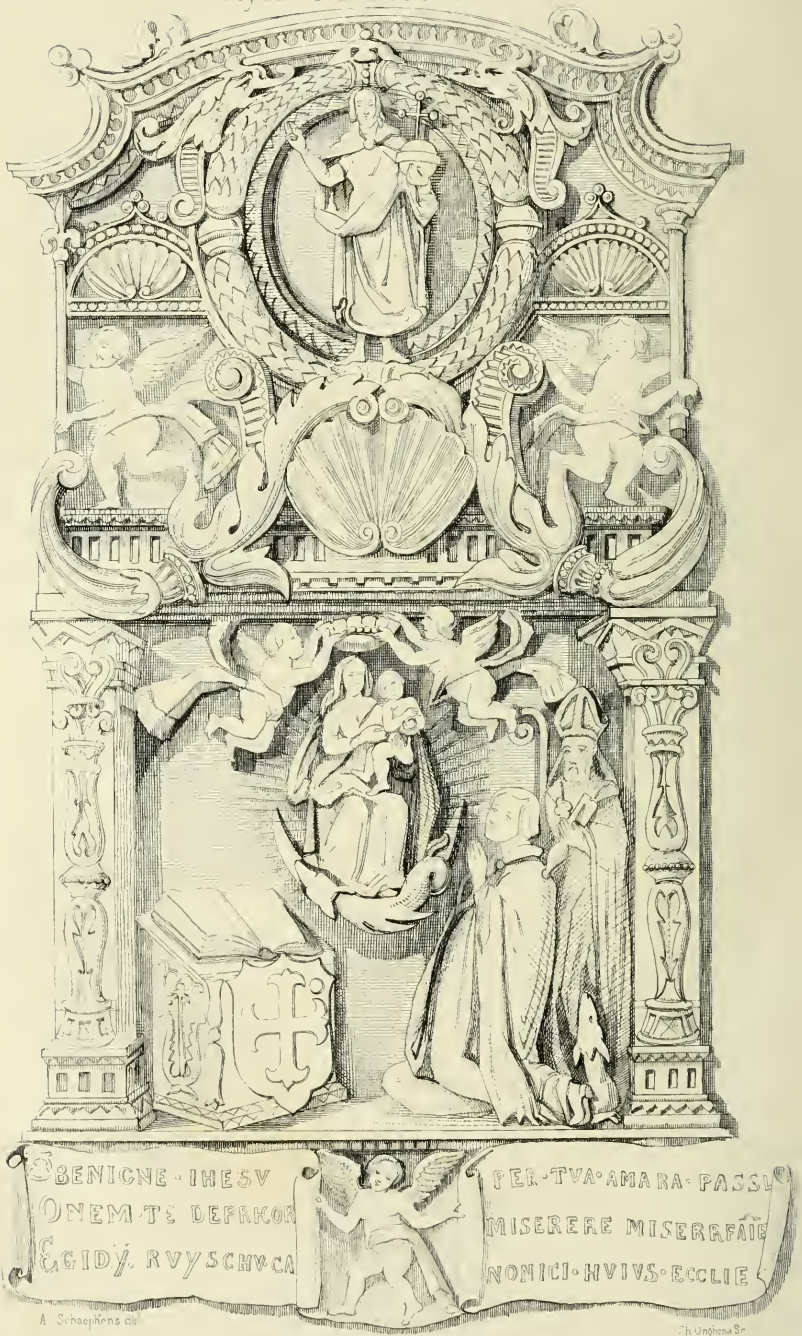

Monument Funeraire à l'église de St Servais

Bas-relief votif,

EN STYLE RENAISSANCE.

Les *ex-voto* qui décorent les murs de nos édifices religieux à l'intérieur, dans leurs portiques et dans leurs cimetières, sont d'une grande variété de style, selon l'époque où ils furent exécutés. Ce sont des sculptures mêlées de détails d'architecture qui rappellent le style ogival, puis la Renaissance, jusqu'à la reprise du style grec, en passant par les époques de Louis XIV et de Louis XV. Les églises de Liége, de Maestricht et de Tongres en offrent de très-intéressants spécimens. A S^t^-Paul, à Liége, entre autres, nous avons remarqué plusieurs de ces petits monuments en style Renaissance allemand d'un très-beau caractère, exécutés en marbre rouge, noir et blanc. Comme ces monuments funéraires ne sont pas dénués d'intérêt pour l'étude des différents genres d'architecture religieuse, et que la plupart ont une grande valeur artistique, nous en signalerons un du XVI^e^ siècle, sculpté en pierre de sable, qui se trouve encastré dans le mur d'une chapelle à l'entrée de l'église S^t^-Servais, à Maestricht. Cet *ex-voto*, que reproduit notre gravure, fut exécuté en mémoire d'un chanoine du chapitre de S^t^-Servais, qui mourut au XVI^e^ siècle. C'est une riche composition dont les figures ont la dimension académique, le monument dans son ensemble étant à peu près de la moitié plus haut que sa largeur. — Dans la zone supérieure, on voit la figure du Sauveur bénissant à la manière latine, et portant sur la main gauche le globe terrestre,

surmonté de la croix. Deux anges, dont l'un tient la colonne de la Passion et l'autre le sceptre virginal de Marie surmonté du lis, avec quelques ornements, complètent cette partie supérieure du monument. Dans la zone inférieure est représenté le défunt, agenouillé devant une table d'autel ornée de ses armoiries, sur laquelle est placé un livre ouvert. Derrière lui se trouve Saint Servais, le patron de la ville et du chapitre, avec les attributs de l'épiscopat, foulant aux pieds le dragon de l'hérésie. La Sainte Vierge, toute rayonnante et couronnée par deux anges, apparaît avec l'enfant Jésus au milieu du groupe en face du chanoine qui prie, les mains jointes, et lève les yeux vers elle. Deux colonnes en galbe de balustre encadrent cette partie du monument, dont un ange, réunissant deux cartouches, sur lesquels est sculptée, en caractères romains, l'inscription commémorative suivante, forme le final :

O Benigne. ihesu — per. tva. amara. passi
O nem. te deprecor — miserere. miserere. aie
Egidij. Ruyschn. ca — nonici. huius. ecclie.

Le chanoine Ruyschen, en mémoire duquel ce bas-relief fut exécuté, décéda, d'après la matricule des membres du chapitre, pendant la seconde moitié du XVI^e^ siècle. C'est donc à cette époque que l'on peut attribuer l'exécution de cet objet d'art qui, sans être irréprochable de forme, ne présente pas moins un riche ensemble d'une conception heureuse. Les figures, comme les ornements, sont profondément fouillées dans la pierre de sable; le cadre riche et varié qui entoure les deux tableaux réunis nous rappelle la belle époque de l'art de la Renaissance, qui fournissait un champ si vaste et si libre aux inspirations des artistes du XVI^e^ siècle.

Ce n'est que depuis quelques années que ce bas-relief a été dégagé de l'épais enduit de chaux qui le couvrait, et

sous lequel plusieurs autres monuments, dans les portiques de la même église, sont encore cachés. Il serait intéressant de rendre ces précieux modèles de l'art religieux à leur état primitif, avec le soin et l'intelligence que réclament leur mauvais état de conservation et leur importance comme monuments religieux funéraires. Ces vœux, nous les exprimons également en faveur des bas-reliefs qui décorent les portiques de l'église primaire de Tongres; comme ceux de Maestricht, ils sont cachés sous une épaisse couche de chaux qui les a dérobés jusqu'à présent aux yeux des amis de l'art, mais qui probablement aussi les a préservés du grattage de restaurateurs inintelligents.

Bruxelles, avril 1854.

Arn. Schaepkens.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponse.

N° 56. — *Morgenwecker* (1).

Guillaume Baudaert, dit Baudartius, né à Deinze en 1565, publia en 1610 l'ouvrage intitulé : *Morgenwecker der vrye Nederlantsche Provintyen;* plus tard une seconde édition de cet ouvrage parut sous le titre de : *Spieghel der Jeucht,* plusieurs fois réimprimé depuis et traduit en français sous le titre de : *Miroir de la Jeunesse* (V. Van der Aa, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*). La bibliothèque de Gand possède un exemplaire du *Morgenwecker,* parmi les *Varia histor.*, n° 4027.

St.

Question nouvelle.

N° 58. — *Tyctac-spel* et *Lacken.*

Au nombre des jeux de hasard particulièrement à la mode en Flandre, vers le milieu du XVII^e^ siècle, se trouvaient ceux nommés *Tyctac-spel* et *Lacken.* Un acte du mois de juin 1652 définit ces jeux de la manière suivante : Tyctac-spel *welk is een inkelspel, zonder schudden;* — Lacken, *wesende een half verkeer.* On demande la signification de ces expressions.

r.

(1) V. *Messager des Sciences,* 1854, p. 358.

Chronique Bibliographique.

Une Succursale du Tribunal de sang. — Procès du comte d'Egmont. — Rolduc et ses environs. — Description géographique, commerciale et industrielle du Globe. — Volksleesboek. — Récits historiques belges. — D'Anvers à Gènes. — Schets van België's toestand.

Pendant les derniers mois qui viennent de s'écouler, il a paru quelques bonnes publications historiques, qui intéressent trop particulièrement notre pays pour que nous n'en fassions pas mention dans un Recueil scientifique qui a toujours eu pour mission de signaler les ouvrages de ce genre à ses lecteurs.

Dans *Une Succursale du Tribunal de sang* (Bruxelles, 1855, in-8°), Mr J.-J. Altmeyer, l'ardent et impitoyable adversaire de la domination espagnole en Belgique, nous retrace d'abord du règne de Philippe II un sombre tableau, auquel nous ne pouvons que reprocher un peu d'exagération dans la forme et dans le style. L'odieuse tyrannie du Duc d'Albe et la lâche complaisance des instruments de ses vengeances, y sont dépeintes avec des couleurs qui nous font encore frémir aujourd'hui. Les événements si compliqués, si variés, qui signalèrent l'époque de 1567 à 1572, y sont clairement déduits et attestent une fois de plus que M. Altmeyer a étudié son sujet dans les sources mêmes de ces affreux temps. Vient ensuite l'histoire proprement dite de *la Succursale du Tribunal de sang,* c'est-à-dire, l'histoire d'une espèce de junte tyrannique et sanguinaire, qui s'établit à Mons, après la capitulation du 19 août 1572, et qui contrairement à ce qu'assurent des historiens mal instruits ou complaisants, sévit de la manière la plus horrible contre les habitants de Mons, parce qu'ils avaient pris parti contre les Espagnols. Tout cela est raconté d'après des pièces trouvées dans les archives de Mons, de façon à rendre inattaquables les faits énoncés dans

ce travail. Les deux documents historiques qui terminent le volume, lui donnent encore plus de poids. La *Succursale du Tribunal du sang* nous fait espérer que M. Altmeyer nous donnera l'un de ces jours en entier le *Tribunal de sang* lui-même !

Immédiatement après, nous avons vu paraître le *Procès du Comte d'Egmont* (1).

Dans le volume du *Messager des Sciences,* 1832, p. 111, nous annoncions, sous toutes réserves, qu'un sieur Leclercq, de Mons, avait possédé la procédure minute du comte d'Egmont et que cette espèce d'Erostrate moderne avait ordonné qu'après sa mort on en fît un auto-da-fé. Nous considérions cette nouvelle comme un puff; rien cependant n'était plus réel, et la preuve, c'est que le Gouvernement ayant fait saisir ces pièces, M. De Bavay, procureur-général près la Cour d'appel de Bruxelles, s'est chargé de les publier. Cette tâche patriotique, il l'a accomplie avec cette science et cette indépendance d'esprit qui caractérisent un magistrat auquel nous devons déjà tant d'excellents travaux juridico-historiques. M. De Bavay a fait précéder les huit pièces capitales du procès d'une introduction concise et substantielle, espèce de résumé historique où l'innocence du comte d'Egmont est prouvée à l'évidence, en même temps qu'on y met à nu la violation flagrante de nos anciennes lois, commise par Philippe II, pour livrer sa victime à la sévérité d'une juridiction complaisante et soumise à ses vues. Cette page sanglante du plus odieux des règnes fait toucher du doigt les véritables projets de ce gouvernement aussi despotique qu'antinational, essayé un peu par Charles V et pratiqué plus tard sur une plus vaste échelle par le roi Philippe II, à grands renforts de bûchers et de têtes coupées.

La pièce la plus remarquable du livre est sans contredit le *mémoire de défense,* rédigé par le comte d'Egmont lui-même et remis par lui au capitaine Salinas, le 12 février 1568. On trouve bien là le langage de l'innocence et la dignité d'une victime illustre, qui se défend sans colère et qui demande merci sans

(1) Procès du Comte d'Egmont, et pièces justificatives; par M. De Bavay. Bruxelles, 1854; in-8°, pp. 328.

bassesse. La publication de M. De Bavay grandit encore la figure du vainqueur de Gravelines et de St-Quentin, qui d'un peu vague qu'elle nous apparaît dans l'histoire, devient tout-à-coup nette et précise comme une équation !

Rolduc et ses environs, tel est le titre que M. Alex. Schaepkens a donné à un élégant ouvrage, destiné à faire connaître une partie de la Belgique démembrée par le fatal traité de 1839, qui nous a enlevé les meilleures parties du Luxembourg et du Limbourg. Les planches dont se compose cette jolie publication, sont exécutées en lithographies et en plusieurs teintes, chez Simoneau, à Bruxelles; elles représentent : 1° l'ancienne abbaye de Rolduc, aujourd'hui convertie en petit séminaire; 2° l'église de Rolduc; 3° l'intérieur de cette église, qui est en style roman du XII^e^ siècle; 4° la crypte de cette église, XII^e^ siècle; 5° le château-fort de Rolduc; 6° Wilhelmstein, château-fort en ruines; 7° Kerkraede, le siége des exploitations houillères du Limbourg; 8° le château de Schaesberg. Ces planches exécutées avec soin par M. Alex. Schaepkens, sont précédées de quatre pages de texte par le même; on y trouve l'histoire abrégée de Rolduc et de ses environs.

Les ouvrages élémentaires — pour être élémentaires — n'en ont pas moins, quand ils sont bien faits, un mérite réel, qu'on ne saurait trop apprécier. Aussi nous est avis que c'est aux auteurs de semblables ouvrages que le public doit surtout ses sympathies. De ce nombre est le manuel que M^r^ E. Soudan, inspecteur cantonnal de l'enseignement primaire dans notre province, vient de publier sous le nom de *Description géographique, commerciale et industrielle du Globe, au point de vue belge* (1). C'est principalement à ce dernier titre que nous nous plaisons de consacrer quelques lignes à ce livre, qui se recommande d'ailleurs à l'attention des hommes sérieux par de saines notions géographiques, de la clarté dans les explications et de la méthode dans la disposition des matières. Comme de juste, la Belgique y occupe la première et la principale place.

(1) Gand, Snoeck, 1854; in-18, pp. 214.

Après avoir décrit chaque pays sous le rapport géographique, M. Soudan nous donne sur sa situation physique, politique, commerciale, industrielle et administrative, des renseignements concis et curieux, auxquels il rattache habilement les relations que la Belgique eut dans les temps anciens, sous ces différents points de vue, avec les diverses contrées des deux mondes. C'est une manière adroite de ramener l'étude de la géographie générale à celle de notre histoire nationale. Nous citerons quelques exemples pour faire mieux comprendre le plan de M. Soudan. A propos de la ville de Clermont, l'auteur a soin de dire que c'est là que le pape Urbain fit décider d'entreprendre la première Croisade, dont un héros belge, Godefroi de Bouillon, fut le chef, ajoute-t-il. — Il ne parle pas de la ville de Pavie sans rappeler le nom de Charles de Lannoy, à qui François Ier remit son épée. Lorsqu'il arrive à la Tartarie, le célèbre voyageur brabançon, Guillaume de Rubruquis, n'est pas oublié; quand il décrit la Chine, le nom du missionnaire flamand, le P. Verbist, se rencontre sous sa plume; ailleurs il nous entretient de notre ancien commerce avec le nord de l'Italie, l'Angleterre et les côtes de la Baltique, de l'exportation de nos produits dans le Levant, dans les factoreries et les ports les plus lointains. On le voit à l'instant, la pensée qui a inspiré M. Soudan est toute belge. Aussi espérons-nous que malgré les incorrections typographiques et les petites inexactitudes qui le déparent, cet ouvrage sera favorablement accueilli dans nos écoles primaires et moyennes.

Le Gouvernement avait mis au concours, il y a deux ans, un livre de lecture belge, propre surtout à être mis entre les mains de la jeunesse. Plusieurs ouvrages ont été envoyés à ce concours, deux seulement ont été jugés dignes d'être pris en considération; à l'un, rédigé en flamand par MM. Dautzenberg et Van Duyse, a été adjugé le prix principal de 2000 francs; à l'autre, écrit en français par Mr Ad. Siret, une récompense honorable. Comme entente de la pensée patriotique qui a dicté les intentions du Gouvernement, le *Volksleesboek* (1) des deux

(1) *Volksleesboek voor middelbare en lagere scholen en vlaemsche huisgezinnen*. Brussel, Muquardt, 1854; in-18.

premiers et les *Récits historiques belges* (1) du dernier ont parfaitement atteint le but désiré. Un amour constant de tout ce qui peut glorifier la patrie, de tout ce qui doit tendre à la faire aimer et respecter par ses enfants, voilà le signe de ralliement que les trois auteurs ont courageusement arboré, et ils y sont restés fidèles jusqu'à la fin de leur tâche. Conçus de manières différentes, les deux ouvrages brillent par la grande variété et l'exactitude des détails historiques et légendaires, qui y abondent. Quant au plan suivi, nous préférons de beaucoup celui choisi par MM. Dautzenberg et Van Duyse à l'autre; il se distingue par une grande clarté, par la marche progressive du récit, par des vues d'ensemble, qui font de leur livre une œuvre homogène et d'une lecture aussi attachante qu'agréable. La forme adoptée par M. Siret, au contraire, a quelque chose de heurté et de décousu; en voulant éviter d'être monotone, l'auteur a mis dans tout son ouvrage une sorte de désordre qui empêche de bien comprendre, si pas le but qu'il s'est proposé, au moins les moyens qui devaient l'y conduire. Il y a en outre dans le courant des *Récits* des incorrections de style, des petites erreurs de faits, des négligences, qu'avec un peu plus d'attention un écrivain aussi expérimenté et aussi instruit que M. Siret eut facilement pu faire disparaître.

Quant au *Volksleesboek* de MM. D. et V. D., il est écrit dans un style à la fois simple et élégant; il est fâcheux seulement que les auteurs, cédant à des caprices momentanés, aient adopté pour l'orthographie de certains mots flamands, pour la grammaire de certaines phrases, des formes qui, sans être absolument réprouvées, ne devraient pas se trouver dans des livres où le *dilettantisme* et les systèmes individuels sont de nature à fourvoyer la jeunesse des écoles, à laquelle le *Volksleesboek* est destiné. — Quoiqu'il en soit, la part de la critique n'est pas grande pour les deux ouvrages dont nous venons de parler, ils renferment d'excellentes choses et sont dignes de la popularité qui s'y est attachée dès leur apparition.

Un de nos publicistes les plus distingués, Mr L. Jottrand,

(1) Bruxelles, Tarlier, 1854; in-18, pp. 526.

auteur de *Londres au point de vue belge,* de *Notre frontière du nord-ouest* et de tant d'autres écrits, où les sentiments patriotiques de l'auteur, quoique exprimés à un autre point de vue que le nôtre, se font constamment jour, a entrepris récemment un voyage en Suisse. La relation qu'il vient d'en publier, porte pour titre : *D'Anvers à Gènes, par les pays Rhénans, la Suisse, la Savoie et le Piémont, etc., études diverses* (1). M. Jottrand ne voyage pas en touriste désœuvré et bavard; lorsqu'il décrit le pays qu'il a parcouru, les hommes et les institutions qu'il a rencontrés, il le fait comme quelqu'un qui a beaucoup interrogé, examiné de près, conclu sans idées préconçues, avec calme, et avec une connaissance des choses qui dénote chez lui un remarquable esprit d'observation, joint à un grand fond de bienveillance et d'impartialité. Comme pour ses précédentes publications, c'est encore sous le rapport des interêts belges que l'auteur passe en revue dans ce livre, aussi bien écrit que bien pensé, tout ce qu'il a vu et entendu. Aussi le lit-on d'un bout à l'autre avec un intérêt suivi. La pensée qui domine l'auteur, c'est que chez nous, gouvernants et gouvernés ont tort d'avoir toujours, pour tout ce qu'ils font, pour tout ce qu'ils entreprennent, les yeux tournés vers la France, tandis que nous négligeons d'aller puiser d'utiles enseignements dans d'autres pays, dont les mœurs et les institutions sont souvent plus conformes aux nôtres. Il appelle notre attention sur les bonnes choses qu'il a trouvées en fait d'administration, d'organisation militaire, d'institutions publiques et privées dans les différentes contrées qu'il a parcourues. Il nous montre, entre autres, quand il parle de la Suisse, le respect que le gouvernement professe pour l'usage des différentes langues qui y sont employées; il répond victorieusement par l'exposition de ce qu'on y pratique sous ce rapport, à l'objection de ceux qui prétendent en Belgique qu'il faut subordonner l'une langue nationale à l'autre, pour la plus grande facilité de la gent bureaucratique. — M. Jottrand a semé son livre des détails les plus curieux sur les monuments, l'industrie, le commerce, la vie publique et privée des diverses populations qu'il a visitées. Il rend justice

(1) Bruxelles, 1854; in-18, pp. 418.

à tous les partis, à toutes les communions, blâme ce qui est répréhensible, loue ce qui mérite de l'être, sans exagération, sans emphase, de sorte que son livre semble d'un bout à l'autre le reflet fidèle de ce qui a passé sous ses yeux. C'est un mérite aussi rare que digne d'être apprécié.

Nous terminerons cette petite revue, en disant quelques mots de la 12e publication, éditée par l'association flamande dite *Willems-Fonds,* sous le titre de *Schets van België's toestand,* enz., *door* L. Van de Walle. Ce petit manuel de statistique générale de la Belgique est le résumé du vaste travail sur la statistique du pays, publié en 1853 par le ministre de l'intérieur. Ce livre, comme il a été conçu, sera particulièrement utile à nos populations flamandes, qui par suite de l'usage exclusif que l'on fait dans les régions administratives, de la langue française, se trouvent souvent plus ignorantes que des étrangers de nos propres institutions et des bienfaits de notre régime constitutionnel. Le *Willems-Fonds,* qui a déjà fait paraître plusieurs ouvrages empreints d'un esprit vraiment national, a rempli une véritable lacune en éditant ce manuel. M. Van de Walle y a fait preuve de tact, de connaissances pratiques et d'un patriotisme bien entendu. Aussi le gouvernement s'est-il empressé d'en favoriser le débit en y souscrivant pour 1000 exemplaires, qui seront envoyés aux principales communes flamandes du royaume.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Cheminée de l'hôtel-de-ville et Archives communales de Courtrai. — Dans l'article que nous avons consacré dans le *Messager des Sciences*, 1848, p. 504, à la description de la cheminée de l'hôtel-de-ville de Courtrai, nous avons assigné à la sculpture de ce monument la date de 1587. A l'occasion des intelligentes restaurations qu'on y a faites récemment, M. Mussely-Boudewyn, archiviste de cette ville, a entrepris quelques recherches sur l'époque de la construction de la cheminée. Il a eu l'obligeance de nous communiquer à ce sujet la note suivante, tirée des comptes de la ville d'Audenarde, année 1527 :

« Betaeld den steenhouwer van Curtrycke van den patroen van de caven » te maecken, staende binnen den schepenhuuse van Curtrycke : 50 s. p., ende » eenen schildere iiij s. vj d., ende den ghesellen te drinkgeld, vj d. — III s. » xii d. Betaeld den steenhouwere van Curterycke van den patroen van de » caven unt te treckene in schepen camere van Curterycke, xxiiij s. »

Il résulte de ce curieux extrait que des cheminées sculptées existaient déjà à l'hôtel-de-ville de Courtrai en 1527, et qu'elles servirent de modèles aux tailleurs de pierre, peintres et ouvriers, pour la construction de celles de l'hôtel-de-ville d'Audenarde. A ce propos nous rappellerons que M. Mussely met actuellement sous presse l'inventaire analytique et méthodique des archives de sa ville natale. Ce travail rédigé avec soin et exactitude, sera pour l'histoire de la Flandre une nouvelle et intéressante source à consulter. Honneur aux villes de provinces qui comprennent ainsi l'importance de leurs dépôts d'archives et qui allouent des fonds pour en faire connaître les richesses par la voie de la presse! C'est après Gand, la première ville du royaume qui aura un catalogue imprimé de ce genre.

J. D. S. G.

Décoration intérieure des églises. — On convient assez généralement que les églises gothiques modernes, déjà assez nombreuses dans nos Flandres, laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la décoration intérieure. Le blanc de chaux y règne encore en souverain; cela tient peut-être au manque d'exemples authentiques de la peinture murale de nos anciennes églises. Une occasion favorable pour faire les recherches à ce sujet nous sera offerte dans

quelques jours à Gand, par le déplacement des confessionaux et des grands tableaux du Rosaire que les Pères Dominicains se disposent à faire transporter de la vieille église, rue de la Vallée, à leur nouveau couvent, rue de la Caverne. Ce déplacement, mettant à découvert plusieurs grands pans de mur, restés intacts depuis le XVII^e^ siècle, permettra de retrouver sous le badigeon la trace des peintures ornementales ou des figures qui décoraient, à n'en pas douter, l'église au XIV^e^ siècle; déjà en plus d'un endroit on voit percer un fond rouge cinabre, qui semble primitif et qui paraît avoir été surpeint au XVI^e^, à en juger par le style de quelques arabesques noires sur fond grisâtre, dans la troisième chapelle à droite. En effet, les archéologues savent que toutes les églises de l'époque romane et la plupart de celles de la période gothique ont été décorées de peintures murales. On a fait dans le nord-ouest de l'Allemagne d'intéressantes découvertes à ce sujet : nous nous bornerons à citer, près de nos frontières, les peintures murales de la cathédrale et des églises de S^t^-Géréon, S^t^-Cunibert et S^te^-Ursule, à Cologne; celles de l'abbaye de *Brauweiler*, près de la même ville, et celle de l'église rurale de *Romersdorf*, aux environs de Bonn. En Belgique, où les monuments religieux appartiennent relativement à une époque moins ancienne et où les murs sont périodiquement blanchis, ces vieilles peintures reparaissent assez rarement; on en trouve cependant des traces dans la cathédrale de Malines, dans celle de Tournai, dans l'ancienne église de la Byloke et de la ci-devant chapelle *de Leugemeete*, à Gand; dans la ci-devant chapelle des Musiciens, rue des Bouchers, à Bruges, etc. — Le comité historique des arts et monuments de France recommande pour l'enlèvement du badigeon un procédé fort simple; il suffit d'asperger le mur d'eau chaude; puis, quand la chaux commence à boursouffler, à l'enlever avec un raclоir en bois. Dans quelques cas, il faut plus de ménagements; on se borne à coller sur le mur du papier brouillard assez fort, puis en l'arrachant du mur quand il est bien sec, on enlève en même temps toute la couche du badigeon qui y adhère.

H.

Sculptures de Melotte, artiste belge. — Parmi les objets d'art du cabinet de M. Leven, à Cologne (vendu au mois d'octobre 1853), se trouvait un *Haut relief sculpté sur poirier*, représentant le *Déluge;* cette sculpture est décrite au catalogue sous le n° 900, dans les termes suivants :

« Groupes nombreux d'hommes, de femmes et d'enfants qui cherchent à » se sauver devant les flots menaçants. Sur l'avant-plan, à gauche, quelques » hommes à cheval bravent en vain l'élément soulevé; dans le fond, à droite, » on voit d'autres qui escaladent un rocher escarpé. Composition grandiose; » les figures isolées ayant environ 20 centimètres de hauteur, sont en grande

» partie nues et l'on admire à juste titre la correction du dessin. Le tableau » est taillé si fort en relief que quelques parties des figures sortent libres du » fond. A droite, dans un coin, le nom de l'artiste, Melotte, de Liége, encadré » sous verre. Hauteur, sans le cadre, 38, largeur 82 centimètres. »

H.

Épitaphe du général De Roisin. — Nous avons toujours eu soin d'enregistrer dans notre recueil les épitaphes de Belges de quelque renom, décédés à l'étranger. Ce soin, nous nous en acquittons surtout volontiers quand il s'agit de compatriotes qui ont rendu des services réels à leur pays natal. De ce nombre est sans contredit le général baron de Roisin, de Tournai, mort à Bonn en 1849 et inhumé au cimetière de cette ville, sous un petit monument aussi simple qu'élégant, dû au pieux souvenir du fils du général, le savant linguiste et antiquaire M. le baron de Roisin, qui habite aujourd'hui près de Trèves :

HIC JACET
GUILLELMUS FLORENTINUS BENEDICTUS
FELIX GUISLENUS
EX BARONIBUS DE ROISIN
TORNACENSIS
NATUS ANNO D. MDCCLXXVI JUNII DIE XXIX
MALTENSIS EQUES
BATAVORUM REGIS A MILITIBUS PRÆFECTUS
GUELPHORUM ORDINIS COMMENDATOR
GUILLELMI LEONISQUE BATAVORUM
ORDINIBUS INSIGNIS
OBIIT BONNÆ D. MDCCCXLIX, OCTOB. DIE XXVIII.

—

E. HRTM DOMINUM COLUIT
FORTITER MILITAVIT
PATIENTER ÆGROTAVIT
QUIETE OBDORMIVIT.

Une lithographie de ce monument exécuté en style gothique, a été publiée par MM. Henry et Cohen, à Bonn; M. Didron le cite avec éloges dans ses Annales archéologiques.

Confrérie de St-Luc, a Anvers. — CCCCe anniversaire de l'installation de ses doyens. — La ville d'Anvers vient d'assister à une fête qui fera époque dans l'histoire, écrivait le *Journal d'Anvers* dans son numéro du 25 août 1854. — En effet, est-il possible d'exhumer des souvenirs plus palpitants d'intérêt et plus nationaux que ceux qui se rattachent à cette vieille et glorieuse *Gilde* de St-Luc, qui dota la Belgique d'une couronne artistique dont le temps n'a pu affaiblir l'éclat? Les archives de la *Gilde* conservent de précieuses reliques de

tous les grands génies qui ont illustré la peinture et donné à notre École flamande le rang qu'elle occupe. Une solennité destinée à relever cette association qui avait rendu tant de services aux arts, ne pouvait manquer d'inspirer le sentiment le plus sympathique et d'attirer dans la ville des Otho Venius, des Rubens et des Van Dyck, une foule innombrable avide de participer aux fêtes jubilaires qui se préparaient et sur lesquelles le journal anversois nous fournit de curieux détails.

L'antique confrérie de St-Luc, qu'on croyait morte et qui fut le berceau de l'art flamand, avait été frappée par la révolution française comme toutes les institutions fondées par nos pères. Son quatre-centième anniversaire vient de sonner, et soudain elle s'est réveillée comme par enchantement pour reparaître au grand jour et dans toute sa gloire.

Fidèle à ses anciennes traditions, la *Gilde* voulut organiser des fêtes calquées, autant que possible, sur celles dont l'histoire littéraire et artistique de la Belgique a conservé le souvenir. Les *Landjuweelen* lui appartenaient, et elle voulut par un nouveau *Landjuweel* inaugurer l'ère qui s'ouvrait pour elle. La palme devait appartenir au poëte qui aurait le mieux chanté l'*Éloge de la Gilde;* sujet fécond qui ne pouvait manquer d'inspirer la muse de nos jeunes littérateurs. Un appel général fut fait aux sociétés artistiques du pays et on réserva un prix à celle qui produirait le plus beau blason.

Plus de trente sociétés répondirent à l'appel patriotique de la *Gilde*. Parmi celles-ci nous citerons *Arti et Amicitiæ* et *Achilles*, d'Amsterdam; *de Leeuw van Vlaenderen*, de Courtrai; *Moedertael en Broedermin*, de Nevele; *Gild van Rhetorika*, de Nieuport; *Roland de Lassus*, de Halle; *Willems-Genootschap*, de Gand; société royale *de Wyngaerd*, de Bruxelles; *Harmonie royale*, d'Alost; *Société d'Harmonie* et *la Renaissance*, de Roosendael; la *Goudbloem*, de Saint-Nicolas; *Verecnigde Vrienden*, de Saint-Willebrord; *Apollon* et *Mozart*, de Borgerhout; *Amphion*, de Berchem; *les Fanfares*, de Bouchout; *Voor Tael en Kunst, de Dageraed, de Goudbloem, de Eendragt, Taelliefde, de Faem, de Jonge Leeuwen, de Liefde, de Wyngaerd, les Mélophiles*, d'Anvers, etc., etc.

Toutes ces sociétés se réunirent sous la magnifique coupole du Palais de la Bourse. Ce vaste local, richement décoré d'étendards, de banderolles et de guirlandes, présentait l'aspect le plus gracieux; 2500 personnes se trouvaient réunies sous cette vaste voûte de cristal.

La députation de la société *Arti et Amicitiæ*, d'Amsterdam, remit à la commission du *Landjuweel* une lettre qui exprimait en peu de mots les sentiments les plus sympathiques de la société néerlandaise pour la confrérie de St-Luc. Puis, le cortége se mit en marche; d'abord on voyait la *Gilde* avec son ma-

gnifique étendard de velours bleu, ses torches de sa section de littérature : *de Violieren*, sa section de mathématiques, et le nouveau drapeau de velours bleu de la section de chant qu'elle doit à la munificence de trois de ses membres, MM. Van der Haeghen, Dilis et Goemans. Venaient ensuite une foule d'étendards, de blasons, de torches appartenant à d'autres sociétés, parmi lesquels on remarquait les magnifiques drapeaux de la société *de Dageraed*, d'Anvers, et de la société *de Fanfares*, de Bouchout; les blasons de la société *de Wyngaerd*, de Bruxelles; de la chambre de rhétorique *de Goudbloem*, de St-Nicolas, et une foule d'autres qu'il nous est impossible d'énumérer tant leur nombre était considérable.

Après avoir parcouru les principales rues de la ville, le cortége arriva à l'hôtel du Gouvernement, où les autorités civiles et militaires, toutes en costume officiel, attendaient les députés des diverses sociétés. M. le gouverneur fit aux membres de la *Gilde* l'accueil le plus flatteur, et se réjouit de pouvoir prendre part à une fête aussi nationale. Il daigna adresser ses compliments à MM. Van der Haeghen, Dilis et Goemans, qui avaient exécuté les étendards de la *Gilde* avec un désintéressement digne de tout éloge. Sur son invitation, MM. Génard et J. De Cuyper furent chargés de lui présenter les présidents des différentes sociétés, et lorsque M. Van Lennep, président de la société *Achilles*, d'Amsterdam, entra dans la salle, un murmure de respect et d'admiration se fit entendre. On était heureux de se trouver en présence de l'homme illustre qui depuis une vingtaine d'années marche à la tête de la littérature hollandaise.

Lorsque le cortége arriva à la cathédrale, M. le doyen accompagné de M. Van Hemelen, vicaire-général de l'archevêché de Malines, de ses vicaires, tous en habits sacerdotaux, des curés des différentes paroisses de notre ville et de près de trois cents prêtres en surplis, descendit les degrés du chœur et vint processionnellement recevoir la *Gilde* à la porte principale de l'église, pendant qu'un orchestre de plus de cent artistes d'élite exécutait la belle symphonie de M. Léon de Burbure, membre d'honneur de la *Gilde*.

La vaste cathédrale était magnifiquement ornée. De riches étendards aux couleurs variées cachaient en partie les hautes colonnes gothiques qui soutiennent la voûte de ce bel édifice. Le centre du maître-autel était occupé par le buste colossal du saint patron de la *Gilde*, dû au ciseau d'un jeune artiste, M. Selbach, membre de la confrérie.

Après l'exécution de la symphonie, M. le doyen prononça un discours flamand fort remarquable, qui impressionna vivement l'auditoire d'élite qui l'écoutait. Le vénérable doyen entonna ensuite le *te Deum laudamus*. Le cortége se dirigea vers l'autel de St-Luc, nouvelle œuvre de MM. De Cuy-

per, Berekmans et Michel Bellemans, tandis que l'orchestre exécutait le magnifique *Jubilate Deo* de Beethoven. Les reliques de St-Luc furent placées sur l'autel, et toutes les sociétés défilèrent devant ces précieux restes du patron des artistes.

Quant à l'origine de ces reliques, nous nous bornerons à dire qu'elles furent offertes en 1754 à la confrérie de St-Luc, par le Père Delvigne, de la compagnie de Jésus; que celui-ci les avait obtenues du Père Jean Stilting, savant Bollandiste, qui les avait reçues lui-même d'un patricien de Venise.

Les hauts fonctionnaires qui avaient honoré la cérémonie de leur présence, furent reconduits à l'hôtel du Gouvernement.

Le cortége se rendit ensuite au Théâtre-Royal d'Anvers, où il fut reçu par la commission instituée pour l'examen des blasons et des drapeaux. Le 1er prix du blason fut décerné à la société royale *de Wyngaerd*, de Bruxelles; le 2e à la chambre de rhétorique *de Goudbloem*, de St-Nicolas. Le 1er prix du plus bel étendard à la société *de Dageraed*, d'Anvers; le 2e à la société *des Fanfares*, de Bouchout.

Quant à la fête du *Landjuweel*, elle avait attiré au théâtre une foule considérable, accourue de toutes les parties de la Belgique et de la Néerlande.

La salle éclairée à *giorno* avait été décorée avec un goût parfait par M. Michel Bellemans. Au fond d'une immense salle gothique se dressait la statue colossale du saint Patron de la *Gilde*, entourée des bannières des sociétés.

La belle fête du *Landjuweel* fut inaugurée par l'ouverture de *Charlemagne* de M. Léon de Burbure, œuvre d'une composition large et riche, qui fut franchement appaudie par le public qui encombrait la salle.

Après avoir rendu hommage aux membres des diverses commissions, à MM. Berckmans et De Cuyper, artistes qui ont élevé l'autel de la *Gilde* et particulièrement à MM. P. Génard et Th. Van Lerius, à qui appartient l'honneur d'avoir les premiers appelé l'attention du public sur le 400e anniversaire de la confrérie, M. le vice-président Mees fit en quelques mots l'histoire de la *Gilde*. Il rappela le jour où Jean Snellaert et Scuermoke furent proclamés les premiers Doyens et rendit un juste hommage à ces hommes dévoués et célèbres, à qui l'on doit la glorieuse école d'Anvers. Puis, jetant un coup-d'œil sur la brillante exposition formée par les soins assidus de la Société royale de Beaux-Arts, d'Anvers; « là, on peut voir — a-t-il dit — ce qu'a » produit le génie de nos maîtres; là, on peut se convaincre ce qu'il a fallu » de forces et de sacrifices pour que l'art régnât dans une seule cité, pen- » dant quatre siècles! »

Ce discours fut chaleureusement applaudi et M. Rongé père, président de

la *Gilde,* qui depuis une trentaine d'années a consacré tous ses soins à cette antique confrérie, décerna la médaille votée par le jury composé de MM. Jean Van Beers, H. Peeters, P. Génard et J. De Geyter, à Mr C. J. Hansen, d'Anvers, pour sa composition intitulée : *De Lof der Gilde.*

La société de Rhétorique *de Goudbloem,* formée depuis quelques années, mais animée des mêmes sentiments que l'ancienne chambre de ce nom, avait également ouvert un concours littéraire à l'occasion du 400e anniversaire de la confrérie de St-Luc. M. le président De Hert fit connaître que le jury, composé de MM. H. Conscience, J. Hendrickx, E. Zetternam, C. J. Hansen et F. De Cort, avait décerné à l'unanimité le prix du roman à M. Jean Van Rotterdam, d'Anvers, auteur de la pièce : *Twee brave Kinderen en een boosaerdig Mensch,* et qu'un second prix avait été accordé à Mr F. De Potter, de Gand, pour sa composition intitulée *Louise.* Mr J. Van Lennep, en remettant la couronne au lauréat, improvisa une brillante allocution, pleine de sentiment et de force qui électrisa l'auditoire. Le prix de la *Goudbloem* fut remis à M. De Potter par son concitoyen, M. Prudent Van Duyse.

La symphonie composée pour la circonstance par M. Simons, a obtenu un plein succès.

Le poëte flamand Mr J. Van Beers a lu une pièce de vers, intitulée : *De Blinde* (l'Aveugle), avec un sentiment que lui seul sait donner aux beaux vers que sa muse féconde lui inspire.

Le premier romancier de la Hollande, M. Van Lennep, parut ensuite sur la scène et lut un poème en l'honneur de Vondel, le génie que la Belgique dispute à sa sœur la Hollande.

Voici comment le poëte chante la naissance du grand écrivain :

Gij ook kent hem *taalverwanten,* gij eerbiedigt Vondels naam
En te recht : want schoon hij 't licht zag in de aloude Bisschopsstad
Waar de trotsche Dom zich spiegelt in des Rijnstrooms helder nat,
Schoon hij in de onzichb're koopstad van het jong Gemeenebest,
Zich een vaderland verkoren, zich een zetel had gevest,
Schoon hij trouwe kinderliefde had aan Holland toegewijd,
Hollands helden had bezongen, Hollands fellen worstelstrijd,
Schoon dat Holland hem den lauwer als zijn eersten dichter biedt.
Ook Antwerpen eischt een deel op van de glorie die hij liet,
En te recht! die eisch is billijk, wijdvermaarde Scheldestad,
Strektet gij aan Vondels oud'ren niet een wieg en bakermat!

Prouvant d'une manière si sublime que la Belgique et la Hollande doivent être des nations amies, le poëte fait allusion aux troubles qui jadis éclatèrent entre les Pays-Bas du Nord et ceux du Sud; il s'écrie avec l'accent d'une conviction profonde :

Oude veten
Zijn vergeten,
En gedempt de bron van twist.
Zij van tijden
Zoo vol lijden
Zelf de erinring uitgewischt.

. . . . . .
. . . . . .

De eendragt blijve :
Zij beklijve
Tusschen Taal en Taalverwant.
Daarnaar streven,
Daarop geven
Wij elkaar de Broederhand.

. . . . . .
. . . . . .

Zoo kroont zegen
Beider wegen :
Zoo wordt welvaart beider deel.
Zoo zal 't beiden zoetheid schenken
Als ze in later tijd herdenken
Aan dit plechtig *Landjuweel.*

Inutile de dire que M. Van Lennep obtint les honneurs de la soirée. Il fut rappelé deux fois, et le public lui prouva par des acclamations enthousiastes qu'il partageait les nobles sentiments que le poëte néerlandais venait d'exprimer.

M. Conscience, le romancier dont le monde entier admire les œuvres, devait prendre la parole après M. Van Lennep. Il parla de la *Gilde*. Considérée comme élément national — a-t-il dit — la *Gilde* a fait la grandeur, la force et la gloire du peuple flamand.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le discours du célèbre écrivain; mais il suffit de dire que jamais auteur ne fut l'objet d'une démonstration plus flatteuse et plus générale que celle dont M. Conscience a été l'objet à la fête du *Landjuweel.*

M. Van Duyse, à son tour, a lu une pièce de vers qui a obtenu de justes éloges.

La cantate terminait le *Landjuweel.* Les paroles sont de M. Van Duyse et la musique de M. Léon de Burbure. Comme toutes les œuvres que nous connaissons de ce compositeur, cette cantate se distingue par une facture large, sévère et originale, jointe une grande richesse d'orchestration.

Tel est le narré succinct des fêtes jubilaires dont Anvers a été témoin pendant le mois d'août. Elles laisseront un doux souvenir à tous ceux qui y ont pris part, et auront pour résultat de stimuler nos artistes et nos littérateurs à suivre les traces de leurs glorieux ancêtres.

K. DE V.

Nécrologie : M. De Smet. — Le 9 juin 1854 est mort à Alost, à l'âge de 85 ans, M. F.-J. De Smet, avocat-avoué. Lorsqu'il se retira des affaires, il consacra son repos aux lettres. On lui doit la publication d'une dissertation, traduite du latin, sur l'émigration des Belges et des Hollandais vers l'Allemagne, au XII^e^ siècle; — la publication en commun, avec M. Van Iseghem, de ce que M. De Gand a écrit sur Thierry Martens (voir *Messager des Sciences*, 1853, p. 102), — enfin une *Histoire de la ville et du comté d'Alost* (Alost, 1852), dont il a été rendu compte dans ce recueil, 1853, pag. 117-121.

M. F.-J. De Smet s'acquit l'estime générale par les vertus de l'homme privé. Un auteur, qui lui appartenait par les liens de la parenté, M. Wolfers, a dépeint quelques scènes de son intérieur, et a rappelé son dévouement pour sa famille, dans les *Scènes de la vie flamande*, publiées en allemand, et dont des extraits ont paru traduits dans le *Messager de Gand*, en avril 1853. Ce grave personnage du vieil oncle, si bien dépeint par son neveu M. Wolfers, c'est l'estimable vieillard que la mort vient d'enlever.

A. D. B.

Lettres inédites

DU

MARQUIS DE FERRIOL, AMBASSADEUR DE FRANCE A CONSTANTINOPLE

(1707-1709).

(Manuscrit n° 152 de la Bibliothèque de l'Université de Gand).

I.

La bibliothèque de Gand possède un manuscrit de 189 pages in-folio, désigné sous le n° 152, et qui porte au dos : *Lettres d'affaires de M. l'ambassadeur Ferriol, touchant son ambassade à Constantinople.*

De quels sujets ces lettres traitent-elles? à qui sont-elles adressées? sont-elles inédites et quel intérêt peut encore s'y attacher de nos jours? Ce sont là des questions qu'on se pose assez naturellement en lisant ce titre, et qu'un rapide examen du manuscrit suffit pour résoudre.

Le volume conservé à la bibliothèque de Gand contient la copie ou le brouillon de lettres, billets et traites envoyés par l'ambassadeur. Or les opérations financières du marquis de Ferriol étaient tellement nombreuses, que les copies de lettres de change et de lettres d'avis, occupent une bonne moitié du recueil. Cette partie ne doit plus nous occuper. Les autres pièces sont l'important pour nous, et celles-là sont parfois d'un grand intérêt. Le recueil ne comprend aucune des lettres de Ferriol à son gouvernement; mais il contient celles qu'il écrivit soit à son frère, « *M. Ferriol, conseiller du Roy, trésorier et receveur général des finances en Dauphiné,* » soit à son banquier, « *M. Blondel de Jouvancourt, contrôleur général des galères.* » Si malheureuse-

ment quelques passages de cette correspondance sont en chiffres, là probablement où elle traite des points les plus importants et les plus secrets de sa mission; si d'autre part les devoirs inhérents à sa qualité imposaient sans doute au marquis de Ferriol, vis-à-vis de tous autres que ses supérieurs hiérarchiques, un silence absolu sur beaucoup de questions qui touchaient de trop près à la politique étrangère de la France, il s'y rencontre cependant encore, presque à chaque page, de très-curieux détails soit sur la Porte ottomane, soit sur les projets de Louis XIV et sur sa politique en Transylvanie et en Hongrie, soit enfin sur les insolences et les mauvais procédés des hauts fonctionnaires de Turquie à l'égard des ambassadeurs étrangers, et surtout à l'égard de celui de France.

Le *Messager des Sciences* est, nous le savons, particulièrement consacré à l'histoire de Belgique et aux sciences qui s'y rattachent. Cependant nous avons pensé que des documents historiques qui ont trait à l'histoire générale, ne peuvent être regardés comme complétement exclus de son cadre. Nous nous sommes aussi rappelé que le *Messager* avait toujours accueilli tout ce qui tendait à faire connaître les richesses conservées dans les dépôts scientifiques de la ville de Gand. Il nous a donc paru que quelques-unes des lettres les plus intéressantes de Ferriol trouveraient bien place dans ce recueil. Les événements contemporains donnent un intérêt nouveau à tout ce qui touche à l'histoire des relations de la Turquie avec l'Europe occidentale. Mais il ne faut pas même cet intérêt exceptionnel et cette attention surexcitée, pour que l'Orient (du temps de Ferriol on disait le *Levant*) mérite de fixer nos regards; il est dans les destinées de cette terre, d'être dans tous les siècles l'objet de l'attention de l'Europe et le théâtre des plus grands événements. Ajoutez à cela qu'une civilisation si différente de la nôtre, un système de

gouvernement, des lois, une administration et des mœurs si opposées aux gouvernements, aux mœurs et aux lois de l'Europe occidentale, tout fait de la Turquie un digne sujet d'étude, surtout dans un temps où plus qu'en aucun autre, on cherche à pénétrer par quelles causes les nations se fortifient, grandissent ou meurent.

A l'époque où Ferriol représentait Louis XIV à la cour de Constantinople, la Turquie avait déjà vu commencer pour elle la période des revers, et le traité de Carlowitz venait de lui enlever, quelques années auparavant, ses plus récents accroissements. La décadence n'a fait que continuer depuis; non peut-être que les Turcs, considérés en eux-mêmes et à part des autres nations, soient moins courageux, moins nombreux, moins riches, moins puissants en un mot, qu'ils ne l'étaient il y a deux siècles. Leur décadence n'a rien de semblable à celle de l'Empire romain, où la civilisation payenne meurt et la civilisation chrétienne grandit sur ses ruines. Elle est d'une autre nature, et plutôt relative qu'absolue. Quand tous s'élèvent et qu'on reste soi-même stationnaire, on ne tarde pas à déchoir au dernier rang, eût-on occupé le premier. Tel est le sort de la Turquie. Ces musulmans qui ont tant de fois fait trembler, en d'autres siècles, les nations chrétiennes d'Europe, sont restés, à peu de différence près, ce qu'ils étaient alors; et les nations chrétiennes, quoi qu'ait pu faire la constante admiration de quelques-uns pour le passé et leur hostilité contre tout changement, ont réalisé des progrès tels, que c'est aujourd'hui et à leur protection et quelque peu aussi à la difficulté de partager ses dépouilles, que la nation turque doit l'espace qu'elle occupe encore sur la carte d'Europe.

Quoique la Turquie eût été humiliée dans la dernière guerre et eût conclu une paix onéreuse, elle avait cependant conservé au commencement du XVIII^e^ siècle, vis-à-vis

des représentants des nations voisines, ce caractère fier et intraitable, qui ne convient pas même à une nation toujours victorieuse. On en trouvera plus bas les preuves. Il y a loin de l'accueil fait alors aux ambassadeurs des puissances étrangères, à celui qui leur est réservé aujourd'hui. La Turquie n'avait point conscience de sa faiblesse. Il y a loin aussi des insultes que Louis XIV subissait, en la personne de son représentant, et subissait sans réparation, à la susceptibilité excessive dont quelques années auparavant il avait fait preuve vis-à-vis de la Hollande : mais au temps où le marquis de Ferriol avait à se plaindre des procédés insolents de la Turquie, le grand roi était affaibli par de longues luttes, et la guerre de la succession d'Espagne durait encore; il lui restait assez d'adversaires à combattre, pour éviter soigneusement d'en augmenter le nombre.

Nous verrons cependant par les lettres de Ferriol, que malgré le manque de toute influence à Constantinople, le représentant de Louis XIV ne restait ni inactif ni inutile à son pays. Tandis que chaque jour surgissaient des difficultés nouvelles entre les fonctionnaires turcs et l'ambassadeur (et les extraits qui suivent eussent dû être trop nombreux pour les rapporter toutes), celui-ci subsidiait les rebelles de Hongrie et servait d'intermédiaire entre leur chef Ragotzky et la cour de France, il donnait la première idée des missions à fonder en Crimée, il assurait sa protection aux missionnaires jusqu'au milieu des camps des Tartares; il dirigeait en même temps une ambassade envoyée en Perse sur ses conseils et destinée à y contrebalancer l'influence des Anglais et des Hollandais, et il étendait enfin sa protection sur tous les Francs qui faisaient le commerce dans le Levant.

Ce que nous venons de dire, suffit déjà pour montrer l'intérêt que peuvent encore présenter pour nous les extraits qui vont suivre. Il nous faudrait, avant de donner la parole

à l'ambassadeur français, ajouter quelques détails sur sa personne, mais nous en savons peu de chose. Il nous apprend lui-même qu'il était depuis dix-sept ans à Constantinople, qu'il connaissait les Turcs pour les avoir étudiés de près mieux que personne de France; qu'il les détestait; qu'il avait de très-intimes relations avec quelques hauts fonctionnaires, qui furent tous malheureux, entre autres avec le Kan des Tartares Nogais qui fut déposé, et avec plusieurs pachas qui eurent le même sort. Nous savons aussi qu'il succéda dans l'ambassade de Turquie à M. Castagnères appelé plus tard De Chateauneuf, et qu'il avait habité Constantinople comme particulier avant d'y représenter sa patrie; qu'enfin il eut pour successeur ce Des Alleurs, qui avait été par lui envoyé au prince Ragotzky, et dont il parle fréquemment en traitant des affaires de Hongrie. Enfin nous savons également, par les lettres écrites des missions du Levant (1), qu'il déploya le plus grand zèle à défendre les intérêts de la Religion, que c'est à lui qu'appartient la première idée de la mission à fonder en Crimée, et que les bonnes relations qu'il avait su former avec les Tartares de cette contrée, furent très-utiles aux missionnaires qui s'y établirent.

Il ne nous reste plus qu'à dire dans quel ordre sont recueillis les emprunts que nous avons faits aux lettres de Ferriol. On trouvera d'abord quelques détails sur les Turcs, leur avarice, leurs cruautés et leurs mauvais procédés envers les Occidentaux; une lettre relative à Stek Bey, Kan des Tartares; puis des extraits plus développés sur les affaires de Hongrie et les relations de l'ambassadeur avec le prince de Ragotzky, enfin quelques passages relatifs à l'ambassade de M. Michel à la cour d'Ispahan.

(1) Voyez *Lettres édifiantes*, tom. IV, p. 61, 118, etc. (éd. de Brux, 1838).

II.

LES TURCS.

13 Octobre 1707 (1).

On ne peut plus vivre icy avec les officiers de la Porte; ils demandent tous les jours des présens nouveaux, et il arrive souvent que lorsqu'on leur en envoye un, ils en demandent un autre sur le champ. Quand on les refuse, ils font voir du chagrin et rendent toutes les affaires difficiles. La raison de cette avidité est que le grand vesir leur ôte tous les émolumens de leur employ qu'il fait tourner au profit du trésor ou au sien. Il n'y a plus ny règle, ny justice, ny honte.

1er Novembre 1707.

On a donné trois fois la question à Mehemed pacha de Seydes, chose inouye que les vesirs fussent traités avec cette indignité; on luy a rompu presque tous les os, et il envie le sort d'Assan Firaly pacha. Après lui avoir fait souffrir tous ces tourments sans qu'il ait dit un seul mot, on luy a demandé 400 bourses pour le mettre en liberté. Il a répondu qu'il n'avoit pas d'argent, qu'on l'avoit déshonoré et mis hors d'état d'oser paroître dans le monde et de trouver quelque douceur à vivre, qu'il demandoit pour toute grâce qu'on abrégeât ses maux par la fin de sa vie....

4 Novembre 1707.

..... Les Anglois, les Hollandois et les Allemands avoient promis au Grand Vesir (2) de renvoyer en Turquie après la prise de Marseille tous les esclaves turcs qui sont sur nos galères, avec une gratification de dix écus par teste, et ils disoient qu'il y en avoit plus de dix mille. Voyez l'artifice de ces gens là pour mettre les Turcs dans leurs intérests.

2 Avril 1708.

Ramy pacha que vous avés veu grand vesir, après avoir été

(1) Il suffit de la date des lettres pour les retrouver dans le manuscrit. — Toutes ces lettres sont adressées ou à M. Blondeau de Jouvancourt, ou à M. Ferriol, le frère de l'ambassadeur.

(2) Pendant que le duc de Savoie et le prince Eugène assiégeaient Toulon.

traduit de prison en prison et souffert une rude question à Rhodes, où on luy mit le visage du costé des épaules pour sçavoir où estoit son trésor, après avoir payé 150 bourses, fut relegué à Karabouze, qui est un écueil auprès de Candie, et dans le tems qu'on l'y conduisoit il est mort accablé de maux et de chagrins.

7 Aoust 1708.

L'ambassadeur de Hollande vient d'être maltraité d'une manière incompréhensible. Le vesir l'a fait sortir de sa maison du canal de la Mer Noire, parce que le vesir, qui en a une auprès où il fait venir sa maîtresse depuis qu'il a épousé la mère du Grand Seigneur, ne pourroit pas jouir assez secrètement de ses amours, et comme l'ambassadeur a fait quelques difficultés de quitter sa maison, il a été traité avec la dernière indignité, le vesir l'ayant menacé de jeter ses meubles à la mer, etc. L'ambassadeur se trouvoit assez embarrassé; sa maison de Pera avoit été brulée et n'étoit pas rebatie, on l'avoit chassé l'automne dernier de celle de Belgrade, et on le mettoit dehors de la seule maison qui lui restât.... Voyant l'opiniâtreté du vesir et ne voulant pas exposer sa personne à quelque violence dans un lieu écarté et avec des domestiques la pluspart grecs et par conséquent sujets du Grand Seigneur, croyant en avoir assez fait pour mettre le vesir dans tout son tort, abandonna sa maison et me pria de lui permettre de venir loger dans celle de M. Fabre, que le Turc hypothécaire de la dite maison vouloit luy louer. J'y consentis non seulement, mais je lui offris encore un appartement dans le palais de France, et je lui fis toutes les honnêtetés imaginables, quoiqu'il m'eût négligé depuis deux ans à la sollicitation de l'ambassadeur d'Angleterre....

Gazy Gueray, sultan qui fut déposé il y a près de deux ans pour avoir sollicité trop vivement le renouvellement de la guerre (1), vient de mourir de la peste à sa maison de campagne,

(1) On lit dans une lettre écrite par un des missionnaires de Crimée, le 20 mai 1713, au marquis de Torcy (*Lettres édif.*, IV, p. 194) : « Sa disgrâce (de Gazy Gueray, kan des Tartares) vint d'avoir proposé avec trop de vivacité le renouvellement de la guerre de Moscovie, que le grand vesir d'alors, Ali pacha, si connu par ses violences, avait intérêt à ne pas vouloir.

nommée Guingené-Seray, où il étoit relegué. La sultane son épouse et sa sœur, qui étoit une belle princesse destinée en mariage au Cherimbey, sont mortes le même jour. La sultane Validé voyant son fils mort, se donna un coup de poignard qui par bonheur n'a pas été mortel; elle vouloit redoubler, on l'en empêcha; elle passe pour une héroïne. De 150 domestiques, il en est mort avant lui 80. Il avoit espérance de remonter bientôt sur le trône. Il vouloit s'échapper un jour de sa maison de campagne sous prétexte d'une partie de chasse, et passer 24 heures avec moi. Il me l'avoit fait dire. C'étoit un prince très-vertueux et qui avoit les sentiments fort aimables....

.... On souhaite au vesir toute sorte de prospérité; les malédictions qu'on luy donnoit, n'avoient servy qu'à le rendre plus puissant et plus agréable au Grand Seigneur....

25 Juillet 1707.

Enfin je crois que nous verrons quelque chose de nouveau. Stek Bey, général des Nogays, qui prend la qualité de sultan, étoit icy l'année passée pour demander des terres au Grand

Sultan Dewlet, son frère, fut installé à sa place. Toute la cérémonie qu'on fit, fut que le grand Seigneur envoya au successeur un de ses premiers officiers avec le sabre et le bonnet de martre zibeline, orné d'une attache de pierreries, le tout accompagné d'un hattichérif ou ordre de sa hautesse par lequel sultan Dewlet Gueray était établi kan des Tartares à la place de Gazy Gueray. Cet ordre du grand Seigneur ayant été lu aux Cherembeys assemblés en divan, le prince déposé se démit de sa souveraineté, et l'autre en fut revêtu avec autant de tranquillité qui si c'avoit été une chose convenue entre les deux frères. Le grand Seigneur ne fait jamais mourir les kans qu'il dépose; il les envoie seulement en exil hors de la Tartarie. L'île de Rhodes est ordinairement le lieu où on les transporte, et où ils sont traités avec tous les egards dûs à la dignité de leurs personnes. Il arrive même très-souvent qu'on les rappelle, et qu'on les remet sur le trône. Sultan Gazy Gueray fut relégué à Guinguené-Saray, un de ses palais de campagne, à vingt-cinq lieues de Constantinople, d'où j'ai su qu'il continuait ses liaisons avec M. de Ferriol.... (Suivent d'autres détails sur sa mort et celle de la sultane Validé, conformes en tous points à ceux qui donne la lettre de Ferriol).

Voyez aussi Voltaire, *Histoire de Charles XII*, Liv. 5. « .... Le grand Seigneur, dit-il, n'ose détruire la race des Kams Tartares, mais il ne laisse presque jamais vieillir ces princes sur le trône;.... presque tous passent de la souveraineté dans l'exil. »

Seigneur pour les Tartares Nogays qu'on avoit fait retirer du Budgiac et autres pays par le Traitté de Carlovitz et qu'on avoit envoyés dans des déserts très secs et stériles. Le Grand Seigneur ne lui donna pas une réponse favorable; il fut renvoyé au Kan des Tartares qui vient d'être déposé et dont il étoit fort ami; le Kan Bey dit d'avoir un peu de patience, qu'il solliciteroit luy même la guerre à la Porte, et que venant à se faire, on ne manqueroit plus de terres. Stek Bey pour ne pas désobliger le Kan, et pour ne pas luy faire une affaire auprès du Grand Seigneur, demeura en repos. Je fus aussy de ce sentiment et je conseillay à Stek Bey de rester en estat et de ne rien entreprendre jusqu'à ce qu'on eût vu le succès des propositions du Kan des Tartares. Le Kan en a été la victime, et le Grand Seigneur l'a fait déposer.

Le Kan auroit pu se soutenir s'il avoit voulu prendre les armes, et c'estoit mon sentiment, mais il ne s'y rendit pas, disant que d'une guerre étrangère qu'il avoit désirée et qui convenoit, on alloit par là faire une guerre civile. Cependant j'ay fait sçavoir à Stek Bey qu'il estoit tems d'agir et qu'il n'y avoit pour luy aucune espérance à la Porte ny qu'on luy assignât des terres, ny que le Grand Seigneur entreprist de renouveler la guerre, et je suis persuadé que Kan déposé a été de mon avis, quoyque je n'en sois pas certain.

Quoy qu'il en soit, Stek Bey est entré en Moscovie avec 80,000 hommes, et s'est mis à saccager et brusler les terres du Czar. Cheremet Oglou est venu à sa rencontre avec 40,000 Moscovites ou Casaques (*sic*). Après un long combat et opiniatré, Stek Bey est demeuré victorieux et a tué plus de 12,000 Moscovites et en a fait plus de 10,000 esclaves. Après quoy il est allé devant Azac, où il se tient encore. Il n'est pas capable de prendre cette place, n'ayant ny canon, ny infanterie, à moins que ce ne fût par un long blocus. La Porte se trouve embarrassée. Il faut déclarer la guerre contre les Moscovites ou envoyer des troupes contre Stek Bey; alors tous les Tartares se déclareront pour luy.

Le Grand Vesir avoit écarté tous les autres vesirs, et les avoit envoyés dans des lieux reculés de l'Empire, pour n'en avoir point d'ombrage. Il estoit seul icy et le Grand Seigneur ne pou-

voit point tenir de divan sur les affaires étrangères et politiques; S. H. fait venir Assan Pacha de Romélie et Mehemed Pacha de Seyde, tous deux visirs. Il a aussi mandé le Kan des Tartares. Nous verrons à quoy tout cela aboutira, et je puis vous dire que l'on verra quelque chose de singulier où l'on ne s'attend pas.

10 Novembre 1708.

Le Capitan Pacha ayant perdu à Smirne deux esclaves calabrois reniés, vouloit mettre à la chaîne les quatre consuls de France, d'Angleterre, d'Hollande et de Vienne. Avant d'en partir il laissa un ordre par écrit au Cady pour y faire mettre les 4 premiers Drogmans, si les esclaves n'étoient pas retournez dans trois jours; il fit plus, il ordonna la visite des bâtimens sans la participation des consuls et sans drogmans. Les officiers turcs destinés à cette mission, vinrent d'abord à la barque du capitaine Chomel, qui se trouva à terre. Le subrecars et le nocher voyant entrer dans la barque des gens armés, qui sans parler fouilloient de tous côtés, demandèrent ce qu'ils vouloient et qui ils étoient; un d'eux répondit qu'ils cherchoient deux esclaves de la part du Capitan Pacha. Le nocher luy dit : le capitaine n'est pas icy, et suivant nos capitulations vous ne pouvez point faire la visite sans le consul et sans drogmans. La dessus tout l'équipage fut chargé de coups de bâtons et le subrecars et le nocher furent rudement jettez dans une chaloupe et conduits au Capitan Pacha, qui les fit mettre à la chaîne parmi les autres forçats de la galère du Tersana Kiayassy, et il y envoya six chaloupes pour amener la barque dans le port vieux. On commença par bastonner nos matelots, un desquels croyant empêcher ce mauvais traitement arbora notre pavillon; il fut amené sur le champ et mis en pièces, et en remorquant la barque les Turcs faisoient des cris de joye, comme s'ils avoient pris la capitane de Malte. Le Capitan Pacha tout furieux et insensé qu'il étoit, ne jugea pas à propos de faire la visite des autres bâtimens, craignant quelque résistance. Il donna un ordre pour abattre la maison et l'église des Jésuites. Le Cady et les puissances du pays s'y opposèrent, disant qu'il falloit un catherif du Grand Seigneur. Il dit qu'il en obtiendroit non seulement pour cela, mais pour faire mettre autant de consuls à la chaîne qu'il manque-

roit à l'avenir des esclaves au Grand Seigneur. On se mocqua de ses menaces, et comme ses ordres pressoient pour son retour à Constantinople, il mit à la voile. Les grands du pays lui demandèrent la barque et les deux prisonniers, mais le lendemain de son arrivée dans ce port, il les relâcha de luy-même avant que je les eusse redemandés.

10 Janvier 1709.

Je demandoy au vesir, il y a quelques jours, deux François qui ont été faits esclaves très injustement, ce que je prouvois dans ma requeste. Le vesir dit que lorsqu'un chrétien étoit une fois dans leurs chaines, il ne s'informoit pas comment il y étoit entré....

3 Février 1709.

Nos marchans d'Alexandrie ont demandé à Assan Pacha, gouverneur d'Egipte, la permission de relever une muraille autour de leur cimetière afin d'empêcher les Arabes de déterrer nos morts pour gagner un méchant linceul, et les chiens et les autres animaux de les manger. Assan Pacha qui connaît le caractère du grand vesir, lui a renvoié cette affaire. J'ay présenté ma requeste qui est bien détaillée, disant que ce n'étoit qu'une simple enceinte de murailles sans couverture, de crainte que le vesir ne crût qu'on vouloit le tromper et faire une église. Le vesir a dit que les corps des Ghiaours n'étoient faits que pour être jettez à la voirie et mangez des chiens, et a fort malhonnestement déchiré ma requeste que j'envoie au Roy dans l'estat qu'elle m'a été rendue (1).

Vous savés le massacre de Cap^e^ Durand à Tripoli de Sirie et d'une partie de son équipage avec l'enlèvement de la barque. On a trouvé à Alexandrie un des complices de ce crime; il a été traduit au Caire, où il a tout avoué; le Pacha n'a pas voulu le condamner à la mort, par la crainte qu'il a du vesir, mais il tient ce scélérat aux fers jusqu'à ce que le vesir en ordonne. Il a encore une raison pour n'en pas venir là, c'est que le crime a été commis à Tripoli de Sirie. J'ai présenté ma requeste au

(1) « Les Turcs, dit Voltaire, affectent un mépris ridicule pour les princes chrétiens et pour les ambassadeurs, qu'ils ne regardent d'ordinaire que comme des consuls de marchands. » (*Histoire de Charles XII*, Liv. 5).

vesir pour demander la mort de ce scélérat, suivant l'acte juridique qui a été fait en Egypte, et qui y a été joint. Le vesir m'avoit promis dans le temps que l'action fut faite, qu'il feroit un exemple des coupables, si on pouvoit en trouver quelqu'un. Cependant il a déchiré ma requeste et ordonné sans autre connaissance de cause que le criminel fut mis en liberté, ce qui a scandalisé tous les Turcs.

III.

LE PRINCE RAGOTZKY.

Au début de la guerre de la succession d'Espagne, la France sollicita les Turcs à reprendre les armes contre l'Autriche. Elle eût trouvé, dans de nouvelles hostilités sur les bords du Danube, une utile diversion qui eût forcé l'Empereur d'Allemagne à rappeler une partie des troupes que la coalition opposait à Louis XIV. Mais la Turquie répondit avec froideur et dédain aux avances de la France; elle était d'ailleurs dans un état d'épuisement qui la réduisait à un repos forcé, et qui lui faisait regarder comme définitifs les avantages que ses adversaires avaient obtenus par le traité de Carlovitz. La France parvint cependant, par une autre voie, à exécuter en partie ses desseins. Un soulèvement dans la Hongrie y avait exigé l'envoi de troupes impériales. Les Hongrois rebelles étaient naturellement les alliés de Louis XIV. Aussi la France fit-elle passer secrètement, par son ambassadeur de Constantinople, à leur chef le prince Ragotzky, des subsides considérables pour l'aider à soutenir la campagne contre les Autrichiens, et à se conquérir par les armes le trône de Hongrie et de Transylvanie. Les biographes de Ragotzky rapportent que, au moment où il avait le plus besoin des secours de la France, celle-ci lui envoya un officier et deux ingénieurs, mais ni

armes ni argent (1). On pourra voir, par les extraits de la correspondance de l'ambassadeur qui sont reproduits ci-dessous, que le prince transylvain reçut au contraire de très-fortes sommes, et l'on y trouvera en même temps de curieux détails sur ses premiers succès, les desseins de la France, les relations du prince avec le Czar Pierre I et les seigneurs polonais, et ses rapides revers.

26 Juin 1707.

Le Prince Rakoszy (2) a été reconnu et couronné Prince de Transilvanie le 5 avril, dans toutes les formalités et avec une magnificence extraordinaire; il a ensuite convoqué l'assemblée des estats d'Hongrie et de Transilvanie, laquelle finie il doit se mettre en campagne avec des forces assez considérables. Il m'écrit qu'il se seroit rendu maître de Cibin et des autres places de Transilvanie, sans les secours que le Prince de Valaquie fournit à ces garnisons en vivres, etc. J'en ay porté mes plaintes à la Porte, et il en a cousté de grosses sommes à ce Prince pour se justifier; son argent l'a mis à couvert de toute sorte de recherche, et il continue à favoriser les Allemands comme il faisoit auparavant. J'ay prié Sa Majesté de m'envoyer une lettre pour le Grand Seigneur ou le Grand Vesir contre ce Prince, afin que je fusse en état de parler plus hautement : on ne m'a fait aucune réponse de la Cour. Il faut que le Roy ne veuille pas attaquer un petit Prince comme celuy de Valaquie, ou qu'on ne croie pas que les affaires d'Hongrie soient longtemps nécessaires. Tout cela n'est rien; voici le point essentiel.

Le Prince Rakoszy a une aversion extraordinaire pour les Turcs, je ne le trouve pas en cela condamnable, et il ne s'adresse à eux qu'avec une répugnance très-grande; mais quand il s'est mis à la teste du party, il devoit considérer s'il étoit en état de se maintenir sans le secours des Turcs et de chasser les Allemans d'Hongrie et de Transilvanie. S'il a pu le faire, pourquoy s'est-il adressé à la Porte? mais je soutiens qu'il ne le

(1) Voyez *Biographie universelle*, v° Ragotzky (François-Léopold).

(2) Ferriol écrit ce nom de différentes manières : Rakoszy, Radoczy, Rakoczi, etc.

peut. Comment un prince comme lui, je suppose même que la Hongrie (1) et la Transilvanie soient sujettes, peut-il se soutenir avec les forces de ce pays là contre les Turcs et contre l'Empereur? C'est une illusion de s'imaginer qu'il y puisse parvenir avec les alliances qu'il pouvoit faire. La France peut-elle l'assister, la Pologne qui est ruinée, la Suède où sont les ports de mer par où l'on peut porter des secours en Hongrie? je diroy davantage [*de plus*] que si la Porte avoit dit un mot aux Hongrois et aux Transilvains, ils auroient depuis longtemps abandonné le Prince. Il doit donc se conformer à l'état de ses affaires et quitter le party et ses desseins, s'il ne veut pas s'accomoder avec la Porte. Dans le temps qu'il est venu à Retel, son armée n'auroit-elle pas péri de faim sans les vivres qui lui furent aportés de Belgrade. En toute manière le Prince a besoin des Turcs, et comme je l'ay dit, il faut qu'il quitte ses desseins, ou son aversion naturelle pour les Turcs. N'est-ce pas par la Turquie que M. Des Alleurs et plusieurs autres officiers sont entrés en Hongrie, n'est-ce pas de Turquie qu'il reçoit ses draps pour habiller ses troupes, et une infinité d'autres choses qu'il ne pouvoit tirer d'ailleurs. On dit que le Prince, que je trouve d'autre part remply de bonnes qualitez, ajoute un peu trop de foy aux miracles, qu'il espère que Dieu en fera plusieurs en sa faveur, et qu'il croit jusqu'à la Madona ou image miraculeuse que la Princesse sa mère m'a laissée pour luy renvoyer (2).

Le Prince, avec cette aversion pour les Turcs, s'est imaginé qu'ils ne romproient jamais le traité de Carlovitz et qu'il pouvoit demander à la Porte secours et protection sans qu'on les luy accordât; c'est dans cette vue qu'il a envoyé ici M^rs^ Papay et Hornas pour faire voir aux Hongrois et aux Transilvains qu'il employoit toute sorte d'envoyés pour les tirer de la tiranie des Allemans; et que c'étoit ma faute ou celle de ses envoyés si la

(1) Remarquez que Ferriol écrit constamment prince d'*Hongrie*, chasser d'*Hongrie*, et non *de Hongrie*, tandis qu'il dit cependant *la Hongrie*.

(2) Ragotzky était très-religieux; retiré en France dans sa vieillesse, il consacrait une grande partie de son temps aux exercices de piété, et il laissa à sa mort des *Méditations sur l'Ecriture sainte*, qui furent imprimées.

Porte ne lui accordoit pas ce qu'il demandoit. Les Turcs ont été à la vérité assez longtems sans se déterminer; tout ce qu'on pouvoit leur dire n'étoit pas capable de les émouvoir; enfin, soit par une révolution naturelle des choses de ce monde, soit par une opiniâtreté de notre part à exciter les Turcs au renouvellement de la guerre, le pacha de Belgrade, nommé Ibrahim Pacha, a dit à Mr Gaspard Papay, que le Prince lui a envoyé avec d'assez beaux présens, qu'il pouvoit retourner auprès du Prince et luy dire que s'il vouloit attaquer Seghedin et Arad, qui sont les deux places que les Allemans occupent encore sur les frontières de Themisvard, il luy donneroit toutes les munitions de guerre et de bouche qu'il luy demanderoit, même un corps de troupes tel qu'il pouvoit le désirer, et l'on peut juger sans peine qu'Ibrahim Pacha n'a pas fait cette offre sans un ordre de la Porte. A ces mots de troupes, le Prince et les Transilvains se sont allarmés, ils ont dit que la Porte ne faisoit pas de pareils offres sans un grand dessein; que les troupes turques qui auroient contribué à la prise de Seghedin et d'Arad voudroient y entrer en garnison, et que ce feu se repandroit dans le reste de la Hongrie et en Transilvanie, par la raison que les Turcs s'étant déclarez si ouvertement ne chercheroient qu'à pousser leur pointe, et à reprendre ce qu'ils ont perdu dans la dernière guerre. Ce raisonnement n'est peut-être pas mauvais, mais comment se débarasser des Allemans qui sont encore maîtres des principales places d'Hongrie et Transilvanie, et pourquoy demander secours et protection aux Turcs, si l'on n'en veut plus quand ils sont accordez? n'est-ce pas mettre la Porte en défiance et se la rendre ennemie. Le Prince dira qu'il ne peut se fier à la parole d'Ibrahim Pacha. Qu'il l'éprouve; que luy en coûtera-t-il? qu'il commence par demander de la poudre, des boulets, des bombes, des instrumens à remuer la terre, etc., et s'il se croit assez fort avec ses propres forces pour prendre Seghedin et Arad, qu'il n'en demande pas aux Turcs. Toute cette conduite tend à une ruine certaine; je suis persuadé que le Prince ne fera pas la paix avec les Allemans, mais peut-être compte-t-il un peu trop sur la durée de la guerre d'Europe. Un homme à sa place doit tout employer pour se délivrer des Alle-

mans, il refuse cependant les secours des Turcs qu'il n'a pas eu honte de leur demander. Au moins ne pourra-t-il pas dire qu'on ne l'a pas bien servy icy et que si on avoit obtenu l'assistance qu'il désiroit il auroit pû faire des grandes choses....

... Un accident auquel le Prince s'expose, c'est que les Allemans, voyant la Transilvanie perdue, peuvent en nommer prince le comte Abaffy, fils du dernier prince, et proposer à la Porte que le tribut de cette province sera partagé moitié au Grand Seigneur et moitié à l'Empereur. Les Turcs consentiront peut-être à cette proposition, quoyque ce soit un piège de la part des Allemans, voyant que le Prince Rakoszy reste dans le silence et refuse d'accepter un secours qu'on lui offre et qu'il a demandé.

Je vous ay fait ce détail pour vous faire connoître deux choses, la première, que le prince est icy bien servy malgré le mauvais caractère du vesir qui n'entend pas les affaires et qui n'aime à faire plaisir à personne; et la seconde, afin que vous puissez juger de ce qu'on doit attendre du prince et des Hongrois. Je sçay bien qu'on a toujours regardé leurs affaires comme une simple diversion et qu'on ne leur a donné des subsides que pour continuer la guerre, et non pas pour les mettre en état de s'affranchir du joug alleman, mais on pouvoit considérer à la cour qu'on a icy travaillé pour soutenir cette diversion autant que l'argent du Roy a pu le faire en Hongrie...

25 Juillet 1707.

.... Il y a icy le Baron Seredy, gentilhomme transilvain de la part des Impériaux, pour proposer le Comte Abaffy ou un autre seigneur transilvain, pour prince de Transilvanie, en payant à sa Hautesse le mesme tribut auquel cette principauté estoit autrefois assujestie.... Les nouvelles des frontières sont qu'Arad est assiégé, le Prince (Radoszy) et M. Des Alleurs ne me l'ont pas encore écrit.... Je vous envoie la copie d'un dialogue que les Hongrois ont fait, et qu'ils ont présenté par des voyes indirectes à plusieurs grands de la Porte. Je n'ay fait que le traduire en françois et le rendre un peu plus clair qu'il n'estoit en latin...

8 Novembre 1707.

Il y a très longtemps que je n'ay rien reçeu de M. le Prince Rakoczy ou de Mr Des Alleurs. Ayant rétabli ma correspondance de Pologne par le moyen du nouveau Prince de Moldavie, nommé Mithel Radouvitz, j'ay reçeu ces derniers jours une lettre de Mr De Castellan de Cracovie, qui m'écrivoit que chevalier Berezeni étoit en Pologne en qualité de grand ambassadeur du Prince Rakoczy et d'Hongrie, et qu'il avoit traité des affaires secrètes avec le Czar (1), et les seigneurs polonois qui sont attachés à son party. Je fus fort surpris de cette nouvelle et de l'apprendre par la Pologne. Trop d'ambition peut faire tort au prince et le perdre. Il aspire à la couronne de Pologne et il s'étoit mis dans le rang des candidats, je le sçay depuis longtemps. Mais peut-il traiter avec le Czar, qui a de si grandes liaisons avec l'Empereur; et s'imagine-t-il que ce Prince le fera de bonne foy, que le Roy de Suède (2) qui est un roy glorieux puisse abandonner le Roy Stanislas, et que le Roy Stanislas, par un principe de générosité et pour rendre le repos à sa patrie, renonce à la couronne et abdique comme a fait le roy Auguste? Il faut cependant tout cela pour monter sur le trône de Pologne. Le Prince croit sans doute qu'il rendra un grand service au Roy de Suède et au Czar de les mettre en estat de terminer le différend et de faire la paix, à laquelle le Czar ne peut consentir avec honneur si le Roy Stanislas demeure maitre de la Pologne.... Je souhaite que le Prince réussisse dans ses projets, mais ce qui me fâche, c'est que tandis qu'il s'amuse à traiter avec le Czar, il laisse passer les Allemands en Transilvanie.

4 Décembre 1707.

... Je suis très éloigné de me mettre en avance avec le Prince; je ne sçay même si on lui continuera ses subsides avec la conduite qu'il tient et les liaisons qu'il a prises avec le Czar. Je luy ay payé 546,056 liv. 16 s. sans compter les premiers 20,000 écus de Mr Des Alleurs....

(1) Pierre I le Grand.
(2) Charles XII.

6 Décembre 1707.

... J'ay, par la grace du Seigneur, tout payé à M. le Prince Rakoczi, à quelque chose près, qu'il laisse icy pour l'entretien de ses envoyés. On vouloit charger mon frère de nouvelles remises; mais il l'a refusé, à moins qu'on ne luy donnât de l'argent comptant, et on n'a pas été en état de le faire. Mrs Hoguaers de Paris ont accepté quelques remises à faire par Dantzic; mais ce n'est pas là le compte de Mr le Prince Rakoczy, qui a besoin de fonds à Constantinople. D'ailleurs il n'est pas croyable que le Roy Stanislas laisse passer son argent par la Pologne depuis qu'il a fait déclarer son candidat pour cette couronne, de sorte que si les subsides sont continués, on sera en quelque sorte obligé de les faire passer par Constantinople. La conduite de M. le Prince Radoczi est surprenante. M. Des Alleurs dit qu'il la désapprouve et que le titre de Roy l'a éblouy; mais il arrivera qu'il n'aura pas ce titre, et qu'il se sera brouillé avec le Roy de Suède, qui est un ennemy dangereux. Si l'exemple de son grand père l'avait rendu aussy sage pour la couronne de Pologne, que je le suis devenu pour les remises d'Hongrie, il se seroit bien gardé de la briguer.

31 Décembre 1707.

.... Le Prince Radoczi m'a écrit six lignes par son dernier courrier; je ne crois pas que les affaires d'Hongrie le fassent maréchal de France. Elles vont mal, et sans mon secours il y a longtemps qu'elles seroient entièrement tombées. Le Prince est en Hongrie et il songe ailleurs; inquiétude; ambition; enfin on n'y comprend rien; il quitte ses amis, il recherche des puissances suspectes. Dieu le bénisse. Il ne veut pas tenir son traité avec les marchands de Salonique pour les cent mille pièces de drap qu'il leur avoit commandées, et pour lesquelles il vouloit me rendre caution, mais je ne l'ay pas jugé à propos, et j'avois assez perdu sur les affaires d'Hongrie.

26 May 1708.

... Il y a bien des lettres de change du Prince à Constantinople que je dois acquitter, mais ceux qui en sont porteurs auront patience jusqu'à ce que j'aye reçeu de l'argent.... J'ai un grand commerce avec la Pologne, et je suis le Roy de Suède pas à pas. Il s'est plaint des instances qu'on a fait icy pour

engager les Turcs à déclarer la guerre aux Moscovites. C'est celuy de tous ses desseins que je penètre le moins. Ne luy étoit-il pas avantageux de faire une diversion au Czar qui arreste du moins pour quelque tems l'exécution de ses projets?

A partir de cette époque les affaires du Prince Ragotzky baissent rapidement; le sort des armes lui est défavorable, l'argent lui parvient difficilement, et l'ambassadeur de France n'est plus chargé de lui payer de nouveaux subsides. « Pour surcroit de malheur, écrit Ferriol en octobre 1708, Ibrahim Pacha de Belgrade son amy est mort en 24 heures; les uns disent de la peste, les autres du poison; et ce qui confirme ce dernier sentiment, c'est les regrets du visir quand il a appris cette mort, la pitié n'étant pas naturelle aux cœurs aussy durs que le sien. » Enfin, à six mois de là, Des Alleurs, officier français qui avait passé de Turquie en Transylvanie pour porter les armes contre les Allemands, et qui entretenait avec l'ambassadeur une correspondance suivie, écrit à Ferriol qu'il a tous les jours plus mauvaise opinion des affaires de Hongrie. Quelque temps après, le Prince, au milieu de ses désastres, écrit lui-même à l'ambassadeur français « que les disgràces ne le débuteront pas et qu'il espère bien faire parler de luy. » Par un singulier démenti donné à ses espérances, il n'est plus parlé ni de lui, ni de Hongrie, ni de Transylvanie dans les lettres qui suivent.

On sait, par l'histoire, que Ragotzky, après avoir fait preuve du plus grand courage, dut cependant abandonner la Hongrie aux Autrichiens, et se réfugia en Pologne (1710). Plus tard, il vint en France, et y reçut du roi une pension considérable; il y passa quelques années, consacrées tout entières à l'étude et aux exercices de piété; mais en 1717 le cabinet autrichien, par une basse vengeance contre un ennemi désarmé, exigea son éloignement de France, et le Prince alla habiter en Turquie, où il finit sa vie dans la retraite.

IV.

AMBASSADE DE M. MICHEL EN PERSE.

On lit dans les *Lettres écrites des missions étrangères* (1) que les ministres de Louis XIV, « attentifs à tout ce qui pouvait augmenter le bonheur de son règne, et informés des grands biens qui reviendraient à la France du commerce que feraient ses sujets dans l'Empire des Perses, exposèrent à Sa Majesté l'utilité et la facilité de l'établissement de ce commerce, qu'ils proposèrent en même temps d'envoyer quelqu'un à Ispahan, pour s'assurer de la vérité des faits, prendre connaissance de toutes les marchandises commerçables à l'usage de la France, et pour converser avec les ministres du Sophi, des conditions d'un traité entre les deux nations. » Il paraît que l'ambassadeur Ferriol eut le choix de l'envoyé à la cour de Perse; c'est du moins ce qui semble résulter de ses lettres. On y voit aussi que l'envoyé français, M. Michel, ne correspondait avec sa cour que par l'entremise de l'ambassadeur de Constantinople, qui en parle fréquemment dans les lettres que nous avons de lui. Ferriol n'explique cependant clairement ni le but politique de cette tentative de la cour de France, ni les conditions du traité conclu avec le Sophi. On voit que, dans sa pensée, les renseignements qu'il donne, doivent le plus souvent se compléter par les extraits de la correspondance de M. Michel, qu'il joignait à ses lettres et que nous n'avons pas. La première fois qu'il en parle, M. Michel était déjà parti pour Ispahan; il venait de remplacer M. Fabre, dont on avait eu à se plaindre, paraît-il, et qui était mort à Alep.

(1) Voyez éd. De Mat, Bruxelles, 1838, tome IV, pag. 276.

25 Juillet 1707.

.... Tout le monde est content de M. Michel et chacun en rend des témoignages très-avantageux. Les Anglois, les Hollandois et les Portugois ont dépensé cent soixante mil écus à la cour de Perse pour empescher que M. Fabre et M. Michel y fussent reconnus pour envoyez de France, et pour traverser leurs desseins. M. Fabre en a esté cause, ayant publié dez Alep qu'il les chasseroit de Perse pour y establir les François. Il faut avouer que les Anglois et les Hollandois sont puissants dans ces pays là et dans les Indes, et qu'ils n'épargnent rien pour soutenir leur commerce. Ce qui est déplaisant, c'est que les 2500 escus pour lesquels M. Michel vient de tirer une lettre sur Alep, luy ont esté donnés à Tauris par un marchand anglois, nommé d'Eston, et sans cet argent M. Michel n'auroit sceu où donner de la teste avec tous nos François. A peine l'or estoit compté qu'il vint un ordre d'Ispahan de la part de l'agent ou directeur de la compagnie des Anglois, qui portoit une défense très sévère de prester aucune somme à M. Michel, sous quelque prétexte que ce peut être, ny d'avoir aucun commerce avec luy.

8 Novembre 1707.

Les affaires de Perse vont bien. Il faut absolument des lettres de créance. M. Michel fera toutes les fonctions sur les miennes et traitera toutes les affaires; mais si l'on ne voit pas une approbation de la cour sur ce que j'ay fait, il est certain que tout sera rompu, que M. Michel sera maltraité, qu'on lui demandera le remboursement de toutes les dépenses de sa mission et que la porte de Perse sera pour longtemps fermée aux François et aux missionnaires. C'est à quoy notre cour doit penser sérieusement, et d'une bonne affaire n'en pas faire une mauvaise..... M. Michel s'est fort bien conduit jusqu'ici; tout le monde m'en a rendu un bon témoignage, et M. l'évêque de Babilonne, les missionnaires françois, italiens et polonois, l'ont écrit à notre cour. Il a obtenu le renvoy de la concubine (1) dont les Kans

(1) La concubine de l'envoyé précédent, M. Fabre. Ailleurs Ferriol l'appelle la courtisane, et promet de la renvoyer en France par le premier vaisseau. Il dit encore d'elle : « Il est à craindre que cette malheureuse, qui nous a fait tant de mal et de scandale, ne se fasse mahométane en passant par la Turquie, comme elle eût fait en Perse si l'on eût accepté ses propositions. »

des frontières s'étoient rendus amoureux, la teste d'Iman Couly Bey, l'ennemy déclaré de notre nation et de notre religion et l'espoir des Anglois, le rétablissement de la mission d'Erivan avec de grands avantages, des ordres pour faire cesser la persécution contre les Latins dans les provinces d'Erivan et de Georgie, et plusieurs autres choses de conséquence. J'envoye l'extrait de toutes mes lettres de Perse à Mr Ch. de Pontchartrain. Elles pourroient faire un petit volume avec celles de Crimée qui sont très-curieuses.

2 Avril 1708.

.... M. Michel doit être à Ispahan selon toutes les apparences. Mais il ne s'y sera pas trouvé au Nouroux, qui est le 21 mars et la plus grande fête de l'année pour les Persans (1). Ses lettres de créance sont arrivées à Erzeroum le 20 février, et deux cavaliers qui les luy portoient, devoient se rendre le 26 à Erivan et passer outre s'il en estoit party. M. Michel avoit esté empoisonné; du moins il en avoit tous les accidents, et c'estoit le sentiment du R. P. Capucin qui est avec luy et qui est en même tems son chapelain et son médecin. Les remèdes qu'on luy a donnés et sa jeunesse l'ont sauvé, sa santé n'estoit pas encore bien rétablie. Il soupçonne moins le kan d'Erivan que le grand patriarche des Arméniens qui logeoit à Karabat, qui est un monastère de sa religion et la plus belle maison d'Erivan, et le kan l'en a fait sortir pour y mettre M. Michel (2).

Il est un autre ambassadeur en Perse qui a passé par la Moscovie et par la Georgie. On me l'écrit de Chamazé, qu'il se dit grand ambassadeur du Pape et de l'Empereur et de plusieurs autres Princes, qu'il s'appelle Israël, qu'il est de nation arménienne, mais né en Allemagne, qu'il parle toutes les langues de l'Europe, qu'il a une grande suite, que son secrétaire est François et qu'il a demandé à l'officier du Sophy qui se tient à Chamage, 160 chevaux et 170 chameaux, pour transporter à

(1) Voyez la description de cette fête dans les *Lettres édif.*, IV, p. 511.

(2) M. Fabre, son prédécesseur, était mort par le poison. « On ne peut douter, dit M. Ferriol (p. 70), que M. Fabre n'ait été empoisonné par le kan d'Erivan. Nous en savons toutes les circonstances qu'il seroit trop long de vous écrire. »

Ispahan ses gens et ses effets. On ajoute que ce pourroit être un gros marchand accompagné de plusieurs autres, qu'il auroit pris des lettres de divers princes pour porter ses marchandises en Perse, et celles qu'il n'y pourroit pas vendre, aux Indes, aux dépens du Sophy et de ses douanes, parce que c'est la coutume qu'on défraie en Perse tous les ambassadeurs et qu'on les exempte de la douane pour tous les présens qu'ils portent à la cour, pour leurs meubles, et pour les autres choses qui sont de leur usage, et sur ce prétexte on fait souvent passer des marchandises pour une somme considérable dont on fait la contrebande. La vérité est que les Persans sont devenus biens rusez et qu'Israël les trompera difficilement. Peut-être aussy en viendra-t-il à bout, et on verra un simple porteur de lettres, un marchand avoir les premiers honneurs, vivre aux dépens du Sophy, et manger ses douanes, tandis qu'on tient sur les frontières les véritable envoyéz sans leur donner aucune subsistance. A qui en est la faute? au déréglement de feu M. Fabre. Je n'ay pas encore envoyé chercher sa concubine à Trébisonde, la Mer Noire n'étoit pas encore ouverte; j'envoyeray un Drogman et un Janissaire pour nous amener cette héroine...

On peut voir dans l'ouvrage que nous citions plus haut (1), comment M. Michel fut reçu à la cour d'Ispahan, avec les honneurs dûs à son rang, et la facilité qu'on mit à accepter les propositions qu'il était chargé de faire au Sophy. D'après Ferriol, « on conclut un traité de commerce; » d'après ce que rapportent les lettres des missionnaires, « on dressa de concert les articles du traité qui devait être signé de part et d'autre. » Déterminé par les rapports de M. Michel, le gouvernement français eut désormais un consul à Ispahan. Le premier fut M. Degardanne. Quant à M. Michel il séjourna peu de temps en Perse, et rentra assez promptement en France. C'est ce que nous lisons dans la dernière lettre où Ferriol parle de son protégé :

(1) *Lettres édif.*, IV, pp. 296-278.

7 Avril 1709.

M. Michel est arrivé ici le 21 mars avec tout son équipage. Il a traversé l'Anatolie avec l'étendart du Roy qu'il faisoit porter devant soy, et 70 chevaux et 50 domestiques. Le Pacha d'Erzeroum lui a donné une bonne escorte. Ce passage lui a coûté plus de 2000 écus... M. Michel passera en France par la première bonne occasion. Tout le monde me dit qu'il s'est parfaitement bien comporté, et je le juge ainsi par le succès de sa négociation.

Nous aurions encore d'autres emprunts à faire au manuscrit de la bibliothèque de Gand, si nous voulions reprendre tout ce qu'il contient d'intéressant, mais nous nous arrêtons, de crainte de dépasser les bornes que le caractère de ce recueil assigne à cet article.

Ad. D.

Archives des Arts, des Sciences et des Lettres (1).

§ 10. *Relieurs et reliures.*

Sommaire : Godefroid Bloc, relieur du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne de Brabant. — Jean Nichasius et Henri, enlumineurs et relieurs de ces mêmes princes. — Jacques de Germes, Jacques Brissot, Phelipprart et Godefroid, scribes et relieurs du Hainaut, du XIV^e^ siècle. — Ateliers de reliure établis au couvent des croisiers à Namur, au XV^e^ siècle. — Livres qu'ils relient pour l'abbaye d'Argenton. — Antoine de Gavere, relieur à Bruges, à la fin du XV^e^ siècle. — Titres de divers manuscrits de Philippe le Beau. — Reliure gantoise ancienne, représentant la Pucelle de Gand. — Description de deux reliures anversoises du XV^e^ et du XVI^e^ siècle.

Aux intéressants détails que M. le baron Jules de Saint-Genois a publiés dans le *Messager des Sciences historiques* de 1853 (p. 238-245), sur des relieurs du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, qu'il nous soit permis d'en ajouter d'autres également curieux, croyons-nous, que nous avons recueillis ça et là, pour aider à faire un jour l'histoire de l'art de la reliure.

Bloc (Godefroid). — Antérieurement au XIV^e^ siècle, nous n'avons point encore acquis la certitude qu'il existât des relieurs exerçant exclusivement cette profession. Le plus ancien à notre connaissance qui soit qualifié de relieur de livres (*ligator librum, boecbindere*) est Godefroid Bloc, qui travaillait à Bruxelles sous le règne de la duchesse Jeanne, et qui relia pour cette princesse et pour son mari, de 1375 à 1385, un grand nombre de précieux manuscrits, et entre autres, en 1376 ou 1377, le roman fran-

(1) Suite. V. *Messager des Sciences historiques*, année 1854, pp. 247 et 361.

çais de *Meliadus* ou *Meliador*, de Froissart, que M. Arthur Dinaux croit n'avoir été terminé qu'après la mort de Wenceslas, arrivée le 7 décembre 1385 (1).

Avant donc que la reliure ne devint un art, une industrie si l'on veut accessible à tout le monde, les scribes ou copistes, et parfois aussi des enlumineurs, qu'ils fussent laïes ou non, reliaient eux-mêmes leurs œuvres. Quelques exemples prouveront ces faits à l'évidence.

Nicaise (Jean). — Henri. — Le premier qui fit les enluminures d'un exemplaire du roman de *Lancelot du Lac*, en 1375, par ordre du duc de Brabant et de Luxembourg, avait été employé par lui, en 1369 et 1372, à relier des livres. Un autre enlumineur du nom de Henri, relia, en 1376 ou 1377, un petit manuscrit qu'il avait orné de miniatures (2).

De Germes (Jacques). — Brissot (Jacques). — Phelipprart. — Godefroid. — Un compte de la ville de Binche de 1393-1394 nous fournit des renseignements sur des scribes qui s'occupaient en même temps de reliure. Il existe à la bibliothèque de Bourgogne un petit manuscrit in-4° (3), du XIV^e^ siècle, provenant du prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne, et revêtu d'une couverture de cuir frappé sur laquelle on lit des deux côtés, en caractères de l'époque, nous semble-t-il : *Godefridus scriptor me fecit,*

(1) *Voy.* l'article sur Froissart du savant directeur des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 3^e^ série, t. II, pp. 120 et 127.

(2) *Voy.* pour les travaux exécutés pour le compte du duc Wenceslas et de la duchesse Jeanne, notre notice intitulée : *Les Arts à la cour de Brabant dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle*, qui a été publiée dans la *Revue trimestrielle*, t. V.

(3) Manuscrit n° 2877, sur parchemin, de 166 feuillets, qui se termine par ces mots : *Dit boec es der broedere van S^t^-Pauwels in Zonien gheheeten te Rooden-Dale.*

inscription analogue à celle d'un cartulaire de 1567 existant aux archives de Louvain, relié par Lambert de Lille, le scribe, et rapportée par M. Jules de Saint-Genois.

« A j homme de Mons, pour j livre nottet appiellet gréel, accattet par Symon Venant, elers de le ville de Binche, en le présence et par le consel de monsieur le curet et de messire Jakème Obellet, lequel on a mis à l'église pour ens canter les escolliers, cousta lxxvj s. vj d.

» A messire Jakème de Germes, pour escripre et notter en iij quayeuls de parkemin pluiseurs coses nécessaires qui adioustées sont en cedit livre, payet, parmy le parkemin qui mis y fu, xxx s.

» A Phelipprart, l'escrivain de Mons, pour cedit livre couvrir de noef euir et de noeves aissielles, ycellui loyer, mettre sus, clauwer et apparillier et livrer toutez estoffes, et pour pluiseurs foellés qui estoient coppet recoller, rescripre et renotter les aueuns et refaire sique nécessités estoit, payet par marcandise faite à lui, présent ledit signeur Jakème Obellet, xlviij s. t.

» A messire Jakème Brissot et messire Jakème de Germez, priestres, pour reloyer, recapituler et recouvrir le plat messeel de ledicte église et ycellui recoler et rastruire en pluiseurs lieux, sicomme nécessités estoit, payet xx s.

» Item, pour escripre et notter en une grande piaul de parkemin mise sour j tavlet [tablette] siervant à lediete église, deseure le siége dou curet, pluiseurs anthiernes de Nostre-Dame, payet parmy le coustenge diceluy tavlet, xij s. xj d. (1) »

Ateliers de reliure établis au couvent des croisiers, a Namur, au xv^e^ siècle. — Entre autres occupations, les croisiers de Namur travaillaient à relier des livres. Les comptes de l'abbaye d'Argenton mentionnent, sous l'année 1445, la dépense de 3 griffons 6 heaumes (2) pour la reliure de deux lectionnaires et d'un antiphonaire dont les religieuses leur avaient livré « les estoffes » ou fournitures. En 1448, elles confient encore aux croisiers la reliure de leur bible et de deux graduels : une de leurs bienfaitrices paie les deux tiers de cette dépense, qui s'élève à 36 heaumes.

(1) Registre n° 41279 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Les comptes de l'abbaye d'Argenton évaluent le griffon à 4 heaumes ou aidans, et le heaume à 6 gros.

Les religieuses de l'abbaye d'Argenton n'étaient pas riches alors, car elles avaient eu leur monastère incendié au commencement du XV^e^ siècle, et lorsqu'elles revinrent prendre possession des ruines de leur maison, force leur fut de faire reconstruire presque entièrement les bâtiments pour pouvoir y habiter. Les meubles, les ornements de l'église, les livres, tout avait disparu, et pour les remplacer leurs ressources, très-minimes malgré les aumônes qu'on leur avait faites, avaient bientôt été épuisées. Aussi ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'elles parvinrent à reconstituer ce que nous appellerons leur petite bibliothèque. En 1434, elles achetèrent un livre de sermons de saint Bernard, en langue romane, au prix de 3 clinkarts ou 4 1/2 griffons. Dans le courant de l'année suivante, elles font l'acquisition d'un psautier qu'elles payent 47 heaumes; en 1437 ou 1438, celle d'un bréviaire portatif complet, au prix de 1 salut 1 peter ou 3 griffons 6 heaumes. En 1442, l'achat d'une peau, de cloux et de cordons pour la reliure de ces livres, leur coûte 6 1/2 heaumes. Elles dépensent, en 1445 et en 1447, plus de 100 heaumes pour les cloux qui doivent orner leurs deux lectionnaires, un antiphonaire acheté à Liége, un graduel et une bible, tous livres dont elles confièrent, comme nous l'avons dit, la reliure aux croisiers de Namur. En 1444, les pauvres filles sont encore dans un tel état de gêne qu'elles ont recours à la charité publique pour faire repeindre une image de Notre Dame, la seule peut-être qui se trouvât dans l'abbaye.

« Pour le livre des siermons saint Bernard sur cantikes, en rommant : iij clinkars qui sont iij griffons et demi (Compte de 1434-1435).

» Pour un diurnet à tout le psaultier : xlvij heaulmes (Compte de 1435-1436).

» Pour un bréviaire entire portatif : j salut j peter qui sont iij griffons vj heaulmes (Compte de 1437-1438).

» Pour une ymagerie de Jhésu-Crist : iij heaulmes (Compte de 1438-1439).

» Pour une pial, pour couvrir livres, ij cloans et cordiaus : vj heaulmes et demi (Compte de la Conversion de St-Paul 1442 à pareil jour 1443).

» Pour repoindre l'imagerie N.-D. et estoffer avoecq chou que messire Jehan Goeverds en avoit payet ou pourcachiet : xxxvj aidans qui sont ij griffons xxviij heaulmes.

» Payet pour messire Ghis, pour x grans claus de keuvre renforchiés pour j lectionaires nouvellement reloyet, et pour x aultres menres pour j antiphonier achetées à Lige : lvij heaulmes (Compte du 14 février 1444 à la St-Benoît 1445).

» Payet as croiziers de Namur, pour reloyer les ij lectionaires et j antiphonier dont nous avons livreit les estoffes : iij griffons vj heaulmes.

» Item, pour x grans claus de keuvre pour j desdicts lectionaires : xv heaulmes.

» Item, pour x aultres tels claus : ix heaulmes (Compte de la St-Benoît 1445 au 24 février 1446).

» Pour xx claus de keuvre pour j gré [graduel] et j bible : xxiiij heaulmes (Compte du 27 mars 1447 au 4 de l'an 1448).

» Payet pour le vairière qui est mise devant le reliquaire dou grant autel, faite à Louvain : ij clinkars qui sont ij griffons iiij heaulmes.

» Payet as croiziers de Namur pour le reloïage de le bible et de ij gradales : xxxvj aidans, dont le demiselle dou Buskiel a payet xxiiij aidans, et nous les xij aultres, qui montent xxxvj heaulmes » (Compte du 24 mars 1448 au 14 mars 1449) (1).

De Gavere (Antoine), relieur a Bruges, au XV^e^ siècle. — Dans l'article que nous avons cité plus haut, M. Jules de Saint-Genois a mentionné deux reliures de Josse de Gavere, qui vivait à Gand dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Un autre *lyeur de livres* du nom d'Antoine de Gavere, de Gavre ou Van Gavre, était établi à Bruges à la fin du XV^e^ siècle. C'est lui qui relia quelques-uns des riches manuscrits qui composaient la *librairie* ou bibliothèque de Philippe le Beau, et probablement aussi les missels, l'évangéliaire et l'épistolaire que ce prince emporta avec lui lors de son voyage en Espagne en 1502. Il paraîtrait même d'après les notes que nous publions ici, qu'il restaurait les miniatures et enluminures des manuscrits.

(1) Volume de comptes de l'abbaye d'Argenton, aux Archives du royaume.

(Janvier 1495, n. st.). « A Anthoine Van Gavre, lyeur de livres, demourant à Bruges, le iij^e octobre, pour avoir nettoyé, enluminé et relyé ij grans livres appartenant à Messeigneurs, nommez le j^er, ij^e et iij^e volume de *Giron le Courtois*, et pour avoir fait redourer les clouans et boutons : xj livres (1). »

(1498.) » A Anthoine de Gavere, xxiiij livres pour, par le commandement de Monseigneur, avoir relyé, redoré, remis à point et en plusieurs lieux renluminé, les livres qui s'ensuit : assavoir : le Bible en latin sans histoires; le Bible en françois historié; *le Livre du Songe du Pèlerin humain; le Livre des dix commandemens de la loy; le Livre de la mutation de fortune; le Livre du miroir du monde;* ung grant libre en latin; tous de la librairie de Monseigneur, lesquelz estoient fort gastez, rompuz et soulliez (2). »

(Juin 1501.) » A Anthoine de Gavre, pour avoir relié, redoré et remis à point, cincq grans volumes de livres de la liberarie de Monseigneur, assavoir : *Senecque, Valerius Maximus*, les première et seconde parties de *la Cité de Dieu*, et *les Ethicques :* xv livres (3). »

(Mai 1504.) » A Anthoine de Gavere, la somme de xv livres, pour avoir relié en asseele de bois cincq grans libres appartenant à Monseigneur, comme pour y avoir refait et remis à point pluisieurs histoires et lettrines d'or, et les avoir dorez comme il appartient, assavoir : le premier livre de *Ethicques;* le ij^e : *les Epistres de Senèque, translatté de latin en franchois;* le iij^e : *A vous très-excellent princes Charles le Quint, roy de France;* le iiij^e de la translation du premier libre de *Valerius Maximus;* et le v^e du premier libre : *Dyaloghe S. Grégoire, pape* (4). »

(Novembre 1501.) « A Philippe Cotteron, aide du garde des joyaux, pour avoir fait nettoïer et relier ung riche missal, et le fait tout doré tout autour, comme pour la garniture de laitton dudit missal : iiij livres ij s.

» A luy, pour avoir fait couvrir deux missaulx, ung évangéliaire et ung épistolaire de velours noir et doublé de satin, comme pour deux autres grans riches missaulx, l'un de velours noir doublé de satin, l'autre de velours cramoisi de damas (5). »

(1) Registre n° F. 182 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille. *Voy.* aussi la collection des acquits de la recette générale des finances, aux Archives du royaume, et Gachard, *Rapport sur les Archives de la chambre des comptes de Flandre, à Lille*, p. 290.

(2) Registre n° F. 185 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(3 et 4) Registre n° F. 187, *ibidem.*

(5) Registre n° F. 190, *ibidem.*

missus·est·gabriel
angelus·ad·maria·Virgine·
desponsatā ioseph
nūtians·ei·verbū: dicens
ave gratia plena dns tecum
ave regina celor·
ave·dña·angelor

ab occultis meis munda
me domine
et ab alienis parce
ſervo tuo

(1516). « A luy, pour avoir fait relier cinq livres, lesquels estoient tous rompuz, couvrir ung bréviaire de velours, *les Chroniques de Jérusalem abrégées*, de satin : lxviij s. (1). »

Description de trois reliures anciennes de Gand et d'Anvers. — Le sujet de la Pucelle de Gand parait avoir été employé par d'autres relieurs gantois que par Pierre De Keyser ou Cæsar, du XV^e^ siècle (2). M. Adolphe Dillens, peintre de genre, a acheté, il y a quelques années, dans la capitale des Flandres, sa ville natale, une ancienne couverture de registre en cuir frappé, que l'on a vendue avec une quantité d'autres objets d'antiquité provenant des greniers de l'hôtel-de-ville. On y voit quatre fois répétés sur chaque plat la Pucelle de Gand, et près d'elle le lion couché, entourés d'une bannière, avec la devise ordinaire : *Trou en liefde.*

Nous terminerons par la description de deux reliures flamandes en cuir bouilli frappé que nous possédons : l'une, qui appartient à la première moitié du XV^e^ siècle, représente saint George à cheval, enfonçant sa lance dans la gueule du dragon, avec la vierge en prières au fond, le tout encadré dans une bordure où on lit : *Ab occultis meis munda me domine nec ab alienis parce servo tuo.* La seconde a servi de couverture à un très-mauvais exemplaire de l'*Apophthegmatum* d'Erasme, édition d'Anvers, 1531; on y voit sur chaque plat, à gauche, l'Annonciation avec cette légende qui l'encadre : *Missus est gabriel angelus ad mariā virginē, et verbū factū est,* et à droite, dans un cercle, la Vierge avec l'enfant Jésus, et sous eux deux anges tenant une banderole où sont écrits ces mots : *Ave regina celor. ave dna angelor.*

(1) Registre n° F. 201 de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.

(2) *Voy.* la gravure qui accompagne l'article cité de M. Jules de Saint-Genois.

§ 11. *Graveurs sur bois et sur cuivre.*

Sommaire : Hubert de Croc. — Corneille de Hooghe. — Graveur sur cuivre à l'abbaye de St-Trond de 1565 à 1571. — Graveur sur bois au couvent des Augustins chaussés lez-Liége, en 1577. — Monogrammes inconnus à M. Brulliot. — Gilles Traixegnie, graveur sur cuivre, religieux de l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVII^e^ siècle. — Abraham Santvoort.

De Croc (Hubert), — est un graveur sur bois, né en 1490, dont le nom et l'âge nous ont été révélés par une requête qu'il adressa, en 1546, au conseil privé pour que la permission de pouvoir graver et imprimer toutes ses gravures lui fût continuée, ce qu'on lui accorda par octroi du 22 septembre. Cette supplique nous apprend qu'il gravait et imprimait surtout toutes sortes d'images propres à la dévotion du peuple, et qu'il en faisait un grand commerce dans toutes les villes situées au nord et à l'ouest de la Flandre.

« Aen den Keyser. Hubrecht de Croc, eerlyc man, oudt lvj jaeren, inwoonende poortere uwer stede van Brugge, van goede fame, name ende conversatie, inhoudende hoe, hy suppliant, over dertieh jaeren hem aldaer geneert heeft zoe met boucken te printene ende de selve te vercoopene, als oick nu zichtent acht oft negen jaeren mit figueren te snidene, ende die te druckenne, mitsgaders allerhanden mercken ende teeckenen voor cooplieden, omme huerlieden teecken van coopmanschepe als fusteynen, zyde, lakennen, bonetten, spellen, ende andere diergelyeke die men te Brugge, t'Antwerpen en in anderen steden van herwaertsovere ofte in Spaengnyen dagelycxs begert van hem gesneden ende gheprent te hebbene, ende insghelyex alle pardoen brieven, confessionalen ende questerbrieven van den Triniteyt, S. Hubrechts, S. Cornelis, S. Remeux, Halle, Halseberghe, S. Bernaerts-Bereh, S. Geertruyt, S. Sebastiaen ende andere, ende oick mede kermesse vaentkens van alle steden ende dorpen, als : Dunckereke, Berghen, Nieupoort, Ostende, Sluyen, Damme, Ardenbourch ende meer anderen, boven desen alle manieren van beeldekens, minnebrieven, nieujaeren ende dyergelyeke imagen voor alle broeders ende zusters cloosters van hérvertsovere daeraff eenige copien hieraen gehecht zyn. Soe dat hy daermede zyn broit winnende es sonder egeen anderen handel te werelt te wetene, daermede hy den cost soude mogen winnen etc.,

waeromme hy suppliant hem keert, biddende Uwe Majesteyt believen wille hem te continueren in de voorschreve exercitie van printen ende figure te snydene etc. (1). »

Voici la description de sept gravures qu'il avait jointes à sa requête comme spécimens :

1. Le Christ couronné d'épines, assis sur la croix et tenant en main les verges et les lanières avec lesquelles il fut flagellé, le tout inscrit dans un cercle, autour duquel sont rangés, également en cercle, tous les instruments de la Passion. 9 centim. 1 millim. de circonférence.

2. Le Christ nu attaché à la colonne, avec une banderolle sur laquelle on lit : *Vide homo quātū patior pro te.* Hauteur : 10 c.; largeur : 7 c. 1 m.

3. Le Christ debout, tenant la croix d'un côté et la lance de l'autre; autour de lui sont placés les instruments de la passion; le tout est encadré dans un portique. Hauteur : 10 c. 3 m.; largeur : 7 c. 5 m.

4. Les instruments de la passion du Christ rangés dans un triple cercle, autour desquels se voient six fleurs et un papillon, distribués aussi en cercle. 9 c. 3 m. de circonférence.

5. La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, accostée de quatre anges, dont deux lui placent une couronne sur la tête. Hauteur : 9 c. 9 m.; largeur : 7 c. 3 m.

6. La lettre ꝺ couronnée au-dessus du mot *Brugghe,* nom flamand de la ville de Bruges, au milieu d'une couronne de fruits et de fleurs. 13 c. de circonférence.

Graveur sur cuivre a l'abbaye de S[t]-Trond, au XVI[e] siècle. — 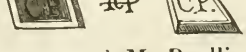 Ces cinq monogrammes, restés inconnus à M. Brulliot (2), appartiennent à un religieux de l'abbaye de S[t]-Trond, qui gravait sur cuivre dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il existe aux Archives du royaume un recueil manuscrit provenant de ce célèbre monastère, dans lequel sont collées, entre autres, sept gravures dues à son burin. Les millésimes 1565, 1567 et 1571 se trouvent sur quatre de ces

(1) Archives du conseil privé (liasses), aux Archives du royaume.
(2) *Dictionnaire des Monogrammes;* Munich, 1832.

planches, et cinq sont signées du monogramme de l'artiste. Voici leur description :

1. Saint Trond sous une arcade soutenue par deux colonnes, avec une inscription latine en cinq lignes au-dessous. Signé du monogramme n° 1 et du millésime 1565. Hauteur : 21 centimètres 5 millimètres; largeur : 15 c.

Cette pièce et celle décrite sous le n° 5 sont les deux plus importantes.

2. Saint Trond entouré de sept médaillons, qui sont encadrés dans des feuilles de vignes et des grappes de raisins, et qui représentent la vie de ce saint; cette figure est accostée de celles de saint Enchère et de saint Libert, et sous elle on lit une inscription longue de cinq lignes. Cette gravure, qui est signée du monogramme n° 3, a 21 c. 7 m. de hauteur sur 14 c. 8. m. de largeur.

3. Saint Trond dans un cartouche. Signé du monogramme n° 4. Hauteur : 11 c. 3 m.; largeur : 7 c. 6 m.

4. Saint Christophe portant l'enfant Jésus sur le dos, avec une inscription latine en cercle. Signé du monogramme n° 2 avec le millésime 1565. Hauteur : 10 c. 8 m.; largeur : 7 c. 6 m.

5. Saint Guibert, fondateur de l'abbaye de Gembloux, offrant son monastère à un pape, avec des moines et du peuple agenouillé près de lui. Hauteur : 5 c.; largeur : 10 c. 6 m.

6. Saint Guibert sous un portique orné de quatre petites figures, avec une inscription latine suivie de la date 1567. Signé du monogramme n° 5. Hauteur et largeur : 10 c. 7 m.

7. Saint Guibert offrant son abbaye à saint Pierre, avec une inscription latine de trois lignes au bas, et le millésime 1571 sur une banderole. Hauteur : 10 c. 2 m.; largeur : 6 c. 9 m.

Graveur sur bois au couvent des augustins chaussés lez Liége. — F.I.L.A Ce monogramme est encore une addition à faire au *Dictionnaire* de M. Brulliot. Il se trouve au bas d'une gravure sur bois des plus grossières, faite, croyons-nous, par quelque frère (*Frater Joannes Lambertus?*) du couvent des augustins chaussés près de Liége, d'où elle s'en est allée à l'abbaye de S^{t}-Trond, car nous l'avons trouvée collée dans un manuscrit incomplet provenant de cette corporation, qui a été mis au rebut. Elle re-

présente sainte Anne avec la sainte Vierge et l'enfant Jésus, entourés de douze autres figures, au-dessous desquelles s'élèvent des colonnes qui soutiennent une sorte de portique; au bas se trouvent ces quatre vers :

O mere sainte Anne digne q'uon reclame
Voz chapelain d'aupres de liege (1)
Les Augustins des corps et d'ames
Vo⁹ priet e hault po^r auoir siege.
1577.

Cette gravure est haute de 28 centimètres et large de 18 c. 5 m.; l'épreuve que nous en possédons semble avoir été tirée à la main, car plusieurs tailles ne sont pas marquées sur le papier.

Graveur sur cuivre a l'abbaye de Bonne-Espérance, au XVII^e siècle. — Un petit volume in-quarto, intitulé : *les Plaintes amoureuses de Jésus et de Marie,* par Aug. de Felleries, abbé de Bonne-Espérance, Mons, 1661, est orné d'une mauvaise gravure sur cuivre, représentant la Vierge miraculeuse honorée dans cette maison, qui porte pour signature : *D. f^r Ægid.* (Gilles) *Traixegnie* ou *Traisegnie,* car la cinquième lettre n'était pas très-lisible sur l'épreuve que nous en avons vue. Cette planche est une copie d'une autre, faite par un anonyme, que l'on trouve dans un second ouvrage du même abbé ayant pour titre : *Sermons sur l'Ave Maria;* Bruxelles, 1655.

Santvoort (Abraham), — peintre et graveur en taille douce, resté totalement inconnu jusqu'ici, vivait à Breda dans la première moitié du XVII^e siècle. Voici quelques notes sur ses travaux. C'est lui qui grava sur cuivre la

(1) Les augustins chaussés dont le couvent était situé près de Liége. Voy. *Délices du pays de Liége,* t. I^er, p. 199.

fameuse requête présentée aux états généraux des Provinces-Unies, en 1649, par la ville de Breda, afin de prouver qu'elle avait le droit d'envoyer des députés à cette assemblée, et dont il ne fut tiré que 175 exemplaires. M. Prosper Cuypers-Van Velthoven possède un exemplaire de cette requête imprimée en 9 feuillets, et qui a pour titre : *Vertooch en bewys dat de Baender-Heeren, Edelen, en Steden, van Brabant, Guiniert ende Geassocieert met de andere Uereenichde Nederlantsche Provincien wel gefondeert syn in haer versouck aen de generaliteyt gedaen* (1). Le magistrat de Breda l'avait chargé d'aller acheter les cuivres nécessaires à Anvers. En 1650, Santvoort grava la tour de l'église, et l'année suivante il fit le plan de la ville de Breda, ouvrages pour lesquels il reçut des encouragements du magistrat. Enfin dans le *Bredaesche Almanac en Chronijck* pour l'année 1664, qui est excessivement rare aujourd'hui, et dont Janus Vlitius est l'auteur, on trouve cinq gravures d'Abraham Santvoort, savoir : 1° le titre, représentant un homme qui porte une tablette sur laquelle on lit : *Frieske Spreeckwoorden,* signé : *A. Santvoort fecit;* 2° le titre de la *Chronijck van Breda* qui est jointe à l'almanach, et où se voyent huit figures groupées, avec une petite vue de Breda dans la partie inférieure, signé : *A. Santvoort f.*; 3° les sceaux de la ville et ceux d'un seigneur et d'une dame de Breda vivants en 1267, planche qui a été copiée en 1744 pour orner l'ouvrage de Van Ghoor, intitulé : *Beschryving van Breda;* 4° douze écussons des seigneurs de Stryen et de Breda, planche signée : *A. Santvoort;* et 5° une carte du comté de Stryen et de l'ancien pays de Breda, signée : *A. Santvoort f.*

Le dépôt des Archives du royaume possède (n° 249) une vue de Bruxelles en trois feuilles, de 121 centimètres de

(1) *Voy.* Van Ghoor, *Beschryving van Breda*, p. 199.

largeur sur 41 de hauteur, gravé par ce même artiste d'après N. Van der Horst, et dédié à Philippe IV, roi d'Espagne. Ce plan est signé : *A. Santuoort inv : et fecit Bruxellæ.* On lit dans le *Dictionnaire* de M. Brulliot (1) que le monogramme A. S., qui se trouve sur des eaux-fortes gravées vers 1650, d'après Alexandre Torenberg, est attribué à un Antoine Santvoort. Nous croyons avec M. Nagler (2) qu'il n'a jamais existé de graveur de ce nom, et qu'il faut reconnaître notre artiste comme l'auteur de ces planches et celui du portrait de Jean Hoornbeek, avec la signature : *A. Santvoort del. et f.*

(1648). « Abraham Van Santvoort, plaetsnyder, heeft tot Antwerpen geweyst ende voor de stad gecocht 15 geslepen copere plaeten, om mede te drucken, en deselve gesneden; comt voor coper, snyden, pampier, vrachten ende andersins, naer luyd synder specificatie : 246 guld. 4 s.

» Abraham Van Santvoort, schilder en plaetsnyder, over de leveringhe van 175 vertogen gesneden op 15 platen ende op elcke plaete gedruckt 175 drucken, synde te samen 2,625 drucken, het honderd gerekend tot 19 stuyvers; voor 't drukken van iiij honderd requesten en voor het pampier, by den rendant betaelt : 49 guld. 4 s. (3).

(1650). » Abram Santvoort, over te laten drukken door last van de magistract eenige exemplaren van den toren deser stadt, daertoe gesneden hebbende de plaeten van dien : 20 guld.

(1651). » Abram Santvoort, wegens de dedicatie van eene beschryving van de stad Breda, gevoecht aen eene caert der selven stadt, mitsgaeders ter saecken van verscheyde der voornoemde caerten aen de heeren geschoncken ende eyntlyck voor afzetten van den oude stadt, verteert : 60 guld. »

(1) IIe partie, no 144.

(2) *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon;* Munich, 1852.

(3) Comptes de Breda de 1648, 1649 et 1651, aux Archives communales de cette ville.

§ 12. *Peintres sur verre et verrières.*

Sommaire : Jean de Caloo. — Wautier Van Pede. — Roger Stoop. — Jean Van Puersse — Verrières de la salle du conseil de Flandre et de l'église Ste-Pharaïlde, à Gand. — Josse, fils de Philippe le Bon resté inconnu aux historiens. — Verrières des églises d'Alsemberghe, de Loembeke et de l'abbaye de Groenendael, près de Bruxelles. — Verrières de l'église et du château d'Étaple, en Picardie.

De Caloo (Jean). — Le conseil de Flandre fait orner, en 1410, par Jean de Caloo, « voirier, demourant à Gand, » une des fenêtres de la grande salle où cet illustre corps tenait ses séances, des armoiries de Charles VI, roi de France, de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière, son épouse, et de l'écu de Flandre. Le verre peint coûtait à cette époque le double du verre blanc, c'est-à-dire 6 sous parisis le pied. La présence des armes du roi de France s'explique parce que le parlement de Paris étendait son ressort sur la Flandre.

Van Pede (Wautier). — Quelques mois avant sa mort, en 1414, le duc Antoine de Bourgogne fit don à l'église d'Alsemberghe, près de Bruxelles, d'une verrière en l'honneur de Notre-Dame, patronne de cette église, et à la chapelle de Loenbeke, autre village, d'un autre vitrail en l'honneur de saint Antoine, vocable de cette chapelle. Walter ou Wautier Van Pede, verrier, à Bruxelles, les fit toutes deux : il lui fut payé 10 livres 8 sous pour la première et 6 livres 15 sous 6 deniers gros pour la seconde.

Stoop (Jean). — L'église de Ste-Pharaïlde, à Gand, s'enrichit, en 1455, de trois magnifiques verrières dues à la munificence de Philippe le Bon, et au talent de Roger Stoop, qualifié de « maistre ouvrier de voire, » de la même ville. Celle du milieu représentait le Christ en croix, avec les figures de la sainte Vierge et de saint Jean. On voyait

les portraits du duc et d'Isabelle de Portugal, sa femme, avec leurs écussons sur les deux autres. C'est en mémoire de ce que Josse, son fils, mort jeune, et Catherine, sa sœur, décédée à Gand, à l'âge de 34 ans, avaient été enterrés à Ste-Pharaïlde, que le duc gratifia cette église de ces objets d'art. Stoop reçut pour leur livraison 12 livres de gros, monnaie de Flandre, ou 144 livres parisis.

Van Puersse (Jean), — est un verrier bruxellois qui plaça, en 1440, par ordre de Philippe le Bon et aux frais de ce prince, une magnifique verrière dans le chœur de l'église de l'abbaye de Groenendael, près de Bruxelles. Ce vitrail avait 144 pieds d'alors : il était divisé en plusieurs compartiments qui tous offraient des sujets différents. La partie supérieure de la fenêtre représentait la sainte Trinité accostée des figures agenouillées du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, sa troisième femme. Plus bas se voyait le grand drame du Calvaire avec la sainte Vierge aux pieds de la croix, et des soldats à cheval qui assistaient au supplice du Christ. Sous ce sujet étaient placées les figures de saint André et de saint Antoine; puis immédiatement après les images de Notre-Dame et de l'enfant Jésus. Enfin saint Philippe et sainte Elisabeth faisaient l'objet de la composition du dernier compartiment. Le sommet de l'ogive de la fenêtre était rempli par un lis autour duquel s'enroulaient les devises du duc et de la duchesse. Leurs écussons timbrés de heaumes, ainsi que les armoiries des deux Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Namur, ornaient les parties restées vides de la fenêtre, c'est-à-dire les meneaux et les deux côtés. Ce beau vitrail fut payé à 24 gros, monnaie de Flandre, le pied, et l'artiste reçut pour le tout la somme de 86 livres 8 sous, qui lui fut soldée par ordonnance datée de Bruxelles, le 10 octobre 1440.

« A Jehan de Caloo, voirier, demourant à Gand, pour une fenestre ronde par manière d'un OO de voire de France par lui livré, à lui prinse par le receveur des exploit ou mois d'octobre de l'an mil quatre cens et dix par le commandement de messeigneurs du conseil en la grant salle armoyez des armes du roy nostre sire, de monseigneur le duc, de madame, sa compaigne, et des armes de Flandres, contenant xlviij piez de verre, compté le voire amaillié de pointure au double à six solz parisis le pié, valent, sicomme par la certifficacion de mezdiz seigneurs du conseil cy-devant rendue à court peut apparoir, xiiij l. viij s. (1). »

« Peter Van Halle, de welke, ten bevele van wilen minen genedigen heere Anthonis van Brabant, in der presencien ende jegewerdicheit van sinen biechtvader, verdingt heeft jeghen Wouteren Van Pede, gelaesmakere, woenende te Bruessel, een gelas in veinster te maken ten eeren Onser Liever Vrouwen in hoir kerke te Halsenberge, ende de welke gelasin veinstere wilen mynvoirsereven heeren beval den voirsereven Peteren te doen maken ende die te betalen van den gelde comende van den ontfange zyns ambachts, welke gelasin veinstere verdingt es voir die somme van 1 gulden cronen Vranckryx, val. x l. viij s.

» Peter Van Halle voirsereven, de welke, ten bevele van wilen minen genedigen heere Anthonis van Brabant, in der iegewordieheit van den jonekheere van Zeyne ende van sinen biechtvader voirsereven, verdingt heeft jeghen Wouteren Van Pede voirsereven een gelasin veinstere te doen maken in de eere van sinte Anthoine in zyn capelle tot Loenbeke, die mynvoirsereven heeren daer beval ende ordineerde te maken tot eeren Gods en des goeden sente Anthonis voirsereven, daer de voirsereven Peter voir gelooft ende gesproken heeft, coste xxxij cronen Vranckryx, valent, ten pryse voirsereven, vj l. xiij s. iiij d. g. (2). »

« A Rogier Stoop, maistre ouvrier de verre demourant à Gand, pour avoir fait, miz et livré où hault coer en l'église Sainte-Pharahault à Gand, trois verières contenant chacune.... pié de voire que monseigneur le duc avoit accordé et donné à ladicte église, en laquelle sont enterrées feu monseigneur Josse, son filz, et feue damoiselle Katheline, sa seur (cui Dieux absoille), en l'une desquelles vérières, mesmement en celle en la moyenne, est mise la Ramenbranche de Notre-Seigneur Jhésu-Christ en la croix, et dessoubz, emprez la croix, les ymages de Nostre-Dame et de saint Jehan, et ès autres deux vérié-

(1) Registre nº 21794 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.
(2) Registre nº 17145, *ibidem*.

res, assavoir de celle qui est au dextre sont les pourtraitures et figures de mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc, et dessoubz le fusil et son ordre, et à la senestre vérière sont les pourtraiture et armes de madame la duchesse, sa compaigne, de marchié à lui fait du sceu et par l'adviz de Guy Guilbaut, Jehan Utenhove, garde de la monnoie de Flandres, et Thierry de Stavre, garde des monnoies de Brabant, la somme de xij livres de groz, monnoie de Flandres, qui valent en livres parisis la somme de c xliiij livres, comme par certifficacion de mesdizseigneurs du conseil escripte le xxviije jour de novembre oudit an (xiiije) xxxiij (1). »

« Janne Van Puersse, gelasemakere, woenende te Bruessel, betaelt de somme van lxxxvj l. viij s., te xl groten Vlems elc pont gerekent, voer eene gelasene veinstere die de voirschreven Jan Van Puersse tot myns genedichs heeren ts'hertogen sunderlinge bevele heeft gemaect ende die gesedt in den coer van den goidshuyse van Groenendale, gelegen in den wonde van Sonien; welke veinstere houdt in der maten cxliiij voete; ende staen daer inne mynsvoirschreven genedighs heeren ende mynre genediger vrouwen synre geselynnen der hertogynnen beelden, knyelende voir die beelden van der heyliger Drievoldicheyt boven den berch van Calvarien, gestoffeert mit luden te peerde ende Onsre Vrouwe in ommaeht vallende; daer onder sinte Andries by onsen heere God ende sinte Anthonys, ende noch daer onder Onser Vrouwen beelde mit haeren kynde; ende achter mynvoirschreven heere sinte Philips; ende achter mynrevoirschreven vrouwen sinte Lysbeth; ende boven, in den cromwerck, eene lyelye ende alomme mynsvoirschreven heeren divise; ende noch onder, mynsvoirschreven heeren ende vrouwen wapenen mitten tymmeren en helmen ende schilden van Bourgongnen, Lothryck, Brabant ende Lymborch ende mynsvoirschreven heeren wapenen van Artois, Henegouwe, Hollant, graefscap van Bourgongnien ende Namen : ende was elken voet verdinght om xxiiij groten, munten van Vlaenderen, die t'samen comen van den voirschreven cxliiij voeten ter voirschreven sommen van lxxxvj l. viij s., munten voirschreven, alst cleerlic blyct by mynsvoirschreven genedighs heeren openen besegelden brieven daer op gemaect ende gegeven in synre stad van Bruessel, x dage in octobri xiiije xl (2). »

Verrières du chateau et de l'église d'Étaple. — Étaple, autrefois Staple, est une petite ville de l'ancienne province de Picardie, qui fait aujourd'hui partie du département du

(1) Registre nº 21806, *ibidem*.
(2) Registre nº 2414, *ibidem*.

Pas-de-Calais. Elle est bâtie à très-peu de distance de la Manche, à trois lieues nord-ouest de Montreuil. La famille de Massiet y possédait autrefois un château qui fut brûlé en 1646, et dans les fenêtres duquel s'étalaient en émaux brillants trente-huit écussons aux armes des Massiet et des familles qui leur furent alliées (1). Nous possédons une description des verrières d'une église dont le nom n'est pas indiqué, mais qui est dédiée à saint Omer, et où la plupart de ces armoiries se retrouvent. Le patron de cette église nous a porté à croire qu'elle est située dans quelque localité du nord-ouest de la France, à Étaple probablement. Le document dont nous parlons est bien certainement de la première moitié du XVI^e^ siècle, peut-être même antérieur. Nous croyons devoir cependant ici consigner une observation que nous a faite M. Félix-Victor Goethals à ce sujet, c'est qu'une branche de la famille Massiet, qui est plus flamande que française, eut à soutenir au XVII^e^ siècle un long procès à propos de son origine, et que la cour de Douai a rejeté les papiers dont elle s'était servie comme faux ou falsifiés. Le savant généalogiste nous a fait observer que les notes qu'il possède ne concordent pas avec les quartiers établis par ces vitraux. Quoiqu'il en soit, en voici la description, d'après les croquis et les écussons peints de notre manuscrit; mais pour ne pas tomber dans des redites inévitables, nous la ferons d'une manière très-concise, en observant au préalable que les fenêtres du chœur sont bilobées et que les autres, sauf celle du grand portail qui est circulaire, sont trilobées. Nous aurons soin, en indiquant les sujets, les écussons et les ornements, de tenir compte de leur position respective.

Le chœur de l'église était orné de cinq verrières. Les

(1) Nous avons eu en main le document qui en donne la description; il est intitulé : *Représentation des armes quy ont esté trouvez ès verrières du château de Staple l'an* 1645 *et fut bruslé celuy suivant* 1646.

chapelles de Notre-Dame et de S^t^-Nicolas en possédaient trois grandes chacune. Le nef était éclairée par huit fenêtres dont une seule n'avait pas de verrière. Enfin il y en avait une au-dessus du grand et une au-dessus du petit portail.

[1] Chœur. — *Verrière du milieu.*

(Dans les meneaux.) Écusson au double aigle entre les deux colonnes sur lesquelles s'enroulaient la devise : *Plus oultre.*

Saint Omer, patron de l'église. Saint Jacques le Majeur.

Charles-Quint agenouillé avec Charlemagne, son patron, derrière lui. Isabelle de Portugal, sa femme, et sa patronne.

Les écussons de l'empereur et de sa femme.

[2] *Première verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) Écusson timbré et orné de lambrequins de la famille de Massiet, qui est d'argent à la fasce crénelée de gueules, au canton d'or à deux fasces de gueules.

Saint Blaise. Sainte Barbe.

Denis de Massiet revêtu de sa cotte d'armes avec son patron. Marie d'Assignies et Catherine du Bryard, ses deux femmes, avec leurs patronnes.

Leurs écussons; ceux des femmes sont mi-parti de Massiet. D'Assignies porte fascé de gueules et de vair de six pièces, la deuxième fasce de gueules chargée d'un petit écu d'argent à trois lions de gueules. Du Bryard porte d'argent à trois cornets de sable virolés et embouchés d'or, liés de gueules, les embouchures à senestre.

[3] *Seconde verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) L'allégorie du Saint-Sacrement.

Saint Cosme et saint Damien.

Guillaume Robert et Pétronille, sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons. Celui de la femme est mi-parti de Robert qui porte d'or au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, boutonnées d'or, et mi-parti d'argent à l'oie d'or, becquée de gueules.

[4] *Première verrière de gauche.*

(Dans les meneaux.) L'écu de Massiet.

Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Bauduin de Massiet et Agnès de Hocron, sa femme. Celle-ci porte d'azur à l'écu en abîme d'argent, surmonté de trois fermeils de même posés en fasce.

[5] *Seconde verrière de gauche.*

(Dans les meneaux.) Le Saint-Esprit.

La Visitation.

Un chevalier dont le nom est inconnu, avec son patron. Élisabeth de Massiet, sa femme, et sainte Élisabeth, reine, sa patronne.

Leurs écussons. Les armes du mari sont écartelées aux premier et quatrième d'or, à la quinte-feuille de sable, boutonnée d'or; aux deuxième et troisième, de sable au lion d'argent.

[6] Chapelle de S^t^-Nicolas. — *Première verrière.*

(Dans les meneaux.) Dieu le Père.

La Naissance de Jésus, accostée à droite et à gauche des figures en pied de Corneille de Massiet et de ses fils, avec son patron, et de celles de sa femme, Béatrix de Calonne, et de ses filles, avec sa patronne.

La sainte Vierge. Un saint évêque.

Leurs écussons. Les armoiries de la famille de Calonne sont écartelées aux premier et quatrième, d'argent à l'aigle éployé de sable, becqué et membré de gueules; aux deuxième et quatrième, de sable au lion d'argent.

[7] *Deuxième verrière.*

(Dans les meneaux.) L'écu de Massiet et la devise de cette famille.

Notre-Dame des Sept-Douleurs, accostée des figures en pied de Bauduin de Massiet et d'Agnès de Hocron, avec leurs patrons.

Leurs écussons séparés par un nœud qui relie les lettres B et A, initiales de leurs prénoms.

Cette verrière devait ressembler dans son ensemble à celle décrite plus haut sous le n° 4, puisque le même sujet et les mêmes personnages y étaient représentés.

[8] *Troisième verrière.*

(Dans les meneaux.) Les armoiries des personnages peints sur la verrière.

La Conversion de saint Paul.

Un chevalier dont le prénom est Matthias et le nom inconnu, et Barbe de Massiet, sa femme, avec leurs patrons. Les figures étaient séparées par un compartiment où se trouvait un écusson aux armes du mari, qui sont : de gueules au château à trois tours d'argent; au chef d'azur, à la tête de licorne naissante d'argent.

[9] Chapelle de Notre-Dame. — *Première verrière.*

Voici ce que l'auteur de la description dit à propos de cette fenêtre : « Je crois que ceste verrière est pareille en » toute à la première de Saint-Nicolas, ne l'ayent sceu re- » cognoistre plus clairement à cause de la table d'autel. »

[10] *Deuxième verrière.*

Sauf l'arrangement et quelques détails cette verrière était semblable à celle qui est décrite sous le n° 7.

[11] *Troisième verrière.*

Le millésime 1581 se voyait dans les meneaux.

Pierre de Massiet avec son patron. L'Annonciation.

Son écusson, qui est écartelé aux premier et quatrième, de Massiet, et aux deuxième et troisième, de Calonne

[12] Nef. — *Première verrière de droite.*

(Dans les meneaux.) Les écussons des personnages qu'elle représente, avec les initiales D et A réunies par un nœud.

La figure du Sauveur tenant un calice pour recevoir le sang qui coule de la plaie qu'il reçut au côté gauche. A droite et à gauche de cette figure se voyaient Sébastien de Labour et Cécile de Massiet, sa femme, avec leurs patrons.

La partie inférieure de la fenêtre était remplie par leurs quartiers, au nombre de huit chacun. Au milieu d'eux se trouvaient un écusson plus grand que les autres aux armes de Labour, qui sont de gueules au chevron d'or.

Sur le bord extrême de la verrière on lisait cette devise : *Labor improbus omnia vincit.* 1550.

Nous laisserons aux généalogistes le soin de déterminer ces quartiers dont voici l'analyse héraldique :

Quartiers de Sébastien de Labour :

I. (De Labour.)

II. D'argent à trois tourteaux de gueules.

III. D'argent, au lion de sable, à la bordure de gueules, chargée de quatorze besans d'or.

IV. D'argent à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés d'or.

V. Écartelé, aux premier et quatrième d'argent, à trois tourteaux d'azur; aux deuxième et troisième (comme au IV[e]).

VI. De gueules, à l'écusson d'argent à la fasce d'azur, accompagné de trois fermeils d'or, deux et un.

VII. D'or, à trois feuilles de peuplier de sinople, les pointes en haut.

VIII. D'argent, à la croix de gueules, chargé en fasce d'une bande chevronnée d'azur.

Quartiers de Cécile de Massiet.

I. (De Massiet.)

II. (De Hocron.)

III. D'azur à la bande d'or.

IV. Écartelé, aux premier et quatrième (comme au IVe quartier du mari); aux deuxième et troisième, de sable à la barre de lozanges appointées d'argent.

V. (De Calonne.)

VI. D'or, coticé de gueules de onze pièces, à la bordure engrelée d'azur, chargé à l'extrême canton dextre d'un petit canton de gueules.

VII. D'azur, à la croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre coquilles ou vannets d'or.

VIII. Bandé d'argent et d'azur de six pièces.

[13] *Deuxième verrière de droite.*

La Déposition de la croix.

Écusson de Massiet chargé au quatrième quartier des armes de la famille du Bryard, décrites plus haut.

[14] *Troisième verrière de droite.*

Note du manuscrit : « En la troisiesme ensuyvant est au » milieu la Déposition de Nostre-Seigneur de la croix; au » costé droict sainct Jérosme; au costé gauche sire Willems » Criecke, chanoine de Nostre-Dame de Cassel, et son » patron. »

[15] *Quatrième verrière de droite.*

Note du manuscrit : « En la quatriesme ne se retrouve » aucune peinture ny armoiries. »

[16] *Première verrière de gauche.*

La sainte Vierge accostée d'Antoine de Massiet et de sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons. Celui du mari est écartelé, aux premier et quatrième, de Massiet, aux deuxième et troisième, de Ca-

lonne; sur le tout, bandé d'argent et d'azur de six pièces, comme le VIII^e^ quartier de Cécile de Massiet. L'écusson de la femme d'Antoine de Massiet est mi-parti aux armes de son mari, et mi-parti d'argent au lion de sable.

[17] *Deuxième verrière de gauche.*

La sainte Vierge et l'enfant Jésus, accostée de Benoît de Massiet et d'Élisabeth, sa femme, avec leurs patrons.

La Résurrection du Christ flanquée des écussons des deux époux. Le mari portait les armes ordinaires de Massiet, cantonnées à senestre d'un aigle éployé de sable. Les armes de la femme sont d'argent à six burelles ondées de gueules.

[18] *Troisième verrière de gauche.*

La sainte Trinité accostée des figures de Jean-Baptiste de la Tour et de Jacqueline de Massiet, sa femme, avec leurs patrons.

Leurs écussons séparés par un nœud réunissant deux I, initiales de leurs prénoms. Les armes de J.-B. de la Tour sont : parti, au premier coupé; au premier de gueules à trois bandes d'or, au deuxième de gueules à la fleur de lys d'argent; — au second écartelé, aux premier et quatrième de gueules à la bande d'or, aux deuxième et troisième, à trois fasces d'azur, au lion de gueules armé et lampassé d'or brochant sur le tout.

[19] *Quatrième verrière, ou verrière des fonts baptismaux.*

(Dans les meneaux.) L'écusson de Massiet tel qu'il se trouvait dans la 15^e^ verrière.

Le sujet de cette verrière n'est pas indiqué dans notre manuscrit, qui ne reproduit que les écussons superposés de deux époux, dont le mari avait pour prénom Charles et qui était représenté avec Charlemagne, son patron. Sa femme était sans aucun doute placée de l'autre côté. Les armes du mari sont écartelées aux premier et quatrième,

de sable à trois gueules d'or; aux deuxième et troisième, de sable à trois lions d'argent; sur le tout de gueules à trois lions d'or. La femme portait pour armes, écartelé, aux premier et quatrième de Bourgogne, à la cotice de gueules à senestre brochant sur le tout; aux deuxième et troisième, comme le IV^e^ quartier de Sébastien de Labour, décrit plus haut.

[20] *Verrière au-dessus du petit portail.*

Des écussons de Massiet dans les meneaux.
L'arbre de Jessé qui remplissait toute la fenêtre.

[21] *Verrière au-dessus du grand portail.*

Quatre écussons, dont deux de Massiet, et deux autres en lozange, l'un mi-parti de Massiet et mi-parti de Bryard, et l'autre mi-parti de Massiet et mi-parti d'azur, à la bande d'or, comme au III^e^ quartier de Cécile de Massiet, analysé plus haut.

---

§ 13. *Architectes.*

Sommaire : Architectes de Guillaume I^er^, Guillaume II et Jean III, comtes de Namur. — Henri Valion. — Nicolas de Jaingnées. — Jean de Floreffe. — Pierre de Dave. — Architectes des ducs Aubert de Bavière et Philippe le Bon, en Hollande. — Engelbert Van Nyvel. — Costin Willemszone. — Restauration de la chapelle de la cour, à La Haye. — P.-P. Merex.

Architectes de Guillaume I^er^, Guillaume II et Jean III, comtes de Namur (XIV^e^ et XV^e^ siècle). — 1371-1372. Henri Valion, maître des ouvrages de maçonnerie du comté, recevait annuellement 24 livres de gros de gages.

1395-1407. Nicolas (*Colart*) de Jaingnées ou de Jaingneez, maître des ouvrages du comté, aux gages annuels de 24 livres.

1416-1425. Jean de Floreffe, maître des ouvrages du

comté. Henri de Floreffe, son parent très-probablement, était à la même époque maître des moulins ou maître des ouvrages de charpenterie : il fut remplacé dans cette charge après sa mort (1435 ou 1436), par Mathieu Piret de Temploux.

1425-1436. Pierre (*Piérart*) de Dave ou de Daule, maître des ouvrages du comté.

Ce titre de *maître des ouvrages* s'entend ici des ouvrages de maçonnerie et signifie par conséquent architecte.

« A maistre Henri Valion, pour ses wages qu'il at par convenanche de penseir et entendre aus ouvraiges Monsingneur par toute la conteit, pour l'an entier : xxiij livres (1). »

« A Colart de Jaingnées, maistre des ouvrages, pour ses waiges qu'il at par convenance de penser et d'entendre aus ouvraiges Monseigneur par toute la contei et dehors : xxiij livres.

» A Colart de Jaingneez, maistre des ouvraiges, qui li at estei accordeit de Monseigneur et son conseil pour cause de son office, pour une robe insi que du temps passé on le soleit délivrer à li et aus autres, montant, li gros pour xviij den. comptant : c. s. (2). »

« A maistre Jehan de Floreffe, maistre des ouvrages Monseingneur, pour une cotte que mesdissirez li doit à cause de son office, v s. de gros qui vallent iiij liv. x s. (3). »

« A Pirart de Daule, maistre machon de Monseigneur, pour une robbe que Monditseigneur li doit pour cause de son office : v oboles qui valent iiij lib. x s. (4).

» A Piérart de Dave, maistre des ouvrages de machonnerie, pour le drap d'une robe : v oboles (5). »

« Mathieu Piret de Temploux, maistre des ouvrages de charpenterie au lieu de feu maistre Henri de Floureffe, pour le drap d'une robe, v oboles, valent iiij l. x s. (6). »

(1) Registre n° 3221, f° iiijxx x r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 3222, *ibidem*. *Voy.* aussi le n° 3223.

(3) Registre n° 3224, *ibidem*. *Voy.* aussi les n°s 3225 et 3226.

(4) Registre n° 3226, *ibidem*.

(5 et 6) Registre n° 3232, *ibidem*.

Architectes d'Aubert de Bavière et de Philippe le Bon, en Hollande. — Nos recherches aux Archives du royaume, à La Haye, qui ont été si fructueuses grâce aux facilités de notre bon et savant ami M. Bakhuizen van den Brink, conservateur en chef de ce riche dépôt, nous ont fait acquérir la conviction que les architectes des comtes de Hollande et de Zélande prenaient le nom de maître maçon (*meester maetselaer*). C'est ainsi qu'Engelbert van Nyvel ou de Nivelles peut-être, est qualifié dans ses lettres patentes de nomination datées du 26 janvier 1402 (1401, v. st.), par lesquelles le duc Aubert de Bavière l'attacha en qualité de maître maçon à la cour de La Haye. Le même titre est donné à Costin Willemszone, architecte de Philippe le Bon pour la Hollande, la Zélande et la Frise, dans la commission que ce prince lui fit expédier à cet effet de Gand, le 10 mars 1444 (1443, v. st.), par laquelle il lui est accordé 20 écus de gages annuellement (1). A partir de l'année 1448, le paiement de cette somme ne figure plus dans les comptes de la recette générale de Hollande, Zélande et de Frise, et nous sommes tenté de croire que les émoluments fixes du maître maçon ou maître des ouvrages de maçonnerie furent alors supprimés, tandis que ceux du maître charpentier sont maintenus à celui qui était pourvu de cette charge. Il n'en est pas moins certain que Costin Willemszone conserva ses fonctions d'architecte, car c'est lui qui dirigea, en 1453 (2), la restauration complète, faite d'après ses plans, de la magnifique chapelle de la cour ou palais à La Haye, à l'occasion du chapitre de la Toison d'or que Philippe le Bon se

(1) Comptes de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 1er janvier 1444 au 7 février 1445, style de la cour de Hollande, fo lxxx ro, aux Archives du royaume, à La Haye.

(2) Compte particulier des recettes et dépenses extraordinaires faites pendant le voyage de Philippe le Bon en Hollande, depuis la Toussaint 1455, jour de son arrivée, au 4 octobre 1456, jour de son départ, *ibidem*.

proposait d'y aller tenir : nous donnerons plus loin sur ces travaux de longs et curieux détails. Cet artiste vivait encore en 1462 (1).

« Aelbrecht, etc., doen cond allen luden dat wy aengenomen hebben ende aennemen mit desen brieven Engebrecht van Nyvel onse meester maetselaer, te wesen van onsen hove in den Hage, ende van anderen onsen wereke ende maetselrie die wy hun sullen bevelen of doen bevelen te wereken, in sulker manieren dat wanneer hi in onsen hove voirschreven wereken sal, soe sal hi mit eenen opperknecht die men hem wereken ende dienen sal, hebben voir hoir beyder arbeit ende dair hi sinen knecht voirt of lonen sal, elkes dage twalif grote, ende dairtoe sullen sy beyde hoer tafel hebben in onzer zaken van onsen hove voirschreven, indien dat wy cost aldair houden ende waert dat die voirschreven Engebrecht ende syn opperknecht ons wrochten in den selven onsen hove van der Hage, ende wy aldair gheven cost en hilden of dat sy anderswaer in onsen wercke waren dat wy bevolen hadden of doen bevelen : soe sal die voirschreven Engebrecht voir hun ende sinen opperknecht s'dagen hebben voir hore beyder loon ende cost te samen xxiiij groote; voirt so sal Engebrecht voirschreven hieren boven jaerlix hebben voir syn wedden twalif onde scilde ende dairtoe twee rocke, of voir die rocke vj onde scilde elkes jaers, etc. Gegeven in den Hagen, opten xxvj^en^ dach in januario in't jaer Ons Heren m cccc ende een, na den lope van onsen hove (2). »

Mercx (Pierre-Paul), — architecte du roi Charles II aux Pays-Bas, mourut à Bruxelles, le 15 mars 1685 : il fut enterré dans le couvent des carmes de cette ville.

« Anno 1685, den 15 dagh van meert, in de parochie van S^t^-Cathlynen, binnen Brussel, gestorven den heer Petrus-Paulus Mercx, architect van S. M., ende begraven tot de eerweerdige pater O.-L.-Vrouwe broeders, en daernaer den dienst gedaen in de voorschreve prochie kercke (3). »

(1) Compte de la recette générale de Hollande, Zélande et Frise, du 24 mai 1462 au 23 mai 1463, f° cxlij v°, *ibidem*.

(2) Mémorial de la chambre des comptes de Hollande de 1396-1402, f° cxliij v°, *ibidem*.

(3) Archives de l'État-civil, à Bruxelles.

§ 14. *Inventaire de Manuscrits, Objets d'Art et Meubles d'Églises.*

Sommaire : Inventaire des livres et objets d'art existant en 1302 dans les chapelles des châteaux appartenant à Raoul de Clermont, seigneur de Nesles. — Valeur relative des ivoires sculptés et des livres d'église à la même époque. — Composition de la bibliothèque d'un grand seigneur du XIV^e^ siècle. — Inventaire et valeur des manuscrits ayant appartenu à Jean, seigneur de Naast, en Hainaut, mort en 1357. — Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de S^t^-Vincent, à Soignies, en 1382. — Hugues du Caisne, scribe, en 1325.

Inventaire des livres et objets d'art existant en 1302 dans les chapelles et chateaux appartenant a Raoul de Clermont, seigneur de Nesles. — On conserve aux Archives du département du Nord, à Lille, un long rouleau en parchemin sur lequel est transcrit l'inventaire des biens meubles qui ont appartenu au connétable de France, Raoul de Clermont, seigneur de Nesles, tué à la bataille de Courtrai, le 11 juillet 1302. Les extraits que nous avons faits de ce curieux document où l'estimation de chaque article est fixée, établissent le prix de certains objets d'art, tels que statuettes et bas-reliefs d'ivoire, à cette époque reculée, et ils prouvent que leur valeur était souvent en dessous de celle d'un missel, d'un antiphonaire et d'un graduel. Raoul de Nesles était un seigneur riche et puissant : aussi le document dont nous parlons comprend-il l'inventaire des meubles des différents châteaux qu'il possédait, ainsi que de l'hôtel qu'habitait le connétable à Paris. Toutefois nous nous sommes borné à prendre note des livres et des objets d'art, et nous avons négligé de copier la nomenclature des chasubles, étoles, aubes, dalmatiques, chappes, burettes, calices et vases servant au service divin, qui se trouvaient dans les chapelles de ces antiques demeures féodales. Parmi les draps d'or qui y sont désignés, nous

en avons noté deux aux armes de Nesles et de Flote. Faisons encore remarquer que l'on n'y mentionne point de tapisseries de haute-lisse, et qu'il n'y est question que de tapis sarrazinois et de tapis d'outre-mer.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Frasnich :

Uns tablaus d'ivoyre à ymaige entaillés, prisié x liv.

Une petite ymage d'yvoire eloans, lx s.

Une ymage d'yvoire senz tabernacle, lx s.

Une tables d'yvoire à ymages, xx s.

J messel, vj liv.

Uns autre plus petit messel, viij liv.

Uns gréel [graduel] à l'usage de Nècle, nuef, vj liv.

Une partie d'antiphonaire noté, lx s.

Uns viez gréel, xl s.

Uns bréviaire en ij volumes, l'un lié et l'autre à lier : ij autres petiz livres de saint François et de saint Wistace [Enstache], xx liv.

Uns sautier cover de cuir entaillié, xl s.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Biaulieu :

Une crois d'argent à vj ymages, et le pié pesant xiiij mares vj unces, valant vjxx ij liv.

Une ymaige d'yvoire à j tabernacle de balène, prisié xxx s.

Uns sautier.

Inventoire des choses appartenant à la chapèle de Paris :

Une ymage d'yvoire, prisié xij s.

Une plus grant ymage : xx s.

Uns grael [graduel] : xl s.

Unes eures de Nostre-Dame : xij s.

Unes eures plus petites, couvertes de eor [cuir] : xx s.

Uns sautier petit à fermaus d'argent : xl s

Unes eures de le Magdelène : xvj s.

Uns livre de coustumes : x s.

Inventaire des livres de Godefroid, seigneur de Naast, mort en 1337. — Ce catalogue est extrait d'un petit registre en papier, in-4°, reposant aux Archives judiciaires, à

Mons (1), et intitulé : « Che sont tout li meule que messires » de Naste (dont Dius ait l'ame) avoit et pooit avoir en quel- » conques manière que che fust au jour de son trespas qui » fu le nuit de le Magdelainne par j lundi en l'an mil iij^{c} » xxxvij, liquel meule ont estet prisiet par les priseurs » sairmentés de le ville de Mons. »

Ce volume contient l'inventaire des meubles, ustensiles et bestiaux qui se trouvaient au jour du décès du seigneur de Naast, dont le prénom était Godefroid (2), à Mons, où il avait un hôtel dans une rue qui a retenu le nom de cette famille, au château de Naast, et dans ses fermes de Froides-Fontaines, Hannequelle, etc. Il nous fait connaître en détail l'intérieur de ces habitations des seigneurs du moyen âge et des exploitations rurales d'alors. L'énumération des coupes et hanaps d'argent, de *madre* et d'ivoire, des bijoux et joyaux, de ses vêtements de corps, tels que : *cottes, cappes, corsets, mantiels, surcots et wardecors* de toutes couleurs, fourrés on non de *vair*, de *menus vairs* ou de *cendal* (soie), et de tous autres meubles et ustensiles, s'y trouve avec l'estimation de chaque objet. En comparant celle qui fut faite de chacun des volumes de la petite bibliothèque du seigneur de Naast avec le prix des bestiaux, on pourra se faire une idée de la valeur de ces manuscrits. Ainsi un mouton est évalué, prix moyen, 8 sous tournois; une vache, 50 sous ou 2 1/2 livres; un pourceau, 20 sous; une belle jument, 3 livres; une truie et ses six petits est taxée 30 sous; « un grant buef brun à noire keuwe [queue] », 8 livres 15 sous; un « buef rouge », 8 livres 5 sous; un taureau (*tor*), 65 sous et un autre 55 sous.

(1) Jos. de Saint-Genois, *Monumens anciens*, p. ccclv et cccv.

(2) Nous en devons la communication à notre ami, M. Arsène Loin, qui nous a remplacé dans la direction de ce dépôt.

Chi ensuit li inventores de romans et de livres.

Premiers j sautier, prisiet	xlviij	s.	
Iten j biel sautier couviert des camoscas, prisiet	c et x	s.	
j romanch de *Aelis et l'Empereur et dou roy d'Ingres*, prisiet	xxvj	s.	viij d.
j romanch de *Cronikes de Haynnau*, prisiet	xvj	s.	
j *Luchidaire* en romanch, prisiet	xiij	s.	iiij d.
Une bible parmy les évangiles d'un costet, prisiet.	iiij	liv.	
Une mapomonde en romanch, prisiet	viij	s.	
j petit sautier, prisiet	xl	s.	
Unes heures, prisiet	xxxij	s.	
j livre *le Message Carlemaingne*, prisiet	xvj	s.	
j romanch des *Aventures d'Oultre-Mer*, prisiet	xxxij	s.	
j livre des *Sept pékiés mortels*, prisiet	v	s.	iiij d.
j romanch de *Sidraach*, prisiet	c	s.	
Cronikes de pappe, prisiet			xxxij d.
Le Veus dou paon, prisiet	viij	s.	
Le roumanch des *Frans royaus*, prisiet	xvj	s.	
Le rommanch *Mainnet*, prisiet	xvj	s.	
Le *livre de Philosoffes*, prisiet	v	s.	iiij d.
j livre des *Paines d'infier*, prisiet			xxxij d.
Les Secrés Arristote, prisiet			xvj d.
j livre de le *Surgie maistre Rogier*, prisiet			xxxij d.
j livre des *Miracles Nostre-Dame*, prisiet	viij	s.	
Une partie d'un messel, prisiet	xl	s.	
j rommanch d'*Atis et de Prophélias*, prisiet	viij	s.	

Somme : xxvj liv. xviij s.

Inventaire des livres et ornements de l'église du chapitre de S[t]-Vincent, a Soignies, en 1582. — Cet inventaire est transcrit sur un long rouleau de parchemin (1) : il contient la nomenclature des livres du chapitre et des ornements de l'église, tels que : aubes, chasubles, étoles, nappes, parures d'autel, draps d'or, coussins, gonfanons, châsses, reliquaires, calices, croix, anneaux, bassins, chandeliers, coupes, écrins, coffres, etc., etc. La bibliothèque se com-

(1) Archives du chapitre de Soignies, aux Archives du royaume.

posait alors presque entièrement de missels, d'évangéliaires, d'agendas, de bréviaires, de bibles, dont une versifiée, d'épistolaires, de légendaires, de psautiers, d'antiphonaires, de capitulaires, de martyrologes, de passionnaires, de sermonaires, de recueils d'hymnes et de cantiques, et de livres à l'usage des chantres et des choristes. On y trouve aussi les *Décrétales* et le *Digeste* qui est qualifié de vieux, épithète également donnée à plusieurs missels. Les noms des donateurs de quelques-uns de ces livres sont parfois indiqués : messire Eustache fit don d'un psautier; messire Hugues du Caisne ou du Chesne peut-être (*dou Kayne*), écolâtre de Soignies, le même qui écrivit un nouvel ordinaire en 1525, par ordre du chapitre, donna un bréviaire noté en quatre volumes; Bauduin du Quesnoy, un bréviaire en deux volumes; maître Pierre de Lille, jadis hôtelier, un autre bréviaire encore. L'église devait à la munificence de Hugues de Nalines et de maître Guillaume Cretons la possession d'une petite bible et d'un autre volume. Enfin messire Jean de Lobbes l'avait gratifié d'un évangéliaire, et un autre personnage, qualifié de monseigneur Clément, lui avait donné un grand passionnaire. Le premier volume de l'obituaire du chapitre que nous avons découvert dans un sac à procès aux Archives judiciaires, à Mons (1), fait mention de plusieurs d'entre eux. A titre de bienfaiteur ils avaient droit aux prières de la communauté.

Parmi les joyaux de l'église, nous remarquons tout d'abord la châsse ou *fièvre* de saint Vincent, et différents autres beaux reliquaires contenant des os de ce saint et de sainte Marguerite; quelques ivoires sculptés, des remontrances, des calices, des encensoirs, des chandeliers, etc.

(1) *Voy.* notre notice intitulée : *Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut*, p. xxxv, qui a été publiée dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*.

L'église de Soignies était également riche en nappes et ornements d'autel, et en vêtements pour dire les offices : l'inventaire mentionne un grand nombre des dalmatiques, des amictes, des étoles, des aubes, des chasubles, etc. A propos du symbolisme de ces vêtements, bien connu du reste, nous pardonnera-t-on de rapporter ici un passage d'une chronique française inédite, qui s'arrête à l'année 1304 (1) : il s'agit du sacre d'un évêque : « Puis li vesti-on, » le blanc sarroc [surplis, rochet] qui senefie caasté et in- » noncence; et puis li mist-on l'amit sur le kief qui senefie » humilité; et puis l'aube qui senefie virginité et purté; et » puis le fanon [manipule] qui senefie qu'il doit plourer et » terdre ses pékié, et les [ceux d'] autrui; et puis l'estole » entour le col, qui senefie obédience; et après le tunike » où on list l'épistre, qui senefie pacience; et après le tu- » nique daumatique, qui senefie droiture; et après le casure » [chasuble] desseure tous les autres vestemens, qui senefie » carité, car sans carité toutes autres vertus sont mortes. »

Inventarium ornamentorum ecclesie Sonegiensis anno Domini millesimo ccc° lxxxii°.

ix cape de cuer de plusieurs manières.
Une cape de cuer.
Une cape que donnat li trésoriers.
xviij casules.
Une casure donnée par messire Andrius le Légas.
xxiij que damatikes que tournikials.
iiij tournikialx d'enfans.
xxxij albe, s'en sont les vj parées.
viij albes.
iiij albes pour enfans.
xxix amis que pareis que simples.
vij estoles. xiiij maniples.
xxxvj napes, s'en vont les viij parées.
iij nappes et une touaille bénitez données par pluiseurs persones.
Une nappe d'Alemaigne, lequelle donna messire Jehans Pesses.
Une autre nape donnée par le femme Remi Bode.
Une nape donnée par le femme H. de Braequenier.
iiij accors eanteiz.
Une nappe que laissa Climenche de le Haye, dicte li brilleresse.

(1) Manuscrit n° 14561 de la Bibliothèque de Bourgogne.

Une nape et une tuaille donné le jour monseigneur saint Vinchien l'an M.CCC.LXXV.
ij napes à l'autel maistre Gille de le Scatière, trésorier.
ij tuaillez pour platines.
j doublier. Une tuaille. v saros.
Une pièche de blanke toille de xxix alnes.
ij linchues cousus ensamble qui furent messire Pières de Brugelettez.
Une parure d'altel à rosettes dorés.
Une altre parure d'autel.
ij parures d'autel de le gésine Nostre-Dame.
xxiij eins bénis.
ij napes données par messire Andrius le Légas.
x dras d'or de pluiseurs manières, s'en sont ostet. ij drap d'or pour faire damatike et tournikial.
ij dras d'or que Gérars d'Escausines donna.
ij dras de soie.
ij estroites pièches de drap d'or qui sunt pour l'autel.
iij bougerans ourlés de cendal.
j bougharant ourlet de noir cendal qui fu Guillames de le Scatier.
j bougerant que laissa mesires Pières de Brugelettes à une crois de vermeil cendal.
ij drap sarrazinois.
iij coussins eskekelés.
iij coussins couvers de drap d'or.
v orilliers.
ij déliés tuailles parés à ij corons.
xiiij corporals et les bourses.
ij banières de cendal.
iij confanons nues.
ij blankes gourdines à mettre en quaresme en mi le cuer.
Le gourdine pour le sépulcre.
ij blankes gourdines à mettre entour le grant autel.
ij gourdinettes de noire toille à mettre derrière l'autel.
ij gourdinez de cendal à mettre entour le grant autel.
Une gourdinez devant le crucefils.

——

Le mesel dou grant autel.
Le mesel de sainte Isabiel.
Le mesel dou revestiaire.
Le mesel de aultel le conte.
Le mesel saint Climent et une agende.
Le mesel sainte Katerine.
Une agende de saint Nicolay.
Le mesel de saint Jehan.
ij agendes de saint Mikiel.
Une agende dou nouviel attre.
Le mesel de le eure.
Une agende de le Magdelaine.
iiij viés mesel et une agende.
j livre des Evangèles.
j épistoliers.
ij nués grels.
v viés grelx.
j gré pour les canteurs.
j livre de séquenses.
Une agende pour ennolyer [enhuiler].
Une légende d'or.
ij livres de Apocalips.
Une agende de saint Mahiu.
Le mesel del autel le trésorier.
xj saltiers.
j que mesires Eustace donna.
ij antiphonier en iiij volumes.

vij antiphoniers.

j bréviaire notet en iiij volumes que donna messire Hues dou Kayne, escolastre de Soingnies.

Bréviaire en ij volumes à sainte Isabial, qui fu maistre Bauduin dou Kaisnoit.

j bréviaire ou [au] revestiaire, qui fu maistre Pières de Lile, jadis hostelier de Tournay.

j bréviaire de le capelle monseigneur Jehan Zunreman; se l'a li capitle.

j bréviaire de le capitle sainte Katerine; se l'a par divers luy li capitles.

j antiphonier pour canteurs.

j capituler en ij volumes.

j capituler devant le doyen.

iij altres capitulers.

j livre des *Venite*.

j livre qui contient ymnes : *Ardua spes* et *Salve festa dies*.

j nués livre pour les choristez.

j livre con apelle *Brelet*.

j nouviel ordenaire, fait par mesires Huon dou Kayne du commandement de capitle l'an m ccc et xxiij.

j altre ordenaire.

iij kalendes.

j matrologe.

j viés matrologe.

Un livre apiellet : *Breton*, que donna maistre Willaumes Cretons.

ij biles.

Une petite bibles jadis maistre Huon de Nalinez.

Une bible versefiié.

ij livres de prophètes.

Li livres de quaielx (?).

iij omeliers.

j grant passionnaire jadis monseigneur Climent.

vj altres passionairez.

Le vie monsigneur saint Vinchiien.

Li livres u on list à le cène.

ij psaltiers glozés.

Li iiij évangelistes glozet en une volume que donna mesires Jehan de Lobes.

j *Vita patrum*.

j décret jadis le prévost de Condet.

Unez décrétales jadis le Mareseal.

ij livres de sermons.

j altre livre de sermons que donna maistre Thiéry de Hinzeberge.

j Lucas glozet.

j Matheus glozet.

j Huguste jadis maistre Gérard de Rosnais.

j grécisme donnet par maistre Ernoul de Pierues, curet de Malbauge.

Une Digeste vièze qui fu maistre Huon de Nalines.

Le Somme dou sacrement.

vj quaiers de l'Office de le conception.

j quaier dou sacrement.

j livre pour laver les autelx.

ij quaiers u on cante *Exultet*.

ij livres pourcessionnaires.

ij commencement de pourcessionnaires en viij quaiers.

Les épistles Pière de Blois que donna maistre Robers de Braibant.

——

Le fiètre monseigneur saint Vinchien.

Une M d'or que mesires li contes Guillaume donna.

Le vaissialx dou kief monseigneur saint Vinchien.

ij elettes de drap d'or à mettre delés le kief à pourcession.
Le jointe monseigneur saint Vinchien en j vaissiel d'argent.
xij calisecz et xij platinez, s'en sont lez iij brisiés, desquelz iij on a ostet iij couppes et ij platines.
j calisce donnet par Gérard d'Escausines.
j calisce, platines et loucettes pour le capelle que messires Gille de l'Escatier fonda.
ij encensiers d'argent.
ij orchuels d'argent.
ij bachins d'argent.
iij bachins de keuvre.
iij crois et une croche.
ij candelers sourargentez.
ij candelers d'estaing.
Une nacelle de keuvre à mettre enchens.
Une ymage d'ivoire.
j aniel d'argent que on apielle monseigneur saint Vinchien.
j petit anelet d'argent.
ij philatères et une vièze.
iiij crois aveek les philatères.
j coupe d'argent et une de keuvre, à le paroche, pour *Corpus Domini*.
ij vaissialx nouvialx pour porter le benoit sacrement.
Une testelette d'argent.
iiij clés de text.
j croissant d'argent jadis monseigneur Climent.
ij potencez sourargentez.
iiij boursses avek les reliques.
iij pièches de crestal en argent.
iij vaissialx pour l'ewe benoite.
j orchuel à manière de coulon.
Unes orgènes de plonch.
Une pière d'autel bénit.
Un escring qui fu le coustre Bauduin, qui doit avoir bone serre et bone clef, qui est maintenant en le trésorière.
j autre escring à chartres.
ij petis viés coffres de sommiers.
ij nués coffres plus grans.
Une boistelette d'ivoire lequelle mesires Phelipes de Mabeuge donna.
j vaisiel d'argent as reliques sainte Margerite.
Une ymage d'ivoires que maistre li Cambiers donna.
j hanap de madre qui fu mesires Jehan Paris.
Ce sont li jeuyal mis en j coffre de sommiers dont li clés est en le trésorrie :
Premiers iiij tuailles pour tenir patines, ij ganes et ij aultres blankes rayés; — iij orfrois; — une tuaille rayé; — une blanke gourdinette; — une parure d'autel à biestes.
A-on mis en j blanc coffre d'ivoire une pièce de crestal; — iiij boinstelettes à manière de coffres; — j béricle; — xxx pièches de crestal en un sakelet; — iij boistelettez ouvrécz et une d'ivoire, — j bouton de crestal; — le cercle d'argent d'un béricle; — cassiel d'une cape et ij bastons tout d'argent : et est li coffres en le trésorrie avec les chartes hueremis ij tuaillettes.

Alexandre Pinchart.

LES OEUVRES

DE MONSIEUR LE BARON DE STASSART.

Avant d'examiner les œuvres complètes de M. de Stassart, l'un des hommes qui ont le plus contribué à relever la littérature française en Belgique, il ne sera pas inutile, au moment où une mort inattendue l'a ravi à ses nombreux amis, de lui consacrer quelques lignes de biographie.

M. de Stassart était né à Malines, le 2 septembre 1780. Après d'excellentes études au collége de Namur et à l'université de France, il fut nommé auditeur près le conseil d'État. Attaché ensuite à l'intendance militaire, il rendit de grands services à l'armée, pendant les campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. Et néanmoins, par son désintéressement, par la justice et l'impartialité qui présidaient à tous ses actes, il mérita l'estime et les sympathies de ceux-là mêmes à qui bien souvent la conquête imposait de lourdes charges.

Les devoirs moins pénibles de l'administration civile étaient sans doute plus conformes à ses goûts et à son caractère. Il débuta, dans cette carrière, par la sous-préfecture d'Orange, qu'il quitta bientôt, pour passer à la préfecture de Vaucluse, puis à celle des Bouches de la Meuse. Il occupait ce dernier poste à la fin de 1813, et fit preuve d'une honorable fermeté, avant sa retraite de Hollande, qu'il effectua ensuite d'instructions formelles, qui l'invitaient à se rendre à Paris. Durant le siége de cette ville, il

remplit les fonctions d'officier supérieur d'ordonnance auprès du roi Joseph.

Aux Cent Jours, il fut choisi par Napoléon comme négociateur de la paix avec la Sainte-Alliance. Ce choix prouvait une confiance sans bornes et, d'autre part, la haute considération dont jouissait M. de Stassart auprès des souverains alliés. Mais entre la France impériale et l'Europe coalisée, toute réconciliation était impossible. L'adresse et le crédit du négociateur devaient nécessairement échouer, devant la résolution proclamée au congrès de Vienne, après le retour de l'île d'Elbe.

M. de Stassart rentra dans la vie privée en 1815. A l'appel de son pays, il en sortit quelques années plus tard, et nous indiquerons ailleurs la part qu'il prit aux affaires publiques, depuis cette époque jusqu'en 1847. Pour lors, il quitta définitivement la scène politique, afin de consacrer ses dernières années à la révision de ses œuvres et à leur réunion en un seul recueil.

Bien qu'il fût sur le point d'atteindre son quinzième lustre, sa santé restait bonne et rien n'annonçait sa fin prochaine; il est mort presque sans maladie.

Le vif intérêt qu'il portait aux lettres a dicté quelques-unes de ses dispositions testamentaires.

Il a légué à l'Académie royale de Belgique sa riche bibliothèque, ses précieux manuscrits et sa remarquable collection d'autographes, ainsi que les lettres de ses nombreux correspondants, dont la plupart figurent parmi les célébrités contemporaines.

D'après ses intentions, les médailles qu'il a remportées à l'université, celles qui ont été frappées en son honneur, ses décorations d'ordres, avec le buste de J. B. Van Helmont, son arrière-grand-oncle, seront remises à la même institution.

Il lui a légué pareillement une rente annuelle de 500 fr.,

pour la fondation d'un prix de 3,000 francs, à décerner, tous les six ans, à l'auteur du meilleur ouvrage sur une question d'histoire nationale.

Une rente d'égale somme est laissée à l'Institut de France, dont il était membre correspondant, pour la fondation d'un prix analogue en faveur du meilleur éloge d'un moraliste et d'une question de morale alternativement.

Le testament contient, en outre, la disposition suivante :

« Je lègue au jeune homme, qui, l'année de mon décès, » remportera le 1er prix ou obtiendra le plus de bonnes » notes à l'École militaire de Belgique, une lettre autographe » du chevalier Bayart à Louis XII, celle encore inédite et » non celle que j'ai publiée dans le recueil de mes œuvres » diverses et, de plus, 3,000 francs pour acheter ses pre- » mières armes. »

S'il est vrai de dire, avec Cicéron, que toutes les sciences se tiennent par la main et forment une seule famille, ne s'ensuit-il point qu'elles devraient aller de pair, ou du moins ne pas trop se distancer? S'il est également vrai que l'illustre orateur associait, dans une fraternelle union, les différentes branches des connaissances humaines, n'est-ce pas la littérature qu'il aurait voulu voir marcher en première ligne, chez les nations civilisées?

Le contraire semble exister en Belgique. La littérature, à laquelle se rattache la vie intellectuelle et morale des peuples et des individus, n'y compte qu'un petit nombre de représentants. Étrange anomalie et qui paraît plus choquante, lorsqu'on jette un coup-d'œil sur l'histoire nationale antérieure au XVIe siècle.

Alors, en effet, la Belgique, telle qu'elle était composée, donna naissance aux écrivains qui contribuèrent le plus à la formation et au développement du langage français. Mais,

pendant que, chez nos voisins et frères du Midi, les Muses prenaient un rapide et sublime essor, la Belgique, devenue le théâtre et parfois l'enjeu d'une longue série de guerres, amoindrie et ne conservant plus d'existence propre, voyait s'effacer peu à peu son auréole et, chez elle, le génie littéraire restait étouffé dans son berceau. Ce qu'il lui fallait, pour l'aider à croître et à se produire au grand jour, c'était l'indépendance de la patrie, avec la liberté pour base de ses institutions. Ce qu'il lui faudrait aujourd'hui, ce seraient la bienveillance et les encouragements qui, par malheur, lui font presque toujours défaut.

Malgré cette espèce d'abandon, la Belgique fournit un contingent à la république des lettres. Aux quelques auteurs qui s'étaient acquis un renom mérité avant 1830, est venue se joindre, depuis lors, une phalange d'écrivains, peu nombreuse il est vrai, mais susceptible de se fortifier, si elle recontrait plus de sympathie et si les services qu'elle peut rendre, étaient mieux appréciés.

Honneur à ces hommes qui combattent pour la cause de l'intelligence! Puissent-ils réussir dans leurs nobles efforts et ceindre un jour la palme ou le laurier objet de leurs vœux!

Mais hommage à ceux qui les ont précédés et leur ont montré le chemin; à ceux qui, dans toutes les positions, ont su conserver pur et brillant, au foyer du patriotisme, le feu sacré de l'inspiration et du génie; à ceux, enfin, dont s'honore le pays, aux yeux de l'étranger comme aux siens propres, par la haute considération attachée à leur personne et à leur talent!

On comprend que, dans ces dernières lignes, il est surtout question du littérateur belge qui vient de publier à Bruxelles une édition complète de ses œuvres.

Pourtant, il ne s'agit point ici d'un panégyrique, non plus que d'une dissertation au sujet du livre de M. de Stas-

sart. Nous avons sous les yeux un volume de onze cents pages, et il nous serait fort agréable d'en pouvoir faire un simple compte-rendu.

Quant au reste, nous ne reculerons pas devant un éloge consciencieux. Nous ajouterons même — et c'est là une chose consolante pour la pauvre humanité — que si les biographies de tant de personnages ressemblent à des pamphlets, celles de quelques autres ressembleraient plutôt à des essais de panégyriques.

Mais la mode de ces derniers est passée. Jadis l'adulation poursuivait au-delà du tombeau celui qui s'était fait qualifier : *Notre très-redouté seigneur,* par ses vassaux *taillables et corvéables à merci.* On récitait de pompeuses homélies en l'honneur de ceux-mêmes qui auraient eu grand besoin d'être amnistiés par le courroux populaire.

Les temps sont changés ! A eux seuls, le rang et la position ne font plus le grand personnage. Le talent et le caractère y sont pour quelque chose. Au reste, l'homme d'État — c'est surtout de lui qu'il est question — n'a plus besoin d'attendre l'arrêt de la postérité. Il comparaît chaque jour devant le tribunal de ses concitoyens, dont il administre bien ou mal les affaires; dans les pays libres, la presse n'hésite pas à lui dire de dures vérités, et l'opinion publique le juge en dernier ressort.

Parfois, il est vrai, la calomnie dénature et travestit les intentions, les actes mêmes les plus louables. Ingrate autant que perfide, elle s'agite dans l'ombre, empruntant le voile de l'anonyme, et s'acharne de préférence contre ceux qu'elle devrait le plus respecter.

Mais ses efforts sont vains. C'est le nuage qui obscurcit passagèrement l'éclat de la bienfaisante lumière. Le nuage est dissipé, et l'astre du jour apparaît plus beau dans sa brillante fécondité. .

La calomnie est donc impuissante, et contre le vrai ta-

lent, et contre les services réels rendus à la chose publique. Ce qu'il faut, semble-t-il, aux hommes appelés à jouer un grand rôle, c'est, indépendamment d'une capacité en rapport avec leur position, la constance et, mieux encore, le progrès dans les opinions; une sorte de logique dans le caractère et la conduite.

A défaut de la capacité, que la faveur ne suppose point et qu'elle ne saurait ni conférer ni suppléer, trouve-t-on au moins cette constance et cette logique, nobles filles du désintéressement?

De nos jours, la vogue est acquise aux mémoires. Si ce genre est déshonoré par certaines plumes, en revanche il n'a pas été dédaigné par le chantre sublime d'Eudore et de Cymodocée, et les lecteurs de M. de Stassart verront avec plaisir, consignée à la première page de son livre, la promesse qu'il leur fait de publier également ses souvenirs (1). Mais, de nos jours, peu de littérateurs hommes d'État, après une longue carrière administrative et politique, se hasarderaient à réunir, en un recueil, l'ensemble de leurs écrits et de leurs discours, sans addition ni retranchement de quelqu'importance. La presque totalité aurait pour s'en abstenir des raisons excellentes et qu'on ne saurait trop approuver. Il faut être bien sûr de soi-même et de son passé, pour affronter, de gaieté de cœur, une semblable épreuve.

A l'instar du fameux écrivain qui, malgré son origine helvétique, passe avec raison pour le plus remarquable des prosateurs français, M. de Stassart ne pouvait-il pas mettre en tête de la préface de ses œuvres, qu'il n'avait point eu de modèle et que, selon toute probabilité, il ne recontrerait guères d'imitateurs?

Nonobstant les graves préoccupations du moment, aucun

(1) Cet article a été écrit avant la mort de M. de Stassart.

doute n'était possible sur l'accueil réservé au livre de M. de Stassart. Et ce n'est pas seulement à l'écrivain, c'est à l'homme, au citoyen que s'adressent les sympathies du public en général et des amis des lettres en particulier. Ce n'est pas non plus dans la seule Belgique, où il est le patriarche et pourquoi ne pas dire aussi le prince de la littérature? que l'auteur jouit d'une réputation éminente à ce triple point de vue. Il en est de même partout ailleurs, et la France, qu'il faut admettre comme un juge compétent en fait de talent, professe pour lui une estime dont elle se montre assez peu prodigue envers les étrangers écrivant dans sa langue, fussent-ils Belges, Suisses ou Savoisiens, c'est-à-dire de la patrie de de Maistre, de J. J. Rousseau ou de M. de Stassart.

Il convient également d'ajouter que M. de Stassart, Belge de cœur et d'affection, comme par la naissance, est, d'autre part, un savant cosmopolite, membre de plusieurs académies; que ses premiers essais remontent à l'époque impériale, et que, depuis lors, sa renommée littéraire va chaque jour en se consolidant.

Ainsi que la grande majorité des savants et des littérateurs contemporains les plus distingués, il fut à diverses reprises revêtu de hauts emplois et dignités. Néanmoins, il resta toujours homme de lettres et de sciences. Lorsqu'il cessait momentanément de s'y adonner, il devenait à coup sûr, de vaillant athlète de la veille, protecteur généreux du lendemain; car il était plein de zèle et de dévouement pour ses confrères en Minerve et en Apollon. Sa sollicitude s'étendait aux morts illustres dont les vertus ou les talents étaient laissés dans l'oubli. Sous-préfet d'Orange, il fit élever à ses frais un monument à l'évêque Dutillet. Plus tard, comme premier magistrat du département de Vaucluse, il fonda un prix pour l'éloge de Pétrarque. Il fit don de 2000 à 3000 volumes à la bibliothèque d'Orange, dont il forma

le noyau. Dans la préfecture des Bouches de la Meuse, il donna, dit son historiographe, des soins particuliers aux arts et aux écoles. En parcourant sa biographie pas à pas, on rencontrerait plusieurs traits d'humanité, de courage et de désintéressement, qui honorent à la fois le citoyen et l'administrateur. On aurait notamment à signaler la conduite qu'il tint, en 1830, lors de sa mission périlleuse en Hollande, dans l'intervalle entre le 25 août et les quatre journées de septembre. Là, pour sauver ses collégues, il se désigna lui-même aux fureurs de la multitude. Mais nous n'entrerons dans aucun récit, car nous avons hâte d'aborder le compte-rendu de ses ouvrages. Ce compte-rendu pourrait se borner à une sorte de classement et de nomenclature, la plupart d'entre eux ayant acquis une grande vogue et même une grande célébrité. Au moins, n'est-il pas nécessaire de s'appesantir sur chaque catégorie.

Il y a, dans notre illustre concitoyen, le littérateur et l'homme d'État. Si le premier fournit une belle carrière, le second se distingue, comme administrateur et législateur, par l'éclat de ses longs et honorables services. Le recueil qui vient de paraître, renferme les discours politiques, les travaux académiques, etc., avec la foule des autres productions, dont la plupart sont d'un genre moins sérieux. C'est assez dire qu'il y règne une grande diversité.

Ajoutez à cela l'art merveilleux avec lequel l'auteur sait constamment intéresser, soit qu'il parle soit qu'il écrive, et il sera facile de concevoir comment l'esprit du lecteur est tenu en éveil, à tel point que les improvisations parlementaire ne fatiguent nullement son attention; qu'il les parcourt même avec plaisir, après avoir savouré les compositions méditées et élaborées dans le silence du cabinet.

Parmi ces dernières et en tête de l'ouvrage, figurent les apologues. Tout a été dit sur les titres de M. de Stassart, envisagé comme fabuliste. Personne n'ignore qu'il vient en

seconde, si pas en première ligne, après l'inimitable La Fontaine, sans rival dans ce genre, comme Molière dans la comédie, mais à qui l'on donne quelquefois pour satellite Florian, comme Regnard à Molière.

Les fables, qui formeraient à elles seules un assez beau recueil, ont eu déjà plusieurs éditions; la plupart ont même été traduites à l'étranger.

Un tour heureux de phrases, de la clarté et de la vivacité dans le récit, de la grâce et de l'élégance dans la diction; telles sont surtout les qualités de style que l'on rencontre à chaque pas. Il faut y joindre, pour le fond, un choix de sujets excellents, une foule de pensées ingénieuses quoique sans prétention; enfin, une moralité parfaitement déduite. L'auteur n'eût-il composé que des apologues, il serait nanti d'un brevet en règle pour passer à la postérité.

N'est-il pas étrange que cette partie de ses ouvrages ne soit point encore généralement adoptée comme livre de lecture dans les écoles primaires et moyennes? En fait de fabliers, il n'y a pas que celui de La Fontaine qui soit en usage dans ces diverses institutions. On y trouve des productions de beaucoup d'écrivains étrangers à-peu-près inconnus, sur lesquelles les œuvres du fabuliste belge mériteraient à tous égards la préférence.

Il n'est point aisé de s'abstenir de toute citation, et il ne l'est guères davantage de choisir parmi un si grand nombre de pièces remarquables. En voici une qui, publiée sous la domination néerlandaise, à l'époque où le gouvernement faisait de l'arbitraire d'une façon multiple et proscrivait une langue universellement admirée, obtint, outre les éloges dus à son mérite intrinsèque, un éclatant succès de vogue et d'actualité. C'est la 20e du Ve livre et elle est intitulée : *Le Pinson Roi.*

J'ai lu qu'en Allemagne ou bien en Italie,
Le lieu n'importe, mes amis;
Un nom facilement s'oublie.
Bref, j'ai lu qu'en certain pays
Je ne sais quelle fantaisie
Prit aux oiseaux : ils élurent pour roi
Maître Pinson. Fier du pouvoir suprême,
Croyant servir l'honneur du diadème,
Dans ses états il proscrivit l'emploi
(Dût-on ne lui parler qu'avec un interprète)
De toute langue étrangère aux pinsons :
Ainsi du Rossignol, de la douce Fauvette
On n'entend plus les aimables chansons.
Pour réussir aux champs, à la cour, à la ville,
Il fallait de sa majesté,
Ce qui n'était pas trop facile,
Que le fausset fût imité.
Du roi la bizarre ordonnance
Conduisait aux honneurs la médiocrité.
On rit d'abord de tant d'impertinence;
Mais bientôt les meilleurs esprits
Dirent de toutes parts : « Quoi! sommes-nous conquis?
» Et doit-on nous traiter avec tant d'arrogance? »
Le mécontentement sur tous les points gagna...
Du monarque adieu la puissance!
Sur les seuls pinsons il régna;
Il vit tomber son trône en décadence :
Fauvettes, Rossignols chez le Cygne voisin
S'en vont jouir du droit de rompre le silence.

Hélas! qu'importe au souverain
Si l'on parle allemand, français, grec ou latin,
Pourvu qu'on soit soumis à son obéissance?
C'est ainsi qu'en jugeaient Louis et Charles-Quint;
Mais de ces rois prudents on en compte un sur vingt.
Ils sont plus rares qu'on ne pense.

Cette pièce renferme plus qu'une leçon : en dépit du caractère inoffensif et bénin des personnages mis en scène, il y a là une épigramme très-bien aiguisée et, en outre, une prophétie que 1830 s'est chargé d'accomplir.

A la suite des fables, figurent des notes explicatives fort intéressantes, la plupart au point de vue historique. En y recourant, les moins érudits peuvent toujours saisir d'une manière complète la pensée de l'auteur, ainsi que la justesse des citations et allusions.

Les autres poésies consistent en épîtres, élégies, odes, contes, chansons, épigrammes, madrigaux et inscriptions.

Le genre léger s'approprie on ne peut mieux à un esprit fin, délicat et quelque peu enjoué, comme il s'allie aux plus doux sentiments du cœur. Il faut, d'une part, un goût exquis, pour que la légèreté ne dégénère point en frivolité. De l'autre, il faut que les sentiments soient vrais, c'est-à-dire qu'ils partent d'un cœur impressionnable et impressionné, pour que le lecteur s'en émeuve à son tour, et pour qu'ils puissent faire vibrer les cordes de la lyre.

Quelques versificateurs nébuleux ou échevelés s'imaginent avoir, ceux-là du naturel, ceux-ci de l'inspiration. On a beau leur crier que la poésie ne réside ni dans un pathos larmoyant, ni dans un cliquetis d'antithèses ou un amalgame d'hyperboles outrées et de métaphores incohérentes, pas plus que la musique dans un bizarre assemblage de sons doucereux ou retentissants; qu'il faut avant tout bien concevoir ce qu'on veut exprimer; ils n'entendent rien; ils refusent de rien entendre. Les uns, nouveaux Icares, volent péniblement; les autres, comme Mazeppa, sont emportés par leur fougueux Pégase, et il en est peu qui ne tombent pour ne pas se relever.

Plus d'une chute semblable a signalé les débuts du romantisme, bien que, de prime abord, il ait réalisé d'heureuses innovations; par exemple, en circonscrivant, dans de justes limites, le domaine de la mythologie. Ici, comme il arrive fréquemment, les imitateurs ont failli tout perdre.

D'autres, mieux inspirés, ne se sont pas jetés à corps perdu dans le champ des nouvelles théories. Ils ont usé

d'une sage réserve, et ils ont lieu de s'en applaudir; car leur étoile n'a point pâli, car leurs écrits reçoivent du temps une légitime consécration. Et le temps ne respecte, en général, que le fruit du labeur, du labeur consciencieux, auquel le génie est lui-même assujetti.

Vérité banale, méconnue jadis par Scudéri et bien d'autres. L'est-elle moins aujourd'hui? — Question qui n'en est pas une. Mais, à quoi bon entamer un pareil chapitre? Ne vaut-il pas mieux que l'on enfante volume sur volume, non plus par mois, mais par semaine?

Laissez donc faire les faiseurs, ô vous critiques moroses, aristarques trop exigents. Seulement, réservez vos sympathies pour ceux qui prennent encore la littérature au sérieux, qui s'efforcent de mêler l'utile à l'agréable et de mériter noblement vos suffrages.

M. de Stassart n'est point tombé dans les défauts justement reprochés à quelques-uns de ses contemporains. Il n'a pas été séduit par les dehors pompeux ni par les excès de la nouvelle école et, dans l'ensemble de ses œuvres, il s'est proposé de satisfaire à la double condition qu'Horace exige d'un bon livre.

On reconnaît qu'il a tendu vers ce but, même dans ses poésies légères, dont le plus grand nombre sont aussi instructives qu'amusantes.

Le recueil contient onze ÉPÎTRES, dont la principale est celle sur l'indépendance; deux ÉLÉGIES, savoir : *le Tombeau d'une religieuse* et *le Songe de la vie,* cette dernière adressée à l'épouse si regrettée de l'auteur; puis quatre ODES consistant en des imitations du poëte que nous venons de citer.

Aux CONTES, aux ÉPIGRAMMES et aux CHANSONS la prééminence du nombre et du mérite. Parmi les premiers, l'*Avare au désespoir* peut être mentionné comme un des plus courts et des meilleurs. C'est une réminiscence de La Fontaine. Toutefois, le sentiment d'avarice y est poussé plus loin que

dans *le Trésor et les deux hommes*. Le héros du conte, probablement moins riche que celui de la fable, veut se pendre pour avoir perdu un écu. Il recule devant les frais du licou (dix sous!) et va jusqu'à souhaiter la potence. C'est sans doute un déshonneur, mais, dit-il :

> Mais c'est au moins un grand bonheur
> D'être pendu sans qu'il en coûte.

Les mariages de Vulcain, avec Vénus, Eris, Echo, tirés d'un apologue de Litchwer, ouvrent la série des contes. C'est l'extension d'un sujet que le bon Homère a traité d'une façon un peu leste, et que Virgile a rappelé, avec moins de désinvolture. Dans le conte, qui ne manque ni de sel, ni d'esprit, il n'y a pas matière à s'effaroucher. La plupart des autres pièces brillent au même degré par la verve et l'enjouement. Ces qualités se retrouvent dans les *épigrammes,* qui peuvent n'être pas trop mordantes, mais qui ne sont dépourvues ni de finesse ni de traits plus ou moins acérés. Toujours est-il cependant que la bienveillance forme le fond du caractère de l'auteur, comme cela se voit surtout dans ses critiques et comptes-rendus littéraires, dont il sera question ultérieurement. Sa main n'est armée ni d'une massue ni d'un knout; il prend un simple fouet, à l'aide duquel il fustige les ridicules et les travers. N'est-ce point assez ou plutôt n'est-ce pas ce qui convient le mieux? C'est au moins ce qu'il y a de plus charitable et de plus chrétien.

Voici quelques échantillons de son talent dans ce genre :

Sur un bavard peu médisant :

> Mons Bavardin ne dit jamais du mal d'autrui...
> Je le crois bien : sans cesse il nous parle de lui.

Sur un fat qui se félicitait de l'habilité de sa conduite :

> Lorsque Damis, plein d'allégresse,
> S'en va répéter en tout lieu
> Qu'il est content de lui : c'est preuve de sagesse;
> Le sage doit savoir se contenter de peu.

Sur les propos de certaine caillette :

La bonne Alix me prête un ridicule...
Elle est en fonds; j'accepte sans scrupule.

En même temps qu'elles ont de la vivacité et de l'entrain, les CHANSONS respirent une franche et aimable gaieté. Il en est qui sont frondeuses et dans le goût satyrique. A cette catégorie appartiennent la *Solitude* et ma *Méthode pour vivre heureux,* lesquelles mériteraient bien d'être citées. Beaucoup de couplets et, entre autres le suivant, se rapprochent de la manière de Béranger.

Laissons le triste et froid penseur
S'épuiser en recherches vaines;
Ne goûtons-nous pas le bonheur
Qu'à définir il perd ses peines?
Nous aimons à rire aux éclats;
Loin de nous le sot qui raisonne :
La gaité préside au repas,
Quand c'est l'amitié qui le donne.

Les MADRIGAUX sont l'opposé des épigrammes et, jusqu'à un certain point, des chansons, où prédomine encore une légère causticité. Ils n'ont point tout-à-fait la physionomie que Boileau considère comme inhérente à ce genre d'écrits, et ils n'en sont pas plus mauvais. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'ancien madrigal devient un mythe, ou, du moins, il n'existe qu'en manuscrit, partant à l'état de simple chrysalide. Il est allé, avec le sonnet, dont le sévère critique raffolait tant, avec l'idylle et l'églogue, dont la disparition est plus regrettable, se fondre dans la romance, qui règne partout et sous toutes les formes, grâce au concours de la musique, sa compagne inséparable.

Il reste à dire un mot des INSCRIPTIONS et autres petites pièces. Quelques-unes sont des épitaphes. On remarque celle d'un curé de campagne :

De toutes les vertus donnant ici l'exemple,
Du presbytère il fit un temple.

Les autres sont, pour la plupart, des quatrains épistolaires.

A ce propos, nous dirons également un mot de quelques *lettres en prose et en vers*. C'est une sorte de composition qui n'est guères usitée. Elle est pourtant gràcieuse; mais elle exige une touche fine et délicate. On pourrait citer, de préférence, la lettre à M. Rigaux (de Vaucluse), dans laquelle l'auteur s'attendrit au souvenir de lieux qu'il a toujours beaucoup aimés.

Telles sont les œuvres poétiques de M. de Stassart. Peut-être aurait-il fallu les examiner plus au long. Les fables, à elles seules, nécessiteraient une étude approfondie, un article spécial et d'une certaine étendue. Mais il s'agit d'une analyse d'ensemble, qu'il importe de limiter dans de justes bornes; les parties les mieux connues sont naturellement celles sur lesquelles il est permis de glisser avec le plus de rapidité.

Dans les écrits en prose, qui forment environ les neuf onzièmes du volume, il faudra marcher d'un pas non moins rapide et s'interdire presque entièrement les citations.

Le premier de ces écrits consiste en un recueil de *pensées, maximes, réflexions, observations extraites des mémoires sur les mœurs de ce siècle, par Circé, chienne célèbre,* qui n'est pas une magicienne, mais une académicienne. Ici, nous avons encore un pied sur le Parnasse : le recueil de Circé se trouve intercalé dans les poésies; il est même précédé et suivi de pièces de vers émanées de quelques auteurs — notamment du spirituel prince de Ligne — et de réponses délicates aux éloges flatteurs décernés par eux à la levrette philosophe et moraliste.

Ces éloges sont d'ailleurs mérités. La Circé moderne réhabilite un nom fameux dans les annales de l'antique sorcellerie. Elle ne s'est proposé rien moins que de marcher sur les traces de Larochefoucauld. C'est assez dire qu'elle

cherche à améliorer l'espèce humaine, en sapant les vices et les abus de toute sorte, qui pullulent dans la société, et cela, au moyen de graves sentences et de remarques fort ingénieuses.

Saisir au vol, toucher du doigt, montrer à nu — sans même se donner la peine de les discuter — les ridicules et les travers, les inconséquences et les paradoxes, n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer. Beaucoup d'écrivains — et des meilleurs — n'oseraient entreprendre une pareille tâche; elle exige un grand talent d'observation, ainsi que l'art de condenser, en peu de mots, des idées souvent complexes et qui sembleraient devoir entraîner de longs développements.

Donnons quelques extraits pris au hasard :

« Celui qui ne met point à profit les revers de la fortune, » pour perfectionner son esprit et son cœur, ne mérite pas » d'être heureux.

» Le passé s'embellit à nos yeux des ennuis du présent.

» Les petites considérations sont les entraves habituelles » du génie.

» Les sots peuvent être souvent embarrassés, mais ils ne » sont jamais timides.

» Allier le vice au talent, n'est-ce pas en quelque sorte » traîner la gloire dans la fange. »

Avant de jeter un coup-d'œil sur d'autres travaux plus étendus, il faut mentionner *les discours prononcés à l'Athénée de Vaucluse, les petits dialogues épigrammatiques et moraux,* ainsi que *les contes et idylles en prose.*

Ces deux dernières catégories n'en forment, en réalité, qu'une seule : les idylles sont aussi des espèces de contes, mais avec une teinte sentimentale très-prononcée, tandis que dans les contes règne une teinte philosophique.

Il faut mentionner également *les Méditations religieuses d'Eckartshausen,* écrivain allemand d'un grand mérite. La

traduction française n'est pas complète, elle ne nous donne qu'un certain nombre d'extraits, sans doute les meilleurs de l'ouvrage. Au surplus, c'est moins une traduction qu'une imitation. Il est même à observer que la dernière pièce est entièrement originale.

Les méditations d'Eckartshausen se distinguent par le style autant que par les pensées. Du reste, elles sont autrement religieuses que celles par lesquelles préluda M. de Lamartine, il y a quelque trente ans, et qui forment encore le plus beau fleuron de sa couronne poétique.

Quelle partie des grands travaux en prose allons-nous aborder? M. de Stassart n'est-il pas encore académicien, critique, biographe et orateur parlementaire. Comment donner, en quelques lignes, une idée de tout ce qu'il a publié en ces diverses qualités?

Heureusement, nous explorons un terrain connu. Plus que jamais il est permis d'être court et concis, car il suffit en quelque sorte de rappeler des écrits, dont plusieurs ont déjà vu le jour séparément ou dans des revues périodiques; des discours recueillis et commentés par la presse, et l'on peut, à la rigueur, se contenter d'un simple coup-d'œil rétrospectif.

Comme membre et directeur de l'Académie royale de Belgique, M. de Stassart laisse des rapports, des harangues et des notes. Les harangues roulent avant tout sur l'histoire nationale, et la table des matières qui se trouve à la fin du volume, en donne un résumé qu'il suffira de transcrire.

« Les cinq discours académiques spécialement consacrés » à l'histoire de Belgique, s'enchaînent de manière à pré- » senter les principaux faits et les personnages les plus sail- » lants de nos annales. Le discours du 16 décembre 1835 » pose les premiers jalons; celui de 1837 rappelle la part » que prirent les Belges aux progrès de l'esprit humain; » celui de 1839 indique les actions héroïques qui fournirent

» à nos littérateurs des sujets variés, depuis la modeste » ballade jusqu'au poëme épique, depuis la simple nouvelle » chevaleresque jusqu'au tableau de nos guerres et de nos » révolutions. Le discours de 1841 nous met sous les yeux » les souvenirs que retrace chacune de nos villes, chacun » de nos anciens châteaux, etc. Enfin, dans celui de 1845, » se trouvent groupées les différentes vertus dont nos an- » cêtres ont donné de si glorieux exemples. Les autres dis- » cours présentent encore, mais en quelque sorte de profil, » divers traits de notre histoire nationale. »

Après cela, notons, entre autres, le travail sur les descendants de P. Corneille, sur l'évêque Cospeau, la polémique avec le général Langermann, dont la presse a retenti il y a quelques années; le rapport sur la collection à former des grands écrivains du pays; enfin, le rapport sur le concours pour l'éloge en vers de la reine Louise.

Les divers travaux académiques dénotent une vaste érudition. Ils mettent en relief, comme on vient de voir, ce que nos annales offrent de plus intéressant. C'est donc avant tout une œuvre patriotique. A l'aide de nombreuses et savantes recherches, l'auteur est parvenu à rectifier bien des noms et des dates altérés par d'autres écrivains.

On lui doit aussi la première idée *d'un livre de lectures historiques belges*. Afin de la mettre à exécution, le gouvernement a institué deux concours, l'un en 1848, l'autre en 1851. Les conditions du premier n'étaient guères favorables; il n'amena aucun résultat; un seul mémoire avait été remis, et il ne fut pas jugé digne d'être couronné. Le second a été plus heureux : un deuxième prix et deux accessits ont pu être décernés. Observons, en passant, que l'un des lauréats avait suivi, pour sa composition, le plan adopté par M. de Stassart dans ses discours académiques sur l'histoire du pays.

Une autre idée, aujourd'hui réalisée, est celle de la pu-

blication de la *Belgique monumentale historique et pittoresque*. En admirant ce beau travail dû à la plume de nos écrivains et enrichi par le pinceau de nos artistes, la reconnaissance ne se reporte-t-elle point sur celui qui en fut le premier promoteur?

Les notices biographiques sont encore une œuvre où respire le patriotisme. Bon nombre des personnages qui en font l'objet, appartiennent à la Belgique. On peut citer en première ligne deux littérateurs : l'abbé de Feller, auteur du Catéchisme philosophique, et Nélis, évêque d'Anvers; un magistrat : le comte de Neny; trois artistes : Philippe de Champagne, Ommeganck et Van Brée; plusieurs hommes de guerre : Lannoy, Marnix de Ste-Aldegonde, qui sut aussi tenir la plume, Chateaufort, Clerfayt, Beaulieu, d'Asper, Dumonceau, Chasteler; enfin, les chefs de la révolution brabançonne : Vonck, Van der Noot, Van Eupen et Vandermersch, dont les notices forment, en quelque sorte, une histoire abrégée de cette révolution.

Parmi les personnages étrangers, on remarque surtout l'électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg; dix-huit lettres de ce prince sont reproduites, avec deux lettres de Frédéric-le-Grand. Puis viennent l'évêque Dutillet, dont il a été question plus haut; Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas et fondateur de l'école gratuite de dessin et de l'académie des sciences de Bruxelles; Ferraris, gentilhomme lorrain au service de l'Autriche et auteur d'une carte des provinces belges, ainsi que les généraux autrichiens Laudon, Bender, Lascy, Wurmser et Lichtenstein.

On sait que Clerfayt, Chasteler, d'Asper et Beaulieu furent les compagnons d'armes de ces généraux et figurent au nombre des Belges qui parvinrent au faîte des dignités militaires en Allemagne. Clerfayt a droit à une mention particulière, lui qui passe, aux yeux de connais-

seurs tels que Jomini, pour le plus habile chef qu'on ait opposé aux premiers commandants des armées républicaines. Sa notice, avec celle de Beaulieu, dont l'étoile s'éclipsa devant l'astre du jeune Bonaparte, avec celle de Philippe de Champagne, etc., se trouve insérée dans la *Biographie universelle* et dans d'autres recueils. En outre, les trois que nous venons d'indiquer ont déjà paru dans la *Biographie des Belges illustres*. Mais toutes ou à peu près ont reçu de notables développements.

Cette partie des œuvres de M. de Stassart se distingue à peu près au même titre que les travaux académiques. Elle exigeait pareillement de laborieuses investigations, pour exhumer des noms ou des faits tombés dans l'oubli, et quelquefois pour rendre aux hommes et aux choses leur véritable caractère.

En parcourant les notices et les rapports, on éprouve un regret : c'est que l'auteur, avec un goût et un talent si prononcés pour l'histoire, n'ait pas entrepris, dans ce genre, un travail de longue haleine. Il y aurait vraisemblablement réussi, comme d'autres écrivains qui, de nos jours, deviennent historiens ou romanciers, sans pourtant cesser d'être publicistes ou poëtes. Mais sa participation active aux affaires de l'État, les hautes fonctions qui lui furent conférées à diverses reprises, ne lui en laissèrent pas le loisir. Après la chute de l'empire, M. de Stassart ne passa que peu d'années dans sa belle retraite de Corioule, qu'il nomme quelque part un hermitage. Élu membre des États-provinciaux en 1818, il siéga ensuite, de 1821 à 1847, dans trois assemblées législatives : la seconde Chambre des États-Généraux des Pays-Bas, le Congrès national et le Sénat de Belgique.

On n'ignore point qu'au premier tour de scrutin, il partagea les voix, pour la présidence du congrès, avec MM. Surlet et de Gerlache; qu'il fut l'un des vice-présí-

dents de cette assemblée, et qu'il présida le Sénat pendant sept ans. Nous ne parlerons pas des fonctions de Gouverneur qu'il remplit dans deux provinces, bien que certains documents officiels, joignant au mérite du fond le mérite plus rare de la forme, ait signalé son administration, et constatent des mesures excellentes prises ou provoquées dans l'intérêt des services publics. Il ne s'agit ici que des *discours parlementaires*.

Ce que nous avons dit du patriotisme de l'écrivain, à propos des notices biographiques et des travaux académiques, nous pourrions le dire à bien plus forte raison du patriotisme de l'orateur, à propos des discours prononcés à la seconde Chambre des États-Généraux.

Sans doute, il ne fit jamais d'opposition tracassière, bruyante, intempestive. Il n'était pas de ceux qui harcelaient constamment le ministère. Mais, s'il épargna les personnes, il déclara une guerre à outrance aux abus, aux illégalités; et n'y avait-il point là une ample matière pour les représentants fidèles aux intérêts du pays. Presque tous les nôtres s'y montrèrent dévoués. M. de Stassart, qui prenait la parole dans chaque affaire importante, était certainement un des plus populaires; il tint une conduite analogue dans les assemblées belges. Aussi conserva-t-il jusqu'à la fin sa popularité.

Ses discours sont des modèles de clarté, de fine et élégante discussion. Il ne fait pas de long préambule pour de courtes allocutions et ne s'écarte point de son sujet. Toutefois, il saisit les occasions qui se présentent, pour définir les principes qui devraient servir de règles aux dépositaires du pouvoir. Son élocution variée, abondante, facile, lui permet d'aborder les questions les plus diverses. Est-il besoin d'ajouter qu'il les traite et les résout sans autre préoccupation que le droit et l'équité ?

Avec les annotations qui s'y trouvent jointes, les ha-

rangues parlementaires peuvent être considérées comme un résumé des travaux auxquels s'est livré chacun des corps législatifs dont M. de Stassart a fait partie, durant une période de vingt-six années.

Déjà l'on a dit que *la critique littéraire* se ressent beaucoup du caractère bienveillant de l'auteur. Peut-être cette observation s'applique-t-elle plus particulièrement à certains travaux relatifs à des littérateurs indigènes; c'est du moins un reproche souvent articulé. Faut-il y avoir égard et doit-on refuser des encouragements aux jeunes écrivains? Quoi ! parce que leurs essais ne sont pas des chefs-d'œuvre, on les renverrait avec cette apostrophe :

Soyez plutôt maçons, si c'est votre talent,

au lieu de leur donner des conseils sur les qualités qu'ils doivent acquérir, sur les défauts qu'ils doivent éviter. Commencez donc par les éclairer et les soumettre à quelques épreuves. Ces épreuves terminées, il sera temps encore de venir avec le fameux quatrain :

Après l'Agésilas,
Hélas !
Mais après l'Attila,
Holà !

Qu'on nous permette une question :

Si Boileau, qui s'exprime de la sorte en parlant de Corneille, avait vécu quelques années plus tôt, et qu'il eût tenu le même langage après Mélite et Clitandre, aurions-nous aujourd'hui Polyeucte, Horace, le Cid et Cinna?

La bienveillance est l'apanage des hommes et plus encore des auteurs d'un haut mérite. Nous en avons surtout la preuve dans le chansonnier célèbre, qu'on voudrait pouvoir admirer sans réserve, mais dont on déplore les graves excès de langage; ainsi que dans M. Villemain, le rival heureux de La Harpe et qui s'est constitué tout d'abord le protecteur de Ponsard. L'un et l'autre accueillirent toujours

avec une grâce infinie les débutants dans la carrière des lettres, et s'efforcèrent de les encourager. Donc, en poussant un peu loin l'indulgence, M. de Stassart pécherait en bonne compagnie.

La critique littéraire concerne, du reste, une foule d'écrivains suffisamment connus et qui sont jugés d'une manière tout impartiale. Elle embrasse environ le quart des œuvres de M. de Stassart, et elle est réellement pleine de justice et de sagacité. Quant aux différentes qualités de style, nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit à propos des autres productions de l'auteur.

Nous n'avons plus à mentionner que *les discours prononcés en diverses circonstances, la causerie littéraire et les miscellanées.* De ces trois parties la dernière est la plus attrayante. Elle contient des nouveaux dialogues épigrammatiques et moraux; quelques allocutions; des autographes de J.-B. Rousseau, de Casimir Delavigne, du chevalier de Boufflers, du comte Daru, de Fontanes, des doms Hervin, Mabillon et Thierry, de Louis XVI, de Mme Elisabeth, du chevalier Bayart, de Voltaire, de Théroigne de Méricourt, etc.

Il faut le redire, c'est un compte-rendu que nous avons essayé, laissant à d'autres l'honneur d'une dissertation. Loin de nous toute pensée adulatrice. Mais arrière aussi toute fausse honte, lorsqu'il s'agit d'exprimer une opinion sincère et qui nous semble parfaitement justifiée. D'ailleurs, à cette modeste épigraphe choisie par M. de Stassart :

Qui n'aime à remonter le fleuve de la vie !

presque tous les amis des lettres seront heureux de pouvoir ajouter :

Exegit monumentum ære perennius.

François Jacquemin.

SCULPTURES EN BOIS

DE

L'ÉGLISE DE S^{t}-LAURENT, A LOKEREN.

Il est assez étonnant de voir le pays de Waes relégué, pour ainsi dire, au ban de l'histoire. Cette circonstance semble d'autant plus étrange aujourd'hui, qu'aucun fait, aucun événement ne se découvre, sans que l'on en prenne acte; que pas une ville, pas une localité de quelque apparence ne cesse de rechercher ce qui se rapporte à ses annales, ce qui la relève dans le présent et la glorifie dans le passé.

Le pays de Waes mérite cependant que l'histoire nationale s'en occupe, qu'on ne l'isole pas ainsi de ce grand et noble pays de Flandre. Envisagé sous plus d'un rapport, il en forme une des importantes parties.

L'obscurité qui couvre l'histoire du pays de Waes provient, d'après nous, de ce qu'il n'a pris aucune part à ces grandes luttes, à ces sanglantes commotions, qui caractérisent si énergiquement l'histoire de la Flandre. La chose n'a rien d'étonnant : la plupart des localités qu'il possède, étaient à peine nées, alors qu'un grand nombre de villes et de villages étaient déjà célèbres, soit par leurs hautes murailles, témoins de plus d'un combat, soit par un château-fort, soit par ces puissants monastères, dont nous ne pouvons, de nos jours, nous former qu'une idée fort incomplète, soit enfin par ces résidences seigneuriales qui, par

leur luxe et par leurs richesses, dépassaient les cours des Princes et des Rois.

Mais ce ne sont pas là les seuls éléments constitutifs de l'histoire; elle en enregistre bien d'autres : les arts, par exemple. C'est sur ce terrain que nous avons pris quelques notes (1).

Le proverbe : *Nul n'est prophète en son pays*, recevrait de bien fréquentes applications, s'il était permis de l'adapter aux objets d'art. Que de richesses dont l'existence doit nous être révélée par des étrangers ! Cependant, nous passons tous les jours les frontières, pour aller admirer, chez nos voisins, des chefs-d'œuvre qui ne valent peut-être pas ceux que nous possédons. On serait tenté de croire que nous n'entreprenons nos voyages que pour la seule singularité de les faire.

L'église de S^t^-Laurent de Lokeren fournit une des mille preuves que l'on peut citer à l'appui de ce que nous venons d'avancer. Bien peu connaissent son confessionnal, qui n'a pour rivaux que ceux de la cathédrale d'Anvers et celui de l'église de Zele (2). Combien de personnes ont vu les médaillons et le fronton de la porte du baptistère? S'il a été permis de comparer les sculptures du portail de la cham-

(1) Deux écrivains, à notre connaissance, se sont occupés spécialement du pays de Waes. Ce sont MM. Van den Bogaerde, dans son ouvrage: *Het Distrikt St. Nikolaas, voorheen land van Waes*, et M. le chanoine De Smet, dans sa *Notice sur le pays de Waes*. Le premier travail a été écrit en 1825. Depuis cette époque, l'histoire a pris un nouvel élan par suite de nouvelles découvertes authentiques; en outre, ce livre est écrit en hollandais, ce qui prive bien de personnes d'en tirer quelque utilité. Il est à regretter que M. De Smet, lui qui nous a appris, à tous, l'histoire de notre pays, n'ait pas donné plus de développement à sa notice; plus que tout autre, il était à même de combler la lacune que nous signalons. — L'on peut y ajouter Sanderus.

(2) L'église de S^t^-Michel, à Gand, en possède un, à peu près, dans le même style; mais les quatre figures en sont de moindre grandeur. On nous a parlé des sculptures des églises de Tamise, de Waesmunster et de Sinay. Nous y consacrerons plus tard un article spécial.

bre échevinale de l'hôtel-de-ville d'Audenarde à celles des portes du baptistère de Florence, nous osons en faire autant pour celles du baptistère de l'église de Lokeren.

Qui a jamais songé à demander au burin la reproduction de sa superbe Chaire de vérité, qui avec celle de Ste-Gudule de Bruxelles, forme l'expression de l'art sculptural en Belgique, dans la première moitié du XVIIIe siècle. Voici les seules lignes que nous croyons consacrées à ce chef-d'œuvre, que depuis longtemps l'on aurait dû voir figurer dans les collections de gravures (1) :

« Verhaeghen, Théodore, sculpteur, né à Malines, est » l'auteur de plusieurs œuvres remarquables, et notamment » de la chaire placée dans l'église de Lokeren. Elle fut » achevée en 1756. Cette chaire a un caractère de majesté » digne de sa destination. La composition en est grandiose. » Les ornements sont d'un fini admirable : les figures sur- » tout sont pleines d'expression et de vérité. Le sujet de ce » groupe, formé de huit statues de grandeur naturelle, est » Jésus-Christ enfant trouvé par ses parents au milieu des » docteurs. Trois médaillons représentent la vie de Jésus- » Christ et vingt anges complètent l'ensemble de cette belle » œuvre, qui n'a rien de comparable en Belgique que la » chaire de Ste-Gudule à Bruxelles, due, comme on le sait, » à un autre artiste belge, Henri Verbrugghen, d'Anvers, » qui la fit en 1699 pour les Jésuites de Louvain (2). »

« De kansel in de kerk te Lokeren, » dit M. Van den Bogaerde, « is van eene verwonderingswaardige zamenstelling » en verbeeldt Christus onder de doctoren, uit zeven a acht » figuren levens grootte, door Verhaghen, van Mechelen. »

(1) C'est M. J.-B. Eeman, actuellement Doyen à Lokeren, qui le premier, dans l'article du Dictionnaire de Bouillet, ci-dessus mentionné, a réveillé l'attention publique tant sur la beauté de ce chef-d'œuvre que sur le talent de l'artiste.

(2) Bouillet, *Dictionnaire* (édition F. Parent), *verbo* Verhaeghen.

Avant de tâcher de donner une description des sculptures, dont nous abandonnons une partie au savant crayon de M. Félix De Vigne, disons un mot de l'église qui les renferme.

Le 19 juillet 1719 un épouvantable incendie détruisit l'ancienne église. D'après la chronique de Lokeren (1), ce désastre réduisit en cendres un grand nombre de maisons; des éclats de bois enflammés furent lancés jusque dans la rue du Tilleul. L'église détruite était toute neuve. Celle qui l'avait précédée avait été saccagée et brûlée, avec la plus grande partie de la ville, en 1584 par la garnison de Termonde, sur les ordres de Ryhove. La commune ne se trouvait pas en état, à cette époque, de reconstruire une nouvelle église; elle se contenta de n'en bâtir que le chœur, dans lequel se célébrait l'office divin, laissant ainsi les fidèles exposés à toutes les intempéries de l'air. Ce ne fut qu'en 1606 que l'on mit la main à son achèvement (2), après avoir obtenu des archiducs un octroi d'imposition sur les échoppes, les marchandises, etc., apportées hebdomadairement le mercredi au franc marché de la commune (3).

Pas plus en 1719 qu'en 1584, le magistrat n'avait des ressources pour faire face aux besoins de la circonstance désastreuse. Les échevins de Lokeren, conjointement avec ceux de Beveren (*de gone van den Beverschen*) chargèrent les députés respectifs : *om met de geestelyke groote thiende heffers trachten over een te komen nopende de restauratie ende reparatie der verbrande kerke, als ook hergieten van de gesmolten presense thiende cloke.*

(1) Il y a plusieurs copies de cette chronique, une entre autres dans laquelle on a intercalé des rimes, à la façon de celles de D. Waelkens.

(2) Il résulte d'une transaction conclue entre la supérieure de Nieuwenbossche et le curé de Lokeren, qu'en 1698 l'on s'occupa encore de l'agrandissement et de l'embellissement de l'église.

(3) Ce marché fut octroyé par Charles-Quint, en 1542.

Des procès en surgirent : une transaction y mit fin. Le 10 juin 1720, les notables et les *gegoede* de Lokeren intervinrent dans la contestation; ils approuvèrent la ligne de conduite suivie par le magistrat et lui créèrent éventuellement de nouvelles ressources (1).

Le 18 septembre 1720, l'Empereur octroya l'autorisation de lever une somme de 25,000 florins, au taux de 5 % (2). Cette somme fut fournie par un nommé Edouard Hemtinck, d'Anvers, le 16 mai 1721; mais peu de temps après, elle lui fut remboursée au moyen de fonds avancés par Barbe Persoons, veuve de J. B. Backx, de Malines.

Les notables réalisèrent la concession qu'ils avaient faite provisoirement : une imposition extraordinaire fut consentie (3).

La fabrique s'imposa à son tour des sacrifices, elle vendit plusieurs propriétés et contracta deux emprunts, l'un d'une somme de 2000 florins et l'autre de 400 livres de gros.

Un bon nombre de particuliers et quelques confréries offrirent également des secours en argent. L'on trouve dans le compte de l'église, déposé aux archives de la ville de Lokeren (4) : *Item ontvangen van de studenten van den Mey-boom* (5).

Les travaux de la nouvelle église furent confiés à un certain François-Pierre De Smet, de Gand, auquel on adjoignit Jean De Meyer, également architecte-maçon. L'architecte

(1) *Voy.* Pièces justificatives, litt. A.

(2) Ibid., litt. B.

(3) Ibid., litt. C.

(4) Les archives de la ville de Lokeren se trouvent dans le meilleur état de conservation. Il est impossible pour le moment d'en constater toute l'importance. On ne pourra en dresser un inventaire complet et détaillé que lorsque l'administration communale, qui y porte le plus grand intérêt, trouvera le moyen de les déposer dans une salle plus vaste.

(5) Pièces justificatives, litt. D.

Hutsenbaut, de Gand, fut consulté dans le cours de la construction. La commune se chargea des frais des plans; nous ne pouvons dire quel architecte les dressa. Ce fut un sieur Forceville, de Bruxelles, qui en fit un modèle en bois (1).

La pose solennelle des trois premières pierres eut lieu le 10 août 1721. La première fut placée par l'Évêque de Gand, la seconde devait l'être par le Graud-Bailli de Waes, et la troisième par le Chef-Collége. Le Grand-Bailli n'assista pas à la cérémonie (2).

L'église n'a pas été entièrement rebâtie à neuf; quelques pans de murs ont été conservés. D'après les comptes, il est permis de dire que la croix qui en orne actuellement la tour, est celle de l'ancienne église (3).

Le beffroi fut doté de six cloches, dont trois grandes et trois petites; elles furent fondues sur les lieux, par Alexis Julien. Le sculpteur Curyckx, d'Anvers, fut chargé de la sculpture du modèle des ornementations et des inscriptions (4). L'ancienne horloge fut également conservée, elle put être réparée (5).

Il nous est impossible de préciser l'époque de l'achèvement des travaux, mais tout nous porte à croire que le nouveau temple, au moins en partie, fut rendu au culte, dans le courant de 1728. D'abord, après cette époque, les comptes ne renferment plus de dépenses capitales; ensuite le magistrat fit venir des sonneurs de Gand, pour le jeu des nouvelles cloches (6), probablement en signe de jubilation et de réjouissance publique.

Le compte général de cette construction offre le plus

(1) Pièces justificatives, litt E.
(2) Ibid., litt. F.
(3) Ibid., litt. G.
(4) Ibid., litt. H.
(5) Ibid., litt. I.
(6) Ibid., litt. K.

grand intérêt de détails, mais ils sont purement locaux; nous nous bornerons donc aux extraits qui précèdent. En somme, la tour de la nouvelle église est élégante et bien proportionnée. Malheureusement l'effet qu'elle devait produire est en grande partie paralysé par l'écrasement du vaisseau, qui est trop bas en proportion de sa largeur et de l'élévation du beffroi. Le premier aspect de l'édifice dénonce ce défaut.

L'église est partagée en trois nefs, au moyen de deux rangées de colonnes, qui se prolongent jusqu'au chœur; mais il est permis de dire qu'il y a deux chœurs, le premier formé par le transsept qui le sépare des nefs, le second par le banc de communion. Ce dernier est évidemment hors de toute proportion avec le restant de l'édifice : il est mesquin et produit l'effet le plus désagréable.

M. le baron Jules de Saint-Genois, professeur-bibliothécaire de l'université de Gand, nous a communiqué un passage du manuscrit n° 570 (1), dont la reproduction ne nous semble pas déplacée dans ces quelques annotations. « Lokeren sub districtu Wasiano. Pagus hebdomadario » foro nobilis, ubi magna lini vis divenditur. Continet » 2800 bonaria, illum Durma amplissimus navigationi flu- » vius intersecat. Ecclesiam sancto Laurentio sacram a » paucis annis casu ignis absumpsit, nunc quasi a cineri- » bus rediviva insignis et magnifica conspicitur et turris » excelsa et artificiosa. Unus in eâ est pastor, duo vice- » pastores et unus custos sacerdos qui juxta dispositionem » illustrissimi ac reverendissimi Domini Episcopi Triest, » de anno 1647 tenetur confessiones excipere et pastori » esse auxilio in visitandis et administrandis ægris. Est » pretera secundus custos. Dominus temporalis est Rex *sive* » *Comes* Flandriæ. Patronus, Episcopus gandavensis, qui

(1) Indiqué dans le catalogue imprimé des MSS., p. 72, n° 53, comme suit : *Parochiæ Episcopatus Gandavensis.*

» matricularium etiam confert. Decimator, Episcopus tor-
» nacensis, Capitulum cathedrale Tornacense, Abbas de
» Baudeloo, Abatissa de Nieuwenbosche et Pastor loci.

Dos Curiæ.

» Pastor habet nonum manipulum decimalem parochiæ.
» Decimam carnium, aliquos agros et prata, domum et
» recipit medietatem oblationum, altera cedit Episcopo
» Tornacensi.

Dos Vice-Pastorum.

» Habet quilibet Vice-Pastor vigore sententiæ a decima-
» toribus 40 lib. Flandricæ.

Dos matriculariæ (1).

» Consistit in collecta granorum et ovium et jure reci-
» piendi panem, ab iis qui habent equos.

Communicantes.

» 5290. » — Il y en a aujourd'hui près de 11,000, c'est-à-dire les deux tiers de la population.

Voyons les sculptures.

1° Le Confessionnal.

Quatre statues, de la hauteur de 1 mètre 47 centimètres, en forment les trois entrées.

Le sculpteur a choisi quatre personnages allégoriques, qui expriment parfaitement la mission qui était réservée à son œuvre. *Le Repentir :* la Madeleine, l'Enfant prodigue, le Roi David et Saint Pierre.

(1) « Chez les auteurs ecclésiastiques il est fait mention de deux sortes
» de matricules : l'une qui contenait la liste des ecclésiastiques, l'autre celle
» des pauvres qui étaient nourris aux dépens de l'église. On appelait aussi
» matricule une maison où les pauvres étaient nourris, et qui pour cela avait
» certains revenus affectés; elle était d'ordinaire bâtie à la porte de l'église,
» d'où vient qu'on a donné quelquefois ce nom à l'église même, et à nos mar-
» guilliers le nom de *matricularii* » Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale, par Durand de Maillane.

1° *La Madeleine*. Elle a le pied gauche appuyé sur une tête de mort. La main droite tient une discipline; de la gauche elle presse sur le cœur le signe de la Rédemption.

2° *L'Enfant prodigue*. A peine est-il couvert de quelques haillons. Il est appuyé sur son bâton de porcher. Près de lui se trouve un de ces animaux confiés à sa garde et auxquels il enviait la nourriture qu'on leur jetait. Sa figure est admirable d'expression. On croit le voir dans ce moment de désespoir et de repentir où il s'écrie : *Surgam et ibo ad patrem meum et dicam ei : Pater peccavi in cœlum et coram te*. Saint Luc, ch. xv, v. 18.

3° *Le roi David*. Il est revêtu des insignes de la royauté; il est appuyé sur sa harpe.

4° *Saint Pierre*. Il entoure du bras droit l'instrument de son supplice. Il est nanti des clés, l'emblème de sa juridiction sur la terre.

La figure du chef des apôtres est véritablement naturelle. Du premier coup-d'œil on saisit la pensée de l'artiste. Il a pris le premier pontife au moment où se réalisaient les paroles du Christ : *Dico tibi, non cantabit hodiè gallus, donec ter abneges nosse me*. Saint Luc, ch. xxii, v. 34.

Quel est l'auteur de cette œuvre, vraiment remarquable tant dans son ensemble que dans ses détails? Les comptes de la construction de l'église n'en disent rien; cependant ils parlent de plusieurs autres sculptures. A défaut de documents positifs, nous avons consulté la tradition, et nous n'en avons pas appris davantage. Cependant nous avons tout lieu de supposer que le confessionnal appartient à une époque postérieure à celle du 8 décembre 1761, date du dernier compte relatif au remboursement et au paiement des sommes dues du chef de cette construction.

Nous nous bornerons donc, pour le moment, aux quelques réflexions qui suivent. Le confessionnal de Lokeren offre, sous tous les rapports, une ressemblance frappante

avec les confessionnaux de la cathédrale d'Anvers : même plan, même cachet d'artiste, et, ce qui plus est, mêmes personnages. Quel en est le sculpteur? Les renseignements que nous avons demandés n'ont eu aucun résultat (1); ces deux œuvres nous semblent cependant sorties du même ciseau. Nous trouvant par hasard à Zele, nous en avons visité l'église : la chaire de vérité nous frappa d'abord, puis les médaillons du banc de communion; mais ce qui éveilla toute notre attention, ce fut un confessionnal de la même construction que ceux de Lokeren et d'Anvers. Ici nous fumes plus heureux dans nos recherches : dans un coin de l'œuvre, nous découvrimes les noms de *Philippe et Jacques Nys,* 1768. C'est la première fois que nous avons rencontré les noms de ces artistes, qui sont nés à Tamise, village situé entre Lokeren et Anvers (2).

2° La Porte du Baptistère.

Le fronton mesure à peu près 1 mètre 68 centimètres de largeur sur 68 centimètres de hauteur.

Il représente la Vierge assise sur un nuage. Elle tient, sur son genou gauche, l'Enfant Jésus, qui est à moitié debout : deux anges soutiennent ce groupe; quatre têtes d'anges lui servent d'auréole. La porte à deux battants, toute

(1) Mr Th. Van Lerius, notre collaborateur, nous écrit à ce sujet : « Les confessionnaux de notre ancienne cathédrale ne sont pas tous du même style, ni de la même main. Ce sont en général des productions du XVIIe siècle, et il y en aussi du XVIIIe. Il en est dans le nombre qui sont dus au ciseau de Guillaume *Herricx,* sculpteur né à Termonde, et élève du célèbre Artus Quellin, le Jeune. La plupart proviennent de l'ancienne abbaye de St-Bertin sur l'Escaut. Ce n'est pas du reste à Notre-Dame que se trouvent les plus beaux confessionnaux d'Anvers : bon nombre de ceux de St-Paul (ancienne église des Dominicains) et de St-Jacques les surpassent en mérite artistique. » M. Van Lerius se propose d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

(2) M. Van den Bogaerde mentionne un Adrien Nys, élève d'Henry Verbruggen, d'Anvers.

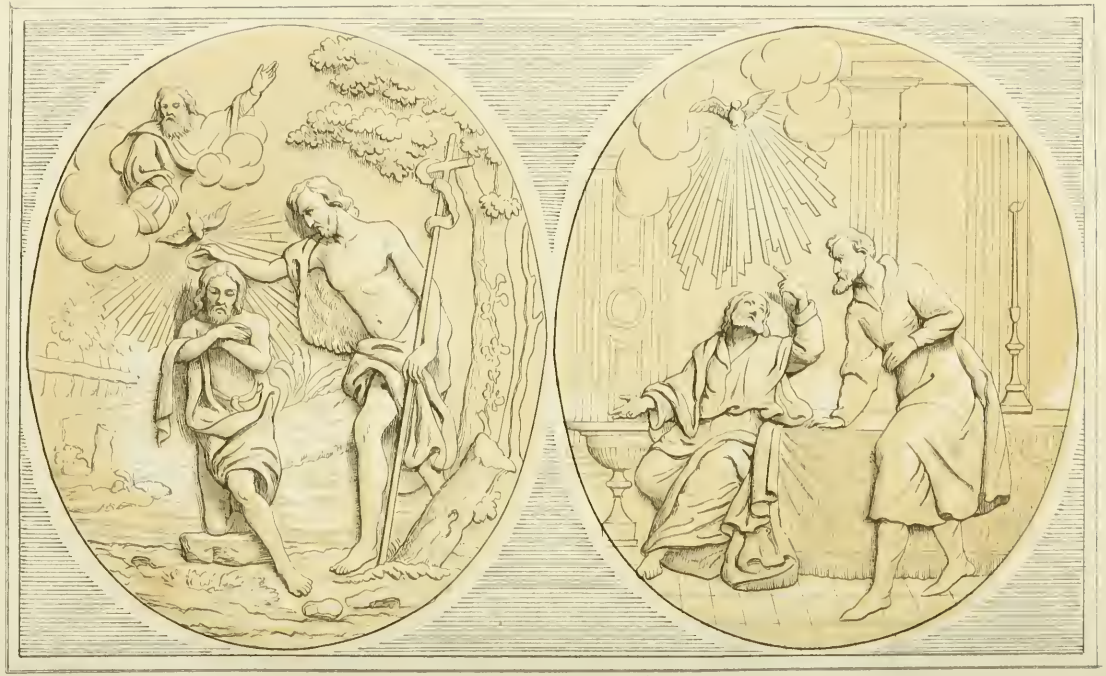

D. Viene del. et sculp.

MÉDAILLONS DES FONTS BAPTISMAUX DE LA GRANDE ÉGLISE DE LOKEREN.

à jour, est ornée de deux médaillons en bas-relief, hauts de 66 centimètres sur 60 de large.

Le premier médaillon représente le Baptême du Christ. Le Christ est à genoux, pendant que saint Jean du désert lui administre le sacrement du baptême. Le Jourdain et le paysage de ses rives sont d'un fini remarquable. Au-dessus d'eux planent Dieu le Père et le saint Esprit. La figure du Christ répond à la parole qui se fit entendre en ce moment solennel : *Tu es filius meus dilectus, in te complacui.* Saint Marc, ch. I, v. 11.

Le second médaillon représente le Christ au moment où il adresse à Nicodème les paroles : *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.* Saint Jean, ch. III, v. 5.

Nous ne parlons pas de la beauté de cette œuvre; elle est une de celles qui ne se décrivent pas : il faut la voir pour la juger et l'apprécier. Nous nous contentons d'en signaler l'existence.

Les comptes ne donnent pas le nom de l'auteur de ce chef-d'œuvre. Les trois médaillons qui ornent la Chaire de vérité, démontrent que ceux du Baptistère ne sont pas dus à Verhaeghen. Nous ne pouvons pas dire si c'est *N. Herrickx,* sculpteur à Anvers, qui en fut chargé; on lui confia l'ornementation de la porte appelée *Lykdeure* (1).

En présence du silence des comptes et à l'aspect des sculptures, nous supposons que le Baptistère et le Jubé appartiennent à une époque postérieure à l'achèvement de l'église. Il n'est parlé dans les comptes que des réparations faites à l'orgue (2).

(1) Pièces justificatives, litt. L.
(2) Ibidem, litt. M.

3° La Chaire de Vérité (1).

Nous le confessons, nous ne nous sentons pas capable de relever tout ce qu'il y a de beautés dans ce chef-d'œuvre. Heureusement le crayon de notre ami Félix De Vigne vient à notre secours. Nous n'en donnons qu'une simple description.

La chaire appartient au style Mansard : le rocaille. La base de la cuve est masquée au moyen d'un groupe de six personnages, de grandeur plus que naturelle. Ce groupe représente le Christ enfant, enseignant au milieu des docteurs. Derrière eux se présentent au temple la Vierge et saint Joseph, à la recherche de leur divin Enfant. L'ensemble qu'ils forment, est de toute beauté. Grandiose, expression, position, dessin, tout y est.

La cuve est ornée de trois médaillons, qui sont beaux, mais non comme ceux de la porte du Baptistère.

Le premier représente le Christ prononçant ces paroles, qui peuvent aussi s'appliquer aux humbles de fortune, aux pauvres : *Sinite parvulos venire ad me, et ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei.* Saint Marc, ch. x, v. 14.

Le second rappelle le Christ confiant à saint Pierre le soin du troupeau de sa nouvelle Église : *Pasce oves meas.* Saint Jean, ch. xxi, v. 17.

Le troisième représente le Christ au moment où il dit à Thomas : *Quia vidisti me, Thoma credidisse : beati qui non viderunt et crediderunt.* Saint Jean, ch. XX, v. 29.

L'abat-voix ou baldequin excite l'admiration. Les draperies sont du plus large et du plus somptueux fini. Vingt-quatre anges et cinq têtes d'anges en complètent l'ornementation.

Le premier aspect de l'ensemble de l'œuvre de Verhaeghen trompe l'œil : on dirait que le baldequin s'affaisse,

(1) Pièces justificatives, litt. N.

CHAIRE DE VERITÉ DE LA GRANDE ÉGLISE DE LOKEREN.

qu'il est sorti de son aplomb; mais cette impression passe bien vite. On comprend le but de cette apparence de défaut : l'artiste a voulu mettre en relief deux anges qui semblent s'élancer au vol et retenir le baldequin dans la chute dont il semble menacé.

La chaire de vérité produirait un meilleur effet, si elle était placée dans une église plus élevée et non encaissée entre deux massifs piliers. Elle coûta 3500 florins.

L'église de Lokeren renferme encore d'autres sculptures, parmi lesquelles un médaillon représentant saint Laurent. Il se trouve dans la corniche droite du jubé. — Puis les médaillons des stalles de la confrérie de saint Laurent. Cette dernière boiserie nous semble provenir de l'ancienne église; elle ne représente pas les phases de la vie de saint Laurent.

Lokeren, 15 Novembre 1854.

Henry Raepsaet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Nous donnons cette délibération en son entier. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur l'ancienne organisation judiciaire et administrative du pays de Waes : le cadre de cette Revue ne nous le permet pas.

Alzoo wy onderschreven, notable en gegoede der prochie van Lokeren, van weghen schepenen der zelve prochie onderricht syn van de conditien op welke sy met de groote thiende-heffers syn geaccordeert ende te nedergeleyt hebben twee processen dat de selve prochie genootsaeckt was te sustineren jeghens de voorz. thiende-heffers; het een hanghende by appel in syne Maj.ts grooten raede, nopende eene thiende clocke, ende het ander in den raede van Vlaenderen, nopende de restauratie van de kercke verbrandt op den 17 juny van den voorleden jaere 1719. Soo ist dat wy de voorschreven conditien van accord overgemerckt, voor zoo veel ons magh raecken ende aengaen de selve aggreeren, lauderen ende approberen, midtsgaeders de

voorseyde schepenen autoriseren om het zelve accord alzoo aen te gaen ende sluyten, ende met bauwen, restaureren ende herstellen van de kercke ende thoren eenen aenvanck te nemen, ingevolge van de model daer van gemaekt ofte te maecken, alsmede het hergieten van de clocken. Midts dat de penninghen daer toe noodigh, boven de gone daer toe by te brenghen by de groote thiende-heffers, fabrique ende collecten sullen omgestelt worden tot laste van de gestaetheyt, soo van binnen als buyten den dorpe, gereserveert de meulens ende schepen, het eerste jaer tot ses tauxen, ende indien het provenu van de geseyde ses tauxen niet souffisant en waere omme daermede te betaelen de gansche becostinge van den bauw, soo sullen de voordere noodige penninghen worden opgelicht, ende van jaere tot jaere worden gedaen ommestellinghe tot laste van de voornoemde gestaetheyd, soo tot betaelinghe van de verschenen ende te verscheynen croosen van de gheseyde opgelichte penninghen, als tot remboursement van het capitael, tot eene somme als sal commen te bedraeghen twee jaeren intrest van deszelfs capitael, etc.

B.

Actum den 29 *aug.* 1720.

Ten selven daeghe exhibeerde den greffier eenen brief van den agent Marsille, alwaer ingesloten was eenen brief aen die van den Raedt van Vlaenderen, om te hebben hun advys op de requeste die wy aen de Majesteyt gepresenteert hebben om tot den bouw van de kercke ende thoren te moghen lichten eene somme van 25,000 guldens, etc.

L'échevin Van Hollewinckel et le greffier Van Gothem se rendirent à Bruxelles pour y solliciter un octroi-autorisation.

C.

Item betaelt (J. Em. Van Goethem) de somme van twee ponden vyf schellinghen grooten, over het maecken van den ommestellinghboeck van de ghemeene insetenen dezer prochie tot het opbouwen van de kercke ende thoren, inhaudende tot ses tauxen, etc.

D.

C'étaient les élèves d'une école qui se trouvait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le couvent et l'église des Récollets.

E.

Actum den 19 *july* 1720.

Ten selven daeghe, met Sr Pieter De Smet, meester metser te Ghendt, accord aengegaen nopende syne debvoiren te doen in het opbauwen ofte

vergrooten van de kercke met den thoren, op de naervolgende conditien, enz.

« De teeckeninghen die noodigh sullen syn gemaeckt te syn, sullen by de prochie betaelt worden.

Item, betaelt, enz., aen een cheigie door order van schepenen expres ghereyen tot Ghendt, omme den bauwmeester Hutsenbout naer Lokeren te brengheu.

Item, betaelt aen Sr Forceville (Bruxelles) de somme van 10 pond. 10 sch. over het maecken van eene modelle in haut, tot het herbauwen van dese kercke.

F.

Item, gedeputeert den greffier om morgen (22 july 1720) te gaen begroeten zyn Hooghweirdigheit den Bisschop van Ghendt, tot het leggen van den eersten steen.

Item, ghecommitteert den schepenen Audenaert ende greffier om morghen (28 july) te gaen begroeten den heere Hooghbailliu van desen lande tot het leggen van den tweeden steen.

Gecommitteert Audenaert ende Poppe, omme overmorghen (1er août) naer St-Nicolaes te gaen, om de heeren van het Hoofteollegie te aensoecken tot het leggen van den derden steen.

Item, betaelt aen N. Wifquair over leveringe van Bourgoigne wyn gheemployeert tot het tracteren van zyne Hooghweerdighcydt den heer Bisschop van Ghent ende de edele heeren van het Hoofteollegie, in het legghen van den eersten steen van den thoren, in de maend (12) van augusti 1720, xi lib. xvii s. v g.

G.

Item, van daghueren van de metsers in het opmaeken en repareren van de kerkmueren.

Item, betaelt Jacobus Eeckeman en Jacobus Penneman, smets van style, voor . . . . het cruys vermaecken van den toren, enz.

H.

Item, heeft den rendant betaelt aen Adriaen Speelman, meester meulemaeker tot Ghendt, de somme van 71 ponden 8 schellingen en 6 grooten, over en in voldoeninghe van den inhouden van eene specificatie van leveringhe van haudt ende arbeyt, by den selven benevens synen broeder Jacobus De Speelman ghedaen, ter causen van het maecken ende steken van het Belfort tot het hangen van *ses clocken* alhier in den thoren binnen de prochie, enz.

Item..... aen Meestere Curyckx, beeldtsnyder tot Antwerpen, over het maecken van de loof-wercken die in de vormen van de clocken syn ghestelt.

I.

Compte de l'année 1720. — Item betaelt aen Jacobus Eeckman, orlogiemaecker ende smet van style, 16 gr. 13 s. 4 gr., over het vermaecken van de orlogie naer den brandt.

K.

Item, heeft den rendant betaelt door order van schepenen aen de luyers gheeommen van Ghent, ten jaere 1728, omme de groote clocken *op accort* te luyen, enz.

L.

1731. Item, heeft den rendant betaelt aen N. Heirriex, bildtsnyder van style, tot Antwerpen, de somme van sestien ponden groots courant, in voldoenynghe van de gesneden sieraten aen de selve deure (lykdeure).

M.

Item, betaelt, enz., aen Pieter Michielssens, schrynwercker van style, enz. van arbeyt by hem aen de kerekdeuren, *orgel casse*, enz., iv lib. vii sch. ij gr.

Compte de l'année 1725. — Betaelt aen Sr Jean Forceville, de somme van honderdt pond groote, over in staet gestelt hebben d'orghel deser prochie, ten jaere 1719 afgebroken geweest ter orzake van den brant (1).

N.

Item, betaelt aen sieur Theodorus Verhaeghen, de somme van vyf en twintig ponden, thien schellingen, twee grooten en ses deniers, ter rekeninghe van syn entreprise over leveringhe van de Predicstoel, gelyke somme van wylen den heere pastor Van Laere, ten behoeve van den kerkenbauw, in leeninghe hadde geadvanceert tot het doen de minderinghe van de 25,000 guldens, op den kerckenbauw.

Item, betaelt en wort alhier nogh voor uytgeven gebracht de somme van hondert seven en tachentig ponden, achtien schellingen groote, so vele betaelt is aen Sr Theodorus Verhaeghen, beelthauder tot Mechelen, in volle voldoening van restat van de somme gedependeert hebbende van den nieuwen predickstoel, synde het resterende gejont door verscheyde earative persoonen.

(1) Forceville travailla environ dix mois à la restauration de l'orgue; on lui accorda une gratification de 25 livres de gros pour frais supplémentaires. Forceville est l'auteur de la célèbre orgue de Haerlem et de celle des Pères Dominicains d'Anvers.

QUESTIONNAIRE

HISTORIQUE, BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE.

Réponses.

N° 42. — *Weleboden* (Année 1835, p. 491).

Dans un exemplaire interfolié de papier blanc d'une édition yproise de 1620 des Coutumes d'Ypres, appartenant à M. l'avocat Adolphe Du Bois à Gand, je lis en regard de la page 45 :

« Den .. x^br 1629 is alhier op 't stadthuus sententie ghe» gheven ten laste van Antheunes Ramault, wonende in de » Hondtstraete, ten eynde hy soude 't garant aenveerden » van zeeker husen by hem vercocht aen d'heer François » Adriaensen, ende waeren t'synen gheleyt welleboden tot » alderstont hy deselve (*sous-entendez* sententie) sal vol» commen hebben. »

Aux archives de la chambre des comptes à Lille, existe en original une information, en date du 18 juin 1504, faite en la ville de Lille, sur les abus survenus en celle d'Ypres, par les députés des quatre autres bonnes villes, savoir Gand, Bruges, Lille et Douai. Différentes personnes de la bourgeoisie se plaignirent d'avoir été injustement taxées par le *commun* de la ville d'Ypres, et de dégâts commis chez elles par des individus envoyés comme *welbodes*.

Il paraît évident d'après ces deux exemples que le mot *welbode*, *wellebode* ou *welebode* répond à messagers d'exécution forcée, et qu'il est composé de *wel* pour *geweld*,

force, et *bode,* messager. On dit plus généralement aujourd'hui *wetteboden,* messagers de la loi, garnisaires.

A. E. G.

N° 48. — F. Pelsaert (Année 1854, p. 159).

Il existe une troisième édition du voyage de Pelsaert, en tout semblable au texte des deux autres. Elle a paru à Amsterdam chez *Gillis Joostin Saeghman,* qui s'intitule imprimeur ordinaire des *Journalen ter zee ende landreysen.* Elle est imprimée sur deux colonnes in-4°, 44 pages, et les dessins, au nombre de six, sont intercalés dans le texte. Cette édition est en outre ornée d'une gravure de C. S. Vichem, en regard de la p. 3, représentant *la Renommée,* planant, la trompette à la bouche, au-dessus du monde.

N° 52. — Ch. de Croy (Année 1853, p. 163).

Voici la réponse à la question posée par le *Navorscher,* III, 322, au sujet de la femme du seigneur de Croy. Nous la trouvons dans le même recueil, IV, 270, d'après l'ouvrage de M. Gachard, intitulé : *Notice des archives de M. le duc de Caraman :* « Depuis l'année 1584, Charles de Croy » vivait séparé de sa femme, Marie de Brimeu, qui s'était » retirée en Hollande. Il lui envoya Jean Van Halle, qui » signa en son nom, avec elle, le 6 mars 1599, un arran- » gement au moyen duquel chacun des époux pouvait dis- » poser des biens qui venaient de son côté, le duc s'y réser- » vant toutefois d'ordonner de ses médailles à son bon » plaisir. Il alla ensuite passer quelques jours en Zélande » auprès d'elle..... En 1605, Charles de Croy perdit sa » femme, Marie de Brimeu, qui mourut à Liége le 12 avril, » ayant persévéré jusqu'à la fin dans la religion réformée. » Il se trouva ainsi (ce sont ses propres expressions) délivré » de la captivité, des peines et des travaux qu'il avait souf-

» ferts avec elle durant vingt-cinq ans. Il réfléchit alors qu'il » était le dernier de la branche aînée de sa maison; il con- » sidéra combien il serait fâcheux que tant de beaux domai- » nes et de grands titres passâssent dans une autre famille. » Ces réflexions le conduisirent à épouser la même année, » sa cousine germaine, Dorothée de Croy, fille aînée du » marquis d'Havré. Les noces furent célébrées à Mons le » 18 décembre et les jours suivants, avec une pompe pres- » que royale. » Charles n'eut pas le bonheur de voir ses espérances réalisées; il mourut sans enfants en 1612, et sa seconde femme, Dorothée, en 1662.

N° 53. — Nauwincx (Année 1854, p. 162 et 334).

Le peintre et graveur Henri *Nauwinck* ou *Nauwincx*, ne pourrait-il pas avoir été le petit-fils d'un Nauwinck, qui fut peintre à Audenarde, notamment de Jacob Nauwinck, natif de Courtrai, lequel devint bourgeois d'Audenarde, par acte du 1er avril 1525. Il y exerça sa profession, s'y maria et y mourut en 1557, laissant une veuve, six filles et un fils en bas-âge, nommé Jooris ou George. Ce fils est enregistré au grand-livre des bourgeois au-dessous du nom de son père.

De ce *Jacob Nauwinck*, qualifié de peintre, je ne puis donner qu'une seule mention : en 1525, il fut employé avec notre sculpteur Paul Vander Schelden et un autre artiste, à la confection d'un grand ouvrage pour l'hôtel échevinal (*scepenen camere*), pour lequel ils reçurent la somme de 136 liv. par. (Comptes de la ville d'Audenarde).

Je n'ai rien trouvé concernant George Nauwinck, si ce n'est qu'il vivait encore à la mort de sa mère, en 1569.

N'est-il pas probable qu'à l'époque des Troubles, George N. étant dans la fougue de son âge, aura, comme tant d'autres, embrassé la réforme et aura dû se réfugier en Hollande?

N'est-il pas probable qu'il se sera marié dans sa nouvelle patrie et qu'il y aura laissé un fils, *Henri Nauwinck,* qui devint artiste, comme son père?

Quoi qu'il en soit, il suffirait seulement de connaître le nom du père de Henri Nauwinckx pour changer nos conjectures en réalité ou les détruire complètement.

Dr J. V. D. M.

Questions nouvelles.

N° 62. — *Entrée de Charles V à Bologne.*

Connait-on des exemplaires d'un livre devenu rarissime et qui contient l'entrée de Charles V à Bologne en 1529, avec treize gravures sur bois du plus grand format?

G.

N° 63. — *Mont-Blandin.*

Peut-on donner l'étymologie historique de la dénomination de *Mons Blandinum*, sous laquelle on désigne en latin la colline où était située l'abbaye de St-Pierre, à Gand?

C.

Chronique Bibliographique.

Droits des auteurs et des inventeurs. — Abolition de la contrefaçon. — Publications diverses.

Nous réunissons sous une même rubrique ce que nous avons à dire de différentes publications récentes, se rattachant soit à l'abolition de la contrefaçon, soit à la nouvelle loi belge sur les brevets d'inventions :

F. Tielemans. *Rapport fait au nom de la commission instituée pour la révision des lois sur les brevets.* Inséré par extrait dans la *Revue trimestrielle,* t. III, p. 1.

Th. Tillière. *Traité théorique et pratique des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation.* Bruxelles, Vanderauwera, 1854.

(Ch. Hen). *Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique.* in-8°. Première année.

J. Delalain. *Législation française et belge de la propriété littéraire et artistique.* Paris, in-12, 1854.

V. Capellemans. *De la propriété littéraire et artistique en Belgique et en France.* Bruxelles, 1854.

La principale de ces productions est le rapport de M. Tielemans. On peut dire qu'aucune œuvre législative entreprise chez nous, depuis 1830, n'a été précédée d'un travail plus remarquable que la loi du 24 mai 1854 sur les brevets. Non seulement

le savant magistrat a écrit quelques pages d'excellent style et d'une pensée élevée, sur la nature des priviléges reconnus aux inventeurs, mais il y a joint aussi un exposé historique de ce qu'a été, non dans ses détails, mais dans ses principes fondamentaux, la législation sur les brevets et les priviléges des inventeurs en Belgique et à l'étranger, et cette partie de son travail n'en est pas la moins curieuse. C'est également par sa partie historique que le *Traité* de M. Tillière se recommande à notre attention, puisque nous n'avons pas à apprécier ici ce qui est de pur droit. Le commentaire que M. Tillière a donné de la loi du 24 mai 1854 est précédé d'une introduction historique et accompagné d'un exposé assez complet de toutes les législations étrangères. Cette partie nous a paru traitée avec soin, et nous n'avons regretté que la préférence que l'auteur accorde à un système dont la première phrase de son livre prouverait à elle seule l'impraticabilité, et dont la réfutation la plus concluante se trouve dans le travail dont nous parlions en commençant.

D'autres *inventeurs* ont aussi eu leur part dans les mesures législatives votées récemment : nous voulons parler des écrivains de France et de Belgique. L'abolition de la contrefaçon promet aux écrivains français une rémunération plus élevée, en leur ouvrant un marché nouveau, et ouvre un plus large horizon à la littérature belge. Mr Ch. Hen a cru ce moment opportun pour fonder à Bruxelles le *Journal de l'imprimerie et de la librairie en Belgique*, dont nous avons les cinq premiers numéros sous les yeux. Ce recueil, destiné à paraître mensuellement, se divise en deux parties : — la première, contenant le catalogue général par ordre alphabétique, *a*) des ouvrages de propriété ou du domaine public, imprimés en Belgique; *b*) des ouvrages étrangers, reproduits dans notre pays du consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit; *c*) de ceux des ouvrages publiés en France, qui auront été déposés conformément à la convention

littéraire; — et la seconde partie, comprenant les documents officiels, les mesures administratives et les décisions judiciaires. L'indication seule de ce cadre montre l'utilité de la publication entreprise par M. Hen, si les promesses de l'éditeur sont aussi bien tenues dans les livraisons suivantes qu'elles l'ont été dans les premières.

Le court manuel de M. Delalain est une œuvre sans prétention, mais qui a son utilité; le livre de Mr V. Capellemans, *De la propriété littéraire et artistique en Belgique et en France*, a plus d'importance, sans tenir cependant toutes les promesses de son titre. On y trouve un coup-d'œil sur l'histoire des priviléges de librairie et des droits d'auteurs en France, et cette partie, pour laquelle l'auteur n'a pas manqué d'excellents guides, est rédigée avec discernement et avec élégance. Le chapitre qui suit : *Des droits d'auteurs en Belgique,* ne traite pas à vrai dire des droits des auteurs, matière qu'on peut dire vierge, puisque personne en Belgique n'a essayé de la traiter; mais il nous présente, sous un titre qui annonçait autre chose (l'aveu en échappe à l'auteur, p. 105), le résumé rapide de l'histoire des lettres dans nos provinces. Ces pages sont pleines de faits intéressants, et pour les avoir trouvés là où on ne les chercherait pas, cachés sous une fausse étiquette, on ne les lit pas avec moins de plaisir. Le reste du volume comprend les documents officiels qui se rattachent à la convention littéraire, l'exposé de la législation belge et de celle de France sur les droits des auteurs, et un résumé exact de la jurisprudence des tribunaux des deux pays. M. Ch. Renouard traitant, pour la France et dans un cadre plus large, le même sujet que M. Capellemans, a intitulé son livre *Traité des droits des auteurs*. Nous préférons ce titre à l'expression de *propriété littéraire* qu'emploie constamment l'auteur belge, et qui est étrangère à notre législation. Ce n'est point sans dessein que le législateur de 1817 emploie l'expression *droit de copie*, au lieu de *propriété littéraire*. Ceux qui préten-

dent que le droit temporaire que la loi reconnaît aux auteurs, n'est qu'une création de la loi civile, un privilége qu'elle leur concède comme juste rémunération des services qu'ils rendent à la société, font remarquer que la loi de 1817 est conçue dans cet ordre d'idées, et quelque solution qu'on donne à la question théorique, il faut reconnaître que cette interprétation de la loi de 1817 est la seule qui soit admissible. Or, ici M. Capellemans encourt le reproche que M. Renouard adressait, il y a longtemps déjà, à quelques-uns de ses prédécesseurs. « Je ne crains pas de dire, écrivait-il, que les préjugés qui obscurcissent cette matière, trouvent leur principale force dans le droit de bourgeoisie que les écrivains, partie intéressée dans cette querelle, ont fait prendre à l'expression de *propriété littéraire*. » Mais nous pouvons dire, à la décharge de M. Capellemans, qu'il commence par déclarer qu'il réserve les questions de pure théorie, ne voulant écrire qu'un manuel où l'on puisse trouver tout ce qui se rattache à notre législation sur les droits des auteurs, et tout ce qu'il est utile de connaître pour la saine interprétation de celle-ci. Ce but, l'auteur l'a atteint (1).

D.

(1) M. Cappellemans, en parlant de la nécessité qu'il y aurait de publier un livre où l'on montrerait le rôle honorable que les Belges ont joué à l'étranger dans les Lettres, les Arts, la Carrière militaire, diplomatique industrielle, etc., attribue dans la note de la p. 90, à Mr V. Gaillard, de Gand, le projet d'entreprendre une semblable publication. Nous considérons comme un devoir de rendre hommage ici à la vérité, en disant que c'est M. Jules de Saint-Genois, qui depuis longtemps s'occupe d'un travail de ce genre et qu'il en déja publié un spécimen dans ses *Voyageurs Belges*. Bruxelles, Jamar, 1846-47; 2 vol. in-18.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1854.

Notices et Dissertations.

Église paroissiale de Saint-Michel, à Gand. Par Ph. Kervyn de Volkaersbeke 1
Le Perron liégeois. Par Arn. Schaepkens 56
Notice historique sur la commune de Hollain en Tournésis, autrefois propriété de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand (Suite et fin). Par F. F. J. Lecouvet 58
Examen historique du Tableau des alphabets et des langues de l'univers, publié par J.-B. Gramaye. Par Félix Nève. . . . . 108 et 190
Jean de Louvain, statuaire (1250-1294). Par Edward Van Even. . . . 132
Un mot sur l'utilité linguistique du flamand, à propos de l'ouvrage de M. Kersten. Par J. Stecher 146
L. F. J. Van den Zande, homme de lettres 150
Hospice de Wenemaer, dit de St-Laurent. Par Jules de Saint-Genois . 169
Fragments d'une histoire de la Belgique ancienne. Par H. G. Moke. — I. Les Gaulois. 211
II. Les Belges 227
Archives des Arts, des Sciences et des Lettres. Par A. Pinchart (1er art.). 247
Idem (2e art.) 361
Idem (3e art.) 441
Gilles De Haes, général vénitien, né à Gand en 1597. Par Charles Rahlenbeek 280
Un mot sur les travaux récents de M. le professeur Warnkœnig. Par F. Laurent 315
A propos de la deuxième édition de l'*Histoire de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove. Par. Ad. D. 325
Maisons de campagne aux environs de Gand (XVIIe siècle). — Le château de Ter Lack. Par Ph. Blommaert 349

Symbolisme et légende de St-Hippolyte. Par Mgn De Ring. 384
Bas-relief votif, en style renaissance. Par Arn. Schaepkens 397
Lettres inédites du marquis de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople (1707-1709). Manuscrit n° 152 de la Bibliothèque de l'Université de Gand. Par Ad. D. 417
Les OEuvres de Monsieur le baron de Stassart. Par François Jacquemin. 478
Sculptures en bois de l'église de St-Laurent, à Lokeren. Par Henry Raepsaet. 501

Questionnaire.

Réponses aux questions proposées les années précédentes 154
Questions nouvelles 161
Réponse. 334
Questions nouvelles . . . . . *Ib.*
Réponse. 400
Question nouvelle. . . . . *Ib.*
Réponses 517
Questions nouvelles 520

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 401 et 521

Chronique des Sciences et des Arts.

Ruines de l'abbaye de St-Bavon, à Gand. 163
P.-P. Rubens, né à Siegen . . . . . .
Archives d'Ypres (Inventaire des), ouvrage publié par M. Diegerik . . *Ib.*
Archives de Courtrai (leur prochaine publication) 163
Sur l'Histoire de Maubeuge, par Mr Z. Piérart . . . . . *Ib.*
Histoire des environs de Bruxelles, par Mr Alph. Wauters 166
Tombe d'Ivo Vermeersch, peintre belge, à Munich. 167
Concours du Willems-Fonds, à Gand 168
Travaux de la Commission royale d'histoire. 341
Les Églises de Gand, ouvrage à publier par M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke 342
Plan topographique de Gand par Antoine Sanderus, attribué à Henri Hondius 343
Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux Archives de la ville d'Ypres 344
Découverte d'un tableau d'Otto Venius, à Cleyrac (France) 345
Vente à Gand de la Bibliothèque de M. De Mulder, d'Audenarde . . *Ib.*
Anciennes Archives, employées en France à faire des gargousses . . 346

Cheminée de l'hôtel-de-ville et Archives communales de Courtrai . . 408
Sur la décoration intérieure des églises . . . . . *Ib.*
Sculptures de Melotte, artiste belge, vendues à Cologne 409
Épitaphe du général De Roisin, à Bonn 410
Confrérie de St-Luc, à Anvers. — CCCCe anniversaire de l'installation de ses doyens . . . . . *Ib.*
Nécrologie : Le professeur Le François 346
» F.-J. De Smet 416

Gravures et Lithographies.

1. Plan des sépultures du chœur de l'église paroissiale de St-Michel, à Gand. 46
2. Grand ostensoir en vermeil, appartenant à la même église. . . 48
3. Reliquaire contenant une sainte épine de la couronne de Jésus-Christ, dans l'église de St-Michel 51
4. Le Perron liégeois 56
5. Carte du village de Hollain, dressée en 1656 58
6. Hospice de Wenemaer à Gand. — Intérieur de la Chapelle . . . 169
7. Miniature exécutée à Mons en 1491 261
8. Portrait de Gilles De Haes, général vénitien, né à Gand en 1597. 280
9. Le Château de Ter Lack (Flandre orientale) 349
10. Bas-relief votif, en style renaissance, à Maestricht 397
11 et 12. Anciennes reliures flamandes 447
13. Médaillons des fonts baptismaux de la grande église de Lokeren. 511
14. Chaire de vérité de la grande église de Lokeren 512

ERRATA.

Pag. 400, Questionnaire, *au lieu de* N° 56, *lisez :* 57.
» » » N° 58, » 61.

Rectification.

Année 1854, page 138, ligne 6.

L'auteur de cette notice a pris le mot *effigie* dans le sens de *visage*. M. le chanoine De Ram l'a employé dans celui de *figure* ou *statue*. Une lecture attentive de son Mémoire entier le prouve à l'évidence. Il en résulte que ce savant a fort bien compris le vieil auteur qu'il a cité. Notre collaborateur M. Van Even nous prie de rectifier sa méprise.

ERRATA

DE

LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Article Schayès.

ARTICLES OMIS OU ATTRIBUÉS A D'AUTRES COLLABORATEURS.

Année 1839, p. 404. Hôpital civil de Louvain.

» 1840, p. 126. Mesure prise pour la conservation des monuments religieux. — Destruction de vieux monuments à Malines. — Table ronde à Louvain.

» 1841, p. 125. Le Lion de Waterloo.

» » p. 129. Église de St-Pierre, à Louvain.

» » p. 291. Invention des canons.

ARTICLES QUI LUI SONT ATTRIBUÉS PAR ERREUR.

Année 1839, p. 406. Statue en bronze de Rubens.

» 1846, p. 426. Création d'un Musée royal d'antiquités.

» 1847, p. 266. Histoire politique et militaire de la Belgique, par Renard.

» 1851, p. 144. Continuation du même article.

GETTY CENTER LINRARY